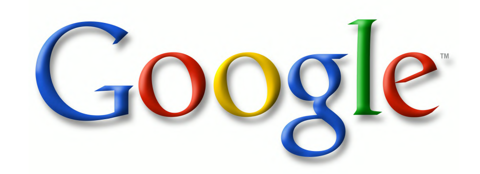
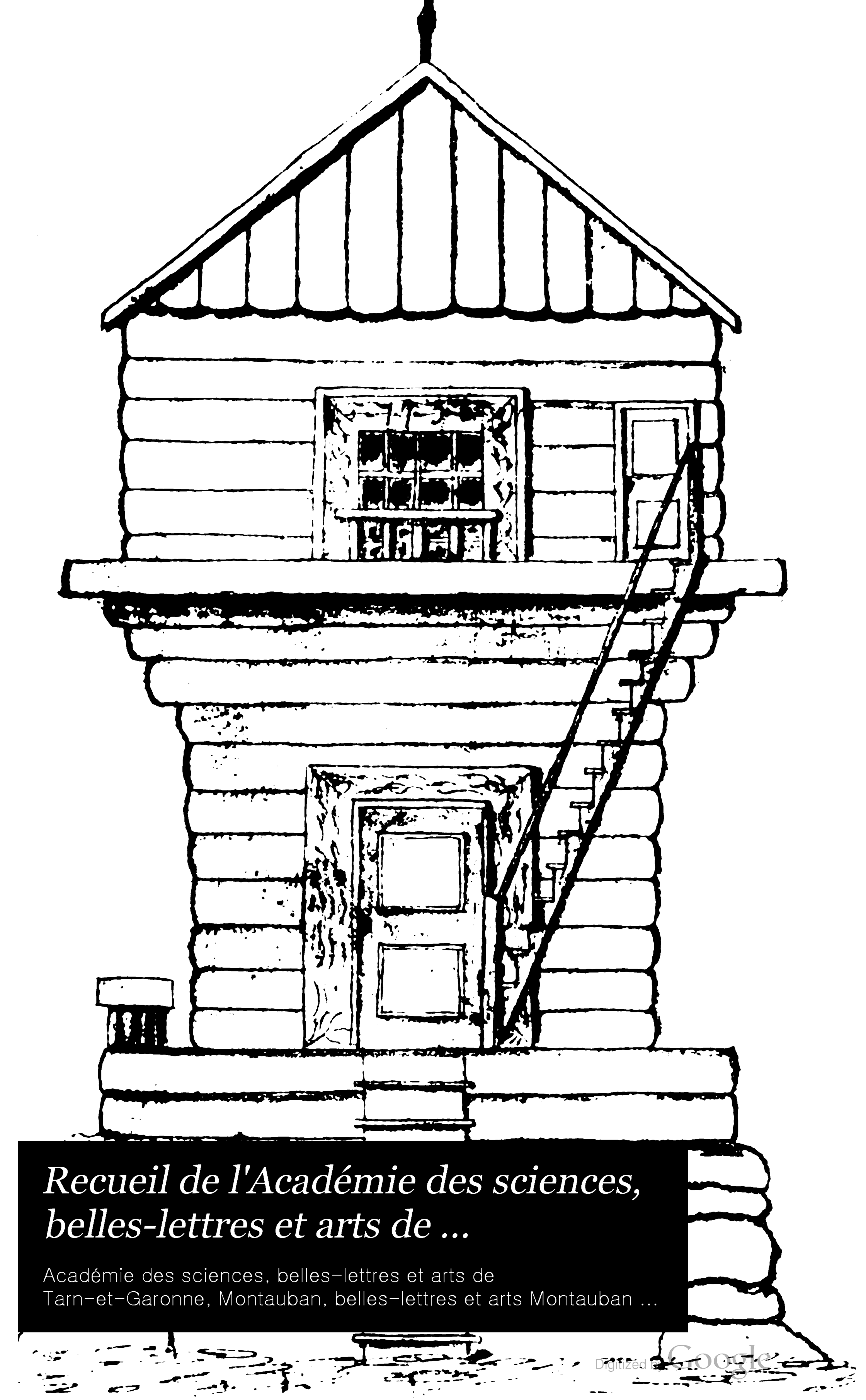




RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE TARN-ET-GARONNE.

La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

RECUEIL

DE

LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE TARN-ET-GARONNE.

1872.



MONTAUBAN,

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE, RUE BESSIÈRES, 25. — J. VIDALLET.

1872.

RAPPORT

SUR

LES CONCOURS

PRÉSENTÉ

Dans la séance publique du 16 mai 1872

PAR

M. EMMANUEL SOLEVILLE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Deux années se sont écoulées depuis le jour où, portant la parole au nom de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, je venais, comme aujourd'hui, résumer devant vous le mouvement de nos travaux et le résultat de nos concours. Mais combien diffèrent nos sentiments de ceux qui agitaient alors vos âmes et la mienne ! Que de douloureux enseignements dans ce court espace de la vie d'une nation ! Que de deuils publics, de patriotiques tristesses ! Brisés par le contre-coup de sinistres évènements, transformés au spectacle d'une situation sans précédent dans nos annales, nos cœurs sont tellement changés, qu'au

moment de renouer les traditions d'un passé de quelques jours, je suis tenté de m'écrier avec le poète latin : « Voyez, combien ce dont j'ai à vous parler remonte à des temps déjà lointains. »

Adspice, quam longi temporis acta canam.

Et, en effet, Messieurs, bien qu'à s'en tenir au côté extérieur des choses, cette séance académique rappelle et continue, pour ainsi dire, celles qui l'ont précédée, bien que ce soit la même voix qui, à quelques mois de distance, s'adresse, dans la même enceinte, au même auditoire bienveillant et attentif, j'hésite, je l'avoue, et ne sais plus retrouver les sentiers familiers à ma pensée.

Quelle pouvait être, Messieurs, en présence des malheurs du pays, l'attitude de notre compagnie scientifique et littéraire? Celle du recueillement et du silence. Les études spéculatives s'accordent mal avec les navrantes péripéties de la lutte armée. Notre patriotisme se refusait, d'ailleurs, à distraire les esprits des obligations sacrées de l'heure présente. Tout entiers aux dangers de la France, nous n'avions qu'une préoccupation, une pensée : celle de la défense de la patrie, livrée par une aveugle imprévoyance aux horreurs d'une invasion implacable et sanglante.

Aussi, suspendant nos concours et nos séances publiques, l'année 1871 avait-elle interrompu la tradition constante qui, se rattachant à des souvenirs séculaires, nous mettait annuellement en communication avec la population montalbanaise. Cette tradition, nous la renouons aujourd'hui, Messieurs, et votre empressement à répondre à notre appel atteste le prix que vous attachez à ces réunions annuelles, qui sont pour nous la plus douce récompense des travaux du

passé, le plus sûr encouragement à ceux de l'avenir. Puissent nos efforts, en revêtant désormais un caractère en harmonie avec la situation du pays, concourir au progrès intellectuel et moral de nos populations et aider, dans la modeste mesure de notre influence, à la salutaire rénovation d'un peuple qui se recueille, se retrouve et groupe ses forces vives pour l'heure de la résurrection nationale.

C'est sous l'impulsion de cette patriotique espérance que nous reprenons notre mission scientifique, littéraire, artistique. Déjà, s'associant à la reprise de nos travaux, l'un des esprits les plus autorisés de notre compagnie, nous promet la prochaine continuation de ses intéressantes études sur la législation agricole. Nous devons aux recherches d'un autre de nos collègues de curieuses indications sur la castramétation gauloise et romaine et sur ses nombreux vestiges dans nos contrées. Dans la sphère des questions artistiques, deux communications nous ont été adressées, l'une sur les principaux organistes de l'école française au XVIIIe siècle, l'autre sur la valeur des intervalles musicaux au double point de vue de la simultanéité des sons et de la mélodie. D'autres mémoires sont annoncés sur diverses actualités scientifiques, notamment une étude sur les gisements de phosphates de chaux découverts, dans le Nord-Est du département, par un membre de notre académie et destinés à devenir l'une de nos principales richesses. Enfin, pour couronner cette série de travaux, notre compagnie, poursuivant un projet ébauché dans son programme de 1869, prépare les matériaux d'une carte géologique du Tarn-et-Garonne. Une commission d'hommes spéciaux s'est consacrée à cette œuvre considérable qu'elle saura rendre digne de la société qui l'a conçue, du département qui la patronne et des ouvriers dévoués qui l'accomplissent.

Dans une autre ordre d'idées, nous voulons, comme par le passé, demander beaucoup à la littérature, car nous sommes de ceux, Messieurs, qui croient qu'une saine littérature, — j'entends celle qui ne se traîne pas dans les bas-fonds de la spéculation et du sensualisme, — est un des éléments nécessaires de la grandeur morale d'un peuple. Nous réserverons donc à la poésie, à l'éloquence la place qui leur appartient, et, leur ouvrant, comme autrefois, nos concours et nos séances publiques, nous les convierons à relever les cœurs, à enflammer les âmes, à propager parmi nous cet amour de la justice et de la vérité, qui fait les nations fortes et les vaillantes époques.

Je viens de prononcer le mot de concours ; il m'avertit, Messieurs, d'abréger ce trop long préambule. J'ai voulu le placer au début de cette séance comme un trait-d'union avec le passé sur lequel vous me permettrez de revenir maintenant d'une manière plus spéciale, en me renfermant dans mes modestes fonctions de rapporteur de nos tournois scientifiques et littéraires.

Notre Société avait adressé, en 1871, un double appel aux prosateurs et aux poètes qui aspirent à ses couronnes académiques. Aux premiers, elle avait demandé une *Étude sur le passé et l'avenir de l'Industrie dans le département de Tarn-et-Garonne.* Primitivement fixé au 31 décembre 1871, le terme de rigueur pour l'envoi des mémoires relatifs à cette question fut prorogé, l'an dernier, au 1er janvier 1873. Je n'ai donc aujourd'hui qu'à mentionner ce premier concours, dont la médaille d'or ne sera décernée que dans la séance publique de l'année prochaine.

Le sujet du concours de poésie, — j'hésite à le rappeler, parce qu'il contraste visiblement avec nos impressions actuelles, — était un *Proverbe en un acte et en vers.* Choisi

et proposé dans les premiers jours du mois de juin 1870, alors que rien ne laissait pressentir des complications prochaines, ce sujet s'adressait surtout aux qualités brillantes de l'esprit français. Ce que, dans l'absence de toute préoccupation pour l'avenir, nous demandions aux poètes, c'était une œuvre de spontanéité et de verve, de délicate élégance et de fine observation, une œuvre, en un mot, frappée au coin des plus charmantes facultés du génie national. — Et, après tout, ne les renions pas, même au milieu de nos malheurs, ces qualités françaises, qui sont à la santé de l'esprit ce qu'est la gaieté à la santé du corps. Elles valent bien la morgue pédantesque de nos voisins. Sachons les conserver en sachant les régler. Contenues dans de sages limites, elles donnent au caractère national ce ressort, cette élasticité qui le soutiennent dans l'épreuve et le trouvent prêt à tous les retours de la fortune.

Nous avions toutefois, Messieurs, quelques raisons de supposer que, les cruels événements de 1870 et de 1871 ayant momentanément tari la source de la poésie légère, notre appel resterait sans écho. Mais voici qu'à la dernière heure, quatre comédies-proverbes, — une cinquième les avait précédées, — nous ont été adressées. Esclaves de nos engagements, nous ne pouvions opposer une fin de non-recevoir aux poètes qui avaient travaillé sur la foi de nos promesses. Nous avons donc prononcé notre jugement, et c'est pour le soumettre à votre sanction que je viens aujourd'hui analyser devant vous, — en me violentant un peu, je l'avoue, — ces cinq compositions qui n'appartiennent plus au courant d'idées dont s'inspireront désormais les programmes de nos concours.

Je glisserai rapidement sur le premier de ces proverbes, qui, avec cette épigraphe de Molière : *O ma chère cassette!*

a pour titre : *Dame Barbe* ou *Rira bien qui rira le dernier*. Par suite d'une combinaison scénique assez inexplicable, l'auteur tient constamment en dehors de l'action le personnage qui sert de pivot à sa pièce, le seul type, du reste, sympathique de sa fiction. — Fuyant un prétendant ridicule qu'elle déteste, pour épouser, au dénouement, le jeune Horace qu'elle préfère, la charmante Isabelle, *une fleur suave*, dit le poète, ne traverse jamais la scène, et l'absence de ce personnage, le seul qui représente la beauté et la grâce, jette un voile de tristesse sur cette composition sans amour et sans jeunesse. Le dialogue est, d'ailleurs, bien coupé pour la scène, mais la versification égarée parmi des types bouffons, exagère souvent le mot juste et tombe parfois dans la trivialité.

Un second proverbe intitulé : *Il pleut, bergère*, avec cette épigraphe de Ronsard : *Mignonne, allons voir si la rose...*, rapelle une petite comédie bien connue : *la Fée*, d'Octave Feuillet. Dans les deux proverbes, le principal personnage refuse d'épouser, de voir même la jeune fille qu'on lui destine. Blessée dans sa dignité de femme, et protégée par son frère qui autorise sa ruse, la jeune fille se déguise, ici sous les traits d'une vieille demoiselle, un peu fée, là sous les atours d'une bergère, et abrite chez elle, dans un jour d'orage, son dédaigneux prétendu. Attiré, retenu dans ce piége charmant par les séductions d'un esprit plein de distinction et de finesse, fasciné bientôt par la grâce qui perce sous ces habits d'emprunt et lui fait oublier les rides du visage ou les vêtements de la bergère, notre amoureux tombe aux pieds de celle qu'il dédaignait et qui devient la compagne adorée de sa vie.

Telle est, Messieurs, la donnée générale des deux proverbes. Mais quelle différence dans le choix et la vraisemblance des situations! — Que dans la comédie d'Octave

Feuillet, Mlle Jeanne d'Athol semble avoir conservé, sous les traits sexagénaires de Mlle de Kerdic, les grâces de l'esprit, la jeunesse du cœur, la distinction innée de sa nature, rien assurément de plus naturel, de plus acceptable. Ce prestige de la femme survivant à l'éclat de la jeunesse et se perpétuant par l'éternelle émotion du cœur, n'est pas un phénomène exceptionnel, et l'illusion du comte Henri de Comminges peut s'expliquer et se comprendre. Tous les détails de la scène, d'ailleurs, l'orage qui gronde, la nuit qui survient, ce château isolé, cette forêt peuplée de souvenirs légendaires, tout concourt à accroître le trouble du comte Henri, s'inclinant éperdu devant l'apparition charmante qui se transforme sous ses yeux et offre à sa vue l'idéal souriant de son rêve.

La métamorphose de Mlle Angèle de Beaufort, accueillant son prétendu Edmond dans une chaumière, est moins facile à accepter. Bergère invraisemblable, sa joue rosée n'a jamais été mordue par le soleil, ses mains délicates n'ont exprimé qu'un lait imaginaire, la correction de son langage n'a d'égale que la correction de sa taille. Et Edmond de s'écrier :

O bergers d'Arcadie, ô jolis pastoureaux,
Qui chantiez et dansiez au son des chalumeaux,
A qui l'écho voisin se plaisait à répondre,
O Myrthil et Cloris, ô Tircis et Daphné,
        A vos amours je refusais de croire
Et j'avais à jamais banni de ma mémoire
Votre monde coquet, galant, enrubanné !
Je traitais de menteur votre dernier poète,
Votre dernier ami, Monsieur de Florian ;
            Je raillais sa tendre musette,
            Ses guirlandes et sa houlette,
            Et je n'en parlais qu'en riant.....

Tu disais vrai, pourtant, poète, et ton Estelle
Moins que ma Paquerette était charmante et belle.

Tout cela est un peu naïf, et notre héros est bien bon de se laisser prendre à ce piége innocent. Ajoutons, pour compléter le tableau, que, complice de la ruse de son amie, Hélène, la cousine d'Edmond, se laisse conter fleurette par le frère de la bergère, un autre personnage, celui-là aussi, descendu vivant d'un trumeau du dernier siècle. Bref, la situation s'explique; M. de Beaufort obtiendra la main d'Hélène, et Angèle, en s'unissant à Edmond, épousera, j'ose le lui prédire, un mari d'une humeur confiante et facile.

Le proverbe est écrit en vers libres et offre tout d'abord l'aspect d'un libretto d'opéra comique. Et de fait, Messieurs, en découpant les petits vers du dialogue en duos, trios ou ariettes, ce scénario fantaisiste ferait peut-être encore bonne figure dans le domaine de l'opéra, ce pays de l'invraisemblable et de l'impossible.

Deux autres proverbes nous ont été adressés sous ce même titre : *Il ne faut jurer de rien.* C'est aussi le titre d'une des plus jolies comédies d'Alfred de Musset. Les auteurs ont eu tort, je le crains, d'affronter ce dangereux rapprochement. La donnée et les héros des deux proverbes ne diffèrent pas, du reste, d'une manière essentielle. Ce sont encore ici, comme dans la comédie de Musset, d'aimables désœuvrés, contempteurs du mérite des femmes et se dérobant obstinément au mariage sous des prétextes trop impertinents pour que je me permette de les reproduire. — Ah! Mesdames, ces roués naïfs, qui croient connaître la vie parce qu'ils en ont usé quelques heures dans des agitations sans objet et des nuits sans sommeil, que ne nous a-t-il été donné de les conduire

dans ces ouvroirs où vos mains délicates travaillaient sans relâche pour nos soldats décimés par le feu meurtrier, le froid et la maladie! Avec quel orgueil nous leurs aurions ouvert ces ambulances improvisées, où, infatigables infirmières, vous veilliez aux chevet des malades et pansiez les plaies glorieuses des blessés! Émus, abjurant leur erreur, ils auraient appris à respecter, à admirer en vous des cœurs enclins à tous les dévouements, capables de tous les héroïsmes; des cœurs, en un mot, de Françaises et de chrétiennes!

L'agencement scénique de ces deux proverbes n'est pas toutefois sans mérite, bien que l'un d'eux rappelle un peu trop une petite comédie de salon publiée, en 1849, dans le *Musée des Familles*, sous le titre de *Midi à quatorze heures*. Malheureusement la versification abondante, facile, dénotant même une certaine habitude du vers, pèche par d'impardonnables négligences.

Ces regrettables incorrections allaient infailliblement nous induire à réserver, cette année, notre couronne académique, lorsque, entré le dernier en lice, un cinquième proverbe est venu fixer nos indécisions et s'imposer en quelque sorte à nos suffrages. Ce proverbe, dont la scène se passe sous Louis XV, est intitulé : *Le verrou* ou *à bon chat bon rat*. La donnée en est fort jolie, quoique un peu osée, et l'exécution révèle une touche d'une extrême délicatesse. Je ne saurais mieux faire, pour vous permettre d'en juger, que de citer la première scène tout entière.

La comtesse de Fleury est seule dans son salon, une lettre à la main :

On m'a remis hier un billet imprévu,
Le billet d'un mari que je n'ai jamais vu!

Depuis douze ans et plus que je suis en ménage,
C'est le premier... On voit que Monsieur les ménage.
Douze ans! — J'en ai dix-neuf. Il doit en avoir vingt...
Ou vingt-deux; — jamais près de sa femme il ne vint.
Alors qu'il se présente on conçoit que j'hésite,
Car la première fois qu'il me rendra visite,
— Me dit-il, en deux mots, ce tendre époux que j'ai —
Ce n'est pas pour me voir,..... c'est pour prendre congé.
Que veut-il? je ne sais. — Après tout, que m'importe!
Je ne puis me résoudre à lui fermer ma porte.
Qu'il trouve donc ouverts, j'ai dû l'en avertir,
(Ouvrant un battant de la porte.)
Un battant pour entrer,
(Ouvrant l'autre.)
Deux battants pour sortir.
— Comme un signalement de lui serait commode!
Est-il brun? Est-il blond? Est-ce un homme à la mode
Qui chez les désœuvrés va bailler son ennui,
Un fat moins occupé des autres que de lui,
Qui remplace au besoin l'esprit par la figure?
C'est ainsi, malgré moi, que je me le figure,...
Quand j'y pense. — L'esprit est pour moi plein d'attrait;
Si le sien est piquant je lui rends trait pour trait.
Je ne veux pas jouer la femme inconsolable;
Un tel rôle pour moi n'étant pas vraisemblable,
Le remplir près de lui n'est pas en mon pouvoir...
(Mettant la main sur son cœur.)
On vient, je tremble. Il faut, avant de le revoir,
A cette émotion que mon cœur se dérobe;
Pour me remettre un peu, — je vais changer de robe.

Entre le comte, brillant, frondeur, trouvant, dit-il, la porte et le cœur de sa femme ouverts à deux battants. Marié à l'âge de neuf ans et bénéficiant d'une législation tant soit peu fantaisiste, M. de Fleury a obtenu du roi la permission

de divorcer avec sa femme. La faveur royale est toutefois subordonnée à une épreuve décisive. Avant de se quitter, le comte et la comtesse passeront une soirée ensemble. L'arrêt est rigoureux, mais Mme de Fleury acquiesce à l'épreuve sous deux conditions expresses : le comte s'interdira tout mot d'amour et promettra de ne pas tomber aux pieds de sa femme. Oh ! dit le comte :

Un tel fait de ma part n'est pas à redouter.
Gardez-vous de le craindre, — encor plus d'y compter.

Voilà donc nos deux époux installés dans leurs fauteuils, en face l'un de l'autre, attendant que minuit marque le terme de l'épreuve. Après un instant de silence :

LA COMTESSE.

J'écoute.

LE COMTE.

Non, parlez. Dites-moi quelque histoire;
Ainsi que Petit-Jean, *moi*, je suis l'auditoire.

LA COMTESSE.

Aidez-moi.

LE COMTE.

Volontiers.

(Cherchant.)

Je me suis dit souvent :
Au couvent que fait-on?

Ce qui motive ce léger crayon d'une maison d'éducation de demoiselles — au dix-huitième siècle :

LA COMTESSE.

Ce qu'on fait au couvent? —
Pour se désennuyer, dans le monde on s'habille :
Tout le jour, au couvent, l'on rit et l'on babille.

Alors que la nuit vient, l'on rêve dans son lit,
Et le roman qu'on fait nuit au roman qu'on lit.
La retraite qu'on pense être la plus profonde
A toujours sa fenêtre ouverte sur le monde,
D'où nous voyons passer la ville avec la cour :
On court après l'esprit, c'est à nous qu'il accourt.
Pour éclairer du cœur les ténébreux grimoires,
La jeune mariée apporte ses mémoires,...
Ce qu'on voit au-dehors par la vitre est grossi;
Ce qui n'est rien ailleurs est quelque chose ici,
Tout est montagne à qui demeure dans la plaine
Et c'est de riens surtout que l'existence est pleine.
On pense au mariage alors qu'on vient ranger
Ces bonbons qu'on parfume aux fleurs de l'oranger.....
Tandis que par l'amour et la gloire occupée,
On voit briller l'éclair du moindre coup d'épée
Qui se donne à la cour dans un duel — ou dans l'eau,
Sans perdre un seul détail du saisissant tableau;
Des traits de son esprit on aiguise les pointes :
C'est pour se reposer d'avoir eu les mains jointes ;
Et voilà, tout le temps qu'on n'est pas à genoux,
Ce qu'on fait au couvent.

Et le comte d'applaudir en riant à cette vive esquisse des mœurs du temps. Mais, dit la comtesse :

A votre tour, monsieur, dites-moi vos combats,
Sans le prendre trop haut, — encore moins trop bas.

Moi répond le comte, je suis né colonel :

A quinze ans j'étais homme, étant enfant naguère;
Avec mon régiment, je partis pour la guerre.

Ayant les ennemis pour témoins, avant peu,
Sur le front, je reçus le baptême de feu,
Le baptême de sang, — du mien, — et la victoire
Me donna, — j'en suis fier, — pour marraine, la gloire.

Oh ! c'est bien ! Oh ! c'est grand ! fait la comtesse. Elle a du cœur, reprend le comte. Bref, les mots heureux se cherchent, se croisent, se provoquent, et l'esprit, engagé dans ce duel dangereux, engage bientôt le cœur. Si bien qu'à un moment donné, sous prétexte de courant d'air, un battant de la porte se ferme, puis l'autre. Et comme la comtesse se récrie :

LE COMTE.

Lorsque avec tant de soin je ferme cette porte,
C'est...

LA COMTESSE.

C'est...

LE COMTE.

Pour empêcher que mon bonheur ne sorte.

C'en est assez, Messieurs, pour vous faire juger de ce fin pastel, d'une couleur un peu artificielle sans doute, mais qui, — singulier privilége de l'esprit — charme par ses défauts mêmes et séduit par la peinture de sentiments toujours vrais dans les mœurs de convention. Aussi, l'Académie a-t-elle décerné à ce proverbe la médaille d'or du concours. Le billet cacheté, qui l'accompagnait, nous a livré le nom d'un lauréat de l'Académie française, déjà couronné dans nos concours de 1866, 1868 et 1870, M. Delphis de la Cour, de Loches (Indre-et-Loire).

Ma tâche est achevée, Messieurs ; il ne me reste plus qu'à

vous communiquer en quelques mots le programme de nos concours de 1873.

Une première question, je l'ai déjà dit, avait été proposée, en 1870, aux esprits sérieux qui se préoccupent de l'avenir industriel du pays ; nous avions demandé :

Une étude sur le passé et l'avenir de l'industrie dans le département de Tarn-et-Garonne.

« L'industrie du Tarn-et-Garonne, disait notre programme, autrefois si florissante, subit, en ce moment, un temps d'arrêt, douloureux à constater, mais dont d'heureux symptômes et de nouvelles conditions économiques semblent présager le terme prochain.

« Quelles sont les mesures à adopter, les tendances à encourager, les obstacles à combattre, pour venir en aide à ce réveil de l'esprit industriel dans nos contrées ? Tels sont les problèmes à résoudre par les écrivains qui prendront part au concours. »

Je rappelle que le terme de rigueur pour la remise des mémoires relatifs à ce concours, dont le prix est une médaille d'or de 300 fr., est fixé au 1er janvier 1873. Espérons que de nombreux et intéressants travaux nous seront adressés par des concurrents encouragés, dans leurs recherches, par l'importance de la question, l'actualité du sujet et l'amour du sol natal.

L'Académie demande, pour le concours de poésie, dont le prix est également une médaille d'or de la valeur de 300 fr., une pièce de vers, — *Ode*, *Poème* ou *Stances* — sur ce sujet :

Les Femmes pendant la dernière guerre.

Je ne ferai pas aux concurrents l'injure d'accompagner de longs développemments l'énoncé de ce thème poétique. Que

ceux qui ne comptent pas sur les inspirations de leur cœur, ne touchent point à ce sujet; il n'est pas fait pour eux. Admirables au milieu de nos épreuves, les femmes françaises se sont élevées par leur courage, leur persévérance, leur esprit de sacrifice, à la hauteur des malheurs de la patrie. Le sujet proposé par l'Académie n'est donc que l'acquit d'une dette sacrée. Honorer le patriotisme, c'est le perpétuer. La poésie, en rappelant les dévouements du passé, préparera ceux de l'avenir.

QUESTIONNAIRE

FORMULÉ PAR LA COMMISSION

DE LA

CARTE GÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

INTRODUCTION.

La géologie considérée en elle-même est l'étude des différentes couches de terrain qui constituent l'écorce terrestre, et des grands phénomènes naturels qui viennent chaque jour la tourmenter et en modifier l'aspect. Elle examine le caractère de ces couches, détermine leur ordre de superposition et de formation, et indique quelles sont les substances minérales utiles que l'on peut rechercher dans chacune d'entre elles. La géologie est ainsi la base de deux grandes sciences : l'exploitation des mines et l'agronomie, puisque la première enlève au sol les matières précieuses qu'il renferme, et la seconde apprend à l'agriculture à bien utiliser les prin-

cipes fertilisants de la terre végétale, produit de la décomposition des terrains, et à les renouveler quand ils ont été épuisés par la culture. Les connaissances géologiques sont donc des plus utiles et ne sauraient être trop répandues, surtout dans le département de Tarn-et-Garonne, imparfaitement étudié jusqu'ici, et dont le sol, s'il faut en croire les indices déjà recueillis, contient de nombreuses matières minérales employées par l'industrie et par l'agriculture, et capables par conséquent d'accroître dans une certaine mesure la richesse et la prospérité de notre pays.

Classification des terrains.

Les terrains sont classés, d'après leur ordre de superposition, en cinq grandes *formations* qui se divisent en *terrains*. Chaque terrain se partage à son tour en *étages*, l'étage en *couches*, et les couches en *lits*. Voici maintenant les noms que l'on a donnés à ces principales divisions :

I. Terrains primitifs ou de cristallisation.

II. Terrains anciens.

1. Terrain cambrien ;
2. Terrain devonien ;
3. Terrain silurien.

III. Terrains secondaires.

4. Terrain carbonifère ;
5. Terrain permien ;
6. Terrain de trias ;
7. Terrain jurassique ;
8. Terrain crétacé.

IV. Terrains tertiaires (9).

V. Terrains récents.

10. Terrain quaternaire et diluvien ;
11. Alluvions modernes.

Les séparations entre ces divers terrains s'établissent, non-seulement par la nature des *roches* qui les composent, mais encore par les *fossiles* ou coquilles pétrifiées qu'ils renferment. De plus, les couches supérieures d'un terrain, et les couches inférieures du terrain superposé ne sont pas parallèles, et leur inclinaison varie brusquement en passant d'un terrain à l'autre. Ce même phénomène s'observe parfois à la séparation de quelques étages, mais ceux-ci se différentient surtout par l'aspect des couches qui les forment, leur composition, et la nature des fossiles qu'elles contiennent. Ces distinctions sont beaucoup moins nettes entre les couches, et il faut, pour les séparer, s'aider de toutes les observations que l'on peut faire et de tous les indices que l'on peut recueillir.

Constitution géologique du département.

Tous les termes de l'échelle de terrains ne sont pas représentés dans le département. On y rencontre les terrains suivants :

Primitif,	Tertiaire,
Trias,	Diluvium,
Jurassique,	Alluvions récentes.

Le terrain tertiaire occupe à lui seul les 3/4 de la superficie du département, et les autres terrains ne sont développés qu'en bandes assez étroites dans la partie Est du Tarn-et-Garonne.

Terrain primitif.

Le terrain primitif existe dans la partie Nord-Est du canton de Saint-Antonin, à la pointe qui s'avance dans les départements du Tarn et de l'Aveyron, dans les communes de Varen et de Laguépie. Il y a lieu de le rechercher sur les deux rives

de la rivière, depuis Fenayrols jusqu'aux environs de Najac.

Ce terrain est formé par des *roches cristallines* se présentant en masses plus ou moins considérables.

Les *roches cristallines* les plus remarquables sont le *granite,* le *gneiss* et les *schistes.* Le granite est connu de tous ; c'est une roche très-dure composée de trois éléments : le feld-spath blanc ou rosé en petites lamelles opaques et ternes, le *quartz* en grains plus ou moins arrondis et cristallins, et enfin le *mica* blanc ou noir qui brille d'un vif éclat.

Quand le mica et les éléments du granite paraissent plutôt disposés en bandes parallèles que mêlés sans ordre, et donnent à la roche un aspect rubanné, on a le *gneiss* (*Laguépie, confluent du Viaur et de l'Aveyron*). On donne le nom de *schiste* à des roches qui se divisent en lames parallèles comme l'ardoise ; les schistes sont *micacés, talqueux* quand ils sont très-doux au toucher, *siliceux* quand ils sont ternes, sans mica et très-rudes (*schistes près de Ginestous*).

C'est au milieu des roches qui composent ce terrain que l'on rencontre des filons de quartz ou cristal de roche, riches en matières minérales, comme : minerais de plomb, de cuivre et de zinc, pyrite de fer et de cuivre.

Les terres fournies par la décomposition de ces terrains sont en général très-maigres et froides ; elles ont besoin d'un chaulage énergique. Les bas-fonds sont humides et se changent quelquefois en tourbières ; le genêt, la bruyère, la digitale pourpre et le pin sylvestre viennent de préférence dans les sols fournis par ces terrains.

Terrain de trias.

Le terrain de trias a été signalé sur les bords du terrain primitif, c'est-à-dire dans la partie Est du canton de Saint-Antonin, sur les bords de la rivière, et dans la partie du

canton de Monclar qui longe la Grésigne et le département du Tarn. Il se compose de trois étages, qui sont :

L'étage inférieur ou grès triasique, l'étage moyen ou calcaire conchylien (muschelkalk), et enfin l'étage supérieur ou marnes irisées.

Les noms donnés à ces étages indiquent suffisamment leur composition. Les grès ou grains de sable siliceux réunis par un ciment siliceux sont rouges ou bigarrés (*Castanet et vallée de la Baye*). Le calcaire conchylien est grisâtre ou bleuâtre, coupé par quelques lits marneux ou argileux, et enfin l'étage des marnes irisées est composé de petites couches alternantes d'argiles et de marnes jaunes, rouges, verdâtres ou bleuâtres d'un aspect bien caractéristique (*marnes bariolées de Varen*). Le fait le plus remarquable est la présence dans ces terrains de couches de sel et de gypse ou pierre à plâtre cristallisée ; c'est surtout dans les marnes irisées qu'on les rencontre (*Varen — montagne de Larroque*).

Les terres formées par les affleurements de ces couches sont des plus variées, et en général le fait de l'exposition est celui qui a le plus d'influence sur leur fertilité.

Terrain jurassique.

Le département de Tarn-et-Garonne possède tous les étages du terrain jurassique qui comprend les cantons entiers de Saint-Antonin et de Caylus, une grande partie de ceux de Caussade et de Montpezat et une faible superficie de celui de Monclar.

Les divers étages du terrain jurassique portent les noms suivants :

1. Lias, 2. Etage oolithique,

subdivisés chacun en étage inférieur, en étage moyen et en étage supérieur.

§ I. — *Lias.*

Le lias n'occupe, dans le département, qu'une bande étroite qui commence dans la vallée de la Vère à la limite du département, et suit l'Aveyron jusqu'à Varen. Là, elle paraît abandonner le cours de la rivière, s'élargit et occupe les territoires des communes d'Espinas, Verfeil, Parizot et Puy-Lagarde, c'est-à-dire les deux côtés de la vallée de la Seye. Il se montre aussi tout près de Laussier, sur la route de Saint-Antônin à Vaour.

Le lias est essentiellement composé d'une fréquente alternance de couches calcaires et de lits marneux et argileux, tous d'une faible épaisseur et d'une coloration qui varie entre le gris et le noir. Le caractère le plus frappant de ces calcaires c'est qu'ils sont marneux, et se décomposent à l'air en lames et plaquettes minces, ou en prismes très-nets, ce qui leur a fait donner, dans le pays, le nom de *pierre à quatre pans*. Les marnes présentent aussi ce phénomène, mais d'une façon plus sensible; elles ont aussi reçu le nom de marnes *feuilletées* (*environs de Bruniquel*). Les calcaires noirâtres sont généralement *fétides;* ils répandent sous le choc du marteau une mauvaise odeur et se divisent en *esquilles* ou petits fragments minces arrondis à la surface, mais à bords anguleux et tranchants. Leur aspect le plus général est d'être *noduleux*, c'est-à-dire de se présenter en petits blocs arrondis au milieu des marnes et des argiles (*vallée de la Bonnette, de Saint-Antonin à Caylus*).

Les couches du lias renferment un très-grand nombre de coquilles pétrifiées, notamment des *belemnites,* fossile allongé et pointu comme l'extrémité d'un pic, des *ammonites,* coquilles rondes et plates simulant une torsade enroulée plu-

sieurs fois sur elle-même, des grandes *huîtres* aplaties sur une de leurs valves et présentant un crochet plus ou moins recourbé, et des coquilles appelées *pecten*, qui ressemblent tout-à-fait à un peigne pétrifié.

Les collines liasiques sont généralement très-élevées et escarpées; leurs flancs sont presque verticaux, et l'on y voit alors à nu les couches successives d'argile et de calcaire qu'elles renferment, et qui se décomposent sur les pentes. Certaines couches calcaires produisent une terre végétale pierreuse d'un rouge très-prononcé (*plateau situé au-dessus des rocs d'Anglar*).

§ 2. — *Etage oolithique.*

Le terrain oolithique ou jurassique proprement dit est partagé en trois étages : l'oolithique inférieur, moyen et supérieur. La limite entre ces trois étages n'est guère bien tranchée, on peut dire cependant que l'étage inférieur est entièrement composé de calcaires compactes (*pierre de Bruniquel*) séparés par quelques lits de minerai de fer *oolithique* (*calcaire de Bruniquel*) ou en petits grains ronds comme des grains de plomb, et de calcaires aussi *oolithiques*, mais quelquefois *cariés*, c'est-à-dire présentant une texture analogue à celle d'une éponge. Ces calcaires sont en général blancs ou jaunâtres, et en se délitant à l'air produisent des terres rougeâtres (*environs de Caylus*). L'étage moyen est surtout caractérisé par des marnes brunes ou bleuâtres, riches en grandes huîtres, qui acquièrent quelquefois une très-grande épaisseur; des calcaires compactes, cassants, mêlés de lits d'argile ferrugineuse (*Septfonds*), et, au-dessus, des calcaires tendres, farineux, criblés de coquilles brisées dit *coralliens*. L'étage supérieur commence par des argiles

renfermant de petites huîtres en forme de virgule, et se termine par des alternances de calcaires tendres et argileux avec des marnes et des argiles. Les calcaires à la partie supérieure de l'étage sont généralement verdâtres.

Dans toute l'étendue du terrain jurassique les argiles sont ordinairement sableuses, se changent quelquefois même en sables, et contiennent, ainsi que les calcaires, des fossiles appartenant aux genres déjà cités : belemnite, ammonite, pecten, huître.

Les calcaires jurassiques présentent de nombreuses poches dont l'existence est dénotée à la surface des plateaux par l'usure des roches qui en forment les parois. Ce sont ces poches qui, dans les étages oolithiques inférieur et moyen et surtout dans l'inférieur, ont été remplies par les dépôts de phosphate de chaux. Ils contiennent aussi des couches parfois fort puissantes de pyrite de fer, substance jaune, lourde et brillante, qui simule de l'or.

Les contrées occupées par le terrain jurassique ont une physionomie toute particulière. Les calcaires, qui sont en couches fort épaisses, y forment des escarpements abrupts à parois verticales; les parties les plus tendres ont disparu sous l'action des agents atmosphériques, et il reste de véritables murailles de calcaires, découpées et dentelées profondément et qui simulent des ruines. Les parties supérieures en sont souvent arrondies et usées comme si elles avaient eu à supporter un long frottement. Au-dessus de ces escarpements s'étendent des plateaux plus ou moins larges coupés par des vallées profondes, mais souvent sans cours d'eau. Ces plateaux servent en général de base à d'autres escarpements formés par de nouveaux bancs de calcaire, ce qui fait que tout le terrain jurassique offre une série de plateaux ondulés et d'escarpements successifs, qui ne présentent de pentes

douces que sur les parois de quelques vallées secondaires, là où affleurent les couches marneuses et argileuses. Le fond des vallées est fertile, quelquefois riche en sources abondantes, tandis que les escarpements sont couverts d'une végétation d'arbres chétifs et que les plateaux constituent dans leur plus grande étendue ce que l'on appelle le *Causse*.

Terrains tertiaires.

Le terrain tertiaire occupe la plus grande partie du département de Tarn-et-Garonne. Il comprend : les cantons entiers de Molières, Montaigu, Bourg-de-Visa, Lavit et Beaumont;

Une partie de ceux de Valence, Saint-Nicolas, Moissac, Verdun, Grisolles, Villebrumier, Montauban, Monclar, Nègrepelisse et Lafrançaise.

Le terrain tertiaire est généralement divisé en trois étages qui portent le nom de :

Tertiaire inférieur ou éocène;

Tertiaire moyen ou miocène;

Tertiaire supérienr ou pliocène.

L'étage miocène est très-développé dans le département; l'étage éocène a été signalé par quelques personnes dans la partie Est.

Considéré dans son ensemble, le terrain tertiaire est caractérisé par une alternance presque constante et indéfinie de sables, de grès, d'argiles, de marnes et de calcaires.

Sables.— Les sables sont composés en grande partie de petits grains irréguliers de quartz gris transparent, qui sont associés à des particules blanchâtres ténues de feld-spath et à quelques lamelles de mica. Ils sont presque toujours colorés en jaune plus ou moins foncé par de l'oxyde de fer et sont quelquefois fauves avec des veinules rosées ou rougeâtres; on

en trouve aussi de grisâtres, mais leur aspect habituel est un mélange de ces deux couleurs, et le gris forme fréquemment sur le jaune les dessins les plus variés (*sables des coteaux du Tarn, — talus du Cours, à Montauban*).

Presque tous les sables renferment un peu de carbonate de chaux (*calcaire*) à l'état grenu. Cette substance se concentre parfois sur certains points et forme dans le sable un réseau plus ou moins compliqué de veinules blanchâtres dont la matière ressemble à de la craie (*sables des coteaux de la Garonne et de l'Aveyron*).

Ces sables sont désignés, dans les localités où on les trouve, sous le nom de *sables de mine*; on les aperçoit à différents niveaux, mais leurs couches ont souvent assez de puissance pour constituer des collines entières.

Lorsque les sables sont agglutinés par un ciment calcaire argileux, ils forment ce que l'on appelle des grès tendres ou *molasses* (*sous-sol de la région de Léojac*). Le nom de cette roche indique suffisamment qu'elle est tendre, facile à désagréger ou à casser même à la main. Quelquefois, cependant, elle acquiert assez de dureté pour pouvoir être employée comme pierre de construction; elle est alors vulgairement désignée sous le nom de *pierre de tuf* (*environs de Puygaillard, canton de Monclar*); la mollasse ordinaire reçoit, du reste, aussi ce nom de tuf. La couleur de la mollasse est généralement claire, grise ou brune; comme les sables elle présente des veines grises, jaunes, blanches ou violacées qui lui donnent un aspect facile à reconnaître.

Au milieu de ces molasses, on rencontre sur quelques points des roches composées des éléments les plus divers de quartz blanc transparent, de silex gris ou noir, de noyaux de calcaire jaune ou rosé réunis par un ciment sableux; ces roches sont les *poudingues molassiques* qui, à raison des

éléments disparates qui y sont réunis, présentent une bigarrure de couleurs d'un joli effet à l'œil. Ces poudingues se placent généralement au contact des assises calcaires, et leurs éléments peuvent prendre de grandes proportions.

Marnes et argiles. — Les marnes ou argiles calcarifères du terrain tertiaire constituent avec ces sables des couches fort épaisses.

Ces marnes sont douces au toucher, d'un jaune plus ou moins foncé, et quelquefois tachées de teintes plus claires, grises, verdâtres, rouges ou rosées qui forment sur la tranche des veines ramifiées en tout sens. Le fait le plus remarquable présenté par ces marnes est la présence dans leur masse de grains de sable ou de quartz et leur passage insensible, soit aux sables, soit aux molasses.

Ces marnes contiennent parfois (*environs de Mansonville*) des rognons de gypse ou pierre à plâtre qui ne sont jamais en bien grande abondance.

Calcaires. — Le calcaire se rencontre dans le terrain tertiaire à différents niveaux et sous les aspects les plus divers.

C'est ainsi que les marnes renferment souvent des rognons de calcaire concrétionné plus ou moins hérissés d'aspérités qui ont reçu le nom vulgaire de *têtes-de-chat*. D'autres fois, au milieu de couches marneuses ou argileuses on rencontre des lentilles ou couches interrompues de calcaire qui arrivent parfois à de grandes dimensions; enfin, le calcaire se présente en couches plus ou moins épaisses séparées par des lits argileux, marneux ou sableux.

Comme structure, ces calcaires peuvent être *compactes* quand ils sont à grain serré et très-fin (*calcaires analogues à ceux de l'Agenais*), *bréchiformes* quand leur pâte présente des parties plus ou moins arrondies dont la nature ou

la couleur diffèrent de celles de la masse (***calcaires des environs de Beaumont, analogues à ceux de l'Armagnac***), ***fossilifères*** lorsqu'ils contiennent des coquilles pétrifiées, ***caverneux*** quand leur structure rappelle celle d'une éponge, ***crayeux*** quand ils se mettent facilement en poussière blanche comme de la craie, ***cristallins*** quand ils présentent une masse brillante à l'aspect du cristal, ou des cavités remplies de carbonate de chaux cristallisé et transparent (***calcaires de Lauzerte***).

La couleur de ces calcaires varie du blanc au gris et du rose au rouge : ce dernier aspect est le plus rare.

Distribution des différentes couches tertiaires.

Au point de vue de la répartition, sur la surface du département, de ces diverses espèces de couches, on peut dire que les roches molassiques sont surtout développées dans les parties Sud et Est du département, c'est-à-dire les cantons de Beaumont, Lavit, Auvillar, Villebrumier, Monclar, Montauban, Nègrepelisse, Lafrançaise, Molières. Les étages calcaires, au contraire, dominent dans la partie Nord et Nord-Est, le calcaire compacte dans les cantons de Lauzerte, Montpezat, Bourg-de-Visa, Moissac et Valence, et le calcaire caverneux dans le canton de Montaigu et la partie Nord seulement de ceux de Bourg-de-Visa et de Lauzerte.

Les couches du terrain tertiaire sont très-peu fossilifères. Les molasses ne contiennent que très-rarement des coquilles ou des débris d'animaux ; les calcaires sont surtout riches en petites coquilles des genres Hélix, Lynnées, Planorbes qui ressemblent aux petites coquilles coniques ou plates qui vivent actuellement sur le bord des ruisseaux et dans les escarpements et les lieux humides.

Aspect des contrées tertiaires.

Les régions occupées par les terrains tertiaires sont constituées par une série de vallées peu profondes et de collines aux pentes douces et arrondies (*collines de la Lomagne et du Quercy*). Dans chacune de ces vallées, si petite qu'elle soit, est creusé le lit d'un torrent ou d'un ruisseau ; mais les eaux y sont peu abondantes et la fraîcheur de ces vallons est bien loin d'être comparable à celle des vallons jurassiques. Dans les contrées où le calcaire domine, les ondulations du sol disparaissent en partie et il y a tendance à la formation de plateaux horizontaux (*Bourg-de-Visa*, *Montaigu*), qui n'ont jamais une étendue bien considérable. Sur ces plateaux et surtout dans la région des calcaires caverneux, le sol prend une teinte rougeâtre qui contraste fortement avec les terres blanchâtres ou grisâtres fournies par le calcaire compacte quand il ne donne pas de véritables causses. Généralement, la terre arable de ces contrées tertiaires est ce que l'on appelle la *terre forte de coteau*, terre qui est renommée pour la bonne qualité des céréales qu'elle produit. Les couches marno-sableuses donnent une terre légère, facile à travailler et qui, convenablement amendée, peut fournir de bonnes récoltes.

Terrain quaternaire ou diluvium.

Le diluvium recouvre, dans le département, une superficie assez considérable qui comprend : les cantons entiers de Castelsarrasin et Montech, la plus grande partie de ceux de Valence, Saint-Nicolas, Auvillar, Montauban, Grisolles, une partie seulement de ceux de Verdun, Beaumont, Lavit, Monclar, Nègrepelisse.

Ce terrain est essentiellement constitué par une argile graveleuse qui passe insensiblement à une couche de cailloux siliceux roulés et arrondis, qui sont empâtés par un ciment d'argile et de sable. L'argile est généralement rougeâtre avec veines d'un brun foncé et veines grisâtres ; celle qui empâte les cailloux a aussi les mêmes couleurs. On y rencontre quelquefois des sables ferrugineux très-fins plus ou moins agglutinés, qui portent le nom de *rouget*, et des petits rognons noirs et durs d'oxyde de fer.

Ce sont ces couches que l'on peut étudier près de Montauban, dans le ruisseau Lagarrigue, et qu'on retrouve partout où se présente le terrain diluvien si facile à reconnaître à ses cailloux roulés. Les couches de cailloux reposent, en général, sur des marnes miocènes, ce qui fait que les eaux qui s'y infiltrent et les traversent sont retenues à la surface de la marne, et l'on a ainsi une nappe aquifère souterraine (*nappes du Ramier*, *de Gasseras*, *etc.*).

Tandis que dans beaucoup de localités l'argile ou limon diluvien jaune se trouve très-développée (*Montauban*, *Lavilledieu*), dans d'autres, au contraire, c'est la couche graveleuse qui domine (*coteaux du Fau*, *plateau de Montbartier*) ; de là pour la terre végétale, qui résulte de la décomposition des couches diluviennes, deux natures différentes : la terre argilo-siliceuse blanche ou *boulbène* exclusivement réservée à la culture des céréales, et le terrain caillouteux ou *grave* qui est le terrain à vignes des plateaux de Lavilledieu et de Montauban, des coteaux du Fau et de Léojac et des plateaux de la Lomagne, tout le long de la rive gauche de la Garonne.

On peut distinguer aisément dans le diluvium du département de Tarn-et-Garonne deux niveaux parfaitement nets. Le premier, ou niveau inférieur, comprend la plaine de

l'Aveyron, les plateaux de Lavilledieu et de Saint-Nicolas ; le deuxième, plus haut de 20 mètres environ, comprend les coteaux situés entre Bruniquel et Montauban, Montbartier et Fronton, Verdun et Auvillar. Tandis que la première région est sensiblement plane ou coupée seulement par de petites ondulations, la seconde est beaucoup plus tourmentée et est occupée par des collines aux pentes arrondies et des vallées quelquefois profondes, tout en présentant des plateaux plus étendus que les contrées tertiaires avoisinantes. Le diluvium n'a pas, du reste, une bien grande puissance et ne fait que recouvrir plus ou moins superficiellement les couches miocènes sur lesquelles il semble se mouler.

C'est dans le terrain diluvien que l'on retrouve de nombreux ossements d'animaux et d'oiseaux, des vestiges de l'ancienne industrie humaine, haches et objets en silex, et enfin des restes humains dont l'importance a été signalée à l'article du Questionnaire qui a trait à l'anthropologie. C'est dans les gravières et les sablières ouvertes dans les couches du diluvium que l'on trouve les ossements, et dans les grottes et les cavernes que l'on rencontre les restes de l'industrie et de l'habitation de l'homme primitif.

Alluvions récentes.

Les alluvions récentes occupent une place importante dans notre département sillonné par trois grands cours d'eau, l'Aveyron, le Tarn et la Garonne, et par leurs nombreux affluents, dont quelques-uns ont un bassin fort étendu. Les alluvions récentes comprennent deux genres de dépôts :

Les limons,

Les sables et les graviers.

Les limons sont connus de tout le monde et leur aspect est très-caractéristique.

Le limon de l'Aveyron est argilo-calcaire et ferrugineux, celui du Tarn est argilo-siliceux, et celui de la Garonne est encore plus siliceux. Pour les sables et les graviers qui ne sont que des sables à plus gros élements, il y a à faire les mêmes distinctions; les graviers de l'Aveyron sont calcaires et siliceux avec une richesse considérable en silex blanc laiteux; ceux du Tarn sont aussi siliceux, mais avec une grande proportion de quartzites noirs ou rouges; ceux de la Garonne, enfin, sont essentiellement formés de roches composées venant des Pyrénées, c'est-à-dire de granites et de quartzites de couleur foncée.

Ainsi qu'il doit arriver dans les dépots formés par les eaux, les plus gros cailloux sont au fond, ils deviennent de moins en moins gros et se terminent par du limon; mais il n'y a là aucun ordre fixe et il est aisé de comprendre que les eaux peuvent modifier la nature et l'ordre de ces dépôts.

Ce qui distingue essentiellement les couches de gravier actuellement déposées par les eaux des fleuves, c'est qu'elles ne sont pas cimentées par l'argile ou le sable ferrugineux qui donnent l'aspect rouge aux cailloux roulés. Les terres limoneuses sont très-fertiles et très-riches, mais elles ne valent que par l'épaisseur de la couche arable et la nature du sous-sol qui la supporte.

Indépendamment des alluvions des rivières qui nous donnent une idée de la formation des terrains anciens, nous assistons encore au dépôt d'un calcaire déposé par des eaux tenant en dissolution une forte proportion de carbonate de chaux. C'est ainsi qu'aux environs de Caylus, à Saint-Pierre-de-Livron, il y a un dépôt assez considérable de calcaire caverneux carié qui a tout-à-fait l'aspect de la pierre à meules et que l'on emploie dans le pays pour la construction des voûtes.

Il y aurait tout lieu, sur certains points des cantons de Caylus, Saint-Antonin, Caussade, et dans d'autres régions du département, de rechercher s'il n'y a pas des dépôts analogues.

QUESTIONNAIRE.



Généralités.

1 Votre localité appartient-elle exclusivement à la région des plaines ou à celle des coteaux ?

2 Les coteaux y sont-ils en pente douce ou en pente raide, c'est-à-dire inférieure ou supérieure à 10 pour 100? — A quelle exposition sur le bord des vallées se trouvent la pente douce et la pente raide et quelles sont les limites extrêmes?

3 Quelles sont la largeur, la profondeur et la pente des diverses vallées? — L'altitude, l'étendue et la pente des plateaux couronnant les coteaux?

4 Existe-t-il pour votre localité un nivellement de la vallée, des routes ou des cours d'eau autre que les côtes de niveau sur les cartes de l'état-major?

5 Les couches des terrains sont-elles mises à nu d'une manière bien distincte :

Dans les tranchées des routes, notamment dans celles qui conduisent des vallées au sommet des coteaux,

Dans le cours profond de certains ruisseaux,

Dans des escarpements remarquables,
Dans des carrières ou des briqueteries?

6 Les couches des terrains sont-elles horizontales ou inclinées? — Ont-elles leur inclinaison générale tournée vers le Nord, le Sud, l'Est ou l'Ouest ou vers le cours d'eau le plus voisin? — Quelle est la direction des couches, des vallées et des coteaux?

7 L'inclinaison des couches se montre-t-elle au bas des coteaux, à mi-hauteur, au sommet ou dans toute la hauteur? — Quelle est en centimètres par mètre l'inclinaison des couches?

Agriculture.

8 L'inclinaison des terres est-elle trop forte pour qu'on puisse labourer : 1° dans le sens de l'inclinaison; 2° en travers de l'inclinaison? — Les terres sont- elles meubles ou labourables profondément, ou sont-elles pierreuses ou labourables superficiellement?

9 Quelle est dans votre localité la nature des sols et des sous-sols des landes, des friches et des marécages, des forêts et des prairies naturelles?

10 Quelle est la nature des sols et des sous-sols des terres arables? — Quels sont les noms qu'on leur donne dans le pays?

11 Proviennent-ils de la désagrégation des roches sous-jacentes ou paraissent-ils avoir été apportés par les eaux?

12 Quelle est la profondeur de la couche arable? — Le sous-sol est-il de bonne qualité? — Est-il perméable ou imperméable?

Amendements agricoles.

13 Emploie-t-on dans votre localité, pour amender les terres : la marne, la chaux vive, la pierre à chaux, le plâtre cru, le plâtre cuit?

14 Quelle est la nature du sol où l'on emploie ces divers amendements ?

15 Y a-t-il dans votre localité des lieux d'extraction de ces divers amendements, marnières, carrières de pierre à chaux, platrières, sables coquilliers (*faluns*) ?

16 Y a-t-il des gisements et des carrières d'extraction de phosphates de chaux? — Quelle est la nature des terres avoisinant ces carrières?

17 Quelle est la nature du calcaire avoisinant les carrières? — Quelles sont la direction et les principales dimensions des poches où se trouvent les phosphates? Sont-elles situées sur le bord des vallées ou sur les plateaux?

18 A-t-on employé ou pourrait-on employer directement les marnes phosphatées qui proviennent des gisements ou des extractions de phosphates?

19 Ne pourrait-on pas imaginer quelques nouveaux moyens mécaniques ou chimiques de traiter ces phosphates

pour en rendre le transport moins onéreux? — Des essais ont-ils été faits et comment les comices agricoles pourraient-ils être appelés à les encourager?

20 Emploie-t-on du guano ou des engrais chimiques, et dans quels terrains? — Emploie-t-on des résidus d'ateliers et de manufactures?

Eaux de sources et eaux minérales.

21 Y a-t-il des sources ou des suintements abondants dans votre localité?

22 Dans quels terrains apparaissent les sources et les suintements et à quel niveau au-dessus du fond de la vallée?
Est-ce dans les sables, les cailloux roulés ou les fissures des roches dures?
Les eaux sont-elles stagnantes ou courantes? Sont-elles employées comme boisson pour les hommes ou les animaux?

23 Les sources sont-elles assez abondantes pour fournir des moteurs hydrauliques ou pour servir à l'irrigation? Ces sources diminuent-elles ou disparaissent-elles en été?

24 A quel niveau trouve-t-on l'eau dans les puits de votre localité? Quelle est l'épaisseur maxima, minima et moyenne de la nappe d'eau? Quelle est la nature et l'épaisseur de la couche dans laquelle on rencontre l'eau?
Quelle est la nature des couches trouvées en creusant au-dessous du plan d'eau?

25 Y a-t-il un homme qui s'occupe spécialement de creuser des puits dans votre localité ? — Indiquer son nom et sa résidence. Serait-il à même de fournir des indications utiles sur les niveaux d'eaux et la nature des terrains?

26 Existe-t-il dans votre localité des sources minérales exploitées ou exploitables? — Sont-elles froides ou chaudes? Quelle est leur composition? Quel est l'effet qu'on leur attribue?

Combustibles.

27 Existe-t-il dans votre localité du charbon de terre ou d'autres substances susceptibles de brûler (tourbes, lignites, graphites, houilles) ?

Matériaux de construction.

§ 1. — *Cailloux.*

28 Y a-t-il à la surface du sol ou à une certaine profondeur des cailloux arrondis, soit dans la plaine, soit sur les coteaux? — Quelle est leur grosseur ordinaire? Passent-ils à des graviers menus, à des sables grossiers ?

29 Quelle est la forme, la nature et la couleur de ces cailloux? Sont-ils d'un jaune brun, noirâtres ou grisâtres ? — Sont-ils quartzeux, granitiques, schisteux, gréseux, calcaires? — Ressemblent-ils à ceux qu'on tire journellement du Tarn, de l'Aveyron, de la Garonne? — Faire connaître l'emplacement et,

autant que possible, l'altitude des gravières au-dessus du cours d'eau le plus voisin, leur profondeur jusqu'à la marne sous-jacente ou leur épaisseur, la proportion de sable qu'elles renferment, la disposition de leurs couches et leur nature?

§ 2. — *Sables.*

30 Les sables viennent-ils d'un cours d'eau voisin ou d'une sablière? — Sont-ils siliceux, calcaires, ferrugineux, doux ou rudes au toucher, à gros ou à petits grains, purs ou terreux, jaunes ou noirâtres, gris de fumée ou blanchâtres?

§ 3. — *Moellons et Pierres de taille.*

31 Y a-t-il dans les coteaux de grandes couches ou des bancs de pierre blanche, grise, de couleur variée, de nature calcaire, gréseuse, sableuse ou granitique, compacte ou grenue?

32 Y a-t-il des carrières de moellons ou de pierre à bâtir? — Cette pierre est-elle dure ou tendre? — Durcit-elle à l'air ou s'y désagrège-t-elle? — Craint-elle la gelée? — A-t-elle l'aspect grenu, gréseux, ou bien l'aspect compacte, uni, de la pierre de taille? Cette pierre est-elle facile à tailler, facile à extraire? — Les carrières sont-elles rapprochées d'une route?

33 A quelle profondeur se trouvent les belles assises de pierre de taille? — Cette pierre présente-t-elle les qualités et les épaisseurs nécessaires pour dalles de revêtement,

de pont, marches d'escalier, rouleaux à dépiquer? — Quel est le nom local des diverses espèces de pierre?

34 Trouve-t-on dans ces pierres de taille des cavités remplies de matières plus ou moins terreuses, de cristaux brillants ou ternes, ou de coquilles d'espèces variées et d'une conservation plus ou moins complète.

35 Les divers lits de pierre sont-ils séparés par des marnes, des sables ou de la pierre tendre? — Y a-t-il des fossiles (coquilles, ossements, dents), dans ces lits intermédiaires? — Indiquer les carrières et les gisements de fossiles.

36 Y a-t-il des briqueteries? — Nature de la terre employée, limon, terre forte, marne, boulbène, glaise jaune ou brune? — Emploie-t-on beaucoup de brique crue?

37 Y a-t-il de la pierre à chaux grasse ou à chaux hydraulique? — D'où l'extrait-on? — Où se trouvent les fours à chaux?

38 Quelle est pour ces diverses espèces de chaux et leurs divers usages la proportion de chaux et de sable employée pour la fabrication des mortiers et des bétons?

39 Y a-t-il des ciments naturels?

§ 4. — *Plâtre.*

40 Y a-t-il des carrières de plâtre à bâtir ou à marner, des fours à plâtre? — Quelle est la couleur de la pierre? Est-elle compacte, terreuse, cristalline ou en frag-

ments plus ou moins englobés dans la marne? — Y trouve-t-on des fossiles (empreintes, ossements, coquilles)?

Minerais.

41 Y a-t-il dans votre localité des minerais de fer exploités, exploitables ou abandonnés? Sont-ils en filons, en couches, en amas superficiels ou en poches?

42 Y a-t-il des minerais de cuivre, de plomb, de zinc, de manganèse et d'autres métaux?

43 Y a-t-il des pyrites de fer ou de cuivre, des ocres rouges ou jaunes?

44 Y a-t-il du sulfate de baryte (pierre blanche très-lourde d'un blanc laiteux et lamelleuse)?

Matériaux divers.

45 Y a-t-il dans votre localité des fabriques de poteries ou y en a-t-il eu autrefois?

46 Quelle est la nature des terres, sables et limons employés pour ces poteries, et quels sont les lieux d'où on les extrait?

Ces poteries sont-elles sans *couverte* ou avec *couverte?* Trouve-t-on dans le pays les éléments de cette couverte?

47 Fabrique-t-on des tuyaux et des vases avec une terre marneuse analogue à celle de Castelnaudary? Fait-on de la faïence?

48 Y a-t-il des terres à foulon? Des pierres plus ou moins tendres et colorantes, sanguine, craie?

49 Y a-t-il des pierres lithographiques exploitées?

50 Y a-t-il des meules à moudre? Dans quelles carrières? Quelles sont leurs dimensions et leur nature?

51 Y a-t-il des pierres à aiguiser, grèseuses, schisteuses?

52 Quelles sont les roches principales traversées par les tranchées, déblais, tunnels, escarpements et érosions les plus remarquables? Rencontre-t-on des terrains mouvants?

53 Rencontre-t-on des blocs erratiques, des cailloux roulés d'une très-forte dimension, des pierres ou des roches portant les traces de l'action glaciaire (*rayures et stries parallèles*)?

54 Signaler tous les faits se rattachant directement ou indirectement à la géologie, l'agronomie, l'hydrographie et la minéralogie, et pouvant offrir quelque intérêt?

Anthropologie.

55 Rencontre-t-on en quantité notable des silex (pierre à fusil) à l'état brut?

56 Trouve-t-on des amas d'éclats pouvant provenir de ce qu'on a fabriqué sur place des instruments en silex ou en toute autre nature de pierre dont se servaient les populations antéhistoriques du pays?

57 Trouve-t-on des objets travaillés soit en pierre, soit en os ou dents d'animaux, soit en bois de renne? Trouve-t-on dans les champs ce qu'on appelle vulgairement pierres de tonnerre, des polissoirs, des haches, des couteaux, des scies, des aiguilles, des pointes de lance ou de flèche, des hameçons, etc. ?

58 Dans quelle nature de couche de terrain et à quelle profondeur trouve-t-on ces résultats du travail de l'homme et de son industrie primitive ?

59 Des ossements d'animaux se trouvent-ils associés à ces objets ?

60 Y a-t-il, sur le territoire de la commune, des cavernes, des grottes, des abris sous roche, des fentes ou des poches où l'on rencontre des dents ou des ossements d'animaux très-anciens mêlés à des restes de l'homme ou à d'autres attestations de son existence (instruments en pierre ou en os, dents travaillées, poteries, sculptures ou dessins, cendres et charbons ou restes de foyers) ?

61 Y a-t-il des habitations souterraines creusées par l'homme? Indiquer la nature et le nom du terrain où elles ont été creusées ?

62 A-t-on rencontré dans les champs, les cours d'eau ou ailleurs, des substances minérales étrangères à la minéralogie du pays ?

Nota. — Recueillir, sans en enlever la gangue qui peut y être fixée, les échantillons des objets portant trace d'une action de l'homme. Faire connaître avec les détails les plus précis les circonstances des gisements.

Dire, par exemple, si le terrain de la découverte est bien en place et n'a *certainement* pas été remanié ; si les objets ont été trouvés sous des lits de cailloux, sous des couches stalagmiteuses, et de quelle épaisseur est chaque lit ou chaque couche ; de quelle profondeur au-dessous de la couche superficielle on a exhumé les objets découverts, etc... Prière enfin de recueillir, autant que possible, des échantillons de minéraux ou de restes animaux qui, se trouvant associés aux objets de provenance humaine, pourront caractériser la date géologique de l'enfouissement.



L'ÉRUPTION

DU

VÉSUVE

En avril 1872

PAR

M. LE DOCTEUR GUIRAUD

Membre résidant.

J'ai eu la bonne fortune de me trouver à Naples pendant l'éruption qui vient d'avoir lieu au Vésuve, et de pouvoir suivre les phases de ce grandiose phénomène.

Témoin ému et attentif de cette *révolution* de la nature, je me suis efforcé de décrire aussi fidèlement que possible ce que j'ai observé. Bien que des notes de touriste, recueillies au jour le jour et en courant, ne puissent avoir, au point de vue de la rigueur scientifique du moins, que des prétentions fort modestes, j'ai pensé néanmoins que ce récit emprunterait un certain intérêt à la grandeur et au dramatique du sujet.

Cette éruption, en effet, qui, pendant quelques jours, a occupé toute l'Europe, a été une des grandes éruptions du siècle. Elle a laissé dans le pays des traces qui ne s'effa-

ceront de longtemps. Une lave, encore fumante, recouvre des milliers d'hectares couverts naguère d'une riche moisson. De joyeux villages ont disparu sous le torrent de feu, et une grande partie des habitants des environs du Vésuve doivent aujourd'hui leur asile et leur pain à la charité publique.

Et si, laissant de côté ces désastres tout matériels, l'on envisage le phénomène au point de vue scientifique, est-il besoin de dire quels enseignements peut nous fournir l'observation attentive de ces cataclysmes ? N'est-ce point là que nous devons aller chercher des *témoins* et des preuves pour l'appréciation des changements dont la terre a été autrefois le théâtre, et pour la démonstration de cette grande vérité que la géologie moderne tend de plus en plus à mettre en lumière : la perpétuité et l'immutabilité des actions cosmiques.

I.

En face de cette grande et joyeuse ville de Naples, de l'autre côté de la baie, en avant des derniers chaînons des Apennins, qui forment comme une ceinture au golfe, s'élève une montagne isolée et d'une conformation bizarre : c'est le Vésuve, dont la gravure et la photographie ont rendu la forme et l'aspect familiers à tous. Sa base, qui constitue plus des deux tiers de sa masse, et dont les croupes arrondies et les pentes douces viennent se perdre d'une part dans la mer, de l'autre dans la riche plaine de la Terre-de-Labour, est surmontée de deux sommets : celui du Sud, en forme de pain de sucre, est le cône proprement dit avec ses cratères ; le second, celui du Nord, appelé la *Somma*, forme, au Nord, au Nord-Est et au Sud-Est, autour du cône, un cirque incomplet dont les parois, doucement inclinées à l'extérieur et se

continuant avec la base de la montagne, sont, au contraire, tout-à-fait escarpées sur le côté faisant face au cône. Nous verrons, plus tard, quelle est l'origine de la *Somma* et la raison de sa forme.

Entre la *Somma* et le cône, existe une haute vallée (720 mètres au-dessus de la mer) que l'on nomme *l'Atrio del Cavallo*, et qui a joué un grand rôle dans les événements dont je retrace le récit. Cette vallée se continue à l'Ouest avec un plateau (le *Piane*), interrompu par une sorte de petit monticule ou promontoire sur lequel sont construits l'Observatoire et la mauvaise auberge si connue sous le nom d'Hermitage. C'est là que les étrangers naïfs s'arrêtent pour goûter un *lacryma christi* d'une authenticité douteuse.

Sauf ces deux habitations, toute la partie supérieure de la la montagne est déserte et inculte. Ce ne sont que scories, cendres, laves solidifiées aux couleurs sombres; *vomissements du Vésuve tant anciens que modernes, l'abomination de la désolation en un mot,* comme le dit, dans ses lettres si étincelantes de verve et si amusantes, le spirituel président de Brosses. Quelques maigres arbustes, principalement des genêts et des cytises, quelques plantes des rochers arides, animent seuls cette solitude.

Le tiers inférieur, en revanche, moins souvent atteint par les éruptions, d'une fertilité merveilleuse, est couvert de vignes à la luxuriante végétation, de bastides, de jardins, de villages qui forment une blanche ceinture à la montagne. A l'Ouest, baignant leur pieds dans la mer, sont Portici, Résina, Torre del Greco, Torre de l'Annunziata, faubourgs de Naples. Au Nord et à l'Est, Somma, Saint-Anastasia et Ottajano. Un peu plus haut, coquettement placés sur le revers occidental, San-Sebastiano, San-Georgio a Cremano, Massa di

Somma, etc. Cet aperçu, très-abrégé de la topographie vésuvienne, permettra de mieux saisir les détails dans lesquels je serai obligé d'entrer.

Depuis quelques années, le Vésuve ne se repose guère. En 1867-68 eut lieu la dernière éruption qui dura plus de six mois, avec des alternatives de recrudescence et de tranquillité, et qui éleva d'une centaine de mètres le grand cône par les amas de lave sortie du cratère principal. En 1871 il y eut aussi une période assez courte d'activité ; enfin, pendant la pleine-lune de mars, il y eut issue d'une certaine quantité de lave dans l'*Atrio del Cavallo*.

A mon arrivée à Naples, le 11 avril, une fumée assez abondante, surtout vers le soir, et à laquelle se mêlaient, la nuit, quelques jets de flammes, couronnait le cône et annonçait le travail qui s'accomplissait dans les flancs de la montagne. La petite éruption de mars avait donné lieu à un nouveau cratère, et pendant mon séjour il s'en ouvrit deux autres. Ceux qui faisaient l'ascension du Vésuve pouvaient voir, la nuit, la lave incandescente bouillonner au fond du gouffre.

Le 23, M. Palmieri annonçait que le sismographe de l'Observatoire était un peu agité.

Dans la matinée du 24, au-dessous du cratère principal, s'ouvrit une petite fissure d'où s'échappa une certaine quantité de lave. J'étais allé le jour même à Capri, ignorant les symptômes précurseurs de l'orage, et ce fut à mon retour seulement que j'aperçus, pour la première fois, de sur le pont du bateau à vapeur qui me ramenait à Naples, la lave débordant du cratère, et facilement reconnaissable à l'abondante fumée qui s'en dégageait.

Mais la nuit nous préparait un spectacle bien autrement grandiose et imposant : dès que le soleil eut disparu der-

rière le Pausilippe, le sommet de la montagne commença à s'illuminer des plus vives lueurs, et à mesure que les ombres devenaient plus épaisses, cet immense incendie semblait croître en intensité et prendre de plus formidables proportions.

« De mémoire d'homme, me dit un Napolitain de mes amis que je rencontrai sur ma route, nous n'avons vu rien de pareil. »

Et nous courûmes ensemble sur le môle pour voir de plus près ce spectacle alors dans toute sa splendeur.

Au sommet de la montagne, trois fournaises d'où paraissent s'échapper d'immenses jets de flammes et des nuages de fumée. Ces nuages de fumée s'élèvent lentement vers le ciel, et peu à peu s'étalent en prenant, suivant l'heureuse comparaison de Pline-le-Jeune, la forme d'un gigantesque pin parasol. Au milieu de cette fumée, des milliers d'étincelles éclatent dans les airs et rappellent ces bouquets de fusées qui terminent nos feux d'artifice. Sur les flancs du cône, plusieurs torrents de feu descendent en s'élargissant et en se rejoignant dans leur course. Aux pieds du Vésuve la mer reflète la rouge lueur de la lave incandescente, et semble être elle-même la proie de l'incendie.

Tandis que le Vésuve est le théâtre des plus violentes manifestations du travail souterrain, autour tout est calme et sérénité dans la nature. La surface des flots est à peine ridée par une douce brise du large; la lune, une splendide pleine-lune, s'élève au-dessus de Castellamare, et ses blancs rayons qui éclairent le fond du paysage, les monts de Sorrente, l'île de Capri et la haute mer, forment, avec la rouge clarté du volcan, une merveilleuse opposition de teintes.

Cette tranquillité des éléments, déjà observée dans l'érup-

tion de 1794 (1), mérite d'être remarquée. L'on sait, en effet, les perturbations profondes que de pareils cataclysmes entraînent d'ordinaire dans l'atmosphère et dans l'Océan. Le récit de Pline-le-Jeune sur l'éruption de l'an 79 (2), nous décrivant la mer tantôt se retirant de son lit, tantôt envahissant le rivage, nous en est une preuve.

Pendant une partie de la nuit, une foule immense, bruyante, animée, exprimant avec vivacité ses impressions, stationna sur le môle, sur le quai Sainte-Lucie et surtout sur le Corso Victor-Emmanuel, cette voie nouvelle qui serpente, au-dessus de Naples, de Capodimonte à la Mergellina, et d'où l'on domine et la ville et ses merveilleux environs.

Moi-même, monté sur une barque qui m'avait conduit au milieu du golfe, en face du Vésuve, j'admirais, sans pouvoir me lasser, ce contraste, entre ce calme de la nature, cette insouciance et cette gaîté des hommes d'une part, et ces terribles convulsions d'autre part, qui, à quelques milliers de mètres de nous, allaient sans doute bouleverser une montagne, changer sa forme, sa hauteur, détruire peut-être des villes et toute une végétation luxuriante, soulever de nouveaux cônes et ouvrir de nouveaux gouffres. Je songeais alors aux réflexions si judicieuses de l'illustre géologue Ch. Lyell. Après avoir énuméré les découvertes que pourront faire dans ces contrées les géologues futurs, lorsque le temps aura apporté des modifications dans l'ordre de choses actuel et aura éteint le Vésuve comme il a éteint les volcans de l'Auvergne, il ajoute :

« Si les observateurs, qui se livreront à l'étude de ces phénomènes et à la recherche de leurs causes, admettent

(1) Sc. Breislak. — *Voyages physiques et lithologiques dans la Campanie*, trad. de l'italien, t. I, p. 208 et 216.

(2) Pline-le-Jeune. — *Lettres*.

qu'à certaines époques les lois de la nature ou le cours général des événements naturels différaient extrêmement de ce qu'ils observent de leurs jours, ils n'hésiteront pas à rapporter à ces âges primitifs les monuments merveilleux dont il est question. D'un autre côté, s'ils considèrent les preuves nombreuses des catastrophes répétées auxquelles fut sujette la région qu'ils étudient, peut-être plaindront-ils la fatale destinée des êtres condamnés à habiter une planète à l'état naissant et chaotique, et se féliciteront-ils de ce que leur race privilégiée ait échappé à de telles scènes de désordre et de confusion (1). »

Vers le matin l'éruption avait pour ainsi dire cessé. Dans la journée du 25, on n'apercevait plus au sommet du cône qu'une fumée assez épaisse. On s'attendait bien cependant pour le soir et pour la nuit à une recrudescence.

Diverses circonstances avaient retardé la visite que je comptais faire au Vésuve ; je ne pouvais trouver de meilleure occasion, et à 6 heures du soir je me dirigeais, en voiture, vers Résina, habituellement le point de départ de l'ascension. Un guide, cicerone, minéralogiste, géologue, etc., m'avait été tout spécialement recommandé. Hélas ! il était aussi recommandé par *Murray* à tous les fils d'Albion, et j'avais compté, pour obtenir d'un aussi illustre personnage un pareil honneur, sans mon mince équipage et mon accent un peu trop français : aussi fus-je accueilli si dédaigneusement par ce protégé de *Murray Handboock* que je crus devoir tout modestement aller m'adresser aux guides *de tout le monde*, c'est-à-dire à l'agence. Un quart d'heure après, perché sur un cheval légèrement poussif, et en compagnie d'un brave cicerone n'ayant aucune prétention géologique ni

(1) *Principes de géologie*, t. I, p. 855.

minéralogique, je gravissais la belle route qui mène à l'Observatoire.

Après avoir cheminé quelque temps au milieu des vignes, des villas et des jardins qui font de la base du Vésuve un de ces petits *coins du paradis terrestre* si nombreux aux environs de Naples, nous arrivâmes à la coulée de lave de 1858 qui détruisit l'ancienne route et dans laquelle on a dû creuser la route actuelle. A partir de ce point, le paysage prend un aspect sauvage et désolé. Tout autour de vous, ce n'est qu'un vaste champ de lave dont la superficie mamelonnée et sillonnée ressemble aux vagues d'une mer tout-à-coup solidifiée. La nuit qui tombait rapidement nous cacha bientôt la tristesse et la monotonie de ce spectacle et mit brutalement fin à mes velléités botaniques et géologiques. D'ailleurs le vrai spectacle était plus loin : tandis que le sourd grondement du volcan devenait de plus en plus distinct, nous apercevions le sommet de la montagne commençant à s'embraser.

Nous arrivâmes bientôt au monticule de l'Hermitage où nous laissâmes nos chevaux, et après un *lunch* plus que modeste, mais arrosé, il est vrai, d'un petit vin blanc clairet et doux, très-chèrement payé, sous prétexte de *lacryma christi,* je me dirigeai vers l'Observatoire. Une lettre d'un professeur de l'Université de Naples m'en ouvrit les portes, et me valut une gracieuse réception de *l'assistant* de M. Palmieri.

Il était malheureusement bien tard pour visiter et examiner à loisir la belle collection de laves et de roches du Vésuve, le volcan le plus riche en espèces minéralogiques (1),

(1) Sur un espace de sept kilomètres carrés on a trouvé un plus grand nombre de minéraux simples que dans aucun autre point du globe sur une égale étendue. Sur 380 espèces établies par Haüy, on en a trouvé 82 sur le Vésuve et la *Somma*. Plusieurs sont spéciales à la localité.

collection réunie avec tant de soin par l'illustre savant. J'avais hâte, d'ailleurs, de voir les instruments d'observation et leur attitude en face de la terrible éruption qui s'annonçait.

Tout le monde a entendu parler du sismographe, cet ingénieux instrument destiné à décéler les secousses du sol. Le principe sur lequel il est fondé est des plus simples. Une cuvette de mercure, placée sur une table reposant solidement sur le sol, de façon à n'être ébranlée par aucune secousse accidentelle, est en communication avec un courant voltaïque. Au-dessus de la surface du mercure et à une très-faible distance, est suspendue, au moyen d'une spirale métallique à système compensateur, une tige d'acier qui fait partie du circuit électrique. Celui-ci agit sur le mouvement d'une horloge chronomètre. En temps normal le circuit n'étant point fermé, il ne se produit point de courant; mais qu'une oscillation du sol se produise, la surface du mercure en recevra le contre-coup et viendra toucher la pointe d'acier, d'où fermeture du circuit, production d'un courant et, comme conséquence, arrêt du chronomètre, qui indiquera ainsi l'heure, la minute, la seconde à laquelle s'est produite l'oscillation.

Le sismographe, chose singulière, était parfaitement tranquille au moment où je le vis, et nous ne pûmes nous empêcher, *l'assistant* et moi, de nous étonner de cette indifférence en présence de la violence des manifestations du travail s'opérant sous nos pieds. Cette tranquillité, du reste, ne fut pas de longue durée. Quelques heures après, l'agitation continue de l'instrument annonçait l'ébranlement de la montagne sous l'influence des forces souterraines.

Ma première intention, en montant au Vésuve, était de faire l'ascension du cône. Mais une fois à l'Observatoire, je

dus reconnaître l'impossibilité de la tentative, ou du moins le danger qu'elle présentait. Force était de me borner à aller jusqu'à la lave dont l'extrémité était en ce moment dans l'*Atrio del Cavallo*.

Par une nuit fort noire, et éclairés seulement par la lueur de la torche que portait le guide, nous nous dirigeâmes vers ce point. Après une heure d'une ascension fort pénible, tantôt à travers les cendres, tantôt à travers les scories dont les aspérités déchiraient nos chaussures et blessaient nos pieds, nous atteignîmes l'étroite et profonde vallée dans laquelle cheminait le courant de lave.

Nous étions tout près du monstre et nous pouvions enfin observer à loisir sa fureur. Le sommet du cône présentait le même aspect qui nous avait tant frappés la veille. Seulement la proximité nous rendait plus sensibles les détails et nous permettait de mieux analyser le phénomène.

Ce qui nous avait paru de loin être des jets de flammes sortant des cratères n'était que d'épais nuages de fumée dans lesquels se reflétait le feu intérieur (1). Ces étincelles, que nous comparions à des pièces d'artifices, étaient des *lapilli*, des ponces incandescents, des bombes volcaniques qui, lancés à plusieurs centaines de mètres de hauteur, retombaient dans le cratère ou roulaient avec fracas sur les pentes rapides de la montagne. Cette grêle d'obus d'un nouveau genre me faisait comprendre le peu d'enthousiasme qu'avait

(1) Quand on rencontre les mots flamme et fumée dans la description des phénomènes volcaniques, on doit généralement leur attribuer un sens figuré. Ce que l'on prend pour des flammes n'est autre chose que les vapeurs, les scories et une poussière impalpable éclairés par cette lumière vive qui émane du cratère situé au-dessous, où la lave brille, dit-on, d'un éclat comparable à celui du soleil. Quant aux nuages de fumée, ils sont formés, soit de vapeurs d'eau et d'autres vapeurs, soit de scories en poussière extrêmement fine. (Ch. Lyell, *loc. cit.*, t. I, p, 814.)

manifesté mon guide lorsque je lui avais parlé de gravir le cône. Trois courants de lave d'un rouge cerise ardent descendaient le long des flancs du cône en suivant les ravins ; à gauche un autre courant, beaucoup plus considérable, paraissant sortir d'un cratère que nous apercevions au fond de l'*Atrio del Cavallo*, remplissait cette vallée et s'avançait lentement vers nous.

La progression sur ce terrain à peu près plan était presque insensible à la vue, aussi la lave se figeait-elle à la surface sur plusieurs points en perdant rapidement son incandescence. A nos pieds cependant elle était encore rouge et liquide, et malgré la chaleur qui s'en dégageait, nous pûmes nous amuser à prendre des empreintes et à enfoncer dans cette matière pâteuse et visqueuse nos bâtons qui s'y enflammaient aussitôt.

Ce courant pouvait bien avoir, à l'extrémité où nous nous trouvions, un mètre d'épaisseur, mais comme il s'amincissait rapidement à cette extrémité, sa profondeur devait être beaucoup plus considérable à son origine et à son milieu. Sa largeur était mesurée par la largeur même de la vallée, vallée assez étroite comme nous l'avons dit, puisqu'elle est limitée d'une part par le cône, et de l'autre par les pentes abruptes de la *Somma*. Quant à sa longueur, elle était difficile à évaluer en ce moment, à cause de l'impossibilité d'apprécier le point précis où se trouvait le cratère qui lui donnait issue.

Tout ce travail volcanique était loin de s'accomplir en silence. C'était un grondement continu semblable à celui d'un tonnerre rapproché, et renforcé, plusieurs fois par seconde, par des détonnations subites, produites, sans doute, par l'éclatement des bombes lancées par le cratère.

Ce grondement paraissait se répercuter dans les cavités souterraines de la montagne, et bien que le sol fût ferme sous nos pas, on ne pouvait se défendre d'une sensation sin-

gulière, comme si le terrain allait tout-à-coup s'affaisser et se dérober sous nos pieds.

Après une longue station au milieu de cette belle horreur, pour me servir d'une expression dont on a peut-être un peu abusé, mais qui rend on ne peut mieux les impressions ressenties, il nous fallut songer à reprendre le chemin de l'Observatoire; l'heure s'avançait, et les torches étaient presque entièrement consumées. La descente dans l'obscurité et sur ce sol mouvant de cendres, de ponces et de scories, ne fut guère moins pénible que l'ascension. En revanche, nous parcourûmes rapidement la route de l'Observatoire à Résina, sur laquelle nous croisâmes quantité de voitures et de caravanes de piétons. Cette nuit là le Vésuve était un but de promenade vers lequel se dirigeait une partie de Naples. A chaque détour du chemin, des industriels nous offraient des cigares, du feu, des limonades et du *sambo* glacé, ces objets de première nécessité pour tout Napolitain.

Pendant tout le trajet de Résina à Naples, je me retournai bien souvent pour jouir plus longtemps de l'incomparable spectacle que j'avais derrière moi. Les trois courants de lave que j'avais vu arrivant à peine à la moitié de la hauteur du cône, avaient atteint à cette heure l'*Atrio del Cavallo*. Ils s'étaient réunis et formaient un large fleuve de feu couvrant toute la partie Nord. Il était près de deux heures du matin lorsque je rentrais à l'hôtel.

Le lendemain matin, à mon lever, des bruits sinistres commençaient à courir dans Naples. L'on parlait d'une grande catastrophe arrivée dans la nuit, de nombreuses victimes surprises par la lave, de blessés arrivant à chaque instant de Résina. Avec une population aussi vive et aussi impressionnable que celle de Naples, inutile de dire combien toutes ces rumeurs s'exagéraient en passant de bouche en bouche et

prenaient d'effrayantes proportions. Même aujourd'hui, il est encore bien difficile de savoir au juste ce qui s'est passé, tant les versions ont été contradictoires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a eu d'assez nombreuses victimes. Quelques personnes n'ont jamais reparu, et l'on a rapporté, à ma connaissance, dans les hôpitaux de Naples, au moins une trentaine de personnes, la plupart mortes des suites de leurs blessures.

Que s'était-il donc passé dans cet *Atrio del Cavallo* où nous nous trouvions quelques heures auparavant?

A ce propos, permettez-moi de reproduire le récit d'un témoin oculaire, qui vous donnera une idée de l'effarement et du trouble de ceux qui se trouvaient sur les lieux : « Vers quatre heures du matin, nous nous trouvions à cheval dans le sentier un peu au-dessous de l'Observatoire. Tout-à-coup un bruit sourd et profond nous fit tourner les yeux en arrière, et nous vîmes comme si toute la montagne s'incendiait. Les bandes noires que nous apercevions auparavant entre les deux courants de lave avaient disparu, et la flamme s'avançait et s'étendait sur tout le plateau de vieille lave où nous nous trouvions quelques minutes auparavant. L'épouvante n'avait pas encore eu le temps de naître dans notre âme, que déjà ce spectacle terrible avait disparu, et, à la place, apparut comme une nouvelle montagne plus menaçante et plus noire que la première, qui se précipitait et arrivait sur nous avec une vitesse vertigineuse. C'était une horrible bouffée de fumée si épaisse qu'elle plongea dans de noires ténèbres les lieux où, quelques secondes auparavant, était un immense incendie. Elle répandit une telle odeur de soufre et de bitume qu'aussitôt nous détournâmes le visage, sentant la respiration nous manquer. Nous cherchâmes alors instinctivement notre salut dans la fuite, et, derrière nous,

nous entendions les cris désespérés d'autres fugitifs. »

Sur les flancs du cône, au-dessus de San-Sebastiano, il venait de s'ouvrir, en effet, une immense fissure d'où sortit une colonne de feu et de fumée. De violents grondements ébranlèrent en même temps le sol, et les cratères supérieurs cessèrent tout-à-coup de rejeter des matières volcaniques. En un instant cette colonne de fumée couvrit, sur une grande étendue, la montagne et enveloppa les malheureux curieux qui se trouvaient, en assez grand nombre à cette heure, dans *l'Atrio del Cavallo*. Quelques-uns trouvèrent leur salut dans la fuite, mais beaucoup, aveuglés par la fumée, ne sachant dans ces ténèbres de quel côté se diriger, furent atteints par la lave qui les talonnait ou par les vapeurs brûlantes s'échappant de la fissure.

Cette ouverture subite d'une crevasse, dans des points assez éloignés des anciens cratères, est, dans l'histoire des éruptions volcaniques, un phénomène assez fréquent. Tous les touristes qui ont séjourné quelques jours à Naples sont allés visiter les champs Phlégréens et se sont arrêtés devant le *Monte-Nuovo*, cette montagne isolée, de 134 mètres de hauteur qui, en 1538, se forma en quelques heures à l'endroit où se trouvait auparavant le lac Lucrin.

Suivant le récit d'un témoin occulaire, *Pietro Giacomo de Tolède*, les phénomènes qui se produisirent alors ressemblèrent beaucoup à ceux qui ont été observés dans l'éruption actuelle.

« Le 27 et le 28 du mois de septembre dernier les secousses ne discontinuèrent pas à Pouzzoles; la plaine, comprise entre le lac d'Averne, le Monte-Barbaro et la mer, fut un peu élevée, et il s'y *produisit plusieurs fissures* dont quelques-unes laissaient échapper de l'eau..... Enfin le 29 du même mois, vers deux heures de la nuit, *la terre s'ou-*

vrit près du lac, et laissa voir une bouche formidable qui vomit avec fureur de la fumée, du feu, des pierres et de la boue composée de cendres. Le déchirement du sol se fit avec un bruit comparable à celui du tonnerre le plus terrible, et les pierres, rejetées, étaient converties en pierres ponces dont quelques-unes étaient plus grosses qu'un bœuf (1). »

La grande et célèbre éruption de 1794 commença aussi par l'ouverture d'une fissure à la base du cône. « Après une violente secousse de tremblement de terre, dit Sc. Breislak, qui a observé cette éruption avec beaucoup de soin, s'ouvrit à la base occidentale du cône, dans le lieu appelé la *Pedamentina* et au milieu des laves antiques, une bouche qui vomit un torrent de lave. La longueur de cette ouverture était de 7 hectomètres 711 décimètres, et sa largeur de 77 mètres (2). »

Tandis qu'à la base du cône se produisait cette violente éruption, le sommet était parfaitement tranquille, et on n'apercevait aucun phénomène anormal autour de son cratère.

Mais revenons à l'éruption d'avril dernier. Pendant qu'à Naples chacun attendait avec anxiété, qui un parent, qui un ami, la route de Portici offrait un spectacle non moins émouvant. C'était une procession de voitures, de charrettes, de véhicules de toute sorte, chargés de meubles, d'outils, de récoltes, et accompagnés par les habitants des villages menacés, se livrant, avec l'exubérance des peuples méridionaux, à toutes les manifestations de leur désespoir.

La lave continuait, en effet, sa marche terrible. Divisée par le monticule de l'Observatoire, elle débordait de chaque

(1) Sir W. Hamilton. — *Campi Phlegrei*, p. 70.

(2) Sn. Breislak. — *Loc. cit.*, t. I, p. 200.

côté le *Piane* et descendait, au Nord, vers Massa et San-Sebastiano, et au Sud vers Torre del Greco.

Deux heures ne s'étaient pas écoulées que le courant N.-O. couvrait une partie des flancs occidentaux de la montagne et présentait une largeur de près d'un kilomètre. La lave n'était plus qu'à quelques centaines de mètres des premières maisons de San-Sebastiano, et quelques minutes après on voyait celles-ci disparaître une à une dans le nuage de fumée qui cachait le Vésuve et qui, dans le jour, indiquait seule la direction de la lave. Le 26 au soir l'éruption était dans toute sa violence. Les courants de lave ressemblaient à d'immenses cascades de feu qui s'élargissaient toujours, en s'ouvrant vers la base de la montagne. De Naples même on entendait un mugissement sourd et continu, et dans les villages situés plus près du Vésuve l'on commençait à ressentir des secousses et des oscillations du sol de plus en plus fréquentes.

Le 27, à la pointe du jour, la violence du travail volcanique diminua un peu; les grondements souterrains étaient moins forts et plus rares. La lave qui, la veille, marchait avec une vitesse d'un kilomètre à l'heure, avançait beaucoup plus lentement, et Torre del Greco, Portici, Résina semblaient moins menacés. La montagne resta toute la journée invisible à Naples par suite des nuages de fumée qui l'enveloppaient.

Vers le soir commença une pluie de cendres noires et denses qui cacha encore plus complètement le Vésuve. De temps en temps seulement de magnifiques éclairs sillonnaient les nuages et illuminaient la montagne replongée aussitôt après dans l'obscurité. Le 28 au matin, M. Palmieri qui, dès le 26 au matin, s'était transporté à l'Observatoire vésuvien et qui, en vrai héros de la science, est resté jusqu'à la fin de l'éruption inébranlable à son poste si périlleux, annonçait que la lave était en décroissance et était en partie

éteinte. Les instruments commençaient à reprendre un certain calme.

Le 28 au matin, la cendre, qui était tombée toute la nuit, avait couvert d'un épais manteau les rues de Naples et les toits des maisons. Le ciel était couleur de plomb avec des teintes plus ou moins foncées ; la lumière du jour était tellement terne et grise, que par instants il semblait que l'on allait être plongé dans l'obscurité.

Vers midi cette pluie de cendres cessa; un coup de vent balaya les nuages, le soleil et l'azur du ciel se montrèrent un instant; ce répit fut de courte durée, car le ciel se couvrit de nouveau et les cendres recommencèrent à tomber vers 5 heures du soir.

La nuit et la journée du 29 furent terribles. Deux colonnes de feu, suivant les rapports de M. Palmieri, s'élançaient du cratère central à une hauteur prodigieuse. De la cendre, à laquelle s'étaient joints des *lapilli* incandescents, pleuvait, non-seulement sur le Vésuve, mais sur toute la ligne du chemin de fer méridional, à Angri, où se trouvait une poudrière fort menacée, à Viétri, et jusqu'à Salerne éloigné de plus de 50 kilomètres.

Dans les rues de Naples, la cendre tombée sur le sol avait plus de 2 centimètres d'épaisseur, et, autour de la montagne, elle atteignait 15 à 20 centimètres.

Un vrai fléau, du reste, que cette cendre fine et impalpable : voltigeant sans cesse dans l'air, elle pénétrait partout, dans les yeux, à la gorge, dans les bronches. Aussi chacun se renfermait-il chez soi, et les rues de Naples, d'ordinaire si animées, n'étaient traversées que par quelques rares passants que leurs affaires forçaient à sortir et qui cherchaient à se préserver, tant bien que mal, au moyen d'un parasol.

Dans les premiers temps, la municipalité cherchait à atté-

nuer les inconvénients de cette désagréable poussière au moyen d'abondants arrosements. Plus tard, il se répandit le bruit, je ne sais sur quel fondement, que cette cendre renfermait une forte proportion d'acide sulfurique, et que les arrosements, entraînant cet acide, pouvaient être nuisibles à la salubrité publique. La municipalité s'empressa dès lors de faire cesser les arrosements, ce qui rendit le séjour de Naples encore plus insupportable.

Cette ville, du reste, si gaie, si joyeuse d'habitude, était devenue lugubre. Si quelques Anglais, toujours à la recherche des émotions, arrivaient en toute hâte pour jouir du spectacle, une grande partie de la population napolitaine, s'attendant à chaque instant à voir la ville subir le sort de Pompéi, se pressait aux gares des chemins de fer pour fuir. D'un autre côté la superstition et le fanatisme commençaient à se mettre de la partie. Des bandes de femmes couraient les rues, en implorant et injuriant à la fois saint Janvier, et demandaient, sur un ton menaçant, que l'on fît sortir la fameuse statue du saint. Grâce, cependant, à la sagesse des autorités municipales et à l'attitude énergique des troupes et de la garde nationale restée sur pied pendant la durée de l'éruption, on n'a eu ni troubles, ni malheurs à déplorer.

Dans la nuit du 29 au 30, les oscillations, le grondement du volcan devenaient de plus en plus violents lorsque, vers deux heures du matin, après une secousse plus forte que les autres, le travail souterrain s'apaisa presque subitement. Depuis ce moment, en effet, les phénomènes éruptifs décrurent rapidemment, et tout sembla rentrer dans l'ordre. Il ne reste malheureusement que trop de traces de la colère du volcan. Des villages détruits, des champs ravagés, le désert et l'incendie là où étaient naguère la vie et le mouvement.

II.

Par leur violence, par la puissance de leurs manifestations, ces phénomènes semblent échapper aux lois de la nature qui procède, d'ordinaire, dans tous ses actes, avec tant de calme et de lenteur. Ces éruptions volcaniques, qui paraissent tout d'abord des révolutionnaires au premier chef, sont cependant soumises à certaines lois ; elles ont un mode d'évolution à peu près toujours le même.

Une revue rapide des éruptions vésuviennes, qui ont précédé celle à laquelle nous avons assisté, est intéressante à ce point de vue :

La première en date, la plus ancienne, au moins dans les temps historiques, est l'éruption de l'an 79 après Jésus-Christ. C'est aussi une des plus célèbres par ses conséquences, puisqu'elle entraîna l'ensevelissement d'Herculanum, de Pompéi, de Stabies et la mort de Pline-l'Ancien. Tout le monde connaît, du reste, la très-belle description qui nous en a été laissée par Pline-le-Jeune dans ses deux lettres à Tacite.

A cette époque, le Vésuve était considéré comme un volcan éteint, quelque chose comme les *puys* de l'Auvergne. Son sommet, où n'existait point le cône actuel, était formé par le cratère primitif, la *Somma* constituant alors un cirque complet. Strabon est très-explicite à cet égard.

« Au dessus de ces campagnes, dit-il, s'élève le Vésuve bien cultivé et habité, excepté à son sommet qui est *uni dans presque toute son étendue* et entièrement stérile, formé de cendres avec des enfoncements dans des terrains de cendres qui semblent avoir été rongées par le feu ; de sorte que l'on peut supposer que cette montagne a été primitive-

ment un volcan avec un cratère enflammé qui s'est éteint faute d'aliments. »

Dans ce cratère, couvert de forêts, campa Spartacus avec son armée. La catastrophe de 79 bouleversa toute la montagne, et entraîna la formation du cône actuel. Une partie des parois de la *Somma* s'écroula, et sous les débris de ce gigantesque écroulement, délayés par l'eau et transformés en torrent de boue, furent englouties Herculanum et Pompéi. Comme aujourd'hui, le pays fut plongé dans une obscurité presque complète par la pluie de cendres. De plus, de violentes secousses ébranlaient le sol à une distance considérable. A Misène même, qui est au moins deux fois plus éloignée du Vésuve que Naples, le tremblement de terre était si fort que tout le monde avait fui la ville, qu'en rase campagne on pouvait à peine se tenir debout et que les voitures, qu'on avait emmenées, ne pouvaient être rendues stables sur le sol qu'au moyen de grosses pierres (1).

Chose remarquable, Pline ne parle nulle part de courants de lave, et si l'on examine, en effet, les matières sous lesquelles ont été ensevelies les villes romaines, on n'en trouve pas de trace.

Le sol qui recouvre Pompéi n'est qu'un amas assez incohérent de cendres volcaniques, de ponces et de *lapilli*. Jamais, du reste, aucune discussion ne s'est élevée à cet égard. Pour Herculanum il n'en a point été de même. Une opinion fort accréditée, surtout parmi ceux qui ne l'ont point visitée, veut que cette ville ait disparu sous un courant de lave, et l'on attribue à cette cause le peu d'extension qu'ont pris les fouilles. Le sol dans lequel est ensevelie Herculanum est, en effet, au moins en général, beaucoup plus

(1) Pline-le-Jeune. — *Loc. cit.*

consistant que celui qui recouvre Pompéi. Le théâtre, en particulier, est enveloppé dans une matière assez dure. Il suffit cependant d'un examen assez superficiel pour voir que cette matière ne diffère nullement du tuf volcanique qu'on rencontre en si grande abondance autour de Naples et de Rome. Or, ce tuf n'est autre que des cendres, du sable volcanique, délayés par l'eau. En d'autres endroits, sur le point, par exemple, où se faisaient les fouilles lors de ma visite, les matières sont presque incohérentes (1).

Une difficulté bien plus grave, bien plus insurmontable, s'oppose à ce que l'on mette à découvert, au moins en entier, cette ville si intéressante, et qui offrirait sans doute une mine bien riche aux explorations des archéologues et des artistes. Au-dessus d'Herculanum sont trois villes importantes, comptant ensemble plus de 30,000 habitants, Portici, Résina, Torre del Greco. Avec la meilleure volonté du monde, il est difficile, on l'avouera, d'exproprier pour cause d'utilité archélogique une population aussi nombreuse.

Comme l'a conseillé M. Beulé, l'on peut seulement acheter, au fur et à mesure que les occasions se présenteront, quelques terrains pour y continuer petit à petit les fouilles, et consacrer à cet objet une partie du produit des entrées à Pompéi. Lors de mon passage une douzaine d'ouvriers étaient occupés à dégager quelques pans de mur, mais les travaux ne m'ont pas paru être poussés avec une grande activité.

Les résultats obtenus déjà à Pompéi, grâce au zèle et au dévouement de l'illustre directeur des fouilles, M. Fiorelli,

(1) Le tuf qui enveloppe les bâtiments consiste en cendres volcaniques très-fines. Ce tuf, poreux et tendre, est facile à travailler au moment où il est extrait de son gisement, et acquiert une extrême dureté lorsqu'il est exposé à l'air (Ch. Lyell, *Loc. cit.*, t. II, p. 841). — Lire aussi la très-intéressante étude de M. Beulé à ce sujet, parue dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1868.

nous permettent néanmoins d'espérer qu'il sera fait pour Herculanum tout ce qu'il est possible de faire, en tenant compte des sérieux obstacles que nous avons énumérés.

Depuis l'an 79, les éruptions se sont succédé à des intervalles plus ou moins rapprochés.

Suivant une tradition généralement acceptée, en 472 les cendres furent portées jusqu'à Constantinople.

Après une éruption survenue en 1500, le Vésuve rentra dans une période de repos qui dura 130 ans. Le cratère se couvrit d'une riche végétation, et Braccini nous a laissé un récit curieux de sa descente au fond du gouffre. Il le trouva couvert de plantes et d'arbres ; après être descendu à la profondeur d'un mille, il traversa une caverne profonde, descendit encore deux milles par un chemin fort rapide, ombragé d'arbres, et arriva enfin à une plaine garnie à son pourtour de grottes et de cavernes dans lesquelles il n'osa s'engager à cause de leur obscurité. A ce compte, cette plaine devait être, suivant la remarque de Breislak, bien au-dessous du niveau de la mer. Ne vous semble-t-il pas entendre, à l'ouie de ces détails, un récit fantastique, comme notre ami J. Vernhes aime à nous en donner dans son *Voyage au centre de la terre*.

Après ce repos, eut lieu, en 1631, une des éruptions les plus violentes et les plus complètes au point de vue des phénomènes observés. Pendant deux ou trois jours, le pays environnant fut plongé dans une quasi-obscurité. Le cratère rejeta, en quelques heures, 73 millions de mètres cubes de lave qui couvrit une superficie de 14 millions de mètres carrés sur une épaisseur de 7 à 10 mètres. Une pierre, pesant 25,000 kilos, fut lancée jusqu'au village de *Somma*. La condensation de la vapeur d'eau sortie du cratère entraîna des pluies abondantes qui, en se mêlant avec la

cendre et les débris rejetés par le cratère, formèrent des torrents de boue semblables à ceux qui avaient enseveli Herculanum. La hauteur de la montagne se trouva abaissée de 230 mètres, et la circonférence du cratère, qui avait 2 kilomètres, atteignit 5 kilomètres (1).

Dans le XVII[e] siècle, le Vésuve eut quatre éruptions seulement; dans le XVIII[e] siècle vingt-et-une, et depuis 1800 on en a déjà observé vingt-deux principales.

Hâtons-nous de dire que toutes sont loin d'avoir la même importance et d'entraîner les mêmes désastres que celle de 1872. Quelques-unes se bornent à un redoublement d'activité du cratère, à l'issue d'une petite quantité de lave et à quelques légères secousses du sol.

Il faut remonter, je crois, jusqu'en 1794 pour trouver une éruption comparable comme violence et comme ravages exercés. Scipion Breislak, qui assista à cette éruption et qui put la suivre d'assez près, en a laissé un récit fort détaillé. Les phénomènes observés ressemblèrent beaucoup à ceux que j'ai décrits à propos de l'éruption du mois d'avril.

L'éruption fut cependant précédée, trois jours avant, de fortes secousses de tremblement de terre, à tel point que beaucoup de Napolitains passèrent cette nuit hors de leur maison. Ce fait n'a pas eu lieu, on le voit, dans l'éruption actuelle.

Un immense courant de lave s'avança jusqu'à Torre del Greco, qu'il détruisit en partie, et fit plus de 400 victimes.

Puis la montagne se couvrit d'une épaisse nuée qui la

(1) L'élévation du Vésuve au-dessus du niveau de la mer a varié dans des proportions assez considérables par suite de ces bouleversements si fréquents du sommet du cône. C'est ce qui explique les différences d'évaluation que l'on trouve dans les ouvrages spéciaux et sur les cartes. Dans ces derniers temps (avant l'éruption) sa hauteur était de 1,300 mètres environ.

cacha complètement, et la pluie de cendres, qui commença alors, étendit un voile noir sur tout le golfe et le pays. L'obscurité fut portée à un tel degré qu'à Caserte, éloignée de 20 kilomètres environ, on ne pouvait marcher, en plein midi, qu'à la lueur des flambeaux. L'éruption dura cinq jours, du 15 au 20. Une particularité qui lui est commune avec celle de 1872, c'est que, malgré la violence du travail souterrain, malgré l'agitation du sol, la mer resta parfaitement tranquille, et le baromètre n'éprouva aucun changement sensible.

Depuis 1794, les éruptions se sont succédé à des intervalles assez rapprochés. Parmi les plus importantes, nous citerons celles : de 1805 qui donna naissance à une douzaine de petits cônes, de 1822 observée par Humboldt, de 1858 dont la lave combla une vallée appelée *Fosso-Grande* au point de la transformer en colline, et enfin celles de 1867-68 dont nous avons parlé plus haut.

Si l'on veut se rendre compte des ravages exercés périodiquement par le volcan, on n'a qu'à suivre le chemin de fer de Naples à Pompéi.

Cette excursion, qu'on ne saurait trop recommander aux personnes s'intéressant à la géologie, est des plus instructives au point de vue de l'étude des phénomènes volcaniques et de l'histoire des éruptions du Vésuve. La voie traverse, en effet, entre Portici et Résina, à Granatello, un courant de lave de 1631 ; à la Scala et à Calastro, deux autres courants de la même époque ; à Torre del Greco on trouve le grand courant de 1794 dont nous avons parlé et que l'on voit se jeter dans la mer ; enfin, entre Torre del Greco et Torre de l'Annunziata, de petits courants datant de 1806, 1631, 1805, et une grande coulée de 1631 près de cette dernière ville. L'on peut ainsi, dans quelques heures, étudier les diverses variétés de laves, et se rendre compte de leur différence de structure

suivant leur ancienneté et suivant l'époque de leur émission.

Le Vésuve est, on le voit, un redoutable voisin pour les villes qui l'entourent. Il ne leur laisse guère de longs répits. Trop souvent les malheureux habitants sont obligés de s'enfuir en toute hâte, sans avoir parfois le temps d'emporter leurs objets les plus précieux. En quelques secondes ils voient s'écrouler sous le fleuve de feu leurs demeures et disparaître le fruit de leurs travaux. L'éruption à peine terminée, ils s'empressent cependant de revenir et de reconstruire, sur cette lave à peine refroidie, un nouveau village. C'est ainsi que le Torre del Greco actuel est bâti sur deux ou trois villes superposées. L'on oublie vite le danger dans ce pays où le ciel est si beau, la vie si facile et si joyeuse, la terre si bonne mère.

D'ailleurs le volcan estun peu comme la lance d'Achille. Il guérit les blessures qu'il fait. J'ai dit, en commençant, quelle luxuriante végétation offrait la base de la montagne. Partout où s'étend le sol d'origine volcanique il en est de même. Dans l'île d'Ischia, dont les volcans sont en repos depuis les temps modernes, les anciens cratères sont couverts d'arbres et d'arbustes d'une vigueur incroyable. « La fertilité de ce sol vierge, dit Lyell, en parlant du cône de Rotaro, est telle, que les arbustes y sont devenus presque arborescents, et que la végétation de la plupart des petites plantes sauvages qu'on y rencontre a pris un développement si considérable que les botanistes ont eu de la peine à en reconnaître les espèces. » Quel touriste ne s'est pas arrêté, émerveillé, devant les gigantesques chênes-verts qui s'élèvent sur le sol trachitique de Castel Gondolfo, d'Albano et de Némi.

C'est qu'en effet ces déjections volcaniques renferment tous les éléments nécessaires à la nutrition et au développement du végétal, et elles les renferment sous une forme facile-

ment assimilable. Par leur décomposition elles sont une source abondante de potasse, de chaux, de silice soluble et d'ammoniaque. Aussi M. G. Ville, dans ses conférences agricoles, cite-t-il les cendres volcaniques parmi les substances d'où l'on peut extraire économiquement les sels ammoniacaux nécessaires à l'agriculture (1).

Les matières rejetées par le volcan pendant la dernière éruption ont, dans un rayon de plusieurs lieues, couvert la terre et ont brulé toutes les récoltes sur pied, mais aux premières pluies elles vont se couvrir d'un tapis de mousse et d'hépatiques qui fixeront ce sol mouvant et prépareront sa prochaine et inépuisable fécondité. La lave elle-même, qui consume tout sur son passage, et qui, par sa dureté et sa résistance aux agents atmosphériques, semble être la négation de la vie organisée, n'est point aussi rebelle qu'il le parait d'abord aux envahissements de la végétation.

D'humbles et de fragiles organismes végétaux se font les agents de la décomposition de la roche. Quelques années, six ans environ après sa solidification, la lave commence à se couvrir de quelques lichens. Une espèce est surtout abondante et caractéristique, c'est le *Stereocaulon vesuvianum* (2). Ses filaments s'insinuent dans les porosités de la lave, attaquent lentement, mais sûrement, sa surface, et y forment une légère couche d'humus sur laquelle germeront, au bout de quelques années, quelques plantes herbacées, le *Centranthus ruber, l'Helichrysum littoreum*, etc. Ceux-ci augmenteront, petit à petit, l'épaisseur de la couche végétale où croîtront plus tard des arbustes, en particulier des genêts

(1) *Revue des cours scientifiques*. 1869, p. 118.

(2) G. Licopoli. — *Storia naturali delle plante crillogamæ che nuscono sulli lave Vesuvani*. Naples, 1871.

et des cytises (*Spartium scoparium, junceum; Colutea arborescens; Cytisus triflorus et laburnum*).

Un siècle à peine est nécessaire pour cette transformation et pour l'apparition de la végétation arborescente. Mais trop souvent ce travail de la nature est troublé, dans son cours, par une nouvelle éruption, par un nouveau courant de lave, et tout est à recommencer. C'est à cette cause, et non à la nature du sol, qu'il faut attribuer l'aridité, la nudité de la partie supérieure du Vésuve.

Je regrette que le temps ne m'ait pas permis d'étudier la flore vésuvienne intéressante à tant d'égards. Elle ne compte cependant qu'un nombre assez restreint d'espèces, 7 à 800, sur une superficie de 40 milles carrés (1). Une île voisine, Capri, sur une étendue de 3 milles carrés, en possède presque autant. Elle n'a pas non plus d'espèces qui lui soient propres. Le lichen, *Stereocaulon vesuvianum*, qui est l'espèce la plus caractéristique, se trouve aussi à Ischia et à Caserte. Mais ce sol vierge imprime à la végétation des caractères si particuliers, un développement si inconnu à nos régions tempérées, qu'une herborisation, dans ces parages, est, pour l'amateur de botanique, une source continue de charmantes surprises.

Dans les profondeurs même du cratère, dans les abondantes fumeroles qui se dégagent de la lave commençant à se solidifier, la vie se manifeste par la présence de quelques insectes, les *Coccinella septempunctata, Chrysomela populi* que M. Palmieri à signalés dans l'éruption de 1868. Voilà des coléoptères qui pourraient, à plus juste titre que la salamandre légendaire, revendiquer le merveilleux privilége de de vivre dans le feu.

(1) J. A. Pasquale. — *Flora vesuviana et Caprensis comparatæ.* Napoli, 1869.

En présence de ces grands cataclysmes de la nature, l'esprit en cherche instinctivement l'explication et se demande quelles sont l'origine et les causes. Enumérer toutes les hypothèses émises sur les volcans, depuis les systèmes mythologiques des anciens jusqu'aux théories de la science moderne, serait une lourde et difficile tâche. Les nombreux systèmes successivement proposés par les géologues sur l'origine des volcans, ont le tort capital de ne pas tenir compte de tous les faits et de ne pas embrasser tous les éléments du problème. L'hypothèse d'un noyau terrestre central en fusion recouvert d'une légère croûte solidifiée semblait donner, il y a quelques années encore, une explication assez plausible des phénomènes volcaniques. Suivant cette hypothèse, les volcans seraient de simples soupapes de sûreté par où s'échapperait le trop plein du vase terrestre. Cependant quelques objections très-graves ont été faites à cette théorie. Certains calculs sur la précession des équinoxes et sur la nutation, sur les marées, semblent en désaccord avec la supposition du noyau liquide. D'un autre côté, l'observation plus attentive des éruptions rend plus que probable l'indépendance des foyers volcaniques même assez rapprochés, et il est difficile d'admettre que les laves proviennent d'un seul et même réservoir.

Dans ces derniers temps, l'analyse plus attentive des phénomènes volcaniques a révélé quelques faits intéressants. L'importance du rôle joué par l'eau dans les éruptions paraît incontestable. L'on sait l'énorme quantité de vapeur rejetée par les volcans. M. Fouqué, qui a fait de très-belles recherches sur les phénomènes chimiques de l'éruption de l'Etna en 1865, a évalué ce dégagement à plus de deux millions de mètres cubes d'eau pendant cent jours. Il a établi, de plus, que la série graduelle des émanations de ce volcan est celle qui doit se produire par la décomposition de l'eau de mer à une haute

température. En examinant, d'une autre part, une carte des volcans en activité à la surface du globe, il est facile de se convaincre que ceux-ci sont, à peu près tous, situés sur les bords de la mer ou à une très-petite distance. L'on sait aussi l'abondance des sources thermales dans les régions volcaniques anciennes et modernes, et, comme le fait si bien observer Lyell, il y a une plus grande analogie qu'il ne le paraît au premier abord entre les matières rejetées par les volcans et celles qu'émettent les eaux minérales.

Suivant une théorie émise par sir J. Herschell et reprise par M. Sterry Hunt, le noyau central serait solide, mais la partie la plus inférieure des terrains sédimentaires aurait une température assez élevée pour que les roches qui les composent entrent en fusion. Ce serait à ce niveau relativement peu profond que se trouverait le foyer des phénomènes volcaniques. Par les fissures et les failles, si nombreuses dans les régions de formation ignée, l'eau de mer pénétrerait jusque dans ce foyer et y serait réduite en vapeur. Qu'un soulèvement ou qu'un affaissement du sol amène un dérangement dans ces failles et que la communication avec le fond de la mer se trouve ainsi interrompue par suite de la pression à laquelle elle est soumise et de sa haute température, cette vapeur acquerra une énorme tension capable de rompre la croûte terrestre à l'endroit où celle-ci offre le moins de résistance et de soulever jusqu'à la surface du sol les matières en fusion qui se trouvent dans le foyer volcanique.

Sans doute cette théorie est loin d'être complètement satisfaisante. Elle ne rend que très-insuffisamment compte de ce qu'il y a de mystérieux et d'obscur dans ces actions souterraines. Elle a du moins le mérite de chercher à s'appuyer sur l'observation et sur les faits.

Du reste, sur les phénomènes même les plus directement

observables l'on est encore loin d'être d'accord. Il faudrait presque un volume pour résumer les discussions auxquelles a donné lieu la formation des cônes volcaniques. Se forment-ils, comme l'admettent Léopold de Buch, Élie de Beaumont et une partie de l'École française, par soulèvement, ou ne sont-ils que le simple résultat de l'accumulation des déjections volcaniques sur les bords de l'orifice du cratère, comme le veulent M. Poulet Scrope et les géologues anglais? Et cependant la production de nouveaux cônes est un des phénomènes les plus fréquents des éruptions, et des observateurs éminents ont pu assister *de visu* à cette formation.

Je ne veux point m'étendre davantage, dans ce travail purement descriptif, sur ces questions épineuses dont la discussion exige une compétence et une autorité que je n'ai point. Mon seul but, en les abordant, a été de montrer les difficultés du problème. Puissent ces difficultés et ces incertitudes être un aiguillon de plus pour les travailleurs et les chercheurs. La méthode expérimentale que notre siècle à pour ainsi dire vu naître, a déjà obtenu de merveilleux résultats. A elle de porter la lumière dans ces mystères de la nature, et de résoudre les énigmes que celle-ci ne cesse de nous poser.

LES DERNIERS JOURS

DU

PRÉSIDENT BONJEAN

PAR

M. PAUL GARDELLE,

Substitut, Membre résidant.

« Il y a quelque chose de mieux que de
« laisser des écrits dignes d'être lus, c'est de
« laisser des actions dignes d'être écrites. »

MESSIEURS,

Je viens vous raconter une mort glorieuse et reproduire à vos yeux les traits d'une des plus nobles victimes de nos derniers malheurs. Votre esprit sera certainement frappé par la grandeur du spectacle. La beauté morale du martyr dépasse encore la sauvagerie de ses bourreaux, et il va vous être donné de contempler l'héroïque attitude d'un sage qui regarde la mort sans s'émouvoir, sait se maintenir au-desus des faiblesses de l'humanité et pousser jusqu'au sacrifice l'esclavage du devoir.

D'ailleurs, c'est dans les temps où nous sommes qu'il faut montrer les grandes actions. C'est surtout aux heures de

défaillance qu'il convient d'arrêter ses regards sur les vrais modèles du dévouement, du courage et de l'honneur. Elle est bonne à suivre la coutume de ces familles pieuses qui, gardant fidèlement suspendue dans leur demeure l'image de leurs glorieux ancêtres, vont, dans les moments de péril ou d'abattement, chercher dans la contemplation de leur visage un stimulant et un exemple.

Sans doute, Messieurs, nous vivons à une époque où l'on n'a guère le temps de remonter la route et de se souvenir. L'heure présente est si solennelle, l'avenir si incertain, que notre esprit ne se détache de ce qui est que pour songer à ce qui peut être. Ce n'est point le propre de l'inquiétude de vivre dans le passé et de tourner ses regards en arrière.

Cependant, voici venir le jour anniversaire d'un massacre qui nous mit tous en deuil. Voici le mois qui a renfermé la sinistre journée. M. Bonjean était l'un des premiers de la grande famille judiciaire. Vous permettrez bien à un magistrat, si humble soit-il, de venir placer un modeste et pieux souvenir sur cette tombe à peine fermée, et de saluer un homme dont le nom doit être préservé de l'oubli par l'excès de son malheur, la grandeur de sa mort et les vertus de sa vie.

Le président Bonjean prenait en Normandie ses premiers jours de vacances judiciaires, demandant à la vie de famille d'adoucir ses anxiétés patriotiques, lorsqu'arriva, le 4 septembre au matin, la nouvelle de nos incroyables revers. Les hommes de cœur n'ont qu'à consulter leurs propres souvenirs pour connaître ce qui dut se passer dans son âme. Ces émotions ne se racontent pas. Il vit la France sans

armée et la capitale menacée d'un péril imminent. Mais l'abattement ne suivit pas la ruine de ses espérances, et connaissant son devoir aussi bien qu'il savait l'accomplir, il n'hésita point à faire le sacrifice de sa liberté, alors que ses concitoyens allaient perdre la leur : il rentra dans Paris. Les larmes de sa famille avaient brisé son cœur, mais sa volonté n'avait pas faibli. Il était de ces âmes nobles et grandes en qui l'ardeur des affections domestiques n'altère pas le courage du devoir.

Dès son arrivée, une occasion s'offrit d'échapper aux périls du siége : elle laissait intacte la renommée. Le garde des sceaux crut devoir, dans l'intérêt du service, proposer le transfèrement de la Cour de Cassation à Poitiers. Le président répondit que ce n'était point le moment des choses de la justice, mais des grands exemples, et que pour un magistrat de Paris la véritable dignité ne pouvait être où le danger n'était pas. — Il fit plus encore. — L'amour qu'il portait à sa patrie grandit avec ses malheurs. Il jugea, comme le bon fils, que c'était surtout dans les jours de deuil qu'il fallait aimer sa mère, et vous aimerez à savoir que, malgré ses 67 ans, laissant la robe pour l'épaulette et le code civil pour la théorie du soldat, il est allé simplement, sans jactance, inscrire son nom parmi les volontaires de la garde nationale. Certainement ce dut être pour beaucoup une occasion de sourire, que de voir les maladresses et les gaucheries de ce soldat improvisé par nos malheurs, qui n'avait pour guider ses manœuvres d'autre science militaire que son patriotisme et son cœur. « T'ai-je dit, écrivait-il à sa femme, le 6 octobre « 1870, que depuis un mois nous ne quittons pas l'uniforme. « Il faut me voir avec une tunique, un képi et mon sabre « le long de la cuisse, faisant pendant à mon révolver. « Il y aurait de quoi rire s'il n'y avait pas tant de

« raisons de pleurer sur les ruines de la patrie. » — Touchants exemples, illusions généreuses, nobles travestissements, qui sont aujourd'hui une des consolations de nos tristesses et la meilleure sauvegarde de notre honneur national!

Le cœur avait donné l'élan de l'entreprise : mais les années ne sont pas de vains mots, et le courage ne rend pas les forces de la jeunesse. M. Bonjean ne put jusqu'au bout continuer son service. Il dut quitter les rangs et subir cette douleur, entre toutes cruelle, de ne pouvoir être utile, alors qu'il sentait le dévouement de son âme. C'est, en effet, quand on voudrait beaucoup donner que l'on souffre surtout de son indigence.

Il ne fut plus désormais, durant le siége, que le témoin de nos malheurs. Qu'eût-il pu faire? — C'était le règne de la force matérielle, et il venait d'éprouver que son bras trahissait son cœur. Il se recueillit dans sa tristesse, et, de sa solitude, ses yeux eurent la douleur de voir sans cesse l'impuissance du courage, la vanité du sacrifice, la stérilité du sang le plus généreux, puis la faim désarmer la bravoure et Paris obligé de courber la tête.

En ce jour, Messieurs, où l'étendue de nos revers dépassait l'espérance même de nos ennemis et ne pouvait être comparée qu'à la grandeur de nos anciens triomphes, à ce moment où nous avons tous senti la vie s'arrêter en nos cœurs, M. Bonjean crut toucher aux dernières limites de l'infortune, et certainement il dut penser que la France, au comble de l'épreuve, avait au moins cette ressource des malheureux de n'avoir plus rien à redouter. Vous savez si son erreur était grande... Mais comment supposer que, dans notre pays, la faiblesse n'était plus une chose sacrée et l'infortune une protection inviolable? Comment croire que nos désastres avaient

pu faire naître la pensée de les agrandir ; que, sur le champ de bataille, en présence de l'ennemi, des légions s'étaient conservées pour garder toutes leurs forces contre leurs frères ? Comment prévoir, enfin, que des hordes sans nom et sans patrie, si justement comparées à ces tribus sauvages dont nous parlent les récits des voyageurs, viendraient, pour en faire leur proie, s'accrocher au navire démâté par la tempête ?

« Le dimanche, 19 mars, écrit M. Bonjean à un de ses « amis, en apprenant les événements de la veille, je crus « encore, comme au mois de septembre, que mon poste était « là où il pouvait y avoir du danger et je rentrai immédia- « tement dans Paris. » — Et, le mardi 21 mars, dans cette ville où l'émente était triomphante, que le Gouvernement avait dû abandonner, au lendemain du jour où le nouveau pouvoir, comme droit de joyeux avénement, venait de massacrer deux braves généraux, le courageux magistrat présidait, comme à l'ordinaire, à la Cour de Cassation, la Chambre des Requêtes.

Noble protestation du droit contre la force ! Image de la justice venant dans son temple même faire entendre sa voix ! Véritable modèle du magistrat aux époques d'agitations populaires ! Il n'attendit pas, pour suivre sa route, que l'orage fût passé : il se jeta dans l'arène, la tête haute, pour y affirmer sa force et ramener les égarés par son exemple. Il était là, fidèle, inébranlable au milieu de tant d'écroulements, semblable à de Harlay devant la Ligue triomphante, la main sur le livre de la loi, à l'heure où la violence en effaçait avec du sang les prescriptions les plus saintes. La Commune ne pouvait laisser debout cette imposante figure. Il y a dans la vertu comme un rayonnement dont le mal ne peut supporter l'éclat. Il fallait, comme dit le grand historien romain en terminant le tableau d'un règne sanguinaire, qu'il ne restât

plus nulle part aucune trace d'honnêteté (1) ; — et le soir même le président était arrêté. — Il avait osé braver la tempête, ce fut là son crime : il eut le sort de ces chênes majestueux que le vent terrasse parce qu'ils ne savent point plier.

C'est à ce moment que commencent pour lui les douloureuses amertumes de la captivité. Dès le premier jour, M. Bonjean comprit le sort qui l'attendait. Mais sa clairvoyance ne troubla point sa fermeté, son héroïsme grandit avec le péril, et la résignation lui donna le secours que lui refusait l'espérance. Ne me cachez rien, disait-il à son ami M. Guasco, qui, grâce à son courage et à son cœur, a pu être son dernier confident, « ces journées doivent ressembler à « celles de 93. Pour moi, le sacrifice de ma vie est fait. Je « m'attends à chaque instant à être massacré dans ma cel- « lule (2). » Et bientôt après ces paroles, malgré ces sinistres pressentiments, on pouvait voir sur son visage se refléter cette sérénité intérieure qui est la récompense de la vertu. Une bonne conscience est, en effet, dans le malheur, comme l'ange de Dieu qui soutient et réconforte. L'épreuve est moins amère lorsqu'on peut se retirer sans crainte dans cet asile intérieur qui ne fait jamais défaut à l'honnête homme opprimé.

Ses heures étaient le plus souvent prises par des retours sur sa vie passée. *Il aimait écouter ce parler qui s'entend dans l'âme*, comme a dit le Dante. — Le souvenir n'est-il pas la meilleure ressource du prisonnier ? La vie se rafraîchit aux impressions d'autrefois, et l'air de la cellule semble moins lourd quand on oublie qu'on le respire.

Un jour, il remontait jusqu'au commencement de ses

(1) « Nequid usquam honestum occurreret (Tacite, *Vie d'Agricola*). »
(2) M. Guasco. — *Le président Bonjean.*

premières années. Il se voyait orphelin à 16 ans, avec 1,100 fr. de patrimoine, obligé de travailler pour vivre, privé tout à la fois, dès le début, et de ces soutiens de famille qui aplanissent la route, et de ces biens de fortune qui font plus tôt remarquer le mérite. Il se retrouvait maître répétiteur dans un lycée, puis docteur en droit, annotant d'anciens textes, traduisant les *Institutes* dans ses veilles studieuses, et réunissant dans sa propre demeure, par l'attrait de sa précoce science, un nombre d'étudiants tel qu'en voudrait toujours avoir un professeur de Faculté; plus tard, avocat à la Cour de Cassation, donnant à sa renommée un nouvel appui par son savant traité de procédure romaine, et de là, d'année en année, s'élevant jusqu'au sommet de ces hautes dignités dont l'élévation même lui valait à l'heure présente d'être frappé par l'orage. — Comment le fils de l'orfèvre de Valence, celui dont la maison n'avait guère secondé la gloire, n'aurait-il pas aimé à repasser dans son esprit ces détails d'une existence marquée, à chaque étape, d'un acte de valeur individuelle et de courageuse énergie? C'était l'image du succès venant couronner la lutte, la victoire du travail sur les obstacles de la pauvreté. Nouvelle affirmation de cette puissance légitime qui agit à la façon lente mais irrésistible des forces de la nature, et dont la souveraineté libérale et vraiment accueillante ne refuse son appui à aucun de ceux qui ont assez de dignité et de courage pour ne réclamer que le sien. Exemple bien frappant pour tous ceux qu'irrite leur misère ou qu'humilie le sentiment de leur native infériorité, qu'il n'est pas aujourd'hui de hauteur sociale qu'on ne puisse atteindre, et « que « dans notre société, tant calomniée par les artisans de « désordre, il y a toujours place, comme le dit M. Bonjean « lui-même, pour les hommes de bonne volonté qui pren-

« nent pour devise ces trois mots : Bonne conduite, travail « et persévérance (1). »

Un autre jour, dépassant cette première partie de son existence, tout entière vouée à l'accomplissement de ces travaux qui préparaient sa grandeur, il en arrivait aux souvenirs de sa carrière politique. « Les sentiments que j'ai exprimés dans « la vie publique, écrivait-il dans sa prison le 24 avril, ont « été dictés par mon cœur, aussi l'amour de la liberté les « a-t-il toujours inspirés (2). » Il lui était permis de se rendre ce témoignage. Libéral sincère et conservateur éclairé, il défendit l'ordre contre l'esprit révolutionnaire, et la liberté contre le pouvoir absolu. Ce fut surtout un homme de bonne foi, et à quelque époque que la pensée le fasse revivre, sur quelle route qu'on le rencontre, nul ne peut dire qu'il ait jamais sacrifié sa sincérité native pour servir les desseins d'une inquiète ambition, ni fait de ses opinions les instruments de sa fortune. Il s'était d'ailleurs, par une vie laborieuse, mis en mesure de n'avoir pas tout à attendre d'elles, et c'est là le meilleur moyen de les conserver dans toute la fierté de leur indépendance.

A l'Assemblée constituante de 1848, où ses compatriotes l'avaient envoyé, dans ces temps de trouble moral où les esprits semblent courir vers ce qui les égare, sa ferme raison, servie par la droiture de son cœur, conserve toute sa clairvoyance, et j'en vois parmi nous, Messieurs, qui, ses collègues et ses témoins, trop modestes pour parler d'eux-mêmes, pourraient vous dire combien pendant l'insurrection fut courageuse son attitude, sage le libéralisme de ses discours et grande son énergie à combattre les systèmes de ces novateurs

(1) Bonjean. — *Socialisme et Sens commun*, 1848.

(2) M. Guasco. — *Le président Bonjean.*

qui déclarent la guerre à la société sous prétexte de la guérir, exaltent les droits sans rappeler les devoirs, et ne savent prêcher que bouleversements politiques, sans rien faire pour l'œuvre de cette révolution mieux choisie qui serait la conversion et l'amélioration de chacun de nous. — Il sut dire au peuple, dans sa courageuse indépendance, qu'il est des ambitieux qui l'abusent, que la flatterie n'est pas exclusivement l'apanage des cours, et, de même que le malaise vient après la fièvre, qu'une détresse plus grande était l'unique fruit de ces crises violentes entreprises pour la combattre.

Mais c'est au Sénat surtout que sa figure sort vivement du cadre et se détache en un relief saisissant sur la monotonie de l'ensemble. C'est un attrayant contraste avec ces temps de de docilité et d'abdication personnelle, que cette raideur consciencieuse qui mesure ses services au courage de tout dire et ne sait obéir qu'à ses propres inspirations. Dans tous ses discours se retrouve le noble langage de la liberté. L'idole gisait sur le sol, mais le culte en était resté dans son âme. Au milieu du silence général, sa voix fut la première qui osa se faire entendre et proclamer fièrement « que l'usage hardi « du pouvoir suprême ne saurait être l'état normal de la France au XIX[e] siècle (1). » On n'ignore point tout ce qu'il fit pour hâter l'avénement de ces grandes institutions que la liberté anime et que notre pays peut fermement réclamer comme un droit imprescriptible, s'il est prêt à s'acquitter de tous les devoirs qu'elles commandent.

Aussi, dans ces longues heures de prison durant lesquelles son esprit méditatif songeait à nos désastres, comme il devait bien voir l'impuissance de la force à fonder un établissement durable, et profondément sentir la nécessité des doctrines et

(1) Discours au Sénat, 31 janvier 1861.

des idées morales pour combattre ces théories fatales qui nous ont déclaré la guerre et qui, selon la parole de M. de Montalembert, peuvent se résumer en deux mots : *jouir et mépriser*. Et alors, en présence de ces agitations furieuses, de ces déchaînements de l'envie et de ces bouillonnements de la misère, j'incline à croire qu'il dut se demander si l'on n'avait jamais abusé de ses doctrines et s'il avait assez fait pour le développement de cet esprit chrétien, de cette morale religieuse, qui, sans s'identifier spécialement avec aucun régime, peuvent seuls assurer un long règne aux établissements politiques, parce qu'ils les sacrent, pour ainsi dire, par le respect et les consolident par l'affirmation des idées de dévouement et de sacrifice.

Un autre jour, il employait son temps à se juger lui-même et à faire son portrait. Mais M. Bonjean n'a pas indiqué tous les traits du modèle, et la modestie du peintre nous apparait mieux que la fidélité de la ressemblance. Son talent consistait surtout dans une raison pratique, aimant à s'élever jusqu'à la philosophie des choses et marchant au but avec une irrésistible logique. L'étendue de sa science ne fut jamais une gêne pour la liberté de ses allures, ni un écueil pour la clarté de ses expositions. Sa parole abondante et facile aimait à rester simple pour être plus sûre d'être vraie. C'était l'homme de bien habile à parler. Il possédait au plus haut degré la probité oratoire, et les emportements du discours éveillaient autant les défiances de son goût que les scrupules de sa loyauté. Il pensait, avec Labruyère, que les grandes choses, comme les grandes actions, n'ont besoin que d'être dites simplement. Son style prenait tout son relief dans la force de sa pensée ; et, dans tous les sujets qu'il aborda, apparut cet éclat de la netteté qui orne si bien les conceptions profondes et qu'on a si justement nommé le vernis des maitres. Vous

jugerez, après cela, si M. Bonjean aurait pu légitimement prétendre que son berceau n'avait pas été généreusement doté, parce que la nature n'y avait point apporté, comme il le disait lui-même, le don d'une imagination brillante.

Son temps se passait aussi dans la méditation des vérités éternelles, et son âme se plaisait à se donner le calme de cette élévation. Sur ces hauteurs de la religion et de la foi, comme sur le sommet des montagnes, on entend moins les bruits de la terre et l'on jouit d'une lumière plus pure. M. Bonjean ne se refusa point le secours de cette forme particulière de l'espérance. Ce n'était point, d'ailleurs, dans la cellule du prisonnier que son esprit avait rencontré les premières clartés chrétiennes. Mais l'épreuve lui donna ce je ne sais quoi d'achevé qu'elle porte avec elle : sa foi devint plus agissante, il se sentit plus près de Dieu, et ce fut une de ses pratiques ordinaires de lire journellement quelques pages de ces livres saints si chers à ceux qui souffrent. Son âme aimait surtout dans l'Évangile cette grande scène du lac de Thibériade où le Christ a promulgué la charte de son royaume. Ces paroles lui apparaissaient dans toute leur idéale beauté, et il allait se répétant à lui-même ce mot du Sermon sur la montagne « dont il n'avait jamais mieux compris, disait-il, la sublime philosophie : *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice!* » C'est avec l'appui de ces suprêmes espérances qu'il pouvait braver ces insultes et ces menaces de mort que ses odieux persécuteurs venaient parfois, durant son sommeil, brutalement jeter dans sa cellule. C'est avec ces pensées d'en-haut que, le 19 mai, il écrivait à son fils :

« Crois bien, mon cher enfant, que la mort n'a rien qui
« m'épouvante. Si je n'ai pas été aussi exempt que je le
« voudrais des fautes et des faiblesses inhérentes à l'humaine
« fragilité, j'aime à espérer que la justice divine fera entrer

« en compensation tant d'années consacrées au travail et à « l'accomplissement de mes devoirs comme père, comme « époux, comme citoyen, comme magistrat. Je remettrai donc « mon âme avec une certaine crainte, sans doute, mais aussi « avec une crainte tempérée par la confiance, dans les mains « du juge suprême qui seul peut sonder les cœurs. »

Ainsi s'en allaient ses heures, et sa vie avec elles. Le temps approchait où les sombres prévisions qui n'avaient jamais quitté son âme, allaient devenir une lamentable réalité. Sa fermeté ne se démentit pas; et cependant, sans aucune foi dans l'avenir, le prisonnier repoussait toujours comme un espoir menteur les paroles amies qui lui parlaient d'un dénouement heureux. Je ne puis oublier ce simple détail, qui vous montrera bien cette admirable et sereine tranquillité du juste, qu'il a trouvé la force d'écrire dans sa prison comme une sorte de traité agricole, où il donnait à son fils des conseils sur la manière de conduire une exploitation rurale.

Son âme ne s'est troublée qu'en songeant aux angoisses de sa famille; et cette sympathique tristesse a dû d'autant mieux l'atteindre, que les préoccupations personnelles n'avaient pu gagner son cœur. Il avait toujours vécu pour les siens, n'avait-il pas le droit de regretter de mourir? — Aussi, qui peut dire la cruelle anxiété qui le déchirait, lorsque, évoquant l'image de cet intérieur domestique dont il avait toujours fait son lieu d'élection, il revoyait triste, désolée, assombrie de funèbres pressentiments, cette maison d'Orgeville, où, près de sa noble femme et entouré de tous les siens, il avait goûté cette paix, ce calme et ces saintes joies dont les anciens avaient fait les divinités du foyer. Je voudrais qu'ils fussent peu nombreux ceux qui ne connaissent pas les admirables lettres que son amour paternel lui a fait écrire et dans lesquelles le prisonnier, épanchant son âme, en a si

bien confessé la tendresse. Laissez-moi lui donner un meilleur éloge en lui laissant un instant la parole, et écoutez une de ces pages où se montre, avec tant d'éclat, *l'éternel agrément de l'honneur et de la vertu* (1) :

« Que la persécution que je souffre et la mort sanglante qui, « d'un moment à l'autre, peut terminer ma laborieuse vie, « ne soient pas pour vous, mes chers enfants, une cause de « découragement. Ne dites pas : A quoi a servi à notre père « ce long dévouement à tous les devoirs? Que n'a-t-il fait « comme tant d'autres qui, moins austères, moins rigides, « ont su se mettre à l'abri du danger et jouissent maintenant « d'une heureuse vieillesse ! Oh ! non, ne le dites pas, et « n'en croyez pas ceux qui vous tiennent un tel langage. Car « moi qui n'ai jamais trompé personne, moi qui voudrais « encore moins tromper mes enfants en ce moment solennel, « je vous affirme que, si misérable que puisse être la fin qui « paraît m'être destinée, je ne voudrais, à aucun prix, avoir « agi autrement que je ne l'ai fait. C'est que le premier « bien, mes chers enfants, est la paix de la conscience, et « que ce bien inestimable ne peut exister que pour celui qui « peut se dire : *J'ai fait mon devoir*. »

Ces paroles sublimes le peignent au vrai. C'est bien l'homme que rien ne peut écarter du parti qu'il a jugé le plus honnête, et qui aime mieux livrer sa vie que sa dignité. C'est bien toujours cette susceptibilité délicate qui envisage l'honneur comme une chose sacrée qu'il faut préserver de la plus légère atteinte, et qui se perd à jamais pour si faiblement qu'elle s'altère. Aussi, lorsqu'un courageux employé de la prison lui propose de le faire évader, M. Bonjean refuse-t-il cette liberté, qui va sans doute le rendre à ceux qu'il aime,

(1) Bossuet.

mais qu'il ne peut acquérir que par les procédés vulgaires des détenus coupables; et, aux amis qui veulent ébranler ce refus, il fait cette fière réponse : « Quand on est président à la « Cour de Cassation, et qu'on occupe un si haut rang dans « la magistrature d'un pays, on ne sort de prison que par la « porte et au grand jour (1). »

Il y a plus, et ce dernier trait achève la grandeur de cette noble figure. Un moment il a pu croire qu'une liberté de quarante-huit heures lui serait donnée, sur parole, pour aller voir sa famille. Croyez-vous, Messieurs, qu'une faiblesse pénètre dans son âme, à l'aide du trouble de son cœur? Voyez quelles sont ses préoccupations à l'annonce de cet espoir : « Je tiens, dit-il aussitôt, à être de retour avant l'heure « fixée. Je préférerais la mort la plus misérable à cette « pensée que l'on pût dire que j'ai manqué à ma parole (2). » Et il s'informe si les difficultés des communications n'entraîneront pas un retard involontaire qui pourrait un instant faire croire que le magistrat a trahi sa foi. Il laisse assurément bien digne d'estime le nom qu'il a porté, l'homme qui nous a sans cesse appris par ses actes qu'il n'est pas de circonstances qui puissent relever des serments, et que l'indignité de ceux qui les reçoivent ne dispense pas de les tenir.

Quel spectacle que celui de ce vieillard solitaire, dont la captivité n'abat point l'énergie, qui retrempe journellement ses forces dans le sentiment de son droit, et rencontre dans l'amour du devoir l'héroïque patience du martyr. Ainsi m'apparaissent ces vieux Romains, attendant tranquillement la mort assis au seuil de leur foyer domestique. Ainsi la tradition se plaît à représenter les Sages de l'ancienne Grèce.

(1) M. Guasco. — *Le président Bonjean.*
(2) *Idem.* — *Idem.*

Ah! lui aussi pouvait sortir de la vie sans crainte et approcher d'une main ferme la coupe de ses lèvres : les voix intimes ne lui reprochaient rien; il pouvait défier les arrêts de cette magistrature intérieure que l'homme exerce sur lui-même. Il était, comme Socrate, la victime de ses vertus, et il allait mourir pour croire à d'autres dieux.

Le mercredi 24 mai, à huit heures du soir, dans la prison de la Roquette, fut fait l'appel des six otages qui allaient unir leur sang. C'est la tendance de tout ce qui est vil et abject de s'attaquer de préférence à ce qui est noble et grand. A ce titre, la droiture du magistrat, la bonté du pasteur, la parole de l'apôtre, la charité du prêtre, étaient comme désignés d'avance aux fureurs jalouses de la bassesse humaine. M. Bonjean s'est rendu le premier sur le lieu de l'exécution, soutenant de ses bonnes paroles l'archevêque de Paris : « Allons, Monseigneur, lui disait-il, appuyez-vous sur mon « bras, c'est le bras d'un ami et d'un bon chrétien. » Un instant après, ils tombaient côte à côte : l'un, les bras croisés sur sa poitrine, avait attendu fièrement la mort; l'autre, avait levé les mains pour absoudre le crime.

Passons vite sur ces tristes images; mais n'oublions pas cependant, Messieurs, que, dans une logique sanglante, le génie du mal a confondu dans la même destinée ceux qui sont ici bas les serviteurs de la loi sociale et de la loi divine. Souvenons-nous qu'à ce moment suprême la religion et la justice se sont donné la main, dans un mutuel appui, comme deux sœurs témoignant de leur commune origine.

Ainsi sut mourir et couronner sa vie le digne président de la Chambre des Requêtes. Qu'il demeure dans nos souvenirs, comme un descendant de cette ancienne magistrature, aux mœurs austères, aux habitudes pleines de simplicité, aux courageuses vertus, dont la science ne fut dépassée que par

l'héroïsme, et qui, par son attitude dans l'infortune, sut toujours si bien montrer qu'elle ne méritait pas ses malheurs. Son nom doit rester, si le regret peut vivre : sa mort laisse un grand vide dans les rangs des hommes de bien. Ces disparitions prématurées semblent une des fatalités de l'heure présente. Combien s'en sont allés, et des meilleurs, à ce moment où la France aurait besoin de toutes ses gloires, comme de toutes les forces vives de son génie national. Regrettons cette perte, mais ne plaignons pas l'homme. Il échappe aux tristesses de notre temps et aux redoutables problèmes de l'avenir. Il est dans un séjour que la paix environne et que la vérité éclaire; tandis que nous, Messieurs, incertains et inquiets, nous trébuchons sur des ruines et et marchons au hasard dans les ténèbres. Sachons cependant fortifier nos âmes et unir nos cœurs. Suivant le conseil du poète : « *Tenons-nous bien la main dans cette obscurité.* » L'heure des grands périls doit être celle des grands courages. Prouvons une fois de plus, par notre exemple, que si la douleur éprouve, c'est à la façon du feu qui retrempe et épure, et que l'avenir appartient toujours à ceux qui savent ne pas en désespérer.



LA
VENGEANCE!

POÈME

PAR M. JULIEN LUGOL

Membre résidant.

Sois le peuple héros!
V. H.

« Elle n'est plus. » — Voilà ce qu'on dit de la France!...
« *La grande nation,* — cette fière puissance,
« Ce peuple, devant qui l'Europe un jour trembla,
« Ce colosse — a croulé sous les coups d'Attila...
« Et si grande est la chute et si profond l'abîme,
« Qu'elle ne pourra plus remonter à la cîme... »

Voilà ce que l'on dit!... Et les peuples jaloux —
Comme au lion blessé par la foudre les loups
Donnent des coups de dent — viennent de leurs morsures
Raviver notre plaie et fouiller nos blessures

Et railler, le voyant maintenant terrassé,
Ce peuple que, debout, ils avaient encensé!...

Eh bien! soit. Dévorons encore cette offense.
Laissons-les dire... Mais, songeons à la vengeance!
Songeons que notre étoile a disparu des cieux...
Songeons que le trésor, le legs de nos aïeux :
La gloire, notre honneur, notre antique prestige,
L'amour — fils du devoir et père du prodige —
L'amour de la patrie, — hélas! tout a sombré
Sous le flot imprévu, sous le flot exécré,
De cette invasion barbare dont l'histoire
Ne pourra, sans horreur, conserver la mémoire!...
Songeons que le néant, — ce spectre, — nous poursuit;
Que nous fûmes le jour, que nous sommes la nuit;
Qu'une horrible épaisseur d'ombre nous environne,
Et qu'après nous avoir ôté notre couronne,
Et qu'après nous avoir mutilés et broyés,
Nos ennemis, toujours nous tenant sous leurs pieds,
Voudraient jouir encore de ce spectacle étrange :
La France, ardent soleil, se noyant dans la fange!...

Et nous accepterions cette chute?... Et nos fronts
Pourraient, sans éclater, supporter ces affronts?...
Et nos cœurs, transformés en d'affreuses machines,
Sans bondir, sans gonfler, sans rompre nos poitrines,
Nos cœurs pourraient, aux yeux de l'univers surpris,
Et subir cette honte et souffrir ces mépris?

Non! Non!! Non!!! Le démon ne peut étouffer l'ange.
L'heure est venue; il faut que la France se venge!

Il faut qu'elle se lève et qu'elle dise à tous :

« Ecoutez ! j'ai plié, j'ai croulé sous les coups,
« Sous le choc imprévu d'un rapace adversaire...
« Mais, cette chute était, peut-être, nécessaire.
« Un destin trop prospère énerve la valeur :
« Et tel était le mien. — Dans les flots du malheur,
« Aujourd'hui, je me suis plongée et retrempée...
« Ah ! je n'armerai pas mon bras de cette épée
« Qui, dans la main des rois ou celle d'un César,
« Sème l'effroi, la mort et le deuil au hasard ;
« Je n'emboucherai pas la trompette guerrière,
« Non ! je veux seulement monter à la lumière,
« Et des sommets du Droit atteignant la clarté,
« Peuples, faire à vos yeux briller la liberté ! —

Il faut qu'à ses enfants effarés elle dise :
« Voyez !... je suis sans force... enfants, et j'agonise...
« Pour renaître, il me faut vos soins, tout votre amour,
« Et du calme, et l'air libre et les rayons du jour !...
« On ne respire pas au fond d'un précipice,
« Et dans les fers on meurt !... Il faut, pour que je puisse
« Vivre et me rétablir, briser mes fers ; il faut —
« M'emportant avec vous plus haut, toujours plus haut —
« Des bas-fonds ténébreux où grouille l'ignorance,
« Mère de tout abus et de toute souffrance,
« Monter vers les sommets ardus où le Savoir
« Rayonne illuminant le Droit et le Devoir !
« De la routine inique et des sombres ornières
« Il faut sortir ! Changeant de mœurs et de manières,
« Mes bien-aimés, il faut proclamer hautement
« Que si quelqu'un se dit maître de tous, — il ment !

« Les seuls maîtres ce sont : le Droit et la Justice.
« Mais pas de droit fictif, pas de devoir factice!
« Pour tous égaux, ils sont exigibles de tous.
« Quand la guerre sur moi déchaîne son courroux,
« Préparez-vous donc tous à me prêter votre aide;
« Puis, surtout, aimez-moi! — L'amour c'est le remède,
« Enfants, c'est l'élixir puissant qui me rendra
« Vie et force et grandeur et gloire, et qui vaincra
« Les maux de toute sorte acharnés à ma perte :
« Aimez-moi! le salut est là.

Nous sommes, certe,
« Tombés bien bas; mais, c'est pour remonter bien haut!
« Voyez, l'ombre s'efface... un nouveau jour éclot...
« O, sur tous, faites-le briller et se répandre!

« Toi, vieillard, que la tombe avide semble attendre,
« Donne tes vœux et tes conseils. — Homme fait, toi,
« Songe aux besoins nouveaux à conformer la loi;
« La loi, palladium des peuples, règle auguste
« Faite du vrai, du bien, et du sage et du juste!
« Toi qui n'a pas encor saisi le gouvernail,
« O jeune homme, sois tout à l'étude, au travail.
« Suivre du genre humain et la marche et les phases,
« Du vrai progrès chercher à découvrir les bases,
« Préparer, amener un avenir plus doux :
« Tel doit être ton but, tel est ton lot. —

Et vous,
« Etres charmants au front desquels la grâce brille,
« Vous, anges du foyer, — vous, mère, épouse, fille,

« Qui de joie et d'amour embaumez la maison
« Comme la fleur suave embaume le gazon, —
« Ah ! plus grande et plus sainte encor est votre tâche,
« Car le progrès de tous au vôtre se rattache !
« Désertez les sentiers jusqu'ici parcourus ;
« Suivez d'autres chemins. — Vos dons sont méconnus,
« Vos droits niés : on dit votre esprit trop frivole....
« O montrez que c'est faux ! Rentrez dans votre rôle.
« Près du berceau fragile, où sourit votre enfant,
« Près de l'époux, joyeux de votre air triomphant.
« Près du père, charmé de vous trouver son maître,
« Près de l'aïeul qui, vous voyant, se sent renaître,
« Laissez de votre cœur, comme d'un vase d'or,
« O mes anges — avec l'amour, divin trésor ! —
« S'exhaler doucement tous les parfums de l'âme.
« Parlez, riez, chantez, priez, mais que la flamme
« De vos cœurs illumine et réchauffe leurs cœurs ;
« Qu'ils apprennent de vous à devenir meilleurs ;
« Qu'ils vous doivent l'honneur, la fierté, l'héroïsme,
« Et le devoir austère, et le patriotisme,
« Et toutes les vertus. Qu'ils suivent vos leçons,
« Vivent de vos pensers, répètent vos chansons,
« Et, sur mon front, qu'hélas ! nul rayon ne colore,
« Bientôt vous verrez luire une nouvelle aurore
« Et le monde fixer ses yeux avec amour
« Sur ce point lumineux d'où lui viendra le jour !... »

Voilà le doux parler, voilà le fier langage
Et les mâles conseils qu'à nous tous, qu'à chaque âge,
La France doit jeter ainsi qu'un talisman.....

Allons ! le temps n'est plus au frivole, au roman.

Il faut se recueillir et rentrer dans l'histoire!
Notre défaite, il faut la changer en Victoire!
Il faut exterminer l'Ignorance, et vouloir,
Et faire, ô gouvernants, qu'aux sources du Savoir
Chacun trempe sa lèvre et largement s'abreuve.
Le maigre filet d'eau doit se changer en fleuve
Pour submerger tous les abus! —
Au grand combat
Qu'on se prépare! Il faut que chacun soit soldat!
Non le soldat du droit divin et du caprice,
Sans le savoir creusant sous lui le précipice,
Non l'aveugle instrument d'un fanatisme étroit,
Mais le libre soldat du Bien, du Vrai, du Droit,
Laissant à chaque dieu son culte et ses apôtres!

La liberté d'un seul gênant celle des autres
N'est pas la liberté. C'est pour tous qu'il la faut!

Puis, il faut travailler, créer : donner l'assaut
A l'inconnu, faire jaillir le jour de l'ombre!
Les Barbares nous ont couverts de leur nuit sombre,
A notre tour, couvrons de rayons ces hibous,
Si bien que des vaincus les vainqueurs soient jaloux!
A la Prusse, que son succès mine et dépeuple,
Montrons comment renaît et refleurit un peuple;
Comment, par l'arbitraire et le vice abattu,
Il sait se relever, grandir, par la vertu;
Comment il sait changer l'ignominie en gloire,
Et faire succéder le jour à la nuit noire,
Et, dans des maux sans nom, enfin, comment il sait
D'un bonheur inouï découvrir le secret!...

Ah ! quand nous aurons fait toutes ces grandes choses,
Quand nous aurons de nos revers détruit les causes,
Quand, sans rougir, nous pourrons dire : Nous voilà !
L'effroi s'emparera des hordes d'Attila,
Qui courberont le front sous une honte immense...
Et leurs chefs maudiront leur crime et leur démence...
Et leurs trônes branlants crouleront... et nos sœurs,
L'Alsace ensanglantée et la Lorraine en pleurs, —
Dont Guillaume et Bismark un jour firent leur proie ! —
Alors nous reviendront belles, ivres de joie.....
Et les peuples qui nous raillaient, à notre aspect,
Seront pris de remords et saisis de respect...
Et le monde voyant reparaître son phare,
Joyeux, contemplera s'enfuir la nuit barbare,
Et les peuples nouveaux, de cette ombre émergés,
Béniront notre France... et nous serons vengés ! ! !

ÉTUDES

SUR

LA TOPOGRAPHIE

D'UNE PARTIE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CASTEL-SARRASIN

PENDANT

LA PÉRIODE MÉROVINGIENNE

PAR

M. DEVALS AINÉ

Membre résidant.

Parmi les anciens documents que renferment les archives du département de Tarn-et-Garonne, il en est un surtout qui, par sa haute antiquité et par les renseignements topographiques dont il abonde sur notre contrée, mérite de fixer l'attention de l'archéologue et de l'historien. Cet acte précieux, daté de la septième année du règne de Théodoric, est écrit sur une feuille de parchemin de 45 centimètres de long sur 36 de large, et le texte repose sur 36 raies horizontales tracées à l'envers du parchemin avec la pointe d'un style, sur toute la largeur de la feuille : ce qui caractérise les manuscrits remontant au moins au VII[e] siècle.

Deux rubans de parchemin fixés au bas de la charte trahissent encore l'existence d'un ancien sceau suspendu, qu'un long usage a détruit sans doute depuis plusieurs siècles.

La capitale rustique est seule employée, dans cet acte, au commencement des phrases et des noms propres, quelquefois aussi de certains mots pris au hasard. Les lettres initiales sont d'une grande simplicité et, par leurs dimensions, elles s'éloignent à peine des caractères dont le texte est formé, ainsi que dans les manuscrits du Ve au VIIe siècle. Quant au corps du texte, il appartient en entier à l'écriture minuscule proprement dite de la période mérovingienne, sauf un cas tout-à-fait isolé, celui de l'*a* du mot *hanc* (32me ligne), qui est évidemment emprunté à l'alphabet cursif.

Ce document, transcrit vers 1375 par Aymeri de Peyrat dans sa célèbre *Chronique de l'Abbaye de Moissac*, a été publié par Mabillon (1), mais il l'a été d'une manière si défectueuse, qu'il nous paraît indispensable d'en rétablir entièrement le texte. Le voici donc tel qu'il est en réalité, avec ses non-sens et ses fautes de grammaire et d'orthographe :

« Venerabilem in *Xρ*isto patrem et domno viro apostolico Leutadem, vel omnem congregacionem monasterii Musiascense, infra pago Cadurcino, in onore Sancto Petro constructum esse videtur. Ego enim Nizezius et uxor mea Irmitrudis (2),

(1) *Acta Sanctorum Sancti Benedicti in sæculorum classes distributa*, ad annum 682, n° 33, et *Annales ordinis Sancti Benedicti*, p. 686 et seqq.

(2) Voici de quelle manière Aymeri de Peyrat et Mabillon ont transcrit ce passage :

« Venerabili in Christo patri et domino appostolico Leuthadio, abbati, et omni congregationi monasterii Moyssiaci, infra pago Caturcinio, quod in honore sancti Petri constructum esse videtur. Ego Nizezimus et Intrudis, etc. » (*Chron. mss. de Moissac*, d'Aymeri de Peyrat, f° 153, col. 1).

« Venerabili in Christo patri et domino apostolico Leotado, abbati, vel omni congregationi monasterii Moisiacensis, quod infra pago Caturcino, in honore Sancti Petri constructum esse videtur. Ego enim Nizezius et uxor mea Ermintrudis, etc. (Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, p. 686). »

dum reatum consscienciae nostre agnovimus, opportet nobis ut dum Deus in nostra volumptate posuit, secundum evvangelicam lectionem, veram dispensatorem exinde pro Dei introitum facerem, et ut adnesfiet Dominus sicud in suo dignatus est Evvangelio dicere : « *Vade, vende omnia que abes, et da pauperibus, et veni, sequere me, et abebis tesaurum in celo* » Et ideo nos ad veram vocem videmus vobis repredictis servi Dei, vel ad omnem congregationem qui infra ipso monasterio superius nominato constructum esse videtur.

Dabo ego, in pago Tolosano, villas nuncupantes : *Calme, Abilide, Rarolingus, Vivaderemus, Sambiliano,* cum omni integritate sua per terminos ac doa a nobis designata.

Et in alio loco, infra ipso pago, alias villas nostras : *Amfiniano,* curtes nostras indominicatas cum ecclesiis aud solariis, et viverio, et fructuario, piscatoriis, molendinis, simul cum apendiciis suis, *Besingus, Scoternam-villa, Etorfollingus-villa, Sevegamcollas-vilare* cum ecclesia *Sancti-Medardi,* qui est infra ipso termino, cum omni integritate et soliditate, cum servis et colonis et merita libertorum, una per terminos et loca a nobis designata, id est : de fluvio Garonna, per mamare gurgite, inde per media villa *Sallis*, una cum ecclesia *Sancti-Saturnini*, quem, data nostra pecunia, de Guirardo condam visi fuimus comparasse, et inde per *fanum* quondam *Peirucia*, per fontem *Niconastius*, qui est in media *Agra*, atque inde pervenit usque *Novaliense* seu in *Montemberterii* quondam usque in *Stirpiniago* et *Vallum Euvaldi* usque in media *Saldruna,* inde per *Inligone* usque in supradicto fluvio Garonna.

Et in alio loco, infra ipso pago Tolosano, alias villas nostras his nominibus nuncupatas : *Lampadiago* cum ecclesia *Sancti-Martini*, *Vulpiliago, Speutingus, Prarreta, Mutaciones,* ecclesia cum vilare *Sanctu-Gemma*, *Vila-Farpanas*

cum ecclesia *Sancti-Germani*, *Villa-Gainago*, *Villa-Novolio* cum ecclesia *Sancti-Medardi* : as villas superius nominatas cum ecclesiis et omnibus vilaribus et ajacenciis earum per teminos a nobis designatos, qui sunt per medium Garonna, deinde usque in media *Agra*, deinde usque in *Arona*, inde per palude Novaliense usque in suprascripta Garonna :

Et in alio loco, in pago Agenense, villa nostra *Virvicarias* cum omni intecritate, una per terminos qui sunt per *Illo-Porto* et terminum *Vasalonis*, de alio vero latus termine *Bordense-villa*, deinde per rivum *Oppinione* usque in media Garonna.

Et in pago Elesano, alias villas nostras : *Ginningus*, *Saviniago*, cum omni integritate, sicut à nobis per terminos antiquos possidere videtur.

Relinquimus quoque propriis eredibus nostris, in *falcidio*, alias villas nostras in pago Tolosano : *Modoreiago*, *Alto-monte*, *Basile*; et in pago Agenense : *Pompeiago*; et in pago Elesano : *Malaronta*.

As quoque villas superius nominatas, excepto illas que in *falcidio* dimitimus, alias vero omnes que hec inseruimus, cum omni integritate et soliditate, curtis, ecclesiis, domibus, edificiis, mancipiis, colonis ibidem commanentibus, et merita libertorum et colonorum utriusque sexus, cum terris cultis et incultis, vineis, pratis, silvis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, cum omne jure et ajacenciis earum, quesitum et inquisitum, per hanc epistolam vendicionis et vobis trado, transfero atque transfundo ad possidendum. Et accepimus a vobis precio in quo nobis bene complacuit, ho est solidos auri purissimi septingentos et pallios quatuor valentes solidos CC.

Es vero precia a vobis suscepta, anime nostre remedio, in alimonia pauperum ibidem Deo serviencium expensavimus.

Omnia vero superius nominata in manus vestras tradimus et successorum vestrorum, ut possideatis et quicquid exinde facere volueristis liberum omnibus perfruatis arbitrium, stipulacione subnixa.

Facta carta vendicionis ista in mense Madio, anno septimo regni domni nostri Theoderici regis.

Signum Mizezius, peccator, et Hermitrusdes, hanc epistolam vendicionis recognovimus et subsignavimus.

Signum † Gundeberto. Signum † Sicardo. Signum † Aldeberto. Signum † Almare. Signum † Sicardus Rubes. Signum † Autrico. Signum † Dacoleno. Signum † Bermaro. Signum † Frotrico. Signum † Guntario. Signum † Bertaldo. Signum † Beboni.

Actum Musciaco monasterio publice die et anno quo sunt.

Cloroinus exius supeniri meo scripsisse, subsignasse (1).

Comme tous les documents de cette époque reculée, cette charte commence par ce qu'on nomme en diplomatique la *suscription*, qui renferme le nom et la qualité de la personne à qui l'acte s'adresse, et les noms et les qualités de ceux qui parlent. Ici, la suscription offre de plus quelques détails sur la position de l'Abbaye de Moissac et sur les motifs qui la recommandent à la dévotion des fidèles. Vient ensuite le *préambule*, consistant dans le développement d'une vérité religieuse.

L'authenticité de l'acte est garantie par la souscription du donateur, qui paraît avoir signé lui-même : les caractères de la signature diffèrent, en effet, de ceux du corps de l'acte, ainsi que l'orthographe du nom : *Mizezius* au lieu de

(1) Original en parchemin provenant du fonds de l'Abbaye de Moissac et coté anciennement n° 5962, déposé actuellement aux Archives du département de Tarn-et-Garonne, série H.

Nizezius. Elle l'est aussi par les souscriptions de douze témoins, consistant en une croix figurée entre le mot *signum* et le nom de chaque témoin tracé par l'écrivain de la pièce.

L'objet de cette charte n'est autre qu'une donation déguisée sous l'apparence d'une vente, consentie en faveur de l'Abbaye de Moissac, moyennant sept cents sous d'or et quatre manteaux estimés deux cents sous, puisque à la fin de la pièce, les vendeurs donnent la somme reçue à la même Abbaye pour le soulagement de leurs âmes après leur mort. Avait-il fallu user de ce subterfuge pour qu'une donation qui lésait d'une manière aussi grave les intérêts des héritiers naturels ne pût être attaquée? Il est certain que, trois siècles auparavant, l'empereur Valentinien Ier avait été obligé de remédier à de pareils abus et, dans l'intérêt des héritiers naturels, de défendre aux ecclésiastiques, par un édit adressé, en 370, au pape Damase, de recevoir des dons, des legs ou des successions *entières* de leurs pénitents. Tout acte contraire à cet édit était déclaré nul, et la donation illégale était confisquée au profit du Trésor (1). On pourrait objecter, à la vérité, qu'à cette période de bouleversements déjà si éloignée de la chute de la domination romaine dans la Gaule, les édits impériaux ne devaient plus avoir qu'une valeur bien restreinte. Mais le document qui fait l'objet de cette étude établit d'une manière irrécusable que le droit romain, loin d'être oublié dans nos contrées, y était encore en pleine vigueur, et que Nizezius avait dû se conformer à ses prescriptions pour assurer la validité de sa donation. Nous n'en voulons d'autre preuve que la réserve faite *in falcidio*, en faveur des héritiers naturels, de cinq villages situés dans le Toulousain, l'Agenais et le pays d'Eause. Les mots *in falcidio*, qui

(1) *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. II, lex 20.

servent à caractériser cette réserve, témoignent que la loi *Falcidia* était, vers la fin du VII[e] siècle, loin d'être une lettre morte dans la Gaule méridionale. Cette loi, dont l'édit de Valentinien avait implicitement maintenu les dispositions et dont l'application avait parfaitement sa raison d'être dans la donation de Nizezius, avait été portée, l'an 714 de Rome (40 avant J.-C.), par le tribun du peuple *P. Falcidius*, pour mettre fin aux abus qui avaient lieu en matière de testaments. Ces actes étaient alors chargés d'une quantité de legs qui absorbaient souvent les biens laissés par le testateur, de sorte qu'il ne restait plus rien aux héritiers naturels. La loi *Falcidia* assura à ceux-ci au moins le quart de la succession, prélevable avant tout espèce de legs. C'est pour obéir aux prescriptions de cette loi que Nizezius réserva, dans sa donation, à ses héritiers naturels, les cinq villages dont il a été question.

Il serait difficile d'assigner une date précise à la donation de Nizezius, si l'on s'en tenait uniquement au nom du prince dont le règne a fourni la date qu'on y remarque. C'est en effet à la septième année du règne de Théodoric, sans indication du rang que ce roi occupe dans la liste chronologique des souverains francs, que notre document se rapporte. Or les quatre rois qui ont porté le nom de Théodoric ont tous régné bien au-delà de sept ans, de sorte qu'on n'aurait pas plus de raison de se prononcer pour l'un que pour l'autre. Le nom de Léotade, abbé de Moissac, inscrit en tête de l'acte, tranche heureusement la difficulté. On sait, en effet, que ce saint personnage, après avoir administré pendant plusieurs années la célèbre abbaye de Moissac, fut appelé, en 691, au siége épiscopal d'Auch vacant par la mort de l'évêque Tertorade, et qu'il l'occupa jusqu'en 718. C'est donc sous le règne de Théodoric III qu'eut lieu la donation de Nizezius. Ce prince

monta sur le trône en juillet 670, et après avoir été déposé peu de temps après, il fut rétabli en 673. Si l'on compte de son avènement, l'acte remonterait au mois de mai 676. Si, au contraire, comme plusieurs savants pensent qu'on l'a fait quelquefois, on ne doit compter que de l'année de sa restauration, la date de la donation serait le mois de mai 680. Dans tous les cas, c'est une date qui ne saurait être antérieure à l'année 676, ni postérieure à l'année 680, qu'il convient de lui assigner.

Les changements que douze siècles ont opérés dans les noms des localités n'ont point permis jusqu'à présent de reconnaître les lieux mentionnés dans la donation de Nizezius. Du reste, ces changements étaient déjà accomplis bien avant la fin du XIV[e] siècle, et Aymeri de Peyrat, qui, vers 1375, écrivait sa *Chronique de Moissac*, déclare, au sujet de la donation de Nizezius, que les siècles écoulés depuis cette donation ont amené de tels changements dans les noms des lieux qu'énumère la charte, qu'ils se sont effacés du souvenir des hommes et que, par suite, l'abbaye de Moissac a perdu ses droits sur ces nombreuses localités et leurs vastes territoires. Il ajoute que néanmoins une ancienne tradition attribuait à l'abbaye toute la région qui s'étend de la ville de Moissac à la rivière du Lhers, c'est-à-dire à près de trois lieues de Toulouse (1). De son côté, Dom Vaissette, qui, dans

(1) Relatione antiquorum suscepi quod de villa Moyssiaci usque aquam sive sinum vocatum *Lers*, qui distat à tribus leucis de Tholosa, fere omnia loca fuerunt hujus monasterii, et etiam hoc predicavit semel Tholose quidam prepositus monasterii Cassinensis, qui fatebatur predicta authentice legisse. Tamen propter antiquitatem temporum, nomina sunt mutata dictorum locorum, vel penitus destructa, et a memoria hominum peregrina. Quare ista loca quamplurima et cum amplis territoriis et aquarum decursibus non possidemus (*Chron. mss.* d'Aymeri de Peyrat, abbé de Moissac, f° 153, col. 2).

son *Histoire de Languedoc*, a donné une analyse de la charte de Nizezius, dit, en commettant trois erreurs sur quatre noms cités, que « la plupart des noms de ces lieux étoient inconnus de son temps, mais que plusieurs étoient situez des deux côtez et au voisinage de la Garonne, dans le diocèse de Toulouse, comme *Bezens*, *Gagnac*, *Bauzelle* et *Scilh*, à la droite de cette rivière (1). » Voyons si un examen approfondi, plus facile pour nous que pour des écrivains étrangers au pays, ne produira pas des résultats plus satisfaisants au point de vue de la topographie de nos contrées pendant la période mérovingienne.

Le deuxième paragraphe de la charte mentionne la donation de cinq villages ou hameaux situés dans le Toulousain : *Calme*, *Abilide*, *Rarolingus*, *Vivaderemus*, et *Sambiliano*, sans indiquer en aucune manière leur position même approximative. Ce ne serait donc que dans la conformité des noms actuels qu'on pourrait espérer d'en retrouver la trace; mais nous n'en connaissons aucun qui de près ou de loin se rapporte aujourd'hui aux noms désignés par Nizezius, et force nous est de renoncer à des recherches impraticables dans de semblables conditions. Il existe toutefois une exception pour le premier de ces noms. Nous trouvons, en effet, dans un document du mois de février 1254 et dans la bulle du 22 février 1318, par laquelle le pape Jean XXII fixa les limites du diocèse de Montauban, la mention d'une localité portant le nom aujourd'hui perdu de *Calm* « Las vinhas que so a *Calm*. » — « A ponte dicto de *Calmo* (2). » Ne serait-ce pas là le *Calme* de la donation de

(1) *Histoire annotée de Languedoc*, t. II, p. 40.

(2) Archives de la ville de Montauban, série AA, *Livre Rouge*, f° 68. — Bibl. nationale, *Collection Doat*, t. 89, f° 218.

Nizezius? Situé près de la ville de Montauban, sur la rive gauche du Tescou et au-dessous du domaine actuel de *Tempé*, le lieu de *Calm* était, en effet, compris dans le Toulousain, qui, sur ce point, avait alors le Tescou pour limite (1).

Le troisième paragraphe de la charte est heureusement autrement explicite. L'auteur de la donation a eu soin, en effet, de déterminer d'une manière précise le périmètre des biens cédés à l'Abbaye, et par ce moyen, que seconde la similitude des noms actuels, il a rendu les recherches faciles. Les villages et les domaines d'*Amfiniano*, *Besingus*, *Scoternam-villa*, *Etorfollingus-villa* et *Sevegancollas-villare*, avec les églises de Saint-Saturnin et de Saint-Médard, qui sont énumérés dans cette partie de l'acte, y paraissent circonscrits par une ligne qui, partant d'un coude de la Garonne (*de fluvio Garonna, per mamare gurgite*), traverse le hameau de *Sals* (2), voisin de Montbéqui (*per media villa Sallis*), se dirige en s'infléchissant vers *La Peyrière*, où l'on voyait

(1) Las vinhas que so a *Calm* aensa vas la vila, aichi co va la via de *Calm* vas la via de *Vinha-Arnaut* (Titre de février 1254, Arch. de Mont., série AA, *Livre Rouge*, f° 68).

Una pessa de vinha que es en la honor de Montalba, al terme de Salas, contra lo *pon de Calm*, tenen am lo cami del Cavario naut per on hom va al Fau (Titre du 5 juillet 1372, Arch. de Mont., série II, *Terrier A de l'Evéché*, f° 145).

Unam petiam terre scitam in honore Montis-Albani et territorio vocato *del Pont de Calm*, confrontatam ab una parte cum itinere publico quo itur de Monte-Albano versus ecclesiam de Fago, et ab alia parte cum rivo Tesconis (Titre du 11 novembre 1419, Arch. de Mont., série II, *Terrier B de l'Evéché*, f° 102).

Les fondements du pont de *Calm* sont encore visibles, dans le lit du Tescou, un peu en aval du domaine de Tempé.

(2) L'église de Saint-Saturnin de Sals figure dans la longue liste, dressée vers 1375 par Aymeri de Peyrat, des églises ou chapelles dépendant de l'Abbaye de Moissac (*Chron. mss. de Moissac*, f° 162).

alors les ruines d'un temple païen (per fanum quondam *Peirucia*), tourne ensuite à gauche près de la source du ruisseau de Najac, alors nommée *Fons Niconastius,* au milieu de la forêt d'*Agre* (per fontem *Niconastius* qui est in media *Agra*), et parvient à *Montbartier* (pervenit in *Montemberterii*). De là, cette ligne se détourne encore à gauché auprès de cette motte défensive, entourée d'un fossé et parsemée de poteries gauloises, qu'on voit à un kilomètre environ au nord du village de Montbartier et qu'on nommait, au VIIe siècle, *Retranchement d'Euvald* (Vallum *Euvaldi*), descend au milieu du ruisseau de *Saudrune* (in media *Saldruna*), qu'elle suit quelque temps, et aboutit enfin à la Garonne un peu au-dessus du lieu de *La-Villerie* (inde... usque in supradicto fluvio Garonna). Il est dès lors aisé de reconnaître, dans *Amfiniano*, le bourg de *Finhan* et, dans *Besingus,* le village de *Bessens*, enclavés tous deux dans le périmètre que nous venons de décrire. Le premier offre encore des ruines romaines considérables, telles que mosaïques, restes de bains, chapiteaux en marbre blanc, poteries, etc., et le second, qui avait pu conserver jusqu'en 1820 une grande motte funéraire, a donné naguère un socle antique de statuette et une monnaie d'or d'Antonin-le-Pieux. Quant aux domaines ou villas de *Scoternam-villa*, *Etorfollingus-villa* et *Sevegamcollas-vilare,* on peut à la rigueur, à cause d'une certaine analogie de nom, les placer à *Graville* (1 kilomètre au sud de Finhan), à *Déneuville* (1300 mètres au nord-ouest de Finhan), et à *La Villerie* (commune de Montech, à 1500 mètres au sud de la route nationale, n° 128).

Nous devons ajouter, comme confirmation de ce qui précède, que, lors de l'établissement du régime féodal, l'Abbaye de Moissac possédait réellement, sinon les villages, du moins

les églises de Finhan, Bessens et Montbartier, puisque des seigneurs laïques s'étant emparés de ces églises, le pape Urbain II intervint, sur sa demande, le 1er mai 1097, pour les lui faire restituer (1).

Il n'est pas moins aisé de retrouver en partie les localités mentionnées dans le quatrième paragraphe de la donation de de Nizezius, à cause de l'identité de quelques-uns des noms actuels et des noms anciens. Comme dans le paragraphe précédent, les bourgs, les églises et les domaines donnés à l'Abbaye de Moissac sont limités par une ligne qui, partant aussi de la rive droite de la Garonne (per medium Garonna), parvient au milieu de la forêt d'*Agre* (usque in media *Agra*), longe le ruisseau de l'*Aronne* (deinde usque in *Arona*) depuis sa source jusqu'à sa jonction avec le ruisseau de la *Rabajole*, et se détourne ensuite à gauche pour aboutir à la Garonne à travers des marais nouvellement desséchés (inde per palude novaliense usque in suprascripta Garonna).

Il importe maintenant de rechercher quel est le point de départ de cette seconde ligne pour se rendre de la Garonne au milieu de la forêt d'Agre : circonstance essentielle que le document de 676 ou 680 a négligé d'indiquer. La carte de Cassini contient heureusement la solution de ce problème. Nous y voyons figurer à l'orient des villages d'Escatalens et de Saint-Porquier, une petite forêt séparée de celle de Montech. Cette forêt est divisée, du nord au sud, dans le sens de sa longueur, en deux parties à peu près égales, dont l'une, côté *Est*, porte le nom de *Bois du Roy*, et l'autre, côté *Ouest*, celui de *Forest abbatialle* (2). C'est donc là la portion de l'ancienne forêt

(1) Ecclesias de Affiniano, de Bisingis, de Monteberterio in Tolosano episcopatu (Archives du département de Tarn-et-Garonne, série H, Ier *Cartulaire de l'Abbaye de Moissac*, f° 7).

(2) Ce qui reste de cette forêt, aux trois quarts défrichée, porte aujourd'hui

d'Agre que l'Abbaye de Moissac possédait en vertu de la donation de Nizezius. Si de l'extrêmité méridionale nous tirons une ligne aboutissant à la Garonne, nous verrons que cette ligne passe à deux kilomètres environ au sud d'Escatalens, entre Mailhol et Saysses, et va tomber à Pielrouge. Voilà par conséquent un des côtés du quadrilatère, tracé par Nizezius, suffisamment déterminé.

Nous n'avons pas besoin de nous occuper du côté que bornait le cours du ruisseau de l'Aronne, pas plus que de celui qui s'appuyait sur la rive droite du fleuve.

Quant au côté septentrional, que la charte de Nizezius nous représente comme formé par des marais s'étendant du ruisseau de l'Aronne à la Garonne, son tracé demande quelques éclaircissements. Où donc étaient situés ces marais? C'est ce que vont nous apprendre deux actes de donation souscrits, vers l'an 1100 et en 1126, en faveur de l'Abbaye de Moissac. Nous lisons dans le premier que Raymond de Bernard, de Gandalou, donna à l'Abbaye une prairie et tous le *marais* qui s'étendait jusqu'à la maison de Bernard Texendier (1), et dans le second, qui complète le premier, que Raynaud de Gandalou donna, autour de Gandalou, toute la servitude qu'il possédait sur les *nauzes* (2) ou *marais* qui faisaient la

les noms de *Bois de Froumissard, Bois d'Escatalens* et *Bois de Saint-Porquier*. Un acte de 1345, conservé dans les Archives de Montech, mentionne également les droits de l'Abbaye de Moissac sur cette partie de la forêt d'Agre. *Deinde protenditur usque ad nemus de* Fromissard *et monasterii de Moyssiaco.*

(1) Notum sit... quod Raymondus Bernardi, de Gandalor, et uxor ejus,... dederunt Deo et Sanctis Apostolis Petro et Paulo Moysiacensis monasterii,... illam terram que est ad portam ipsorum monachorum, sicuti partitur cum fevo illorum militum qui cognominantur de *La Valeta*, necnon pratum cum omni *palude* usque ad domum Bernardi Texendarii (Titre de l'an 1100, Archives départementales, série H, 1er *Cartulaire de Moissac*, f° 1).

(2) *Nausa*, locus pascuus sed uliginosus et aquis irriguus (*Glossaire de*

séparation du fief de La Valette jusqu'à cette même maison de Bernard Texendier (1). C'est donc au pied de la colline que couronne le camp gaulois de Gandalou, occupé en 407 par les Vandales, qui lui ont laissé leur nom (2), que s'étendaient les *marais* dont parle Nizezius. Ces marais, dus probablement au difficile écoulement du ruisseau de la Millole, couvraient alors une partie de la plaine sur toute la longueur de ce ruisseau et sur ses deux rives, ainsi que l'indique le nom de *Nauzes*, que porte encore une localité située dans la commune de Moissac, à près de 500 mètres de la rive du ruisseau de la Millole et à trois kilomètres et demi à l'ouest de Gandalou. Il est donc permis d'affirmer que de l'Aronne à Gandalou, et de ce point à la Garonne, le pied de la colline d'abord, puis le ruisseau de la Millole jusqu'à sa jonction avec celui de la Mouline, enfin une ligne de 400 mètres de longueur tirée du confluent de ces deux cours d'eau à la rive droite du fleuve, formaient la limite septentrionale des biens donnés par Nizezius.

Les communes de Castel-Sarrasin, d'Escatalens et de Saint-Porquier se trouvent ainsi comprises dans le périmètre que nous venons de déterminer, et c'est là seulement qu'il est permis de rechercher les localités énumérées par Nizezius dans la troisième partie de sa donation. Disons tout de suite qu'aucun ordre n'a été suivi dans cette énumération, et que

Ducange). — *Nauze*, vacquant toujours rempli d'eau et marescajeux (*Etat des biens de la communauté de Corbarieu*, année 1639, Archives de Corbarieu, série DD).

(1) Notum sit... quod Raynaldus de Gandalor... donavit... Sancto-Petro Moysiaci, infra tornum de *Gandalor*..., totum *sirventagge* quod habebat in *nauzas* que partiuntur cum fevo de *La Valeta* usque ad domum B·rnardi Texendarii (Titre de 1126, Arch. départementales, série H, 1er *Cartulaire de Moissac*, f° 1, v°).

(2) Castrum Wandalorum. — Wandalors. — Gandalor.

l'on y passe indistinctement d'un lieu à un autre sans tenir le moindre compte de leur situation géographique. Il en résulte naturellement que les recherches présentent de sérieuses difficultés.

Nous n'hésitons pas néanmoins à attribuer au village de Saint-Martin-de-Belcasse, situé à quatre kilomètres sud-est de Castel-Sarrasin, le nom de *Lampadiago,* suivi de son complément: *cum ecclesia Sancti-Martini.* Du VIII[e] au XII[e] siècle, plusieurs localités perdirent leur nom primitif pour prendre celui du saint patron auquel leur église était dédiée. Il existe une foule d'exemples de cette substitution. Nous n'en citerons que deux. Ainsi le village de Saint-Martial, banlieue de Montauban, portait encore, vers la fin du X[e] siècle, le nom primitif de ***Bondilion*** associé parfois au nom plus récent de ***Frédalvilar*** (1) : avant la fin du siècle suivant, il avait reçu, pour ne plus le quitter, celui de Saint-Martial, nom du patron de l'église paroissiale (2). Ainsi encore l'ancien Montauban avait, dans la seconde moitié du XI[e] siècle, échangé son nom romain de ***Mons-Aureolus*** (3) contre celui de ***Villa Sancti-Audardi*** (4), emprunté à Saint-Théodard, bienfaiteur et patron de son abbaye, et ce n'est qu'en 1195 que ce dernier nom

(1) Et sunt in pago Caturcino, in aro de *Bondilione,* vel de *Fredaldo-vilare* (Titre d'avril 980, Arch. de Montauban, série GG, *Cartulaire D de Saint-Théodard,* f° 89, v°).

Le chemin qui descend de Saint-Martial dans la vallée du Tescou traverse cette rivière à gué. Ce gué porte encore le nom de *Gué de Bondilion.*

(2) Ecclesia *Sancti-Martialis de Fredalvillar* (Titre du commencement du XII[e] siècle, Arch. de Montauban, série GG, *Cartulaire P de Saint-Théodard,* f° 288, v°).

(3) In loco ubi voçabulum est *Montem-Auriolum,* ubi Sanctus Audardus quiescit corpore humatus (Titre du 1[er] mai 1013, Arch. de Montauban, série GG, *Cartulaire D de Saint-Théodard,* f° 42).

(4) Venimus ad *villam* que est in pago Caturcensi, que vocatur *Sancti-Audardi* (Titre du 20 juillet 1119; Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc,* p. 323 et 878).

disparut avec la vieille ville. Le nom primitif de *Saint-Martin-de-Belcasse* n'avait pu échapper à cette loi assez générale, et dès le milieu du Xe siècle il n'est plus question de *Lampadiago,* ainsi que l'attestent l'article du testament par lequel Raymond Ier, comte de Rouergue, donne ou plutôt restitue, en 961, à l'abbaye de Moissac l'alleu et l'église de Saint-Martin-de-Belcasse (1), et un acte de déguerpissement du mois de janvier 1010 (2).

Le nom de l'église de *Saint-Germain* lié à celui de *Vila-Farpanas* (*Vila-Farpanas* cum ecclesia *Sancti-Germani*) nous permet également de retrouver sans peine la position de ce dernier hameau. Nous disons *hameau,* parce qu'il nous semble résulter de la qualification de *villa* ou *villare* donnée à certains noms de la charte de Nizezius, quand d'autres noms, parmi lesquels nous avons déjà reconnu ceux de deux gros bourgs : Finhan et Bessens, n'en ont aucune; il semble, disons-nous, résulter de cette qualification qu'elle doit servir à établir une distinction entre les grands et les petits centres de population et que, par suite, le nom de *villa* ou *villare,* quand il ne désigne pas simplement un de ces grands domaines auxquels les Romains donnaient aussi le nom de *villa,* s'applique tout au plus à un hameau.

Geraldus Amelii dedit monasterio Sancti-Audardi duo casalia que in *veteri villa Sancti-Audardi* habebat (Titre de 1160, Arch. de Montauban, série GG, *Cartulaire D de Saint-Théodard,* f° 13, v°).

Guilhems Del-Bosquet donec a Galhard, que es abbas de Sanct-Auzard, tot cant avia ins ela *vila veilha de Sanct-Auzard* (Titre de mai 1188, Arch. de Montauban, série GG, *Cartulaire D de Saint-Théodard,* f° 382).

(1) Illo alode de *Sancti-Martini-de-Bello-Casso,* illo ecclesia teneat Bosomeus dummodo vivit, post suum discessum, Sancti-Petri Mussiaco remaneat (Titre de l'an 961, *Hist. ann. de Languedoc,* t. III, p. 438).

(2 Et est illa terra in Villa-Longa,... in termino *Sancto-Martino* (Titre de janvier 1010, Arch. départementales, série H, 1er *Cart. de l'Abbaye de Moissac,* f° 2).

La situation de *Vila-Farpanas* dépend de celle de l'église de Saint-Germain (1). Depuis long-temps ce monument religieux a cessé d'exister, mais nous savons, par un document du 14 août 1114, qu'il était situé sur le territoire de Ville-Longue ou Castel-Sarrasin, et dans le voisinage de la Garonne (voir la note ci-dessous). C'est dans des conditions identiques qu'on trouve à 1300 mètres au sud de Castel-Sarrasin, quand on suit le chemin qui relie cette ville au pont suspendu de Belleperche, un hameau composé d'une quinzaine de maisons et portant encore le nom de *Saint-Germain*. Un chapiteau roman en pierre, unique débris de l'antique église dont le nom seul a survécu, gît encore dans la cour d'une de ces maisons. C'est donc sur ce point qu'il convient de placer le hameau de *Vila-Farpanas*.

Nous procèderons de la même manière pour le domaine ou le hameau de *Villa-Novolio* accolé, dans la charte, à l'église de *Saint-Médard* (*Villa-Novolio* cum ecclesia *Sancti-Medardi*). Cette église n'existe pas non plus, mais, comme celle de Saint-Germain, elle a heureusement laissé son nom à un modeste hameau de cinq à six maisons situé à quatre kilomètres au nord-nord-ouest de Castel-Sarrasin, sur la rive gauche du ruisseau de la Millole et à gauche de la voie antique nommée *Voie Tolzane* et *Chemin Moissaguais*. C'est donc là que s'élevait jadis le hameau de *Villa-Novolio*, à moins que ce nom ne puisse être plus légitimement revendiqué par le château voisin de Saint-Béar.

Il nous reste encore à déterminer la position des deux domaines ou hameaux que la charte de Nizezius nomme

(1) Le 14 août 1114, Raymonde et ses quatre enfants restituèrent la moitié de cette église à l'abbaye de Moissac (medietatem ecclesie Sancti-Germani, que est juxta Garonnam, in Villa-Longa) (Arch. départementales, série H, Fonds de l'Abbaye de Moissac, *Fragment de cartulaire*, coté nº 5799).

Sainte-Gemme (Ecclesia cum villare *Sancta-Gemma*) et *Villa-Gainago*. Ce dernier nom nous paraît subsister aujourd'hui, bien qu'avec une certaine altération, dans celui de *Goyne*, que porte un ancien château situé à quatre kilomètres et demi au nord de Castel-Sarrasin, et nous placerions volontiers sur ce point la *Villa-Gainago* de la charte. Quant à l'église et à la villa de *Sainte-Gemme*, rien dans les noms actuels des localités comprises dans les trois communes de Castel-Sarrasin, Saint-Porquier et Escatalens, où la donation de Nizezius a eu soin de circonscrire les recherches, rien, disons-nous, ne peut fournir le moindre indice sur leur existence et leur position. Nous devons donc renoncer à une attribution qui ne reposerait point sur des bases sérieuses.

Après avoir quelque peu déblayé le terrain autour de nous, nous voici maintenant en présence des quatre derniers noms : *Vulpiliago, Speutingus, Prarreta* et *Mutationes*, qui, d'après les constatations que nous avons déjà faites (voir page 118), se rapportent infailliblement à quatre centres de population plus considérables que les précédents, et qui ne peuvent être que la ville de Castel-Sarrasin, les bourgs d'Escatalens et de Saint-Porquier, et un autre village encore inconnu. Ici nous l'avouons sans peine, faute d'indications et par suite du changement radical des noms, il est bien difficile de ne pas appliquer à une localité ce qui appartient légitimement à une autre. Nous essaierons néanmoins de débrouiller ce chaos.

La terminaison en *acum, aco* ou *ago* et *ac* est presque toujours, dans nos contrées, une preuve de haute antiquité. A ce titre nous constaterons l'existence, au confluent des ruisseaux de l'Aronne et de la Pissotte (6 kilomètres environ au nord-est de Castel-Sarrasin, d'une localité nommée *Ronséjac*. Si nous ouvrons le *Saisimentum Comitatus Tholosæ* rédigé en 1271, nous y verrons que ce lieu, aujourd'hui

si déchu et depuis long-temps annexé au territoire de Castel-Sarrasin, était, au XIII[e] siècle, le chef-lieu d'une commune administrée par deux consuls, et d'un sous-bailliage dépendant du bailliage de Castel-Sarrasin. Son nom était alors : *Bastida de Ransajaco*. Bien que ce nom diffère totalement de *Vulpiliago*, il n'en est pas moins vrai que les deux ont une désinence identique: *ago* ou *aco*. Si l'on tient compte de ce fait ainsi que de l'anciennne importance de Ransajac, on aura quelque raison d'admettre l'identité des deux villages, d'autant mieux que le nom de *Vulpiliago* s'adapte bien plus difficilement encore aux trois autres localités qu'il reste à déterminer.

Le plus ancien document où il soit question d'Escatalens remonte à l'année 847. Ce bourg y est nommé *Villa-Gottorum*, appellation qui n'était pas assurément l'appellation officielle, mais qui, à côté de celle-ci, consacrait sans doute le souvenir d'un fait important accompli dans les siècles antérieurs, que ce fût une bataille livrée, au commencement du V[e] siècle, aux Wisigoths, et dont les traces sont encore apparentes dans les champs voisins d'Escatalens, ou tout simplement l'établissement de plusieurs familles wisigothes dans cette localité pendant la domination de ce peuple. Il faut donc chercher ailleurs le nom réel de cette petite ville. Ce nom, qui n'est autre que celui de *Scatalingis* (1), visiblement empreint d'un cachet de haute antiquité, nous le trouvons pour la première fois dans un titre qui date approximativement de

(1) Ego Carbonellus de la Juncqueira dono Deo et Sanctis Apostolis ejus Petro et Paulo, et Duranno, monacho de *Scatalingis*, casalem illum *del Coderg* qui est ante ecclesiam, totum quod juste et injuste ibi habebam..... Sunt autem testes... Bertrandus der Rocafort et Aimericus, frater ejus (Arch. départ., série H, Fonds de l'Abbaye de Moissac, original en parchemin, n° 5947).

l'année 1050, et tous les actes postérieurs le reproduisent constamment avec quelques variantes qui ne le défigurent pas assez pour ne point le reconnaître. On ne saurait disconvenir que ce nom de *Scatalingis* ne paraisse avoir un certain air de parenté avec celui de *Speutingus*. Commençant tous deux de la même manière, ils ont leurs deux dernières syllabes à peu près identiques. Bien qu'il existe une donation faite, au mois de décembre 1147, par Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, de *sa* ville d'Escatalens à l'Abbaye de Moissac (1), nous avons la preuve des droits de l'abbaye sur ce bourg antérieurement à cette donation. C'est d'abord l'ordre de restitution à ce monastère d'une ancienne église de Saint-Julien, hors des murs d'Escatalens (2), donné, le 1[er] mai 1097, par le pape Urbain II (3), puis une description faite, en 1105, par ordre de Raymond de Bernard, de Gandalou, de la terre d'Escatalens, que Bernard Raymond, son père, avait autrefois reçue en gage de Hugues, sacristain de l'abbaye de Moissac (4). Il faut donc remonter à la donation de Nizezius pour retrouver l'origine des droits de l'Abbaye, et la charte d'Alphonse Jourdain ne peut dès lors être considérée que comme

(1) Ego Ildefonsus, Dei gratia comes Tolose;... dono Deo et sancto monasterio Sancti Petri de Moisaco meam villam de *Scatalenx* (Arch. départementales, série H, Fonds de l'Abbaye de Moissac, original en parch., n° 5949).

(2) Infra terminos de *Scatalingis*, in parrochia *Sancti-Juliani* (Titre de 1105, Archives départementales, série H, Fonds de l'Abbaye de Moissac, original en parch., n° 5948).

(3) Ecclesiam *Sancti Juliani*, in episcopatu Tholosano (Arch. départementales, série H, 1[er] *Cartulaire de l'Abbaye de Moissac*, f° 7).

(4) Hec est carta descriptionis quam mandavit facere Raimundus Bernardi, de Gandalor, de *illa terra de Scatalingis*, quam pater ejus Bernardus Ramo habuit in pignore de Hugone, sacrista de Moysiaco.... (Titre de l'ann. 1105, Arch. départementales, série H, Fonds de l'Abbaye de Moissac, original en parchemin, n° 5948).

un renouvellement ou une confirmation de la donation primitive.

Quant à la haute antiquité du bourg d'Escatalens, elle est largement attestée par les substructions, les poteries et les monnaies romaines, les mosaïques, et les fûts de colonne en marbre blanc qu'on a trouvés dans le voisinage, notamment au lieu dit *Le Palais* (1).

En présence de toutes ces considérations, nous pensons que le nom, peut-être mal orthographié par le scribe, de *Speutingus*, dont celui de *Scatalingis* ne serait qu'une altération, convient, dans tous les cas, mieux que ceux de *Prarreta* et de *Mutaciones*, au bourg d'Escatalens (2).

De nombreux vestiges de la période romaine, tels que fondements, tuiles à rebords, mosaïques, lambris de marbre, tuyaux d'hypocauste, urnes, amphores, poteries fines, monnaies consulaires et impériales, révèlent également l'antiquité du bourg de Saint-Porquier. Mais ce ne peut être évidemment sous ce nom que le bourg était connu à cette époque reculée. Nous nous trouvons donc ici en présence d'un de ces changements de nom assez fréquents du VIIIe au XIIe siècle. C'est en 847 que nous voyons apparaître pour la première fois celui de *Villa Sancti-Porcarii* dans une charte par laquelle

(1) Les ruines romaines de Bessens, Finhan, Escatalens, Saint-Porquier, etc., étaient bien plus apparentes vers la fin du XIVe siècle. Voici ce qu'en dit Aymeri de Peyrat, dans la célèbre *Chronique de Moissac* : « Denique in multis « locis harum partium, in agris et viis publicis, apparent antiqua pavimenta « que faciunt intersigna villarum antiquarum et penitus destructarum (*Chron.* « *mss. de Moissac*, f° 154). »

(2) Nous trouvons dans un acte de l'an 1345, déposé aux Archives de Montech, la preuve de la facilité avec laquelle les noms s'altéraient au moyen-âge. Ainsi le bourg d'Escatalens n'y est plus nommé *Scatalingis*, *Scatalinguis*, *Scatalinquis*, *Scatalenchiis*, comme dans les documents antérieurs, mais bien *locus de Catalensis* et *locus de Catalenciis*.

Austoricus donne à Vuittardus, abbé de Bonneval, son château nommé *Castrum Cerrucium*. Les *Acta Sanctorum* nous apprennent que *sanctus Porcarius* (en roman *sant Porquier*, et en français *saint Porcaire*), abbé de Lérins, fut martyrisé par les Sarrasins le 12 août 731, un peu plus d'un demi-siècle après la donation de Nizezius. Ce fut donc à une date postérieure que l'église de *Prarreta* ou *Mutaciones*, put être dédiée au saint abbé de Lérins, dont le nom finit, comme ailleurs, par remplacer le nom primitif du bourg. Quel était maintenant ce nom primitif? La charte de Nizezius ne nous offre plus que *Prarreta* et *Mutaciones*, et il n'est pas aisé de savoir si c'est le premier ou le second qui convient à Saint-Porquier.

D'après le *Dictionnaire des antiquités romaines* de Samuel Pitiscus, « les *Mutationes* étoient des maisons de poste sur les grandes routes, où des relais de chevaux étoient ménagés pour le service de l'Etat et la commodité des voyageurs. On évitoit ordinairement de les établir dans des villes, mais on choisissoit des villages et des bourgs non fermés, afin que, de nuit comme de jour, le service se fit avec plus de facilité. » Bien qu'en partant de ce principe, on soit, au premier abord, obligé de convenir que le nom de *Mutaciones* semblerait s'appliquer avec plus de justesse au bourg de Saint-Porquier qu'à la ville de Castel-Sarrasin, nous n'en croyons pas moins devoir faire des réserves, pleinement justifiées du reste par les nombreuses exceptions que cette règle a dû souffrir (1), et nous attribuerons d'autant plus volon-

(1) Nous pouvons, sans sortir de notre région, citer plusieurs villes autrement considérables que Castel-Sarrasin classées parmi les *Mutationes* dans les anciens itinéraires : *Cos*, sur la voie de Toulouse à Cahors; *Carcassonne*, sur celle de Bordeaux à Jérusalem; *Auch* et *Lectoure*, sur celle d'Agen à Saint-Bertrand-de-Comenge, etc.

tiers le nom de *Mutaciones* à Castel-Sarrasin, que l'existence d'une station dans cette ville, au milieu du XIV[e] siècle, semble parfaitement ressortir des vers suivants, tandis qu'il n'y est pas même question de Saint-Porquier :

De Moysshac yssic gran mati,
E venc a Castel-Sarrazi.
De Castel-Sarrazi se part
Et intrec a Glizolas tart.
Lendema de Grizolas mou
Et intra sen a Castelnou (1).

« De Moissac il sortit de grand matin et il vint à Castel-Sarrasin. De Castel-Sarrasin il part, et il entra tard à Grisolles. Le lendemain il sort de Grisolles et il entre à Castelnau (d'Estrétefonds). »

En sachant à quel point le moyen-âge conservait religieusement les traditions du passé, on admettra sans peine que la *station* dont l'existence est signalée par le poète provençal était assurément la continuation d'un état de choses bien antérieur, et dès-lors, renonçant à revendiquer le nom de *Mutaciones* pour Saint-Porquier, on devra nécessairement reconnaître que ce bourg a porté primitivement et jusque vers la fin du VIII[e] siècle le nom de *Prarreta.*

Nous avons donné les motifs qui nous font attribuer de préférence le nom de *Mutaciones* à la ville de Castel-Sarrasin. C'est donc sur ce point que, sous la domination romaine, aurait été établi un de ces relais, probablement de classe inférieure, où, d'après un édit des empereurs Arcadius et Honorius, le maître de poste devait entretenir 20 chevaux

(1) Couplets de 1356, dans *Las Flors del gay Saber*, t. I, p. 300.

au moins (1). La position de Castel-Sarrasin, au point d'intersection de deux voies antiques, celle de Toulouse à Bordeaux, que les anciens documents nomment *strata, via publica de Castello-Sarraceno* et *iter Tholosanum* (2), et celle de Montauriol à Lectoure, connue, au moyen-âge, sous les noms de *Cami de Puech-Auriol* (chemin de Montauriol) d'*iter antiquum* et d'*iter regium* (3), cette position, disons-nous, justifie parfaitement l'existence d'un relais de poste à Castel-Sarrasin plutôt qu'à Saint-Porquier, desservi seulement par l'*iter Tholosanum* (4).

La ville de Castel-Sarrasin n'a, nulle autre part, conservé son nom antique de *Mutaciones* : ce qui, joint aux deux

(1) *Cod. Theodos.*, VIII, V, 53. — *Cod. Justin.*, XII, LI, 15.

(2) Dedit Raimundus Bernardi Santo Petro Moysiaci in dono Aquitinio, Abbati, terram que vocatur de *Granolag*, subtus *stratam* que vadit de Moysiaco ad Tolosam (Titre de 1095, Arch. départementales, série H, Fonds de l'Abb. de Moissac, orig. en parch., nº 5742).

Ego Raimundus Bernardus de Gandalor dono, imo etiam vendo... domino Ansquitilio, Abbati monasterii Moysiachi, terram illam de *Granoliaco*, sicut.... ascendit per medium locum *Naude* usque ad *stradam veterem que vadit recte ad Tolosam* (Titre de 1109, Ibid., orig. en parch., nº 1).

Vineam et terram de *Carsigas* et terram que est deforis usque in *via publica de Castello-Sarraceno* (Titre d'août 1175, Ibid., orig. en parch., nº 12).

Protenditur versus *iter Tholosanum*, quod est inter locum d'*Escatalens* et de Montegio (Titre de 1345, Arch. comm. de Montech).

(3) Devals Aîné. — *Etudes sur les limites des anciens peuples qui habitaient le département de Tarn-et-Garonne et sur les voies antiques du même département*, p. 59.

(4) Une bande de terrain, renfermant l'alleu de *Pantangnag*, au centre duquel s'élevait l'église de Sainte-Marie-de-Nogarède, séparait les deux fractions de territoire décrites dans le deuxième et le troisième paragraphe de la charte de Nizezius. L'alleu de *Pantangnag* (aujourd'hui *Pantagnac*) dépendant du district de *Rogonac* (aujourd'hui *Roselaygue*) et situé à près de trois kilomètres au sud d'Escatalens, fut donné par Bebo à l'Abbaye de Moissac, au mois de mars 961, et dès-lors l'Abbaye posséda sans solution de continuité le côté

changements de nom dont elle a depuis offert l'exemple, et à un autre nom dont elle a été bénévolement gratifiée par des auteurs qui ne lisaient pas les anciennes chartes jusqu'au bout, peut fausser complètement l'opinion sur les origines de cette ville. Nous allons essayer de jeter un peu de jour sur les obscurités dont on a enveloppé cette question intéressante et de rétablir la vérité historique, étrangement défigurée jusqu'à présent. Mais avant tout, il est essentiel de faire connaître *in extenso* un document décisif pour la solution des difficultés qui se rattachent à la question, d'autant plus que ce document, publié seulement en partie, dans l'*Histoire de Languedoc* et le *Gallia christiana*, a subi, dans la transcription qu'on en a faite, certaines interpolations qui en ont entièrement dénaturé la portée. Grâce à cette pièce importante, que le hasard nous a fait récemment découvrir, en original, dans les Archives du département, il sera, nous l'espérons, facile de faire justice, à la fois, des assertions qui ont fait dériver *Castel-Sarrasin* de *Castrum-Cerrucium,* et de celles qui se sont étayées du nom de cette ville pour lui attribuer une origine sarrasine.

Voici le texte de la charte du mois de mars 847. Nous en avons religieusement respecté les fautes de grammaire et d'orthographe, ainsi que les lacunes produites par les déchirures du parchemin.

droit de la vallée de la Garonne depuis Bessens jusqu'au Tarn (*Ego Bebo facio cartam cessionis de illo alode quem abui in termino de Sancta-Maria qui vocatur* Nogaredda, *sive in* Pantangnag, *Sancto Petro, scilicet loco Moysiaco. Est ipsa res in pago Tolosano, in ministerio de Rogonago* (Arch. départementales, série H, 2me *Cartul. de Moissac,* p. 13).

Karta de Cerrucu Castello.

« Cum cursus humane vite proclivis trahatur ad mortem, et incertum unicuique homini sit quando ex hoc transeat seculo, quapropter dum in suo quisque consistit arbitrio, debet sollicite querere quid ei post mortem proficiat ad salutem. Idcirco ego, in Dei domine, Austoricus, Christique redemptoris nostri amore, et ut mihi idem pius redemptor me a meis absolvat vinculis delictorum, cedo viro venerabili Vuittardo, abbati, et monachis ibidem ab eo congregatis presentibus scilicet et futuris, sub norma vel ordine regularis vite degentibus beati Benedicti, castrum quod *Cerrucium* dicitur, situm in pago Tolosano, super fluvium Garonna, in vicaria Garonensem, que in subdivali ejus plaga australi ubi ipsud monasterium situm est : cui vocabulum inponimus *Bone-Vallis*, in honore Dei ejusque sanctissimi apostoli Petri et sancti Aviti, ubi ipse cum suis Deo famulari videtur, et ut pro meis delictis apud Deum intercessores exhistant. Idcirco ego ipsum castellum quod mi (hi ex munificent) ia domini et senioris mei serenissimi Pipini regis per cartulam obvenit, de meo jure et potestate trado in jure et potestate illorum presencium scilicet et futurorum, una cum domibus et edificiis, terris cultis et incultis, vineis, pomiferis, silvis, pratis, pascuis, molendinis, piscatoriis, ovicinis, exio et regressio, cum omni jure et adjacentias ad ipsum castrum pertinentibus, sicut à nobis presenti tempore possidetur. Et nos eis designatum habemus contra orientem et meridiem per Garonnam et illam guttam que decurrit per terram nostram et signa a nobis facta usque in supradicto fluvio, in Garonna. Quantum infra istos fines conclusum est totum et ab integrum dono, cedo, et in *Villa-*

Longa, in *villa Sancti-Porcarii* et *villa Gottorum* terras et vineas quascumque Atilius Rodaldi habebat in easdem villas, quando de hac vita migravit, perpetualiter volumus esse concessum ; ita ut de ab odierno die ipsi et successores eorum..... exinde pro oportunitate sua facere voluerint, liberum in omnibus perfruantur arbitrium, et, quod futurum esse non credo, si ego ipse, instigante diabolo, contra hanc..... donatione a me facta venire temtavero, aut ullus de heredibus, aut pro heredibus meis, vel quislibet persona ullo unquam tempore eam inrumpere voluerit, iram Dei omnipotentis incurrat, et a liminibus sanctæ ejus Ecclesie exors maneat, et cum Core, Dathan et Abiron, quos ob scelere de..... terra obsorbuit, pars illius..... stagno ignis et sulfuris, et cum Balthasar, qui sacratissima Dei vasa contra preceptum Domini indignis tractans manibus or..... sacrilego mortem repentinam..... eternalem, et ejus compulsatio nullo unquam tempore obtineat effectum; stipulatione subnixa.

Facta cessio ista in mense Martio, anno incarnationis Domini DCCC^{mo} XL^{mo} VII, et regnante Lothario imperatore anno VI.

Signé : Austoricus.

Signum Austorico, qui hanc cartulam contulitionis fieri vel adfirmare rogavit.

Signum Datoni, fratris ; — signum Olibani ; — signum Bertarii ; — signum Atilio Afer ; — signum Teadgarii ; — signum Doctriramni ; — Signum Garinnomancii ; — signum Siguvaldi ; — signum Costani, qui Verandus vocatur ; — ..... — signum Dodoagnaldi ; — signum Dadulino ; — signum Bosone ; — signum † Uciandarii ; — signum † Dedoni ; — signum † Salomon ; — signum † Uciandi ; — signum †

Agusto; — signum † .....; — signum † Ebeloni; — signum † .....

Signé : DODORSGITUS.

Signum † Rigoni, presbitero. —Sepparinus, presbiter, presens fuit (1).

Sur le dos de cette charte était primitivement écrit en caractères de la fin du XIV[e] siècle : « *Quomodo Castrum Cerrussium fuit datum monasterio Moysiaci.* » Un annotateur du XVII[e] siècle, s'étant aperçu qu'il n'était nullement question de l'Abbaye de Moissac dans ce document, et interprétant à sa guise le nom de *Bone-Vallis,* biffa, surchargea et allongea cette première cote de façon à la remplacer par celle-ci « *Donatio Castri Cerrussium, prope* (au lieu de *super,* biffé) *Garumnam siti, Vuittardo, Abbati Clare-Vallis monasterii, facta.* » Il ne s'était point douté, le malheureux, qu'il commettait un lourd anachronisme, puisque l'Abbaye de Clairvaux ne fut fondée qu'en 1115, c'est-à-dire 268 ans après la donation d'Austoricus!

On aura peut-être remarqué une des plus notables singularités de ce document, celle qui en fixe la date à la sixième (pour la septième) année du règne de Lothaire I[er], roi de Lombardie et empereur d'Occident, sans faire même allusion au prince qui gouvernait alors le royaume d'Aquitaine, dont nos contrées pourtant dépendaient. L'explication de ce fait est dans les luttes ardentes et continuelles auxquelles donnait lieu en ce moment la possession du trône d'Aquitaine entre Charles-le-Chauve et son neveu Pepin II. Ce motif a fait dater plusieurs actes de cette époque des années qui s'étaient écou-

(1) Arch. départementales, série H, *fonds de l'abb. de Moissac,* original en parchemin, n° 5970.

lées depuis la mort de Louis-le-Débonnaire. Ici, le scribe et les parties trouvèrent un autre moyen de ne point prendre couleur dans la querelle, ce fut de mettre l'acte sous l'égide du souverain dont la puissance dominait celle des deux compétiteurs, de l'empereur d'Occident, petit-fils aussi de Charlemagne.

Il résulte clairement de la donation de 847 que l'abbé *Vuittardus* venait de fonder, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Avit, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît sur la plage découverte de la Garonne, au sud d'un château nommé *Cerrucium*, situé près du fleuve, dans le Toulousain et la Viguerie garonnaise, lorsque Austoricus donna au nouveau monastère ce même château avec toutes ses dépendances dont les limites étaient : d'un côté, la Garonne, qui en bornait aussi les terres au midi ; de l'autre, un ruisseau qui traversait le domaine du donateur, enfin une ligne tirée de ce ruisseau au fleuve. Austoricus ne s'en tint pas à cette libéralité, en retour de laquelle il s'était uniquement réservé le droit de donner un nom au jeune monastère, qui reçut alors celui de *Bonneval :* il donna aussi tous les champs et toutes les vignes qu'Attilius Rodaldi possédait, avant sa mort, dans les territoires de *Ville-Longue*, de la *ville de Saint-Porquier*, et de la *ville des Goths*.

La solution de la question dépend évidemment de la situation du monastère de Bonneval. Le texte de la charte de 847 ne nous semblait pas permettre de le placer ailleurs que dans la commune de Castel-Sarrasin. Aussi est-ce de ce côté que nous dirigeâmes nos investigations. Nous fûmes tout d'abord attiré par un hameau situé sur la rive droite de la Garonne, à 3 kilomètres ouest-nord-ouest de Castel-Sarrasin, et portant encore le nom significatif de *Monestier,* visiblement dérivé de *Monasterium*. C'est du reste par ce dernier nom

que ce quartier était désigné au commencement du XVI[e] siècle (1). La fertile vallée, qui avait valu au monastère le nom de *Bonneval*, avait été toute bouleversée par les capricieuses inondations de la Garonne. Une *gaure* (2) profonde a, en effet, remplacé, depuis 1841, l'ancien hameau du Monestier, une grande partie du ruisseau de ce nom et le chemin qui desservait le hameau. Un nouveau chemin a été tracé à l'est de celui qui figure sur la grande carte du département dressée par M. Aubry, en 1841, et quelques maisons ont été reconstruites le long de cette voie. Il résulta de l'enquête que nous ouvrîmes sur les lieux qu'avant les deux derniers bouleversements causés par les crues de la Garonne, une grande île s'étendait vis-à-vis du *Monestier* (3) et que l'on voyait encore, il y a une cinquantaine d'années, surgir au-dessus des eaux, dans le bras oriental du fleuve, les ruines d'un ancien et vaste édifice, dont les murs épais, construits en pierre de grand appareil régulièrement entrecoupées par quelques assises de briques, reposaient sur un socle en béton parfaitement visible aux eaux basses. Depuis, à la suite d'une grande crue, la Garonne se porta plus à l'ouest, et une couche d'alluvion, de 3 à 4 mètres d'épaisseur, recouvrit ces

(1) Unam petiam terre sitam in juridictione Castri-Sarraceni et territorio de *Monasterio*, confrontatam cum itinere publico quo itur portum de Manso. (Titre du 4 novembre 1534, Archives départementales, série G, Fonds des Bénéfices, Chapelles et Aumôneries, *Lo Libre dels obitz, legatz, oblias, rendas et annuallas pencious de la Consorcia del Purgatori de Sanct-Salvador de Castel-Sarrazi*, f° 104).

(2) C'est ainsi qu'on nomme, le long de la Garonne, un ancien canal abandonné par le fleuve et rempli d'eau stagnante. On trouve quelques-unes de ces *gaures* loin dans les terres et sans aucune communication avec la Garonne, mais la plupart communiquent avec le fleuve par une de leurs extrémités.

(3) Cette île figure sur la carte de Cassini, en face de l'église de N. D. d'Alem, qui est sur la même ligne que Le Monestier.

antiques débris, dont la position est à 500 mètres environ au nord-ouest du hameau actuel du Monestier.

Si l'on rapproche l'existence de ces ruines du nom si caractéristique du *Monestier*, on ne peut guère s'empêcher de reconnaître que c'est bien sur ce point que s'élevait jadis le monastère de Bonneval. Comment les titres de ce monastère se trouvent-ils aujourd'hui, comme au XIVe siècle, ainsi que cela résulte d'une cote de cette époque inscrite sur la donation d'Austoricus, dans le Fonds de l'Abbaye de Moissac? L'explication de ce fait nous paraît toute simple. Chassés de leur établissement par une de ces terribles crues de la Garonne qui venait de le détruire de fond en comble et d'en submerger pour longtemps les débris, entre l'année 847 et la fin du XIVe siècle, et ne voulant plus s'exposer aux caprices trop fréquents et surtout si redoutables du fleuve, les moines qui avaient pu échapper au désastre durent se retirer, avec tout ce qu'ils avaient pu sauver de leurs archives, à l'abbaye voisine de Moissac, qui était du même ordre que celle de Bonneval, et l'annexion des biens de cette dernière fut une conséquence naturelle de la fusion des deux monastères.

Il est bon de faire observer que, dans sa *Chronique* écrite vers l'an 1375, Aymeri de Peyrat, abbé de Moissac, ne compte nullement l'abbaye de Bonneval au nombre de celles qui étaient soumises à son abbaye : ce qui prouve que la destruction de Bonneval était déjà très-ancienne. Il paraîtrait néanmoins que, pour les besoins spirituels du hameau du Monestier, on dut construire une église ou une simple chapelle que, sans doute pour rester fidèle à la tradition, on dédia, comme l'ancien monastère, à saint Pierre et à saint Avit, car, dans la nomenclature des nombreuses églises ou chapelles dépendant de l'abbaye de Moissac, que la *Chronique* d'Aymeri de Peyrat nous a conservée, nous en trouvons une

qui était alors placée sous l'invocation de ces deux saints, mais dont aujourd'hui il n'existe plus de traces (1).

Nous avons vu, dans la charte d'Austoricus, que le monastère de Bonneval était situé sur la plage découverte de la Garonne, au sud du château nommé *Cerrucium*, et que les terres comprises dans la donation étaient bornées, au midi, par le fleuve. Ce dernier confront serait aujourd'hui inexact, à moins d'étendre la cession à travers les quartiers de l'Ile, de Fiérard, de Borde-Neuve et de Trescasses, jusqu'à la grande courbe que décrit actuellement la Garonne un peu en aval de Castel-Sarrasin. Mais cette courbe est assez récente, et le fleuve, passant autrefois devant le lieu de *Promès*, tournait brusquement de l'est à l'ouest, en suivant le ruisseau actuel de l'Ile et une *gaure* de 500 à 600 mètres de longueur, que la carte de M. Aubry nous montre un peu au sud du *Monestier*. La configuration des lieux offrait alors toutes les conditions requises pour que la charte d'Austoricus pût s'y adapter parfaitement, et c'était bien, en effet, à 500 mètres au midi du *Monestier* que la Garonne coulait, l'espace d'environ un kilomètre. Quant au château de *Cerrucium* que, d'après la charte de 847, il nous faut chercher au nord du hameau, nous le trouverions volontiers dans cet ancien manoir, aux épaisses murailles, que l'on voit à deux kilomètres environ au nord-nord-est du Monestier, et dont le nom à physionomie étrange : *Castellus*, reproduit la seconde partie du nom inscrit sur le dos de la charte : *Cerrucu-Castello*. Le ruisseau qui traversait le domaine d'Austoricus et qui fut assigné pour limite aux terres données au monastère de Bonneval, ne serait alors autre que le ruisseau de *La Mouline*, qui, après avoir, sous un autre nom peu avouable, con-

(1) *Chronique mss. de Moissac*, f° 162.

tourné à l'est et au nord la ville de Castel-Sarrasin, va passer au-dessous de Notre-Dame-d'Alem et se réunir ensuite au ruisseau de Millole, près du *Pont de la Bioule.*

On aura remarqué sans doute, dans la charte de 847, cette donation spéciale que fait Austoricus de biens provenant de la succession d'Attilius Rodaldi et situés dans les territoires de *Ville-Longue*, de la *ville de Saint-Porquier* et de la *ville des Goths.* Le premier de ces noms nous rappelle le passage suivant de *Catel*, que nous avions déjà invoqué dans une autre circonstance :

« Quelques-uns ont estimé que ceste ville (Castel-Sarrasin) « a esté appellée autrefois *Ville-longue*, laquelle avoit donné « le nom au Juge de Ville-Longue, car c'est la ville capitale « dudit siège : et ce qui les a induicts à le croire, c'est que « ceste ville est fort longue, et n'y a quasi qu'une ruë. Tou- « tesfois ils ne m'ont jamais monstré cela par actes (1) ».

Nous avons constaté nous même que cette tradition recueillie par Catel est encore aussi vivace qu'en 1633, et que les gens de la campagne surtout ne comprennent point qu'on puisse douter « qu'*anciennement* Castel-Sarrasin s'appelait *la Ville-Longue* ». Aujourd'hui seulement nous pourrions « monstrer cela par actes » à ce bon Catel, ce critique si scrupuleux, à qui une tradition respectable ne pouvait suffire pour admettre que Castel-Sarrasin avait jadis porté le nom de *Ville-Longue*, et qui écrivait sans sourciller, au sujet d'Escatalens, ces lignes extravagantes :

« Catalens est un bourg prez de Castel-Sarrazi..... Le « bourg est situé dans un pays fort fertile, il a esté si peuplé « que ceux qui l'habitoient se sont autres fois rendus maistres « du pays de Cataloigne en Espagne, dont ce royaume de

(1) Catel. — *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 346.

« Cataloigne a pris son nom des Catalens, s'estans allez loger « et habiter en ce lieu (1). »

Examinons maintenant les actes que réclamait Catel pour asseoir sa conviction et que d'heureuses recherches nous ont fait découvrir dans les fonds des Abbayes de Moissac et de Saint-Théodard.

Le premier, qui n'est autre que la charte d'Austoricus, en date du mois de mars 847, établit qu'à cette époque la ville de Castel-Sarrasin avait déjà quitté son nom romain de *Mutaciones* pour prendre celui de *Ville-Longue*, qu'elle devait évidemment à sa configuration spéciale. Il n'est pas douteux que la charte d'Austoricus n'ait entendu attribuer ce nom à la ville qui depuis a été appelée *Castel-Sarrasin*, puisque, rédigée à *Castellus*, domicile du donateur, ou à Bonneval, et ayant à désigner les trois municipes dans le territoire desquels se trouvaient les biens donnés au monastère que Vuittardus administrait, elle l'a fait naturellement dans l'ordre où ils se présentaient par rapport à *Castellus* ou à *Bonneval*, savoir d'abord *Ville-Longue*, ou Castel-Sarrasin, puis *Saint-Porquier*, enfin la *ville des Goths* ou Escatalens (Voir page 129).

Nous lisons dans le deuxième, qui remonte à l'année 998, qu'un certain Raymond retint la viguerie du Fau à condition de servir à l'abbaye de Saint-Théodard une rente annuelle de quinze pains, de quatre setiers de vin, et d'un saumon, s'il pouvait se le procurer, soit à Toulouse, soit à *Ville-Longue*, soit enfin à Moissac, où devaient s'arrêter les recherches. Dans le cas contraire, Raymond devait payer deux sous à la place du saumon (2). Pas plus alors qu'aujourd'hui, à partir de

(1) Catel. — *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 345.

(2) Et illa vicaria de illo Favo retinuit Ramundus in talem convenientiam ut donet Ramundus, de anno in annum, ad missam Sancti-Audardi XV panes

Moissac, les nombreux barrages du Tarn ne permettaient aux saumons de remonter la rivière : ce qui n'avait pas lieu sur la Garonne, dont les capricieuses variations ont de tout temps empêché l'établissement de pareils barrages. Aussi était-ce uniquement sur les principaux marchés échelonnés le long de la Garonne, de Toulouse à Moissac, ou bien encore dans cette dernière ville qu'un habitant de l'ancien Montauban pouvait alors espérer de trouver le saumon auquel tenait si fort l'abbé de Saint-Théodard, à moins qu'il ne voulût pousser ses recherches dans la direction d'Agen : ce dont Raymond avait été dispensé par l'accord passé entre lui et l'abbé. Alors, comme aujourd'hui, les principaux, pour ne pas dire les seuls marchés de cette région, étaient Toulouse, *Ville-Longue* ou Castel-Sarrasin et Moissac.

Le troisième acte, en date de janvier 1010, décrivant les confronts d'une terre concédée par l'abbaye de Moissac pour la plantation d'une vigne, dit qu'elle est située dans le territoire de *Ville-Longue*, au quartier de Saint-Martin (de Belcasse), et qu'au midi elle touche à la terre de Saint-André (1). Cette description ne peut convenir qu'à Castel-Sarrasin, dont le territoire comprend encore le quartier de Saint-Martin de Belcasse, et, de ce côté, est limitrophe avec le quartier de Saint-André, qui dépend, comme alors, de la commune de Saint-Porquier.

Le quatrième, qui appartient à l'année 1100, est relatif à une promesse solennelle faite, à Toulouse, dans le château

et IIII sestarios de vino et unum salomonem, si poterit invenire in Tholosa, vel in *Villa-Longa*, usque ad Musciaco, sine inganno, et si non potuerit invenire, donet duos solidos (Titre de 998, Arch. de Montauban, série GG, 2me section, *Cartulaire D de Saint-Théodard*, fo 34.)

(1) Et est illa terra in *Villa-Longa*,... in termino Sancto-Martino, et abet fines,.. de fronte subteriore terra Sancti-Andree. (Titre du mois de janvier 1010, Arch. départementales, série H, 1er *Cartul. de Moissac*, fo 2.)

Narbonnais, par Pierre, Géraud I, Géraud II et Hugues de Rochefort, entre les mains de la comtesse Philippa, femme de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui venait de conquérir le comté de Toulouse. Cette famille de Rochefort, qui résidait à Escatalens, était extrêmement turbulente et usurpait sans cesse les possessions de l'Abbaye de Moissac dans les vallées du Tarn et de la Garonne, ne reculant pas même devant l'assassinat pour en venir à ses fins (1). Sur la plainte de l'Abbaye, les frères de Rochefort, cités à Toulouse devant leur suzerain, durent s'engager à ne plus rien prendre, par violence ou autrement, des biens possédés par l'Abbaye de Moissac dans toute l'étendue du territoire de *Ville-Longue* (2).

Enfin, nous voyons dans le dernier acte, daté du 14 août 1114, que Raymonde, veuve de Raymond, et ses quatre fils Eudes, Raymond, Raynaud et Richard, donnèrent, ou, pour mieux dire, restituèrent à l'Abbaye de Moissac la moitié de l'église de Saint-Germain, située près de la Garonne, dans le territoire de *Ville-Longue* (3). C'est dans le territoire de Castel-Sarrasin, à 1300 mètres au sud de cette ville, que se trouve encore le hameau de Saint-Germain, qui tient son nom de

(1) Ego Geraldus de Rocafort... dono ipsum casalem Sancto-Petro et et Abbati Asquitilio,... et cunctis monachis Moysiaco... Hanc donationem ita facio pro... emendatione multorum malorum que ibi feci et de nominatum pro uno homine Sancti-Petri quem ego feci occidere... (Titre de l'année 1104, Arch. départementales, série H, 1er *Cartulaire de Moissac*, f° 2.)

(2) Firmaverunt et pleviderunt rursus per suam fidem Petrus, Geraldus, et Géraldus atque Hugo de *Rocafort*, in manu Comitisse, uxoris Willelmi, comitis Pictavensis, quod nunquam quererent neque caperent, per violentiam nec per amorem, aliquid in toto honore Sancti-Petri, in *tota Villa-Longa*. (Titre de l'année 1100, Arch. départementales, série H, fonds de l'Abb. de Moissac, original en parchemin, n° 5811.)

(3) Quapropter ego Ramunda, cunctique mei liberi, Oddo scilicet, Ramundus, Rainaldus, Ricardus, donamus... monasterio Moyssiaco... medietatem ecclesie Sancti-Germani, que est juxta Garonnam, in *Villa-Longa*... (Titre du

l'antique église jadis située sur ce point voisin du fleuve.

Il n'est donc pas possible de douter de l'identité de ces deux noms : *Ville-Longue* et *Castel-Sarrasin*, et il faut bien admettre qu'avant de prendre son nom actuel, la ville de Castel-Sarrasin a porté, au moins pendant trois siècles, de 847 à 1114, celui de *Ville-Longue*, que lui assignent les cinq documents que nous venons d'analyser.

Nous avons tout-à-l'heure gourmandé ce bon Catel pour ne pas avoir admis sans preuves cette appellation de *Ville-Longue*, qu'une ancienne tradition attribue à Castel-Sarrasin. Qu'eut-ce donc été si, en présence de preuves irréfragables, il avait persisté à contester un fait si bien établi? C'est là pourtant ce qui a été récemment tenté dans un *Mémoire* communiqué au Congrès archéologique de Montauban et publié dans le *Moniteur de l'Archéologue*. L'auteur, M. L. Taupiac, dont le mérite incontestable ne peut nullement avoir à souffrir d'une erreur soutenue avec la plus parfaite bonne foi, n'a voulu voir dans ce nom de *Ville-Longue*, que celui de la judicature dont le siége principal était établi à Castel-Sarrasin et qui conserva jusqu'à la Révolution son nom de *Jugerie de Ville-Longue*.

Nous ne dirons point que ce ce nom de *Ville-Longue*, qui caractérise si bien la configuration particulière de Castel-Sarrasin, est d'une nature telle, qu'il n'a pu être appliqué à tout un ressort judiciaire sans avoir été porté préalablement par le chef-lieu de cette juridiction, mais nous ferons observer :

1° Que la judicature de *Ville-Longue* date seulement de la seconde moitié du XIII[e] siècle. C'est, en effet, vers l'an 1260 qu'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, réunit en six groupes les divers bailliages compris dans la Sénéchaussée de Toulouse et fit, de chaque groupe, une grande juridiction

14 août 1114, Arch. départementales, série H, fonds de l'Abb. de Moissac, original en parch. n° 5970.)

ou judicature, qu'il plaça sous l'autorité d'un Juge général. Ainsi, pour ce qui nous concerne, furent réunis les bailliages de Puylaurens, Lavaur, Buzet, Villemur, Verdun (pour la fraction qui s'étendait à la droite de la Garonne) et de Castel-Sarrasin, ce dernier composé des communes de Castel-Sarrasin, Gandalou, Ransajac, Labastide-du-Temple, Meauzac, La Ville-Dieu, Montbeton, Saint-Porquier et des Barthes, situées à la droite de la Garonne, et de celles d'Angeville, Castelferrus et Castelmayran, situées à la gauche du fleuve (1). La réunion de ces six bailliages forma une seule judicature, celle de *Ville-Longue*, régie par un juge et un procureur du comte, qui allaient successivement tenir les audiences dans les différents chefs-lieux de bailliage du ressort. Le nom que reçut cette judicature fit ainsi revivre le nom antérieur de Castel-Sarrasin, « *ville capitale dudit siége* (2), » en admettant que ce nom fût alors complètement tombé en désuétude: ce qui, vu la persistance de la tradition après tant de siècles écoulés, ne nous paraît guère probable. Le Mémoire en question a donc commis un véritable anachronisme en faisant remonter au X[e] siècle un fait historique qui appartient en réalité à la seconde moitié du XIII[e];

2° Avant 1260, loin de porter le nom de *Judicature de Ville-Longue*, le ressort judiciaire de Castel-Sarrasin, qui était alors restreint aux douze communes énumérées plus haut, était, au IX[e] siècle, désigné par le nom de *Viguerie garonnaise* (Vicaria garonensem) et, vers le milieu du XIII[e],

(1) *Histoire annotée de Languedoc*, t. VI, p. 153. — Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse*. — Un extrait des comptes du domaine du comte Alphonse, publié par l'*Histoire de Languedoc* (t. VI, p. 481-485), porte qu'en 1257 les bailliages de Verdun et de Castel-Sarrasin avaient été affermés ensemble 13,000 sous toulousains, et ne fait aucune allusion à l'organisation des six judicatures de la sénéchaussée de Toulouse.

(2) Catel, *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, p. 346.

par celui de *Bailliage de Castel-Sarrasin* (Ballivia Castri-Sarraceni) (1);

3° Enfin, avant l'année 1260 ou, si l'on veut, avant l'année 1115, pour nous restreindre à la période pendant laquelle Castel-Sarrasin a incontestablement porté le nom de *Ville-Longue*, il n'est pas possible d'étendre ce nom au-delà des anciennes limites de la commune de Castel-Sarrasin, qui n'avait pas encore absorbé les petites communes de Gandalou et Ransajac. La charte du mois de mars 847, qui est très-explicite sur ce point, prouve en effet que, dans les actes publics, le nom d'une ville couvrait alors tout le territoire communal, puisque, en mentionnant la donation des champs et des vignes d'Attilius Rodaldi, elle dit que ces biens sont situés dans *Ville-Longue*, dans la *ville de Saint-Porquier* et dans la *ville des Gohts* : ce qui ne peut évidemment s'entendre que du territoire de ces trois villes. On retrouve du reste cette particularité dans tous les actes postérieurs où il est question de *Ville-Longue* (voir page 136 à 139); mais la donation d'Austoricus ne fournit pas comme ceux-ci, qui, concernant uniquement *Ville-Longue*, n'offrent par suite aucun terme de comparaison, un prétexte plus ou moins spécieux de faire de ce nom celui d'un pays purement imaginaire, au moins du IX[e] au XII[e] siècle, parce qu'elle a soin d'ajouter que les trois localités où se trouvent les biens d'Attilius Rodaldi sont des villes (*in easdem villas*) et qu'en mettant Saint-Porquier et Escatalens sur le même pied que *Ville-Longue*, elle montre par là que celle-ci n'était, ni plus ni moins que ses deux voisines, qu'un simple municipe : ce qui ruine de fond en comble l'opinion qui a voulu faire, avant le temps, de *Ville-*

(1) Voir page 26. — *Histoire annotée de Languedoc*, t. VI, p. 481-485. — Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse.*

Longue, le nom d'un pays, en soutenant que la ville de Castel-Sarrasin portait alors le même nom qu'aujourd'hui.

Nous arrivons maintenant à cette interprétation de la charte de 847, en vertu de laquelle Dom Vaissette et une foule d'auteurs à sa suite ont cru pouvoir affirmer que *Castrum Cerrucium* était véritablement le nom primitif de Castel-Sarrasin, et que ce dernier nom ne serait qu'une altération du premier. D'après les savants auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, un seigneur du nom d'Astanova (lisez *Austoricus*) aurait donné à Vuittardus, abbé de Moissac, et à ses moines le château de *Cerrucium* et le monastère de Bonneval. Le principal motif invoqué à l'appui de cette attribution du nom de *Castrum-Cerrucium* à Castel-Sarrasin, c'est l'existence, dans cette ville, d'un prieuré soumis à l'Abbaye de Moissac (1).

On ne saurait, en effet, contester qu'un prieuré dépendant de l'Abbaye de Moissac ait existé, à Castel-Sarrasin, avant la Révolution. Ce fait est basé sur de nombreux documents. La déclaration remise, le 12 mai 1756, par M. Prades, curé de Castel-Sarrasin, au Bureau ecclésiastique du diocèse de Montauban, porte textuellement que « l'église de *Saint-Sauveur* est un prieuré dépendant de l'Abbaye de Moissac (2), » ce qui est confirmé par ces mots : « Prieuré de Saint-Sauveur de Castel-Sarrasy 2556 livres, » empruntés à un état des revenus des bénéfices possédés par l'Abbaye dans le diocèse de Montauban, en date du 22 juillet 1755 (3). Nous trouvons encore que, le 1er mai 1176, Raymond de Marcaut remit entre les mains de Bertrand, abbé de Moissac, et de Seguin de Marcaissac, *prieur de l'église de Saint-Sauveur*, la

(1) *Histoire annotée de Languedoc*, t. II, p. 64.
(2) Arch. départementales, série G, original en papier.
(3) Arch. départementales, série G, original en papier.

baillie de Borriana dont il s'était emparé (1) et qu'en 1178, ce même Seguin de Marcaissac établit, avec l'autorisation de Bernard, abbé de Moissac, et de l'Abbaye, un prêtre supplémentaire dans l'église de Saint-Sauveur de Castel-Sarrasin (2). Si nous voulions maintenant remonter à l'origine des droits de l'Abbaye de Moissac sur l'église de Saint-Sauveur, nous pourrions invoquer la donation de Nizezius, qui est formelle au sujet des églises situées dans les villes et les bourgs cédés à l'Abbaye *(Mutaciones... As villas superius nominatas cum ecclesiis earum)*. Mais comme nous n'ignorons point que, dans ces temps de trouble, les établissements religieux étaient souvent dépossédés par des voisins puissants, nous nous en tiendrons à l'article du testament de Raymond I, comte de Rouergue, par lequel ce prince donna, en 961, à l'Abbaye de Moissac, *l'alleu* et l'église de *Saint-Sauveur*, en réservant toutefois la possession viagère de l'église au prêtre Jérémie (3).

Nous demanderons maintenant ce qu'est devenu ce monastère auquel Astanova (lisez *Austoricus*) avait imposé le nom de Bonneval *(cui nomen inponimus Bone-Vallis)?* Comment

(1) Raimundus de Marcaut, in presencia Bertranni, Abbatis Moysiacensis, dimisit et reliquit integre *batliam de Borriana,* quam tenebat, in manu jamdicti Abbatis et in manu Seguini de Marcaissag, *prioris ecclesie Sancti-Salvatoris.* (Arch. départementales, série H, 1er *Cartul. de l'Abb. de Moissac,* f° 15.)

(2) Siguinus de Marcaissac, consilio et voluntate domini Bernardi, Moysiacensis Abbatis, et totius conventus, constituit ut in *ecclesia Sancti-Salvatoris, apud Castrum-Sarracenum,* unus presbiter, qui non sit loco capellani neque loco scolaris, semper teneatur. (Arch. départementales, série H, Fonds de l'Abb. de Moissac, original en parchemin, n° 5797.)

(3) Illo alode de Sancti-Martini-de-Bellocasso, etc... Illo alode de *Sancti-Salvatoris,* cum ipsa ecclesia, Sancti-Petri Mussiaco remaneat, et teneat ipsa ecclesia Jeremias presbiter dummodo vivit. (Titre de l'ann. 961, *Histoire annotée de Languedoc,* t. III, p. 438.)

se fait-il que, 114 ans seulement après sa fondation, nous trouvions, à la place du monastère, une simple église dont le nom ne rappelle en rien ceux de Saint-Pierre et de Saint-Avit, patrons du monastère, encore moins celui de Bonneval, que l'abbaye de Moissac aurait dû religieusement respecter pour se conformer à la volonté expresse d'un de ses principaux bienfaiteurs? C'était assurément chose aussi facile que de conserver le nom de *Saint-Sauveur*, qu'à partir de la donation de Raymond I, en 961, nous voyons se perpétuer à travers les siècles avec la qualification de *prieuré* dépendant de l'Abbaye de Moissac.

Il résulte de toute ces considérations que l'ancien prieuré de Saint-Sauveur de Castel-Sarrasin ne représente nullement le monastère de Bonneval, dont, au reste, nous connaissons exactement la position (Voir pages 131 et 132), et que par suite le lieu nommé *Castrum-Cerrucium*, où, d'après l'*Histoire de Languedoc*, ce monastère aurait été construit, ne saurait être la ville de Castelsarrasin.

Si Dom Vaissette, au lieu d'une copie tronquée et falsifiée de la charte de 847, avait eu l'original sous ses yeux, il n'aurait assurément jamais eu la pensée de faire une ville d'un simple château, donné, comme dit la charte, « avec ses « bâtiments, ses terres cultivées et incultes, ses vignes, ses « vergers, ses forêts, ses prairies, ses pâturages, ses moulins, « ses pêcheries, ses bergeries, etc. » (voir page 128), et, quelques lignes plus bas, trouvant le véritable nom que portait alors Castel-Sarrasin, c'est-à-dire celui de *Ville-Longue*, il n'aurait pas couvert de son imposante autorité une erreur historique aujourd'hui tellement enracinée, qu'il faut écrire tout un volume pour en faire justice.

Nous venons d'avancer que la charte de 847 avait été falsifiée. Elle l'a été, en effet, de manière à pouvoir autoriser

l'interprétation de Dom Vaissette quant au nom de *Castrum-Cerrucium*, interprétation basée uniquement sur l'existence, à Castel-Sarrasin, d'un prieuré soumis à l'Abbaye de Moissac. Il fallait dans ce but établir par un titre officiel que le château de *Cerrucium* et le monastère de Bonneval avaient été donnés à l'Abbaye, et que Vuittardus était abbé de Moissac, au lieu de l'être de Bonneval. Qu'a fait le copiste de Dom Vaissette (car nous nous garderions bien de rendre le savant bénédictin responsable de cette fraude)? Au lieu de transcrire, tel qu'il se trouve dans la charte, le passage suivant :

« Idcirco ego, in Dei nomine, Austoricus, Christique « redemptoris nostri amore, et ut mihi idem pius redemptor « me a meis absolvat vinculis delictorum, cedo viro venerabili « Vuittardo, abbati, et monachis ibidem ab eo congregatis, « presentibus scilicet et futuris, sub norma vel ordine regu- « laris vite degentibus beati Benedicti, castrum quod *Cerru-* « *cium* dicitur, situm in pago Tolosano, super fluvium « Garonna, in vicaria Garonensem, quæ in subdivali ejus « plaga australi ubi ipsud monasterium situm est : cui voca- « bulum inponimus *Bone-Vallis*...... »

Il a supprimé, après *Vuittardo, abbati, et monachis,* les mots : *ibidem ab eo congregatis, presentibus scilicet et futuris,* et les a remplacés par ceux-ci : *ex loco Moissiacensi;* puis il a substitué aux deux mots : *situm est,* qui suivent *ipsud monasterium*, les mots : *constructum donamus :* ce qui, avec quelques autres modifications moins importantes, a donné la leçon suivante, qui diffère passablement du texte officiel :

« Ut pius Redemptor me a meis absolvat vinculis delicto- « rum, cedo ego Astanovus venerabili viro Vuitardo abbati, « et monachis ex loco Moissiacensi, sub norma et ordine vitæ « regularis sancti Benedicti degentibus, castrum quod *Cer-*

« *rucium* vocatur, situm in pago Tolosano, super fluvium « Garonæ, in vicaria Garonense, quæ sub diurnali ejus « plaga australi ubi ipsum monasterium constructum dona- « mus : cui nomen imponimus *Bonæ-Vallis*..... (1). »

En rétablissant à la suite de la donation de *Castrum-Cerrucium* les diverses dépendances qui prouvent qu'il n'est ici question que d'une grande propriété rurale, au lieu d'une ville, dépendances que l'*Histoire de Languedoc* a supprimées dans sa reproduction de la charte de 847, et en écartant les deux interpolations capitales qu'elle y a frauduleusement introduites, on voit clairement quel cas on doit faire de la prétendue donation souscrite par Astanova (lisez *Austoricus*) en faveur de l'Abbaye de Moissac, et de cette soi-disant « *véritable étymologie* » du nom de Castel-Sarrasin, dérivé de *Castrum-Cerrucium* (2) !

C'est maintenant au tour de cette autre opinion, assez généralement admise, surtout dans le midi de la France, et d'après laquelle la ville de Castel-Sarrasin aurait été ainsi appelée parce qu'elle avait jadis servi de position fortifiée aux Sarrasins.

Voyons rapidement, d'après les meilleurs auteurs (3), jusqu'à quel point cette assertion pourra soutenir un sérieux examen :

Le premier chef arabe qui parut dans notre région fut El Samah, en 721. Mais on sait qu'il fut défait par Eudon, sous les murs de Toulouse, et que ses troupes durent se replier sur Narbonne, sans avoir dépassé la capitale de l'Aquitaine.

Anbessa vint ensuite et poussa, en 725, jusques à Carcas-

(1) *Histoire annotée de Languedoc*, t, II, p. 640.

(2) On ne retrouve plus le nom de *Castrum-Cerrucium* dans aucun autre document postérieur à la charte de 847.

(3) Le vénérable Bède, Isidore de Béja, Conde, Dom Vaissette, Fauriel, etc.

sonne, qu'il emporta. Mais, de là, il tourna bride vers Nîmes, remonta les vallées du Rhône et de la Saône et s'empara d'Autun. On a prétendu qu'il avait ravagé le Quercy et le Rouergue, mais Dom Vaissette affirme que cette opinion ne repose que sur des conjectures très-hasardées, et qu'au contraire, d'après toutes les apparences, l'Aquitaine fut alors à l'abri des incursions arabes.

S'il faut en croire le vénérable Bède, El Haïtam aurait, en 729, envahi l'Aquitaine, où il aurait commis d'affreux ravages. Mais Isidore de Béja, historien contemporain parfaitement au courant des affaires arabes, ne fait pas même allusion à cette invasion, et Dom Vaissette assure que, si elle eut lieu, elle ne dépassa guère les frontières de l'Aquitaine du côté de la Septimanie, et que le Velay, le Gévaudan et une partie du Rouergue en furent seuls les victimes.

Ce fut enfin au tour d'Abd-el-Rahman. Vainqueur d'Abi-Nessâ ou Munuz, ce chef franchit, en 732, les cols des Pyrénées et marcha sur Bordeaux par Aire, Tarbes, Auch et Bazas. Après avoir, en vue de Bordeaux, battu Eudon, duc d'Aquitaine, les forces arabes s'éparpillèrent, et pendant trois mois parcoururent en tous sens les plaines, les montagnes et les plages de l'Aquitaine sans rencontrer la moindre résistance en rase campagne. Peut-être une de ces bandes, attirée par la célébrité et les richesses de l'Abbaye de Moissac, put-elle faire alors une pointe sur notre région, mais on n'a à cet égard d'autres preuves que le passage d'Aymeri de Peyrat relatif aux pertes que son Abbaye aurait subies en cette occasion (*multa perdidit Moyssiacense cenobium*). On sait qu'Abd-el-Rahman, après avoir réuni ses forces dispersées, marcha sur Tours et fut défait, près de Poitiers, par Charles-Martel. Les débris de son armée battirent précipitamment en retraite sur Narbonne en suivant la ligne la plus directe, et

ce n'est certes pas en ce moment qu'ils auraient pu songer à s'écarter de leur route pour aller prendre position à Castel-Sarrasin.

A partir de cette dernière invasion, l'Aquitaine ne revit plus un seul Arabe.

Il est donc assez douteux, à moins de prendre au sérieux les vagues déclamations de certains récits légendaires, que les Sarrasins aient jamais paru dans la région située entre le Tarn et la Garonne. Un fait aussi considérable que l'occupation plus ou moins prolongée de Castel-Sarrasin par les Arabes, lorsque, en dehors de la Septimanie, il est démontré qu'ils ne s'arrêtèrent nulle part et qu'ils allaient devant eux comme un torrent, saccageant et détruisant tout sur leur passage, ce fait, disons-nous, aurait nécessairement laissé quelques traces dans cette charte de 847 qui, bien que postérieure de près de trois siècles et demi à l'expulsion des Wisigoths, a néanmoins consacré le souvenir de leur séjour dans nos contrées en donnant à Escatalens le surnom de *Ville des Goths* que ce bourg portait encore au milieu du IX[e] siècle (1). A plus forte raison aurait-elle respecté le nom de *Castrum-Sarracenum*, rappelant un fait non moins important et antérieur à peine d'un siècle, par conséquent présent encore à tous les souvenirs, s'il était vrai que ce nom remontât jusqu'aux incursions arabes. Eh bien! quel nom trouvons-nous dans la donation d'Austoricus pour désigner la ville qu'on appelle aujourd'hui Castel-Sarrasin? *Ville-Longue*, et ce même nom nous le retrouvons encore avec la même signification, non-seulement dans les traditions locales, mais

(1) Nous pouvons citer un autre exemple encore plus frappant de cette impression profonde produite sur nos populations par les grands faits historiques dont elles avaient été témoins. En 407, les Wandales prennent un moment position, tout près de Castel-Sarrasin, dans un camp gaulois

dans plusieurs documents officiels appartenant aux X[e], XI[e] et XII[e] siècles, sans que, de 847 à 1114, le nom de *Castrum-Sarracenum* apparaisse une seule fois. Nous n'ignorons point qu'on a prétendu, en se basant sur une bulle du pape Alexandre III, en date du 8 juillet 1162, qui mentionne la donation de l'église de Castel-Sarrasin (*ecclesiam Castelli-Sarraceni*) faite jadis par Izarn, évêque de Toulouse, de 1070 à 1105, que « dans le XI[e] siècle, la ville de Castel-Sarrasin était déjà connue sous le nom de *Castrum* ou *Castellum-Sarracenum.* » Mais nous ferons simplement observer qu'en l'absence du texte de la donation d'Izarn, l'existence de ce nom à cette époque repose uniquement sur une conjecture toute gratuite, dont les actes de 1100 et de 1114 (voir pages 137 et 138) ont déjà fait justice, et qu'il ne s'ensuit nullement, de ce que le pape Alexandre III s'est servi du nom usité de son temps pour désigner l'église de Castel-Sarrasin, donnée antérieurement par l'évêque Izarn, que ce même nom fût en usage du temps de ce prélat.

Le nom latin de *Castellum-Sarracenum,* et non point *Castellum-Sarracenorum,* que nous n'avons encore vu dans aucun document officiel, et le nom roman de *Castel-Sarrazi,* qui en est l'équivalent, apparaissent, *pour la première fois*, dans la bulle déjà citée du pape Alexandre III, en date du 8 juillet 1162, et dans une lettre de Raymond V, comte de Toulouse, de la fin de la même année (1). C'est donc entre l'année 1114, où le nom de *Ville-Longue* était encore en vigueur (voir page 138), et l'année 1162, qu'a eu lieu le changement

abandonné depuis des siècles, et dès lors ce lieu reçoit les noms de *Castellum Wandalors, Castrum Wandalorum, Villa Wandalor,* que l'on voit dans des titres des années 961, 1063 et 1104, et que l'on retrouve encore sous le nom actuel de *Gandalou.*

(1) *Histoire annotée de Lanquedoc,* t. IV, p. 500 et *Additions et Notes,* p. 135.

de nom qui nous occupe. Doit-on croire maintenant qu'en donnant à l'ancienne *Ville-Longue* le nom de *Castel-Sarrasin,* on a obéi à la pensée de rappeler la prétendue prise de possession de cette ville par les Arabes, quatre siècles auparavant? On conviendra avec nous que c'eût été s'y prendre bien tard pour consacrer, par un nom spécial, le souvenir d'un fait historique assez contestable. Il doit néanmoins exister un motif sérieux en faveur de cette substitution du nom de *Castel-Sarrasin* à celui de *Ville-Longue.* Quel est-il? Nous ne connaissons, à notre avis, qu'une explication plausible de ce fait remarquable. La voici :

L'art arabe, révélé à l'Occident par les croisades, ne manqua pas d'exercer en France une influence considérable. C'est ainsi que notre architecture militaire emprunta à celle des Sarrasins les créneaux bizarrement dentelés ou découpés; ces sortes de balcons fermés, nommés *moucharabys,* placés au-dessus d'une porte et soutenus par des consoles, qui laissaient entre elles un intervalle vide par lequel on pouvait jeter sur les assaillants de grosses pierres ou de l'eau bouillante; et ces herses formées de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspendait entre le pont-levis et la porte d'une ville pour les baisser au besoin, et qui, à cause de leur origine, conservèrent le nom de *Sarrasines* (1). Un château-fort, où ces perfectionnements avaient été introduits, pouvait, au moyen-âge, être appelé *Château-Sarrasin,* tout aussi bien que les maisons pourvues de galeries ouvertes portent aujourd'hui le nom de *Maisons à l'italienne.* C'est probablement pour ce motif qu'une ancienne tour de Villeneuve-d'Agen était appelée la *Tour sarrasine*

(1) *Instructions du Comité des Arts et Monuments,* Architecture militaire, p. 21, 23 et 36.

et que les deux vieilles tours ou portes de la ville de Lusech, sur le Lot, reçurent et gardent encore le nom roman de *Castels-Sarrazis* (châteaux sarrasins) (1), qui est toujours demeuré restreint à ces monuments militaires, au lieu de s'étendre à la ville. Il existait aussi à Castel-Sarrasin, sur l'emplacement de la promenade actuelle dite du *Château*, un château-fort flanqué de six grandes tours et muni d'un donjon, dont il est question dans un document du mois de novembre 1271 (2). Cette forteresse, construite probablement à l'époque où les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem vinrent établir une commanderie de leur ordre à Castel-Sarrasin, c'est-à-dire vers l'année 1120, fut rasée à la fin du XV[e] siècle, mais nous pouvons, jusqu'à un certain point, juger de son architecture par celle d'une des portes de la ville, que nous avons dessinée avant sa démolition, il y a quelques années seulement. Cette porte, dite de *Saint-Sauveur*, qui avait été restaurée, en 1348, lorsque Jean, duc de Normandie, lieutenant-général du roi en Guienne, releva partout les fortifications afin de pouvoir résister aux invasions des Anglais, datait en réalité du XII[e] siècle et, suivant toutes les apparences, elle était contemporaine du château. Elle avait la forme d'une tour carrée et offrait, à peu près à moitié de sa hauteur, soutenu par six consoles que reliaient des arcs romans, un grand *moucharaby* crénelé dans sa partie supérieure, qui occupait toute la largeur de la façade extérieure et s'élevait jusqu'au toit. En rétablissant la *sar-*

(1) Dominici, *Hist. mss. du Quercy*, t. I, livre II, chap 4. — Cathala-Coture, *Histoire du Quercy*, t. I, p. 73. Une de ces tours a été détruite il y a quelques années; elle offrait, comme celle qui subsiste encore, un *moucharaby* porté sur des consoles.

(2) Actum apud Castrum-Sarracenum, in plano juxta *castrum*, anno Domini M.CC.LXXI, mense novembris.

rasine qui glissait autrefois dans les rainures intérieures de la porte, on aurait eu un monument militaire disposé en entier dans le goût sarrasin. Grâce sans doute aux innovations architecturales que les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, récemment venus de l'Orient, avaient dû faire prévaloir, c'est ainsi que devait être construit le château-fort qui jadis commandait la ville : aussi ne faut-il pas s'étonner si, comme à Luzech, il reçut le nom de *Château* ou *Castel-Sarrasin*, qui évidemment s'appliquait, d'une manière exclusive, au caractère spécial de son architecture. Une fois ce nom passé dans les habitudes, il ne lui fut pas difficile de gagner tous les jours du terrain et de finir par supplanter entièrement l'ancien nom de *Ville-Longue*. Le château était, en effet, au moment de cette transformation, la résidence du gouverneur qui représentait le comte de Toulouse, et, à ce titre, c'était incontestablement le principal quartier de la ville. Il n'en fallut pas sans doute davantage pour que la partie absorbât le tout, et pour que le nom du château devint par extension celui de la ville même.

Pour nous résumer, nous dirons qu'il résulte de toutes les considérations que nous venons de développer :

1° Que la ville de Castel-Sarrasin a porté jusqu'au VIII[e] siècle le nom romain de *Mutaciones;*

2° Que, du VIII[e] siècle au commencement du XII[e], elle a été connue sous le nom de *Ville-Longue,* qui a persisté jusqu'à la Révolution, mais sous le rapport judiciaire seulement;

3° Enfin, que, de 1114 à 1162, elle a pris son nom actuel, qui, loin d'indiquer une origine sarrasine, a tout simplement trait à l'architecture spéciale de son château (1).

(1) Nous ne nous arrêterons point à discuter deux autres étymologies du nom de Castel-Sarrasin, celles de *Castrum Cœsareum* et *Castel-sur-Azin,* parce

Après cette longue digression, qu'on voudra bien nous pardonner en considération de la nécessité de clore définitivement le débat sur une question trop longtemps controversée, nous retournerons à la charte de Nizezius.

Bien que nous n'ayons pas à nous occuper des localités désignées dans les paragraphes 5 et 6, parce qu'elles sont étrangères à notre département, nous attribuerons néanmoins le nom d'*Illo-Porto* (in pago Agenense) au *Port-Sainte-Marie*, dans le Lot-et-Garonne.

Nous relèverons seulement, dans le septième paragraphe, le nom de *Altomonte*, village situé dans le Toulousain, auquel correspond parfaitement celui de *Hautmont*, jadis chef-lieu d'une des communautés de l'Election de Lomagne, et aujourd'hui simple dépendance de la commune d'Esparsac, canton de Beaumont. Quant aux villages de *Modoreiago* et de *Basile*, situés aussi dans le Toulousain, ils n'ont laissé aucune trace dans les noms actuels et, faute d'indications, il est impossible de rien dire sur leur position. Il n'en est pas de même du village de *Pompeiago* (in pago Agenense) qui sous le même nom : *Pompejac*, appartient aujourd'hui au canton du Port-Sainte-Marie, dans le département de Lot-et-Garonne.

On a pu remarquer que la donation faite dans les communes de Finhan, Montbéqui, Bessens et Montbartier, et celle qui concerne les communes d'Escatalens, Saint-Porquier et Castel-Sarrasin, avaient également, pour limite orientale, le milieu de la forêt d'Agre (*in media Agra*). Il n'est pas sans intérêt de savoir quelle était l'étendue de cette forêt, et si, en perdant son ancien nom, elle a échappé, du moins en

qu'elles sont de pure fantaisie, et qu'elles n'ont jamais figuré dans aucun document officiel.

partie, aux défrichements qui ont fait disparaître tant de forêts en France.

Le hameau de Saint-Rustice, qu'on trouve au sud de Pompignan, à gauche de la route nationale, qui relie Montauban à Toulouse, possédait, à la fin du VII[e] siècle, une chapelle dédiée à saint Pierre et située auprès d'une riche villa qu'un évêque de Cahors, nommé Agarnus, tenait du fisc royal, et dont les ruines ont été, il y a quelques années, l'objet de fouilles intéressantes. C'est là qu'Agarnus avait fait ensevelir le corps de Rusticus, un de ses prédécesseurs, mort lâchement assassiné. Quelques années après (an 693), Agarnus donna ce domaine et la chapelle de Saint-Pierre à l'Abbaye de Moissac (1), qui éleva cette dernière au rang de prieuré, et joignit depuis à son nom celui du saint évêque Rusticus (2). La situation de cette église sur la lisière de la forêt d'Agre lui fit donner le nom de « *Prioratus Sancti-Petri de Silva Agra* » qu'on trouve dans les anciens documents (3). La forêt d'Agre était donc voisine du village de Saint-Rustice et, suivant toutes les probabilités, elle s'étendait de ce côté au moins jusqu'à la vallée du Lhers.

Quand on a parcouru une seule fois cette région, il est

(1) Insuper in alio loco, in pago Tolosano, aliud predium meum quod de fisco regali, competenti servitio, adquisivi, ubi sanctus Rusticus, vir et episcopus, antecessor utique meus, corpore quiescit, cum *capella Sancti-Petri* sibi conjuncta, similiter cedo et trado eidem Domino Deo et sanctis Apostolis ejus in prefato monasterio Moysiaco, tenendum et possidendum a fratribus presentibus et futuris. (Titre de l'an 693, Arch. départementales, série H, 2[me] *Cartul. de l'Abb. de Moissac*, p. 1.)

(2) Ego Amalvinus reddo... *ecclesiam Sancti-Rustici*... beato Petro apostolo de Moysiaco... Est autem ipsa ecclesia in episcopatu Tolosano... edificata in honore et nomine... beati Petri, Apostolorum principis, et beati Rustici, Dei martiris atque pontificis. (Titre du mois de juin 1107, Arch. départementales, série H, Fonds de l'Abb. de Moissac, original en parch., nº 6136.

(3) *Histoire annotée de Languedoc*, t. I, p. 467.

impossible de ne pas rattacher à l'ancienne forêt d'Agre la forêt de Fronton et les bois des Guiraillous, de Fabas et de Campsas, situés dans le voisinage.

La forêt d'Agre subsiste encore en partie, entre Montbartier et La-Villedieu, dans la forêt de Montech et les bois de Boutounelle, de Froumissard, d'Escatalens, de Saint-Porquier et de Lacour-Saint-Pierre.

Son existence au nord de La-Villedieu est constatée, par le nom de *Porte d'Agre* qui, depuis des siècles, désignait une des portes de Castel-Sarrasin (1), et par une donation faite, en 1100, à l'Abbaye de Moissac. Le nom d'*Agre* avait déjà disparu à cette époque, et la vieille forêt avait même été en partie défrichée. Mais il en restait encore, sous des noms divers, près de Gandalou, des lambeaux considérables, puisque, au nombre des biens donnés à l'Abbaye, l'acte de 1100 mentionne six sétérées d'un bois nommé *Del Brol* (*brolh*, *bruelh*, bois), le bois de *Witard* de Sainte-Livrade et un autre bois appelé *Le Ramier* (2). Le nom du village voisin *des Barthes* (de *barta*, forêt), et les petits bois encore épars, en assez grand nombre, dans les communes de La-Villedieu, de Meauzac et de Labastide-du-Temple, témoignent aussi de l'existence, sur ce point, de l'ancienne forêt d'Agre.

(1) Super duobus petiis canabalis... sitis in juridictione Castri-Sarraceni,... et tria casalia terre... sita in exitu *Porte d'Agra* et retro *lo Escorgado*, confrontata cum itinere publico. (Archives départementales, série G, Fonds des Bénéfices, Chapelles et Aumôneries, *Lo Libre dels Obitz, legatz, oblias, rendas et annuallas pencious de la Consorcia del Purgatori de Sanct-Salvador de Castel-Sarrazi*, f° 104).

(2) Ramundus Bernardi, de Gandalor, dedit sanctis apostolis Petro et Paulo Moysiacensis monasterii sex sestairadas de illo *saltu* qui dicitur *Del-Brol*, et illam terram totam cum *nemore* que fuit Witardo de Sancta-Liberata, et juxta illam de illo *bosco* qui dicitur *Del Ramed* (Titre de l'an 1100, Arch. départementales, série H, 1er *Cartul. de l'Abb. de Moissac*, f° 1.)

D'après toutes ces données, cette forêt couvrait, sur une longueur d'environ 45 kilomètres et une largeur moyenne de 10, tout le plateau qui s'étend entre les vallées du Tarn et de la Garonne, depuis la petite rivière de Lhers jusqu'à la rive gauche du Tarn vers Gandalou, Les Barthes, et Labastide-du-Temple. Elle dut être défrichée en grande partie à une époque bien antérieure au XIVe siècle, puisqu'un document de l'an 1345, conservé dans les archives de la ville de Montech, nous la montre réduite à peu près au même point où nous la voyons aujourd'hui, ou, pour être plus exact, telle qu'elle est figurée dans la carte de Cassini (1).

Il existe encore, dans les Archives départementales, un fragment d'un acte remontant à la deuxième année du règne de Clovis III, et daté par erreur de l'an 673, puisque sa date réelle ne peut être que l'an 693. Ce document, qui nous permet de compléter les renseignements que nous possédions déjà sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin durant la période mérovingienne, est relatif à la donation du village de Meauzac situé dans le Toulousain, sur la rive gauche du Tarn, et de son église

(1) Item, protenditur dicta jurisdictio de Montegio (versus Fignanum) per totam longitudinem nemoris quod fuit Arnaldi *del Bastimen* et antiquarum parietum foreste regie de Montegio, infra jurisdictionem dicti loci de Montegio existentium, usque ad nemus loci de *Montbertier*. Et deinde protenditur usque ad locum *del Brial*,... et semper sequendo oreriam ipsius foreste regie usque ad Sanctum-Martialem, et deinde usque ad locum de *Lacort* usque ad caput dicte foreste regie. Item, protenditur dicta jurisdictio de dicto capite foreste regie... in capite nemoris vocati de *Fromissard*, sequendo oreriam predicte foreste regie usque ad quercum vocatum de *Las Boyssolas* qui est in itinere publico antiquo. Et deinde protenditur usque ad nemus de *Fromissard* et monasterii de Moyssiaco, sequendo oreriam dicti nemoris usque ad iter quod venit de loco de Catalensis versus Montem-Albanum. (Titre de l'an 1345, Arch. comm. de Montech)

dédiée à saint Martin (1). C'est encore Agarnus, évêque de Cahors, qui ajouta cette libéralité à celles dont il avait déjà comblé l'Abbaye de Moissac par la donation de l'église et du domaine de Saint-Rustice, de l'église de Saint-Pierre de l'*Herm* ou du Désert, et de la petite ville de Bioule sur l'Aveyron. Nous voyons, dans ce passage « *cum ipsa curte vulgo* Melsag *nominata,* » une nouvelle preuve de l'existence, au VII[e] siècle, de cette *langue romaine rustique,* alors en voie de formation, qui devait, quelques siècles après, jeter un si vif éclat sous le nom de *langue romane.*

Notre tâche est maintenant terminée. Grâce à un document d'une extrême rareté, nous avons essayé de restituer à une partie de notre département sa physionomie du VII[e] siècle, physionomie qui, sauf pour le plateau que jadis ombrageait l'antique forêt d'Agre et que maintenant couvrent les vignobles renommés de Campsas et de La-Villedieu, ne diffère pas sensiblement de la physionomie actuelle. Nous avons été frappé, en effet, de ce nombre de villages, de hameaux et surtout d'églises, qui égale, s'il ne le dépasse point, ce que la même région peut offrir aujourd'hui, et devant ce parfum de jeunesse que notre pays exhale dans la charte de Nizezius, et qui trahit une véritable renaissance, nous avons admiré cette vitalité puissante de la Gaule, qui lui avait permis de réparer en si peu de temps les désastres causés par les invasions des Barbares!

(1) Ecclesiam in pago Tholosano super ripam fluminis Tarni, in honore sancti Martini fundatam, cum ipsa curte vulgo *Melsag* nominata. (Titre de l'an 693, Arch. départementales, série H, 2[me] *Cartul. de l'Abb. de Moissac,* p. 1)

VOYAGE

AU

PAYS DU PHOSPHATE

PAR

M. MILLIÈS-LACROIX

Membre résidant.

A quelques kilomètres de Montauban, à la suite des fertiles plaines et des riantes collines qui s'échelonnent en terrasses jusqu'à Montricoux, se dresse un pittoresque pays traversé par l'Aveyron et le chemin de fer d'Orléans, que beaucoup de nos compatriotes n'ont pas encore visité et qui serait certainement depuis longtemps un but d'excursions pour nos touristes, si, séparé de nous par une distance d'une centaine de lieues, il était situé dans quelque coin des Pyrénées ou des Alpes.

L'esprit de l'homme est ainsi fait qu'il se plaît à admirer les grands phénomènes naturels qui sont loin de lui, et qu'il dédaigne, en quelque sorte, ou qu'il ignore ceux que la Providence a placés sous ses yeux.

Pentes abruptes et escarpées, successions de roches aux formes tourmentées et bizarres, immenses forêts, masses gigantesques de pierres calcaires stratifiées qui s'élancent jusqu'à des hauteurs de cent vingt mètres, comme de hautes

falaises d'une mer disparue; cavernes de l'âge de pierre, monuments celtiques, châteaux féodaux en ruine suspendus comme des nids sur les cimes dentelées; causses, immenses plateaux calcaires qui couronnent ces hauteurs, offrant à l'œil, ici des plaines arides et dénudées, là des campagnes couvertes d'une luxuriante végétation; enfin, dans les profondeurs, de riches vallées aux gras pâturages, aux sites enchanteurs chers aux géologues et aux poètes, vallées arrosées par des cours d'eau toujours limpides qui serpentent au travers des rideaux de peupliers à l'ombre des noyers séculaires : tels sont les spectacles qui se succèdent aux regards du voyageur, depuis Montricoux, en passant par Bruniquel, Penne, Saint-Antonin, Caylus, jusqu'au limites du département où se trouvent les premières assises du grand plateau central.

Il y a quelques années à peine, cette contrée à demi sauvage, isolée en quelque sorte du reste du monde par l'absence de voies de communication suffisantes, sans profit pour elle-même, sans profit pour l'humanité, laissait dormir depuis des centaines de siècles les trésors précieux que la nature, au milieu de ses convulsions géologiques, avait enfoui dans les entrailles de son sol.

Aujourd'hui qu'elle est sillonnée par un ingénieux système de routes, par une importante voie ferrée qui est une des merveilles du génie industriel moderne, elle tressaille au souffle de la civilisation, et sent, avec étonnement, la vie s'éveiller dans son sein. La population tend à s'accroître sur ce sol autrefois désert; d'immenses friches sont morcelées; l'agriculture prospère; la Grésigne est livrée à l'exploitation dans ses parties les plus impénétrables; la chaux, les pierres, les bois de construction trouvent au loin des débouchés; des usines de pierres lithographiques s'installent sur les cours d'eau et font déjà, sur les marchés de l'Europe, concurrence

aux produits similaires de l'Allemagne, en attendant que d'intelligents industriels sachent bientôt tirer parti des beaux gisements de gypse cristallisé depuis quelque temps découverts, et des riches minerais de fer qui firent jadis aux forges de Bruniquel une réputation universelle.

Mais un événement qui a surtout attiré sur ce pays l'attention du monde savant et du monde agricole, c'est, sans contredit, la découverte récente et inattendue des Phosphates calcaires.

Peu de gens aujourd'hui, parmi nous, ignorent comment se fit cette découverte : Un de nos compatriotes, M. André Poumarède, chimiste distingué, qui fut longtemps préparateur à l'école de médecine et qui a doté la science d'un grand nombre de travaux remarquables, se trouvant en visite chez son beau-frère, M. Delbousquet, propriétaire à Cos, à trois kilomètres de Caylus, fut frappé, en examinant un champ de blé, de la merveilleuse beauté des épis qui se trouvaient sur un monticule à l'extrémité de ce champ. Comment pouvait-il se faire que sur un versant sec, pierreux et aride en apparence, la végétation fût incomparablement plus vigoureuse que dans un bas-fonds naturellement fertile et riche en humus? Afin de se rendre compte d'une si étrange anomalie, il creuse la terre arable du monticule, recueille quelques fragments de roche qui lui apparaissent étranges de forme et de couleur, et, arrivé dans son laboratoire, il reconnait avec surprise que cette pierre calcaire, qui lui est inconnue, renferme, non-seulement une grande proportion de chaux avec de faibles quantités d'alumine, de silice, de fer et de fluor, mais encore 32 pour cent d'*acide phosphorique*.

Le Phosphate du Quercy est donc trouvé, non par l'effet du hasard, mais par la sagacité d'un observateur, qui est en même temps un habile chimiste.

Nous tous, Messieurs, qui avons été les collègues, les amis d'André Poumarède et qui sommes fiers de cet honneur, nous devons rappeler ici le souvenir du jour où, tout joyeux de sa découverte, il vint au sein de notre Compagnie placer sous nos yeux, avec plusieurs épis gigantesques, quelques échantillons de ce qu'il nommait complaisamment sa mine d'or. Et comme le savant dominait en lui l'industriel, quelques jours plus tard il nous lisait la première partie d'un Mémoire qui eût été très-précieux au point de vue scientifique, si la mort lui eût permis de l'achever. Tel qu'il est cependant, nous sommes heureux d'insérer ce fragment dans le *Recueil* annuel de nos Mémoires (1), parce que c'est une pièce historique à conserver dans les annales de la science, et que nous devons ce pieux hommage au savant modeste, qui, non-seulement, hélas! n'a pu recueillir le fruit de son invention, mais qui n'a pas même eu la joie d'assister au magnifique développement d'une industrie nouvelle dans un pays déshérité dont il a fait la fortune.

Si Poumarède eût été plus industriel que savant, il eût assuré à sa famille d'immenses richesses. Une fois en possession d'un secret, dont il connaissait toute la valeur, — puisqu'il annonçait hautement que ces gisements pouvaient lui rapporter des millions, — il n'avait qu'à s'assurer le privilège de l'exploitation des carrières existant dans le pays. La chose eût été facile : d'une part, les murs de pierres sèches qui clôturent les champs sont formés de débris calcaires extraits de la couche arable, et portent en eux, par conséquent, le témoignage irrécusable de la composition du sous-sol; d'autre part, les propriétaires de terrains, alors sans valeur, eussent traité avec lui aux plus avantageuses conditions.

(1) Voir plus loin ce Mémoire, p. 175 du *Recueil*.

Ce qui trompa l'inventeur, c'est que, surpris par la mort avant l'exploitation, il crut à l'existence réelle d'une mine profonde et peut-être inépuisable. Ses héritiers poursuivirent son œuvre; mais déjà l'éveil étant donné, des étrangers firent ce qu'il aurait pu faire lui-même; d'autres gisements plus importants et plus riches furent découverts sur un périmètre immense; bientôt l'imagination populaire se mettant de la partie, on parla d'or, d'argent, de diamants, que sais-je? Le plus pauvre petit paysan ouvrit de grands yeux et s'enrichit en échangeant contre de l'or son misérable lopin de terre (ce qui ne fut pas un mal); enfin nous avons assisté et nous assistons encore à la fièvre des Phosphates, comme en Californie on assista, il y a vingt-cinq ans, à la fièvre de l'or.

Lorsque vous sortez de l'immense cône renversé au fond duquel se dresse la petite ville de Caylus, sur un rocher en forme de piton, et que vous vous élevez sur les hauteurs en suivant la longue avenue en pente raide qui contourne les flancs de la montagne; au-dessus de ces masses stratifiées de calcaire oolithique, vous vous trouvez sur un vaste Causse, et vous voyez s'allonger devant vous, droite, blanche, poudreuse, la grande route de Caussade.

A environ deux kilomètres à gauche se cache, sous un rideau touffu de bois de chênes, la propriété de Cos, qui restera célèbre par la découverte de Poumarède. Un peu plus loin à droite, au bord de la route, est le stock de MM. Maurice Poumarède et Jaille, d'où partent sans cesse les lourdes charrettes qui se dirigent sur Montauban. Là, engagez-vous dans l'intérieur des terres en longeant les chemins bordés de pierre calcaires, et après avoir visité Les Poncets, Malperrié, etc., où vous rencontrez à chaque pas des gîtes en état d'exploitation, vous arrivez au bois de Pendaré, où se trouve la plus riche exploitation locale.

Remarquons, en passant, ce nom de ***Malperrié*** donné depuis très-longtemps, sans doute, à un lieu ou émergent du sol plusieurs gisements. — Malperrié, mauvaise pierre. — Les habitants avaient évidemment constaté la mauvaise qualité des *phosphorites* pour la construction.

On a donné ce nom de *phosphorite* aux diverses variétés de Phosphates calcaires dépourvus de cristallisation, pour les distinguer de l'apatite, chaux phosphatée cristallisée, qu'on rencontre en grandes masses dans les montagnes de l'Estramadure. Les phosphorites ont une structure concrétionnée caractéristique dont parfois les couches ondulées ou concentriques offrent des aspects variés de finesse et de couleur. Les unes sont blanches ou grises; d'autres brunes, rouges, jaunes, vertes, bleues. Nous en avons vu des échantillons d'un beau noir; d'autres en couches alternantes et dentelées, striées de noir et de blanc.

A Pendaré, vous avez à peu près sous les yeux les diverses formes de roches phosphatées du pays, sinon tous leur modes de gisements. Ici ce sont des poches peu profondes ou d'une profondeur considérable; là des filons étroits; là d'énormes crevasses de 80 mètres de long, 8 mètres de large, et 20 à 30 mètres de profondeur, d'où l'on a extrait déjà des milliers de tonnes de la précieuse substance.

Dans ces profondeurs, des fissures formant galeries, pratiquées naturellement dans l'épaisseur du calcaire compacte, font parfois communiquer entre elles les diverses crevasses, sans qu'il y ait solution de continuité du phosphate de chaux qui en garnit les sinuosités les plus déliées.

L'extraction de la roche faite à ciel ouvert est de la plus grande simplicité. Quoiqu'on soit obligé parfois de faire jouer la mine pour attaquer et désagréger des blocs énormes, on n'a pas eu besoin de recourir à des appareils mécaniques très-compli-

qués : un simple treuil, des paniers, des échelles, des brouettes, la pelle et la pioche, tel est le matériel qui suffit à l'exploitation.

Les configurations des crevasses et autres cavités ont probablement été produites dans le calcaire jurassique à une époque bien antérieure au remplissage, lequel doit remonter à l'époque tertiaire ; mais les bords de ces ouvertures, et en certains endroits les parois intérieures parfaitement polies, présentent des effets de corrosion qui semblent dénoncer l'action d'un liquide qui aurait attaqué la roche calcaire.

Les parties supérieures des gisements sont en général friables. En quelques endroits, les blocs qui sont à la surface présentent des empâtements d'ossements de toute nature ; puis la masse, devenant plus compacte en dessous, prend l'aspect concrétionné ; les couches fines, déliées, se superposent, se croisent ; enfin les dernières assises, plus dures que les autres, se terminent tantôt par des concrétions blanches aux formes mamelonnées, aux couches concentriques semées de dendrites ; tantôt par des concrétions qui ont ici l'aspect du quartz résinite, là celui de magnifiques agates, tant par les ovules en forme d'onyx dont elles sont parsemées, que par l'éclat des couleurs de leur zones alternantes.

Une coupe à la pioche de la phosphorite la plus commune, à Pendaré, offre assez bien l'aspect d'une tranche de nougat de Montelimar. L'espèce de phosphorite en rognons, si abondante à Cos, aux environs du Malperrié et ailleurs, y manque complètement. Nous y avons surtout remarqué dans quelques poches une espèce rouge, dont nous possédons plusieurs échantillons et qui n'est qu'une brèche d'ossements, ayant appartenu à de petits rongeurs, tels que rats, belettes, etc.

En quittant Pendaré, dans la direction de Saint-Symphorien, on traverse un charmant petit hameau sur la pente d'un mamelon boisé, et l'on aborde à une véritable île déserte de

deux à trois kilomètres de long sur environ trois cents mètres de large, entourée d'une faille ou gorge profonde, verte, fraîche, couronnée d'ombrages, quoiqu'elle ne soit arrosée que par les eaux torrentielles et les suintements qui filtrent des calcaires.

Sur un gazon toujours vert, les rochers noircis, délités, affectant toutes les formes, s'y dressent épars dans le feuillage, et par leur antiquité vénérable offrent à l'imagination l'aspect de ruines désolées. Ici, les vignes sauvages, les pistachiers, les convolvulus, les ronces, les clématites, les jasmins, les chèvrefeuilles et le lierre, entrelaçant leurs frêles rameaux ou grimpant sur les chênes, y forment des labyrinthes inextricables; là, des centaines de noyers gigantesques étendent au loin leurs branches séculaires sur lesquelles vit tout un monde d'oiseaux jaseurs et d'écureuils espiègles. Au milieu de ce site sauvage on se croirait transporté dans un désert d'Amérique, à mille lieues de la civilisation.

Des blocs de phosphorite, d'un rouge vif, émergent çà et là du sol tourmenté de cette langue de terre. On en rencontre encore plusieurs gîtes, en bancs profonds, sur la crète des pentes abruptes qui forment le versant ouest, du côté de Saint-Symphorien. C'est sur ce sommet que nous avons observé une brèche osseuse d'une richesse étonnante dans un banc de phosphorite rouge, formée d'ossemens de grands mammifères.

En général, les os qu'on a pu déterminer, jusqu'à ce jour, dans les divers gisements, proviennent du rhinocéros, du léopard, du cheval, du loup, de diverses espèces de carnivores, de félis, de rongeurs, de cheiroptères, d'oiseaux, de tortues terrestres.

Quelques fragments, qui paraissent avoir appartenu à

l'homme, n'ont pas encore été complètement déterminés. Mais ce qui est plus étrange, c'est que, dans un des gisements de Bouillac, des débris de poterie noire ont été recueillis parmi les ossements.

Et ce ne sont pas seulement des spécimens de la faune de l'époque tertiaire qu'on a pu recueillir : on nous a montré des débris de la flore de cette période (tiges et fruits phosphatés par métamorphisme) et admirablement conservés dans des empâtements de phosphorite. Ils proviennent des gisements exploités par M. Boislong, à Servanac.

Nous racontons ici ce que nous avons vu. Mais, outre la commune de Caylus, les communes de Montricoux, Servanac, Mouillac, Saint-Projet, etc., dans notre département, possèdent de très-importantes carrières exploitées, et nous ne mettons pas en doute que, grâce aux actives recherches auxquelles se livrent les propriétaires du sol, on n'en découvre bientôt de nouvelles (1).

Un meunier, de passage à Caylus, reconnaissant dans les pierres si avidement recherchées, une ressemblance frappante avec certaines pierres qu'il avait remarquées dans son pays, en emporta un échantillon à Cajarc, sur le plateau de Mas-Merlin, et les calcaires phosphatés du Lot furent découverts. Bientôt, dans ce dernier département, vers le commencement de 1871, on se mit à exploiter de riches gisements dans les communes de Cajarc, Bach, Saillac, Escamps, Vidaillac, Concots, Limogne, Saint-Jean-de-Caur, Saint-Cheis, Greallou, Crégol et Larnagol.

Celui de *Crégal,* au sommet d'une haute colline, exploité par M. Tayac, et récemment exploré par notre savant profes-

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, un grand nombre de gisements nouveaux ont été, en effet, découverts.

seur toulousain, M. Filhol, est sans contredit un des plus remarquables au point de vue paléontologique. Sous ce rapport nous devons signaler aussi celui de Concots.

Larnagol, sur les bords du Lot, à M. Jaille, est le plus riche des gisements connus jusqu'à ce jour. Là, la montagne est remplie de phosphorites à l'état de bancs et de larges filons, comme à Pendaré, tandis qu'à la partie inférieure se trouvent, en quantité innombrable, des rognons ou nodules abondants en acide phosphorique, ronds, rugueux, mamelonnés à la surface, d'une couleur blanc jaunâtre, souvent brune, quelquefois bleue (indice de la présence du phosphate de fer). La cassure de ces rognons est nette, compacte en couches concentriques, parfois diversement colorées. Certains naturalistes ont cru reconnaître en eux des coprolithes.

On le voit, les gisements de phosphorites, jusqu'à ce jour reconnus, s'étendent depuis Montricoux jusqu'à Larnagol, sur un périmètre de 50 kilomètres de long et 20 kilomètres de large environ. Ils sont tous déposés sur des plateaux appartenant à l'étage oolithique moyen; et il est à remarquer qu'on n'en a pas découvert sur la rive gauche de l'Aveyron (1).

Leur composition chimique varie comme leur aspect, leur forme et leur couleur, suivant la carrière d'où on les extrait; elle varie même suivant les couches d'une même carrière.

La richesse en acide phosphorique est généralement considérable : certains échantillons dosent jusqu'à 85 pour cent de phosphate de chaux; d'autres n'accusent que 60, 50, et

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, MM. Maurice Delbousquet et Mazélié, neveux de M. Poumarède, ont découvert, à quelques kilomètres de Rodez (à Bozouls), de riches et nombreux gisements d'une phosphorite semblable à celles du Tarn-et-Garonne et du Lot.

même 35 pour cent; mais la moyenne paraît être de 65 à 70. Le reste est constitué par du carbonate de chaux, du fluorure de calcium, de l'oxide de fer, de l'alumine, de la silice. Enfin l'oxide noir de manganèse s'y étale en nombreuses dendrites sur les feuillets blancs des zones successives qui sont d'une très-faible épaisseur dans les parties mamelonnées. Nous y avons aussi remarqué des dendrites d'un beau bleu.

Dans certains gisements, on a reconnu la présence de l'iode; dans d'autres (à Cos, par exemple), on trouve la limonite pisolithique (peroxyde de fer hydraté en grains), entassée dans un ciment de chaux phosphatée. Nous possédons des rognons arrondis de minerai de fer, enrobés comme des dragées. Dans presque tous les gisements, on rencontre des géodes vides ou tapissées de cristaux de carbonate de chaux; certains os prennent même cette forme et ce caractère. Du reste, il y a des poches où la phosphorite est criblée en tout sens par des géodes de toute grandeur.

La limonite pisolithique n'est pas le seul élément étranger qu'on rencontre dans la masse des phosphates. On y trouve encore des parties argileuses jaunes ou rouges très-plastiques, des cailloux de quartz, des fragments irréguliers de roche calcaire compacte.

Comme nous sommes obligé de nous borner, nous n'entrerons pas dans l'examen critique des diverses hypothèses qui ont été émises sur l'origine des phosphates de chaux, malgré l'intérêt qui s'attacherait naturellement à un tel travail. Pour cette fois, nous nous bornerons à les indiquer.

D'après M. Daubrée, de l'Institut, la fréquence des formes concrétionnées par couches fait sufffisamment reconnaître des dépôts formés par les eaux. Les effets de corrosion que présentent les parois calcaires, dénoncent d'ailleurs la pré-

sence d'un liquide qui a pu attaquer la roche. C'est donc, d'après lui, à des sources minérales, aujourd'hui disparues, que l'on doit attribuer cette abondante précipitation de phosphates. Les ossements d'animaux qu'on y rencontre ont dû être apportés du voisinage dans les bassins où se faisait ce dépôt, de même que les galets, dans des circonstances qu'il est facile de se représenter.

Pour M. le Dr Rey et le professeur Malinwiski, de Cahors, la formation des phosphorites remonte à l'époque où la mer recouvrait le terrain jurassique. Les phosphates de chaux auraient été déposés sous forme de limon. De grands fleuves se jetaient dans cette mer ; ces eaux fluviales, provenant de terrains primitifs riches en *apatite* ou phosphate de chaux cristallisé, arrivaient sur le calcaire des causses chargées d'acide phosphorique ; et là elles l'abandonnaient sous forme de phosphate tribasique qui se précipitait au fond de l'eau.

D'autres ont cru voir dans ces formations l'action de sources d'acide phosphorique lancées par des volcans, à laquelle auraient succédé l'invasion des eaux et certains phénomènes plutoniens ignés qui expliqueraient la dispersion des débris de roches et la présence d'un grand nombre de scories phosphatées.

M. Poumarède avait cru que les gisements de phosphorite étaient dus à des éruptions volcaniques. D'après lui, chaque gisement aurait été le centre d'un cône de soulèvement. L'acide phosphorique se dégageant du centre de la terre en liquide ou en vapeur se serait substitué, par métamorphisme, à l'acide carbonique des débris organiques animaux ou végétaux précédemment transformés en carbonates calcaires. S'il eût vécu, le peu de profondeur des poches lui aurait bien vite fait abandonner cette idée.

D'autres enfin, de même qu'on attribue l'origine de la

houille à un entassement de végétaux de l'époque secondaire, expliquent la formation des couches de phosphates par la seule intervention de l'organisme animal.

Après l'époque jurassique, disent-ils, alors que les eaux étaient encore chargées d'acide carbonique, un très-grand nombre de débris animaux ont pu être surpris et entraînés par les courants dans les fissures et les cavernes soufflées comme des bulles de calcaire, à la surface des plateaux récemment formés.

Les os étant composés en grande partie de phosphate de chaux insoluble, ce phosphate a acquis de la solubilité par l'excès d'acide carbonique contenu dans les eaux. Peu à peu, par une infiltration lente et continue, qui a duré des siècles, les diverses couches de phosphorite se sont formées et superposées, d'autant plus denses qu'elles étaient plus profondes, variant de composition et de couleur suivant les milieux où l'opération s'accomplissait.

Puis sont venus des cataclysmes plutoniens et diluviens qui ont balayé ces cavernes. Contenant et contenu ont été dispersés dans diverses directions, —c'est ce qui explique l'état des nombreux blocs, de forme irrégulière, et débris phosphatés enfouis isolément dans des gangues de terre, état qui caractérise un grand nombre de gisements, — de sorte que les fissures, poches, crevasses aux parois polies, qu'on découvre actuellement, et qui, comme des moules, sont remplies de phosphorite concretionnée, ne sont que les cavités restées à la surface, les parties profondes de ces cavernes qui n'ont pas été emportées par les eaux.

D'après ce système, il y aurait des gisements d'*origine* comme à Pendaré et à Larnagol, et des gisements de *transport* ou *erratiques* comme à Cos et ailleurs.

Aucune de ces hypothèses n'est, sans doute, vraie. La

nature n'a pas dit son dernier mot. Dans les sciences naturelles, les faits et les observations vont s'accumulant sans cesse, mais il est des questions d'origine, complexes et obscures, qui de longtemps ne seront pas résolues.

Quoi qu'il en soit, comme, d'une part, le phosphate calcaire est pour l'agriculture un élément précieux dont la culture intensive ne saurait se passer, élément dont les Anglais, qui sont nos maîtres en cet art, ont su, depuis longtemps, reconnaître l'importance; comme, d'autre part, et d'après ce que nous avons exposé, on peut bientôt prévoir l'épuisement de ces gîtes restreints par le nombre, et relativement faibles par le volume de matière exploitable, nous croyons qu'il est urgent de faire des recherches actives pour découvrir de nouveaux dépôts.

La pierre phosphatée n'affleure pas toujours à la surface; elle est recouverte parfois par une certaine épaisseur de terre; il est donc indispensable, lorsqu'on soupçonne sa présence, de faire des fouilles ou de creuser des tranchées, ce qui n'entraîne pas à une grande dépense, vu la faible profondeur de la roche.

Mais un sentiment qu'en terminant nous croyons devoir exprimer, c'est le regret que nous éprouvons de voir des richesses minérales d'une si grande valeur vendues à vil prix, en pays étranger, au seul profit du sol britannique et de la compagnie anglaise des superphosphates, qui, avant la découverte de Caylus, achetait six fois plus cher les nodules des Ardennes, et qui, néanmoins, a maintenu le prix élevé de ses engrais.

Ce qui est déplorable, c'est que nous n'ayons encore aucune usine dans le département pour pulvériser cette substance, ni aucune maison de commerce pour la livrer à la vente. Tous nos trésors nous sont ainsi enlevés par des indus-

triels étrangers qui se sont rendus concessionnaires des gisements; et pourtant sur le carreau de la carrière, le prix de vente ne diffère guère de celui du plâtre cuit.

Espérons, — et nous avons quelque raison de concevoir cette espérance, — espérons qu'avant peu une compagnie française se formera en concurrence avec les compagnies anglaises. Nous applaudissons d'avance à cette louable initiative commandée par les besoins de notre agriculture. C'est d'ailleurs pour tous une question d'intérêt national et de patriotisme.

MÉMOIRE

SUR UN

NOUVEAU GISEMENT DE PHOSPHORITE

ET SUR LA

COMPOSITION DE CETTE SUBSTANCE MINÉRALE (1)

PAR

M. J.-A. POUMARÈDE

Membre non résidant.

J'ai l'honneur d'adresser à l'Académie une première communication sur une découverte que le hasard a en quelque sorte jetée sur mon chemin et qui me semble appelée à jouer un rôle important dans la production agricole de la France. A environ trois kilomètres de Caylus (Tarn-et-Garonne), sur les plateaux de formation jurassique qui dominent cette petite ville au sud-ouest, j'ai découvert, au milieu de calcaires du système oolithique, une variété ou plutôt deux variétés de phosphorites qui me paraissent aussi curieuses par leur nature chimique que par l'importance de leur gisement.

C'est en examinant les matières arénacées de la couche

(1) Ce Mémoire, que la maladie et la mort n'ont pas permis à M. André Poumarède de terminer, est le travail original annoncé par M. Jules Lacroix (page 162 du *Recueil)*, dans son *Voyage au pays du Phosphate*.

(Note de la Commission du *Recueil.*)

arable de quelques articles de terre dépendant du domaine de Cos, qui appartient à un membre de ma famille, que certains débris de roches d'un aspect singulier fixèrent mon attention et m'amenèrent, après un examen sommaire de ceux-ci, à pratiquer divers sondages qui ont fini par être couronnés d'un plein succès.

Mais, je dois le dire, j'ai été dirigé et soutenu dans ces premières explorations par une pensée théorique quelque peu systématique, née d'abord de deux faits d'observation que l'examen des débris en question a, dès le début, mis en évidence, et à laquelle sont venues donner un certain poids quelques remarques anciennes que j'ai été à même de faire, il y a environ dix ans, au Mexique, en étudiant les émanations de certains cônes volcaniques.

Ces deux faits d'observation dont je viens de parler résident : le premier, en ce que les débris de roche phosphatique, que j'ai eu à examiner, n'avaient, dans leur structure essentiellement organique, rien de commun avec les tissus osseux, tandis qu'ils présentaient toujours l'aspect physique, d'ailleurs assez varié, d'un tissu végétal ; le second, c'est que l'acide phosphorique que ces fragments de roche contiennent, ne s'y trouve pas en général à l'état ordinaire, c'est-à-dire à l'état d'acide triatomique, mais bien à l'état d'acide pyro ou métaphosphorique ; ce qui semble indiquer que ces produits ont subi des températures plus élevées que celles auxquelles ont pu être soumises les matières sédimentaires au milieu desquelles on les rencontre.

Les deux observations qui précèdent sont donc venues constituer deux éléments qui devaient tout naturellement me porter à admettre que les matières phosphatiques examinées étaient des débris de végétaux fossiles transformés en phosphates et que ce chagement ou ce métamorphisme avait dû

s'opérer à des températures beaucoup plus élevées que celles auxquelles ont dû s'effectuer, dans une mer tranquille, ces dépôts calcaires stratifiés qui forment le sous-sol de toute la contrée. Mais, s'il en est ainsi, la présence des produits phosphatiques dont il s'agit, au milieu de ces couches calcaires, ne peut s'expliquer qu'en faisant intervenir quelque cataclysme géologique postérieur à la formation de ces dernières et qu'il est naturel de faire remonter au dernier soulèvement de tous ces dépôts jurassiques.

A l'aide de cette manière de voir, les faits observés deviennent d'une explication facile; on n'a, en effet, qu'à admettre à leur égard ce qu'on a déjà admis dans d'autres cas et ce que j'ai eu moi-même occasion d'observer au Mexique; c'est-à-dire que les matières fluides ou gazeuses qui, dans les effets plutoniques du genre de ceux qui nous occupent, précèdent les matières en fusion en cherchant à se faire jour vers l'extrémité des cônes de soulèvement, viennent modifier profondément, selon l'ordre d'affinité des éléments qui les composent, tous les corps de la nature avec lesquels ils peuvent se trouver en contact, et ont pu, de cette manière, venir effectuer le métamorphisme dont il s'agit.

Les considérations qui précèdent durent donc m'engager à pratiquer mes premiers sondages sur les points culminants de la contrée, et c'est sur une des buttes les plus élevées (le Pech), que mes prévisions commencèrent à se vérifier. Ainsi, au lieu de cette couche de pierre stratifiée qui forme le sous-sol de tout le pays, je ne trouvai sur ce point que des blocs ou rognons plus ou moins arrondis, très-variables dans leur longueur apparente, de vingt à trente centimètres de diamètre et qui présentent la structure et la disposition en couches concentriques des corps organisés. La pioche les pénétrait assez facilement, en faisant entendre ce bruit particulier

que produit le bois lorsqu'on le fend. Généralement je les trouvais isolés l'un de l'autre par une couche de terre qui, le plus souvent, présentait l'aspect physique de la couche arable de la localité. Je dois ajouter que la matière constituante de ces rognons présente sensiblement la même composition que les débris dont il a été déjà question.

Le paléontologiste qui, sans idée préconçue, descendra dans la tranchée de six à sept mètres de profondeur que j'ai fait creuser à cet endroit, sachant déjà que la substance blanche maculée de raies jaunes qui forme les susdits rognons est une des matières minérales les plus riches en acide phosphorique qui existent, n'hésitera peut-être pas à admettre qu'il se trouve là au milieu d'ossements d'animaux antédiluviens, surtout s'il trouve celle-ci, comme cela arrive quelquefois, colorée en vert bleuâtre par une multitude de veinules (*veinules*) qui lui donnent l'aspect de certaines variétés de turquoises de *nouvelle roche* ou de *turquoise os* dont elle a d'ailleurs sensiblement la composition et la densité.

Mais si ces blocs isolés étaient des os fossiles ordinaires (et ils n'en ont, je le répète, ni la forme ni la texture), la couche de terre parfois assez épaisse qui les enveloppe et qui les isole en quelque sorte les uns des autres, ne devrait pas pouvoir être sensiblement altérée dans sa composition par leur contact immédiat, tandis que le contraire devrait avoir lieu, si ce sont là des restes d'êtres organisés des deux règnes, dont la nature chimique actuelle est le résultat d'un métamorphisme par l'acide phosphorique; car celui-ci, pour arriver jusqu'à eux, a dû traverser la susdite couche de terre sur laquelle il a dû évidemment laisser des traces indélébiles de son passage; eh bien! c'est précisément ce dernier cas qui s'est produit comme il est facile de s'en assurer. L'analyse

de celle-ci indique, en effet, qu'avec à peu près la même quantité de silice que contient le terrain agricole voisin, elle renferme, à 'état de phosphate, l'alumine et tous les oxydes qu'elle pouvait primitivement contenir.

D'après les données qui précèdent, il doit donc paraître évident qu'il y a eu, sur le point de la colline qui a été l'objet de mes premières explorations, métamorphisme par l'acide phosphorique, non-seulement de grands végétaux fossiles au milieu desquels peuvent se trouver les restes d'animaux de la même époque géologique, mais aussi de la couche de terre qui les enveloppe et sur laquelle ils ont probablement vécu.

Mais on va peut-être me demander quelques explications sur la manière de me rendre compte de cette substitution des éléments organiques d'un végétal par le phosphate calcaire ou de ce métamorphisme que j'appellerai chimique pour le distinguer d'un autre ordre de faits entièrement physiques avec lesquels on le confond souvent. Les explications seront, comme on va le voir, des plus simples, et, je crois, des plus convaincantes. En effet, tout le monde reconnaîtra avec moi qu'il est rationnel d'admettre que ces fossiles qui nous occupent, alors que les couches qui les contiennent formaient, avec les calcaires voisins, le fond de la mer jurassique, devaient se trouver dans le même état que ceux que l'on rencontre aujourd'hui en abondance dans ces derniers, c'est-à-dire qu'ils devaient s'y trouver déjà transformés en carbonates de chaux. De telle sorte que le métamorphisme dont il s'agit ici se limite à une simple substitution de l'acide carbonique par l'acide phosphorique que devaient entraîner avec elles les matières fluides ou gazeuses du cône de soulèvement le plus voisin.

Mais si l'acide phosphorique a pu venir en quelque sorte

du centre de la terre déplacer à sa surface l'acide carbonique de quelque fossile, il n'a pu effectuer de pareils résultats sans déplacer également celui de ces épaisses couches de calcaire qu'il a dû traverser pour arriver jusqu'à ceux-ci !

Je n'insisterai pas plus longuement sur le sens et la portée de l'argumentation fort simple qui précède. Tout le monde comprendra aisément que, si les phénomènes se sont produits, comme je viens de l'indiquer, au lieu de cette formation limitée et irrégulière de phosphate à structure organique sur laquelle j'avais d'abord porté mon attention, je devais arriver, si ma théorie se vérifiait en tous points, à une couche compacte et suivie de ces mêmes produits, d'une épaisseur que la pensée humaine ne saurait en quelque sorte limiter au moins dans le sens vertical.

Les considérations qui précèdent ont dû donc m'engager à explorer dans tous les sens la colline dont j'ai déjà parlé, et à soumettre à un examen chimique tous les produits d'aspect souvent très-différent que je trouvais sur mon passage : ce sont elles, je dois le dire, qui m'ont amené, en définitive, à découvrir la roche sédimentaire métamorphique dont j'adresse quelques fragments à l'Académie, et qui constituent à mes yeux le produit minéral à la fois le plus précieux et le plus digne d'intérêt qu'on ait jamais extrait du sol français; car, avec une grande quantité d'acide phosphorique, elle renferme une notable proportion de lithine et plusieurs autres corps qui, quoiqu'en assez petite quantité, n'en paraissent pas moins dignes de fixer l'attention des chimistes et d'exciter la curiosité de tous les savants.

D'après l'ensemble de mes explorations, cette roche m'apparaît comme un vrai cratère de soulèvement au milieu de couches calcaires stratifiées, qui passent à l'état de calcaires saccharoïdes et qui présentent, dans les parties qui se trou-

vent immédiatement en contact avec elles, tous les caractères d'un commencement de fusion.

II.

Examen chimique.

J'arrive maintenant à l'examen chimique de cette nouvelle espèce de phosphorite, et je dois faire tout d'abord observer à cet égard que je ne communiquerai aujourd'hui qu'une faible partie des recherches que comporte un travail de cette nature et auxquelles je me suis déjà livré, me limitant à celles qui me paraissent indispensables pour mettre en évidence et hors de doute les faits les plus saillants qui peuvent résulter de l'analyse de cette substance, par la raison que je me propose de venir, par un second Mémoire, combler les lacunes que celui-ci peut présenter, aussitôt que j'aurai eu à ma disposition certains moyens d'investigation qui me manquent en ce pays.

Comme on a pu déjà le remarquer, cette substance se présente sous deux formes ou sous deux états assez distincts l'un de l'autre.

Celle qui provient, selon moi, d'un métamorphisme de fossiles est une matière généralement blanche qui parfois devient grisâtre par une très-longue exposition à l'air humide; elle est souvent maculée par des taches ou par des raies jaunes rougeâtres qui me paraissent occasionnées par quelque produit ferrugineux qui est venu se déposer dans les cavités nombreuses et très-irrégulières qu'elle présente. Sa structure, très-variée d'ailleurs, est essentiellement organique. Lorsqu'elle est nouvellement extraite de la carrière, elle est assez facile à rayer même avec l'ongle. Avec le temps, elle durcit de manière à devenir assez difficile à moudre. Dans quelques

échantillons, la substance jaune qui, comme je viens de le dire, la tache le plus souvent, est remplacée par une couleur bleue ou bleue verdâtre qui, lorsqu'elle est disposée en stries longitudinales, lui donne l'aspect de certaines variétés de turquoises de nouvelle roche dont elle a d'ailleurs sensiblement la composition et la densité. Cette dernière, que j'ai prise plusieurs fois, me semble devoir être représentée par le nombre 2854.

L'autre variété de phosphorite qui me paraît être le résultat du métamorphisme des couches calcaires au milieu desquelles se trouve le gisement et qui me semble avoir conservé la même stratification que celle-ci, est une matière jaune rougeâtre très-friable, à cassure terreuse très-irrégulière qui présente essentiellement l'aspect physique d'un produit de sédiment. Comme elle ne diffère de la variété blanche que par quelques centièmes de peroxyde de fer et de silice qu'elle renferme en plus, les indications analytiques que je vais décrire à son égard sont également applicables à celle-ci.

Réduite en poudre fine et traitée dans un matras à fond plat par l'acide sulfurique concentré, préalablement débarrassé de l'acide fluorhydrique qu'il peut contenir, de manière à la réduire en bouillie épaisse, cette substance laisse dégager après quelques heures de contact, sous l'influence d'une légère chaleur, du fluorure de silicium facile à reconnaître à la silice qu'il dépose par son contact avec l'eau. Elle laisse dégager en outre une vapeur rouge violette que je croyais d'abord n'être formée que par du chlorure manganique, mais qui contient aussi une quantité très-appréciable d'iode, comme il est facile de le constater, soit à l'aide de bandelettes de papier amidonné, soit en abandonnant quelque temps à lui-même le susdit mélange après avoir bouché le ballon à

l'aide d'un bouchon de liége qui le bouche imparfaitement, qui arrête au passage une grande partie de l'iode dégagé et dont on peut ensuite se servir comme d'un espèce de tampon d'impression à l'aide duquel on peut imprimer en bleu, et un très-grand nombre de fois, sur le susdit papier amidonné. On peut enfin reconnaître la présence de l'iode en chauffant le marc dont je viens de parler, dans n'importe quel appareil distilatoire en verre : on voit toujours une certaine quantité de ce corps alloïde se déposer dans les parties supérieures de celui-ci.

Soumise à l'action de la chaleur, même après avoir été desséchée à 100°, la roche rouge perd toujours une certaine quantité d'humidité, environ 2 0|0 de son poids; celle-ci n'est jamais alcaline.

Les acides nitrique et hydrochlorique concentrés dissolvent, à froid, la plus grande partie de cette substance minérale. Le liquide qui résulte de son traitement par l'acide nitrique, jeté sur un filtre, laisse sur celui-ci un dépôt vérassé, presque entièrement formé de silice et de peroxyde de fer que l'acide muriatique bouillant permet aisément de séparer, et donne une liqueur claire presque incolore qui m'a servi à la série d'investigations que je vais décrire.

Par le nitrate d'argent, elle donne un léger précipité insoluble dans l'acide nitrique, soluble dans l'ammoniaque, et par le nitrate acide de bismuth un précipité blanc très-abondant.

Traitée par l'acide sulfurique concentré de manière à transformer en sulfate toutes les bases qu'elle peut contenir, elle donne un magma qui, délayé dans l'alcool faible après son refroidissement, fournit à son tour une liqueur, qui, après avoir été neutralisée avec soin, se précipite abondamment par les sels ammoniaco-magnésiens et donne, par le

nitrate d'argent, le précipité jaune caractéristique des phosphates triatomiques. Si au lieu de précipiter les bases de la susdite liqueur par l'acide sulfurique, qui détermine l'élévation de température du mélange et qui jouit de la propriété de ramener rapidement les pyro et métaphosphates à l'état de phosphates ordinaires, on les précipite par l'acide oxalique, alors surtout que la dissolution de la roche phosphatique vient d'être effectuée et qu'on a, autant que possible, dans cette opération, évité l'échauffement du mélange, ce n'est plus l'acide phosphorique tribasique que le nitrate d'argent précipite, mais bien les oxydes pyro ou métaphosphorique, car le précipité est presque entièrement blanc. Le phosphate jaune n'apparaît que tout autant que la susdite solution a été abandonnée longtemps à elle-même, ou qu'on l'a effectuée à une température relativement élevée.

Comme le peroxyde de fer que renferme la roche qui nous occupe et qui la colore en jaune rougeâtre, n'est pas, comme on a pu déjà le remarquer, soluble à froid dans l'acide nitrique fort,—propriété que cet oxyde acquiert toutes les fois qu'il est soumis à une température élevée, ce qui, soit dit en passsant, vient encore à l'appui de ce qui a été dit relativement au métamorphisme de la susdite roche, — j'ai pu faire usage de la méthode de M. Alvaro Reynozo, non-seulement pour déterminer avec précision les quantités d'acide phosphorique qu'elle contient, mais aussi pour séparer de celui-ci toutes les bases qu'on y rencontre et obtenir une liqueur qui m'a servi avec avantage à les caractériser et à les isoler les unes des autres.

Une certaine quantité de la solution nitrique dont il a déjà été question, préalablement acidifiée, a donc été traitée dans des ballons à fond plat et assez grands pour prévenir les projections, par la grenaille d'étain. Pour que l'opération

réussisse bien, il faut que le poids de cette dernière égale au moins celui de la roche en traitement. — Après l'oxidation complète de l'étain et après que la réaction violente qui se manifeste en ce cas est apaisée, on traite le dépôt stannique par l'eau distillée et, après filtration et lavages convenables, on a, d'une part, comme donnée d'analyse quantitative, de l'acide stannique sur lequel se trouve fixé tout l'acide phosphorique de la substance analysée, et, de l'autre, une liqueur légèrement colorée en jaune qui renferme toutes les bases (le peroxyde de fer exepté) que celle-ci peut contenir.

Traitée par l'ammoniaque caustique et jetée sur un filtre, cette dernière laisse sur celui-ci un dépôt gélatiniforme soluble en grande partie dans l'hydrate de potasse et présentant tous les caractères de l'alumine. Ce dépôt, qui a entraîné dans sa précipitation de petites quantités d'oxyde et particulièrement du manganèse, donne en même temps une solution ammoniacale qui, traitée à son tour par le carbonate d'ammoniaque, laisse déposer un abondant précipité blanc de carbonates terreux, que j'ai soumis, après l'avoir recueilli sur un filtre et lavé convenablement, à une série de recherches que je décrirai dans une seconde communication. Je me bornerai à dire aujourd'hui, à son égard, qu'avec beaucoup de carbonate de chaux il me paraît renfermer, entre autres produits, les oxydes de la Cerite que M. Luna a indiqués dans la phosphorite d'Estramadure.

Enfin la liqueur, provenant de la précipitation des oxydes terreux par le carbonate d'ammoniaque, évaporée, et le résidu chauffé de manière à chasser tous les sels ammoniacaux, laisse un résidu salin déliquescent coloré en brun ou en noir par un très-léger dépôt, et qui, traité par l'eau distillée, donne une solution claire et incolore qui présente tous les caractères des sels de Lithine. En effet, cette solution,

traitée par les carbonates alcalins, donne un abondant précipité qui disparait par addition d'eau distillée; par le phosphate de soude, elle donne une réaction analogue. Le résidu, chauffé fortement sur une lame de platine, produit la tache noire caractéristique.

L'analyse spectrale pourra peut-être constater, dans le résidu d'évaporation dont je viens de parler, la présence de petites quantités de soude, mais je ne pense pas qu'elle y découvre le Rubidium et le Cœsium par la raison que j'ai traité plusieurs fois les susdites solutions de Lithine par le chlorure de platine et qu'il m'a toujours été impossible d'obtenir la plus faible trace de chloroplatinate.

J'ajouterai enfin, en terminant ce que j'ai à dire aujourd'hui sur la nature chimique du nouveau phosphate qui m'occupe, que le résidu *cuivre*. . . . .
. . . .
. . . .

(Interrompu par la mort de l'auteur.)

ESSAI

SUR LA

POÉSIE LYRIQUE DES HÉBREUX

PAR

M. CHARLES BOIS

Membre résidant.

La poésie lyrique des Hébreux a eu la singulière fortune d'être longtemps la poésie du monde la plus connue et tout ensemble la plus ignorée. On la versifiait en latin ou en langue vulgaire, pour en faire des chants d'église ; on lui demandait des textes pour la prédication ; on la commentait dans de grands in-folio pour l'édification des âmes ; on l'admirait comme exprimant dans un langage sublime de sublimes vérités ; mais on aurait craint de manquer de respect à cette poésie divine si l'on s'était permis de la soumettre à un examen critique et littéraire. Nous ne savons s'il reste quelque chose de ce scrupule parmi nous en France, et si c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'absence presque complète d'études vraiment critiques sur cette partie des littératures anciennes. En tout cas, de semblables préoccupations ne paraissent guère embarrasser les savants de l'autre côté du Rhin : ils ont porté sur ce domaine, comme sur les autres, leurs investigations patientes et hardies. Depuis les livres classiques encore, quoique dépassés, de Lowth en

Angleterre et de Herder en Allemagne, on s'est habitué, surtout en ce dernier pays, à considérer dans les chants inspirés d'Israël le côté historique et poétique, le côté humain, tandis qu'auparavant le côté divin et religieux absorbait seul l'attention. Croyants et non croyants se sont livrés à cette étude avec une même ardeur. De notre temps, les Gesenius, les de Wette, les Hengstenberg, les Ewald, les Hitzig, les Hupfeld, les Delitzsch et une multitude d'autres d'illustration et de science inégales, ont consacré à la lyre hébraïque des ouvrages de longue haleine, et il ne se passe guère d'année que quelque écrit nouveau ne paraisse ou sur l'ensemble ou sur un détail de cet intéressant sujet.

La poésie lyrique des Hébreux n'a pas perdu à être étudiée de plus près, et les procédés rigoureux de la philologie et de la critique moderne n'ont rien ôté à sa grandeur ni à sa beauté. Au contraire, mieux connue et mieux comprise, elle a été trouvée plus grande et plus belle encore, et elle a reçu des hommages qui, n'étant pas inspirés toujours par la foi, ont eu plus de signification que l'admiration de commande qu'on lui prodiguait souvent sans la bien connaître. Comparés aux productions des autres peuples de l'antiquité, les chants d'Israël ont conservé leur dignité spéciale et unique : la critique indépendante a détruit assurément plus d'une opinion traditionnelle et ouvert des points de vue nouveaux; mais elle n'a fait qu'accroître, aux yeux des hommes sérieux, la valeur religieuse et divine de cette poésie en lui restituant son caractère historique et humain.

Ce n'est pas à dire que tous les problèmes aient été résolus ni que l'unanimité se soit faite sur tous les points parmi les savants qui ont étudié cette matière. Sans doute, ce qui est parvenu jusqu'à nous des compositions poétiques des Hébreux n'est pas très-considérable par le nombre et par

l'étendue. Tel poëte de notre temps a composé plus de chants, à lui seul, que nous n'en possédons de tous les poëtes d'Israël ensemble. Le domaine de l'étude est donc très-limité; il paraît devoir être, pour cette raison, facilement exploré dans toutes ses parties. Mais ce n'est là qu'une apparence : en fait, le champ des recherches est vaste, et il est mal éclairé. La poésie lyrique des Hébreux a commencé avant Moïse et n'a fini qu'après le retour de la captivité; c'est un espace de mille ans et plus, sur lesquels, en définitive, on a fort peu de renseignements historiques et surtout littéraires. Il ne faut donc pas s'étonner s'il y a plusieurs points sur lesquels il est difficile de se prononcer avec certitude. Nous ne voulons point parler ici de ces termes obscurs que l'on trouve placés en tête de plusieurs psaumes : ils contiennent probablement sur la mélodie, sur les instruments de musique ou sur les genres particuliers de poésie, des indications qu'il serait intéressant de comprendre; mais, déjà inintelligibles pour les traducteurs de la Septante, ces expressions sont restées jusqu'à nos jours des énigmes impénétrables sur lesquelles on se livre à des conjectures diversement ingénieuses, également incertaines. Nous avons surtout en vue les questions de date et d'auteur, auxquelles donnent lieu ces courtes compositions. On est encore très-éloigné de s'accorder là-dessus ; des divergences extrêmes se perpétuent entre les savants qui s'occupent de ces questions; les uns, par exemple, veulent faire dater la plus grande partie des psaumes de l'époque relativement récente des Macchabées ; d'autres déclarent qu'il n'y en a pas un seul, et même qu'il ne peut pas y en avoir un seul de ce temps-là ; le même chant est attribué à David par un critique, à Jérémie par un autre, à Jonathan Macchabée par un troisième. Sans doute les préoccupations personnelles des savants et l'arbitraire de

leurs procédés expliquent en partie des résultats aussi contradictoires ; mais, toutes les fois qu'on possède des témoignages certains et des critères assurés, ces excès du caprice ou du parti pris ne se produisent pas facilement et surtout ils ne se répètent pas, étant immédiatement et universellement condamnés. Il n'y a place pour les fantaisies individuelles et les divergences considérables que dans les domaines où les témoignages positifs font défaut, où les faits constatés sont rares ou nuls. Or, c'est justement le cas ici, et voilà ce qui rend possible le désaccord extrême que nous signalons. En effet, sauf quelques morceaux dont l'occasion historique est désignée par une ancienne tradition qu'il n'est pas facile de contrôler, ou indiquée avec assez de vraisemblance par leur contenu même, la plus grande partie des chants hébreux se présentent à nous sans donnée d'aucun genre sur l'époque à laquelle ils furent composés. L'examen philologique, décisif toutes les fois qu'il s'agit d'une langue dont les modifications marquées ont leur date connue, est ici d'un faible secours, parce que l'hébreu resta peu différent de lui-même pendant plusieurs siècles, et lorsqu'il commença à s'altérer, les poètes se firent puristes et s'attachèrent à reproduire dans leurs compositions la langue sacrée des beaux jours. On aurait pu espérer que le développement des idées fournirait des indices significatifs, et que tel chant, présentant des conceptions plus modernes, trahirait par là même la date de sa naissance. Mais de quel usage peut être ce critère quand on veut l'appliquer aux chants religieux d'un peuple, pour lequel la notion de la Divinité fut fixée, dès le commencement, d'une manière inébranlable? Tout au plus serait-il possible de signaler çà et là des nuances délicates, sujettes à discussion, susceptibles souvent d'être attribuées au caractère même de l'auteur ou à sa situation particulière plutôt qu'à son époque.

Il est un autre moyen souvent employé pour décider si une pièce de poésie est de l'auteur auquel la tradition l'attribue : c'est de la comparer aux compositions que l'on est assuré de posséder du même auteur. Mais avec quelle prudence ne doit-on pas procéder en matière si délicate, et à quelle incertitude n'est-on pas condamné dans la plupart des cas ? Les ressemblances, quand elles ont un caractère particulier, peuvent être décisives en faveur de l'identité d'auteur; mais les différences ne sauraient jamais suffire pour trancher la question dans le sens contraire : pourquoi un poëte n'aurait-il pas plusieurs cordes à sa lyre et plusieurs manières de les toucher? Qui dirait, à s'en tenir aux seuls caractères internes, que le *Moïse sauvé du Nil* est du même génie lyrique que les *Chansons des rues et des bois,* surtout si l'on n'avait du grand poëte qu'un petit nombre de poésies incontestées, et toutes dans le même genre?

Il résulte de cet état des choses qu'on n'est pas encore en mesure d'écrire une histoire complète de la poésie lyrique chez les Hébreux. On peut marquer de larges traits, indiquer de grandes époques, rattacher même quelques chants à chacune d'elles. Ainsi l'on est certain d'avoir des poésies de David ; on en a des temps antérieurs à ce roi-poëte ; on en possède, sans aucun doute, quelques-unes de la captivité de Babylone, et plusieurs des années qui suivirent le retour dans la patrie. Mais c'est tout ce qu'on peut affirmer. L'espace compris entre ces grandes lignes forme des vides qui se mesurent par des siècles et que chacun remplit à sa manière. Le fait est que la grande masse des productions lyriques d'Israël reste encore non classée au point de vue chronologique.

Si les études modernes n'ont pu réussir à reconstruire l'histoire de la poésie lyrique chez les Hébreux, elles ont

néanmoins fait ressortir avec une évidence nouvelle quelques-uns des caractères particuliers qui la distinguent, et lui ont assigné une signification exceptionnelle au point de vue de l'histoire comparée des poésies et de celle des religions. Cette importance sans pareille lui vient d'un premier et fondamental caractère que nulle autre ne possède au même degré : la poésie lyrique des Hébreux est essentiellement une poésie primitive. Par elle, nous sommes reconduits jusqu'aux origines premières de la poésie et de la Religion. C'est à ce point de vue unique et très-restreint que nous voudrions la considérer dans cet essai.

I.

Un jour, le grand poëte Valmiki contemplait les gracieuses évolutions d'un cygne se jouant sur l'onde bleue d'un lac, lorsque tout-à-coup une flèche, lancée par une main invisible, perça le bel oiseau. Saisi de douleur, Valmiki maudit l'auteur inconnu de cette action barbare ; l'émotion donna aux paroles qui sortirent alors de sa bouche un rhythme particulier : une nouvelle forme de poésie venait de naître, *la çloka* était inventée. J'ai lu aussi qu'un auteur persan, Saifi, tenait Adam pour le premier des poëtes, et ses lamentations sur la mort d'Abel pour la première des poésies. D'après ces légendes, la poésie serait fille de la douleur.

La Bible, qu'on a bien nommée le livre des Origines, ne donne rien de précis sur celles de la poésie. Les premiers vers qu'on y rencontre sont un terrible chant de vengeance où s'exprime la joie sauvage de Lémec, ce digne descendant de Caïn, tenant en ses mains les armes de fer ou d'airain qu'a inventées son fils. Il adresse à ses femmes Ada et

Tsilla des paroles violentes, que nous rendons ici avec leur rude simplicité (1) :

Ada et Tsilla entendez ma voix :
Femmes de Lémec, faites attention à mes paroles ;
J'égorge un homme pour une blessure,
Et un jeune homme pour une meurtrissure.
Caïn doit être vengé sept fois
Et Lémec septante fois sept fois !

On serait donc tenté de penser que, d'après les traditions des Hébreux, la haine fut la muse qui inspira à l'homme ses premiers chants. Il n'en est rien. La Bible assigne à la poésie d'autres débuts sur la terre et d'autres origines plus hautes et plus pures : c'est au sein de l'innocence et de la félicité de l'Eden qu'elle lui fait commencer ses doux accents. Les paroles qu'elle met dans la bouche du premier homme, ravi de reconnaître dans la première femme sa propre substance sous une forme plus belle, ont déjà, dans leur brièveté antique, l'émotion intime, le rhythme, *le parallélisme* qui caractérise la langue poétique chez les Hébreux. Ici la poésie est la fille, non de la douleur ou de la haine, mais du bonheur et de l'amour.

Ce qu'il y a de commun et de vrai dans ces traditions diverses, c'est que la poésie est née des émotions de l'âme humaine, triste ou joyeuse, dans le ravissement de vivre et d'aimer, ou sous l'étreinte poignante de la douleur et parmi les luttes sanglantes des premiers temps. C'est pourquoi tout peuple a inauguré sa vie littéraire par la poésie. L'homme sent avant de penser, avant de raisonner.

(1) *Genèse*, IV, 23-24.

Nous ne prétendons pas, cela va sans dire, que l'homme commença à parler en vers hexamètres ou alexandrins. Il est trop évident que les formes compliquées et savantes, venues assez tard, sont le fruit d'un long développement. Plusieurs générations de poëtes et même de grammairiens ont travaillé à les former. Mais personne ne commet la méprise de confondre la poésie avec la versification. Qui ne sait que la prose la plus vulgaire peut s'étaler, sottement parée des hexamètres les plus irréprochables ou des rimes les plus riches, tandis que la poésie la plus idéale peut s'exprimer dans un langage affranchi de tout cet harmonieux mécanisme ? La poésie est avant tout une certaine manière de sentir les choses ; elle est d'abord dans l'âme, et elle se fait reconnaître dans le langage par je ne sais quoi d'élevé et de véhément, par une surexcitation et une exaltation émues, par un rhythme et une harmonie qui donnent à la parole quelques-uns des caractères du chant.

Dans ces termes, il n'est pas difficile de comprendre que l'homme ait dû partout commencer sa littérature par la poésie. D'abord, le caractère particulier de l'enfance, son privilége et sa grâce, c'est une sorte de poésie continue et créatrice. L'enfant vit au sein d'un monde merveilleux où tout a vie et volonté. L'arbre qui frémit au vent du soir, le ruisseau qui court scintillant à travers la prairie, la pierre sans mouvement et l'informe morceau de bois sont aisément pour lui des êtres vivants, intelligents, responsables. Il leur parle et il entend leur réponse ; il les loue et il les blâme ; il les défend avec chaleur, et d'autres fois il s'emporte contre eux jusqu'à les frapper. Il pratique incessamment ces figures poétiques que les rhéteurs appellent la personnification, la prosopopée. Pour l'enfant, l'image et l'idée se confondent ; la limite entre le rêve et le fait, entre l'idéal et le réel, est indécise ; à chaque

instant, il opère les métamorphoses les plus incroyables comme la chose la plus simple et la plus naturelle : le même objet lui représente tour à tour un cheval, un roi, une épée, et il est, dans toutes ces fantaisies, de la meilleure foi du monde. C'est à l'enfant qu'on peut appliquer la parole de Tacite : *Fingunt simul creduntque*, car, le premier, il prend au sérieux ses propres imaginations, parfois jusqu'à s'en épouvanter lui-même. Ce qu'est chaque homme durant une période de sa vie qui devient tous les jours plus courte, tout peuple l'a été quelquefois durant des siècles, — tout peuple a été enfant ; époque de vie instinctive et presque inconsciente, époque naïve et féconde, d'intuition plus que d'analyse, époque des rêves merveilleux et des légendes. Le langage de cette enfance des peuples a été nécessairement celui de la poésie.

Au reste, qu'on y songe, lorsqu'un peuple est arrivé à un certain degré de civilisation, c'est-à-dire de réflexion, on écrit pour écrire, on parle pour raconter, pour enseigner, de sens rassis, de propos délibéré, avec la vue plus ou moins nette, claire, froide de la réalité. On conçoit combien une telle manière de composer a dû être étrangère aux peuples enfants. L'homme de ces temps primitifs n'a pu songer à donner une expression durable à sa pensée que lorsqu'il a été fortement ému, saisi, emporté, par un événement ou une vérité. De cette émotion puissante a jailli une parole passionnée, exaltée, merveilleuse.

S'il en est ainsi, la poésie lyrique a dû paraître la première parmi les hommes, car c'est elle qui exprime les émotions de l'âme le plus immédiatement et sans autre dessein que de les exprimer. Le chant avant l'enseignement, la plainte avant le drame, le cri de joie ou de douleur avant le récit.

On n'a pas toujours envisagé de la sorte les commencements poétiques de l'humanité. Dans un temps où l'on ne connaissait guère que les littératures classiques, comme on voyait les récits épiques précéder, en Grèce, l'ode et le drame, on en concluait volontiers que l'épopée avait été partout la première. Mais depuis que l'on a mieux étudié les littératures d'un caractère plus primitif, et, en particulier, celles de l'Inde, on a changé d'idée. On a trouvé, en effet, dans le Rig-Veda, des hymnes remontant à une époque fort ancienne, très-antérieure à toute épopée et indiquant par leurs caractères intimes les commencements mêmes de la vie nationale. En revenant aux littératures classiques proprement dites, on a compris qu'avant de former les grandes compositions épiques que nous admirons sous le nom d'Homère, les légendes de Troie avaient été célébrées dans des chants détachés, qui avaient dû eux-mêmes être précédés par des poésies d'un caractère décidément lyrique.

L'histoire littéraire des Hébreux révèle le même fait avec une grande netteté. Ce qu'elle a de plus ancien, ce ne sont pas des histoires, des épopées ou des drames, ce sont des hymnes. Là aussi le commencement a été lyrique, et jamais, à vrai dire, les enfants d'Israël ne se sont beaucoup éloignés de ce commencement. Les seuls genres poétiques qui se soient développés chez eux, sont le genre lyrique et le genre gnomique, c'est-à-dire les deux formes de poésie qui sont les plus naturelles à l'esprit humain et ont toujours été les premières à se produire dans l'histoire littéraire des peuples. Encore la poésie didactique devient-elle naturellement lyrique, chez les Israélites, dès qu'elle prend quelque essor et se donne carrière : le livre de Job, qui est une discussion au moins autant qu'un drame et appartient au genre gnomique par son contenu comme par son intention, est rempli d'ad-

mirables élégies sur la misère humaine, d'incomparables dithyrambes en l'honneur de Dieu. Les prophètes eux-mêmes, qui se sont servis avec une grande liberté du rhythme des poëtes pour leurs discours, ont souvent la parole plus lyrique qu'oratoire. Le génie d'Israël ne s'est donc jamais entièrement dégagé de la forme lyrique : quand il a voulu entréprendre des œuvres poétiques de longue haleine, il n'a jamais pu se maintenir dans la limite d'un genre distinct; sous sa main, la dissertation, le drame, la méditation ont toujours tendu, par une pente naturelle, à retomber dans l'ode ou dans l'élégie.

C'est pour cette raison que la poésie des Hébreux, comparée à celle des peuples indo-germaniques, paraît singulièrement pauvre et dépouillée. Elle est fort éloignée de présenter la richesse de développements et de formes, l'abondance inépuisable, la luxuriante fécondité, la variété infinie qu'on admire dans les productions poétiques de l'Inde et même de la Grèce. Elle ne connaît ni l'épopée, ni la tragédie, ni la comédie ; tout au plus ces formes se laissent-elles apercevoir chez elle à l'état de germes, de commencements obscurs et indéterminés. Mais, dans cette simplicité ou dans cette pauvreté vraiment primitive, la poésie israëlite nous offre un intérêt d'une nature toute spéciale. D'abord, si elle n'est pas variée, elle est singulièrement originale, par où j'entends que c'est une poésie qui, née spontanément sur le sol hébreu, y a grandi et s'y est développée à l'abri de toute influence étrangère. Il y a là un pur produit israëlite sans aucun mélange ; il y a là un développement qui s'est fait en vertu de sa force propre, avec une entière indépendance ; et, de plus, un lent développement, qui est resté durant des siècles dans ses phases premières et a fini même par s'y arrêter, tandis que d'autres peuples ont parcouru rapidement l'échelle en-

tière des genres poétiques, gravissant parfois plusieurs degrés d'un seul bond. Il en résulte que, dans un cadre assez étroit et par une sorte de grossissement microscopique, la poésie des Hébreux nous fait voir les germes confus de tous les genres poétiques contenus dans le premier de tous, le genre lyrique.

Commençons par la poésie didactique.

Il n'est pas difficile de se représenter comment elle se détacha un jour de la poésie lyrique. Il arriva assez tôt qu'un poëte éprouva le besoin d'exposer une vérité qui ne lui semblait pas assez connue, et tout donne à penser que ce fait se présenta souvent chez un peuple dont les poëtes étaient avant tout des hommes préoccupés de religion et de sainteté. Il était tout naturel que la forme employée dans ce cas pour enseigner une haute vérité fût celle qui était familière au poëte. Aussi voit-on dans le recueil des compositions lyriques d'Israël beaucoup de chants qui ont peu de mouvement lyrique et présentent un caractère didactique marqué.

Mais cela n'eut point suffi pour créer le genre gnomique proprement dit. Cette création eut lieu quand un sage, voulant donner à un précepte une expression noble et caractérisée qui le fixât d'une manière durable dans la mémoire des hommes, se servit à cet effet de la forme poétique et moula sa pensée dans le type du vers hébreux, déjà fixé. Quelque chose de pareil s'est vu chez tous les peuples de l'antiquité, dont les premières lois ont été écrites en vers. La versification hébraïque se prêtait merveilleusement à cet usage, car son caractère propre est de mettre un sens complet dans chacun de ses vers. Les morceaux lyriques les plus entraînants se composent toujours d'une suite de propositions qu'aucun lien extérieur ne rattache les unes aux autres, et auxquelles il suffirait souvent d'apporter un très-léger changement pour leur donner le caractère objectif et absolu de la sentence.

Les sages trouvèrent donc, toute préparée par les poëtes lyriques, la forme dont ils devaient se servir. Une fois en possession de cet instrument, ils se mirent à le retoucher pour leur usage propre, ils le façonnèrent, ils le ciselèrent, et, sans en altérer le caractère fondamental, ils parvinrent à lui donner ce tour particulier, ce mordant et cette grâce qui distinguent le *Maschal* ou proverbe des bonnes époques et des vrais maîtres.

Tandis que la poésie didactique a été fort cultivée chez les Hébreux, l'épopée, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, ne paraît pas même avoir été connue d'eux. Il n'en est pas moins vrai qu'on voit plus d'une fois le poëte hébreu tout près du récit épique. Lorsque, sous le coup d'un grand événement, un poëte oublie ses impressions personnelles, et, s'absorbant tout entier dans les hauts faits qu'il chante, ne songe plus qu'à les raconter dans leur merveilleuse grandeur, alors l'ode s'efface et l'épopée commence à poindre. Ces premiers rudiments d'épopée, nous les apercevons souvent dans la poésie hébraïque. Qui ne connaît, par exemple, le beau chant de l'Exode sur la délivrance de la mer Rouge? Il débute par un mouvement lyrique, plein d'élan et d'émotion ; il se continue par un récit animé et poétique du miracle même : on voit la mer qui s'ouvre pour laisser passer les Hébreux comme entre deux murailles liquides, les ennemis qui s'élancent avec fureur à leur poursuite dans ce chemin étrange et nouveau ; on entend le vent de la colère de Dieu qui souffle et les eaux qui, violemment ramenées à leur place, engloutissent avec fracas l'armée égyptienne. Toutefois, l'émotion lyrique est encore ici dominante ; elle met du trouble dans le récit, elle ne permet pas au poëte de conserver la succession des faits telle qu'elle s'est produite dans la réalité ; dès les premiers mots, le dénouement terrible est rapporté, et cet

engloutissement de toute une armée a tellement frappé le poëte, qu'il y revient sans cesse dans une sorte de refrain retentissant, interrompant à chaque fois son récit. Ce poète essaie de raconter, mais il chante encore plus qu'il ne raconte. Il n'est pas assez calme ni assez séparé de sa propre émotion pour se livrer à une narration suivie.

Le caratère épique se marque bien davantage dans le chant fameux de Déborah. La prophétesse, qui était aussi un poëte et un grand poëte, annonce son dessein dans une strophe émue : elle veut chanter en l'honneur de Jéhovah « parce que les chefs se sont hardiment portés en avant et parce que le peuple s'est levé en volontaire. » Les commencements d'Israël avaient été grands et glorieux. Alors, Jéhovah lui-même s'était montré, et la terre entière avait tremblé devant lui. Mais depuis, quel contraste! La servitude et la peur sont partout, chez le peuple et chez les chefs, jusqu'à ce qu'elle se lève, elle, Déborah, « une mère en Israël. » Tout change d'aspect à sa voix. Quarante mille héros se lèvent en Israël « sans lance ni bouclier; » ils ont bientôt reconquis sur leurs oppresseurs « les portes des villes ; » Bénissez Jéhovah ! Une victoire finale achève l'œuvre de la délivrance, et c'est cette victoire que Déborah veut à présent chanter. Elle raconte d'abord la formation de l'armée israëlite, nommant avec honneur ceux qui répondirent à l'appel patriotique, flétrissant de son ironie ceux qui restèrent lâchement dans leurs foyers.

Près des ruisseaux de Ruben, oh ! quelles grandes résolutions de cœur !
Pourquoi restes-tu au milieu de tes claies ?
Pour entendre la flûte des troupeaux ?...
Près des ruisseaux de Ruben, oh ! quelles grandes résolutions de cœur !
Galaad est assis au-delà du Jourdain.

Et Dan... pourquoi s'arrête-t-il auprès des navires ?
Asser est assis sur le bord de la mer, il est couché auprès
[de ses ports !
Mais Zabulon est un peuple qui a méprisé sa vie, jusqu'à
Et Nephtali aussi sur les hauts plateaux ! [mourir,

Les rois ennemis arrivent avec leurs troupes sur le champ de bataille ; ils combattent vaillamment ; mais, du haut des cieux, on combat contre eux ; bientôt « le torrent de Quischon, le torrent des batailles » roule dans ses eaux troublées les cadavres des ennemis, la déroute se met dans l'armée coalisée, les guerriers s'enfuient excitant leurs coursiers. Les gens de Méroz les laissent échapper ; ils sont maudits pour n'avoir pas prêté leur aide aux héros de Jéhovah. Un de ces fuyards, Sisera lui-même, le généralissime, épuisé de fatigue, mourant de soif, demande à boire à Jaël, la femme de Heber le kénite :

Il lui demande de l'eau, elle lui donne du lait ;
Elle lui présente du lait caillé dans la coupe des héros ;
Elle étend la main vers le clou,
Sa droite vers le marteau de forge
Et elle frappe Sisera, elle brise sa tête
Et elle fracasse, elle transperce ses tempes.
Il s'est tordu, il est tombé, il gît entre ses pieds,
Entre ses pieds, il s'est tordu, il est tombé
Là où il s'est tordu, il est tombé tout défait.

Cependant la mère de Sisera, pleine de sinistres pressentiments, s'étonne du retard que met son fils à revenir :

A travers la fenêtre, elle regarde et elle se plaint,
La mère de Sisera, à travers le treillage,
Pourquoi donc son char tarde-t-il à venir ?
Pourquoi sont-ils en rètard les pieds de ses coursiers ? etc.

On le voit, le récit est suivi, l'ordre des événements est conservé. Qu'on y sente un peu moins le bouillonnement de l'émotion personnelle du poëte, qu'il se laisse aller à nommer les héros qui se sont distingués dans la bataille et à raconter leurs exploits, qu'il expose avec quelques détails la part qu'on a prise du haut des cieux à la victoire d'Israël, et nous avons un récit vraiment épique. Il est probable que c'était de chants de ce genre que se composait le recueil désigné sous le nom de livre des guerres de Jéhovah. A juger d'après les deux seules citations qui en sont faites dans tout l'Ancien-Testament, il y avait là une collection de chants mi-partie lyriques et mi-partie épiques sur les guerres d'Israël. On pourrait citer encore plus d'un psaume racontant les œuvres merveilleuses de Dieu dans le passé.

Il ne paraît pas que les Hébreux aient poussé plus loin le développement de ces germes d'épopée. Ils n'ont jamais eu ni leur Valmiki ni leur Homère. A quoi faut-il attribuer la stérilité de la muse israëlite en ce point là? Pour résoudre pleinement de pareilles questions, il faudrait pénétrer dans dans le secret des choses plus loin qu'il n'est donné à l'homme de le faire.

On a quelquefois pensé que l'épopée n'avait jamais pu se développer chez les Hébreux parce qu'ils ne possédaient pas de mythologie. Mais on n'a qu'à lire le livre des Juges ou telles pages du livre des Rois pour s'assurer que les enfants d'Israël ne manquaient ni de merveilleux dans leur histoire, ni de héros surnaturels. On n'a qu'à jeter un regard sur le Pentateuque, pour reconnaître que les combats des dieux, prenant parti pour ou contre les hommes, cet élément essentiel sans lequel il ne saurait, dit-on, y avoir d'épopée, n'aurait pas fait défaut aux poëtes épiques d'Israël, s'il s'en était trouvé. L'Exode et le Deutéronome représen-

tent la lutte engagée par Moïse sur les bords du Nil comme une lutte de Jéhovah avec les dieux d'Egypte, et la délivrance du peuple comme une victoire des puissances du ciel contre les puissances des ténèbres. Il faut l'avouer : l'histoire aussi bien que la tradition, les hautes notions des prophètes comme les opinions populaires, étaient riches en éléments d'épopée chez les Hébreux, et ce n'est pas leur pauvreté à cet égard qui nous expliquera l'absence du genre épique dans leur littérature.

On a cru trouver la vraie explication de la chose dans une inaptitude constitutionnelle de la race. Mais on ne fait que reculer la difficulté par cette hypothèse, un peu trop à la mode aujourd'hui. Car la question est justement de savoir pourquoi telle race a eu tel tempérament littéraire plutôt que tel autre. Si l'on entend que la race est un fait primordial dont on ne peut ni ne doit rechercher les causes, on complique le problème d'une difficulté nouvelle en donnant à entendre que la nature humaine n'est point partout essentiellement la même ; on enferme tout un ensemble de peuples et d'individus sous le joug d'une fatalité qui, d'après la théorie, ne devrait jamais être rompue, tandis qu'elle l'est souvent en fait, tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Qui sait, en définitive, si l'absence d'épopée chez les Hébreux ne tient pas uniquement à un accident de l'histoire, comme la perte d'un ouvrage dont le nom n'a pas même été conservé et dont la connaissance changerait tous ces ingénieux systèmes sur la race et sur la littérature des Hébreux ? Qui sait si la destruction du royaume d'Israël et du royaume de Juda n'est pas survenue juste au moment où l'épopée allait se produire ? Le champ des possibilités est infini.

Ces observations s'appliqueraient aussi à la question du drame chez les Hébreux. Au point de vue psychologique, le

drame marque un degré de plus dans le dépouillement de la personnalité du poëte; le récit épique n'est déjà possible que si le poëte s'oublie pour reproduire les hauts faits qu'il raconte; il faut que le poëte dramatique fasse plus encore que s'oublier ; il doit revêtir d'autres personnalités que la sienne, entrer dans leur situation particulière, se pénétrer de leurs passions, parler enfin comme n'étant pas lui-même ce qu'il est, mais comme étant devenu tour à tour l'un des héros qu'il met en scène : ce sont des personnages divers qui parlent par sa bouche. Cette situation d'âme est directement opposée à celle de l'émotion lyrique, essentiellement personnelle; les poëtes n'ont point passé brusquement de l'une à l'autre ; il a dû y avoir une transition plus ou moins ménagée entre ces deux extrêmes. On retrouve dans la poésie lyrique des Hébreux les premiers degrés de cette transition. Qu'on nous permette de signaler ici ces délicats indices. D'abord, l'adorateur qui prie entend un jour dans sa prière même la réponse du Dieu qu'il invoque. Sa supplication cesse d'être un monologue passionné; c'est une sorte de dialogue intime qui s'élève dans le secret de son âme : « Mon cœur me dit de ta part : cherchez ma face — Je cherche ta face, ô Jéhovah ! — Oh ! ne me cache point ta face... Ne me rejette pas, ne m'abandonne pas, Dieu de ma délivrance ! » Le fidèle n'a pas fini cette véhémente prière, que, de nouveau, la voix intérieure qui l'a invité à chercher Dieu, parle à son âme et il s'écrie, plein de confiance après l'avoir entendue : Quand mon père et ma mère m'auraient abandonné, Jéhovah me réveillera !

Tout ceci est sans doute encore très-enveloppé, le germe dramatique est à peine reconnaissable. Il est là pourtant dans ce mouvement intime, dans cet échange secret mais vivant, dans ce dialogue passionné qui s'établit entre la per-

sonne divine et la personne humaine. Le psaume II marque un degré de plus. Il se partage en quatre strophes d'égale longueur, consacrées, si l'on peut s'exprimer de la sorte, à quatre catégories de personnes : d'abord, les nations soulevées ; puis Jéhovah qui se rit dans les cieux de ces vaines agitations ; ensuite le Roi, fils de Jéhovah, qui oppose aux peuples révoltés le décret divin par lequel il a été sacré roi sur la montagne sainte et maître du monde ; enfin, le poëte lui-même invitant les princes de la terre à se soumettre. Rien de plus animé et de plus dramatiquement varié que cette courte scène.

I.

Pourquoi les nations s'agitent-elles,
Et les peuples rêvent-ils de vains projets?
Les rois de la terre se soulèvent,
Et les princes se conjurent
Contre Jéhovah et contre son Oint!
— « Rompons leurs liens,
Jetons loin de nous leurs chaînes! »

II.

Celui qui siége dans les cieux rit,
Le Seigneur se moque d'eux.
Il leur parle dans sa colère
Et il les épouvante dans son courroux :
— « C'est moi qui ai sacré mon roi
« Sur Sion, ma sainte montagne! »

III.

Je veux raconter le décret de Jéhovah.
Il m'a dit : « Tu es mon fils ;
« Je t'ai engendré aujourd'hui,
« Demande-moi et je te donnerai les nations pour héritage,
« Et pour propriété les extrémités de la terre.
« Tu les briseras avec un sceptre de fer,
« Tu les mettras en pièces comme un vase d'argile. »

IV.

Et maintenant, ô rois, soyez prudents ;
Recevez instruction, ô juges de la terre ?
Servez Jéhovah avec crainte,
Et acclamez-le en tremblant,
Attachez-vous à lui avec sincérité,
De peur qu'il ne s'irrite
Et que vous ne soyez exterminés,
Car sa colère s'enflamme aisément.
Heureux ceux qui se réfugient vers lui !

Ce qu'il y a de remarquable et de significatif au point de vue qui nous occupe, c'est que l'auteur inconnu de cet admirable chant ne s'arrête pas à dépeindre les sentiments de ces différentes personnes ; il les produit immédiatement sur la scène, et chacune parle à son tour, dans le style direct, à la première personne, sans qu'aucune formule soit là pour

indiquer qu'on rapporte un discours. Il est même un personnage, le Roi fils de Dieu, qui prend la parole sans avoir été introduit autrement que par le discours même de l'interlocuteur qui le précède. Nous avons déjà dans ce beau chant un dialogue animé avec ses réparties, mais un dialogue encore mêlé à la description lyrique.

On aperçoit un acheminement de plus au drame dans les chants où plusieurs voix s'entre-répondent. Dans les morceaux que nous venons de citer, le poëte parle pour tous, et le même chœur chante l'hymne tout entier. Dans les compositions que nous avons maintenant en vue, des voix différentes prononcent les paroles attribuées, par le poète, à des personnages différents ; des chœurs alternent et se répondent les uns aux autres. Ainsi, dans le psaume XX on distingue, d'un côté, les chants des lévites ou des prêtres bénissant le Roi qui offre des sacrifices avant de marcher contre l'ennemi, et, de l'autre, la voix puissante du peuple qui joint à ces vœux sacerdotaux son énergique acclamation.

Que nous poussions des cris de joie pour ta victoire,
Que nous élevions l'étendard au nom de notre Dieu !

Ensuite le Roi lui-même avec ses guerriers se déclare assuré, dès à présent, du secours tout-puissant de Jéhovah :

Ceux-là parlent de leurs chars et ceux-là de leurs chevaux,
Mais nous nous glorifions au nom de Jéhovah, notre Dieu.
Ils s'affaisseront et tomberont; mais nous, nous resterons
[debout et fermes.

Enfin, tous ensemble confondent leurs voix dans une dernière prière. On pourrait citer plusieurs psaumes du même

genre, et multiplier ainsi les traces de ce passage de la poésie lyrique, toute subjective, à la poésie dramatique, toute objective.

Assurément, il y a loin encore de ces germes infimes au drame proprement dit. Pour féconder ces germes et leur donner un plein développement, il faut le soleil des grandes fêtes et l'émotion des grandes foules. Tandis que le poëte lyrique, exprimant ses émotions personnelles, se suffit à lui-même et peut chanter, solitaire, dans le désert, le poëte dramatique a besoin de la multitude pour ses représentations. Aussi l'histoire montre-t-elle qu'un lien étroit existe partout entre le drame et les fêtes populaires. Israël a eu ses fêtes à la fois nationales et religieuses. La loi de Moïse ordonnait à tout Israëlite de se rendre, trois fois par an, auprès du sanctuaire unique de Jéhovah pour y célébrer, avec ses frères, la Pâque, la Pentecôte et les Tabernacles. Nous possédons malheureusement peu de détails sur la manière dont étaient remplies ces grandes journées. Tout ce qu'un passage du livre des Juges nous permet d'affirmer avec certitude, c'est que les chants et les danses avaient une part considérable dans la joie de ces belles fêtes. Nul doute, par conséquent, que la poésie lyrique n'eut dans ces assemblées populaires, comme cela se vit en d'autres pays, une occasion de se développer, et une excitation à se dépouiller de son caractère individuel, pour prendre quelque chose de plus général et de plus objectif. Si nous avions plus de détails sur la célébration de ces fêtes solennelles, nous y verrions sans doute l'hymne agrandir ses proportions ; les chœurs alternants prendre une importance croissante, et bientôt peut-être des personnes différentes, remplissant le rôle des héros d'autrefois, représenter en chantant l'histoire du passé. De là au drame proprement dit il n'y a qu'un pas. Mais nous n'avons aucune preuve

que les choses aient été aussi loin en Israël. Il paraît très-probable que ces psaumes étendus, qui rappellent les miracles de la sortie d'Egypte et de la traversée du désert, ont été chantés le jour de Pâques, et que tel autre hymne exaltant l'action de Dieu dans la fertilité des champs, dans la fécondité de la vie universelle, a été composé pour le jour de Pentecôte, cette fête des récoltes. Mais il est fort possible que la poésie, dans ces grandes réunions populaires, n'ait pas cessé d'avoir, jusqu'à la fin, le caractère lyrique. Les deux seuls ouvrages où l'on puisse reconnaître des essais non douteux de composition dramatique, le Cantique des cantiques et le livre de Job, ne paraissent avoir aucun rapport, même éloigné, avec ces fêtes nationales, et n'ont pas été certainement écrits à l'occasion de l'une quelconque d'entre elles. On est loin d'être arrivé, dans le monde savant, à un accord complet au sujet du Cantique des cantiques. On varie encore sur la distribution des scènes et des discours, et même sur le nombre des personnages. On discute sur l'intention du poëte et sur le vrai sens de son œuvre ; mais la supposition que nous avons, en ce difficile ouvrage, une sorte de composition dramatique, est jusqu'à présent celle qui aide le mieux à le comprendre. Aussi a-t-elle conquis l'assentiment de la plupart des savants modernes. Assurément, la forme dramatique n'est là qu'à l'état de commencement, d'embryon non encore dégagé de la forme lyrique qui l'enveloppe. L'ouvrage n'en est que plus intéressant et plus instructif, car il marque un des degrés avancés de cette transformation littéraire et psychologique des genres.

Ce n'est aussi que dans un sens très-relatif qu'il est permis d'appliquer le nom de drame au livre de Job. Il y a une sorte d'intrigue, il est vrai, mais d'une nature toute morale : Comment le juste soutiendra-t-il, sans renier Dieu, un mal-

heur soudain, immense, inexplicable? L'intrigue se noue et se dénoue en dehors du poëme ; une sorte de prologue en prose raconte la gageure qui s'est faite dans le ciel entre Jéhovah et Satan , et c'est un épilogue en prose qui donne la conclusion dernière : Job a gagné le pari pour Jéhovah et il en est récompensé. Dans le cours même du poëme, aucune action extérieure ; ce sont simplement des amis qui conversent et discutent ensemble. Tout le mouvement est dans la région intellectuelle ou morale, et il n'avance guère; il semble se faire toujours et tout entier à la même place. Cette composition manque donc de plusieurs des caractères qu paraissent essentiels au drame. On serait tenté de la comparer aux dialogues de Platon plutôt qu'aux tragédies d'Eschyle. C'est, en effet, une discussion et non une action ; n'importe, cette discussion est un choc violent de passions contraires plutôt que d'idées ; la situation est éminemment tragique : c'est un Titan aux prises avec une destinée ennemie, tour à tour blasphémant et suppliant Dieu ; plus d'une fois le ton s'élève à des accents du pathétique le plus touchant et le plus terrible ; et ce n'est point à tort que l'on a comparé le Job du poëte hébreux avec le Prométhée enchaîné du tragique grec. Peut-être n'a-t-il manqué à Israël que quelques siècles de prospérité et de grandeur pour qu'il développât avec éclat ces admirables commencements de littérature dramatique restés, par le malheur des temps, à l'état de germes inachevés (1).

(1) M. Ewald a écrit à ce sujet, dans son *Allgemeines über die hebräische Dichtung*, 2te aufl., p. 66 et suiv., quelques pages curieuses et sagaces, trop sagaces peut-être, car il prétend découvrir des traces de drames où l'on n'en soupçonnait guère : dans l'histoire de Jacob, dans celle de Samson et peut-être dans celle de Rébecca. Il va jusqu'à ressaisir, parmi ces débris de drames transformés en récits, les traces d'une division régulière en cinq actes ! On trouvera sans doute que c'est pousser un peu loin la divination historique.

II.

Une autre question se pose après celle de l'origine des divers genres poètiques; c'est, en remontant plus haut encore, la question de l'origine de la versification. Pourquoi, chez tous les peuples, ce langage de l'âme émue, qu'on appelle poésie, a-t-il été soumis à une réglementation spéciale et gênante ? Rien de plus libre en son essence, et, dans toute littérature, rien de plus réglé que la poésie; elle apparaît comme un raffinement étudié de la forme, comme une difficulté vaincue, comme un art qui s'acquiert, et non comme un noble et libre élan de l'âme. C'est la prose qui, avec ses préoccupations pratiques et son sens rassis, a toute liberté dans ses allures, et peut, à son gré, allonger ou raccourcir ses pas, s'avancer en tous sens. C'est la poésie qui, avec ses élans, ses mouvements tumultueux, ses emportements sublimes, ses ravissements célestes, c'est la poésie, avec ses aspirations vers l'idéal, qui doit en quelque sorte s'enchaîner les ailes et se contraindre à marcher dans une voie étroite tracée par la règle despotique. D'où provient ce fait universel ? — On peut assurément remarquer que c'est la liberté même de la prose qui l'asservit et la soumet sans défense à l'absolutisme de la logique et des événements; et que c'est, au contraire, dans sa servitude apparente que la poésie sauve sa liberté et son élan : ainsi l'eau, comprimée dans des canaux étroits, jaillit avec violence vers le ciel; mettez-la en liberté; qu'elle puisse se répandre sans entraves, elle ira se perdre dans les lieux les plus bas de la terre. Dans tous les domaines, la liberté n'existe pas sans l'ordre, la force sans la loi, l'élan sans la compression. Voyez la musique, c'est bien certes de

tous les arts le plus spiritualiste. Il n'en est pas de plus souple, de plus flottant, qui se prête davantage à toutes les nuances de la pensée et de l'émotion, à tous les égarements de la rêverie. Mais, au moment même où elle est lancée dans les courses les plus vagabondes et les plus folles, c'est toujours en battant la mesure qu'elle nous emporte avec elle. Et il n'est aucun art, disons mieux, il n'est aucune activité humaine qui soit autant sous la règle des mathématiques que ces harmonies charmantes de grâce ou de mélancolie, qui enlèvent l'âme à la terre et la font si doucement et si librement rêver dans le monde idéal.

Nous parlons de musique. L'exemple n'est pas hors de propos en cette matière ; il nous met sur la voie de la réponse qu'il faut faire à la question que nous venons de soulever. La poésie et la musique furent de tout temps étroitement unies; elles n'étaient guère séparées l'une de l'autre dans l'antiquité ; elles ne sont point nées l'une sans l'autre. Le premier qui chanta une mélodie le fit avec des paroles, et le premier qui composa une poésie la vit sortir de son cœur et de sa bouche en chantant. Le poëte des temps primitifs ne composait pas ses hymnes à loisir, pour les réciter ensuite avec art, devant ses admirateurs, ou pour demander plus tard à un artiste de mettre un air à ses paroles. Le chant jaillissait de l'âme émue, comme l'eau de la source qu'on vient d'ouvrir. Sous la puissance de l'inspiration, l'être entier du poëte vibrait : la voix éclatait en chantant, les mains s'agitaient, les pieds heurtaient le sol en suivant la cadence de la voix. Dans cette explosion de sentiments et d'idées, la parole n'était pour l'âme qu'un moyen d'expression parmi les autres, le plus puissant, le plus fidèle et le plus varié, mais non séparé des autres. La poésie, la musique et la danse naquirent le même jour de la même inspiration , et, comme

l'a remarqué M. Ewald, ces trois muses ne furent, au commencement, qu'une seule et même muse.

On comprend, dès lors, pourquoi le rhythme fut le caractère distinctif de la poésie : c'est que la poésie fut, à l'origine, chantée et, si je puis ainsi dire, dansée. Or le chant ni la danse ne vont sans rhythme et sans mesure. Plus tard, la parole poétique se sépara de la musique et de la danse, mais elle resta ce qu'elle avait été en naissant, sinon une parole chantée, du moins une parole rhythmée; loin même de perdre ce caractère primitif, elle le développa davantage. Désormais seule à exprimer l'émotion du poëte, elle s'empara de toute l'harmonie et de toute la cadence qu'elle put prendre sans se confondre de nouveau avec la musique; cette part plus grande donnée au rhythme de la parole fut comme une compensation du rhythme de la mélodie, dont la poésie s'était séparée. De là la versification plus ou moins compliquée chez tous les peuples de la terre.

Il serait singulièrement intéressant de remonter à ces premiers commencements, d'entendre les premiers chants qui sortirent d'une bouche humaine, de saisir enfin dans leur simplicité originelle, et pour ainsi dire à leur naissance, les formes poétiques avant les transformations qui survinrent plus tard. Mais on a beau remonter haut dans l'histoire d'un peuple, quelque anciens que soient les fragments que l'on découvre et que l'on analyse, ils présentent tous à notre étude une forme poétique déjà marquée des caractères essentiels qui ne cesseront de lui appartenir au sein de ce peuple, c'est-à-dire parvenue à un degré de détermination et de développement qui ne peut pas être celui de l'origine même.

Il n'y a pas de poésie qui nous rapproche autant des origines que celle des Hébreux. Elle nous montre cette union

primitive de la musique, de la danse et de la poésie dans une même personne, Marie, sœur de Moïse ; et plus tard, semble-t-il encore, chez une autre femme inspirée, chez Déborah. On sent, en effet, dans le frémissement des paroles de son hymne incomparable, comme le mouvement de la danse et la cadence du chant, et il est telles expressions qui ne se comprennent tout-à-fait que si l'on se représente la prophétesse se levant dans son enthousiasme pour ajouter aux accents de la voix l'attitude, le geste, le mouvement du corps.

Il y a plus que ces indications générales qu'il ne serait pas impossible de rencontrer dans d'autres littératures. Quand on entreprend l'étude des chants hébreux au point de vue de la forme, on est frappé de l'étonnante simplicité de leur versification. Dès les premières notes, on sent que ce lyrisme appartient à un âge encore jeune de l'humanité : aucun autre, quelque ancien qu'il puisse être par sa date, n'est aussi primitif que celui-là (1). La préoccupation de l'art est absente de cette poésie. On n'aperçoit chez elle aucun souci de la belle expression, aucune recherche du raffinement du langage. Il n'y a pas encore de règles compliquées et inflexibles. Tout y est simple, naïf, spontané, d'un naturel sublime, et, lorsque l'art se montre, c'est encore un art enfantin, primitif.

On n'a pu se résoudre à cette simplicité de la versification

(1) Certaines poésies hébraïques remontent à une très-haute antiquité ; il y en a d'antérieures à Moïse même ; le chant de Déborah est du VIII[e] siècle, avant les Odes de Pindare, et David produisit ses chefs-d'œuvre deux siècles avant Homère. Mais, on ne se place pas ici au point de vue de la chronologie ; on considère, non la date de la composition, mais le caratère intime de la poésie hébraïque. C'est par ce caractère intime qu'elle est plus primitive qu'aucune autre.

hébraïque, et, de tout temps, il s'est trouvé des savants qui ont prétendu découvrir, dans le vers hébreu, ou une métrique pareille à celle des Grecs et des Romains, ou la rime comme chez les Arabes et les Chinois. L'historien Josèphe parle, il est vrai, d'hexamètres et de pentamètres, à propos des psaumes, et Jérôme emploie, après lui, des expressions analogues. Mais il n'y a là, évidemment, que des termes de comparaison destinés à donner à des lecteurs grecs ou latins une certaine idée de la versification hébraïque. Jusqu'à présent, toute tentative d'établir des règles de quantité, pour la poésie hébraïque, a échoué devant les textes; aucun système de longues et de brèves n'a pu être appliqué sans arbitraire; et, pour scander une seule strophe d'après ces prétendus types retrouvés, il a fallu toujours se livrer aux procédés les moins admissibles, transformer en brèves les voyelles les plus certainement longues, et en longues les syllabes les plus nécessairement brèves. On n'a pas été plus heureux dans la recherche de la rime chez les Hébreux. Un savant français, Fourmont, au XVIII[e] siècle, a cru avoir démontré que la poésie hébraïque était rimée, et il en a tiré des conclusions étendues sur la prononciation des anciens Israëlites; il affirmait, de plus, que cette découverte fournirait un moyen assuré de prouver la supériorité des Septante sur le texte hébreu, dans bien des cas où les versions grecques paraissent avoir lu des vers qui n'ont pas été conservés par les masorèthes. Mais la démonstration repose sur un trop petit nombre d'observations et a contre elle une quantité trop considérable de faits pour paraître autre chose qu'un curieux jeu d'esprit. Il suffit d'un seul coup d'œil sur un psaume quelconque pour constater que la rime n'en est pas la règle, et n'y forme qu'une exception accidentelle, le plus souvent involontaire, comme en latin ou en grec.

Il y a pourtant, dans ces hypothèses insoutenables, quelque chose de vrai, d'où chacune tire des arguments, et, au premier abord, un semblant de solidité : c'est que la poésie hébraïque, précisément parce qu'elle est la plus primitive de toutes, contient en elle-même les germes latents et virtuels des systèmes de versification qui, sous l'action de circonstances différentes, se sont développés ailleurs. Il n'est donc pas impossible de rencontrer, çà et là, des vers où l'on sente comme une alternance rhythmée de brèves et de longues ; on n'aura pas de peine à en signaler beaucoup qui se terminent par les mêmes désinences : les formes grammaticales se prêtent, en hébreu, à ces retours des mêmes finales, et l'on sait, d'ailleurs, que les Orientaux ont toujours aimé les assonnances et les paronomases. Mais de ces faits isolés et accidentels conclure à un système régulier, cela n'est pas légitime et n'a jamais pu se faire accepter d'une manière générale. Les recherches sur ce point sont toujours ouvertes ; il y a quelques années, un savant allemand, M. Meier, qui a écrit depuis une histoire de la littérature poétique et nationale des Hébreux, plus intéressante et plus conjecturale que solide, a proposé un système nouveau, fondé sur l'accentuation ; cette ingénieuse hypothèse a une grande part de vérité dans son principe : il est probable, en effet, que si nous connaissions exactement l'accentuation des Hébreux, nous posséderions mieux le secret de leur versification. Mais comment reproduire ce je ne sais quoi qui est comme la physionomie des langues vivantes, et ne laisse aucune trace certaine dans les langues mortes? Le système de M. Meier se heurte, en fait, à l'écueil où se sont brisés tous les autres : l'arbitraire.

Il faut en prendre son parti : la poésie hébraïque est quelque chose de plus libre et de moins réglementé que tous ces systèmes, car c'est quelque chose d'antérieur à toute règle,

à tout art poétique, quel qu'il soit. Pour la comprendre, il faut remonter aux origines mêmes de la poésie. Elle jaillit, disions-nous, des émotions de l'âme. Quand une grande idée, un événement extraordinaire ou un puissant phénomène de la nature saisit l'homme primitif, le frappe, l'émeut, le ravit, et qu'il ne peut retenir en lui-même les sentiments d'admiration ou de crainte dont il est plein, c'est une parole chantée qui jaillit de son être tout entier frémissant, et c'est par ce caractère musical, inséparable de toute poésie naissante, que s'explique, nous l'avons vu, ce fait frappant et universel de la versification.

Or, qu'on y prenne garde, quelle est la loi de toute mélodie musicale? C'est ce que les musiciens appellent d'un nom un peu lourd, la *carrure* des phrases. L'oreille n'est pas satisfaite si, à une première phrase musicale d'une certaine étendue, ne correspond pas une seconde phrase, ayant un nombre égal de mesures ; en sorte que, pour exprimer en musique une pensée ou une émotion, il faut toujours deux parties, l'une à l'autre symétriques. D'où vient cette étonnante exigence de l'oreille musicale ? Autant vaudrait demander d'où vient la loi de symétrie qui préside à la composition du corps de l'homme et règle jusqu'aux pulsations rhythmiques de son cœur. L'homme est fait ainsi et non pas autrement ; c'est tout ce qu'on peut dire de plus sage en pareille matière. En tout cas, il suffit à notre but de constater que cette carrure des phrases, qui constitue la mélodie musicale, est la loi même de la versification hébraïque. Le sentiment s'exprime d'abord dans une forme concentrée et forte, mais inachevée tant qu'une autre expression n'a pas répondu à la première. C'est comme un coup frappé, auquel doit répondre un contre-coup ; c'est, dirait-on, la première phrase de la mélodie, qui reste suspendue et incomplète jusqu'à ce que la seconde

phrase se fasse entendre. La pensée, l'émotion est comme arrêtée à l'apogée de cette soudaine émission de voix ; elle se continue et s'achève, avec un accent moins fort, dans une seconde phrase comme dans une sorte d'écho. L'élément intégral de la versification hébraïque se compose donc de deux moitiés qui se font symétrie, de deux hémistiches qui se complètent l'un l'autre. N'avions-nous pas raison de dire que l'on saisit, chez les Hébreux, la versification dans son berceau, à sa naissance même, et presque à ce moment merveilleux où la poésie et la musique, confondues ensemble et indistinctes, s'élancent à la fois de l'âme inspirée? Cette symétrie dans les paroles ne provient-elle pas de la symétrie qui était dans la mélodie où se versa l'émotion poétique aux premiers jours? N'est-ce point comme la marque même et l'empreinte de ce moule primitif?

De là dérivent tous les caractères essentiels de la forme poétique chez les Hébreux ; comme les phrases musicales qui se répondent ont le même nombre de mesures, les hémistiches qui se font écho seront d'une longueur assez pareille ; et comme l'étendue des phrases musicales est nécessairement bornée par l'oreille, les hémistiches poétiques ne pourront se prolonger indéfiniment : sept ou huit syllabes marqueront la longueur moyenne de chacun ; il y en aura souvent de plus courts, rarement de plus longs, car ce serait pesant et froid, et surtout ne pourrait être chanté. Mais, qu'on le comprenne bien, ces déterminations n'auront rien de rigoureux dans les commencements : on sait que la concordance des paroles et de la mélodie n'est pas toujours très-exacte dans les chants naïfs que l'enfance improvise en ses jeux. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la considération de la forme extérieure fut toujours d'un ordre secondaire chez les Hébreux ; elle le fut certainement chez tous les peuples, à l'origine de la poésie. Ce

qui importait, c'était l'idée, c'était le sentiment. Aussi, est-ce dans l'idée elle-même et dans le sentiment que réside surtout la symétrie, caractère propre de la versification hébraïque et sa vraie originalité. L'idée, le sentiment se partage, pour ainsi dire, en deux parties, ou, si l'on préfère, s'exprime deux fois en se faisant écho à elle-même. Ainsi, ce n'est pas le bruit des mots seulement qui répond, dans le second hémistiche, au bruit des mots dans le premier; c'est le sens qui répond au sens. L'harmonie qui en résulte est tout ensemble extérieure et intérieure. Elle parle, non à l'oreille uniquement, mais à l'esprit aussi. C'est le rhythme à la fois dans les mots et dans les idées. C'est ainsi que, en musique, les phrases qui se répondent dans la mélodie n'ont pas seulement le même nombre de mesures et le même rhythme dans les mesures correspondantes, mais elles reproduisent la même modulation avec des variations légères. Là est le charme particulier de la versification hébraïque. Cette répétition de l'idée en des termes différents commence peut-être par étonner et par inspirer quelque crainte de monotonie; mais, bientôt, on s'habitue si bien à cette suite cadencée d'échos, qu'elle devient un besoin pour l'esprit comme pour l'oreille, et que c'est avec une vive satisfaction qu'on retrouve, de temps à autre, dans les chants des autres peuples, quelque trace de cette forme primitive, naturelle à la poésie naissante.

Nous venons de décrire, dans ses éléments essentiels et dans sa simplicité originelle, la forme du vers hébreu, ce qu'on a appelé, dans un langage un peu géométrique, le parallélisme. Lowth distinguait déjà trois espèces de parallélisme : 1° le parallélisme synonymique, qui est le plus simple et le plus naturel; la pensée, exprimée une première fois, se répète avec des termes nouveaux, comme dans ces deux vers de l'élégie de David sur la mort de Jonathan :

Ne l'annoncez point en Gath,
N'en portez pas la nouvelle dans les rues d'Ascalon,
De peur qu'elles ne se réjouissent, les filles des Philistins,
De peur qu'elles ne sautent de joie, les filles des incirconcis.

2° Le parallélisme antithétique, fort employé dans la poésie gnomique. La pensée est exprimée directement dans le premier hémistiche, et indirectement, par son contraire, dans le second :

Une douce parole apaise le courroux,
Une parole dure provoque la colère.

3° Le parallélisme syncrétique, qui illustre la vérité morale par un trait pris hors de la nature humaine, ou qui la continue en la complétant :

Comme une biche languit après des eaux courantes,
Ainsi mon âme languit après toi, ô Dieu vivant!

Et encore ce vers de David, parlant, dans l'élégie déjà citée, de Jonathan et de Saül :

Ils étaient plus légers que des aigles,
Ils étaient plus forts que des lions.

Cette division a l'avantage d'être fort simple et fort saisissable ; elle présente un cadre commode pour l'enseignement et pour l'exposition. Mais il faut se garder d'y voir l'expres-

sion exacte de la réalité. Nous le répétons, la poésie hébraïque est quelque chose de très-libre quant à la forme, et, par conséquent, de très-varié. La spontanéité individuelle du poëte y est presque toute puissante, et, après avoir constaté le caractère général de cette versification, on doit reconnaître qu'il y a des variétés infinies et délicates, si mobiles et si fuyantes qu'on ne saurait les classer et les numéroter dans des cadres inflexibles et fermés. Les grammairiens et les rhéteurs, fort heureusement, n'ont point passé par là. Nul ne s'est avisé, chez les Hébreux, d'écrire sur la poésie pour la définir, pour la réglementer. Nous y avons perdu, peut-être, de la connaître exactement, mais elle y a gagné de rester presque jusqu'à la fin libre et féconde. Ce n'est qu'aux derniers jours de son histoire que les poëtes, ne se fiant plus à une inspiration qu'ils sentaient se refroidir, eurent l'idée de se forger des règles pour soutenir leur faiblesse ; ils prirent chez les maîtres antiques ce qui paraissait le plus parfait, et ils le placèrent devant eux comme un modèle à reproduire. Ce fut le règne du parallélisme le plus exact et le plus minutieux, de la symétrie la plus scrupuleuse. Cette poésie d'imitation, correcte et un peu précieuse, ne manque pas parfois d'un certain élan ; mais si elle a encore les grandes pensées des premiers temps, elle n'en a plus la puissance créatrice. D'ailleurs, ce qui nous intéresse dans cet essai, ce n'est point l'étude de toutes les formes de parallélisme auxquelles ont pu se livrer les poëtes israélites ; il nous importait seulement de montrer, par le caractère essentiel et constitutif du vers hébreu, quelles ont été les origines de toute versification.

Quand l'homme a commencé à chanter, il a dû donner à ses paroles une forme assez pareille à celle qu'ont eue les hymnes d'Israël. Et, en effet, les plus anciens vers que l'on connaisse chez les Indous, chez les Grecs, comme chez les

Arabes, se composent aussi de deux moitiés, ayant chacune six à huit syllabes, et plus ou moins étroitement unies pour former un tout ; c'est que ce rhythme élémentaire tient à la nature même de l'émotion lyrique et à l'origine de la versification. Mais, dans toutes les littératures profanes, l'art poétique s'est élevé au-dessus de ce point de départ. Il était dans la nature des choses que le rhythme, d'abord assez libre et assez indéterminé, se fixât dans des formes plus précises et se régularisât. On voit déjà ce progrès s'essayer chez les Hébreux sans atteindre jamais pourtant à une détermination rigoureuse. Ainsi, le chant de Déborah présente un parallélisme moins marqué que les chants de David qui, sous ce rapport, sont à leur tour moins réguliers que bon nombre de poésies venues plus tard. Dans les langues qui possédaient une variété de longues et de brèves, on comprend que l'on en vint aisément à calculer, non plus le nombre des syllabes, mais plutôt celui des longues et des brèves qui devaient se faire écho. Ainsi naquit la poésie métrique. De grands poëtes ayant trouvé de mélodieux assortiments de longues et de brèves, les imposèrent par leur gloire même à leurs successeurs. La porte resta d'ailleurs toujours ouverte aux inventions heureuses, et une variété plus ou moins riche de formes métriques se produisit, suivant la nature de la langue, le génie du peuple et le caprice des poëtes. Mais il était inévitable que, du jour où la préoccupation de la quantité prosodique pénétrerait dans la versification, elle finirait par tout y absorber ; en effet, le rhythme cessa à peu près complétement de se marquer dans l'idée, pour passer dans les mots et dans les syllabes des mots. Il ne resta finalement, du rhythme primitif, que cette division intérieure du vers en deux parties, dont la césure est, dans quelques langues, la dernière marque. Tel fut, assez promptement, le développe-

ment de la versification dans le sanscrit, dans le grec, dans le latin. Le vers métrique y règne seul, sous des formes variées, et ce fait suffit à montrer que la poésie de ces littératures n'appartient pas à une époque primitive, mais est le fruit d'une élaboration plus ou moins prolongée.

Dans les langues non prosodiques, on fut amené à marquer le rhythme par le retour de certaines syllabes à la fin des hémistiches, disons le mot, par la rime. On en trouve des germes dans la poésie hébraïque, nous l'avons remarqué; le plus souvent, ces consonnances finales sont accidentelles; mais quand on voit une suite d'hémistiches et de vers se terminer par le même son, on ne peut s'empêcher de soupçonner, dans ce retour persévérant d'une désinence, une intention du poëte, et non pas seulement un involontaire hasard. Cependant la poésie hébraïque ne se livra jamais toute entière à la préoccupation de la rime. Elle était, peut-être, emportée par de trop hautes émotions pour ne pas dédaigner ce moyen un peu extérieur, et, s'il faut l'avouer, assez puéril, de marquer la correspondance des phrases poétiques et musicales. Ce que ne firent pas les Hébreux, les Arabes l'accomplirent, et, à l'imitation de ces derniers, les Juifs du Moyen-Age. Chose curieuse! c'est en Chine qu'il faut aller pour assister au triomphe le plus complet de la rime. Elle y règne, depuis longtemps, en souveraine absolue, et n'épargne pas ses caprices aux poëtes. Ceux-ci n'en sont pas moins nombreux et fort féconds. Mais leurs produits versifiés n'ont rien de commun avec les beaux échos de la poésie; ce sont les amusements puérils et froids d'une race sans grand enthousiasme et d'une littérature en décadence.

Il n'y a pas jusqu'à l'allitération dont on ne soit tenté de voir les origines probables indiquées dans la poésie hébraïque. On sait que l'allitération, dont les Arabes ont fait un si grand

usage, est une sorte de rime mise au commencement du vers ou de l'hémistiche, au lieu d'être à la fin; elle consiste à faire commencer plusieurs vers par la même lettre ou par la même syllabe. Or, l'on trouve chez les Hébreux quelque chose qui peut sembler être le début de ce singulier procédé dans ce qu'on a appelé les chants alphabétiques : ce sont des morceaux de poésie où chaque lettre de l'alphabet vient successivement et à son rang se mettre en tête d'un vers jusqu'à ce que le nombre en soit épuisé.

L'origine de ces arrangements fut, sans doute, l'intention de faciliter le souvenir de certains chants, plutôt que l'espoir de rajeunir, par des innovations, des formes vieillies, ou de leur donner l'attrait de la difficulté vaincue. Quoi qu'il en soit, ce genre, qui fut peu développé chez les Hébreux, et n'appartient pas aux meilleures époques de leur poésie, est, dans certains morceaux, tout près de l'allitération. On eut, en effet, l'idée de faire commencer les deux hémistiches d'un même vers, et, d'autres fois, tous les vers d'une même strophe, par la même consonne. Que ce soient plusieurs lettres identiques au lieu d'une seule, qui commencent les vers ou les hémistiches d'une même strophe, et la manière des Arabes est inventée. Je ne crois pas, pourtant, que ce soit par ce chemin que les poëtes aient été amenés à cette forme de versification : c'est bien plutôt par le goût naturel qu'ils ont toujours eu, en Orient et ailleurs, pour les assonnances.

Nous avons dû, dans toute cette exposition, éviter les détails techniques et philologiques de notre sujet; mais ce que nous avons dit suffit, sans doute, pour montrer quel intérêt et quelles découvertes la lyrique des Hébreux promet à ceux qui recherchent les origines des genres poétiques et des versifications.

III.

Si la poésie lyrique a conservé jusqu'à la fin, chez les Hébreux, ses formes si primitives, ce n'est pas que les siècles ou les générations lui aient manqué pour qu'elle se développât. Quand une poésie a été cultivée par un peuple durant plus de mille ans, et quand elle a produit tant d'admirables chefs-d'œuvre, elle a eu certainement plus de temps et plus de grands poëtes qu'il n'en fallait pour compliquer ses procédés, et pour créer des types savants et variés de versification. D'où vient donc cette simplicité persistante de la forme dans les hymnes d'Israël ? Elle vient de la grandeur des idées qui les ont inspirés. Ce que le psalmiste hébreu chante, ce ne sont pas des réalités terrestres ou humaines, c'est Dieu. Les autres poëtes donnent à des êtres bornés et imparfaits des proportions surhumaines et divines ; ils créent, en quelque sorte, l'objet de leur enthousiasme. De là, en présence de leur idéal, une certaine liberté d'esprit qui leur permet la préoccupation des belles formes. Mais les poëtes hébreux chantent Celui qui est parce qu'Il est, l'Éternel, le Tout-Puissant, le Parfait. Cet Être Infini les possède, les domine, les dépasse ; c'est d'eux, plus encore que d'un fameux philosophe, que l'on peut dire qu'ils sont enivrés de la divinité ; ravis et comme enlevés à eux-mêmes par la perfection et la beauté du Dieu qu'ils adorent, on dirait qu'ils n'ont pas le pouvoir de se séparer de leur émotion, de ressaisir leur intelligence et leur volonté, pour faire œuvre d'art ; ou, s'ils sont maîtres de leurs facultés et d'eux-mêmes, il semble qu'ils regardent le souci du beau langage et la complication des formes comme au-dessous des hautes vérités

dont ils sont les interprètes. Ce ne sont ni des littérateurs, ni des artistes; ce sont des adorateurs inspirés.

Mais a-t-on pleinement le droit d'attribuer à la lyre des Hébreux un caractère aussi essentiellement et aussi exclusivement religieux? Sommes-nous assurés qu'elle n'a jamais vibré que pour Dieu, et que tout un monde joyeux de chansons légères et profanes n'a pas été détruit pour nous, moins par les terribles bouleversements qu'eut à traverser le malheureux peuple juif que par les scrupules sévères des Esdras, des Néhémie et de leurs successeurs? N'oublie-t-on point trop que la Bible, où nous est conservé tout ce que nous connaissons de la poésie hébraïque, n'est pas, comme on l'a quelquefois affirmé à tort, le recueil de tout ce qui restait de la littérature nationale d'Israël, mais qu'elle est, avant tout, le livre sacré de ce peuple? On n'a pas, pour former ce volume divin, ramassé indistinctement tout ce qu'on a pu trouver des anciens auteurs; on a choisi parmi les restes du passé, et choisi dans un intérêt religieux, et non pas littéraire; on a donc admis ce qui répondait ou paraissait répondre à cette préoccupation particulière, et rejeté tout ce qui aurait pu y contredire. Ne serait-ce donc pas excessif de prononcer un jugement absolu sur toute la poésie hébraïque d'après cette portion peu considérable et fort triée qui est seule parvenue jusqu'à nous? Que l'on suppose qu'il ne restât, dans deux mille ans, de notre littérature nationale, en fait de poésie lyrique, que le recueil des cantiques chantés dans nos églises! Quelle énorme erreur ne commettraient pas les critiques de ces temps futurs, s'ils jugeaient de la lyre de la France par ces pieux débris?

L'analogie n'est pourtant pas complète. Quand on parle du peuple hébreu, on parle, il ne faut pas l'oublier, d'un peuple antique et primitif, chez lequel la religion occupa, par là même, une place considérable; on parle surtout d'un peuple

qui, dès qu'il nous apparaît dans l'histoire, se montre à nous marqué d'un caractère religieux exceptionnel, convaincu qu'il est, dans un sens unique, le peuple de Dieu, le serviteur et le témoin de Jéhovah dans le monde. C'est donc un peuple pour lequel la religion a été, non un intérêt à côté de beaucoup d'autres et une préoccupation passagère, mais, de plus en plus, l'intérêt principal et la première préoccupation ; un peuple, enfin, dont l'histoire toute entière s'explique et se développe par des causes religieuses. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que la poésie profane, qui n'était conforme, ni à la destinée, ni au génie de ce peuple extraordinaire, ait eu chez lui peu de développement.

D'ailleurs, si la muse légère avait été cultivée avec succès et avec suite en Israël, si elle y avait eu quelque fécondité, il en serait resté de nombreuses traces dans les livres sacrés eux-mêmes. Quand on lit avec attention et sans parti pris les divers ouvrages réunis sous le nom d'Ancien-Testament, on s'aperçoit bientôt que les hommes qui les ont choisis n'ont été, dans leurs préoccupations religieuses, ni si étroits, ni si scrupuleux qu'on serait tenté de le supposer. Ainsi, les livres d'histoire qu'ils ont accueillis sont assurément animés d'une grande inspiration religieuse, et tout pénétrés de l'esprit des prophètes ; mais ils ne se bornent pas à reproduire les événements ou les actions qui ont un caractère religieux et édifiant, ils racontent avec candeur ce qui s'est passé, et nous représentent la vie nationale dans toute sa liberté et avec tous ses caprices. Il est donc facile, d'après leur récit, de juger des directions diverses dans lesquelles peut s'être développée la poésie chez les Israélites. Or, que nous apprennent-ils à cet égard? Ils nous rapportent (1) que les jeunes filles de Silo

(1) *Juges*, XXI, 19-20.

allaient, tous les ans, en un grand jour de fête, danser dans les vignes au son de la flûte; cette danse était certainement accompagnée de chants; mais comme on nous dit que cette fête se célébrait en l'honneur de Jéhovah, nous devons en conclure que ces chants et ces danses avaient un caractère grave et religieux. Ils nous rapportent encore (1) que les vierges de Galaad se retiraient tous les ans sur la montagne, pour y chanter la mélancolique histoire de la fille de Jephté; il n'est pas probable que l'on choisît ce funèbre anniversaire pour de joyeuses chansons. Elles eussent été peut-être mieux à leur place dans ces réunions où les jeunes gens se rendaie n pour s'exercer au tir; David leur donna à apprendre sa belle élégie sur la mort de Jonathan (2), et c'est tout ce qu'on sait des poésies que chantaient ces jeunes guerriers. Mais n'est-il pas vraisemblable qu'on leur enseignait, non les chansons légères, qui corrompent et affaiblissent les cœurs, mais les chants nationaux, qui, en exaltant les héros du passé, inspirent le courage et le patriotisme aux générations nouvelles?

On voit, par une multitude d'autres traits de l'histoire d'Israël, que la poésie avait une grande place dans la vie de ce peuple; la découverte d'une source au désert, aussi bien que la victoire de David sur Goliath, ou l'héroïque exploit de Samson à Lechi, les grandes batailles gagnées, un général ennemi tué par la main d'une femme, la mort des héros tombés au champ d'honneur ou lâchement assassinés au détour d'un chemin, tout ce qui touche de près ou de loin à la destinée de la nation élue, provoque les chants de la lyre d'Israël, et cette lyre, toutes les mains la font vibrer : des bergers, des prophètes, des rois, de simples femmes en savent

(1) Juges, XI, 40.
(2) 2 Sam., I, 17-18.

tirer des accents inspirés. La plupart de ces productions poétiques se sont perdues. Il en est que nous ne connaissons que par un ou deux vers, sortes de refrains patriotiques, répétés par les mille voix du peuple, ou d'après les citations trop courtes et trop rares dont les historiens ont quelquefois illustré leurs récits. L'occasion de ces chants n'était pas directement religieuse; c'était, le plus souvént, un de ces événements de guerre comme il s'en présente dans l'histoire de tous les peuples; mais, autant que nous en pouvons juger par ce qui nous reste de ces productions lyriques, ces événements ordinaires étaient chantés dans un esprit religieux. Nous l'avons rappelé tout-à-l'heure : la vraie nationalité d'Israël, c'est d'être le peuple élu, le peuple de Jéhovah, et sa vraie patrie, c'est avant tout sa religion. C'est pourquoi les historiens sacrés, tout en nous montrant la poésie lyrique sans cesse frémissante et inspirée en Israël, ne nous laissent apercevoir, je ne dis pas aucun exemple, mais aucune trace de poésie légère et profane. On comprend, assurément, qu'ils n'aient pas cité tout au long, dans leurs graves récits, des chants coupables. Mais s'il y avait eu là tout un côté de la vie intellectuelle et morale d'Israël, on ne comprendrait pas que ces historiens ne l'eussent pas signalé, ne fût-ce que pour le condamner et le flétrir, comme ils font du reste souvent à l'égard de l'idolâtrie et de tout ce qui leur paraît contraire à la vraie mission du peuple de Jéhovah. Si l'on ne rencontre chez eux aucune allusion de cette nature, cela tient, sans doute, au peu d'importance qu'avait pris cette poésie.

La lecture des prophètes nous amène à la même conclusion. Ces austères prédicateurs flagellent sans ménagement toutes les infidélités d'Israël, et ce sont eux, mieux encore que les historiens, qui nous font connaître la situation morale et religieuse du peuple élu. Or, c'est à peine si l'on peut trou-

ver, parmi ces véhémentes exhortations, deux allusions à des chants d'un caractère mondain. Amos (1) s'écrie :

Malheur à ces tranquilles de Sion
Et à ces confiants de Samarie,
..... Couchés sur des lits d'ivoire,
Etendus sur leurs divans,
Mangeant les agneaux du troupeau
Et les veaux de l'étable,
Gazouillant au son des luths,
Et comme David inventant de nouveaux instruments.....

Esaïe (2), dans un passage qui n'est pas peut-être sans quelque réminiscence de celui d'Amos, parle de ces buveurs qui, dès le matin, courent après la cervoise, et veillent bien avant dans la nuit, échauffés par le vin : « Le luth et la harpe, dit-il, la cymbale et la flûte se mêlent au vin dans leurs banquets. » Ces passages sont la preuve la plus décisive qu'on puisse trouver de l'introduction de la musique et des chants dans les joyeux festins des Israélites, et il va sans dire que cette musique et ces chants ne devaient pas avoir un caractère bien grave. Mais il est singulièrement significatif que ni Amos, ni Esaïe, ni aucun autre prophète ne soient jamais plus revenus sur ce sujet, et que les sages non plus n'en aient pas fait davantage mention dans les conseils qu'ils adressent à leurs jeunes disciples. La rareté de la faute explique seule la rareté du reproche. Il n'y avait pas là un caractère ordinaire et saillant de l'impiété ou de l'immoralité

(1) Amos, vi, 1-5.
(2) Esaïe, v, 11-12.

chez les Israélites. C'étaient des essais isolés, qui, ne rentrant point dans la vie générale, demeuraient sans postérité, et dont le souvenir, comme la trace, s'est perdu (1).

Israël n'était fécond, et en vérité inépuisable, que lorsqu'il s'agissait de chanter Dieu. Même après la ruine de la nationalité, quand les prophètes perdent leur élan et vont se taire jusqu'au jour de Jéhovah, quand l'histoire s'enferme dans les préoccupations étroites du rite et de la lettre, quand les sages expriment leurs doutes dans une langue corrompue, dans un style affaibli, tenant un milieu indécis et terne entre la poésie et la prose ; au sein de l'affaissement des âmes et de la décadence générale, ce qui conserve encore quelque vitalité, quelque éclair d'inspiration, c'est l'exaltation du nom de Jéhovah, et dans le nouveau temple, chétive image de l'ancien, on entend retentir, pleins d'une jeunesse éternelle, les alléluia d'Israël.

Ce caractère religieux n'est pas exclusivement propre à la poésie hébraïque ; il appartient à toute poésie antique et primitive. Les chants les plus anciens du Rig-Veda sont consacrés aux dieux. Mais il se présente ici une différence considérable, qu'il importe de signaler.

Ce qui frappe d'abord et émeut les poëtes indous, c'est la vie universelle et variée, répandue avec profusion dans l'univers : le jour éclatant succédant à la nuit sombre, le soleil

(1) On s'étonnera peut-être que je ne parle point ici du Cantique des cantiques et du psaume XLV. — Mais ces écrits n'ont été certainement admis dans le recueil sacré que parce qu'on a cru qu'ils avaient un sens religieux. Et quand même on reconnaîtrait, avec la grande majorité des critiques modernes, que ni l'une ni l'autre de ces compositions ne sont des allégories, et qu'il faut les prendre au sens naturel, il n'en resterait pas moins qu'il y aurait là une conception de l'amour et du mariage singulièrement élevée et noble, tout-à-fait digne de l'austère religion d'Israël.

dissipant les nuages ennemis ; le fleuve bondissant de cascade en cascade, plein d'écume et de mugissement, ou conduisant avec majesté ses ondes paisibles à travers les plaines immenses ; le feu consumant tout sur la terre et dirigeant vers le ciel sa flamme victorieuse ; enfin, toutes les puissances et toutes les grâces, toutes les terreurs et toute la sérénité d'un monde nouveau, débordant de vie et de fécondité, voilà ce qui ravit l'imagination de cette jeune race, laissant les hauts plateaux de l'Asie centrale pour entrer dans la vallée de l'Indus. Les poëtes décrivent avec transport cette magnifique nature ; dans leur admiration lyrique, ils en personnifient les forces mystérieuses. La lumière, le fleuve, le feu, le ciel, la terre ne sont plus des phénomènes ou des agents de la nature ; ce sont des êtres personnels, doués d'intelligence et de volonté ; ce sont des dieux ou des déesses qu'ils adorent.

De là vient, chez les Indous, la multiplicité infinie de leurs divinités bonnes ou malfaisantes ; il y en a autant qu'il y a d'espèces diverses de phénomènes ou de faces différentes sous lesquelles on peut les considérer. Ce n'est pas que l'Indou ne pressente une parenté commune entre cette foule d'êtres divins, objets de son adoration. Comme les phénomènes de la nature sortent tous du même fonds inépuisable de vie qui est dans le monde, les dieux ne sont que les manifestations diverses d'un même être éternel. Sous ce polythéisme effréné se cache un vague panthéisme qui en fait l'unité profonde, et se dévoile de plus en plus à mesure que l'esprit indou prend mieux conscience de lui-même par la réflexion. Quoi qu'il en soit, le procédé est manifeste : les poëtes indous vont de la nature à la divinité par la personnification. Ils ont eux-mêmes le sentiment très-net de cette marche de leur esprit. Aussi, ne cachent-ils point que c'est

l'hymne qui a créé les dieux, et que les dieux ont besoin de l'hymne pour subsister. Jusque dans leurs chants les plus émus, ils n'oublient pas qu'après tout, la divinité adorée est une création de leur enthousiasme, et que le jour où toute lyre cesserait de faire vibrer son nom sacré, cet être d'imagination et de poésie se dissiperait comme une belle vapeur dans les airs, comme un beau rêve. On dirait, en vérité, qu'ils ne prennent jamais tout-à-fait au sérieux leurs divinités les plus puissantes et les plus redoutables. A aucune ils ne confèrent l'existence par soi.

On rencontre, dans l'Ancien-Testament, des passages singuliers, où il semble que les poëtes hébreux parlent à leur Dieu comme les poëtes indous aux leurs. Ils lui représentent que sa gloire est intéressée à avoir des adorateurs qui exaltent son nom; menacés d'une fin prématurée, ils sollicitent la délivrance en disant :

Parle-t-on de toi dans la mort?
Quelqu'un te loue-t-il dans les enfers (1)?

Ainsi, le grand prophète Moïse paraissait faire dépendre la gloire de Jéhovah parmi les nations de la conservation du peuple de son choix. Mais il y a un abîme entre le sentiment qui inspire de telles paroles et celui qui nous étonne dans les poëtes indous. L'Hébreu sent qu'en présence de Dieu, il est si peu de chose par lui-même qu'il ne peut trouver, dans la valeur propre de sa personne, des considérations pour décider Dieu à agir en sa faveur; il croit, d'ailleurs, que si la

(1) Ps. VI, 6. — Cp. Ps. LXXXVIII, 11-13.

créature existe, ce n'est pas pour elle-même, mais pour la gloire de son créateur, et, à ses yeux, Dieu ne saurait être déterminé que par Dieu lui-même. De là ces invitations adressées à Jéhovah de prendre soin de lui-même et de sa gloire en conservant ceux qui le glorifient. L'Indou, ayant créé sa divinité, croit lui être à la fois supérieur et nécessaire; le sentiment qui le remplit est donc celui de sa propre puissance. L'Hébreu part, au contraire, de la conviction qu'il a de sa petitesse et du but pour lequel il a été créé. Son Dieu existe par soi et toutes choses existent par lui et par lui seul. Il est l'Etre souverainement Indépendant, Tout-Puissant, Eternel, Unique. Durant des milliers d'années, ces poëtes n'en chantent pas d'autre; c'est une sublime monotonie, qui fait contraste avec la variété brillante et bigarrée de la poésie indoue.

On a voulu expliquer ce monothéisme par l'uniformité grandiose du désert. Nous n'avons garde de nier l'action de la nature extérieure sur l'homme. Il suffit, pour avoir une haute idée de cette action, de considérer les différences si marquées qui existent entre les peuples de l'Europe, issus de la même race et parlant des langues sœurs. Il est donc certain, pour nous aussi, que le milieu au sein duquel s'est formée une race a exercé une influence incalculable sur son développement physique et intellectuel, moral et religieux. Tout ce que nous avons à dire ici, c'est que la poésie lyrique des Hébreux ne présente aucun indice à l'appui de la supposition qui fait dériver leur croyance en un Dieu unique des spectacles uniformes du désert. Si cette opinion était fondée, il en résulterait que la divinité serait, chez les Israélites comme chez les Indous, le produit d'une personnification poétique des phénomènes naturels; que, chez les premiers comme chez les seconds, elle tiendrait son être et

sa félicité de l'homme. Or, jamais un sentiment pareil ne se laisse soupçonner chez les poëtes israélites. Dans aucun de leurs chants, on ne saisit la moindre trace qu'ils soient arrivés à la divinité par le spectacle de la nature, et que la prosopopée ait été le principe générateur de leur doctrine religieuse. Quant à mettre la divinité dans la dépendance de ses adorateurs, une telle idée leur eût paru tout simplement un blasphème. Pour peu qu'on ait vécu avec eux et qu'on se soit laissé pénétrer de leur esprit, on voit que le Dieu qu'ils adorent, comme nous l'avons dit, c'est le Dieu qui est par soi, le Dieu qui a toujours existé, le Dieu de leurs pères, et le Dieu connu de leurs pères parce qu'il s'est fait lui-même connaître à eux. En un mot, le Dieu des poëtes hébreux, ce n'est pas le Dieu que l'homme imagine ou que l'homme découvre, c'est le Dieu qui se révèle.

Telle est la différence fondamentale que nous nous bornons à constater. Il en résulte nécessairement une différence dans la manière dont la nature est envisagée par ces deux poésies. Dans les hymnes du Rig-Veda, on sent que l'impression première et créatrice est produite par la féconde et puissante nature, et que, sous le nom des dieux, c'est elle que chantent ces grands poëtes des temps primitifs. Aussi, est-ce une poésie ordinairement descriptive que la leur; il n'est presque pas un de leurs hymnes où ne se retrouve la peinture souvent détaillée d'un phénomène naturel, et jusque dans les prières et les chants du culte, on les voit préoccupés de représenter les divers apprêts du sacrifice, les attitudes du prêtre, le pétillement du feu qui dévore le bois, les jets de la flamme avivée par le liquide sacré, tout ce qui parle aux yeux, aux sens, à l'imagination. Ces descriptions, parfois très-belles, sont un des charmes de cette antique poésie.

Avec les poëtes hébreux, nous sommes dans un tout autre

monde. L'impression profonde, souveraine, dominatrice, c'est Dieu qui la produit sur eux : Il est Lui, tout ce qui les émeut, les attire, les épouvante, les rassure. Dieu, c'est le fond de leur conscience comme de leurs chants. Dès lors, la nature n'a qu'une place secondaire dans leur esprit et dans leur poésie. Ils n'ont jamais la pensée de la décrire et de l'admirer pour elle-même ; toute seule, elle n'est rien pour eux. On dirait qu'ils n'ont jamais été sous le charme en sa présence. Dès qu'ils l'admirent, c'est aussitôt à Dieu même que s'adresse leur admiration.

Les Cieux racontent la gloire de Dieu
Et l'univers entier proclame l'œuvre de ses mains.
Le jour au jour en fait un récit ému,
Et la nuit à la nuit en donne connaissance.
Ce n'est pas un récit, ce ne sont pas des discours
Dont la voix ne soit pas entendue,
Sur toute la terre se répandent leurs proclamations,
Et jusqu'au bout du monde leurs paroles,
Jusqu'aux lieux où il posa une tente pour le soleil;
Et lui, il est comme un époux qui sort de sa chambre
[nuptiale,
Il se réjouit comme un héros de courir en sa voie;
Il part de l'extrémité des cieux,
Et son orbite s'étend jusqu'à l'autre extrémité,
Et il n'est rien qui se dérobe à ses feux...

Immédiatement après cette description, où l'on se sent tout près d'une admiration de la nature pour elle-même, tout près d'une personnification du soleil, le poëte se livre à un

enthousiaste éloge de la loi de Dieu. Dieu dans la nature et Dieu dans la révélation, voilà ce que le prophète chante à la fois. On lit dans le psaume XVIII, qui est certainement de David, la description émue d'un orage. Au moment où David allait tomber entre les mains de ses ennemis, un ouragan s'est déchaîné et a mis en fuite ceux qui le poursuivaient. Rien de plus simple, et si l'on osait le dire, rien de plus enfantin que cette description, mais rien de plus puissant. Ce tableau n'est pas une œuvre de fantaisie; il est évidemment fait d'après nature; les nuages qui s'abaissent, le vent qui souffle, l'obscurcissement qui s'accroît, signe précurseur du déchaînement universel des éléments; le tonnerre qui gronde, la foudre qui éclate et frappe au milieu des éclairs, de la grêle et de la pluie, toute la tempête passe devant nous. Le poëte est encore tout épouvanté de ce bouleversement effroyable; mais ne croyez pas que son but soit de dépeindre la terrible beauté de la nature en ses colères; non, c'est Dieu qui est descendu dans cette tempête, pour disperser les ennemis de son fidèle serviteur. Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre.

Le poëte hébreu ne voit que Dieu dans la nature. Et qu'on y prenne garde. S'il introduit la divinité dans la description des phénomènes, ce n'est point par un procédé d'imagination, et dans la pensée de donner à son tableau je ne sais quoi d'idéal et de vivant; c'est que, réellement, il ne saurait contempler le monde visible en le séparant de Celui qui l'a fait, et dont il révèle la puissance et la bonté; il ne décrit la création que pour adorer le créateur.

Me permettra-t-on encore une citation? Le psaume CIV, qui appartient à cette collection d'hymnes de louanges connus sous le nom d'alléluia, et recueillis assez tard, est singulièrement remarquable au point de vue qui nous occupe. Il

trahit, chez le poëte qui l'a composé, un sentiment vif et délicat de la nature, une âme touchée, non-seulement de sa grandeur, mais aussi de sa grâce. Mais plus il admire l'infinie et merveilleuse variété des choses, plus il adore le Dieu qui les a faites et les soutient chaque jour par sa volonté puissante. Le thème premier et fondamental de ce chant s'exprime dès le début : « Jéhovah, mon Dieu, ta grandeur est infinie ! » Après avoir contemplé cette grandeur en Dieu lui-même, « qui s'enveloppe de lumière comme d'un « vêtement, qui étend les cieux comme la draperie de sa « tente, qui prend les nuées pour son char et s'avance sur « l'aile des vents, » le poëte rappelle comment la terre émergea du sein de l'océan à la voix du Créateur. Puis il passe aux détails de cet immense univers; chacun de ces détails est l'œuvre de Dieu : les sources dans les vallées, la pluie sur les montagnes, « qui fait germer le foin pour le bétail et l'herbe pour les humains, qui fait sortir le pain de la terre et le vin, joie de l'homme; » la lune, qui mesure les temps, et le soleil, qui sait où est son coucher, l'alternance du jour et de la nuit, tout vient de Dieu. Il y a, dans cette énumération poétique des merveilles de la création, quelques tableaux charmants, d'autant plus charmants peut-être qu'ils font contraste avec le genre habituel des poëtes israélites, plus frappés, en général, du côté grandiose ou terrible que du côté gracieux de la nature :

Il fait jaillir les sources dans les vallées,
Et leurs eaux serpentent entre les montagnes;
Elles vont abreuver les bêtes des champs,
Et les onagres y étanchent leur soif;
Sur leurs bords habitent les oiseaux du ciel;
Du sein du feuillage ils font retentir leurs chants.

Et cet autre sur la nuit :

Tu répands les ténèbres et la nuit vient.
Alors s'agitent toutes les bêtes de la forêt.
Les lionceaux rugissent après la proie,
Demandant à Dieu leur pâture.
Le soleil se lève;
Aussitôt ils se retirent, et vont s'accroupir dans leurs [tanières.
Mais l'homme se rend à son travail
Et à son ouvrage jusqu'au soir.

Ce spectacle infini déborde le poëte; il s'écrie :

Que tes œuvres sont nombreuses, ô Jéhovah!
Tu les as toutes faites avec sagesse.
La terre est pleine de tes richesses,
Et la mer, cette mer grande et vaste en tous sens!
Là se meuvent sans nombre les animaux petits et grands.
Là se promènent les navires
Et ce léviathan que tu as formé pour s'y ébattre!

Toutes ces créatures regardent à Dieu; elles attendent de lui leur nourriture en son temps :

Tu ouvres ta main et elles sont rassasiées de biens.
Tu caches ta face et elles sont toutes épouvantées.
Tu leur retires ton souffle, elles expirent et rentrent dans [la poudre.
Tu envoies de nouveau ton souffle;
Elles renaissent et tu renouvelles la face de la terre.

Faut-il s'étonner si le psalmiste termine en déclarant que la gloire de Jéhovah est éternelle?

Je chanterai, s'écrie-t-il, saisi d'un transport d'adoration :

> Je chanterai Jéhovah tant que je vivrai.
> Je célébrerai mon Dieu tant que je respirerai.
> Les pécheurs disparaîtront de la terre,
> Et il n'y aura plus de méchants.

Le sentiment moral de l'Hébreu était trop sérieux pour qu'il pût oublier que cette harmonie universelle est troublée par la révolte humaine.

> Mon âme, bénis Jéhovah!
> Célébrez Jéhovah !

Il y a, dans ce chant, un certain désordre lyrique qui n'est pas sans beauté. Je l'ai analysé et cité un peu longuement parce qu'il montre que le poëte hébreu peut sentir vivement la nature sans cesser d'admirer et d'adorer avant tout le Dieu qui l'a faite si belle. On remarquera, en même temps, la distance qui sépare cette conception de la nature de celle des Indous. Aucune personnification des forces de la nature. Un Dieu seul infiniment grand, créateur, organisateur, soutien de toutes choses, enveloppant de sa puissance et de sa bonté toutes les créatures, mettant partout l'ordre et l'harmonie, pénétrant tout de sa sagesse. C'est le premier nom, c'est l'unique nom qui se lise partout dans la nature, quelqu'immense que soit l'étendue de l'univers, quelque variés et innombrables que soient ses êtres et ses phénomènes. Aussi, c'est Lui que toutes choses chantent et glorifient. Il faut lire cette incomparable litanie qu'on appelle le

psaume CXLVIII, où le poëte, emporté par un saint délire d'enthousiasme et d'adoration, invite l'univers entier à louer l'Eternel :

> Célébrez Jéhovah !
> Célébrez dans les cieux Jéhovah !
> Célébrez-le dans les lieux hauts.
> Célébrez-le tous, ô vous, ses anges !
> Célébrez-le, armées des cieux !
> Célébrez-le, soleil et lune !
> Célébrez-le, étoiles brillantes !...
> ... Célébrez-le sur la terre, monstres et abîmes,
> Feu et grêle, nuage et vapeur,
> Vent de tempête, etc.

On a parlé du Dieu des Hébreux comme d'un Dieu séparé du monde et extérieur à son œuvre. Pour attribuer aux Hébreux une semblable conception, il faut ne connaître qu'un côté de leur pensée. M. Cousin n'était pas mieux inspiré quand il croyait retrouver dans le Dieu de Spinosa, cause efficiente et immanente de toutes choses, le Dieu de l'hébraïsme. Il ne voyait, lui aussi comme les autres, qu'un côté de la pensée hébraïque. La vérité historique consiste à réunir ensemble ces deux faces qu'on sépare pour les opposer : les poëtes hébreux, d'accord avec les prophètes et tous les croyants d'Israël, adorent un Dieu qui est à la fois distinct du monde et mêlé au monde. Est-il bien sûr que notre raison, formée par tant de siècles de réflexion et de haute philosophie, ait trouvé une idée de Dieu supérieure à celle de ces antiques adorateurs de Jéhovah ?

RÉCITS

ET

PAYSAGES

PAR

M. ÉMILE POUVILLON

Membre résidant.

I

LE CHEVAL BLEU

Nous étions en souci, cette année-là, de trouver du nouveau pour ses étrennes. Il en avait eu déjà tant et tant brisé, notre Charlot! Ce n'était pas petite affaire de le surprendre.

Nous y avions rêvé le soir sur les tisons, et le marmot endormi et rebordé dans sa barcelonnette : « Si nous allions revoir les boutiques de la Grand'Rue... » venait ma femme. Bras dessus, dessous, on s'embarquait à la découverte.

Les boutiques étincelaient dans la nuit noire; sous les *Couverts,* aux étalages de la Grand'Rue et du Marché-Neuf, il y avait foule comme sur le *Cours*, un dimanche; on se coudoyait presque pour entrer chez Séverin.

Une fois là, notre embarras recommençait.

Le moyen de choisir, je vous prie? Du haut en bas, les jouets tapissent la muraille : boîtes de soldats, théâtres, mé-

nageries, lanternes magiques montent par étages jusqu'au plafond encombré par les brochettes de pantins et les éléphants soufflés en baudruche:

Regardez : rien que du bleu, du rouge, du jaune et du vert; l'or pétille aux franges, aux galons, à la robe pailletée des poupées et des danseuses. Tout flambe, tout miroite : le vernis des soldats, l'acier des sabres et des casques, les vaisselleries de fer-blanc des petits ménages. Aïe! mes yeux! aïe! mes oreilles! Les toupies ronflent, les grelots tintent, les accordéons gémissent, l'ermite tire sa cloche, les lapins battent du tambour; cimbaliers, trompettes, chèvres et chiens charivarisent à qui mieux mieux.

On resterait indéfiniment planté là, sans savoir où donner de la tête, si M. Séverin n'arrivait pas, tout souriant sous ses lunettes. — « Par ici, Monsieur, Madame, le nouveau jouet de l'année, le jouet de Paris! »

Le jouet de l'année était trop cher et celui-ci trop fragile, et celui-là pas encore de son âge, et cet autre, on le lui avait donné l'an passé.

Bref, rien n'était à notre idée.

Mais Séverin ne se lassait pas de faire l'article; il allait, venait, grimpant aux échelles, plongeant dans les placards, époussetant les jouets du revers de la manche, ouvrant et refermant les boîtes et souriant toujours. De le voir ainsi tout hors d'haleine et si complaisant, la pitié me prenait et, de guerre lasse, j'aurais acheté le premier jouet venu. Mais Louise avait son plan; elle fit mine de se retirer et aussitôt voilà M. Séverin sur nos talons :

— « Si madame tient à ce mouton à roulettes... »

J'en étais à cent lieues du mouton; mais les femmes et les marchands ont une façon à eux de s'entendre à demi-mot. Ce ne fut pas sans peine cependant. On débattit le prix

jusque dans la rue. Enfin, j'emportai le mouton de haute lutte et un moment après nous l'installions dans ma chambre pour la surprise du lendemain.

Le lendemain, les baisers de Charlot m'éveillaient avant qu'il fût jour ; des baisers en veux-tu en voilà et les souhaits de bonne année bredouillés à travers les rires. A demi-nu, la tête empapillotée, il se roulait dans mes draps, puis s'arrêtait court, épiant, attendant quelque chose jusqu'à ce que, les volets grands ouverts, il découvrît le paquet sur la table. Le paquet apporté, il fallait voir son impatience à tirer les ficelles; il y allait des griffes, des dents, et le nœud qui s'embrouillait... — « Ouvri, pti pè, ouvri ! » — Puis, quand se développait le mouton tout blanc, doré des cornes, enrubanné de bleu, quelle explosion de cris, de cabrioles, de caresses où la toison blanche se mêlait aux mèches blondes et la frimousse rose au museau bridé de vermillon. Tout à coup, en pleine folie, le mouton se mit à bêler, — il bêlait au naturel, — autre surprise, mais terrible cette fois, plus qu'une surprise, un saisissement ; et notre petit cœur qui commençait à battre et nos lèvres qui dessinaient la moue... Les larmes n'étaient pas arrivées qu'il était aguerri déjà, en train de pousser la mécanique : bè... è, bè... è ; et de recommencer encore : bè... è, bè... è ; c'était tout à fait pastoral.

Cependant, parmi la musique et les baisers, notre homme était débarbouillé, frisé, et finalement accoutré de sa belle blouse de velours bleu, — la blouse de tante Adèle, — et nous partions pour la tournée du jour de l'an, la tournée des étrennes.

Il en pleuvait ce jour-là, et nous avions fort à faire à les porter au retour. Charlot en tête marquait le pas avec le

clairon de l'oncle Amédée, puis venait Marion, chargée comme un baudet ; moi ensuite, armé du tambour de tante Suzette, et ma femme qui ne portait rien.

La caravane était rentrée au gîte, et nous montions l'escalier.

— « Qui sait, disait Louise, ce que donnera le cousin Jacob ? »

C'était un parent pauvre, un vieux garçon qui vivait retiré dans une chartreuse du faubourg entre ses bouvreuils et ses rhumatismes, — les uns lui faisant oublier les autres. Il paraissait, aux grands jours, tiré à quatre épingles, paré comme un ci-devant muscadin, avec sa redingote à l'antique et son gilet à ramages d'où sortait toujours quelque surprise pour Charlot : une piécette blanche, six bâtons de réglisse, une amusette quelconque enveloppée en double et ficelée de faveurs roses ou bleues.

Et tenez, le voici justement qui nous attend sur le palier, le cousin Jacob et sa petite tête vieillotte bouclée à la Titus qui salue en plongeant dans la cravate.

Et tout en saluant il enfilait une phrase de circonstance, une phrase à la Jacob, taillée sur le patron de sa redingote, on n'en voit jamais la fin, — une phrase à la mode de l'an III, où tremblaient les mots d'Être suprême, de nature et de cœur sensible... Charlot par bonheur coupa la période avec un : « Etrenn'Jaco ? » appuyé d'une tirée aux basques. La basque s'ouvrit et, de ses profondeurs, cousin Jaco tira solennellement un horrible petit cheval en carton bleu, et quel bleu ! non pas bleu cendré, ni bleu perle, ni même bleu de roi, mais bleu d'azur... sans nuages.

A quel fond de boutique, à quel hasard d'enchères, le cousin avait-il accroché cet étrange bibelot ? Dieu le sait ; mais attendez la fin.

Je la redoutais, cette fin ; j'avais peur que Charlot fît la

moue (il en est à son dixième cheval et voici le plus laid!). Point. Du premier coup, le bleu avait tourné la tête au petit homme : Adieu, sabre et tambour et mouton et le reste; d'un bond il pique droit au monstre bleu, l'enlève, l'arrache des mains de Jacob et l'emporte.

Mon regard l'arrêta sur le seuil; il comprit, revint sur ses pas, étreignit la tête blanche qui se penchait vers lui, et dans ces rides profondes il planta deux gros baisers bien chauds, bien appuyés; des baisers pour tout de bon! Les joues du cousin Jacob n'étaient pas souvent à pareille fête!

Quel coup pour ce cœur de vieux garçon! Il n'en revenait pas; c'étaient des mots entrecoupés, des effusions qui s'arrêtaient à la gorge, et tout un manége pathétique de bras levés au plafond, de mouchoir à carreau baigné de larmes...

De ce jour avaient commencé les grandes amours de Charlot et du cheval bleu, de Coco bleu, comme il disait. C'était une fameuse paire d'amis : compagnons de jeu, camarades de lit, ils étaient inséparables.

Leur grand amusement était des promenades sans fin, l'un tirant l'autre, Coco bleu roulant à un bout de la ficelle, Charlot à l'autre bout, la tête à demi-tournée et faisant claquer la langue : Ahï! Coco, ahï!

On l'entendait en bas, de l'étude, et que de fois j'oubliais mon grimoire pour écouter ces chers petits pieds trotte-menu; de plus grand cœur, ensuite, je remettais le nez dans mes paperasses : « Pioche, bonhomme, pensais-je, c'est pour Charlot! »

Quand on en avait assez de courir, c'était le tour du pansage : et je t'étrille, et je te brosse, et je te bouchonne; le bleu de Coco en pâlissait chaque jour; puis on lui faisait une moëlleuse litière de coton, et bonsoir. D'autres fois, si Coco

n'avait pas sommeil, on allait s'asseoir dans un coin, Charlot sur sa petite chaise, Coco bleu sur les genoux de son ami, et c'étaient alors, — dans ce joli parler des marmots tout bariolé de voyelles comme un patois indien, — de longues histoires, des chansons de nourrice ; par moments aussi, de brusques querelles, des ruades, des batteries terribles à tour de bras, de grandes brouilles suivies de raccommodements et de càlineries qui bleuissaient les lèvres et amollissaient le carton.

C'était un confident si discret, Coco bleu, et un conseiller si commode ! Était-il question d'aller au lit ou d'épeler ses lettres : « Coco bleu veu pa ! » et si l'on avait envie de pralines : « Coco bleu voulait ! »

Ils avaient tout de moitié, les confitures et la tisane ; la tisane surtout.

Quand Charlot eut le croup, comment aurions-nous fait sans le cheval bleu pour lui faire avaler ces vilaines drogues ? Il les repoussait d'abord, puis Coco arrivait ; Coco avalait sa part de si bonne grâce : « Regarde, fils ; à toi, maintenant. » Et moitié de gré, moitié de force, il avait pris sa potion.

Pauvre petit ami. Il me semble encore le voir le jour où il fut si mal, si mal, blême, égaré, les violettes de la mort sur les lèvres, les doigts crispés serrant la crinière du cheval bleu qui piaffait sur ce berceau d'agonie avec la mine tragique d'un courrier d'Apocalypse !

. . . .

Des années et des années ont passé depuis. Charlot est devenu un homme, et un bel homme ; M. Charles Dumont, gros comme le bras, sous-lieutenant au 9e chasseurs à cheval.

Moi qui voulais en faire un avocat !

Le 9e est, d'ailleurs, le plus beau régiment de l'arme, et

Charles est la plus belle moustache du régiment ; ses camarades ajoutent : le meilleur garçon.

Il nous a envoyé l'autre jour, pour nos étrennes, sa photographie en grand uniforme et à cheval.

Elle est là, sous mes yeux ; et quand je la regarde, est-ce l'effet du jour qui tombe ou des larmes qui me gagnent ? Je ne sais ; mais, peu à peu, les lignes se troublent, les contours s'effacent, et, au lieu de mon officier, il me semble voir la mine ébouriffée de Charlot à cheval sur Coco bleu.

II

AU RAMAÏREL

D'aussi loin qu'il me souvienne, je n'ai jamais manqué d'ouvrir la chasse au Ramaïrel, chez l'oncle César.

L'oncle César ? Un bourgeois de campagne ; bourgeois dessus, paysan dessous ; grand amateur de chasse et, comme ses pareils, friand du cotillon ; épais d'encolure, parlant haut, se mouchant fort, sacrant à tort et à travers ; bonhomme au demeurant, heureux de vivre, buvant sec, ronflant comme quatre, et ne craignant en tout que deux choses : l'eau claire et la République.

Voilà l'oncle !

Et le Ramaïrel ?

Ah ! si je savais peindre ! Imaginez cependant, aux frontières du Quercy, une bicoque assise à mi-côteau, un pignon rouge dans les chênes et, par-dessus, le vignoble ; quelques rayons de chasselas plantés en échelle, et tout prêts, si l'on n'y prenait garde, à dégringoler dans la rivière. Elle coule au bas, mirant la vigne, les pruniers, les pins parasols, et parfois, accoudé sur sa terrasse, l'oncle César en personne et sa tabatière d'argent qui tourne entre ses doigts.

Un fameux coin de terre, en somme, ce Ramaïrel ! Quand ça ne serait que cette fontaine obscure en plein midi, sous

un couvert de sureaux et d'ormilles et, — t'en souviens-tu, Cécile ? — le cabinet de buis au bout de la terrasse, avec sa fenêtre où s'encadre la marine, les *garrabots* des pêcheurs de sable qui dérivent lentement à fleur d'eau.

Ah ! les heures calmes écoulées là, sur le banc de pierre ! Nos fronts inclinés sur le même roman, nous lisions ; les cigales chantaient, et la petite sœur, penchée sur ton épaule, épelait les syllabes : Le-vant-les-yeux-a-vec-au-tant-de-joie-que-de-sur-pri-se-Quen-tin-vit-u-ne-fe-nê-tre-s'en-tr'ou-vrir-u-ne-main-de-fem-me-s'y-mon-tra-un-ins-tant-et-lais-sa-é-chap-per-un-bil-let.....

Mais quand arrivait l'ouverture, adieu, cousine et romans; j'étais tout à Thisbé et aux perdreaux.

L'ouverture ! Rien que d'y penser, mes vingt ans me reviennent ; mon cœur bat ; c'est demain le grand jour. — « Eh ! l'endormi ! Holà, neveu ! debout ! Le jour vient ! debout, sacrédié ; la soupe est chaude ! à terre, *pitchou !* »

Debout ! les volets ouverts laissent entrer le silence et la fraîcheur d'avant l'aube. Au demi-jour, on s'habille dare dare... la maison dort, je descends l'escalier à tâtons. A la la cuisine, la soupe nous attend, et quelle soupe ! recuite, mitonnée, attrapée du fond... J'en mange encore ; une rasade de Ramaïrel par-dessus, et en route !

Nos chiennes vont devant, les bonnes bêtes ; Thisbé, frétillante, la queue en danse ; Cybèle, à son ordinaire, pacifique et trotte-menu. Elle n'a pas besoin qu'on lui apprenne son métier, celle-là ; nous ne sommes pas sur la terrasse qu'elle est déjà à son poste, assise au bout du *garrabot*..... — Démarre, mon garçon ! — Je tiens les fusils ; l'oncle manœuvre à la *godille*. La rivière s'étale à demi-voilée de

brouillards; nous coupons au plus droit, sabrant les remous, remuant les étoiles qui dorment au fil de l'eau.

A terre! La plaine est devant nous; chaumes, sainfoins, chènevières, maïs, s'étendent, indistincts, embrouillés dans l'obscur jusqu'à l'horizon qui se découpe en noir sur la blancheur de l'aube naissante.

C'est le champ de bataille.

Par où attaquer? en remontant par la Palanque, les Pibouls et la Mouline, ou en aval par les chaumes de Borde-Neuve et les vignes de Fontclare? Pendant que nous délibérons, Cybèle et Thisbé ont sauté en plein chaume de Campouïrit et, sans plus lanterner, ma foi, nous suivons nos bêtes.

On s'espace, on prend du large. Tout en bourrant mon fusil, je suis du coin de l'œil Thisbé qui traque à grande allure dans une averse de rosée. Plus loin, l'oncle César, haut guêtré, la casquette à la jockey sur l'oreille, la barbe en collier plongeant dans le nœud de mousseline, le carnier collé sur la veste de nankin, — un joli Carle Vernet, — chevauche gravement les sillons. Cybèle, en vraie chienne de fusil, quête sagement dans ses jambes. Ramassée, le cou tendu, elle se coule en serpent dans les foulées du chaume...

Je regarde, et tout à coup, paff! Thisbé tombe à l'arrêt; patte en l'air, raide comme une barre. Attention! les pieds calés, la main à la sous-garde, j'attends; rien ne bouge. Pas si sotte, la bestiole! elle file, et Thisbé sur la piste, tendue comme un arc et jouant des prunelles... Bellement, Thisbé! La caille va, revient, tourne, piète sur place, et quand je la crois perdue... prr, elle s'enlève à deux pas. Tirée, pelotée,

mise au sac. Aux autres, maintenant! Elles foisonnent. J'en manque deux, j'en tue trois; j'en remanque une, j'en retue quatre; l'oncle fait deux coups doubles et je ne sais combien de simples. C'est une pétarrade inouïe; le chaume sent la poudre, et les bourres çà et là fument en bleu dans la rosée.

En avant! Le soleil est déjà haut d'un pan; les pourpres aurorales s'éteignent dans le gris argenté du matin; gazouillis et ramages, siffleries de merles et sonneries dominicales s'éveillent au jour nouveau..... En avant! aux sainfoins des Pibouls, aux chaumes des Boulbènes et de la Palanque!

A la Palanque, on fait longue pose; — c'est le meilleur chaume du pays : un vrai chassé de Cocagne. Pauvres cailles de la Palanque! les avons-nous fusillées! J'attrapai rondement la douzaine; mais la treizième! — « Elle est cuirassée, bien sûr, » faisait mon oncle en se tenant les côtes de rire, le cher homme, et jusqu'à ce grand innocent de Pierril, le bordier de la Palanque, qui me criait à travers la haie : « *Pécaïre méou!* on ne vous a pas vendu du plomb droit, *Moussu Estiéné.* »

Animal, va! A la fin des fins, elle y reste, et deux autres encore par-dessus le marché. La matinée s'avance, chemin faisant. Il y a déjà bon temps qu'on est rentré de la messe première. Le soleil commence à taper... Il fait soif.

Halte! Ici, sur le penchant du rivage, à l'ombre des saules, sur la pelouse tiède, embaumée de serpolet. Un air vif circule encore sous les verdures mollement balancées; l'herbe luit emperlée sous les taillis; à nos pieds, un ourlet de sable borde la rivière qui miroite, enflammée de soleil.

Halte ! Il fait bon déboucler le harnais et, allégé, débraillé, s'étendre tout du long, plonger les mains dans la fraîcheur de l'herbe, entonner à la régalade un coup de vin vieux. Ce n'est pas tout ; il y a le déballage du carnier ; les cailles alignées à terre : — « Pesez-moi celle-là, oncle César ! » Le bonhomme la tourne, la retourne, soufle au cou pour voir si la graisse est au point : — « Pas trop mal, pour une caille d'ouverture ! Mais nous sommes loin de ma caille de Borde-Basse : deux livres, petit poids, mon cher ; écoute : j'avais alors Sultane, la fille de Milord, une épagneule qui valait cent écus comme un liard ; j'étais allé voir les vendangeurs de Borde-Basse... »

Il y a longtemps que je la connais, l'histoire de la caille. Je n'avais pas touché un fusil que je la savais déjà par cœur. Les yeux fermés, je marquerais les gestes de l'oncle et l'endroit précis où il s'arrêtait pour prendre la prise. J'écoute d'une oreille tout en bayant aux grues, c'est-à-dire aux envolées de pigeons qui s'abattent à la pointe de l'île, aux manéges du fretin qui joue entre deux eaux, aux grimaces de Thisbé qui happe les mouches dans un rayon de soleil... Je regarde et je ne sais comment mes idées s'embrouillent, j'y vois trouble... je dors.

Depuis quand l'oncle a-t-il fini de tuer sa caille ? Il est là, tout harnaché, qui me chatouille du bout du fouet. — « Chut ! » Accoudé sur le talus, le nez dans l'herbe, j'écoute : une vieille perdrix rappelle à deux pas de nous dans le maïs. Du haut du gosier, à pleine voix, elle chante et les petits gloussent en réponse : cou, tsi, tsi ; cou, tsi... tsi...

L'oncle se poste ; doucement, à la muette, je tourne pour surprendre les innocents ; au premier sillon, en voilà trois qui déboulent ; le temps d'épauler, la compagnie est en l'air et

manquée des deux coups. La vieille perdrix se lève alors et gagne droit à la rivière ; mais elle avait compté, la pauvrette, sans l'oncle César, qui la pelote à la montée des saules d'un magnifique coup droit qui fera le pendant à l'histoire de la caille.

A la remise ! D'oseraie en chènevière, à travers le fouillis des enclos qui bordent la rivière, nos perdreaux nous mènent aux paillers de la Mouline. Au-delà, c'est la grande plaine qui recommence, la plaine blonde, fumante de soleil, qui fuit aux *grèzes* bleues du Rouergue, et plus proche à l'âpre montée du Quercy, au *pech* mamelonné de *tucs* blancs, couronné de chênes, de villages et de moulins coupant l'azur !

Allons ! le chaume flambe, il pleut du feu ; n'importe ! — Avance, Thisbé ! Cherche, Cybèle. Hélas ! le chaume est foulé, saccagé, jonché de bourres ! Les gens de Saint-Papoul ont passé par là ! — Ah ! gredins ! ah ! triples gueux ! — Il faut entendre comme l'oncle César les arrange... — « C'est égal, ils ne les ont pas tuées toutes, et, en suivant les fossés... » Elles sont là, blotties, sous l'abri des ronces, immobiles sous l'arrêt, engourdies au départ ; un tiré de mazettes. Aussi tombent-elles criblées, trouées, éventrées..................... ...
Thisbé, au rapport, s'en lèche les babines. Cela dure autant que le fossé ! Après, rien ; le désert, la fournaise ; le silence accablant de midi, le fusil qui brûle les doigts, et Cybèle exténuée qui marche dans notre ombre. Assez. L'oncle César lui-même a donné le signal. Nous rentrons.

Il avait, le retour, ses bons et ses mauvais moments. C'était d'abord la première ombre qu'on touchait, le flot d'eau vive de la rivière, le bac où l'on s'allongeait, la main trem-

pant au sillage; puis le long ruban poudreux de la route et le Ramaïrel, tout au bout là-haut, pas plus grand que ça, et fuyant toujours.

Le gosier sec, la gourde vide, nous marchons, comptant les bornes, cherchant l'ombre courte des mûriers et des chênes. L'air brûle. — Ouf! ma poitrine. Grâce, oncle César! Halte! — Fadaises! Marche! — Oh! le terrible homme! — « Tu n'as qu'à prendre le pas de route. » Le pas de route de l'oncle César! merci bien; le pas des pupilles de la grande armée, le pas de Montmirail et de Champaubert!

Le retour? C'étaient encore les mûres poudreuses cueillies aux buissons, les fossés où Thisbé se vautre, heureuse bête; une bouffée d'air tiède qui baigne le visage; l'arrivée enfin, la fraîcheur du seuil, les gronderies de ma tante, les compliments de Mariette qui vide le carnier, le sourire de Cécile qui m'évente du bout de son mouchoir. Est-ce tout? Non : le déjeuner fini, les carafes vidées, le meilleur nous reste; je veux dire la sieste dans le vieux fauteuil ou sur le canapé, les volets tirés, dans l'ombre bourdonnante de mouches; la sieste et bientôt le sommeil, un sommeil moite et léger, bercé par le rou cou des colombes captives, la crécelle monotone des cigales; interrompu par les coups de fusil lointains, la mousqueterie expirante de l'ouverture.



LE

PRINTEMPS

(MARS 1871)

PAR HENRI NAZON

Membre résidant.



J'entends le printemps qui m'appelle :
« Viens, dit-il, laisse ta maison;
« Déjà la première hirondelle
« Est signalée à l'horizon.

« Les sentiers, longs rubans de moire,
« Ont repris leurs vives couleurs;
« Le bois dur de l'épine noire
« Disparaît sous de blanches fleurs.

« Les brebis ont quitté la crèche,
« Et sentant que l'hiver finit,
« L'oiseau, dans la haie encore sèche,
« Choisit la place de son nid.

« Le grillon prend ses castagnettes,
« Bientôt partiront, des buissons,
« Les charmants trilles des fauvettes
« Et l'air éclatant des pinsons! »

Et moi qui, jadis, du collége
Si souvent franchissais les murs,
Par le temps chaud ou par la neige,
Malgré des pensums toujours sûrs,

Pour aller, soit à la rivière,
Soit à Pomponne, soit au Cours,
Faire l'école buissonnière,
Ma plus chère école toujours,

Je lui dis : Après la tourmente,
Que je suis aise de te voir,
O printemps, ô saison charmante,
Toi la jeunesse, toi l'espoir.

Salut, oiseaux, salut, abeilles,
Salut, insectes diaprés,
Salut, bourgeons glauques des treilles,
Salut, petites fleurs des prés;

Salut, salut, chênes énormes,
O fins chatons des peupliers,
Salut, ô fleurs vertes des ormes,
O fleurs blanches des amandiers.

Mais quoi! vous avez tous l'air sombre.
Me trompé-je? ou bien sentez-vous,
Vous aussi, chers amis, cette ombre
Dont nous couvre un destin jaloux?

L'eau sanglotte, le vent soupire,
Le ciel a la pâleur du lys;
Seul, ce bon rural de Tityre
Chante encor son Amaryllis :

« Un Dieu m'a donné ce bien-être... »
Chante, plutôt, qu'il te l'a pris,
Fou, qui bénis ton ancien maître
Quand ton créancier tient Paris.

Allons ! courbe bien ton échine,
Que le blé pousse en ta sueur ;
L'horrible échéance est voisine
Et l'huissier suit le percepteur.

— Et je quitte, morose et sombre,
Ces lieux où, garanti du vent,
Pieds au soleil et tête à l'ombre,
Je venais, jadis, si souvent,

Contempler tant de belles choses,
Et, le cœur rempli de fierté,
Rêver de lauriers et de roses,
Et de gloire et de liberté !

Rêves, qu'a chassés un infâme,
Vous reverrai-je de longtemps ?
Pourras-tu bientôt, ô mon âme,
T'ouvrir aux splendeurs du printemps !



ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE L'ACOUSTIQUE MUSICALE

ET

LA MESURE DES INTERVALLES MUSICAUX

PAR M. E. MERCADIER

Associé correspondant.

La musique est une langue dont les airs sont les phrases, et qui a un alphabet spécial, nommé *gamme* ou *mode*. Pour qu'une langue soit constituée, ainsi que sa grammaire, sa théorie scientifique, il faut évidemment que son alphabet le soit. Les lettres de l'alphabet musical ne sont pas, ainsi qu'on le croit généralement, les *sons* successifs ou simultanés qui composent les mélodies ou les harmonies, mais bien les *intervalles* que ces sons forment entre eux ; il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer qu'un air musical n'est nullement altéré, qu'on le chante ou qu'on l'exécute avec un instrument dans un ton aigu ou grave. Pourtant, dans les deux cas, les *sons* de la voix ou de l'instrument ne sont pas les mêmes ; mais les *intervalles* n'ont pas varié. Il faut donc, pour fonder l'acoustique musicale sur des bases scienti-

fiques, connaître exactement, avant tout, les valeurs mathématiques des intervalles musicaux renfermés dans nos gammes usuelles.

Les premiers essais de théorie plus ou moins rationnelle des intervalles musicaux remontent à la plus haute antiquité; on en a tenté de tout temps, et l'on en fait encore aujourd'hui. Voici d'abord une esquisse sommaire et très-rapide de l'histoire de ces essais, en nous bornant aux faits généraux et en indiquant les principales sources bibliographiques où pourront puiser les personnes que ces études intéressent.

Bornons-nous à l'Europe, et ne nous arrêtons pas un seul instant aux légendes qui nous ont été rapportées par divers auteurs grecs, notamment Plutarque, sur les origines de la musique, sur Apollon, la lyre de Mercure, Orphée et les historiettes musicales relatives à Pythagore. Il faut arriver tout de suite à des faits précis, et, pour cela, commencer au IVe siècle avant notre ère. C'est, en effet, à cette époque que vivait le plus ancien musicologue dont les écrits techniques soient parvenus jusqu'à nous, Aristoxène, disciple d'Aristote. Nous possédons également un traité de musique d'Euclide, des ouvrages de divers auteurs des premiers siècles de l'ère chrétienne, Gaudence, Nicomaque, Bacchius, Aristide Quintilien. Un érudit du XVIIe siècle, Meibonius, a donné une édition de ces ouvrages, en y joignant une traduction latine (1).

Il serait beaucoup trop long d'analyser ces écrits. En voici le résumé pour ce qui concerne les intervalles musicaux.

La base du système musical des Grecs n'était pas l'octave, comme chez les modernes : c'était le *tétracorde,* c'est-à-dire

(1) *Antiquæ Musicæ auctores.* Amsterdam, 1652.

l'intervalle de quarte, l'intervalle d'*ut* à *fa* de la gamme actuelle. La question était de savoir quelle devait être (dans le genre diatonique) la valeur des trois intervalles correspondant à nos tons *ut-ré, ré-mi,* et à la seconde mineure ou *limma, mi-fa.* On trouve, à ce sujet, dans les auteurs précités, deux doctrines générales.

L'une est celle d'Aristoxène, qui l'a inventée. Elle pose en principe la divisibilité arbitraire du ton en parties égales, demi, quarts... de ton; d'où résultent les tons majeurs, mineurs, les demi-tons majeurs, mineurs, etc., et des quarts de ton de toute espèce. Quelles bonnes raisons donne-t-on de cette variété, en quelque sorte indéfinie, d'intervalles? On en cherche vainement une seule : il n'y en a pas; c'est de la pure fantaisie.

La seconde doctrine est attribuée à Pythagore; transmise à ses disciples, elle avait été professée notamment par Platon. Elle affirme, contrairement à la précédente, l'indivisibilité du ton en parties égales, donne à ce ton la valeur numérique fixe $\frac{9}{8}$, n'en admet pas d'autres, attribue à la seconde mineure ou *limma* et à la tierce majeure ou *diton* les valeurs fixes $\frac{256}{243}$ et $\frac{81}{64}$. Il en résulte, en donnant à cette doctrine la forme moderne, ces deux conséquences remarquables :

1° Les intervalles musicaux de notre gamme diatonique majeure sont représentés par les valeurs numériques suivantes :

Ut	Ré	Mi	Fa	Sol	La	Si	Ut
1	$\frac{9}{8}$	$\frac{81}{64}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{27}{16}$	$\frac{243}{128}$	2.

Ces intervalles ont donc une expression numérique formée par des multiples des nombres 2 et 3.

2° Par suite, tous ces intervalles et tous ceux qu'on emploie en musique doivent résulter d'une combinaison de quintes $\frac{3}{2}$ et d'octaves 2, ou, en d'autres termes, d'une série indéfinie de quintes, dont les termes peuvent être rapprochés les uns des autres par réductions d'octaves.

C'est là, sans doute, une théorie aussi curieuse que simple; mais il faut bien reconnaître que les preuves que donnent à l'appui les auteurs anciens ne s'appuient sur aucune base vraiment scientifique; ce sont de pures spéculations métaphysiques sur les nombres, d'origine certainement égyptienne.

Après les auteurs cités plus haut, ou en même temps, Ptolémée (1) et Didyme (2) renchérissent encore sur les inventions d'Aristoxène, et créent des divisions arbitraires dans les tétracordes. Ptolémée notamment établit, sans aucune espèce de raison, la division appelée *diatonique synton*, qu'on retrouve sans cesse plus tard, et qui fournit, pour notre gamme moderne, les valeurs suivantes qu'on trouve dans les traités d'acoustique :

Ut	Ré	Mi	Fa	Sol	La	Si	Ut
1	$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{5}{3}$	$\frac{15}{8}$	2.

Ces valeurs sont plus complexes que celles de la gamme de Pythagore; elles contiennent de plus le facteur premier 5.

Plus tard, Boèce (3), au V[e] siècle, dans son *Traité de Musique*, expose les deux théories contradictoires, en don-

(1) Les *Harmoniques* de Ptolémée, 3e volume des *Œuvres mathématiques* de Wallis. Oxford, 1699, avec le Commentaire de Porphyre.

(2) Fragments dans les Commentaires de Porphyre sur les *Harmoniques* de Ptolémée.

(3) *Arithmetica, Geometria et Musica* Boetii. Venetiis, Gregorii, 1492.

nant toutefois la préférence à la doctrine pythagoricienne, que Gui d'Arezzo reproduit cinq cents ans plus tard.

Vers la fin du XVI[e] siècle, les deux théories suscitent une polémique remarquable entre Zarlin (1) de Venise, qui adopte le diatonique synton de Ptolémée, et Vincent Galilée (2), le père du grand physicien, qui soutient les idées pythagoriciennes. L'avantage reste, on ne sait pourquoi, à Zarlin, et, à partir de ce moment, la théorie de Pythagore semble oubliée à tout jamais; les idées et les livres de Zarlin, adoptés par les artistes et les savants, deviennent, dans les écoles, autant d'articles de foi.

Nous arrivons ainsi au XVII[e] siècle et à Descartes. Dans son *Abrégé de musique,* composé en 1618, et qu'on peut lire dans l'édition de M. Cousin, l'éminent philosophe adopte les nombres du diatonique synton, comme Zarlin; mais il essaie (c'est la première tentative sérieuse de ce genre) de les fonder sur des bases rationnelles, dont l'une est le principe expérimental de la *résonnance multiple* que Descartes avait entrevu avant Sauveur, et l'autre un prétendu principe dit *des rapports simples*, et qui consiste à dire, *a priori*, que les intervalles musicaux doivent être représentés par des nombres simples. On reconnaît là les principes sur lesquels s'appuient encore aujourd'hui tous les auteurs qui traitent de l'acoustique musicale.

Passons sur l'énorme et indigeste in-folio du P. Mersenne, l'*Harmonie universelle,* qui reproduit les idées de Descartes en les appuyant de nombreux, arides et inutiles calculs, et arrivons au XVIII[e] siècle.

(1) *Opere musicali* di Zarlino. Venise, 1602.

(2) *Dialogo della Musica.* Florence, 1581. — *Discorso intorno alle Opere di Zarlino.* Florence, 1589.

Tout d'abord Sauveur étudie et précise le phénomène de la résonnance multiple. Rameau s'attache à trouver dans ce phénomène la confirmation des théories de Zarlin; mais il ne s'en rend pas bien compte, l'interprète mal, ainsi que le lui prouve fort justement J.-J. Rousseau, et ne démontre pas, par conséquent, ce qu'il voulait prouver. Bientôt les deux théories se retrouvent en présence. D'un côté, des savants, tels qu'Euler (1), d'Alembert (2), soutiennent la théorie de Zarlin; de l'autre, un simple musicien, l'abbé Roussier, dans un *Mémoire sur la Musique des anciens,* présenté par d'Alembert lui-même à l'Académie des Sciences (1770), reprend les nombres de Pythagore, et J.-J. Rousseau bat en brèche la théorie de Descartes sur la simplicité des rapports qui représentent les intervalles. Enfin, en 1818, P. Galin (3), continuateur de Rousseau en certains points, démontre, sans calculs, à l'aide seulement d'une puissante logique, des principes musicaux avec lesquels les idées pythagoriciennes sont en parfait accord.

Cependant la question en litige n'avait pas encore été véritablement étudiée expérimentalement, c'est-à-dire qu'on n'avait pas essayé de mesurer directement la valeur des intervalles, tels qu'on les exécute avec la voix ou un instrument.

C'est ce que fit Délezenne, dont les principales recherches se trouvent dans les Mémoires de la Société des Sciences de Lille pour les années 1827 et 1828. Ses expériences consistaient surtout à mesurer les longueurs de cordes correspon-

(1) *Tentamen novæ theoriæ Musicæ.* Petropoli, 1739.

(2) *Éléments de Musique.* Paris, 1772.

(3) *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la Musique;* nouvelle édition. Librairie des Sciences sociales, rue des Saints-Pères, Paris.

dant aux sons donnés par un musicien lorsque son oreille était satisfaite. Elles confirmèrent d'abord la théorie de Zarlin ; mais, plus tard, Délezenne crut avoir trouvé de nouvelles valeurs, et notamment celle $\frac{10}{9}$, au lieu de $\frac{9}{8}$, pour l'intervalle *ut-ré*. En 1857, le Dr Mohring de Lunebourg fit une série d'expériences analogues, et trouva, au contraire, que les valeurs des intervalles se rapprochaient beaucoup de celles de la gamme pythagoricienne. En 1861, E. Ritter (1) reprit la question, et, sans faire d'expériences personnelles, discuta celles de Délezenne et du Dr Mohring, adopta les résultats de ce dernier, et montra leur accord avec la doctrine de Pythagore, qui se trouvait ainsi confirmée, pour la première fois, par des expériences.

Mais ces travaux ont été éclipsés par ceux de M. Helmoltz, et la publication récente de la *Théorie physiologique de la Musique* porta à la théorie pythagoricienne un coup dont elle ne paraissait pas pouvoir se relever. Cependant, en examinant avec soin les expériences à l'aide desquelles M. Helmoltz établit que les intervalles sont bien ceux de Ptolémée et de Zarlin, déduits de la théorie de la résonnance multiple et formant ce qu'il appelle la gamme *naturelle*, on voit qu'elles sont tout à fait incomplètes.

Cette question, en effet, est plus complexe qu'elle ne le paraît au premier abord. Les effets musicaux se rapportent à divers ordres de sensations. On en peut distinguer nettement au moins deux : les sensations provenant de sons et par suite d'intervalles *successifs*, formant ce qu'on appelle communément des *mélodies*, et, en second lieu, les sensations d'une autre nature, produite par des sons ou des intervalles *simul-*

(1) *La Gamme des musiciens et la Gamme des géomètres*, par E. Ritter. Chez Vaney, Genève, 1861.

tanés, formant des accords *harmoniques,* et dont la succession constitue ce qu'on nomme, en langage technique, l'*harmonie.*

Ce n'est pas là une distinction artificielle; on la trouve dans l'histoire, car les Grecs, par exemple, n'ont jamais connu véritablement que la mélodie, l'harmonie qu'ils employaient n'étant que rudimentaire. On la trouve actuellement à l'état de fait incontestable, car certains peuples ne peuvent souffrir les effets harmoniques; d'autres sont notablement plus sensibles aux effets mélodiques qu'aux effets harmoniques; d'autres préfèrent les sensations contraires. D'ailleurs, les expériences qu'on peut faire à cet égard ne laissent aucun doute; il est certain que ces deux genres d'effets produisent des sensations très-différentes.

Il semble donc tout naturel de se demander si, à cette sorte de dualité d'effets physiologiques et artistiques, ne correspond pas une dualité analogue dans les éléments qui sont la source de ces effets, c'est-à-dire les intervalles musicaux, qui portent pourtant le même nom dans les deux cas, et si l'on n'aurait pas confondu, en leur attribuant les mêmes valeurs, deux choses en réalité différentes.

C'est ce qui arrive en effet. La distinction n'avait pas été faite. Si l'on étudie avec soin les expériences de M. Helmoltz, on s'aperçoit qu'elles se rapportent toutes directement ou indirectement aux effets harmoniques, soit qu'elles portent sur des accords même, soit qu'on se soit basé, pour juger de la justesse des sons, sur des critériums appartenant proprement à l'harmonie, par exemple, l'absence de battements. Il n'y a pas, dans le livre de M. Helmoltz, d'expériences franchement *mélodiques.* Il n'a donc envisagé et étudié qu'un côté de la question, et la seule conclusion qu'on puisse tirer de ses recherches doit être formulée ainsi :

« Les intervalles musicaux, éléments des accords *harmo-*
« *niques,* appartiennent au système de la gamme de Pto-
« lémée et de Zarlin. »

Si l'on veut étudier complétement les intervalles musicaux, il faut aborder successivement les recherches suivantes :

1° Mesurer les intervalles de la gamme majeure au point de vue *harmonique,* en produisant des accords et déterminant les nombres de vibrations des sons qui les forment ;

2° Mesurer les intervalles de même nom produits *mélodiquement* par sons successifs ;

3° Faire les mêmes mesures pour les intervalles de la gamme mineure ;

4° Enfin, étudier les éléments de ce qu'on appelle, en musique, la *tonalité,* les variations que peuvent produire, dans la grandeur des intervalles mélodiques ou harmoniques, les changements subits et momentanés de ton ou de gamme, c'est-à-dire les *modulations.*

Il faut remarquer, en outre, que si l'on veut arriver, dans ces recherches, à un résultat sérieux et qui ne porte pas sur des éléments artificiels, il faut effectuer les mesures sur les intervalles tels que les exécutent les musiciens, et les rendre indépendants de la volonté des exécutants.

Après avoir fait, en employant le phonautographe, une première série d'expériences harmoniques et mélodiques qui nous ont conduits, M. Cornu et moi, à trouver une différence d'un *comma* $\left(\frac{81}{80}\right)$ entre les tierces majeures mélodiques et harmoniques ; après avoir ainsi constaté surtout que la tierce majeure *harmonique* a bien la valeur $\frac{5}{4}$ ou 1.250 conforme au système de Zarlin et aux recherches de M. Helmoltz, tan-

dis que la tierce majeure *mélodique* a pour valeur $\frac{81}{64}$ conformément au système de Pythagore, nous avons réussi à trouver une méthode remplissant les conditions indiquées plus haut, et nous avons pu exécuter complétement la seconde et la troisième partie des recherches indiquées plus haut.

Cette méthode consiste à inscrire d'une manière *continue*, sur un cylindre tournant, les vibrations de sons constituant des fragments de mélodie, à mesure qu'on les exécute sur un instrument.

L'expérience prouve qu'un fil métallique d'acier, de cuivre, de laiton, etc., sans tension, soutenu seulement de façon que ses mouvements puissent s'effectuer librement, transmet à une de ses extrémités, par vibrations transversales, les vibrations d'un corps sonore fixé à l'autre extrémité. Pour le démontrer, il suffit de prendre deux diapasons à miroir accordés exactement à l'unisson, de fixer un bout de fil à l'un d'eux, et d'armer l'autre bout d'une barbe de plume portant un point brillant, placée en face du miroir du second diapason. Si l'on fait vibrer les deux diapasons en plaçant convenablement la barbe de plume, on voit l'image du point brillant décrire une ellipse caractéristique de l'unisson, ellipse qui varie si l'on charge d'un poids, si léger qu'il soit (un peu de cire, par exemple), le diapason fixé au fil.

On prend un pareil fil de 5, 6, 8, 10 mètres de longueur, suspendu au moyen de rondelles étroites de caoutchouc ; on soude à une extrémité une petite lame de laiton mince, que l'on place entre la table d'harmonie d'un instrument à cordes et les pieds du chevalet ; l'autre extrémité est fortement pincée dans un lourd support. Près du point fixé, on soude une petite lame de clinquant, à laquelle on attache une barbe de plume avec un peu de cire molle (cette disposition donne

aux vibrations une amplitude plus grande que si la barbe était fixée directement au fil). Un instrumentiste se place de façon que le fil ne gêne pas les mouvements de son archet, et il joue des fragments de mélodie simple dans un mouvement lent (chaque son doit durer environ une seconde). Les vibrations des cordes se transmettent au chevalet, à la lame métallique, au fil et à la barbe de plume qui vibre synchroniquement. Il ne reste plus qu'à inscrire ces vibrations.

L'instrument enregistreur se compose d'un cylindre métallique dont l'axe est muni d'une vis mobile dans un double écrou solidement fixé, soit à une table, soit à un mur. Ce cylindre est recouvert d'une feuille de papier qu'on enfume en le faisant tourner au-dessus de la flamme fuligineuse d'une lampe à huile. Un diapason de 300 à 500 vibrations doubles par seconde, muni d'un style en clinquant, est solidement encastré dans un étau ou dans le mur, et disposé de manière que son style vibre suivant les génératrices du cylindre ; ces vibrations servent à marquer le temps, et le diapason sert de chronographe, sans qu'il soit nécessaire que le mouvement du cylindre soit régulier et uniforme. D'ailleurs, on avance la barbe de plume de façon que sa pointe effleure le papier noirci et qu'elle vibre tout près du style, et, comme lui, suivant les génératrices du cylindre.

Ces dispositions prises, on met le diapason en vibration, soit avec un archet, soit par le choc d'un tampon garni de peau, et l'instrumentiste joue pendant qu'on fait tourner le cylindre, soit à la main, soit à l'aide d'un moteur quelconque, avec une vitesse convenable.

On obtient ainsi un graphique où chaque son de la mélodie est représenté par une forme de vibration différente. On compte pour chaque son le nombre de vibrations correspondant à 100 vibrations du diapason, par exemple, et les rap-

ports des nombres obtenus donnent les valeurs des intervalles. Les vibrations sont quelquefois compliquées d'harmoniques ; mais ce sont presque toujours des octaves, rarement des quintes, très-rarement des tierces. Il est, d'ailleurs, impossible de s'y tromper.

La même méthode sert à mesurer des intervalles *harmoniques*. Pour cela, on accorde *simultanément* les cordes de l'instrument à la tierce, à la quinte, etc., jusqu'à ce qu'il n'y ait pas de battements et que l'oreille soit pleinement satisfaite. Puis on inscrit séparément les sons des cordes ainsi accordées.

Nous avons fait ainsi une série de nombreuses expériences nous-même ou avec l'aide de musiciens amateurs jouant juste, sur les gammes entières ou sur des fragments (1) de mélodies sans modulations. Nous avons eu même la bonne fortune d'obtenir le concours d'artistes éminents, tels que le violoncelliste Seligmann et les violonistes Ferrand, de l'Opéra-Comique; Léonard, de Bruxelles.

Il est inutile de donner ici les nombres obtenus, qui ont été communiqués, dans une série de mémoires, à l'Académie des Sciences. En voici seulement les résultats, obtenus avec une netteté parfaite :

1° Dans la gamme majeure, parmi les intervalles *harmoniques,* la quarte, la quinte et l'octave ont bien les valeurs $\frac{4}{3}$, $\frac{3}{2}$ et 2 qui leur sont communes dans le système de

(1) Les fragments de mélodie employés sont les suivants : 1° un fragment de la pièce de la *Juive* (2e acte); 2° un fragment d'un chœur du 2e acte de *Guillaume Tell (Au sein de l'onde...)*; 3° un fragment du *Prophète (Mes yeux n'ont plus qu'à pleurer...)*; 4° un fragment de la symphonie en ut mineur de Beethoven ; 5° un fragment de la *Romance du Saule,* d'*Othello.*

Pythagore et de Zarlin ; mais la tierce et, par conséquent, la sixte ont les valeurs $\frac{5}{4}$ et $\frac{5}{3}$ de la gamme de Zarlin.

2° Les intervalles *mélodiques* de cette gamme sont tous conformes au système pythagoricien, de sorte qu'elle ne contient que deux intervalles élémentaires, la seconde majeure $\frac{9}{8}$ et la seconde mineure $\frac{256}{243}$.

3° Dans la gamme mineure, la quinte et l'octave *harmoniques* ont encore les valeurs $\frac{3}{2}$ et 2 ; la tierce a bien la valeur $\frac{6}{5}$ ou 1.200 conforme au système de Zarlin.

4° Les intervalles mélodiques ont les valeurs pythagoriciennes, notamment la tierce, qui est égale à 1.185 au lieu de 1.200. En voici les valeurs numériques :

La	Si	Ut	Ré	Mi	Fa	Sol	La
1	1.125	1.185	1.333	1.500	1.580	1.898	2

Ces valeurs seraient, dans le système de Zarlin :

1	1.125	1.200	1.350	1.500	1.600	1.875	2



UN PROVERBE

PAR

M. GUSTAVE GARRISSON

Membre résidant.



PERSONNAGES :

ISABELLE.
LUCINDE, sa sœur.
MARIANNE.
VALÈRE, frère de Marianne.
FRONTIN, valet de Valère.

L'action se passe dans un château des bords de la Loire, au dix-huitième siècle.

SCÈNE I.

Un grand jardin ; sur le premier plan, un berceau de feuillage avec des bancs rustiques.

ISABELLE, LUCINDE, MARIANNE, assises et brodant au tambour ;
VALÈRE, debout, auprès d'elles.

LUCINDE, à Marianne.

Dans ces vastes jardins, sous ces calmes abris,
Je voudrais, comme vous, vivre loin de Paris.
Que j'aime ces grands bois !

ISABELLE.

Moi, je hais la campagne.
Quand je suis hors des murs, la tristesse me gagne;
Les chemins sont poudreux et les gazons mouillés,
Les paysans sont laids, sales, déguenillés,
Les voisins sont gonflés d'histoires insipides,
Les bois que vous vantez ont des ombres humides;
Je m'enrhume au grand air, je me hâle au soleil,
Et quand mes bâillements accrochent le sommeil,
Un fouillis de crapauds coassant dans les fanges
Épouvantent ma nuit de cauchemars étranges.

MARIANNE.

Eh quoi! tant de parfums, de rayons, de doux chants
Ne disent rien encore à ce cœur de seize ans?

ISABELLE.

Le piteux rossignol, blotti sous les charmilles,
Vaut-il un clavecin jouant de gais quadrilles?
Vos zéphyrs tant vantés font rougir les bras nus;
Votre soleil brutal enlaidirait Vénus;
Tandis que, se prêtant à d'heureux artifices,
Les lustres ont pour nous des demi-jours propices.
On danse, à la campagne, avec des vignerons,
Le soir, sous des tilleuls peuplés de moucherons.
Au fifre aigu sonnant le branle des fermières,
Je préfère nos bals ruisselants de lumières,
Les orchestres joyeux, les fleurs, les diamants,
Des salons de Paris divins enchantements;
Dans ce gai tourbillon, tout séduit, tout enivre.
Pour moi, l'air de Paris est le seul qui fait vivre.
D'ailleurs, à la campagne, on ne s'habille pas.

VALÈRE, à Isabelle.

Partout où vous allez, le plaisir suit vos pas;

Et quand vous visitez ces heureuses retraites,
Vos jours d'exil, pour nous, semblent des jours de fête.

LUCINDE.

Moi, je souffre à la ville ; il faut à mes poumons
Les brises de la mer, des forêts ou des monts.
J'aime, sous ces grands bois, pensive et recueillie,
D'abandonner mon âme à sa mélancolie ;
Et cédant tout entière à leurs charmes puissants,
Leur sève et leur fraîcheur envahissent mes sens.

VALÈRE, à Lucinde.

La solitude plaît aux âmes élevées ;
Mais ces félicités que vous avez rêvées,
Votre cœur saura bien les compléter un jour.
La clef de la nature est aux mains de l'amour.

ISABELLE.

Ah ! monsieur, les jolis madrigaux que vous faites !
Mais vous n'aimez donc pas Paris, les bals, les fêtes !
On me l'avait bien dit : votre esprit sérieux
Dédaigne des plaisirs si charmants à mes yeux.
Sans doute, je suis folle, et vous êtes un sage ;
Vous êtes un Caton, moi, je suis de mon âge.

VALÈRE.

On m'a calomnié près de vous, je le vois ;
On peut aimer Paris et les champs à la fois ;
L'hiver, s'abandonner au tourbillon des fêtes ;
L'été, se retremper dans les calmes retraites ;
C'est là ce que je fais, et je m'en trouve bien.

ISABELLE.

Ah ! quand on aime tout, monsieur, l'on n'aime rien.

LUCINDE.

Vous êtes un mondain mi-partie de sauvage.
L'esprit, comme le cœur, n'admet point de partage;
Dans ses affections il doit être absolu.
Dès le premier aspect, le monde m'a déplu;
Et ma vocation, que j'ai toujours suivie,
Dans l'ombre et dans la paix emprisonne ma vie.

ISABELLE.

Alors, ton idéal est celui des hiboux;
Le goût et les cheveux, tout diffère entre nous;
Nous n'avons en commun, s'il faut que je le dise,
Que la même tendresse et la même franchise.

LUCINDE.

Oui, simple fleur des champs ou reine des salons,
Libres dans notre choix, l'époux que nous voulons
Doit partager nos goûts bien définis d'avance.

MARIANNE, bas à Valère.

Vous entendez?

VALÈRE.

Très-bien.

MARIANNE.

C'est assez clair, je pense.

ISABELLE.

Que je hais ces esprits partagés et flottants
Dont la banalité change comme le vent,
Qui vantent la campagne en vivant dans le monde,
Et courtisent la brune en adorant la blonde!

MARIANNE, bas à Valère.

Vous comprenez?

VALÈRE.

Trop bien.

MARIANNE, même jeu.

Alors, déclarez-vous ;
Ou les yeux vifs et noirs, ou les yeux bleus et doux;
Ou la sage Lucinde, ou la folle Isabelle.

VALÈRE, les regardant tour à tour.

L'une est bien plus jolie et l'autre bien plus belle.....
J'y songerai, ma sœur.

LUCINDE, bas à Marianne.

Valère, je le vois,
Ne daigne point encor signifier son choix.
J'en ai quelque regret ; mais vous devez comprendre
Qu'un cœur comme le mien est trop fier pour attendre.

MARIANNE.

Mon frère, cependant.....

LUCINDE.

J'espérais mieux de lui.
Puisse-t-il retrouver ce qu'il perd aujourd'hui !
Adieu, je pars.

Elle se lève,

MARIANNE.

Si tôt !

LUCINDE, avec intention.

J'attends une visite.

MARIANNE, à Isabelle qui se lève aussi.

Quoi ! vous voulez aussi vous éloigner si vite !

ISABELLE, à Marianne.

Oui, oui, j'ai trop parlé.

MARIANNE.

Ne le regrettez pas.

ISABELLE, même jeu.

C'est selon ; mais venez bientôt.

MARIANNE.

Seule ?

ISABELLE.

Plus bas.

Elles sortent.

SCÈNE II.

VALÈRE, seul, puis FRONTIN.

Comment mon cœur troublé peut-il choisir entre elles ?
C'est toi, Frontin ?

FRONTIN.

Eh bien! monsieur, quelles nouvelles?

VALÈRE.

J'ai vu Lucinde, ici.

FRONTIN.

Sans doute vous avez
Abdiqué vos froideurs et vos airs réservés,
Et vous jetant enfin aux genoux de la dame.....

VALÈRE.

Y songes-tu ?.....

FRONTIN.

Du moins, vos regards pleins de flamme,
Vos gestes, vos soupirs auront parlé pour vous ?

VALÈRE.

Non, sa sœur était là ?

FRONTIN.

Peste !

VALÈRE.

Ses yeux si doux,
Son jeune front si pur et sa gaîté si franche
M'ont ravi, m'ont ému ; vers elle mon cœur penche.

FRONTIN.

Et vous disiez tantôt.....

VALÈRE.

Tantôt, je me trompais.
Comment fuir Isabelle et la perdre à jamais !
Hélas !

FRONTIN.

Votre embarras se comprend à merveille,
Monsieur ; elles sont sœurs, et leur dot est pareille.

VALÈRE.

Maraud !

FRONTIN.

Toutes les deux voulant prendre un époux
Sentent au fond du cœur quelque penchant pour vous.
Pourtant, il faut sonder vos sentiments intimes,
Et sans retard opter entre vos deux victimes.

Vos rivaux sont nombreux, empressés, résolus ;
Si vous choisissez trop, vous ne choisirez plus.

VALÈRE.

Vous avez de l'esprit !

FRONTIN.

Le sort, dans sa sagesse,
Donne l'esprit à ceux qui n'ont pas la richesse.

VALÈRE.

Comment ? une épigramme ?

FRONTIN.

Eh bien ! préférez-vous
Un bon conseil ?

VALÈRE.

Voyons, donne-le-moi.

FRONTIN.

Tout doux;
Monsieur, quand j'ai besoin d'un habit, je le paie;
De mes faibles talents je dois battre monnaie.

VALÈRE.

Parle, nous verrons bien.

FRONTIN.

Mes grands parents m'ont dit
Qu'on achetait bien mieux au comptant qu'à crédit.

VALÈRE.

Dois-je payer sans voir ?

FRONTIN.

Prenez de confiance.

VALÈRE.

J'achète chat en poche et je solde d'avance.

Il lui jette sa bourse.

FRONTIN.

Le choix est difficile et j'en tombe d'accord.

Il réfléchit.

VALÈRE.

Enfin, que dois-je faire?

FRONTIN.

Eh bien!..... Tirez au sort!

Il s'enfuit.

SCÈNE III.

VALÈRE.

Maraud! Je saurai bien châtier ton audace!
Le drôle me dépouille et me rit à la face.....
Ici, chacun l'imite et fronde mes travers.....
L'homme est, disait un sage, ondoyant et divers.
Pour moi, je ne suis pas coulé tout d'une pièce;
Je me sens double. Un jour, le vent de la jeunesse
Vient souffler dans mon sein ses parfums enivrants;
Tout me sourit alors comme un ciel de printemps;
Et puis, le lendemain, de sinistres pensées,
Comme un nuage épais sur mon front amassées,
Assombrissent ma vue, et mon vaste horizon
Se resserre et se change en étroite prison.
Heureux, heureux celui qui jamais sur sa route

Aux angles du chemin n'a rencontré le doute,
Qui vers un but connu marche sans s'arrêter;
Nul regret, nul désir ne le fait hésiter;
Il meurt heureux et fier de la route suivie.
Mais moi, sais-je quel flot entraînera ma vie?
Si je dois, en chantant, en descendre le cours,
Qu'on me donne Isabelle et ses folles amours;
Mais si je dois lutter dans la nuit et l'orage,
J'ai besoin d'une amie et plus forte et plus sage.
Ah! si je pouvais lire aux pages du destin!.....
Mais quoi! vais-je obéir aux conseils de Frontin,
Et jouer sur un dé ma raison chancelante?
Non, non; voici ma sœur : son amitié prudente
Et ses sages avis éprouvés tant de fois
Dissiperont mon trouble et dicteront mon choix.

SCÈNE IV.

VALÈRE, MARIANNE.

VALÈRE.

Venez, venez, ma sœur, et soyez satisfaite;
Au plus sage parti mon cœur enfin s'arrête.
Au gré de tous les vents j'étais las de flotter,
Et j'ai choisi le port où je veux m'abriter.

MARIANNE.

Ah! mon frère, parlez; que ma joie est extrême!
Laquelle épousez-vous?

VALÈRE.

Décidez-le vous-même.

MARIANNE.

Comment? que dites-vous? Je ne vous comprends pas.

VALÈRE.

Ma sœur, j'ai résolu, pour finir ces combats,
Ces hésitations qui déchirent mon âme,
De vous laisser le soin de me choisir ma femme;
Et sachant que le bien est ennemi du mieux,
Je tends ma main ouverte et je ferme les yeux.
Apprenez à mon cœur quelle est celle qu'il aime.

MARIANNE.

Eh! mon pauvre Valère, apprenez-le vous-même!
C'est donc là qu'aboutit ce courageux effort,
Qui vous fatiguait tant et m'étonnait si fort!

VALÈRE.

Eh quoi! méchante sœur, vous me raillez encore.
Ne me repoussez pas lorsque je vous implore.
Je n'ai d'espoir qu'en vous; il faut avoir pitié
D'un pauvre cœur malade.....

MARIANNE, riant.

Et coupé par moitié!

VALÈRE.

La chose est en vos mains, c'est vous qu'elle regarde.
Que l'oracle prononce, et bien vite; il me tarde
De recevoir de vous l'ange de mon foyer.

MARIANNE.

Ce rôle de sybille a de quoi m'effrayer.
Ce bosquet passera pour la grotte de Cume,
Ce rustique sofa pour le trépied qui fume.....
Sur ces feuilles de rose écrivons notre arrêt,
Et livrons-le sans crainte au zéphyr indiscret.

VALÈRE.

Prenez mon calepin. — La belle mise en scène !

MARIANNE, écrivant sur une feuille de rose.

Et le mauvais crayon ! Je ne puis qu'à grand'peine
Tracer sur ce tissu brillant et parfumé
L'irrévocable arrêt et le nom bien-aimé !
C'est fini.

VALÈRE.

Mon cœur bat.

MARIANNE, à Valère.

Soufflez donc !

La feuille s'envole.

VALÈRE, qui la poursuit.

Que va-t-elle
M'apprendre ? — Je la tiens..... Comment donc ? Isabelle!
Ah ! Je suis donc l'époux d'Isabelle ! Ma sœur,
Vous avez mieux que moi su lire dans mon cœur !
O fraîche joue en fleur, doux yeux baignés de flamme,
De quels enchantements vous enivrez mon âme !
Le sourire à la lèvre et la main dans sa main,
De la vie, en chantant, nous suivrons le chemin.
Tu rayonnes d'amour, adorable Isabelle !

MARIANNE.

Embrassez-moi, mon frère ! Adieu ; je cours vers elle
Mettre à ses pieds vos vœux, votre cœur, votre main.

VALÈRE.

Oui, courez !..... Mais pourtant..... Attendons à demain !

MARIANNE.

Nous aurions tort.

VALÈRE.

L'affaire est-elle si pressée ?
Et puis mon cœur s'attriste à la seule pensée
De dédaigner ainsi, de perdre pour jamais
Lucinde que j'estime et qu'un moment j'aimais ;
Un noble esprit, ma sœur, ouvert aux grandes choses ;
Non plus un papillon folâtrant sur des roses,
Mais un jeune aigle ouvrant ses ailes au soleil.
Mon âme la suivait dans un essor pareil ;
Et nous avions rêvé de chastes solitudes,
De longs épanchements et d'austères études
Dans la sphère sereine où planent les esprits.

MARIANNE.

La gaîté d'Isabelle a pour vous plus de prix.

VALÈRE.

Je le sais ; mais la vie est chose sérieuse,
Pour la livrer si vite à quelque enfant rieuse.

Il se promène à grands pas.

Moi ! délaisser Lucinde et repousser du pied
Ce cœur qui m'appelait, austère et pur trépied,
Où brûlaient devant Dieu nos flammes partagées !.....
Eh quoi ! serments muets, œillades échangées,
Je vais tout oublier, tout trahir !..... Non, vraiment ?
Je vois clair dans mon cœur, et votre oracle ment.

MARIANNE.

La sybille a parlé ; l'oracle est infaillible.
Redoutez sa vengeance ; elle serait terrible.
Ne vous aveuglez pas, Valère, écoutez-vous ;
Isabelle convient à votre âge, à vos goûts.

En ce moment paraît Isabelle, qui s'arrête sous le bosquet et écoute ; Marianne continue sans la voir.

Un homme de votre air et de votre mérite
Peut-il au fond des bois aller vivre en ermite,
Et procéder d'avance à son enterrement ?
Non ; il vous faut Paris, le bruit, le mouvement ;
Le bonheur est pour vous dans l'hymen d'Isabelle.

VALÈRE.

Mais j'adore Lucinde et mon cœur ne veut qu'elle !

SCÈNE V.

MARIANNE, VALÈRE, ISABELLE.

ISABELLE, s'avançant.

J'éprouve alors, monsieur, un pénible regret
A venir, en son nom, confier un secret
Qu'elle n'eût point osé révéler elle-même.

MARIANNE.

Quoi ! vous nous écoutiez !

ISABELLE.

Sachez-le donc, elle aime
Un noble châtelain, grand planteur, grand chasseur ;
Ce qui peut expliquer le goût qu'avait ma sœur
Pour les bois, le grand air et le repos champêtre.

VALÈRE.

O ciel !

Il tombe affaissé sur un banc.

MARIANNE, à Isabelle.

Vous étiez là, depuis longtemps peut-être ?
Vous avez entendu ?.....

ISABELLE, à Marianne.

Tout, mais bien malgré moi.

MARIANNE.

Ne croyez pas, du moins, ma pauvre amie.....

ISABELLE.

Eh quoi!
Peut-on trouver jamais, en des causes pareilles,
Un témoin plus certain que nos propres oreilles?
J'ai trop bien entendu.

MARIANNE.

Pourtant, sachez-le bien.....

ISABELLE.

Mon beau rêve est brisé! Les cœurs comme le mien
Des passions d'autrui n'acceptent point les restes.
Damis a, je le sais, des dehors plus modestes;
Mais son cœur à mes vœux se suspend tout entier.
Je l'avais dédaigné; Dieu me veut châtier;
J'accepte désormais le destin qu'il m'envoie;
Au foyer de Damis j'irai porter la joie.

MARIANNE.

L'épouser par dépit!.....

ISABELLE.

Eh quoi! n'est-ce donc rien
Que de se dévouer pour un homme de bien?

Montrant du doigt Valère.

Vous le voyez, d'ailleurs; les yeux fichés en terre,
Le front pâle, il ne sait que pleurer et se taire.
Tout est fini, je pars.

Elle sort.

SCÈNE VI et dernière.

VALÈRE, MARIANNE, puis FRONTIN.

MARIANNE, allant à Valère.

Eh bien ! pauvre insensé !.....

VALÈRE.

Ah ! c'est un coup de foudre et je suis terrassé !
Ma sœur, je vous trompais, je me trompais moi-même...
Isabelle me fuit et c'est elle que j'aime.

MARIANNE.

Il est vraiment bien temps de faire votre choix.

VALÈRE.

Ah ! ma sœur, je me hais moi-même.....

MARIANNE.

Je vous crois.

VALÈRE.

Je veux fuir, m'exiler de ce monde funeste.

MARIANNE.

Oui, comme Robinson.

VALÈRE.

Non, ma sœur, comme Alceste,
Seul et loin des fléaux qui désolaient mes jours,
De l'amitié perfide et des fausses amours.
Holà ! Frontin !

FRONTIN.

Monsieur !

VALÈRE.

Tiens prêt mon équipage ;
Nous partons dès ce soir.

MARIANNE.

Mon frère, bon voyage !
Surtout, n'oubliez pas, en chassant dans vos bois,
Qu'il ne faut pas courir deux lièvres à la fois.



L'AGRICULTURE

DEVANT

L'IMPOT ET LE CRÉDIT

PAR

M. PERRIN DE GRANDPRÉ

Membre résidant.

L'agriculture se débat, depuis longues années, dans une crise qui, malgré certaines apparences contraires, empire tous les jours, et dont la fin semble devoir lui être mortelle. Le premier des arts, comme disaient les anciens, en est devenu le dernier, et pendant qu'il était de mode, sous le régime déchu, de célébrer une prospérité générale inconnue jusqu'alors, au milieu de cette société florissante s'agitait, dans un travail ingrat et stérile, toute une classe de citoyens, la plus honorée de tout temps, la plus utile, aujourd'hui la plus sacrifiée.

Comment et par quelle suite de fautes, par quelle incurie en est-on venu à ce point que le triste état de notre agriculture menace de devenir un malheur public, après avoir été une cause persévérante de misères privées? Nous voulons essayer de le dire et de rechercher si, dans l'énumération des faits par lesquels on a l'habitude d'expliquer les souf-

frances de la propriété, les faits principaux ne sont point, par un aveuglement incroyable, mis de côté et oubliés. Nous voulons signaler ces faits et le remède à des souffrances qui, si elles ne sont soulagées promptement, doivent s'aggraver de jour en jour, parce que leur aggravation est dans les nécessités et dans la volonté du système économique qui triomphe.

En ce temps-là, il y avait, en France, une Société impériale et centrale d'Agriculture; il y avait cinq cents comices, de nombreux journaux, un Corps législatif nommé par une immense majorité de propriétaires fonciers. Eh bien! si vous cherchiez dans les comices, dans les journaux, dans le Corps législatif une protestation considérable et soutenue en faveur des intérêts du sol, vous ne la trouviez pas; qu'une voix courageuse voulût parler, on l'étouffait comme une importune. Et lorsque ces mêmes comices, réunis en séance solennelle, semblaient devoir s'occuper de choses sérieuses, on voyait des orateurs se lever pour célébrer le progrès agricole et pour remercier le préfet et le sous-préfet de l'intérêt qu'ils daignaient prendre à l'agriculture. On dînait; le bruit des bouchons et des discours élevait l'enthousiasme jusqu'au délire, et, en ce jour de ribotte présidée par les fonctionnaires, mais en ce jour seulement, l'homme des champs moderne, plus heureux que celui de Virgile connaissait son bonheur.

Nous n'étonnerons personne en affirmant que la vérité était en opposition flagrante avec le tableau enchanté que les dignitaires des comices traçaient d'une situation déplorable. Le lyrisme officiel jurait avec la réalité des choses, et quand on proclamait avec emphase que l'agriculture était florissante, on fermait les yeux à la lumière, on fermait l'oreille au murmure qui s'élevait des champs, des salons et de la place publique, et, pour être agréable, on se dispensait d'être vrai.

Eh bien! rien n'est changé. Si la trompette des charlatans

ne sonne plus, le fond des choses est resté le même ; la situation, triste sous l'Empire, ne paraît pas devoir s'améliorer sous la République.

Il n'est pas nécessaire d'avoir étudié la médecine pour connaître la distinction pathologique des affections qui troublent le corps humain. Chacun sait que ces affections présentent deux caractères généraux : le caractère aigu et le caractère chronique. On meurt d'une maladie aiguë, mais on peut guérir. Il en est autrement du mal chronique, du vice constitutionnel. Par lui, on languit dans la souffrance et dans la misère du corps ; on ne guérit jamais.

Le mal dont souffre l'agriculture est un mal de cette dernière espèce ; elle est atteinte, dans sa constitution, par un double vice, contre lequel sont impuissants les emplâtres et les frictions recommandés par les sycophantes de la politique et de l'économie politique. Elle meurt d'anémie : l'impôt lui enlève le plus pur de son sang, et si elle veut réparer ses forces par le crédit, le crédit la tue.

Voilà la vérité. Cette vérité, on a l'habitude de la voiler sous toutes sortes de mensonges. Croirait-on, si le *Moniteur* n'en faisait foi, que, sous l'Empire, un député donnait sérieusement pour cause de la détresse agricole dont se plaignaient certains esprits chagrins, le mauvais état des voies navigables et les fraudes commises dans le commerce des engrais ? Tel autre accusait l'absence du code rural ; là, on parlait de la dépopulation des campagnes ; ici, du haut prix des salaires, de l'absentéisme ; partout, de l'ignorance. Car, hélas ! nous assistons à cette humiliation lamentable de voir la couronne de science et de lumière que nos révolutions immortelles avaient, dit-on, attachée au front de la France, déshonorée par nos propres

mains. Nous portons nos vanités dans nos misères. Vaincus sur les champs de bataille, nous nous disons vaincus par notre ignorance ; nous ne voulons pas dire que nous sommes vaincus par nos corruptions et par nos vices.

Si nous nous mentons à nous-mêmes sur la cause de notre décadence politique, nous ne nous mentons pas moins sur la cause de notre décadence agricole. L'ignorance prétendue dont on parle est une invention des prétendus savants qui demandent des chaires, bien plus qu'une réalité. L'agriculture est une science simple, élémentaire, à la portée de toutes les intelligences. Le paysan la connaît et la comprend comme l'homme du monde. Souvent il pratique mal, parce que l'homme du monde lui refuse son initiative et ses bons exemples. Le bourgeois s'abstient. S'il est capitaliste, il s'abstient d'acheter de la terre ; s'il est propriétaire, il s'abstient encore et livre à des mercenaires la direction de ses cultures. Plus d'un vend son domaine, instrument de ruine. Le paysan achète et envahit tout. Nous touchons au jour où la jouissance et la propriété du sol sera interdite aux classes moyennes de la société française. A quelque point de vue que l'on se place pour juger cette situation étrange, on ne peut s'empêcher d'y voir un mal profond, dont le danger, encore inconnu, ne peut tarder à éclater.

Nous avons dit les raisons alléguées pour expliquer le mépris et le dégoût dans lequel est tombée la propriété foncière. Parmi ces raisons, les unes sont absolument absurdes, les autres ont une valeur relative. Une seule est bonne, celle que l'on ne dit pas : c'est l'inégalité devant la loi qui existe entre la condition des classes rurales et la condition des classes privilégiées; cette inégalité est faite par l'impôt et par le crédit.

I

M. d'Audiffret, après avoir fait, il y a trente ans déjà, l'énumération des charges directes qui pesaient sur la propriété foncière, ajoutait : « Cet état de choses doit avertir le pays le plus agricole qu'il importe de ne pas réduire outre mesure les revenus affectés au salaire de la plus grande partie de la population, et qu'en restreignant trop les fruits de la culture au profit du Trésor, on décourage les améliorations qui assurent le pain de l'indigence et concourent au bien-être des classes laborieuses.

« Il serait juste, disait-il encore, de se rappeler que la propriété foncière supporte aujourd'hui plus de la moitié des charges publiques par le paiement d'impôts directs, en même temps qu'elle prend une part très-large à toutes les autres contributions. »

Plus tard, M. Fould, ministre des finances, dans l'exposé des motifs à l'appui du projet de budget de 1851, disait à la tribune : « La propriété du sol est surchargée. L'impôt multiple qui pèse directement et indirectement sur la terre la place, comparativement aux autres valeurs, dans une situation qui provoque depuis longtemps les méditations des hommes sérieux. »

Depuis le jour où M. d'Audiffret et M. Fould donnaient ces avertissements, tous les impôts directs et indirects se sont accrus dans les proportions que chacun connaît, et l'on attend encore le résultat des méditations des hommes sérieux auxquels faisait appel le ministre des finances.

Notre intention, en écrivant ces lignes, n'est pas de discu-

ter la convenance ou l'inconvenance, le vice ou le mérite de l'impôt, dans les formes diverses qu'il sait prendre. Il est dur, il est lourd, il est écrasant; c'est un fait acquis, dont la preuve surabonde; chacun peut se la faire à soi-même. Nous voulons poser la question de sa constitutionnalité, et demander s'il n'est pas vrai que l'impôt direct, qui sait atteindre la propriété foncière, ne méconnaît pas la volonté de nos lois fondamentales en épargnant les formes diverses de la propriété mobilière.

C'est la plainte de l'agriculture. Elle se plaint, non pas de porter sa part des charges publiques, elle se plaint de porter la part des autres.

Nul n'ignore qu'avant 1789, la protestation était universelle contre l'arbitraire et l'inégale répartition des impôts. Les cahiers des trois ordres furent unanimes pour demander une réforme dont Louis XVI avait pris l'initiative lorsque, en 1786, il fit proposer un projet d'impôt territorial qui soumettait à une taxe égale et proportionnelle les biens-fonds de toutes les classes. Ce projet d'impôt eut le tort d'être présenté par un ministre impopulaire, le comte de Calonne; il fut repoussé. Quoi qu'il en soit, il est vrai de dire que l'Assemblée nationale, en supprimant les distinctions de terres nobles, roturières et de main-morte, et en les déclarant toutes égales devant la loi, donna satisfaction au vœu public. Mais comme fatiguée de l'effort que lui avait coûté cette réforme, l'Assemblée abandonna à ses successeurs le soin d'achever sa tâche. Or, ses successeurs, qui ont mis la main à tout, ont négligé de s'occuper de la chose qui fait la préoccupation constante des hommes d'État anglais, le maniement et le remaniement de l'impôt. Chez nous, quelques noms ont été changés, le fait et l'abus sont restés les mêmes. Droits d'en-

registrement, droits sur le sel, prestations au lieu de corvées, droits réunis au lieu de gabelle, toute cette variété de contributions antiques fleurit et prospère en 1873 comme avant 1789, et s'il est une chose qui ait résisté à l'ébranlement de cette époque, cette chose, c'est l'impôt.

Si la Révolution française s'est montrée impuissante, et n'a pas su mettre dans le régime fiscal inauguré par elle la sagesse et la régularité qu'on était en droit d'attendre, elle en avait cependant décrété le principe dans l'article 13 de la constitution de 1790, ainsi conçu :

Art. 13. « Pour l'entretien de la force publique et les « dépenses de l'administration, une contribution commune « est indispensable ; elle doit être également répartie entre « tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

Voilà bien, en effet, le principe proclamé. Mais, plus forte et plus habile que le principe, la richesse mobilière a su lui échapper. Lorsqu'il s'agit de l'imposer, l'Assemblée ne se fit aucune illusion sur la loi dérisoire qui prenait pour base du revenu la valeur locative de l'habitation. Comment cette loi fut-elle votée, jugée mauvaise par ceux qui la votaient? Fut-ce inexpérience? ennui de discussions épineuses et nouvelles? Ne fut-ce pas plutôt secret instinct de priviléges à ménager, instinct si ardent dans la bourgeoisie, dont l'esprit dominait alors? Toujours est-il que les premiers violateurs de la loi constitutionnelle furent les constituants eux-mêmes. A leur exemple, nous avons vu tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 80 ans inscrire en tête de leurs dix constitutions la solennelle déclaration consignée dans l'article 13. Mais, unanimes à proclamer la loi, ils ont été unanimes à la violer, et, sous tous ces régimes divers, sa volonté, hautement exprimée, est restée lettre morte. Les revenus mobi-

liers ont su échapper à l'impôt, et le sol a continué de porter seul le poids énorme signalé et détaillé par M. d'Audiffret.

Ceux qui cherchent ailleurs que dans cette condition faite à la propriété foncière la cause de sa misère se donnent une peine inutile; la cause du mal, la voilà. Lorsque, dans une société dont la loi est l'égalité, vous verrez une classe de citoyens frappée tout entière par des lois d'exception, affirmez hautement que les intérêts qui se rattachent à cette classe sont gravement compromis; que si vous voyez ces mêmes citoyens se soumettre à leur sort sans protester, vous admirerez la décadence d'un grand peuple, et comment, avec des mots, on peut l'abrutir au point de lui faire accepter, comme un fruit de la civilisation moderne, un état de choses contre lequel la nation tout entière se soulevait dans ses comices de 1789.

Ce n'est pas tout : pendant que tous nos gouvernements ont marché dans l'ornière de l'ancien régime, plus coupables que l'ancien régime, car ils violaient une loi écrite et proclamée par eux, la Suisse démocratique, l'aristocratique Angleterre, l'Union américaine, les États allemands, toutes ces nations ont su mettre, dans la pratique de leurs lois d'impôt, cette égalité que nous nous contentons, nous, d'inscrire sur la feuille volante de nos constitutions, infligeant à la France cette humiliation de lui imposer l'exemple de la justice, elles, nations sans principes!..... Que serait-ce donc si, comme la France, elles avaient, non-seulement des principes, mais encore des principes immortels?

Eh bien! avec nos principes immortels, la propriété foncière se trouve, en 1873, marquée par l'impôt du sceau qui fut, de tout temps, le sceau de la roture, travaillant et payant la taille, non plus pour le compte d'une aristocratie nobi-

liaire, mais pour le compte d'une aristocratie financière dont une législation complice protége les priviléges!

Que nous sommes loin de la raison d'un peuple libre et de la dignité civique, qui sait faire accepter à chacun son devoir comme son droit! Et que nous savons imiter peu les bons exemples donnés par nos voisins!

C'était en 1803; la lutte de l'Angleterre contre la France, commencée sous la République et qui devait finir à Waterloo, entrait dans une phase formidable. William Pitt, le second grand ministre de son nom (l'Angleterre a de grands ministres), comprit que le moyen assuré de rendre nationale sa politique était d'y associer tous les Anglais, en les soumettant tous également aux charges publiques et aux dépenses de la guerre. Il fit voter par le Parlement un bill qui, supprimant tous les priviléges, établissait sur tous les revenus quelconques l'impôt du 10me. Voici quelle en fut la base et quel fut le produit de la première année :

Le 10me sur les revenus des propriétaires...............	107,500,000 fr.
— — des fermiers....................	100,000,000
— des intérêts de la dette publique...............	75,000,000
— des dettes privées...............................	37,000,000
— des revenus des maisons.......................	40,000,000
— du traitement des fonctionnaires, pensions, bénéfices des gens de loi, médecins, etc...........	18,750,000
— des produits des manufactures, du commerce intérieur et extérieur, mines, usines.............	55,500,000
Total.............	433,750,000 fr.

Ce qu'il faut voir dans ce tableau, qui n'a pas varié, si le tarif et le produit ont subi de nombreuses variations, ce qu'il y faut voir, c'est le soin avec lequel tout Anglais, sans dis-

tinction, fournit à l'État sa contribution. Toutes les sources du revenu sont atteintes, et si cet impôt soulève, de temps en temps, des murmures, ce n'est pas contre la forme que l'on proteste, c'est contre l'impôt en lui-même : tout impôt, quelle que soit sa sagesse et sa justice, est désagréable à qui le paie, en Angleterre comme ailleurs.

A côté de cette loi anglaise, si loyale dans sa simplicité, rappelons-nous le spectacle que l'Assemblée nationale a donné l'an passé. Il s'agissait de porter secours à nos finances en détresse. Qu'avons-nous vu? La confusion partout, une absence complète d'initiative, l'effort acharné du plus grand nombre pour se soustraire au devoir, la tribune livrée aux pantalonades des économistes, aux insolences des financiers, aux chicanes de tous, et, au milieu de cette impuissance générale, le triomphe des intérêts les moins respectables et des vieux préjugés (1). Les siècles futurs ne croiront jamais que, dans le malheur de la patrie française, qui est aussi le malheur de ses finances, tant de voix aient osé nier la dette que chacun doit à l'État, rejetant sur autrui la part de contribution que la loi constitutionnelle et l'équité imposent à tout citoyen.

Explique qui pourra l'audace et la naïveté des arguments par lesquels on prétend établir des distinctions entre les diverses sources de revenu, et maintenir, en faveur de certains, le privilége de l'exemption. Mais, pour contester le principe de notre loi constitutionnelle, expérimenté par les Anglais, il faudrait, ce nous semble, commencer par prouver

(1) Plus tard, l'Assemblée, ayant vu une différence entre l'impôt sur le revenu et les impôts sur les revenus, a cru devoir imposer certaines valeurs, les unes à 3 %, les autres à 2, les autres à 2 1/2. D'autres, comme la rente et l'hypothèque, ont été exonérées. Il ne paraît pas probable que cette confusion dans l'arbitraire puisse être maintenue longtemps.

que les forces de l'administration, l'armée, la magistrature, la police, etc., etc.; il faudrait prouver que l'organisation sociale tout entière protége moins la richesse mobilière que la richesse foncière ; il faudrait prouver que l'une a besoin de moins de défense et de sécurité que l'autre. Or, cela n'est pas, et la puérilité serait grande de chercher à démontrer qu'un titre de rente, une action ou obligation de chemins de fer, un traitement de fonctionnaire, l'industrie dans toutes ses branches, sont moins intéressés à la paix publique que le sol du cultivateur; c'est le contraire qui est la vérité, et ces intérêts divers, plus mobiles, plus sensibles aux commotions politiques, devraient précisément, à cause de leur délicatesse de nature, ayant besoin d'être mieux sauvegardés, payer, dans toute société bien organisée, la plus grosse part de l'impôt. Cela était vrai du temps de Voltaire, qui disait : « Il est nécessaire, il est équitable que l'industrie raffinée du « négociant paie plus que l'industrie grossière du laboureur; « il en est de même des receveurs des deniers publics. » Le bon sens du XVIIIe siècle est plus encore le bon sens du XIXe, où la masse des intérêts étrangers au sol s'est accrue dans des proportions énormes. Eh bien! par un renversement inouï du sens commun, tous ces éléments de la fortune privée, qui sont atteints en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, dans tous les pays civilisés, ont été, jusqu'à présent, affranchis, chez nous, de toute participation aux charges générales.

Et non-seulement ils ont été affranchis, mais l'acharnement à ménager ces priviléges incroyables est si grand, l'habitude de frapper la propriété indirectement, quand on ne le peut faire directement, si invétérée, que c'est toujours elle qui supporte les nouvelles charges. Rappelons ce qui s'est passé en 1857. A la suite des conventions funestes de l'État

avec les compagnies de chemins de fer, il fallut, pour garantir leurs intérêts menacés, créer de nouveaux impôts. Qu'imagina-t-on? Le double décime, hostile aux transactions territoriales, et l'impôt des voitures, impôt très-direct contre la propriété foncière. L'impôt des chevaux et voitures ne donna pas quatre millions. Quatre millions! C'est le chiffre qu'aurait dû payer la Banque de France, taxée au dixième de son revenu, qui était alors de 40 millions (1); et si cette même retenue du dixième eût été opérée en France, comme en Angleterre, sur le traitement des fonctionnaires publics, on peut affirmer qu'il n'y a pas de ville, en province, où la retenue sur les quatre ou cinq plus gros traitements n'eût rendu au Trésor une somme plus forte que la somme rendue par ce misérable impôt. Voilà ce qui fut fait en 1857, ce que nous revoyons en 1873.

Cette loi, dira-t-on, est un détail, un bien petit détail entre tous. Mais si l'on tient à rafraîchir la mémoire de plus gros souvenirs, nous rappellerons les 45 centimes extorqués, en 1848, par M. Garnier-Pagès. Nous rappellerons le décret dictatorial du 24 octobre 1870, condamnant les communes aux frais d'armement, d'équipement et de solde de la garde nationale mobilisée. Nous rappellerons les fantaisies des maires, petits et grands, s'amusant, sous l'Empire, à démolir

(1) La Banque de France, en dehors de l'impôt foncier de ses hôtels et de l'impôt mobilier auquel chacun est soumis, a payé, jusqu'à ces derniers temps, une patente de 20,000 francs. Cette patente vient d'être doublée. Le revenu net de la Banque, dans les dernières années de l'Empire, a dépassé 40 millions. Le dividende, pour 1871, s'est élevé à 54,750,000 francs. En 1872, il a dépassé, croyons-nous, 60 millions, contre une patente de 40,000 francs. Une cote foncière de 40,000 francs représente à peine 400,000 livres de rente. Imposée au 10e, taux de l'impôt foncier, c'est 6 millions que la Banque devrait payer à l'État.

les villes pour les rebâtir, et écrasant les budgets communaux de centimes additionnels. Où s'arrêtera-t-on, et quelle sera la fin de ces criants abus? L'Assemblée nationale a dit souvent que les charges de l'agriculture ne sauraient être aggravées. Mais elle n'a su prendre aucune mesure de nature à sauvegarder l'avenir ; et cependant, la condition ridicule et cruelle faite à la propriété, dans le passé et dans le présent, ne semble pas pouvoir se prolonger plus longtemps sans péril pour elle-même et sans danger pour tout le monde. Elle a souffert, elle souffre ; elle porte un fardeau dont elle demande à partager le poids avec deux classes de citoyens, capitalistes et fonctionnaires, très-recommandables sans doute, mais qui n'ont rien fait pour mériter cet excès d'honneur, de vivre au-dessus et au mépris de la loi constitutionnelle de l'impôt, l'égalité.

Notre avis, nous le savons, n'est pas l'avis de tous. L'esprit public est si parfaitement bien perverti que l'impôt sur les revenus mobiliers passe, aux yeux du plus grand nombre, pour une mesure socialiste, et les économistes directeurs de cet esprit public, qui pourraient éclairer l'opinion, se gardent bien de toucher cette corde. Tout le monde sait, en effet, que, parmi les genres d'esprit variés qu'ils possèdent, ces messieurs possèdent l'esprit principal de n'être pas propriétaires fonciers. Allez demander, par exemple, à tel personnage, économiste de profession et directeur par occasion d'un journal quelconque d'agriculture, pratique ou non pratique, allez lui demander de vous faire voir l'avertissement de son percepteur et la cote de ses impositions pour ses biens ruraux, vous le ferez sourire. L'économiste français disserte savamment sur l'*incidence* de l'impôt, et se tient savamment à l'abri de l'*incidence*. L'homme de lettres agricole pense là-dessus et agit comme l'économiste.

Mais, à côté du silence majestueux et motivé d'une certaine classe de publiscites, il en est qui voient la vérité et qui la disent.

« L'impôt des valeurs, sous quelques formes qu'elles se présentent, dit M. Rondelet, est un acte de justice qu'on ne peut contester, un acte de sage politique dont il serait difficile de mettre en doute l'opportunité, un acte de moralité, eu égard à l'énormité de nos tendances actuelles.

« Si l'on ne se décide à mettre une main résolue sur des capitaux mal à propos affranchis de toute redevance, la propriété territoriale ne se relèvera pas de la défaveur contre laquelle elle lutte; et cependant cette défaveur compromet sérieusement l'équilibre économique de la production (1). »

Cela était écrit il y a quinze ans. Cela est vrai aujourd'hui comme il y a quinze ans. Il est donc plus que temps de mettre courageusement la main à l'œuvre. La réforme de l'impôt sera, pour l'agriculture, le commencement d'une ère nouvelle, et prouvera aux esprits les plus chagrins que l'État ne veut pas lui être seulement bienveillant en paroles, mais qu'il veut que sa bienveillance soit efficace.

Aussi bien, en ajournant cette réforme, on risque de se heurter contre deux périls graves et redoutables.

La corde trop tendue peut casser. L'agriculture, soumise à des lois fiscales excessives, peut se trouver dans l'impossibilité de payer l'impôt; et si, à cette impuissance née de la force des choses, non d'une volonté mauvaise, vient se joindre, chez les paysans, le sentiment de leur dignité offensée; s'ils se disent que, citoyens d'un pays où doit régner l'égalité

(1) *Du Spiritualisme en économie politique*, ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. — Didier, quai des Augustins.

devant la loi, l'inégalité contre laquelle protestaient leurs pères est encore la loi qui leur est faite; s'ils se fatiguent d'être, comme on les a nommés, les *fermiers* des rentiers (1), des circonstances peuvent se présenter, déplorables pour eux et déplorables pour l'État lui-même.

Voilà un premier danger; voici le second. L'argumentation la plus déliée, les distinctions les plus subtiles ne parviendront jamais à justifier la faveur exceptionnelle dont jouit le revenu mobilier. Cette faveur est nominativement interdite par la loi; la loi est formelle, elle est vivante, elle n'est pas exécutée. Méconnaître plus longtemps cette loi d'égalité, c'est vouloir assembler les nuages et préparer les tempêtes. La prudence la plus élémentaire conseille donc à un gouvernement véritablement conservateur d'exiger de la richesse mobilière le sacrifice des priviléges exorbitants dont elle s'est fait une trop douce habitude. Cette richesse est compromise par son passé; elle doit se hâter de sauvegarder son avenir, en rentrant dans le droit commun.

Que si l'on nous demande comment nous entendons cette réforme, nous l'entendons comme l'entendent les Anglais et les Américains, peuples divers, inspirés, l'un par l'aristocratie, l'autre par la démocratie. Là, tous les revenus sont soumis à l'impôt égal et proportionnel, sans distinction d'origine. Nous croyons que la proportion, la mesure de la cinquième contribution directe à établir sur le revenu mobilier

(1) Dans la discussion sur la conversion de la rente, proposée par M. de Villèle, M. de Louvigny, député de la Sarthe, monta à la tribune et dit ces paroles : « J'ignore ce que l'on réserve aux contribuables pour les années « calamiteuses; mais il vaudrait mieux vous proposer tout de suite de voter « que, désormais, les propriétaires seront les fermiers des rentiers. » — (*Moniteur*, 26 avril 1824.)

est indiquée par la contribution qui frappe le revenu foncier. La richesse foncière paie à l'État le dixième de son revenu. C'est le dixième de son revenu que l'État doit demander à la richesse mobilière. Le produit de cette contribution nouvelle doit dépasser 200 millions.

II

Nous venons de voir comment l'impôt, en établissant des catégories là où la loi défend d'en établir, et en parquant les détenteurs de la propriété territoriale dans la catégorie la plus maltraitée, éloigne de cette propriété beaucoup de gens qui s'y rattacheraient si elle n'était pas vilipendée par notre régime fiscal.

La loi de 1807, qui règle le crédit, a institué, en faveur des capitaux mobiliers, déjà privilégiés devant l'impôt, le privilége exorbitant de garantir à ces capitaux un intérêt de 5 p. 0/0. Cet intérêt légal pouvait être moindre, il pouvait être plus élevé ; tel qu'il est, il ajoute une nouvelle cause de répulsion à la répulsion déjà produite contre l'agriculture par l'impôt. Il se fait naturellement, entre le sol et les autres valeurs, ce que l'on appelle, en patois de bourse, un arbitrage, opération qui consiste à échanger les valeurs qui donnent moins contre les valeurs qui donnent plus. Or, le sol étant celle qui rapporte l'intérêt le plus minime, il est, de toutes les valeurs, la plus délaissée et la plus méprisée. C'est dans l'ordre.

Que si, pour revenir à la loi de 1807, un propriétaire malavisé a l'imprudence de lui demander crédit, il oublie que cette loi vigilante a embusqué, dans chaque tribunal, un

magistrat préposé d'avance à son expropriation, et il est exproprié.

Nous touchons ici au couronnement de l'édifice.

Étant donnée la propriété foncière épuisée par l'impôt, accablée par une dette hypothécaire de dix milliards, trouver le moyen de consommer sa ruine?

Le moyen est trouvé par la science, et recommandé par elle à l'attention du gouvernement. C'est la liberté de l'intérêt.

Qu'est-ce que la liberté de l'intérêt? M. Proudhon va nous l'apprendre :

« Je ne conçois pas, dit-il, que des esprits sérieux se disant économistes, des écrivains qui ne cessent de dire que l'État est le gardien des intérêts généraux ; je ne conçois pas, dis-je, que de pareils hommes, sous prétexte de liberté, interdisent à l'État de s'occuper du crédit public, des conditions de l'escompte et du taux de l'argent. Ces rigoristes de la liberté m'ont toujours paru la confondre avec l'arbitraire; non plus, il est vrai, avec l'arbitraire gouvernemental, mais avec l'arbitraire mercantile et industriel, qui, certes, ne vaut pas mieux. »

La liberté des rigoristes que dénonce Proudhon est véritablement l'arbitraire, et cet arbitraire, c'est l'exploitation, c'est l'usure.

Rien n'est plus vrai ; l'histoire et la conscience universelle justifient la sagesse de ces paroles.

L'usure est égoïsme et violence; l'Église catholique l'interdit. Moïse la défendait entre Hébreux, c'est-à-dire entre frères ; il la permettait contre l'étranger : l'étranger, c'était l'ennemi.

Caton définissait l'usure : un assassinat. *Quid fœnerari?* lui demandait-on ; il répondait : *Quid occidere?*

Les jurisconsultes nous apprennent que le brigandage de l'usure a perdu Rome. Le patriciat romain écrasait le peuple sous le poids de l'escompte libre, et quand ce même peuple, à la voix des Gracques, se retirait sur le mont Aventin, que faisait-il ? Il protestait contre la liberté de l'intérêt.

D'autres viennent et font observer que les nations modernes, chez lesquelles le taux du loyer de l'argent est illimité, sont ravagées par la banqueroute ; les affaires y sont une aventure, et la banqueroute le châtiment des capitaux cupides, qui sacrifient leur sécurité au gros revenu.

Enfin, les hommes dont la vue ne s'étend ni si haut ni si loin voient, au seuil du siècle, la grande figure de Napoléon Ier enflammée contre les marchands d'argent, et la loi de 1807 accueillie, en son temps, comme un bienfait du premier Empire.

Or, il y avait alors, comme aujourd'hui, une classe d'industriels faisant des crises et proclamant que l'argent était rare. On trouvera, dans les *Mémoires* du comte Rœderer, le tableau de l'état où le commerce et l'agriculture avaient été réduits sous la main des escompteurs de cette époque, et lorsque, dans la session de 1864, M. Jules Favre, compère des grands seigneurs de la finance, demandait la liberté du taux de l'argent, M. Rouher, quoique très-sympathique à cette liberté, dut répondre :

« Lorsque la loi fut proposée au Conseil d'État de 1807, « elle fut dictée par les circonstances dans lesquelles le pays « se trouvait à cette époque. On était préoccupé des scan« dales que l'usure produisait. Le taux de l'argent atteignait « 10, 12, 15 p. 0/0. Le législateur se crut assez fort pour « dominer cette situation par une loi. Cette loi fut votée à « l'unanimité; elle produisit de bons résultats. » *(Moniteur,* janvier 1864.)

L'effet de la loi de 1807 ne se fit pas longtemps attendre. De 6 p. 0/0, taux de la Banque en 1806, l'escompte descendit rapidement à 5, et, après quelques variations entre 5 et 4, il resta pendant quarante ans comme fixé à 4 p. 0/0.

Ces beaux jours ne devaient pas durer.

On n'a pas oublié la fièvre de spéculation qui s'empara de la France en 1854. La France devint une immense maison de jeu. La Banque, emportée par le mouvement, voulut, elle aussi, s'asseoir au banquet de ce qu'on était convenu d'appeler la richesse publique. Mais, en personne bien avisée qui ne court pas les aventures, elle demanda à la surélévation de l'escompte l'accroissement de ses bénéfices. Le taux de 5 et 6 p. 0/0 reparut jusqu'en 1857, où, ayant obtenu en sa faveur la suspension de la loi de 1807, elle ne craignit pas de faire renaître le taux de 8 et 10 p. 0/0, et de restaurer les détestables habitudes que Napoléon avait détruites par cette loi.

Voilà quelle a été et quelle est encore aujourd'hui la situation du commerce et de l'industrie vis-à-vis du crédit. Voyons quelle a été la situation de l'agriculture.

Ici, comme dans la question de l'impôt, nous nous heurtons tout d'abord contre une humiliation, et nous voyons la France, chargée, par les principes de 1789, de prendre l'initiative de tout progrès, non-seulement se laisser devancer par des nations voisines dans la voie du crédit territorial, mais se montrer incapable de suivre les exemples qui lui furent donnés.

Nous avons dit comment William Pitt avait réformé l'impôt en 1803.

Voici ce qu'il avait fait pour le crédit en 1793.

« L'Angleterre, dit M. Rubichon, engagée dans une lutte

« à mort contre la France, fut obligée, en 1793, de com-
« mencer des emprunts, et d'accaparer des capitaux néces-
« saires à son agriculture. Mais que fit Pitt, qui sentit que
« là était sa ressource, sa seule ressource? Il encouragea la
« fondation d'une multitude de banques sur tous les points
« des provinces, et, en moins de trois ans, il s'en établit sept
« cents; il affranchit leurs billets du droit de timbre, et les
« accepta en paiement des impôts.

« Les entreprises agricoles, telles colossales qu'on les fit,
« ne reculèrent jamais faute de capitaux, et encore ne coû-
« tèrent-ils pas au-delà de 4 p. 0/0.

« La Banque d'Écosse les établit à bien plus bas prix (1).»

Les merveilles opérées en Écosse par les institutions foncières sont connues de tout le monde. Ces institutions, se développant d'année en année, étaient arrivées, en 1823, à ce résultat magnifique de distribuer le crédit à une population de 3 millions d'habitants par 43 banques et 290 succursales. Sol et climat ingrats, toutes les conditions réfractaires à la prospérité publique ont été vaincues, et une nation qui semblait condamnée à la misère est devenue, par sa richesse agricole et manufacturière, le modèle et l'envie des nations les plus favorisées.

Vous signalerez dans cet exemple la différence qui existe entre l'homme d'État et l'économiste. William Pitt, par la manière dont il dispense le crédit, engendre la richesse. Il sait que le crédit fécond, c'est l'argent à bon marché, et il le donne. Le crédit dispensé par l'économie politique et les financiers faisant eux-mêmes la loi au public, c'est l'argent cher engendrant le malaise et la ruine.

(1) *Du mécanisme de la société en France et en Angleterre*, par Rubichon.

Longtemps avant l'Angleterre, le grand Frédéric avait inauguré, en Prusse, des banques territoriales. Les efforts de ce roi et des gouvernements qui marchèrent sur ses traces eurent à lutter contre la puissance des usuriers. Nul n'ignore qu'en Allemagne, en Pologne et dans tous les États du Nord, les capitaux sont, plus qu'ailleurs, entre les mains des fils d'Israël, et l'on connaît la répugnance de cette race pour le gain médiocre. Quoi qu'il en soit, les institutions allemandes de crédit ont donné et donnent encore des résultats utiles dans une certaine mesure, sans cependant avoir égalé jamais les grands résultats obtenus en Angleterre et en Écosse.

Qu'avons-nous fait, en France, pour atteindre, même de loin, l'importance des bienfaits que ces peuples étrangers doivent à l'initiative intelligente et aux encouragements de leurs gouvernements ? Qu'avons-nous fait ? Nous avons envoyé, en Allemagne, des savants pour étudier la question. Que nous est-il revenu de ces explorations scientifiques ? Des rapports.

Nous disons des rapports et rien que des rapports ; car le Crédit foncier de France, et moins encore le Crédit agricole, ne peuvent être comptés comme institutions sérieusement profitables à l'agriculture.

Tous ceux qui ont étudié les comptes-rendus du Crédit foncier savent que les prêts faits par lui à la propriété rurale sont très-rigoureux, très-chers, et, par conséquent, très-rares, et que, détournée de son véritable but, cette institution, fondée pour servir l'agriculture, est devenue une institution de crédit à l'usage des communes, des entrepreneurs de bâtiments, des spéculateurs de terrains, etc., etc. Elle cherche la

fortune et la trouve dans toutes sortes d'opérations étrangères à son origine. Cela est si vrai que le Crédit foncier, comprenant, avec le public, que les intérêts fonciers étaient la dernière de ses préoccupations, voulut, un jour, avoir l'air de s'en occuper, et créa, dans son hôtel, une division spéciale, intitulée : Crédit agricole.

Cet établissement nouveau devait ouvrir ses crédits à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent. Or, comme toutes les industries se rattachent à l'agriculture, en ce sens que la matière de toutes les industries vient de la terre, il arrive que le Crédit agricole est en compte avec toutes les industries, excepté avec l'industrie agricole. Ses clients sont les bouchers, les peaussiers, les marchands de vin, les tailleurs et les marchands de nouveauté, dont le commerce se rattache à la terre par la laine et par la soie; comptoir vulgaire d'escompte et de spéculation, il reçoit et exécute les ordres de bourse, souscrit aux emprunts publics, et n'a de rapport avec l'agriculture que par son nom, qu'il a pris pour enseigne.

D'où il résulte que, si le Crédit foncier est une institution avortée, le Crédit agricole est une mauvaise plaisanterie.

Eh bien! c'est dans cet état de choses, qui n'a pu détruire ni l'usure qui se cache, ni le 5 p. 0/0, légal si l'on veut, mais usuraire, puisqu'il est oppressif d'une industrie dont le revenu notoire est à peine 3 p. 0/0, c'est dans cet état de choses qu'il fut sérieusement question, en 1864, et qu'il est encore question aujourd'hui de rapporter la loi de 1807 (1).

(1) L'Empire, qui fut le règne de l'agiotage et des hommes d'argent, fut marqué par la haine de la loi de 1807, et par des attaques renaissantes contre

Nous n'étonnerons personne en rappelant la stupéfaction avec laquelle fut accueillie, sous l'Empire, la nouvelle que cette loi était menacée. Un effort que rien ne lassait, poussait depuis longtemps le gouvernement à l'abolition de cette loi, déjà suspendue en faveur de la Banque de France. Mais la conscience publique se refusait à comprendre comment la restauration légale de l'usure, chère à l'agiotage et aux manieurs d'argent, pouvait entrer dans les convenances d'un pouvoir chargé de protéger le public contre les entreprises de dangereuses ambitions.

Nous disons qu'il s'agit de rendre l'usure légale, car nous ne tenons pas compte de la détestable facétie, à l'adresse des simples, qui consiste à dire que la liberté fera baisser, par la concurrence, le prix de l'argent. Ces choses, qui se lisaient dans des documents officiels, ne sont pas sérieuses, et ne se discutent pas sérieusement.

Essayons cependant d'en parler, et de toucher, en passant, la question de la liberté économique.

Le mot de *liberté* est grand. Mais comme la chose est plus grande encore que le mot, pour estimer le mot, il importe de savoir à quelle chose il s'applique. Or, tant que la distinction du bien et du mal existera sur terre, la liberté du bien et la liberté du mal seront deux libertés parfaitement distinctes.

La science économique, dont les principes sont absolus, et qui fait volontiers abstraction de la morale, ne s'occupe

cette loi. L'an passé, M. Limperani, député à l'Assemblée nationale, a renouvelé la proposition de l'abolir. L'état de guerre, pour n'être pas aussi ardent qu'il y a huit ans, existe donc toujours. Il convient de défendre cette loi, suivant son mérite, et de la discuter, si la discussion doit l'améliorer.

pas de rechercher cette distinction. Sa préoccupation souveraine, c'est l'utile; mais, de ce côté même, les règles de détermination qu'elle donne sont fort incertaines; il faut les demander à l'expérience : consultons l'expérience.

La boulangerie était réglementée; un taux, variable suivant le prix du blé, fixait le prix du pain. L'intérêt public était satisfait en même temps que l'intérêt privé, la profession de boulanger lucrative, la concurrence très-possible, le service de l'alimentation assuré. Il n'était pas rare de voir des boulangers vendre leur pain au-dessous du tarif. On demande quel est le but de la réforme introduite au nom de la liberté, quel en est le sens, la raison d'être? On ne peut le dire. La seule chose qui se puisse affirmer, c'est le résultat, qui est le sacrifice de l'intérêt public à l'intérêt privé. L'esprit des lois est d'opérer en sens contraire (1).

Si le pain est la vie de l'homme, le crédit est le pain du travail et de l'industrie.

Quel a été le service du crédit sous le régime de la loi de 1807? Nous parlons du crédit fourni par la Banque de France, qui a la prétention d'être le régulateur du crédit national. Constatons deux faits:

Le premier, c'est la richesse de l'établissement escompteur. De toutes les valeurs mobilières, les actions de la Banque

(1) Certains prétendent que les gouvernements qui entrent dans la voie de la réglementation doivent tout réglementer, le beurre et les épinards comme le pain et le crédit. La conséquence n'est pas de rigueur. On fait ce qu'on peut dans l'utile et dans le possible.

M. Haussmann, préfet de la Seine, dénonça le profit de 9 millions que les boulangers de Paris avaient réalisé, en sus de leur profit ordinaire, dans la première année où la liberté de la boulangerie fut pratiquée. En province, les choses se passaient comme à Paris.

de France ont toujours passé pour les plus solides et les plus fructueuses.

Le second fait est que le commerce qui, pendant quarante ans, a enrichi la Banque, au taux d'escompte de 4 0/0, commençait à se plaindre et à trouver cette fixité onéreuse.

Qu'y a-t-il de changé? Quelle est la raison d'ordre public qui peut faire réclamer la liberté de l'intérêt? Tout capitaliste, tout banquier français, allemand ou israélite, la Banque de France elle-même a le droit de pratiquer la concurrence et de prêter son argent à 3, à 2, à 1 p. 0/0 jusqu'à 0 inclusivement. Ce n'est donc pas la liberté des prix réduits que l'on demande; cette liberté, on la possède. Que demande-t-on? On demande la concurrence en progression ascendante; on demande la liberté des hauts cours (1).

Passons donc sur la fantasmagorie insolente du bon marché par la concurrence, et partons de ce fait, qu'il existait, sous l'Empire, et qu'il existe encore une triple alliance de financiers, d'économistes et de certains hommes politiques, organisée dans l'intérêt exclusif des coffres-forts de quelques-uns et contre l'intérêt du plus grand nombre. Il s'agit, purement et simplement, d'élever le loyer des capitaux, et de ramener la société française aux temps désastreux rappelés

(1) Exemple : à la fin de juin 1857, la Banque de France escomptait à 6 p. 0/0; c'était déjà bien fort. En juillet de la même année, elle obtient d'être affranchie du taux légal. Deux mois plus tard, elle porte l'escompte à 10 p. 0/0; c'est-à-dire que ce grand établissement, dont les bénéfices étaient déjà énormes, demandait à la liberté de rendre ces bénéfices plus énormes encore. L'idée est jolie, et serait bonne si les frais de ces énormités n'étaient pas faits par les souffrances du commerce. Beaucoup de capitaux privés attendent le moment d'exécuter la même manœuvre. Ce sera le tour renouvelé du boulanger français exploitant le populaire au nom de la science et de la liberté.

par M. Rouher, dans les paroles que nous avons citées plus haut, en vertu des principes d'une science équivoque et des admirations de la civilisation moderne.

Or, la science véritable et la véritable civilisation réclament le contraire de ce qu'on leur fait dire.

Si l'on consulte les nombreux ouvrages écrits sur les banques, la circulation et le crédit, on signale, chez tous leurs auteurs, maîtres et écoliers, cette opinion unanime, que l'effort de la science doit tendre et aboutir à débiter le crédit au meilleur marché possible.

Il semble donc qu'une loi qui est un obstacle à la cherté relative, et sous laquelle le commerce et l'industrie (nous ne parlons pas de l'agriculture) ont pu vivre, sans trop gémir, pendant soixante ans, il semble que cette loi devrait être protégée par les savants comme une sauvegarde de leurs principes et des intérêts publics; ils font le contraire, ils la combattent.

Ce n'est pas tout : depuis un demi-siècle, le numéraire s'est accru dans des proportions immenses; il se fait, tous les ans, une récolte de métaux précieux comme de tous les autres fruits de la terre. Mais, à la différence des divers produits, du bois, du blé, qui se consomment, de l'éther qui se volatilise, l'or et l'argent ne se volatilisent ni ne se consomment; la récolte de chaque année s'ajoute à la récolte de l'année précédente. Le tableau des douanes constate, de l'année 1827 à 1865, une importation pour la France, exportation déduite, de 4 milliards 474 millions. De 1865 à nos jours, cette importation s'est accrue.

Si, à cette accumulation de métaux précieux, l'on ajoute l'accumulation produite par l'épargne annuelle, évaluée à un milliard; si l'on tient compte de l'état du crédit, moins déve-

loppé en France que dans d'autres pays, mais certainement beaucoup plus développé qu'il n'était au commencement du siècle, on se demande comment la loi de l'abondance, mère du bon marché, invoquée bruyamment pour abaisser le prix du blé, se trouve méconnue lorsqu'il s'agit du prix de l'argent, et méconnue à ce point qu'on la tourne dans un sens directement contraire, dans le sens de l'élévation du prix.

Prenons un exemple qui nous donnera la mesure de cette abondance, et la mesure des procédés à l'aide desquels on jette dans le public des illusions et des troubles dont il est victime.

La Banque de France ouvrit, il y a quelques années, sous prétexte de crise monétaire, une campagne de hausse de l'escompte et de hausse de son dividende. Cette campagne lui réussit comme toujours. Plus elle élevait son escompte, plus les demandes augmentaient. L'encaisse, descendue un moment à 250 millions, remontait, six semaines plus tard, à 355. Où était, s'il vous plaît, la rareté du numéraire? Ces millions, qui disparaissent pour reparaître d'un mois à l'autre, comme à la voix d'un enchanteur, faisaient-ils bien l'effet d'exprimer une situation difficile, et la nécessité de proclamer une crise? Ne fut-il pas permis de voir dans cet exercice un jeu dont l'habileté était mal dissimulée? Trois mois passés, l'encaisse était de 500 millions; toutes les caisses de dépôt regorgeaient. Disons donc que l'abondance est le fait normal, et que la rareté, dans l'état actuel, ne sera jamais que factice, et l'effet de l'une de ces trois causes : ou de la peur qui le dérobe, ou de manœuvres coupables, ou des exigences du change, toujours temporaires et sensibles seulement dans les régions de la haute banque. Voilà la vérité. Conclure de ces accidents passagers à l'élévation du taux de l'intérêt, et ne pas tenir compte de l'accroissement énorme de la richesse

monétaire, qui impose l'abaissement du loyer des capitaux, c'est se jouer du bon sens et se jouer du public.

Nous venons de rappeler un fait déjà lointain. Rappelons un fait nouveau.

Le monde assiste au mouvement de capitaux le plus colossal qui ait jamais eu lieu. La France vient d'emprunter 5 milliards 800 millions. Le solde du dernier emprunt est assez avancé pour que la libération du territoire puisse être fixée au 15 septembre 1873. Quelle peut être, sur cette somme énorme, la part de la France? On ne peut l'évaluer à moins de 4 milliards. Voilà donc 4 milliards qui se sont trouvés disponibles dans notre pays. Où allaient-ils, si le malheur de la patrie ne leur avait fait une position opulente? Embarrassés d'eux-mêmes, que devenaient-ils? Il a fallu l'impossibilité matérielle, prévue d'avance, de trouver chez nous 5 milliards 800 millions, pour expliquer comment, les capitaux étrangers nous étant absolument nécessaires, on a dû les attirer par l'appât d'un gros intérêt. La France s'est trouvée dans la position d'un fils de famille forcé, pour échapper à la ruine, d'avoir recours aux usuriers. Or, comme le crédit de la France est toujours le premier crédit du monde, le taux de 6 p. 0/0, auquel nos deux emprunts viennent d'être émis, doit être considéré comme un taux essentiellement usuraire, extorqué par l'étranger. Si les capitalistes français eussent eu la force d'arracher seuls le pays à l'étreinte des Prussiens, leur patriotisme bien connu eût certainement refusé de soumettre notre budget, déjà très-obéré, à la charge d'un intérêt aussi écrasant.

Il ne faut pas oublier que les consolidés anglais 3 p. 0/0 sont cotés à 92. Or, quand l'Angleterre, dont le crédit n'est pas le premier crédit du monde, vend son 3 p. 0/0 92 fr., le prix de 84 fr., taux d'émission de nos deux emprunts

5 p. 0/0 est manifestement un taux scandaleux, imposé par les agioteurs, un taux anormal, que la violence des événements explique peut-être, mais ne justifie pas?

Dans l'immense opération financière rendue nécessaire pour notre libération, il faut donc voir deux choses : la dure intervention de l'or étranger exploitant nos revers; puis la révélation inattendue de la masse énorme de numéraire existant dans le monde, en France plus qu'ailleurs. Eh bien ! devant cette manifestation éclatante, si l'on écarte l'exception dans laquelle elle se produit, on a plus que jamais raison d'affirmer que les droits du numéraire doivent changer avec sa situation, et que l'intérêt ancien ne peut plus être l'intérêt nouveau.

Or, l'intérêt ancien est encore l'intérêt présent, par le motif connu que *plus ça change, plus c'est la même chose.*

Dans sa polémique avec Proudhon demandant la gratuité du crédit, Bastiat démontrait sans peine comment la gratuité est une utopie, parce que l'intérêt, qui est la rémunération du service rendu, est partout et se retrouve partout. Bastiat avait raison contre le sectaire. Mais l'économiste accordait au sectaire que l'intérêt allait et devait toujours aller en diminuant; il ne voyait pas ou ne voulait pas voir la résistance acharnée que les détenteurs de la monnaie opposaient et opposeraient toujours au mouvement des choses et à la décadence dont ils sont menacés. Si donc le sectaire avait tort de prétendre que l'État pouvait distribuer le crédit gratuitement, il avait, lui aussi, raison, en ce sens que, du fond de son erreur, se dégageait une vérité, le devoir, pour l'État, de surveiller l'évolution économique qui se produit dans le

monde par l'abondance du métal et de la monnaie de papier, le devoir de faire tourner cette évolution au profit du plus grand nombre, le devoir d'en enlever la direction à l'agiotage.

Eh bien! au contraire de ce qui devrait être, l'agiotage fixe le taux de l'escompte, l'agiotage, maître de l'État, fixe le taux d'émission des emprunts; l'agiotage règne et gouverne.

Que si vous pressez les économistes, et leur exposez naïvement la convenance et la nécessité du crédit réduit, trop polis pour contester, ils répondront ceci : « Nous pensons comme vous; l'argent est abondant, il doit être à bon marché; mais il sera cher, il doit être cher, si messieurs les banquiers viennent nous assurer qu'il est rare. »

Nous en sommes là. Le monde s'est tellement éloigné du sol, il est tellement engagé dans les voies tortueuses et périlleuses de la bourse, que les arguments fantaisistes d'une science servante de la haute banque sont accueillis avec faveur par une partie de l'opinion, ou que, tout au moins, l'opinion ne leur contredit pas.

III

Heureusement que, à toutes les époques d'honnêteté publique, nous rencontrons la politique en garde contre les théories frauduleuses que nous combattons.

Ainsi Turgot, l'un des pères de l'économie politique, avait écrit en faveur de la liberté et contre les lois restrictives du taux de l'intérêt. Mais lorsque, devenu contrôleur général des finances, il créa, en 1776, sa caisse d'escompte, l'homme d'État renia l'écrivain. Sa haute raison lui dévoila la perfidie

cachée au fond de ses phrases les plus belles ; il fixa l'intérêt de sa caisse à 4 p. 0/0.

Napoléon I[er], lui, l'inspirateur de la loi de 1807, a plus d'une fois exprimé son opinion dans cette grave matière.

Dès 1807, il écrivait de Berlin à son ministre du Trésor : « Vous devez dire au gouverneur de la Banque de France que, dans les circonstances actuelles, il est scandaleux d'escompter à 6 p. 0/0. »

En 1810, il écrivait à M. Mollien : « Ce que vous devez dire au gouverneur de la Banque et aux régents, c'est qu'ils doivent écrire en lettres d'or, dans le lieu de leurs assemblées, ces mots : « Quel est le but de la Banque de France? « Escompter les crédits de toutes les maisons de commerce à « 4 p. 0/0. »

Et là-dessus M. Pereire fait cette observation très-juste : « Quand Turgot fondait, en 1776, sa caisse d'escompte et lui imposait un maximum de 4 p. 0/0, il ne comptait pas plus enchaîner la postérité à ce taux d'intérêt que Napoléon I[er]. Si, en 1776 et 1816, le taux de l'escompte pour les établissements de crédit paraissait être à son prix naturel sur le pied de 4 p. 0/0, il n'y a rien de bien téméraire à penser qu'on puisse, de nos jours, le réduire, sans inconvénient, à 3 p. 0/0. Nous considérons le taux de 4 p. 0/0, longtemps expérimenté, comme un taux maximum, mais nullement comme le dernier terme de la réduction de l'intérêt ; il ne peut manquer, selon nous, d'être successivement abaissé (1). »

En 1824, M. de Villèle, fidèle aux principes d'une grande et saine politique, voulut rétablir l'équilibre entre la pro-

(1) *Principes de la constitution des banques et de l'organisation du crédit*, par M. Isaac Pereire. — Guillaumin.

priété foncière et le capital de placement; il proposa son projet de loi sur la conversion de la rente, qui devait entraîner la réduction de l'intérêt. C'était, d'un même coup, réduire l'impôt, c'était enlever aux fonds publics une partie de l'attrait que présente la perspective de revenus garantis de risques et de redevances; c'était, par conséquent, reporter vers l'industrie une partie des capitaux endormis dans le lit doré du grand livre. En proposant cette loi, M. de Villèle donnait la mesure de son génie politique; il venait au secours du travail, et développait la production nationale en même temps qu'il entamait les priviléges de la rente.

« L'avantage de la mesure qui vous est proposée, disait-il, ne se bornera pas à la réduction de la dette publique; elle fournira à l'agriculture le moyen de produire à meilleur marché. Un des éléments qui manquent à la France, pour l'écoulement de ses produits, c'est le bas prix des capitaux. L'intelligence ne manque pas plus qu'ailleurs à nos producteurs de toute espèce; ce qui manque, ce sont les capitaux, parce que, quand on est obligé de produire, soit dans l'agriculture, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, et que l'on veut trouver le débit de ses produits, il faut pouvoir donner à bon marché, et qu'un des éléments du bon marché, c'est la réduction des choses qui constituent la valeur réelle, le coût des produits. » — (*Moniteur*, 28 avril 1824.)

Toute l'économie politique est dans ces simples mots du ministre de la Restauration, homme de bien aussi grand qu'il fut grand homme d'État, rare assemblage, qui valut à sa politique l'honneur d'être qualifiée de déplorable par l'égoïsme fanatique de l'esprit de parti.

Combattu par l'opposition libérale et vaincu par l'émeute de la rue Saint-Denis, M. de Villèle compta parmi ses défenseurs Jacques Laffitte. Ce banquier célèbre, voué aux intérêts

populaires, comprenait, comme le ministre, l'influence considérable que la loi proposée devait exercer sur la prospérité générale. Il ne se contenta pas de monter à la tribune pour la soutenir, il la défendit par la presse, et, dans une brochure qu'il publia à cette occasion, nous lisons ces lignes :

« Je suis profondément persuadé que l'un des plus grands progrès à procurer à un pays, c'est de réduire le taux de l'intérêt. Sans doute, il diminue bien de lui-même ; mais il faut des déclarations précises, solennelles, pour entraîner sa réduction là où elle est arriérée, et le gouvernement, qui est le plus grand consommateur de capitaux, annonçant qu'il réduisait leur prix, entraînait cette réduction par sa puissante concurrence. Son exemple était irrésistible, et devait accélérer le mouvement qui nous entraîne vers la prospérité, la civilisation et le genre de liberté promis à tous les peuples. »

Ainsi donc, pendant que, par toutes sortes de raisons véreuses et dans un but facile à deviner, on s'évertue à prouver que le taux de l'argent doit être livré au caprice de ses détenteurs, nous voyons l'opinion contraire soutenue par les voix les plus autorisées. Savants de bon aloi, hommes d'État de haute et pure renommée, financiers en qui l'atmosphère du comptoir n'a pas étouffé le sens élevé de la chose publique, tous proclament la baisse de l'intérêt comme le but et la conquête la plus désirable de la politique et de l'économie politique. Là est la condition de la production sans limite ; là est l'abondance, la vie à bon marché. Le bas prix de l'argent, c'est l'avenir.

Si donc Turgot a raison ;
Si Napoléon Ier a raison ;
Si Joseph de Villèle a raison ;
Si Jacques Laffitte a raison ;

Si Isaac Pereire a raison;

Si le progrès civilisateur est le progrès vers l'abaissement du loyer des capitaux, en demandant la liberté de l'intérêt, qui en est l'élévation, nous tournons très-positivement le dos au progrès et à la civilisation.

Au lieu des déclarations précises, solennelles que faisaient le premier Empire et la Restauration, et que tout gouvernement doit faire, suivant Jacques Laffitte, pour « entraîner la réduction de l'intérêt là où elle est arriérée, » nous faisons des déclarations en sens contraire.

La Banque de France, nous l'avons vu, eut l'audace de demander, en 1857, et l'audace, plus grande encore, d'obtenir d'être affranchie de la loi de 1807. Toutes les convoitises s'exaltèrent, au point que le Conseil d'État dut étudier la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire entrer dans les habitudes civiles la surélévation facultative de l'intérêt conquise par la Banque.

Nous croyons inutile de signaler le danger qui se cache au fond du système réactionnaire qui cherche à prévaloir. Ce système est plein de périls, d'abord pour ceux qui semblent devoir en être les victimes prochaines; mais les périls ne sont pas moins grands pour ceux qui se préparent à en recueillir les fruits.

L'usure, de quelque honnête nom qu'elle se pare, c'est l'abus de la force, provoquant et justifiant d'avance les représailles de la force, et rien dans un temps d'égalité jalouse comme celui où nous vivons, rien n'est mieux fait pour compromettre la sécurité de l'avenir que l'insatiable avidité qui s'abrite sous le couvert d'une science menteuse et d'un libéralisme plus menteur encore.

L'argument de la science est menteur. « L'argent, comme toute marchandise, dit-elle, doit être cher quand il est rare. »

Or, nous venons de voir 4 milliards disponibles et inoccupés entrer dans l'emprunt. Avant l'emprunt, le taux de l'intérêt qui, d'après le principe, aurait dû baisser, avait-il varié? Non; l'argent est encore très-abondant.

L'argument libéral consiste à dire : « Je suis libre; j'ai le droit de prêter mon argent à 10, à 15 p. 0/0, à qui consent à le prendre. » L'argument libéral est meurtrier.

Un troisième argument consisterait à démontrer que la loi restrictive du taux de l'intérêt a été un obstacle à la prospérité générale et à la fortune de la France. On n'ose même pas aborder cette preuve, qui appellerait la preuve contraire, la preuve que le taux légal de 5 p. 0/0, beaucoup trop élevé pour l'agriculture, lui a toujours été et lui est encore funeste.

Les détracteurs de la loi de 1807 obéissent donc à un mobile absolument personnel, en opposition flagrante avec les tendances de notre société. S'il existait un doute à cet égard, nous invoquerions l'exemple déjà cité. A peine affranchie du taux légal par la loi du 27 juillet 1857, la Banque de France éleva son escompte de 6 à 10 p. 0/0. Pourquoi? Par le seul motif d'accroître son gain et son dividende. Or, qui fait le gain et le dividende de la Banque? Le commerce et l'industrie. Le commerce et l'industrie furent donc les premières victimes de la suppression du taux légal. La seconde victime sera le peuple tout entier, de ceux qui demandent au crédit la force de vivre et de travailler.

On voit donc comment, par le haut prix de l'argent, par les agissements impitoyables de ses détenteurs, la vitalité de la nation peut être atteinte, ici par l'exagération de l'intérêt en matière civile et commerciale, là par l'exagération des impôts nécessaires au service des intérêts des emprunts d'État; et si l'on veut bien ne pas oublier que les dispensateurs du crédit public et privé forment une classe déjà privilégiée, puisque,

sous de vains prétextes et au mépris du devoir; ils ont su, jusqu'à ce jour, se soustraire à l'impôt direct, on reste confondu devant l'aveuglement d'hommes qui, plus que d'autres, intéressés à l'ordre, sont les premiers à le compromettre par l'excès de leurs prétentions. L'histoire contemporaine, livre ouvert et lisible pour tous, semble, pour eux, un livre fermé.

Eh bien! nous croyons, nous aussi, que la loi de 1807 doit être révisée. Nous croyons que cette loi, appropriée peut-être aux besoins, aux convenances, à la situation métallique de son époque, n'est plus appropriée aux besoins, aux convenances de la nôtre; par tout ce que nous venons de dire, par la loi du véritable progrès, par l'état de notre richesse monétaire, par les exigences de notre société démocratique, nous affirmons, avec M. Pereire, que le taux de l'intérêt, au lieu d'être élevé, comme on le demande, doit être réduit.

Nous avons vu le génie financier, frère de lait du génie économique, se montrer incapable de réaliser les bienfaits dont il devait doter la propriété foncière. Le Crédit foncier a été inventé, lequel a inventé le Crédit agricole, et ces deux inventions n'ont exercé aucune influence sur l'agriculture, qu'elles devaient soulager d'abord, puis enrichir.

Eh bien! si les imaginations des plus habiles faiseurs avortent; si la spéculation dénature tout, et détourne, au profit de combinaisons malfaisantes, les idées les plus généreuses; si l'initiative individuelle doit renoncer à vaincre les cupidités ameutées contre le sol; si le crédit qui lui est dû lui est refusé, que doit faire la propriété? Elle a livré son corps, comme un corps d'hôpital, à tous les expérimentateurs, à toutes les expérimentations; rien n'a fait. De quelque part

qu'elle se tourne, elle rencontre, ou l'hostilité, ou l'incapacité. A qui s'adressera-t-elle pour sortir du coupe-gorge dans lequel elle se débat? D'où lui viendra le secours? De la loi. La loi seule peut lui rendre la vie qui l'abandonne, et, en la faisant revivre, la loi sauvegardera tous les intérêts, même ceux qui se croiraient atteints.

Pour entrer tout droit dans les faits, nous affirmons hautement, sans crainte d'être démenti, que le prêt à l'agriculture n'est pas admissible au-dessus de 3 p. 0/0, à peine d'être un leurre et la ruine de l'emprunteur.

Nous affirmons avec la même assurance que, tant que le taux de 5 p. 0/0 sera le taux légal, le taux de 3 p. 0/0 sera une chimère, et que caisses privées et caisses publiques tendront toujours, et tendront opiniâtrement, à réaliser le 5 p. 0/0, qui est la condamnation de l'agriculture décrétée par la loi.

L'agriculture sera sauvée le jour où la réalité deviendra la chimère et où la chimère sera devenue la réalité, c'est-à-dire le jour où la loi de 1807 sera modifiée dans le sens et par les motifs que nous allons dire.

Il y a, nous l'avons vu, toute une classe de financiers qui déclarent que le taux de 5 p. 0/0 n'est pas suffisamment rémunérateur de leur travail et de leurs peines. Le Conseil d'État ouvrit, en 1864, en faveur de cette opinion, une enquête solennelle.

A côté d'eux, il existe une classe non moins honorable et beaucoup plus nombreuse de citoyens, qui prétendent que ce taux est exorbitant et qu'il n'a pas sa raison d'être; ils le prouvent.

Ils disent que la loi de 1807 est une loi mal faite; que ses

auteurs, oubliant les principes élémentaires qui doivent présider à la confection des lois, n'ont pas consulté les faits;

Qu'au lieu de chercher la mesure de l'intérêt de l'argent dans l'intérêt produit par la valeur la plus constante, et qui peut en donner la mesure la plus certaine, parce qu'elle est la plus générale, ils ont fixé, arbitrairement et contre toute raison, le prix de la monnaie à 5 p. 0/0, alors que le revenu de la terre ne s'élève pas au-dessus de 3 p. 0/0.

Ils prétendent que, dans un pays comme la France, soumettre à l'usure du 5 p. 0/0, augmenté des frais, l'industrie agricole, dont les produits entrent pour les quatre cinquièmes dans la richesse générale, fut une faute, et la cause normale de l'infériorité normale de notre agriculture.

Ils ajoutent enfin que si la loi qui a fixé l'intérêt fut injuste en son temps, elle est beaucoup plus injuste dans le nôtre.

Y a-t-il, en effet, une banalité plus vulgaire et plus vraie que la banalité qui court les rues, au sujet de la dépréciation du numéraire? Tout est plus cher, dit-on; qu'est-ce à dire? sinon qu'il faut une plus grande somme d'argent qu'il n'en fallait autrefois pour acquérir une même chose. Pourquoi cela? C'est d'abord que l'argent a perdu une partie de sa valeur; c'est ensuite que les objets de consommation, surtout ceux de première nécessité, n'ont pas augmenté en proportion des besoins et en proportion des métaux précieux. Mais voyez l'ambition! L'or et l'argent, qui sont manifestement dépréciés dans leur rapport avec la matière échangeable, prétendent échapper à cette dépréciation sur un seul fait, et conserver intacte la faculté de réaliser le même prix qu'on attribuait autrefois à leur loyer. Rien ne saurait justifier ce privilége et cette contradiction. La valeur de l'argent, c'est sa force d'acquisition et de production; acquérir et produire, c'est tout un; or, si mille francs n'ont plus la puissance

d'acquérir le même champ, le même vêtement, le même travail qu'ils acquéraient il y a soixante ans, par une conséquence forcée, ces mêmes mille francs ne sauraient avoir la puissance d'acquérir et de produire les cinquante francs de revenu qu'ils produisaient à cette époque. D'où l'on voit que la valeur du capital étant réduite, la rente doit être réduite en proportion de la réduction du capital. La loi de 1807 est à refaire.

Nous disons que cette loi est à refaire. Quel est, en effet, le devoir du législateur? C'est de se maintenir en relation avec les réalités vivantes; c'est de vaincre la résistance que les mœurs et les habitudes du temps qui fuit tendraient à prolonger dans le temps qui arrive. Aucun exemple n'est mieux fait pour rendre sensible la nécessité d'une intervention légale, que ce que nous venons de dire au sujet de l'état nouveau introduit dans le monde par la perturbation des rapports du numéraire avec les objets auxquels il applique sa fonction d'instrument favori de l'échange. Les signes de sa décadence sont partout. Il résiste cependant; plus on l'abaisse, plus il veut s'élever. Ni les leçons du bon sens, ni les leçons de l'expérience, rien ne le peut soumettre, et, à côté de cet enseignement du bon sens et de l'expérience, nous sommes témoins d'un phénomène qui leur est directement opposé; nous voulons parler de l'effort hardi et persévérant par lequel on cherche à réagir contre les faits et contre la nécessité qu'ils imposent. Cet effort a pour but, non pas seulement de soutenir le prix de l'argent au taux qui fut fixé il y a soixante ans, mais de l'élever par l'abolition de la loi qui le limite.

Il importe de prévenir le public contre le danger de cette entreprise.

On a vu partout et toujours des hommes satisfaire, par

tous les moyens, leur appétit forcené de lucre. Il était réservé à notre époque de voir le lucre à outrance érigé en droit, au nom des immortels principes de 1789. Les auteurs de cette théorie, essentiellement révolutionnaire, oublient que son aboutissement est de livrer aux gros les petits en pâture, jusqu'au jour où, par un retour certain des choses d'ici-bas, les gros seront livrés aux petits. On oublie trop que si, dans nos sociétés modernes, la baisse de l'intérêt ne marche pas en parallélisme constant avec la baisse de la valeur, la civilisation doit rétrograder au temps des civilisations antiques et se rapprocher des civilisations monstrueuses de l'Asie, chez qui la concentration de la fortune entre les mains d'une féodalité puissante constituait et constitue encore de nos jours un état barbare, dont la cause est la cruauté du crédit, et dont l'effet est la misère générale. Là règne, dans toute sa splendeur, la liberté de l'intérêt, la liberté des forts et l'oppression des faibles. Nous sommes loin sans doute de ces civilisations; mais ce serait un tort de nous trop enorgueillir. A côté de la barbarie brute et sauvage, il existe une barbarie raffinée, la même au fond, sous des formes polies; et la liberté, nous disons le mot, non la chose, la liberté, qui est le mot de passe des despotismes modernes, nous y peut mener tout droit, et plus vite qu'on ne pense, si la loi et ce qui reste à la France de mœurs chrétiennes ne se hâtent de mettre un frein aux emportements qui nous y poussent.

Le jour où la Banque de France osa, par une imprudence qui tient du vertige, et avec la complicité des hommes de l'Empire, s'affranchir de la loi limitative de l'intérêt, elle a rouvert la discussion sur la question qui s'agitait au commencement du siècle. Cette question est aujourd'hui bien autrement grave et sérieuse qu'elle n'était alors. Les années

ont marché ; des éléments nouveaux ont surgi ; des intérêts qui n'existaient pas se sont affirmés et formulés ; la lumière est faite sur la loi de 1807 et sur le principe qui fait sa base. Ce principe est celui sur lequel reposent les législations de tous les temps et de tous les pays, le maximum.

Dans sa notion la plus générale, le maximum n'est autre chose que l'obligation, pour chacun, de se tenir dans les termes tracés par l'équité ; il est l'interdiction du droit de tout faire. Qu'a voulu le gouvernement, lorsqu'il a imposé un maximum aux tarifs des Compagnies de chemins de fer? Qu'ont voulu nos codes, dans les innombrables dispositions de leurs innombrables lois, sinon défendre le public contre les intempérances de l'égoïsme, et fixer un maximum aux caprices de la liberté comme aux excès de la passion? « Vous irez jusque là, vous n'irez pas plus loin ! » Telle est la parole qui fait vivre l'humanité depuis six mille ans. L'avarice serait-elle le seul vice qui eût le privilége d'abriter ses méfaits sous la protection des lois? Cela ne peut être. La loi de 1807 est enchaînée, depuis quinze ans, dans les caves de la Banque de France ; elle dort, il faut la réveiller ; la réveiller ne suffit pas, il faut la rajeunir. Nous voyons bien que les uns la veulent détruire, comme gênant leurs aspirations au 10 p. 0/0. Mais nous voyons, d'un autre côté, les aspirations et les intérêts généraux du pays lui demander ce que le comte de Villèle essaya vainement d'obtenir, non directement, mais indirectement, de la législature libérale de 1824. On reproche à la loi d'être vieille ; elle est vieille, en effet ; la matière qu'elle était chargée de réglementer n'est plus la même ; les temps sont changés, apportant avec eux des exigences nouvelles.

Une loi nouvelle est nécessaire, ainsi conçue :

« Le taux de l'intérêt est fixé à 3 p. 0/0. »

Cette loi, qui est dans le devoir de la politique, est dans les vœux et dans les besoins de l'agriculture; l'agriculture renaîtra le jour où ses vœux et ses besoins seront satisfaits.

Résumons-nous.

Si la propriété foncière avait une représentation intelligente et dévouée dans ses comices, dans ses journaux, dans l'Assemblée législative, l'impôt et le crédit devraient être leur préoccupation constante, jusqu'à légitime satisfaction.

Or, ces grands intérêts du sol, les seuls réels, étant abandonnés des propriétaires eux-mêmes, par je ne sais quelles faiblesses difficiles à définir, la direction de l'impôt et la direction du crédit deviennent, de jour en jour, plus hostiles à ces intérêts.

Tous les ans, on lit, dans les comptes-rendus des séances des Conseils généraux, des délibérations courageuses prises contre les moineaux, les hannetons et d'autres animaux infimes nuisibles à l'agriculture. Mais, de la grosse bête à deux têtes, qui suce le lait et le sang de la mère nourrice, gardez-vous de croire qu'ils s'en occupent.

Faut-il réparer les désastres des révolutions? M. Garnier-Pagès décrète les 45 centimes.

Faut-il subvenir aux frais de la guerre? M. Gambetta, par le décret du 22 octobre 1870, met ces frais à la charge des communes.

Fallait-il, sous l'Empire, venir au secours des Compagnies de chemins de fer? On frappait la propriété par le double décime et par la loi des chevaux et voitures.

Faut-il couvrir Paris et les départements de travaux publics? Les centimes additionnels, dont l'impôt direct fon-

cier fournit la plus grosse part, sont encore aujourd'hui mis à contribution.

Dans l'enquête ouverte en 1864, devant le Conseil d'État, au sujet de la liberté de l'intérêt, l'agriculture ne fut pas appelée à donner son avis. D'une prétention qui n'est, en réalité, qu'une prétention d'usure et d'usuriers, on voulut faire une prétention scientifique. On se donna le luxe de convoquer, à grand fracas, des professeurs des universités belges et prussiennes. L'industrie protesta. Toutes les voix du travail protestèrent. L'agriculture ne put pas, ne sut pas joindre sa voix à la voix de ces protestations. Si elle échappa provisoirement au danger, elle le dut à l'attitude du commerce de Paris et de Lyon, et sans doute aussi à la magistrature française, qui se fit l'honneur inattendu de repousser, par un vote unanime, l'invitation qui lui était faite de s'associer au mauvais coup de la science économique. La propriété foncière fut mise et se laissa mettre hors de cause.

Nous venons de lui signaler le double mal qui la dévore, ce mal demande un prompt remède. Les destinées de l'agriculture française sont attachées aux deux réformes radicales de l'impôt et du crédit. Il s'agit de fonder l'égalité des Français devant l'impôt, et de fonder le 3 p. 0/0. Ces réformes seront l'honneur du gouvernement qui saura les accomplir.

POURQUOI
CORNEILLE
N'A-T-IL PAS ÉTÉ
NOTRE SHAKESPEARE?

PAR

M. F. BONIFAS

Membre résidant

Corneille et Shakespeare ! Peut-on rapprocher ces deux noms autrement que pour les opposer l'un à l'autre? Qu'y a-t-il, en effet, de plus dissemblable que les deux types dramatiques qu'ils représentent?

Un drame immense où viennent se peindre, comme en un mouvant tableau, la vie et l'homme tels qu'ils sont : la vie, avec la multiplicité bruyante de ses complications et de ses contrastes, avec ses grands et ses petits côtés, ses incidents vulgaires et ses catastrophes tragiques; — l'homme avec son rire et ses larmes, et cet étonnant mélange de grandeur et de misère qui a inspiré à Pascal une page immortelle. Une action qui se prolonge pendant une longue suite d'années à travers les vicissitudes les plus diverses; une scène qui se déplace à chaque instant et où se pressent de nombreux per-

sonnages appartenant à toutes les classes de la société; un langage enfin qui est celui de la vie ordinaire, et qui se prête avec une merveilleuse souplesse à toutes les situations, tantôt simple, familier, trivial même jusqu'à la grossièreté, tantôt plein de noblesse, de passion et de poésie ; — voilà la tragédie de Shakespeare.

Tout autre nous apparaît la tragédie classique. La forme en est sévère et pure. Nulle confusion du genre tragique et du genre comique, du rire et des larmes. La tragédie est devenue grande dame, et sa dignité ne lui permet pas de se compromettre avec cette roturière qui s'appelle la comédie. Aussi parle-t-elle un langage choisi, plein d'élégance et souvent de recherche. Même lorsqu'elle se passionne, elle ne descend jamais jusqu'à la familiarité. Elle reste digne et correcte quand la situation lui commande d'être simple. Les personnages aussi sont des personnages de choix : des rois, des demi-dieux, des héros, entourés de quelques confidents, tous gens de bonne compagnie, qui sont là pour leur donner la réplique et leur permettre de se raconter eux-mêmes aux spectateurs. Une action unique, simple, rapide, qui, de scène en scène, se hâte vers le dénoûment, et qui se prête sans effort aux règles tyranniques des trois unités; très-peu d'événements, et des événements qui se passent toujours loin de la scène; le drame concentré tout entier dans l'âme des personnages, où se trouvent aux prises le devoir et la passion, ou les passions contraires violemment opposées l'une à l'autre; — voilà la tragédie classique dont Corneille passe à bon droit pour être le père.

Et cependant Corneille semble appartenir par bien des côtés à l'école qui s'est appelée de nos jours l'école romantique. S'il était né quelques années plus tôt, il aurait pu devenir notre Shakespeare et pousser la tragédie française

dans de tout autres voies que celles où elle a marché après lui.

Je ne prétends pas que le génie de Corneille fût de tous points semblable à celui de Shakespeare. Il était aussi grand sans être aussi complet. Avec moins de barbarie, Corneille avait moins de puissance, moins de profondeur et aussi de souplesse, moins de fécondité poétique et d'éclat dans l'imagination. Mais il appartenait à la même famille d'esprits. Il était le frère de Shakespeare par la hardiesse de ses conceptions et la vigueur singulière avec laquelle il exécutait ce qu'il avait conçu. Il avait, comme lui, cette spontanéité vive et prime-sautière qui rencontre le sublime sans le chercher, et qui trouve ces mots profonds qui sont comme les divinations du génie. Il avait enfin la même indépendance d'allures, la même fierté un peu farouche qui pousse les hommes supérieurs à chercher les chemins non frayés, afin d'y marcher seuls, en laissant après eux leur trace lumineuse. Il vivait solitaire au fond de sa province, loin des influences de Paris et de la cour, et dans une complète ignorance des règles que plus tard il devait si religieusement observer. Son caractère, comme son génie, semblait le prédestiner à suivre la route où l'avait précédé Shakespeare.

Si l'on voulait des preuves de ce que j'avance, j'invoquerais tout d'abord les premières pièces de Corneille. Deux écoles dramatiques, — si l'on peut s'exprimer ainsi, — se trouvaient en présence au moment où il commença à écrire pour le théâtre. C'était, d'un côté, l'école de Jodelle, qui avait inauguré ce que l'on pourrait appeler la *tragédie de collége*, inintelligente et servile copie de la tragédie grecque, dont on prétendait reproduire toutes les formes avec une scrupuleuse exactitude. C'était, de l'autre, l'école d'Alexandre Hardy, le plus fécond dramaturge de son temps, dont la verve inépuisable suffisait à défrayer seule le théâtre de l'hôtel de Bour-

gogne. Il avait mis à la mode la *tragi-comédie,* imitée du genre espagnol, sorte de roman héroïque dialogué, aux allures libres et irrégulières, à l'intrigue bizarre et compliquée, où se mêlaient, comme dans les drames de Shakespeare, le sérieux et le bouffon.

Ce fut Alexandre Hardy que le jeune Corneille prit pour modèle. *Mélite,* sa première pièce, malgré le nom de *comédie* qu'elle porte, est une tragi-comédie dans le goût espagnol, fort semblable à celles que Hardy avaient rendues populaires sur notre théâtre. Les pièces qui suivirent *Mélite* appartiennent toutes au même genre et ne sont pas plus régulières. Ce ne sont, à vrai dire, que d'imparfaites ébauches, et les fautes de toute sorte y abondent. Mais il y a de l'invention, de la verve, du mouvement, des traits heureux et d'originales saillies. Par la liberté de leurs allures, par la façon large et hardie dont le sujet est conçu, elles rappellent les drames de Shakespeare dans lesquels il est resté inférieur à lui-même.

Et lorsque, après ses premiers tâtonnements dramatiques, après *Mélite* et après *Médée,* Corneille eut enfin trouvé sa voie et pris conscience de son génie, c'est encore aux Espagnols qu'il alla demander ses inspirations. Le *Cid,* qui fut son premier chef-d'œuvre, est une *tragi-comédie.* Corneille suit donc toujours la même route, et sur cette route, il rencontre encore Shakespeare.

Le *Cid,* en effet, rappelle, par plus d'un côté, les drames de Shakespeare. C'est la même largeur dans les conceptions poétiques, et la même hardiesse heureuse dans l'exécution : que l'on compare, par exemple, le *Cid* à *Roméo et Juliette,* et l'on sera frappé des ressemblances profondes qui rapprochent ces deux œuvres si différentes au premier aspect.

Et d'abord, c'est le même sujet : l'amour, mis aux prises

avec les événements les plus tragiques, surmontant toutes les épreuves, et triomphant de tous les obstacles. Rodrigue et Chimène, comme Roméo et Juliette, s'aiment en dépit de la fatalité des circonstances qui se conjurent pour creuser entre eux un abîme. Dans l'œuvre de Corneille, comme dans celle de Shakespeare, ce sont les luttes et le triomphe de cet amour qui font le véritable intérêt de la tragédie en même temps que l'unité de l'action. Aussi Corneille a-t-il soin de mettre en présence Chimène et Rodrigue après chacune des complications nouvelles qui viennent traverser leur amour. Voilà pourquoi nous trouvons, au troisième acte et au cinquième, deux scènes entièrement semblables, lesquelles, au premier abord, semblent faire double emploi, mais qui sont, en réalité, les deux scènes capitales du drame et comme le double nœud de l'action. Nous retrouvons dans *Roméo et Juliette* deux scènes exactement correspondantes.

Cette ressemblance des sujets et de l'ordonnance générale du drame n'est pas la seule. Des deux côtés c'est la même vérité, le même charme dans les peintures; c'est la nature humaine prise sur le fait. Malgré les sacrifices que Corneille a dû faire au mauvais goût de son siècle, et en dépit des couleurs plus discrètes qu'imposaient à son pinceau les idées et les mœurs de la société pour laquelle il écrivait, nous retrouvons dans le *Cid* le cœur de l'homme tel qu'il est ; on y entend le langage de la véritable passion ; l'amour y conserve sa candeur et son ingénuité. Quand les situations sont analogues, Corneille parle comme Shakespeare, avec le même accent, la même hardiesse et la même simplicité. Relisez, par exemple, la scène où Chimène et Rodrigue se retrouvent après la mort du comte, et relisez ensuite, dans *Romée et Juliette,* la fameuse scène du jardin des Capulets, vous trouverez dans Corneille comme un vivant écho de Shakespeare :

RODRIGUE.

Que de maux et de pleurs vont nous coûter nos pères!

CHIMÈNE.

Rodrigue, qui l'eût cru?

RODRIGUE.

Chimène, qui l'eût dit?

CHIMÈNE.

Que notre heur fût si proche et sitôt se perdit!

RODRIGUE.

Et que, si près du port, contre toute apparence,
Un orage si prompt brisât notre espérance.

CHIMÈNE.

. . . . Je t'engage ma foi
De ne respirer pas un moment après toi.
Adieu! sors, et surtout garde bien qu'on te voie!

Ces accents si simples, si vrais, et d'une mélancolie si touchante ne nous rappellent-ils pas les plaintes de Juliette et de Roméo dans la scène que j'indiquais tout à l'heure?

Voyez encore, à l'acte cinquième, des vers comme ceux-ci :

Si jamais je t'aimai, cher Rodrigue, en revanche,
Défends-toi maintenant pour m'ôter à don Sanche;
Et si tu sens pour moi ton cœur encor épris,
Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix.
Adieu! ce mot lâché me fait rougir de honte.

Chimène n'est-elle pas une Juliette, mais une Juliette

transportée dans un autre milieu et au sein de mœurs différentes? La situation où elle se trouve est plus complexe; plus de sentiments divers et de devoirs opposés se rencontrent et se combattent dans son âme; mais c'est bien la même candeur et la même simplicité dans l'expression de ses sentiments.

Ce n'est pas tout. Le drame conserve, dans le *Cid*, une liberté d'allures que Corneille n'osera plus se permettre plus tard. L'action se prolonge bien au-delà du terme fixé par les règles classiques, et l'unité de lieu n'est pas plus rigoureusement observée que l'unité de temps. La scène est tantôt dans le palais du roi, tantôt dans la maison du comte, tantôt dans celle de don Diègue, tantôt enfin sur la place publique.

Ajoutons enfin que nous retrouvons, dans le premier chef-d'œuvre de Corneille, ce mouvement, cette vie, cette jeunesse, cette vivacité des peintures, cet éclat pittoresque de l'imagination, qui sont les qualités maîtresses de Shakespeare.

Je pourrais insister encore; mais ce qui précède suffit au but que je me propose. Qu'on me permette cependant de rappeler un fait qui vient à l'appui de ma thèse. On sait l'admiration enthousiaste qu'a toujours professée pour Corneille le fondateur de notre école romantique. Il s'est plu, en toute occasion, à élever l'auteur du *Cid* bien au-dessus de Racine, et à le revendiquer comme l'un de ses ancêtres littéraires. Tout récemment encore, dans une étude sur les *Suites de la condamnation du Cid*, l'un des fils de Victor Hugo reprenait la même thèse, et s'efforçait de montrer qu'il n'a tenu qu'à fort peu de chose que Corneille ne devînt, au XVIIe siècle, le fondateur de ce que nous appelons aujourd'hui le drame moderne.

Mais s'il est vrai, comme nous croyons l'avoir suffisam-

ment établi, que par la nature de son génie, par l'éducation qu'il avait reçue et les premiers modèles qu'il avait imités, Corneille semblait destiné à devenir notre Shakespeare, comment expliquer qu'il se soit, en quelque sorte, fait violence à lui-même pour s'engager, lui et la tragédie française avec lui, dans une voie qui n'était pas la sienne?

C'est que Corneille arriva trop tard, lorsque l'heure propice au libre essor de son génie était déjà passée.

La vie et l'expérience de la vie précèdent toujours les recherches et les formules de la science. Il y a eu des observateurs attentifs des phénomènes naturels avant qu'il y eût des théoriciens de la nature. Et ce sont les faits constatés par les premiers qui ont servi de point de départ aux systèmes essayés par les seconds. De même, il y a eu de grands artistes, de grands orateurs et de grands poëtes, avant qu'on ait songé à faire la théorie de l'éloquence, de la poésie ou des arts. C'est en étudiant les ouvrages des grands maîtres, en cherchant à se rendre compte de leurs procédés, de leurs méthodes, des divers moyens employés par eux pour atteindre le résultat qu'ils voulaient obtenir, que les critiques, venus après eux, ont fait la théorie de l'art dont ils avaient donné les modèles. Ce qui est vrai de la littérature et des arts d'une manière générale, l'est aussi de chaque genre littéraire en particulier. Les grandes épopées sont venues avant les règles du poëme épique, et il y a eu de grands poëtes tragiques avant que l'on eût fixé les lois de la tragédie. C'est ainsi que la Grèce produisit Homère et Sophocle, Pindare et Aristophane bien longtemps avant qu'Aristote eût écrit sa *Poétique*. L'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre eurent aussi leurs grands poëtes dramatiques avant que les critiques et les théoriciens de profession eussent donné des lois au théâtre.

Il en fut autrement en France. Les origines de notre théâtre avaient été confuses et obscures. La tragédie surtout ne s'était débarrassée que lentement et avec peine des langes de son enfance. Après être sortie de l'Église qui avait été son berceau, elle avait longtemps cherché sa route à travers les ténèbres du Moyen-Age. Jusqu'au XVII[e] siècle, aucun homme de génie ne s'était rencontré qui fût capable d'en fixer les caractères et d'en créer la forme. La comédie avait été plus favorisée. L'esprit gaulois, — ce mélange heureux de naïveté et de finesse, de malice et de gaieté, — pouvait s'y déployer plus à l'aise. Bien longtemps avant que nous eussions une tragédie digne de ce nom, nous avions déjà une excellente comédie : la farce de *Maistre Pathelin*, où se rencontre mainte page que n'eût pas désavoué Molière.

Mais tandis que la tragédie française attendait encore l'homme qui devait la créer par la puissance de son génie, s'élaborait tout un code poétique à son usage. La Renaissance avait provoqué en France, comme partout en Europe, l'admiration la plus enthousiaste pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité. On se mit à l'école des anciens ; on se persuada qu'ils étaient nos maîtres en toutes choses, et que dans tous les domaines ils avaient atteint l'idéal de la perfection, l'extrême limite au-delà de laquelle l'esprit humain ne saurait atteindre. On n'étudia pas seulement leurs orateurs et leurs poëtes, mais aussi leurs philosophes et leurs critiques littéraires. Aristote, qui pendant près de trois siècles avait joui d'une autorité incontestée dans le domaine de la philosophie, devint aussi le grand maître de l'esthétique. Sa *Poétique* et sa *Rhétorique* furent traduites, commentées, citées et invoquées sans cesse comme l'avait été sa *Logique* dans les écoles du moyen-âge. C'est dans la *Poétique* d'Aristote que l'on trouva, — ou plutôt que l'on crut trouver, — les fameuses

règles des trois unités, formulées plus tard par Boileau en ces deux vers restés classiques :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli,
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

On aurait fort étonné le philosophe de Stagyre si on lui avait présenté ces vers de Boileau comme la traduction des préceptes de sa *Poétique*. Le fait est que les trois unités ne se trouvent pas dans Aristote. Il ne dit pas un mot de la fameuse règle des vingt-quatre heures; il ne parle pas davantage de l'unité de lieu. Et d'ailleurs, les grands tragiques grecs qui lui fournissaient ses modèles sont fort loin d'observer toujours cette double règle. La seule unité recommandée par Aristote, c'est l'unité d'action. Et encore l'entend-il dans un sens infiniment plus large que les législateurs de la scène française; il ne veut parler que de cette unité de sujet, ou plutôt d'intérêt et d'impression, qui est la loi de toutes les œuvres d'art. Les règles données par Aristote sont si générales, elles sont d'une application si universelle et s'imposent avec une telle évidence à tous les ouvrages de l'esprit humain, que les représentants des écoles les plus diverses se réclament de leur autorité. « Ce qu'Aristote exige du poëte, a dit quelque part Schiller, le poëte l'exige de lui-même, pour peu qu'il sache ce qu'il veut. Ce sont des conditions inhérentes à la nature des choses. » Et Wilhelm Schlegel, l'un des partisans les plus décidés des libertés de la scène, invoque en faveur de son système l'autorité d'Aristote; il prétend, sa *Poétique* à la main, justifier Shakespeare et ses disciples.

Mais les érudits français du XVI[e] et du XVII[e] siècle avaient lu Aristote à travers les gloses de ses nombreux commenta-

teurs, tant grecs que latins, lesquels avaient singulièrement surchargé, par leurs préceptes arbitraires, la primitive simplicité des règles du maître.

Ainsi, lorsque parut l'homme de génie qui devait être le créateur de la tragédie en France, le code tragique se trouvait fixé et formulé d'une manière définitive. Le cadre était tracé à l'avance; force était au peintre d'y proportionner son tableau. Le moule avait été lentement et savamment façonné pièce à pièce; il fallait maintenant y couler la statue. La tragédie, en naissant, devait se conformer aux règles que l'on avait déclarées être les siennes. Ces règles, Corneille ne pouvait les ignorer longtemps, et dès qu'il les connut, il dut soumettre à leur joug l'essor de son génie.

Cette nécessité était d'autant plus impérieuse qu'à côté du code dramatique formulé par les admirateurs d'Aristote se trouvait un tribunal chargé de le faire respecter : je veux dire l'Académie française, récemment fondée par le cardinal de Richelieu.

Je ne voudrais pas médire de l'Académie française. Nul plus que moi ne rend hommage aux services qu'elle a rendus. Gardienne vigilante des saines traditions littéraires, elle a été une haute école de goût; elle a préservé notre langue des altérations et des écarts qui en auraient compromis la pureté. Par ses travaux et par ceux qu'elle a provoqués ou encouragés, elle a puissamment contribué au développement et au progrès des lettres dans notre pays. Toutefois, il faut bien avouer que, — comme toute chose en ce monde, — l'institution fondée par l'illustre cardinal a eu ses défauts, dont les effets se sont plus d'une fois fait sentir d'une manière fâcheuse. Trop éprise de ses propres traditions, disposée à attacher aux questions de forme et à la perfection du goût

une importance exclusive ou exagérée, elle a préféré trop souvent la médiocrité régulière aux inspirations plus libres et plus aventureuses du génie; elle n'a pas su encourager certaines nouveautés heureuses ni comprendre les fortes individualités littéraires. Par la sévérité de ses règles, elle a rétréci outre mesure la voie où elle prescrivait aux écrivains de marcher; elle a comprimé le libre essor de leur génie, et, par là, elle a nui, en quelque mesure, à la spontanéité et à la fécondité naturelle de l'esprit français.

Mais revenons à Corneille, et voyons comment l'attitude de l'Académie à l'égard du *Cid* eut une influence décisive sur sa carrière dramatique et sur les destinées de la tragédie en France.

Le succès du *Cid* fut immense. « L'enthousiasme alla jusqu'au transport, écrit Pellisson dans son *Histoire de l'Académie française*. On ne pouvait se lasser de voir cette pièce; on n'entendait autre chose dans les compagnies; chacun en savait quelque partie par cœur; on la faisait apprendre aux enfants, et, en quelques endroits de la France, il était passé en proverbe de dire : « Cela est beau comme le *Cid*. »

Rien ne manqua à ce succès, pas même les murmures et les cabales de l'envie. Tous les rivaux obscurs de Corneille, — à l'exception de Rotrou qui était fait pour comprendre les beautés du *Cid* et pour les imiter, — se liguèrent contre la pièce nouvelle, et voulurent couvrir du bruit de leurs cris les acclamations de toute la France. Je ne citerai pas les violentes invectives de Scudéry et la noble et ferme réponse de Corneille. Mais il est un autre adversaire du *Cid* qui doit attirer un instant notre attention; je veux parler du cardinal de Richelieu.

Il est aujourd'hui démontré que, sans les instances et les

importunités du puissant ministre, l'Académie n'aurait jamais publié ses *Sentiments sur le Cid*. Scudéry, il est vrai, avait été le premier à provoquer un jugement de la docte compagnie sur la pièce qui mettait en émoi le monde littéraire et le public tout entier. Mais ce fut Richelieu qui la pria de se rendre au désir de Scudéry et d'intervenir dans la querelle. L'Académie, avec un tact qui lui fait le plus grand honneur, refusa d'abord de le faire. Elle ne voulait pas se rendre odieuse par l'exercice d'un pouvoir qu'on ne voudrait pas sans doute reconnaître. Elle invoquait d'ailleurs le texte de ses statuts, d'après lesquels « elle ne pouvait juger un ouvrage que du consentement et à la prière de l'auteur. » Or, Corneille ne paraissait pas disposé à lever cet obstacle. En vain, Bois-Robert, l'un des familiers du cardinal, insistait-il auprès de lui pour obtenir le consentement nécessaire. « Corneille, nous raconte Pellisson, se tenait toujours sur le compliment; il répondait que cette occupation n'était pas digne de l'Académie; qu'un libelle qui ne méritait pas de réponse ne méritait pas son jugement; que la conséquence en serait dangereuse, parce qu'elle autoriserait l'envie à importuner ces Messieurs, et qu'aussitôt qu'il aurait paru quelque chose de beau sur le théâtre, les moindres poëtes se croiraient fondés à faire un procès à son auteur par-devant leur compagnie. » Bois-Robert dut donner à entendre qu'un refus froisserait le cardinal, et Corneille s'exécuta de bonne grâce. « Puisque Monseigneur, dit-il, serait bien aise de voir le jugement de ces Messieurs, et que cela doit divertir Son Éminence, je n'ai rien à dire. » L'Académie cependant résistait encore. Il fallut que le cardinal usât à son égard des mêmes arguments qui avaient triomphé des répugnances de Corneille. « Faites savoir à ces Messieurs, dit-il au fidèle Bois-Robert, que je le désire, et que je les aimerai comme ils m'aimeront. » L'Aca-

démie, comme Corneille, jugea que, puisqu'il en était ainsi, elle n'avait rien à dire (1).

Elle obéit donc, mais avec lenteur. Cinq grands mois se passèrent avant qu'elle eût achevé l'œuvre difficile et ingrate dont on l'avait chargée. Il fallut plusieurs fois recommencer un travail que le cardinal ne trouvait jamais à son gré ; il aurait voulu un jugement plus sévère ; l'Académie s'obstinait à se montrer modérée et à tempérer le blâme par les éloges. Enfin, le jugement parut sous ce titre : *Sentiments de l'Académie sur le Cid*. On en connaît le contenu. L'illustre compagnie reprochait à la tragédie de Corneille de n'être pas régulière : le poëte ne s'était pas assez strictement conformé à la double règle de l'unité de temps et de l'unité de lieu. Le caractère et le rôle de Chimène, ainsi que le dénoûment de la pièce, étaient sévèrement blâmés ; on trouvait inconvenant l'amour de Chimène pour le meurtrier de son père, et son mariage avec Rodrigue paraissait souverainement déplacé.

Ni les contemporains ni la postérité n'ont ratifié le jugement de l'Académie.

En vain contre le *Cid* un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue;
L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté s'obstine à l'admirer.

Il serait curieux de rechercher les causes de cette inimitié du cardinal, qui valut à l'auteur du *Cid* les censures de l'Académie. Quelques critiques ont voulu y voir une ven-

(1) Voir Guizot, *Corneille et son temps*, p. 187.

geance de l'amour-propre blessé, j'entends l'amour-propre d'auteur, qui, comme l'on sait, est le plus irritable de tous. L'illustre cardinal était, en effet, poëte à ses heures. Il avait composé, avec la collaboration de Bois-Robert et de quelques autres, certaines pièces de théâtre que Corneille avait eu le malheur de ne pas trouver parfaites. D'autres ont pensé que la fierté du poëte et l'indépendance de son caractère avaient déplu à l'ombrageux ministre. Corneille avait travaillé quelquefois, avec Bois-Robert et ses amis, aux pièces que faisait représenter le cardinal, et il se montrait d'ordinaire beaucoup moins complaisant que ses collègues. Un jour, par exemple, il avait eu la hardiesse de modifier, sans l'agrément du ministre, une comédie que celui-ci faisait jouer au Palais-Royal. Tombé depuis lors dans une demi-disgrâce, Corneille avait affecté d'en prendre aisément son parti. Il prétendait se frayer, sans le secours du cardinal, un chemin vers la gloire, et dans sa réponse à Scudéry, intitulée : *Excuse à Ariste,* il s'était vanté « de ne devoir qu'à soi toute sa renommée. » Le ministre, qui ne souffrait à côté de lui d'autre élévation que celle dont il était lui-même l'auteur, vit dans le succès du *Cid* le triomphe d'un rebelle, et voulut faire expier à Corneille les fières paroles par lesquelles il avait paru le braver (1).

Il se peut qu'il y ait quelque chose de fondé dans ces explications. Mais je les crois insuffisantes. La vraie raison des colères du cardinal contre le *Cid* doit être cherchée ailleurs, c'est-à-dire dans la tragédie elle-même, dont le sujet, l'esprit général et le contenu étaient faits pour déplaire à Richelieu. On sait quel fut le but constant de sa politique. Établir le pouvoir absolu de la royauté sur les ruines de l'ancienne aristocratie féodale, voilà l'œuvre qu'il se donna la

(1) Voir Guizot, *Corneille et son temps*, p. 174.

tâche et qu'il eut le mérite d'accomplir. Or, cette aristocratie turbulente, querelleuse, indocile à l'autorité royale, toujours prête à se mettre au-dessus des lois, ne revivait-elle pas dans la tragédie du *Cid?* Don Diègue et Rodrigue n'étaient pas, sans doute, dans le drame de Corneille, ce qu'ils étaient dans les *Chroniques rimées* et dans les vieilles romances espagnoles, de petits souverains indépendants avec lesquels le roi d'Espagne devait traiter de puissance à puissance et d'égal à égal. Mais ils ne devaient paraître à l'impérieux ministre ni assez disciplinés ni assez obéissants. Ce n'est pas tout. Richelieu avait obtenu du roi la promulgation de certains édits qui interdisaient le duel sous les peines les plus sévères. Deux gentilshommes, appartenant aux plus anciennes et aux plus illustres familles de France, venaient de payer de leur tête la violation de ces édits. Et c'était en un pareil moment que Corneille venait faire sur la scène l'apologie du duel, en montrant aux spectateurs Rodrigue impuni, comblé de toutes les faveurs de son roi, et obtenant la main de Chimène dont il a tué le père! Le cardinal avait ordonné la suppression de quelques vers qu'il considérait, non sans raison, comme dangereux, en ce qu'ils provoquaient à la désobéissance aux lois :

Les satisfactions apaisent mal une âme :
Qui les reçoit a tort; qui les fait se *diffame,*
Et de pareils accords l'effet le plus commun
Est de *déshonorer* deux hommes au lieu d'un.

Il est à remarquer que ces vers étaient mis dans la bouche du roi, ce qui en aggravait encore la portée. Mais il aurait fallu supprimer bien d'autres vers encore; ceux-ci, par

exemple, qui se rencontrent dans le discours de don Diègue à son fils :

Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage.
Meurs ou tue.

Et Rodrigue s'écrie à son tour, quelques pages plus loin :

Réduit au triste choix ou de trahir ma flamme,
Ou de vivre en *infâme*,
Des deux côtés mon mal est infini.

Enfin, Chimène elle-même ne dit-elle pas à Rodrigue, après qu'il a tué le comte :

Ah ! Rodrigue, il est vrai, quoique ton ennemie,
Je ne puis te blâmer d'avoir fui l'*infamie*,
Je sais ce que l'honneur, après un tel outrage,
Demandait à l'ardeur d'un généreux courage.
Tu n'as fait le *devoir que d'un homme de bien*.

Ou plutôt il aurait fallu supprimer la pièce tout entière, car elle était d'un bout à l'autre une éclatante glorification du duel. A ce titre, elle devait paraître séditieuse au tout-puissant ministre ; et voilà pourquoi, sans doute, selon la pittoresque expression de Boileau, il *se ligua* contre le *Cid* et n'eut pas de repos qu'il ne l'eût fait censurer par l'Académie.

Quoi qu'il en soit, les colères du cardinal et les censures de l'Académie firent une grande impression sur Corneille. Les défauts comme les qualités de son caractère le rendaient

plus sensible qu'un autre aux atteintes de la critique. Il était à la fois susceptible et fier, irritable et timide. Amoureux de la louange, comme tous les poëtes, il tenait surtout au suffrage des hommes qui passaient pour être les arbitres du goût. Il attendait de leur part une tout autre sentence. Les sévérités de l'Académie l'étonnèrent et le blessèrent. Il ne les accepta point tout d'abord. Il avait trop conscience de sa propre valeur pour ne pas être disposé à se fier aux inspirations de son génie plutôt qu'à l'opinion de quelques beaux esprits plus habitués à discuter, d'après les règles, les mérites d'un sonnet, qu'à apprécier des œuvres aussi originales que le *Cid*. Mais sa révolte ne fut que passagère. Avec cette candeur naïve qui se rencontre parfois chez les grands hommes à côté du sentiment de leur supériorité, il en vint à avoir des scrupules, des hésitations et des doutes ; il craignit de s'être trompé ; il se demanda si les règles dont on faisait tant de bruit n'étaient pas, en effet, la plus haute expression de a vérité dramatique, et s'il ne fallait pas s'y conformer pour obtenir un succès durable. La conviction que l'observation de ces règles était la loi suprême de l'art se forma lentement dans son esprit et finit par s'y enraciner tout à fait. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les *Examens* qu'il écrivit plus tard sur chacune de ses pièces. On y voit que sa grande préoccupation désormais est celle de la régularité. Il cherche avant tout à ne s'écarter ni à droite ni à gauche de la route tracée à la tragédie par les législateurs du Parnasse ; il se félicite de n'avoir violé ni l'unité d'action, ni celle de temps, ni celle de lieu, et d'avoir su renfermer dans ce cadre étroit les intrigues les plus compliquées. Son esprit inventif s'épuise en combinaisons ingénieuses pour satisfaire aux exigences des règles, et il y parvient en effet, non sans de grands sacrifices à la vraisemblance et à l'intérêt dramatique.

Et quand même il ne se serait pas soumis par conviction et par scrupule de conscience, Corneille se serait soumis par lassitude. Il n'était pas homme à tenir tête à l'Académie et à son puissant protecteur, car il n'était pas fait pour la lutte. Le bruit lui faisait peur; il n'aimait pas à attirer les regards sur sa personne et à se mettre en scène. Ce qu'il souhaitait par-dessus tout, c'était le repos et le silence de sa ville natale, afin d'y poursuivre en paix ses poétiques travaux.

A toutes ces raisons de céder venait enfin s'en joindre une autre, d'un ordre tout différent, et qu'il faut bien mentionner aussi. Ne fallait-il pas que Corneille se réconciliât avec le cardinal, le dispensateur tout-puissant de toutes les grâces, sous peine de voir supprimer la pension qui le faisait vivre? N'oublions pas que Corneille était pauvre. Or, à une époque où le grand public n'existait pas encore, où les hommes de lettres ne pouvaient se faire une position indépendante par le parti qu'ils tiraient de leurs œuvres, il ne pouvait se passer des munificences royales.

Voilà comment l'auteur du *Cid* fut amené à plier son génie à la contrainte des règles et des convenances théâtrales dont l'Académie s'était constituée l'arbitre et Richelieu le défenseur officiel.

La tragédie d'*Horace*, qui parut trois ans après le *Cid*, porte encore les traces de la violence que le poëte dut se faire à lui-même pour accepter le joug qui lui était imposé. Elle nous fait assister, en quelque sorte, à la transformation qui s'accomplit dans la manière de Corneille. — A ce titre, elle marque une date importante dans l'histoire de notre tragédie.

Nous reconnaissons l'émule de Shakespeare au sujet que le poëte a choisi et à la façon dont il l'a conçu. Mais l'exécution ne répond pas à la grandeur du sujet. Le poëte veut

faire une tragédie régulière, et il n'y réussit qu'en se privant des plus grandes beautés.

Voltaire trouvait dans la tragédie d'*Horace* trois tragédies au lieu d'une : la victoire d'Horace, la mort de Camille et le procès d'Horace. La Harpe et la plupart des autres critiques qui sont venus après lui ont confirmé ce jugement. Quelques-uns, il est vrai, reconnaissent que le procès d'Horace est la suite naturelle et nécessaire de son crime, et ils consentent à réduire à deux les trois actions distinctes signalées par Voltaire. Mais tous s'accordent à trouver que la seconde action ne se rattache par aucun lien à la première. La tragédie, disent-ils, finit avec le troisième acte; les deux derniers ne sont qu'un appendice inutile, ou plutôt ils constituent une tragédie nouvelle.

Toutes ces critiques tombent d'elles-mêmes, si l'on songe que le sujet traité par Corneille n'est pas celui qu'on lui prête, c'est-à-dire le combat des Horaces et le triomphe de Rome. Le véritable sujet de la tragédie, c'est l'histoire d'Horace, sa victoire, son crime et le jugement qui le suit. Voilà pourquoi Corneille, au lieu d'intituler sa pièce *les Horaces*, — selon la locution vicieuse qui a prévalu, — l'appelle *Horace*, du nom de celui qui est à la fois le héros et le sujet de son drame.

Or, ce sont là deux sujets fort différents et qui appartiennent à des genres dramatiques tout opposés. Le premier, — celui que, par une étrange méprise, les critiques ont prêté au poëte, — est un sujet *classique ;* c'est une action unique, assez simple pour se plier sans effort aux règles sévères des trois unités, assez riche pourtant en émouvantes péripéties pour donner lieu, par les sentiments contradictoires qu'elles provoquent dans l'âme des personnages, à ces luttes et à ces combats intérieurs dont l'éloquente peinture est le grand

ressort de notre tragédie. Le second, — celui de Corneille, — est, au contraire, ce que l'on pourrait appeler un sujet *romantique*, un sujet à la façon de Shakespeare, où l'action se développe avec ampleur à travers plusieurs actions secondaires fortement enchaînées l'une à l'autre. L'unité d'impression s'y dégage du mouvement général du drame, lequel gravite tout entier autour d'une grande figure qui en est le centre. C'est le développement logique d'une personnalité morale à travers les situations qu'elle a elle-même créées, et qui servent à la mettre en pleine lumière. C'est de cette façon que procède Shakespeare. On chercherait vainement dans *Macbeth*, dans *Hamlet*, dans *Othello* l'unité d'action telle que la prescrivent les règles classiques. Mais qui ne voit que chacune de ces œuvres immortelles a son unité, et que cette unité réside dans l'âme du héros, dans le développement de son caractère au milieu des vicissitudes de son histoire qui souvent procèdent de ce caractère lui-même?

C'est de la même manière que Corneille a conçu le personnage et la tragédie d'*Horace*. Comme Shakespeare, il trouve l'unité de son sujet dans l'histoire et dans la psychologie : dans l'histoire, qui lui fournit avec le personnage d'Horace les principaux événements de sa vie et les traits généraux de son caractère; dans la psychologie, qui lui montre le crime d'Horace intimement lié à son triomphe en vertu des lois secrètes qui président aux phénomènes de la vie morale. Horace est un de ces vieux Romains qui se faisaient de la patrie une religion et un culte, et en qui l'homme s'effaçait derrière le citoyen. Le dévouement absolu à la fortune de Rome, voilà la passion qui remplit l'âme d'Horace tout entière. Mais ce dévouement n'exclut ni l'orgueil ni l'égoïsme. Horace fait de la gloire de sa patrie sa propre gloire. Il se retrouve lui-même en se sacrifiant pour elle. Le grand nom

de Rome sert de piédestal à son ambition et à son orgueil. Il ira résolument à la mort si Rome l'exige; il immolera pour elle tout ce qu'il a de plus cher. Mais il faudra que Rome l'honore en raison des services qu'il lui a rendus. Si on lui conteste sa gloire, si on refuse à sa vertu l'hommage qu'elle réclame, il se croira insulté, et il verra dans cette insulte une insulte faite à Rome elle-même : les emportements de son orgueil se confondant avec les emportements de son patriotisme pourront le conduire au crime. Voilà pourquoi l'ivresse de son triomphe lui devient une occasion de chute. Là est la grandeur et la haute portée morale de la tragédie de Corneille. Elle nous montre la vertu glissant sur la pente du crime et se punissant elle-même de son imprudent orgueil. Elle nous révèle ainsi la fragilité humaine et cet étonnant contraste de la grandeur et de la misère de l'homme qui témoigne à la fois de son origine et de sa chute.

Voyons maintenant comment Corneille a tiré parti de son magnifique sujet. Les trois premiers actes d'*Horace* sont admirables. Ils sont dans toutes les mémoires, et il est inutile de nous arrêter à en faire ressortir les incomparables beautés. Mais les deux derniers actes, remplis par le meurtre de Camille et par le procès d'Horace, sont extrêmement faibles. L'intérêt languit; le spectateur reste froid, et, ce qui est plus grave encore, il proteste et se révolte, tant le personnage d'Horace devient invraisemblable et odieux.

Comment expliquer un contraste si étrange? N'est-ce donc pas le même poëte qui a écrit les trois premiers actes d'*Horace* et les deux derniers? Le sujet n'était-il pas assez beau pour inspirer son génie? Oui, sans doute; mais ce sujet ne pouvait se plier aux exigences des règles classiques. Or, il fallait s'y conformer à tout prix. Corneille dut faire violence à son sujet

en se faisant violence à lui-même : il gâta son œuvre en la rendant régulière.

Cette affirmation veut être justifiée, et quelques détails sont ici nécessaires.

Le quatrième acte est rempli tout entier par le meurtre de Camille. La scène était d'une exécution difficile. Voici le fait tel que nous le trouvons raconté dans les *Histoires* de Tite-Live : « Horace rentrait dans la ville, portant en triomphe les trois dépouilles, lorsque sa sœur, fiancée à l'un des Curiaces, le rencontra à la porte Capena. Elle reconnaît sur les épaules de son frère la tunique de son fiancé, qu'elle avait tissée de ses propres mains. A cette vue, elle dénoue ses cheveux et appelle à grands cris son fiancé mort. Ces cris d'une sœur au milieu de l'allégresse publique irritent le farouche jeune homme; il tire son glaive, et il frappe la jeune fille en s'écriant : « Va-t'en rejoindre ton fiancé, toi qui oublies tes « frères morts, ton frère vivant et ta patrie ! Qu'il en arrive « ainsi à toute Romaine qui pleurera un ennemi ! » On le voit, c'est par une rencontre fortuite qu'Horace se trouve en présence de sa sœur. A la vue de la dépouille sanglante qu'elle a reconnue aussitôt, Camille ne peut contenir sa douleur, et l'explosion de ses cris et de ses reproches provoque la colère de son frère, qui la frappe de son glaive. Ainsi présentée, au milieu des circonstances qui la préparent et qui l'expliquent, l'action sauvage d'Horace ne choque pas la vraisemblance. Mais le poëte ne pouvait transporter cette scène sur le théâtre qu'en lui laissant son cadre naturel. Il fallait nous montrer le vainqueur au milieu de la foule qui l'accompagne de ses acclamations. C'est là que les têtes s'échauffent, que les passions s'exaltent, et que l'ivrese du triomphe devient une sorte de délire. Il fallait nous montrer Camille rencontrant tout à coup le bruyant cortége et reconnaissant

la tunique de son fiancé. Il fallait nous la montrer dénouant ses cheveux, se frayant un passage jusqu'à son frère à travers la foule qui s'écarte devant elle, éclatant en cris de douleur, et, dans l'excès de son désespoir, maudissant Rome et l'épée d'Horace. C'est là que les fameuses imprécations de Camille auraient trouvé leur vraie place et leur véritable accent. C'est là aussi qu'Horace aurait pu frapper sa sœur sans devenir odieux.

Mais pour cela il aurait fallu changer le lieu de la scène, c'est-à-dire manquer à la règle des trois unités. Il aurait fallu faire paraître le peuple sur le théâtre, ce qui était contraire à toutes les bienséances comme à la dignité de la tragédie. L'Académie n'aurait pas manqué de renouveler à propos d'*Horace* le blâme qu'elle avait infligé à l'auteur du *Cid*. Or, Corneille ne voulait point s'exposer à de nouvelles censures de l'Académie. Il sacrifia les exigences de son sujet aux exigences des règles, et il transporta la scène du meurtre de Camille dans la maison d'Horace. Il est aisé de comprendre ce qu'elle y a perdu au double point de vue de la vraisemblance morale et de l'intérêt dramatique.

Et d'abord, ce n'est plus une rencontre fortuite qui met en présence le frère et la sœur et provoque la catastrophe. C'est Horace qui va froidement trouver Camille chez elle, et lui demander le tribut d'hommages auquel il croit avoir droit de sa part :

Ma sœur, voici le bras qui venge vos deux frères,
Le bras qui rompt le cours de nos destins contraires,
Qui nous rend maîtres d'Albe ; enfin, voici le bras
Qui seul fait aujourd'hui le sort de deux États.
Vois ces marques d'honneur, ces témoins de ma gloire,
Et rends ce que tu dois à l'heur de ma victoire.

Cela est-il naturel? cela est-il vraisemblable? Horace ne devait-il pas respecter la douleur de Camille, et la laisser pleurer en paix celui qu'elle avait perdu? N'y avait-il pas de la cruauté, et une cruauté toute gratuite, à aller ainsi lui présenter des trophées qui devaient lui faire horreur, et réclamer d'elle des louanges auxquelles son cœur ne pouvait souscrire?

Camille, de son côté, attend la visite de son frère; elle s'excite elle-même, dans un long monologue, à le braver et à provoquer son courroux :

Éclatez, mes douleurs!
Offensez sa victoire, irritez sa colère,
Et prenez, s'il se peut, plaisir à lui déplaire.
Il vient. Préparons-nous à montrer constamment
Ce que doit une amante à la mort d'un amant.

Ainsi, il y a parti pris chez Camille aussi bien que chez Horace. Tous deux se préparent, comme pour un assaut, à cette rencontre qui aurait dû être fortuite; ce n'est plus l'explosion soudaine de la douleur d'une part et de la colère de l'autre : c'est une scène arrangée à l'avance qui ressemble à une gageure. Se peut-il rien de plus invraisemblable et de plus froid?

La scène entière ne pouvait manquer de se ressentir d'une situation ainsi faussée dès le début. Au lieu des accents de la passion, au lieu de ces cris dans lesquels semble s'exhaler l'âme tout entière, ce sont des raisonnements subtils et des invectives froidement préméditées. Horace discute avec sa sœur, qui lui tient tête et prend à tâche de le pousser à bout. Les imprécations de Camille sont éloquentes, sans doute, et peuvent être citées comme les plus beaux vers qui

soient sortis de la plume de Corneille; mais il y a là plus de déclamation et de rhétorique que de passion véritable. Le langage de la douleur est moins étudié; il vise moins à l'effet.

Mais ce qui comble la mesure, c'est que le meurtre de Camille, qui devait être un acte de violence soudaine et de passion irréfléchie, nous est présenté par le poëte comme le triomphe de la raison :

C'en est trop, ma patience à la *raison* fait place,
Va dedans les enfers plaindre ton Curiace!

Comment! Horace croit obéir à la raison en frappant sa sœur! Cet acte sauvage, il l'accomplit froidement, dans l'entière possession de lui-même, avec conscience et préméditation! Tout cela n'est-il pas en dehors de toutes les vraisemblances morales? La situation, faussée dès le commencement de la scène, demeure fausse jusqu'à la fin. Voilà à quel prix le poëte a acheté l'observation rigoureuse des règles classiques!

Les mêmes remarques peuvent s'appliquer au cinquième acte, qui est plus languissant et plus froid encore que le quatrième. Cet acte est rempli par le procès d'Horace. La scène se passe, comme toujours, dans la maison du vieil Horace, où le roi s'est rendu lui-même pour apporter au jeune vainqueur l'hommage de ses félicitations. Il est accompagné de Valère, ancien amant de Camille. Valère se fait devant le roi l'accusateur d'Horace. La scène se transforme en tribunal, et nous assistons à une longue série de plaidoyers contradictoires, dont un critique éminent a pu dire, sans être trop sévère, qu'ils sont abominables « par les idées

et les principes qu'ils renferment (1). » C'est d'abord le jeune Horace qui présente sa propre défense. Il n'éprouve aucun repentir, et, s'il demande la mort, ce n'est point pour expier son crime, c'est parce qu'il craint que la gloire de son triomphe ne s'efface peu à peu au milieu des loisirs de la paix. Parvenu au faîte de la gloire, il ne pourrait que descendre; il préfère donc mourir pour emporter avec lui sa gloire tout entière. On croit rêver en entendant Horace tenir de pareils discours; tout couvert encore du sang de sa sœur, ne ferait-il pas mieux de garder le silence que de déclamer ainsi sur la gloire?

Après le jeune Horace, vient Sabine qui demande à mourir à la place de son époux. Puis c'est le vieil Horace qui prend la défense de son fils; mais il nous laisse froids parce qu'il raisonne et qu'il déclame, au lieu de laisser parler son cœur de Romain et de père. Enfin, le roi prononce la sentence et déclare l'accusé absous. Malgré le charme de certains beaux vers où l'on retrouve l'empreinte du génie de Corneille, tout ce procès n'excite aucun intérêt. Il est entièrement hors de la vraisemblance; tous les personnages se trouvent dans une situation fausse, et les étranges maximes qu'ils débitent, les vaines déclamations dans lesquelles ils s'égarent, nous trouvent distraits et indifférents. L'intérêt, languissant déjà au quatrième acte, devient entièrement nul au cinquième; et cet acte pourrait être supprimé sans que la tragédie eût rien à y perdre.

Et cependant, il aurait été facile à Corneille d'éviter ces graves défauts, et de rendre ce dernier acte digne des trois premiers. Il n'avait pour cela qu'à suivre jusqu'au bout le

(1) Vinet, *les Poëtes du siècle de Louis XIV.*

récit de Tite-Live. Horace est cité devant le roi. Le roi convoque le peuple, et désigne deux duumvirs pour prononcer la sentence. L'un des duumvirs se lève : « Publius Horatius, « dit-il, tu as mérité la mort. Va, licteur, attache-lui les « mains. » Le licteur s'approche et saisit la corde, quand Horace, sur l'avis de Tullus, interprète clément de la loi, s'écrie : « J'en appelle! » Ainsi la cause fut déférée au peuple. Mais le peuple s'émut en entendant le vieil Horace déclarer que la mort de sa fille était juste; qu'autrement, en vertu du droit paternel, ce serait à lui de punir son fils. Le vieillard suppliait les Romains de ne pas le priver de tous ses enfants à la fois, lui qu'ils avaient vu naguère riche d'une si belle famille. Puis il embrassait son fils, et montrait les dépouilles des Curiaces suspendues à ce qu'on appelle encore aujourd'hui le pilier d'Horace : « Romains! s'écriait-il, « pourrez-vous voir celui que vous regardiez tout à l'heure « s'avançant en triomphe et paré des trophées de la victoire, « pourrez-vous le voir lié au poteau, battu de verges, sup- « plicié? Les Albains eux-mêmes supporteraient-ils un aussi « monstrueux spectacle? Va! licteur, attache ces mains qui « viennent de gagner à la pointe du glaive l'empire pour « Rome! Va, couvre la tête du sauveur de Rome, sus- « pends-le à l'arbre fatal, frappe-le! Que ce soit, si tu « veux, dans l'enceinte de ces murailles, mais devant « ces trophées et ces dépouilles! Que ce soit hors de l'en- « ceinte, mais entre les tombeaux des Curiaces! Où le con- « duirez-vous pour que les monuments de sa gloire ne le « vengent pas de la honte de son supplice? » Le peuple se laissa fléchir par les larmes du père et par l'intrépidité du fils. Il fit grâce, entraîné par son admiration pour tant de courage, plutôt que convaincu de la bonté de la cause.

Ce simple récit n'est-il pas tout autrement dramatique que

l'étrange procès à domicile imaginé par Corneille? Voilà la scène telle que le poëte aurait dû la reproduire au théâtre pour qu'elle ne perdît rien de sa vérité et de son intérêt. Le jugement d'Horace, pas plus que le meurtre de Camille, ne pouvait être détaché de son cadre historique. Pourquoi Corneille ne nous a-t-il pas montré Horace cité devant le peuple, condamné à mort au nom de la loi, silencieux et la tête baissée entre les mains du licteur qui s'apprête à l'attacher au poteau. Alors, au milieu du silence de la foule, il nous aurait fait entendre la voix du vieil Horace, justifiant et défendant son fils, invoquant la clémence du peuple, implorant pour lui-même la pitié des juges et gagnant sa cause par ses instances et par ses larmes. Comme cela aurait été plus dramatique en même temps que plus vrai? N'est-ce pas là, sur la place publique, en présence du peuple assemblé, à côté de son fils déjà attaché au poteau fatal et gardant un morne silence, que les beaux vers que le poëte met dans la bouche du vieil Horace auraient eu toute leur puissance et tout leur accent?

Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un homme
Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome?
Dis, Valère, dis-nous, si tu veux qu'il périsse,
Où tu penses choisir un lieu pour son supplice?
Sera-ce dans ces murs que mille et mille voix
Font retentir encor du bruit de ses exploits?
Sera-ce hors des murs, au milieu de ces places
Qu'on voit fumer encor du sang des Curiaces,
Entre leurs trois tombeaux et dans ce champ d'honneur,
Témoin de sa vaillance et de notre bonheur?
Tu ne saurais cacher sa peine à sa victoire.

Mais pour obéir aux exigences du sujet, pour rester fidèle à la vérité et à l'histoire, il aurait fallu une nouvelle scène populaire, une scène de forum; il aurait fallu fouler aux pieds les convenances théâtrales, et braver les censures de l'Académie. Corneille ne l'osa point. Et, d'ailleurs, cette peinture des mœurs républicaines, ce roi s'effaçant devant le peuple, ce droit de grâce appartenant à la foule au lieu d'appartenir au prince, tout cela n'était-il pas fait pour déplaire à l'ombrageux cardinal? Corneille se souvenait encore du *Cid* et des persécutions qu'il lui avait attirées de la part du ministre, à qui cette pièce avait paru séditieuse. Il n'avait nulle envie de s'exposer de nouveau à de pareils orages. La France d'alors était, du reste, trop monarchique dans ses idées et dans ses mœurs, elle était trop disposée à prendre en toutes choses ses modèles et ses inspirations à la cour, pour que le public tout entier ne partageât point les scrupules du cardinal. Corneille prit donc le parti de transformer la scène que lui fournissait l'histoire, pour l'accommoder, non-seulement aux exigences des règles, mais aussi au goût et aux idées de ses contemporains. Il serait curieux de relever les anachronismes de mœurs et de langage qui furent le résultat de cette transformation, inconsciente et involontaire, sans doute, en une large mesure, mais voulue aussi et préméditée en certains endroits. Je me contenterai de citer quelques vers du discours de Tullus, où il est aisé de reconnaître un éloge délicat à l'adresse de Richelieu :

Assez de bons sujets, dans toutes les provinces,
Par des vœux impuissants s'acquittent vers leurs princes,
Tous les peuvent aimer, mais tous ne peuvent pas
Par d'illustres effets assurer leurs États

Et l'art et le pouvoir d'affermir des couronnes
Sont des dons que le ciel fait à peu de personnes.
De pareils serviteurs sont la force des rois.

N'oublions pas que Corneille venait de faire sa paix avec le cardinal, et que, comme gage de cette réconciliation, il lui avait dédié *Horace*.

La faveur du ministre ne fut plus, depuis lors, retirée au poëte qui en reçut, en mainte occasion, des marques signalées. Mais Corneille conserva jusqu'à la fin le souvenir des premières rigueurs de Richelieu. Ainsi s'expliquent les vers qu'il composa à l'occasion de la mort du cardinal-ministre :

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien.
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Après *Horace*, Corneille donna *Cinna*, l'un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. C'est l'une des pièces les plus régulières de notre théâtre. Ici, le sujet se prêtait de lui-même à la régularité dont le poëte s'était fait une loi. — *Horace* marquait encore dans le développement de Corneille une période de transition. Il se laissait tenter par un sujet que n'aurait pas désavoué Shakespeare et dont l'auteur du *Cid* aurait pu tirer une admirable tragédie, — mais il pliait à la sévérité des règles un sujet qui ne la comportait point, et par là il gâtait une pièce qui aurait pu devenir un chef-d'œuvre. Dans *Cinna*, rien de pareil. Le sujet et le système dramatique se conviennent mutuellement. Toute trace des luttes et des hésitations antérieures a disparu. La tragédie classique est fondée,

Elle nous a donné *Cinna* et *Polyeucte*, *Phèdre* et *Britannicus*, *Mérope* et *Zaïre*, et certes ce sont là des œuvres admirables. Mais n'est-il pas permis de regretter que Corneille ne soit pas né un demi-siècle plus tôt? Venu à une époque de plus grande liberté politique et de plus grande liberté littéraire, avant le triomphe de la monarchie absolue et le règne incontesté des règles classiques, délivré des censures de l'Académie et des tracasseries du cardinal, Corneille aurait ouvert à notre tragédie des voies plus larges, des sources d'inspirations plus riches et plus variées. Nous aurions eu notre Shakespeare, moins fécond, moins puissant peut-être que celui des Anglais, mais plus parfait, plus égal et plus soutenu. Il aurait eu des successeurs, à son tour, qui auraient marché sur ses traces en le surpassant; et nous n'aurions pas vu, au commencement de notre siècle, cette insurrection violente contre le système classique, qui nous a conduits d'*Hernani* et de *Lucrèce* aux excentricités des ultra-romantiques et aux mélodrames des boulevards.



LES

ALIÉNÉS EN LIBERTÉ

PAR

M. LE DOCTEUR DARNIS

Médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Tarn-et-Garonne

Membre résidant

Il arrive trop souvent, à notre époque de diffusion et de vulgarisation des lumières, que les notions les plus utiles restent dans un injuste oubli. Il en est ainsi, par exemple, de la question de l'aliénation mentale dont on ignore, en général, les données les plus élémentaires, les plus indispensables à la sécurité publique. On trouve, à cet égard, même dans le public le plus éclairé, des idées fausses et, partant, dangereuses. Il n'y a d'aliéné, d'après l'opinion généralement admise, que celui qui s'agite, vocifère et se livre à des actes qui attirent vivement l'attention par leur bizarrerie ou par leur violence. L'aliéné paisible, celui qui conserve jusqu'à un certain point les apparences de la raison, n'est pas considéré comme fou par un public souvent prévenu, et, si on délivrait des certificats de sanité d'esprit, il ne serait pas plus difficile d'en obtenir que d'avoir une attestation légalisée de bonne

vie et mœurs. Dans l'un et l'autre cas, on ne vise que la surface.

En ce qui concerne l'aliénation mentale, par exemple, il serait bon, il serait utile que l'on sût que l'aliéné le plus calme et le plus inoffensif *en apparence* est souvent le plus dangereux. Parfois sujet aux impulsions les plus terribles, il est poussé d'une manière irrésistible à commettre des actes qui étonnent par leur soudaineté autant que par leur barbarie. C'est aussi dans cette catégorie des aliénés paisibles qu'on trouve des individus à délire circonscrit, à idée fixe, c'est-à-dire ceux qui sont les plus aptes à tirer les conséquences les plus rigoureuses de leurs conceptions délirantes et les plus capables d'employer l'intelligence et la ruse pour en favoriser la réalisation.

Il y a quelques années, j'ai lu devant la Société un travail dans lequel, répondant aux vives attaques que les journaux de presque toutes les nuances adressaient à la loi de 1838 sur les aliénés et aux asiles qui sont destinés à recevoir et à soulager ces malheureux frappés par la plus grande des infortunes, je démontrais d'une manière victorieuse, je le croyais du moins, que cette loi de 1838 tant attaquée et tant calomniée est une loi pleine de justice, de prévoyance et d'humanité, une loi admirable dans ses résultats, et qu'un asile d'aliénés est le meilleur instrument de traitement des affections mentales, presque toujours indispensable pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques. Aujourd'hui si j'avais à défendre la même institution, quoique mes idées n'aient pas subi la moindre modification à cet égard, j'aurais peut-être à chercher de nouveaux arguments pour démontrer l'efficacité de ma cause.

La puissance de la presse est, en effet, passée par là, et la loi de 1838 sur les aliénés, dont j'avais chaudement pris la

défense, paraît aujourd'hui insuffisante; des modifications importantes sont en ce moment à l'étude. Quoi qu'il en soit de leur opportunité, que je n'ai pas mission d'examiner ici, je me hâte de rentrer dans mon sujet et de rappeler que je terminais mon travail en disant, avec M. Rousselin, médecin en chef de la maison centrale de Charenton : « Si la liberté « individuelle est violée par le fait de la séquestration des « aliénés, si la loi se prête à des milliers de séquestrations « arbitraires, si les aliénés deviennent nécessairement incu- « rables dans les asiles et guérissent chez eux, il faudrait « garder ces malades dans la société, leur accorder les « jouissances de la vie de famille et supprimer les asiles dont « l'inutilité serait le moindre défaut. »

Et pour démontrer le ridicule de pareilles prétentions, j'entrais dans une longue énumération de suicides, de meurtres, d'incendies, d'actes à tous les points de vue déplorables, commis par les aliénés en liberté. Plusieurs de ces faits étaient tirés de ma pratique propre, le plus grand grand nombre était emprunté à M. Rousselin lui-même, qui les avait relevés précisément dans les journaux les moins mesurés dans leurs attaques.

A tous ces faits que je mentionnais alors, je viens en ajouter un nouveau, et si je le reproduis avec tous ses détails, c'est qu'il se présente avec un caractère de gravité particulière et qu'il frappe de stupeur par les circonstances de sa production aussi terrible qu'inattendue.

Il y a quelques mois à peine, dans notre département, un honnête travailleur qui, jeune encore, avait su améliorer, par sa bonne conduite et son habile gestion, la position de sa famille et préparer l'avenir de ses quatre enfants en bas âge, fut tout à coup assassiné par son voisin, sans que personne pût d'abord saisir le mobile d'un pareil crime. Le meurtrier

appartenait à une famille très-honorable, et sa vie jusque là avait été irréprochable. Il n'y avait jamais eu d'aliéné dans sa famille; lui-même n'avait donné aucun signe d'aliénation mentale; on l'affirmait du moins. Eh bien! ce malheureux était aliéné depuis plus de dix ans! Je n'insiste pas.... les faits parleront d'eux-mêmes.

Les réponses de l'assassin ayant inspiré des doutes aux magistrats chargés de l'instruction, je fus chargé, avec les docteurs Marchant, de Toulouse, et Pagès, de Castelsarrasin, d'examiner l'état mental de l'inculpé.

Le résultat de nos constatations a été consigné dans un rapport que je reproduis presque en son entier.

Exposé des faits et examen du dossier.

Le 26 janvier 1873, entre 6 et 7 heures du soir, le sieur X... se présente armé d'un fusil devant l'habitation de son voisin S..., pendant que ce dernier était occupé à panser son bétail. Il l'appelle vivement, et aussitôt qu'il l'aperçoit sur la porte de son écurie, il lui adresse quelques paroles qui ne sont pas comprises, et, en même temps, il lui tire un coup de fusil, presque à bout portant, et le blesse grièvement à la main droite, dans la région abdominale, à la poitrine et à la face. Deux jours après, la victime succombait aux suites de ses blessures, après avoir déclaré qu'elle ignorait complètement pour quel motif son voisin l'avait assassiné.

Le dossier de cette affaire, que M. le juge d'instruction a bien voulu nous confier, a été l'objet de notre premier examen.

Le meurtrier appartient à une famille très-honorable, dans laquelle on ne connait pas d'aliéné; lui-même n'a jamais

passé pour tel. D'après les renseignements recueillis avec le plus grand soin, on ne l'a jamais entendu déraisonner, ni le jour du meurtre, ni avant; seulement tous les témoins, consultés sur ce point, sont unanimes pour déclarer qu'il était sombre, taciturne, supportant mal la plaisanterie, ne répondant jamais aux observations qui lui étaient faites, n'ayant ni amis ni ennemis, vivant seul et ne paraissant jamais dans un lieu public. Depuis dix ans même, il n'allait plus à la messe, bien que le sentiment religieux fut assez développé chez lui et que, jusqu'à cette époque, il eût fidèlement accompli ses devoirs de chrétien. Ce fait frappe particulièrement notre attention; nous verrons qu'il se représentera avec son interprétation naturelle dans l'examen direct que nous ferons de l'inculpé.

Les témoins, interpellés sur le mobile du crime, répondent tous qu'il n'en existait pas; cependant le frère du meurtrier et sa fille déclarent avoir constaté chez lui, dans deux ou trois circonstances, une certaine animosité contre S... Voyait-il le bétail de celui-ci sur la propriété de sa famille, il disait qu'il ne le supporterait pas si la terre lui appartenait; trouvait-il sa petite nièce jouant avec les filles de son voisin, il en exprimait son mécontentement; mais jamais on n'avait pénétré la cause de cette animosité, du reste peu communicative.

Les divers interrogatoires de l'inculpé vont nous édifier à cet égard.

La première pièce du dossier qui frappe vivement notre attention, est le procès-verbal du brigadier de gendarmerie. Arrivé le premier sur le lieu du meurtre, il prend ses informations, interroge le blessé, interpelle le meurtrier, et voici reproduite intégralement la réponse de ce dernier : « Hier, 26 du courant, je suis allé, sur la commune

« de B....., voir ma sœur; je suis rentré chez moi vers « 6 heures du soir. L'idée m'est venue de prendre mon « fusil pour aller tuer mon voisin S..... J'ai mis mon « projet à exécution. En arrivant devant la porte, j'ai « appelé, il s'est présenté sur le seuil; je lui ai demandé s'il « avait réellement répandu le bruit que j'étais le séducteur « de ma sœur. N'ayant pas compris sa réponse, j'ai armé « mon fusil et j'ai fait feu sur lui, après quoi je suis rentré « me coucher. »

Le brigadier de gendarmerie trouvant le mobile insuffisant pour un acte aussi grave, interpelle de nouveau l'accusé et lui demande quel est le motif qui l'a porté à faire ce mauvais coup, et l'inculpé répond : « que dans sa jeunesse son voisin « S..... le *blaguait* beaucoup, lui enlevait sa réputation en « disant qu'il se livrait à la galanterie, que tous ces faits lui « étaient revenus à la mémoire; *qu'il lui semblait, pendant* « *la nuit, que quelque chose l'étouffait, qu'il était d'ailleurs* « *l'objet des persécutions de ses voisins.* » En un mot, dit le brigadier, il nous a répondu de manière à nous faire comprendre qu'il ne jouissait pas de toute sa raison, disant tantôt une chose, tantôt une autre.

Pour celui qui a l'habitude des affections mentales, les faits consignés dans ce procès-verbal sont graves et caractéristiques; ils mettent sur la voie du problème que nous avons à résoudre, et, sans vouloir entrer d'ores et déjà dans la discussion des faits, qui trouvera sa place dans une autre partie du rapport, nous dirons cependant qu'ils dévoilent à un œil exercé une forme de délire bien connue, qui imprime essentiellement un caractère dangereux aux malheureux qui en sont atteints.

Les deux pièces les plus importantes de la procédure que nous avons dépouillée, sont incontestablement les deux interrogatoires qu'a subis le meurtrier devant M. le juge d'ins-

truction. Ils méritent d'être reproduits presqu'en entier :

D. — Vous êtes inculpé d'avoir, dans la soirée d'hier, commis volontairement une tentative d'assassinat sur la personne du nommé S....?

R. — Je reconnais avoir, en effet, tiré un coup de fusil, presque à bout portant, sur mon voisin. Je suis parti de chez moi avec cette intention. Lorsque j'arrivai devant sa maison, je l'appelai, il se présenta sur la porte de l'écurie, et je tirai le coup de fusil sans cependant ajuster. Immédiatement après, je m'en allai, et, en rentrant chez moi, je dis à ma famille : « Je viens de tirer sur un homme, je le crois bien malade. »

D. — Aviez-vous quelque motif de haine, récent ou ancien, contre cet individu ?

R. — Il y avait longtemps que je lui en voulais ; quand nous étions jeunes, il se moquait de moi. Je ne puis préciser actuellement les circonstances dans lesquelles il s'est moqué de moi et qui ont déterminé l'animosité que j'avais contre lui.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis 14 ou 15 ans je n'étais pas bien avec lui.

L'année dernière, quelques jours avant Noël, je ressentis dans l'intérieur du corps, à l'estomac, un feu violent qui remontait jusqu'au gosier. Je ne puis attribuer cette douleur qu'à un empoisonnement tenté par mon frère aîné, lequel était assisté par S.....

J'ignore, du reste, quel motif pouvait avoir mon frère aîné pour vouloir m'empoisonner. Je me plaignis à tout le monde, dans la famille, de cette douleur, en disant que je comprenais qu'on voulait se débarrasser de moi.

J'allai, dans cette circonstance, consulter un médecin qui me dit que j'avais besoin de me purger, et m'ordonna de boire de l'eau. Je bus effectivement une grande quantité d'eau chaude.

Dans là nuit d'avant-hier, j'entendis, pendant la nuit et alors que je ne dormais pas, S..... et une jeune fille qui se moquaient de moi. Je suis positivement sûr de les avoir entendus, *leur voix passait sur ma tête.*

Cela amena chez moi une violente irritation qui me saisit d'abord à l'estomac, puis à la gorge et qui m'empêchait de respirer; c'est alors que j'ai conçu le projet, pour échapper à cette douloureuse sensation, de tuer S.....

Hier matin, je me rendis chez des parents. Je passai avec eux une partie de la journée, j'y déjeunai, je repartis et j'arrivai peu d'instants avant la tombée de la nuit. M'étant arrêté dans un bois, la sensation que j'avais éprouvée pendant la nuit me revint, et l'idée de tuer S..... se présenta à mon esprit.

Quant à la jeune fille, je n'ai jamais eu l'idée de la tuer, parce que je n'avais aucune animosité contre elle.

D. — N'avez-vous pas été malade?

R. — L'année dernière, au mois d'août, j'eus des douleurs rhumatismales qui passèrent sans traitement.

D. — N'avez-vous pas eu des difficultés avec S..... au sujet d'un troupeau que vous aviez trouvé dans un bois vous appartenant?

R. — Je ne m'en souviens pas, et je m'en souviendrais, si cela était arrivé.

D. — La nuit dernière, après avoir tiré sur S....., avez-vous bien dormi?

R. — Je n'ai pas bien dormi, *quoique j'eusse fait cela pour me procurer la tranquillité;* je reconnais que ce n'était pas bien fait, mais je n'ai pas eu, cette nuit, la douleur dont je vous ai parlé.

En résumé, si j'ai tiré sur S...., ce n'était pas que je lui en voulusse, mais j'espérais, par ce moyen, être tranquille.

Cette idée m'est venue dans la tête et je l'ai mise à exécution.

A ces déclarations si précises, M. le juge d'instruction ajoute son appréciation personnelle, qui mérite d'être rapportée :

« L'inculpé a subi son interrogatoire avec beaucoup de calme. Il a constamment répondu sans hésitation aux questions que nous lui adressions. Mais nous avons remarqué qu'il tenait constamment les yeux baissés sur un même point. Il n'a jamais, malgré mon observation, voulu ou pu les lever de manière à nous regarder en face. L'atonie et la fixité du regard de l'inculpé, le mouvement continuel de ses paupières, ont un caractère étrange. On dirait qu'il est sans cesse sous l'empire d'une idée fixe. »

Cette déposition est on ne peut plus intéressante ; elle est le programme complet d'une forme d'aliénation parfaitement définie ; elle suffirait à elle seule pour fixer notre opinion. Le second interrogatoire de l'inculpé n'est pas moins digne d'attention, nous devons également le reproduire :

D. — Depuis votre premier interrogatoire, S.... est mort. C'est donc un meurtre, et non une simple tentative de meurtre, avec préméditation, que vous avez commis?

R. J'ai appris que S..... est mort. Comme je vous l'ai dit, je lui en voulais depuis que nous étions jeunes, parce qu'il se moquait de moi. Il me reprochait, même publiquement, d'avoir séduit ma sœur. Depuis cette époque, je l'entendais souvent, soit le jour, soit la nuit, se moquer de moi avec une jeune fille. Enfin, avant la Noël, ainsi que je vous l'ai déjà dit, il avait poussé mon frère à m'empoisonner. Je suis parfaitement sûr d'avoir été victime d'un empoisonnement. J'avais vu mon frère, le matin, préparant du poison dans une assiette. Je compris tout de suite ce qu'il faisait. Le soir, après l'empoi-

sonnement, il fut, contrairement à ses habitudes, très gracieux avec moi. Lorsque je ressentis la douleur dont je vous ai parlé, je ne doutais plus, et comme ces douleurs persistèrent, je crois pouvoir affirmer qu'on avait tenté de m'empoisonner.

Cette seconde déposition démontre que, pour X...., l'instigateur de l'empoisonnement dont il croyait avoir été victime l'année précédente était S...., et en outre qu'il était sujet à des hallucinations fréquentes.

En continuant d'examiner les pièces du dossier, nous contatons que cette allégation d'empoisonnement produite par l'accusé n'est pas nouvelle. Les dépositions de son frère, et surtout celle du docteur qui l'a soigné, démontrent que, en effet, le meurtrier s'était cru empoisonné à l'époque assignée par lui.

Toutes les tentatives du médecin faites dans le but de le dissuader de cette croyance avaient été sans résultat.

Examen de l'inculpé.

X..... est un homme de 40 ans environ, de taille ordinaire, bien constitué et de tempéramment lymphatico-nerveux. Il est trapu, a le cou court et la face injectée, dénotant des dispositions apoplectiques. Son œil hésitant est presque toujours baissé, surtout quand il parle, et, de temps à autre, il porte sa main devant la bouche d'une façon caractéristique. La tête est inclinée en avant; il a l'aspect lypémaniaque. Il est atteint d'un tic de la face qui se traduit par une contraction spasmodique du muscle éleveur de l'orbiculaire de la lèvre supérieure du côté droit. Il répond sans difficultés à toutes les questions que nous lui adressons et reproduit exactement tous les dires consignés dans son interrogatoire

devant M. le juge d'instruction, et qui peuvent se résumer de la manière suivante : Depuis sa jeunesse, S..... s'était toujours moqué de lui ; il l'avait décrié dans tout le pays, disant qu'il avait des relations avec des femmes et même avec ses sœurs. Tout le monde avait ajouté foi à ces propos, et constamment on s'entretenait de lui, en se moquant et en le persécutant de toutes les manières. Pendant la nuit, il entendait les voix de S.... et d'une voisine qui lui passaient sur la figure et lui causaient une souffrance cruelle. Il sentait aussitôt dans l'estomac un feu qui le brûlait et qui remontait ensuite à la gorge et l'empêchait de respirer. C'était une souffrance telle, qu'il ne pouvait la supporter plus longtemps. C'était pour être plus tranquille qu'il avait tué S..... Depuis quelques jours il entendait plus souvent les voix ; la nuit qui avait précédé le meurtre, il les avait entendues d'une manière bien distincte. Le jour même étant allé voir sa sœur, il s'était senti faible pendant le trajet, et il avait été obligé de se coucher. Alors il avait senti le même souffle de voix qui passait sur sa figure, et aussitôt il avait éprouvé le même sentiment de brûlure à l'estomac et ce serrement à la gorge qu'il avait ressenti si souvent. C'est à ce moment, avait-il dit à M. le juge d'instruction, qu'il aurait conçu le projet de tuer S..... pour se débarrasser des souffrances qu'il lui causait. Avec nous, il prétend, au contraire, que ce n'est que le soir, en rentrant chez lui, qu'il en avait eu l'idée et qu'il l'avait mise aussitôt à exécution. — Peut-être en ce moment l'accusé cherche-t-il à se justifier ou à diminuer sa culpabilité ? Souvent les aliénés ne sont pas étrangers à de pareilles préoccupations. — Enfin, il continue sa route, et après avoir fait à sa sœur une visite qui n'a présenté rien de particulier à relever, il revient chez lui. C'est à ce moment qu'il entend les voix, éprouve la même sensation intolérable et, pour s'en débarrasser, il prend son

fusil, et, sans réfléchir, sans penser que ce qu'il va faire est crime, il court chez son voisin, obéissant à l'impulsion qui le pousse. Arrivé devant sa porte, il l'appelle vivement et lui adresse des reproches ; puis, il lui tire un coup de fusil sans l'ajuster et le blesse mortellement.

Interpellé par nous pour savoir quelles sont les paroles qu'il a adressées à la victime avant de la frapper, il reproduit ce qu'il a déjà dit relativement aux propos tenus sur lui et sa sœur. Ce dire, que nous ne trouvons pas dans l'interrogatoire devant M. le juge d'instruction, est très important, parce qu'il dénote la nature des préoccupations de l'inculpé au moment même du meurtre. Nous avons lieu de le croire exact, d'abord parce qu'il est indiqué dans le procès-verbal du brigadier de gendarmerie, et ensuite parce qu'il semble résulter des renseignements fournis au médecin par la femme même de la victime. Le soir même du meurtre, en lui rendant compte de ce qui venait de se passer, cette femme dit ceci : « L'individu nous adressa quelques mots que nous ne comprîmes pas ; et aussitôt un coup de fusil partit, blessa mon mari. » Or, ces mots qui ne furent pas saisis, X..... les reproduit devant nous, comme il les reproduisait, le lendemain du meurtre, devant le brigadier de gendarmerie.

L'accusé regrette vivement l'acte qu'il a commis ; mais il n'a pu faire autrement. Il a tiré un coup de fusil sur son voisin pour se débarrasser des souffrances intolérables que lui occasionnaient les voix qu'il entendait. Ces voix se faisaient entendre plus souvent à certaines époques, dans les derniers temps surtout. Il ne les entend plus depuis qu'il a tué S....., et il n'éprouve plus les mêmes souffrances.

Nous recherchons, en interrogeant X..... directement, à quelle cause on pourrait faire remonter l'état mental que nous constatons. Il nous répond, toujours avec la même franchise,

qu'il n'y a pas d'aliéné dans sa famille, qu'il n'est pas fou lui-même. Il affirme, sur notre interpellation, qu'il ne s'est jamais livré à des excès d'aucune sorte, et ses réponses, négatives sur ces divers points, affectent un accent particulier de vérité; elles dénotent, en même temps, un certain affaiblissement de l'intelligence.

Pourquoi, lui demandons-nous, n'allez-vous plus à la messe depuis dix ans? Parce que, nous dit-il, le curé lui-même, gagné comme tout le monde par les dires de S....., me prenait tous les dimanches pour sujet de ses prédications; il ajoute: « *Ces paroles m'écrasaient la tête et m'empêchaient de parler pendant plusieurs jours.* »

Questionné enfin sur l'état habituel de sa santé, X..... nous répond qu'il se porte généralement bien, excepté lorsqu'il entend les voix. Il avoue cependant qu'il est habituellement constipé et qu'il souffre souvent de la tête.

Discussion des faits.

Nous avons maintenant à rechercher si X..... est un criminel ordinaire, ou bien s'il est véritablement atteint d'aliénation, et s'il l'était au moment du meurtre pour lequel il est poursuivi. Nous avons déjà laissé pressentir notre opinion à cet égard; il nous reste à la démontrer par la discussion des faits.

Le 26 janvier dernier, ce malheureux blesse mortellement un de ses voisins en lui tirant un coup de fusil presque à bout portant. Une instruction, aussitôt commencée, prouve d'une manière évidente que cet acte barbare a été commis par lui sans aucune espèce de motif plausible: première présomption d'aliénation mentale, qui cependant ne paraît pas être

confirmée par les premières investigations que l'on poursuit dans ce sens. En effet, l'inculpé appartient à une famille honorable du pays, dans laquelle on n'a pas connu d'aliéné; lui-même n'a jamais passé pour tel, c'est ce qu'assurent du moins les divers membres de sa famille. Sans chercher à révoquer en doute ces renseignements, nous ferons cependant observer, pour ce qui est des antécédents héréditaires, qu'ils sont parfois bien difficiles à recueillir, même par ceux qui en ont le plus d'habitude, et relativement à la constatation de la folie que, dans le vulgaire, on est bien loin d'attribuer à ce terme la signification vraie. Il n'y a guère de fous pour le public que ceux qui s'agitent, vocifèrent et se livrent à des actes violents ou excentriques. — Nous ajouterons enfin que bon nombre d'aliénés, ceux particulièrement qui, comme X....., sont atteints de délire partiel, cachent parfois soigneusement leurs conceptions délirantes et que leur état n'est souvent apparent que pour des yeux exercés. Peut-être, en cherchant avec plus de soin, découvrirait-on des antécédents héréditaires dans sa famille : à coup sûr nous trouvons chez l'inculpé des manifestations mêmes antérieures au meurtre, qui sont l'expression la plus manifeste et la plus caractéristique d'une aliénation mentale.

X....., il est vrai, ne passait pas pour aliéné; mais de l'avis même de tous les témoins consultés sur ce point, c'était un original, vivant seul, n'aimant personne, même dans sa famille, sombre, taciturne, ne supportant pas la plaisanterie. N'est-ce pas là le caractère du lypémaniaque? Nous avons vu qu'il en avait les gestes, l'aspect et la tenue.

La première personne qui l'interroge après le meurtre est le brigadier de gendarmerie. Dans cette première interpellation, le délire se fait jour avec tant d'évidence, que ce militaire, entièrement étranger, nous n'avons pas besoin de le

dire, aux secrets de la science aliéniste, n'hésite pas à le constater dans son procès-verbal : « Il nous a répondu, dit-il, de manière à nous faire comprendre qu'il ne jouissait pas de toute sa raison. »

Devant M. le juge d'instruction, X..... déclare qu'il en voulait depuis quinze ans à son voisin, parce que ce dernier le décriait dans tout le pays ; que l'année précédente, quelques jours avant la Noël, il avait poussé son frère à l'empoisonner. Il se croit l'objet des persécutions de tout le pays, sa famille comprise. L'instigateur de tout le mal qui lui arrive, c'est S..., c'est lui qui le décrie, c'est lui qui pousse son frère à l'empoisonner. Voilà un délire parfaitement systématisé.

Bientôt survient un autre élément pathologique qui joue un rôle important dans le mobile du meurtre. Le délire de X... va, pour ainsi dire, prendre corps. Il entend pendant la nuit d'abord, et plus tard à tout moment, la voix de S... à laquelle s'associe bientôt la voix d'une jeune fille. Il entend le souffle de ces voix lui passer sur la figure et par dessus la tête.

N'est-ce pas là une de ces expressions stéréotypées, comme en ont souvent les aliénés chroniques.

C'est alors que se produit chez le prévenu une de ces sensations douloureuses, communes aux aliénés, surtout à ceux qui sont sujets à des impulsions dangereuses. Le souffle des voix, nous dit-il, provoque chez lui un feu intérieur, une violente irritation qui le saisit d'abord à l'estomac, puis monte à la gorge, l'étreint, l'empêche de respirer et produit chez lui une sensation de douleur qu'il ne peut supporter. C'est sous cette impression que nait l'idée du meurtre ; il veut tuer son voisin pour se débarrasser de la sensation douloureuse qu'il lui inflige.

C'est là le fond de tous les discours de X..., et c'est aussi l'expression de la vérité, car c'est de cette manière que se

produisent les actes inconscients chez les aliénés sujets à des impulsions dangereuses et irrésistibles.

Le meurtre commis, l'inculpé ne fait pas, ne cherche pas à se cacher, comme font les criminels; il rentre chez lui, déclare ce qu'il vient de faire, et va se coucher. Les aliénés ne procèdent pas autrement; ils ne cherchent pas à cacher les actes qui sont la conséquence de leur délire. Si, à ce moment, l'inculpé eût été interrogé, son état mental aurait apparu dans toute son énergie. Cette nuit il dormit peu, parce qu'il savait que ce qu'il avait fait n'était pas bien fait, mais il n'entendit pas les voix, il n'éprouva pas la sensation douloureuse qu'elles provoquaient chez lui; il fut plus tranquille. L'acte barbare qu'il venait de commettre avait servi de crise. Depuis ce moment, en effet, les hallucinations de l'ouïe et les souffrances qu'elles entraînaient à leur suite n'ont pas reparu; mais le délire persiste toujours. Depuis qu'il est dans la prison, X... refuse d'aller à la messe, parce qu'il croit que l'aumônier, suivant en cela l'exemple du curé de sa paroisse, ne le prenne pour le sujet habituel de sa prédication.

Et maintenant, si nous condensons avec soin les faits nombreux que nous avons relevés, soit dans le dossier du prévenu, soit dans son examen direct, nous y trouvons le programme complet d'une forme d'aliénation parfaitement définie et décrite par tous les auteurs qui ont traité des maladies mentales, dispositions apoplectiques, constipation habituelle, maux de tête fréquents, dépression lypémaniaque, délire des persécutions, hallucinations de l'ouïe, conceptions hypocondriaques, enfin remittence marquée dans la manifestation des phénomènes morbides; rien n'y manque.

On pourrait bien se demander si X... ne cherche pas à nous en imposer par une habile simulation? mais nous nous

hâtons de répondre qu'une pareille supposition ne supporte pas l'examen le moins approfondi. Il faudrait plus d'intelligence que n'en a le prévenu, une instruction avancée et une connaissance assez étendue des affections mentales pour simuler avec cette perfection une forme d'aliénation très-caractéristique sans doute, mais qui ne peut être connue dans ses détails que des spécialistes et des savants.

X... est donc véritablement atteint d'aliénation mentale. L'est-il depuis longtemps et l'était-il au moment du meurtre? Deux questions qui nous restent encore à résoudre.

Le délire des persécutions chez X... s'était manifesté bien avant l'époque du meurtre, nous n'en donnerons d'autres preuves que la démarche qu'il avait faite auprès du docteur qu'il était allé consulter quelques mois avant pour se faire guérir d'un prétendu empoisonnement dont il aurait été l'objet de la part de son frère. Mais nous ajouterons que ce délire était beaucoup plus ancien chez lui et qu'on peut le faire remonter à dix ans au moins, et en voici la preuve : Foncièrement honnête et attaché à ses devoirs de chrétien, X... suivait scrupuleusement les pratiques de sa religion; or, depuis dix ans, il avait cessé toutes ces pratiques et n'avait plus fait une seule apparition dans l'église de sa paroisse. Pourquoi cette abstention si contraire à ses principes? Il va nous le dire lui-même: S... l'avait décrié dans tout le pays et le curé lui-même, sous l'inspiration de ce dernier, l'avait pris pour sujet de ses sermons. Ce fait facile à constater remonte à dix ans au moins et démontre d'une manière manifeste que le délire existait déjà à cette époque.

Enfin, qu'elle était la situation mentale de l'inculpé au moment même du meurtre? Depuis quelques jours, X... était plus souvent en proie à ses hallucinations; il avait entendu les voix dans la nuit qui avait précédé le meurtre; il les

avait entendues le jour même en allant voir sa sœur. Il les entend le soir en rentrant chez son père, et chaque fois elles provoquent chez lui ce feu intérieur, ces étouffements, cette sensation douloureuse qui déterminent l'idée de tuer S... Cette fois, il est près de sa victime, et il a le fusil sous la main ; il le saisit et, obéissant à une impulsion qu'il ne peut maîtriser, il court assassiner son voisin. Dans ce moment, il est entièrement sous l'influence de son délire, il dit à sa victime : « Tu cesseras maintenant de dire que j'ai séduit ma sœur » et lui tire le coup de fusil. Ces paroles si importantes, qui établissent une corrélation évidente entre le délire de X... et l'acte qu'il vient d'accomplir, ne figurent pas, nous l'avons dit, dans son interrogatoire devant M. le Juge d'instruction, mais, sans aucun doute, elles sont exactes, elles sont rapportées dans le procès-verbal du brigadier de gendarmerie qui a, le premier, interrogé X... le lendemain du meurtre, et nous en retrouvons les traces dans la bouche de la femme même de la victime, qui a déclaré au médecin que X... n'avait tiré le coup de fusil qu'après avoir prononcé quelques paroles qu'elle n'avait pas bien entendues. Nous ajouterons, enfin, que l'accusé nous les a répétées lui-même avec un accent de vérité qui ne permet pas le moindre doute sur sa véracité. Et d'ailleurs, ces paroles n'eussent pas été prononcées, les faits que nous avons relevés démontrent d'une manière surabondante que le meurtre a été accompli sous l'influence d'une affection mentale parfaitement déterminée.

En présence de ces faits, nous avons dû conclure :

1° Que X... est atteint, depuis longues années, d'aliénation mentale, caractérisée par de la dépression lypémaniaque, le délire des persécutions, des hallucinations de l'ouïe, des conceptions hypocondriaques et des impulsions dangereuses ;

2° Que l'assassinat pour lequel il est poursuivi a été la conséquence immédiate de son délire, et que, par conséquent, il n'est pas responsable ;

3° Que c'est un *aliéné dangereux qui doit être sequestré dans un asile spécial.*

Conformément à ces conclusions, la chambre des mises en accusation a rendu une ordonnance de non-lieu, et X... a été placé dans l'asile de Tarn-et-Garonne.



POÉSIES

— IMITATIONS DE HENRI HEINE —

PAR

M. ZÉNON DE GRENIER

Membre non-résidant (*)

I

NOUVEAU PRINTEMPS

— FRAGMENTS —

Avez-vous jamais vu, dans une galerie,
L'image d'un guerrier se mettant en chemin
— Des peintres-Pompadour c'est une allégorie —
Le bouclier au bras et la lance à la main ?

(*) Ces poésies sont extraites d'un volume inachevé que M. Zénon de Grenier, mort le 17 octobre 1872, a laissé en manuscrit. Les amis du poète y retrouveront, avec l'imitation presque littérale du poème original, cette facilité merveilleuse qui avait fait de notre regretté collègue le dessinateur humoriste, le charmant musicien et l'aimable écrivain qu'ils ont connu. Des pensées de mort s'y mêlent aux ivresses printanières et aux joies du cœur. Etait-ce un pressentiment?

(*Note de la Commission du* Recueil).

Or, malgré ses refus, malgré sa résistance,
De beaux petits amours lutins et batailleurs,
Prennent son bouclier, lui dérobent sa lance
Et l'enlacent avec des guirlandes de fleurs,

Ainsi je me débats en de douces entraves,
De joie et de douleur tour-à-tour agité...
— Et d'autres sont forcés d'aller mourir en braves
Dans ta grande bataille, ô sainte liberté !

O rose, le papillon t'aime,
Mille fois sur ta tige, il vole et vole encor ;
Un rayon de soleil le caresse lui-même
Avec amour, de sa lumière d'or.

La rose, qui donc aime-t-elle ?
Qui donc peut-elle aimer ? je voudrais le savoir.
Est-ce le rossignol à la plainte immortelle,
Ou le flambeau silencieux du soir ?

Je ne sais qui la rose adore.....
Mais je vous aime tous, moi, d'un amour pareil :
Blanche étoile du soir, doux chantre de l'aurore,
Papillon, rose, et rayon de soleil.

Dans tous les arbres on s'appelle,
Tous les nids chantent à la fois ;
Quel est le maître-de-chapelle
Du vert orchestre de ce bois ?

— Le vanneau gris, plein d'importance,
Clignant les yeux, gonflant le cou?
Ou le pédant qui se balance
Et glapit l'éternel *coucou?*

Ou bien la cigogne béate
Qui fait cliqueter par instants
Les ressorts de sa longue patte
Pour guider les exécutants?

Non! — Dans mon cœur, je vous l'assure,
Le chef d'orchestre a pris séjour;
Je sens comme il bat la mesure,
Et je crois qu'il s'appelle Amour.

Le mal presse, les cloches sonnent;
J'ai perdu la tête : malheur!
Le printemps, deux yeux qui rayonnent
Ont conspiré contre mon cœur.

Le printemps, deux beaux yeux sont causes
De la folie où tu me vois.....
Les auteurs du complot, je crois,
Sont les papillons et les roses.

N'ai-je pas autrefois rêvé mêmes bonheurs?
C'étaient les mêmes bois, c'étaient les mêmes fleurs,

Et les mêmes regards et les mêmes caresses;
La lune ainsi brillait dans les feuilles épaisses
Du berceau verdoyant qui cachait nos amours;
Les mêmes dieux de marbre, au seuil, semblent toujours,
Gardes silencieux, protéger nos tendresses.

Hélas! je sais trop bien comment il se flétrit,
Ce rêve trop charmant, comment la fleur périt,
Comment l'arbre revêt son froid manteau de glace.
Nous mêmes, nous devrons, un jour, puisque tout passe,
Nous refroidir aussi, nous fuir, nous oublier,
Nous qui, si tendrement, du nœud qui nous enlace,
Le cœur contre le cœur, avions su nous lier.

« Il était, un jour, un vieux Sire,
« Tête grise et cœur fatigué.
« Il prit femme, et ce fut le pire,
« Il la prit jeune et d'esprit gai.

« En plume blanche, en toque bleue,
« Etait un page aux cheveux blonds.
« De la reine il portait la queue
« Et suivait toujours ses talons..... »

— De la vieille chanson, mignonne,
As-tu gardé le souvenir?
Suave et triste, elle résonne,
Ils s'aimaient — Ils durent mourir.

Au clair de lune, hier encor,
Tous les elfes étaient en fête ;
J'entendais retentir leur cor,
J'entendais sonner leur clochette.

Sur des coursiers blancs ramés d'or,
Ils chevauchaient dans les branchages,
Fendant l'air d'un rapide essor,
Comme un vol de cygnes sauvages.

Au galop, la reine à son tour
Passe, et me sourit au passage.
— Souriait-elle à mon amour ?....
Ou de mort était-ce un présage ?

Par un étrange et doux mensonge,
Les bruits qu'au jour fait le printemps,
Durant mes nuits il les prolonge,
Et leurs échos, je les entends
Glisser jusqu'à moi dans un songe.

Comme en un pays enchanté,
Les rossignols et les fauvettes
Ont plus de grâce et de beauté,
Leurs chants plus de suavité,
Et le parfum des violettes
Monte avec plus de volupté.

A ma vue ardente et surprise,
Plus brillante et plus belle encor,
La rose, qui se divinise,
S'entoure d'une gloire d'or,
Comme les anges dans l'église.

Moi-même, il me semble, à mon tour,
Bercé par ces chimères folles,
Que je suis rossignol d'amour
Et que je vais faire ma cour
Aux roses ceintes d'auréoles.
Je chante, en rêvant, jusqu'au jour.

— Songes que le printemps fait naitre !
Cela dure jusqu'au moment
Où le soleil chez moi pénètre,
Avec le tapage charmant
Des rossignols, sous ma fenêtre.

A la voûte du ciel, l'étoile solitaire
Sur ses petits pieds d'or suit son chemin sans bruit;
Elle craint d'éveiller la terre
Qui dort sur le sein de la nuit.

Le bois est attentif, silencieux et sombre.
La feuille, oreille verte, interroge le vent,
La montagne étend son bras d'ombre
A travers la plaine, en rêvant.

Le silence est profond et lourd. — Qui donc appelle?
L'écho de ces accents a vivré dans mon cœur.
Etait-ce la voix de ma belle,
Ou le chant de l'oiseau moqueur?

Plein d'ennui, de tristesse,
Et le cœur refroidi,
Je vais, errant sans cesse,
Dans ce monde engourdi.
L'automne fuit, rapide,
Vers les brumes du Nord;
Sous ce linceuil humide,
Le paysage vide
Est mort.

Par l'ouragan d'automne
Les arbres sont fouettés,
La feuille rouge et jaune
Tombe de tous côtés.
La forêt se lamente;
Sur les gênets se meut,
Au sein de la tourmente,
Une vapeur fumante;
Il pleut!

II

SONGE FATAL

Un rêve, un étrange prestige,
M'a rempli tout ensemble et de charme et d'horreur.
La lugubre image voltige
Encor devant mes yeux et fait bondir mon cœur.

C'était dans un jardin superbe,
Et je voulais gaîment y courir tout un jour.
Les fleurs me regardaient dans l'herbe,
Et je les regardais, tout joyeux, à mon tour.

Voix mélodieuses et douces,
Des oiseaux gazouillaient, et ravivant encor
Les bariolages des mousses,
Un soleil rutilant flambait sur un fonds d'or.

Des parfums s'élevaient des plantes.
Rien que sourire, éclat, pénétrantes senteurs;
Les brises tièdes, caressantes,
M'invitaient à jouir de toutes ces splendeurs.

Et parmi les fleurs du parterre
Brillait une fontaine en marbre étincelant.
Là je vis une lavandière,
Jeune et belle, laver un long vêtement blanc.

Cheveux bouclés et peau vermeille,
Blonde image de sainte aux yeux bleus, aux bras nus.
Je la regardais : ô merveille !
Elle était étrangère et je la reconnus.

Elle se hâtait à la peine,
La belle, et répétait un étrange refrain :
« Coule, coule, eau de la fontaine,
« Lave-moi, lave-moi ce blanc tissu de lin ! »

Lentement je m'approchai d'elle :
« Apprends-moi, murmurai-je à voix basse, en tremblant,
« O jeune fille douce et belle,
« Apprends-moi pour qui donc est ce vêtement blanc. »

Elle me répondit bien vite :
« Tiens-toi prêt à la mort, je lave ton linceul ! »
Et quand cette phrase fut dite,
L'image autour de moi disparut. J'étais seul.

Soudain, comme par un prodige,
Je fus porté dans l'ombre, au fond d'un bois épais.
Les arbres élevaient leur tige
Jusqu'au ciel, et, surpris, je songeais, je songeais.

Mais écoutez ! l'écho tressaille ;
D'une hache lointaine on dirait les coups sourds.
Courant par buissons et broussaille,
J'atteins une clairière aux spacieux contours.

Dans la clairière spacieuse,
Se dresse un chêne énorme, et soudain m'apparaît
La jeune fille merveilleuse,
S'attaquant de la hache au roi de la fôrêt.

Coup sur coup, brandissant sa hache,
Elle frappait, chantant un étrange refrain :
« Acier brillant, acier sans tache,
« Taille-moi de la planche en bois solide et sain. »

Lentement je m'approchai d'elle,
Et lui dis à voix basse une seconde fois :
« O jeune fille douce et belle,
« De ce vieux chêne ainsi pourquoi tailler le bois ? »

Elle me répondit bien vîte :
« Le temps presse ; pour toi ce cercueil se construit ! »
Et quand cette phrase fut dite,
L'image autour de moi soudain s'évanouit.

✧

Une lande pâle et déserte
S'étend au large, au loin, sans nul chemin tracé.
J'étais là, frissonnant, inerte,
Et je ne savais plus ce qui s'était passé.

Comme j'errais à l'aventure,
J'aperçus une forme blanche et, la suivant,
A ses habits, à sa stature,
Je reconnus encor la jeune et belle enfant.

Sur la lande pâle et sauvage,
Penchée, elle piochait, creusant avec ardeur.
J'avançai pour voir son visage :
Il était à la fois épouvante et splendeur.

La jeune et belle travailleuse
Se hâtait, en chantant un étrange refrain :
« Pioche au fer tranchant, pioche, creuse
« Une fosse profonde et large en ce terrain. »

Lentement je m'approchai d'elle,
Et, je lui dis tout bas : « Pourquoi chanter ainsi ?
O jeune fille douce et belle,
« Pourquoi ce trou profond que tu creuses ici ? »

Elle me répondit bien vite :
« Sois tranquille. Le trou que je creuse est pour toi.
« C'est ta tombe ! » — Et la phrase dite,
La tombe s'élargit béante devant moi.

J'y regardai : songe terrible !
Un frisson d'épouvante ébranla mon cerveau,
Et, par une main invisible,
Je me sentis poussé dans la nuit du tombeau.

III

ÉPILOGUE

Il s'agit de porter en terre
Vieux refrains, souvenirs de deuil,
Rêve accablant, sombre mystère;
Allez chercher un grand cercueil.

J'y veux mettre une lourde charge;
Vous verrez. — Tout cerclé de fer,
Il me faut un cercueil plus large
Que le foudre de Heidelberg.

Apportez une bière immense,
Taillée en madriers de choix,
Plus longue que le pont de Mayence,
Epaisse et solide à la fois.

Prenez douze géants, comme
Le grand Saint-Christophe d'airain,
Que porte, sculpté sur son dôme,
Cologne, la cité du Rhin.

Je veux qu'ils transportent la bière
A la mer, par delà l'écueil,
Car il faut un grand cimetière
Pour un aussi vaste cercueil.

Savez-vous pourquoi je réclame
Un cercueil si grand et si lourd?
— C'est que j'y veux mettre mon âme
Et ma souffrance et mon amour.



SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE TARN-ET-GARONNE

1872-1873

Membres du Bureau

Directeurs trimestriels :

MM. Bois, (1er trimestre).
Pouvillon, Auguste, (2e trimestre).
Bonifas, (3e trimestre).
Pouvillon, Emile, (4e trimestre).

Soleville, Emmanuel, *secrétaire général.*
Buscon, Louis, *secrétaire des séances.*
Devals aîné, *archiviste.*
Debia aîné ✵, *secrétaire perpétuel honoraire.*

Membres-nés.

MM. Le Préfet du Département.
Mgr l'Évêque de Montauban.
Le Maire de Montauban.
L'Inspecteur d'Académie.

Membres honoraires.

MM. Lacroix, docteur en médecine.
Crosilhes (Charles).
L'abbé Marcellin, chanoine honoraire.
Tieys (J.-L.), ancien professeur.
De Broca ✻, conseiller à la cour d'appel de Toulouse.
Gardelle (Paul), procureur de la République à Villefranche (Haute-Garonne).
Amade (Stéphane D').
Dubreuilh (Paul).
Gay (Alfred), avocat.
Brun (Victor), directeur du Muséum d'histoire naturelle.

Membres résidants.

MM. Albrespy (André).
Alibert, docteur en médecine.
Belvèze, ancien officier d'artillerie.
Bois, professeur à la Faculté de théologie protestante.
Bonifas, professeur à la Faculté de théologie protestante.
Buscon (Louis), juge au Tribunal de première instance.
Cambon (Armand), conservateur du Musée de peinture.
Cambon de Lavalette, juge au Tribunal de première instance.
Darnis, docteur en médecine.
Debia aîné ✻, ancien député.
Debia (Prosper).
Devals aîné, archiviste du département.
Fabre, proviseur du Lycée.
Garrisson (Gustave).
Grandpré (De).
Guiraud (Louis), docteur en médecine.
Lacroix-Milliès (Jules).
Lugol (Julien).
Maleville (Léon de) O ✻, député.
Nazon (Henri).
Olivier, architecte.
Pédézert, professeur à la Faculté de théologie protestante.

MM. Peron ❄, sous-intendant militaire.
Pouvillon (Auguste).
Pouvillon (Emile).
Rattier ❄, docteur en médecine.
Rous (Hippolyte), juge au Tribunal de première instance.
Soleville (Emmanuel).
Schlœsing ❄, ingénieur en chef.
Séméziès, avocat.

Membres non-résidants.

MM. Boë, docteur en médecine, à Castelsarrasin.
Berdolles (De) ❄, à Goudourville.
Besse, à Montpezat.
Daudibertières, docteur en médecine, à Caylus.
Délibes, à Beaumont.
Depeyre (Amédée) ❄, à Montpezat.
Delthil (Camille), à Moissac.
Freycinet (De) ❄, ingénieur des mines.
Grabié (Th.), à Castelsarrasin.
Jouglar, à Bouillac.
Labat, à Aucamville.
Laborde, à Beaumont.
Lagrèze-Fossat, à Moissac.
Larramet ❄, docteur en médecine, à Montech.
Lourde-Martignac, à Saint-Antonin.
Martiel (L'abbé), à Lafrançaise.
Monbrison (G. de), à Merles.
Moulenq (François), à Valence.
Nonorgues (L'abbé), à Bruniquel.
Périès-Labarthe, au Mas-Grenier.
Peujade, docteur en médecine, à Caylus.
Preissac (Comte Paul de), C. ❄, à Verdun.
Reyniès (Vicomte Xavier de), à Reyniès.
Ruble (Baron de), à Beaumont.
Sérilhac ❄, docteur en médecine, à Lamothe-Cumont.
Taupiac (Louis), à Castelsarrasin.

Associés correspondants.

MM. Beulé, membre de l'Institut ✻, à Paris.
Cazalès (L'abbé de) ✻.
Capella, O ✻, inspecteur général des ponts-et-chaussées.
Castagné, à Cahors.
François ✻, ingénieur, à Paris.
Girardin (De), O ✻, à Paris.
Gaussail, à Toulouse.
Gatteaux, O ✻, membre de l'Institut, à Paris.
Henri, président du tribunal de première instance, à Muret.
Hombres-Firmas (D'), à Montpellier.
Hugo (Victor), O ✻, membre de l'Institut.
Jalaguier (Prosper), à Orléans.
Krantz, O ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Laurens, à Toulouse.
Laurens ✻, à Saverdun (Ariége).
Lespinasse ✻, premier avocat-général, à Pau.
Leymerie ✻, professeur à la Faculté des Sciences, à Toulouse.
Michelet ✻, membre de l'Institut, à Paris.
Marès ✻, à Montpellier.
Martin ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.
Noulet, à Toulouse.
Poncy, à Toulon.
Rolly, à Toulouse.
Sagansan, à Paris.
Saint-Lager, à Lyon.
Timbal-Lagrave, à Toulouse.
Vaïsse-Cibiel, à Toulouse.
Valery-Monbarlet, à Saint-Seurin de-Prats (Dordogne).

TABLE

Pages.

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE TARN-ET-GARONNE.

La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

RECUEIL

DE

LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE TARN-ET-GARONNE.

1873-74.



MONTAUBAN,

IMPRIMERIE FORESTIÉ NEVEU, RUE DU VIEUX-PALAIS.

—

1874.

DE L'ÉDUCATION.

DISCOURS DE REMERCIEMENT,

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 1873,

PAR

M. H. FABRE,

PROVISEUR DU LYCÉE, MEMBRE RÉSIDANT.

MESSIEURS,

Quand, il y a quelques jours, j'eus l'honneur de m'asseoir au milieu de vous pour la première fois, je ne me dissimulai pas que je le devais surtout à mon titre universitaire. L'homme vous était inconnu. Vous avez élu de confiance le proviseur de votre lycée, celui-là même qui est chargé de veiller à l'instruction et à l'éducation de vos enfants. Peut-être n'est-il pas inutile qu'il vous dise ce qu'il pense de la jeunesse d'aujourd'hui, telle que l'ont faite nos lois, nos mœurs, notre civilisation ; et s'il est vrai, comme je le crois, que le sujet intéresse tout le monde, ce sera là son mérite, et votre bienveillance voudra bien me tenir quitte du reste.

On a beaucoup écrit sur l'éducation. Les corps politiques, les savants de tous pays se préoccupent depuis longtemps

de cette question, qui est une question vitale pour l'humanité.

On ne l'entend point au Midi comme au Nord, ni dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien ; et, même à ne considérer que notre pays, nous constatons des différences capitales dans les idées même de ceux qui ont fait de cette question l'objet d'une étude incessante. L'accord se fera-t-il? — J'en doute. — Est-il possible? — J'en doute encore. Je vais plus loin : il n'est pas à désirer qu'il se fasse complet, ce serait la mort de la liberté.

Peu de sociétés ont été aussi tourmentées que la nôtre. Le siècle cherche sa voie et ne paraît pas l'avoir trouvée. Je crains même, à dire vrai, qu'il ne la cherche longtemps encore. Or, l'esprit d'un siècle est comme le climat d'un pays : il pénètre partout, s'insinue à travers tous les obstacles et rien ne peut être entièrement fermé à son action. Par conséquent, l'éducation comme tout le reste doit plus ou moins s'en ressentir. Ajoutons que s'il est une chose difficile au monde, c'est à coup sûr celle qui consiste à faire de l'enfant un homme. Et, en effet, comment doit-on développer son cœur? Comment son intelligence? Comment en équilibrer les diverses facultés? Quelles sont celles qu'il faut développer les premières et dans quelle mesure, afin que leur développement ne nuise pas à celui des autres? Je n'en finirais pas, si je voulais poser ici tous les problèmes de cette science multiple qu'on appelle l'éducation. Et comme pour compliquer à plaisir cette question, que de gens en parlent sans la connaître, sans l'avoir étudiée! Chacun a ses idées et y tient. Tel qui sait à peine lire, a une opinion toute faite sur les arts, les sciences, la littérature, la politique, la religion : il apprécie tout, pèse tout, devise au hasard, commente et juge, et bien souvent l'assurance et l'audace du jugement sont en raison inverse de la compétence.

Au milieu de ces appréciations diverses, dans ce conflit d'opinions et de sentiments, que peut faire la jeunesse? Où trouvera-t-elle la voie à suivre? Naturellement je ne parle pas de l'enfant en bas-âge ; mais, de notre temps, l'adolescence vient vite. Or, l'adolescent regarde autour de lui ; et quand il voit que la société marche ainsi sans principes arrêtés, sans point d'appui résistant, que peut-il faire, que de se livrer à ses penchants, à ses goûts personnels ; et cela avec d'autant plus de raison apparente, que ces penchants et ces goûts sont souvent favorisés par ceux qui devraient s'y opposer ou les régler.

Où donc les goûts et les penchants du jeune homme vont-ils le conduire? — A ceci, Messieurs, qu'il sera à lui-même sa règle et son guide. Plus raisonneur que raisonnable, il se dira qu'après tout, puisque chacun a son opinion, il lui est bien permis d'avoir la sienne. De là, chez l'adolescent de 15 ans, un certain orgueil qui empêche la docilité et nuit aux études, une manie de la pose, si je puis m'exprimer ainsi, qui pervertit le sens moral.

J'aime assez la jeunesse — je l'ai prouvé et j'espère le prouver encore — pour qu'elle me pardonne de ne point taire ses défauts. Mais, en l'accusant, je m'empresse de plaider pour elle les circonstances atténuantes. Comme la jeunesse romaine, au temps d'Auguste, elle me semble payer les fautes de ses pères :

Delicta majorum immerita luit.

Et puisque me voilà en règle avec la justice, je puis me donner carrière, et reprocher en second lieu à nos jeunes gens un amour du lucre, qui a peut-être bien existé dans tous les temps, mais qui se développe à l'époque actuelle avec une telle intensité, que la société elle-même est en péril ; et enfin

un désir prématuré de liberté, qui ne peut s'accorder qu'avec une responsabilité que l'adolescent ne porte pas.

Puisque je rends en partie les pères responsables des fautes des fils, il est évident pour moi que le mal vient de loin. Il est bien entendu, Messieurs, que je ne parle qu'au point de vue de l'éducation ; car je ne suis ni détracteur systématique de mon temps ni, comme le vieillard d'Horace, *laudator temporis acti*. Eh bien! à ce point de vue, il y a longtemps, ce me semble, que l'on s'écarte des saines traditions.

Je ne voudrais pas remonter trop haut ; mais je rappelle, pour en faire honneur à mon pays, un mouvement littéraire qui jeta sur la France et le monde, il y a près d'un demi siècle, un éclat éblouissant. Je ne cherche pas la part qui revient de ce mouvement aux pays étrangers ni même aux littérateurs français du premier empire ; je reste dans mon sujet ; et, pour ne parler que du grand poète dont le nom vient sur toutes les lèvres, j'admire avec vous, Messieurs, dans son œuvre immortelle, la trace discrète et lumineuse à la fois d'un idéal qui s'est appelé Elvire ou Graziella. Que Lamartine cherche les secrètes harmonies de la nature et de l'homme, surprenne une ressemblance entre le calme du fleuve et la paix de l'âme, décrive avec une simplicité pénétrante le charme du soir ; qu'assis au déclin du jour sur le penchant de la montagne, il regarde mélancoliquement le soleil se coucher dans la plaine ; qu'il retrouve, au bord du lac, la trace des pieds adorés, baignés autrefois par l'écume de ses ondes ; il y a là un vague du cœur et de l'âme, une poésie qui nous ravit, mais cette poésie nous ramène fort heureusement à la nature, et en descendant de ces hauteurs nous retrouvons, comme le géant touchant la terre, la force maternelle.

Jusque-là, rien que d'admirable. Mais le ton était donné. La poésie du XIXe siècle devenait toute personnelle. Si le maître

s'est mis en scène discrètement, les disciples, et Dieu sait s'ils furent nombreux! ont posé de façon à n'attirer que sur eux l'attention des lecteurs; ils n'ont guère songé qu'à la postérité et à la gloire qu'ils se promettaient. Nous ne trouvons plus, comme dans Lamartine, ce besoin vague de vivre, de croire, de s'élancer dans l'avenir. Il ne s'agit plus de chanter l'enthousiasme, ni l'immortalité, mais tout simplement de préparer un piédestal pour une statue espérée. Avant tout, le poète tient à nous intéresser à sa personne. Ecoutez plutôt :

La fleur de ma vie est fanée:
Il fut rapide mon destin :
De mon orageuse journée
Le soir toucha presque au matin.
Il est sur un lointain rivage
Un arbre où le plaisir habite avec la mort:
Sous ses rameaux trompeurs, malheureux qui s'endort.
. . . .
Et moi j'ai reposé sous le fatal ombrage;
Voyageur imprudent, j'ai mérité mon sort.

Il se rend justice, c'est vrai : mais ce n'est là qu'un exorde par insinuation. Il continue :

Compagnons dispersés de mon triste voyage,
O mes amis, ô vous qui me fûtes si chers,
De mes faibles écrits recueillez l'héritage,
Et sauvez de l'oubli quelques-uns de mes vers.

Les amis l'ont recueilli cet héritage, mais sous bénéfice d'inventaire ; et si quelques vers de Millevoye arrivent à une postérité plus ou moins reculée, j'en sais et beaucoup qui resteront en chemin.

Le poète n'en a pas moins révélé ses actions et ses senti-

ments les plus intimes. En quittant ce monde, il a tenu à nous dire qu'il allait mourir et pourquoi, comme si l'humanité pouvait s'intéresser à une si triste fin.

Et si je ne craignais d'abuser de votre attention, Messieurs, que de preuves j'apporterais ici de ce que j'avance ! Et en même temps que de rêveurs incompris je ferais passer devant vos yeux! Que de déceptions amères! Que de victimes de l'orgueil blessé!

Quelques-unes ne trouvaient de refuge que dans la mort ; témoins ces deux jeunes gens qui, à vingt ans, quittèrent la vie par un suicide :

Et vers le ciel se frayant un chemin,
Ils sont partis en se donnant la main.

Et pourquoi partaient-ils? C'est que, comme dit Béranger :

Ils s'étaient fait un écho de leurs sons.

Repliés sur eux-mêmes, ils n'ont rien voulu connaître des devoirs de l'homme.

Notre chansonnier, — un vrai poète qui a rencontré la gloire sans avoir l'air de la chercher, — a trouvé la note juste :

Pauvres enfants! — quelle douleur amère
N'apaisent pas de saints devoirs remplis!
Dans la patrie on retrouve une mère,
Et son drapeau nous couvre de ses plis.

Et plus bas :

Pauvres enfants! de fantômes funèbres,
Quelque nourrice a peuplé vos esprits.
Mais un Dieu brille à travers nos ténèbres ;
Sa voix de père a dû calmer vos cris.

Hélas ! Cette voie ils ne l'ont pas entendue. *L'humanité manquait-elle alors de saints apôtres?* Je ne sais ; mais ce que je sais bien, c'est que, quelques années plus tard, la démoralisation fut complète, quand on entendit le plus grand peut-être des poètes modernes, le plus classique dans la forme, celui-là même qu'on appela le poète de la jeunesse, s'écrier, dans des vers aussi détestables pour le fond qu'ils sont admirables pour la forme :

O Christ, je ne suis pas de ceux que la prière
Dans tes temples muets amène à pas tremblants,
Je ne suis pas de ceux qui vont à ton calvaire,
En se frappant le cœur, baiser tes pieds sanglants ;
Et je reste debout sous tes sacrés portiques,
Quand ton peuple fidèle, autour des noirs arceaux,
Se courbe en murmurant sous le vent des cantiques,
Comme au souffle du nord un peuple de roseaux.
Je ne crois pas, ô Christ, à ta parole sainte :
Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux.

Négation et désespoir ! Voilà la coupe empoisonnée à laquelle buvait avidement la jeunesse ! Voilà les enseignements qu'elle recevait, enseignements d'autant plus dangereux, qu'ils étaient revêtus de la forme la plus séduisante !

Les années s'écoulèrent. Une révolution s'accomplit dans l'ordre politique. Il ne fut plus question de poésie ni d'éloquence. L'esprit des jeunes gens, trop longtemps égaré, fut, par ordre supérieur, appliqué à un système d'études qui devait mettre, disait-on, l'enseignement de nos lycées en harmonie avec les goûts et les besoins de notre temps, les programmes furent revus ; on diminua la part des lettres et on augmenta celle des sciences. Ce système s'appelait du nom assez barbare de bifurcation.

La fable raconte qu'Hercule, au début de son existence, avait vu devant lui deux routes entre lesquelles il devait choisir. L'une était la route pénible de la vertu; l'autre, la route charmante du plaisir. Mais Hercule, éclairé des lumières surnaturelles, en sa qualité de fils de Jupiter, se tira avec avantage de l'épreuve. Nos jeunes lycéens devaient, dès la quatrième, subir une épreuve tout aussi difficile, sans autres lumières que celles que possèdent des enfants de cet âge, et choisir entre les lettres et les sciences. Quoi donc! me direz-vous. Vous assimilez la carrière des lettres à la route de la vertu et celle des sciences à la route du vice? A Dieu ne plaise que j'aie cette pensée!

Je raisonne comme ces pauvres enfants qui ne connaissent pas ce que les sciences demandent de travail et d'aptitude particulière, mais qui savaient qu'en abandonnant les lettres, ils n'auraient plus à faire ni thèmes ni vers latins, ni thèmes grecs ni versions grecques; et en quatrième, il faut le dire, ils avaient pâli sur la prosodie et travaillé avec plus ou moins de peine, et un succès souvent négatif, ce jardin des racines grecques, que leur avaient transmis les solitaires de Port-Royal.

La vocation scientifique de nos lycéens se déterminait donc moins par l'amour de la science que par le peu de goût qu'ils avaient pour certains travaux de la section des lettres. Avant tout, ils voulaient se délivrer des Romains et surtout des Grecs. Comme ils s'élançaient nombreux dans cette carrière nouvellement ouverte! Je me rappelle encore l'humble situation de notre section littéraire; je me rappelle aussi qu'à de certains jours, les bancs plus qu'à moitié vides où elle venait modestement s'asseoir, étaient envahis bruyamment par les élèves de la section scientifique, qui écrasaient leurs camarades et de leur nombre et de la supériorité de leurs pré-

tentions. Le règlement leur avait fait un immense avantage : ils pouvaient obtenir leur diplôme de bachelier ès-sciences après la rhétorique et sortir du lycée un an plus tôt que leurs camarades des lettres, et, une fois sortis, ils avaient des privilèges sans nombre. Les plus capables allaient aux écoles de l'Etat ; les autres, qui étaient arrivés au baccalauréat ès-sciences ou avaient échoué, savaient, disaient-ils, assez de mathématiques, de physique, de chimie, pour faire leur chemin dans l'industrie, le commerce, l'agriculture. Il n'y avait qu'à sortir du lycée ; on était un jeune homme utile ; la société vous ouvrait les bras et vous poussait rapidement sur le chemin de la fortune. Fi des lettres, de la poésie, de l'éloquence ! Ces choses-là n'étaient bonnes que pour les rêveurs. Vive le gain facile, la vie commode ! L'amour du lucre remplaça tous les sentiments, et l'amour du lucre, Messieurs, amène forcément les capitulations de conscience et les concessions coupables.

Ainsi donc, grâce à la bifurcation, nos lycéens, même les moins capables, espéraient, en quittant les bancs, avoir ce qu'on appelle une position, et ils les quittaient un an plus tôt ! Quelle prime donnée à l'impatience ! Dès lors plus d'études sérieuses ; peu ou point de philosophie ; les programmes en parlaient à peine. De la rhétorique, juste assez pour enlever le diplôme. La section des lettres ne tarda pas, elle aussi, à prouver qu'elle était de son temps. Nous sommes dans le siècle de la vapeur et de l'électricité ; arrivons au but par le chemin le plus court : telle est la loi du monde moderne.

Une fois la course au diplôme commencée, il ne s'est plus agi du développement graduel de l'intelligence ; d'une fleur qui doit se transformer en fruit par une lente élaboration. Une impatience indiscrète et coupable vient troubler ce travail mystérieux : on devance les saisons ; on fait mûrir au printemps

des fruits qu'on ne doit cueillir qu'en automne; on oublie que rien ne s'accomplit de durable sans le travail et sans le temps. Mais il faut sortir au plus tôt du lycée. Le père lui-même se range à cet avis; il croit économiser à la fois son argent et le temps de son fils. La mère, de son côté, trouve que la salle d'étude, la classe, le réfectoire ont un aspect austère; et la famille, qui devrait être l'auxiliaire des maîtres, tient au contraire leur autorité en échec par des moyens d'autant plus sûrs de réussir, qu'ils flattent le penchant du jeune homme.

Voilà donc l'éducation d'aujourd'hui telle que notre civilisation l'a faite: la jeunesse, enivrée d'abord par une poésie dissolvante, se livre ensuite à une recherche effrénée de l'utile et aspire avant l'heure à une liberté, dont peut faire bon usage celui-là seul qui connaît ses devoirs. Est-ce à dire qu'il faille désespérer? Oh! non: le progrès est d'essence divine; le bon sens et les idées justes n'ont pas disparu de notre société, quelque troublée qu'elle soit. Les idées justes, Messieurs, où sont-elles et en sait-on le prix? Dans le *Paradis perdu*, Milton met en scène Satan, qui demande à Dieu une idée fausse, le droit de la propager et lui offre en échange deux siècles de crimes. Il nous faut des têtes bien faites, comme dit Montaigne, plutôt que des têtes bien pleines: c'est par le bon sens que nous nous relèverons. Le bon sens a fait la gloire des plus grands hommes du XVII[e] siècle. Bossuet est peut-être encore celui qui en a le plus. Lui, qui marche en quelque sorte appuyé sur la révélation, n'a presque pas d'idées absolues. Son bon sens explique tout et n'exclut rien. Il explique et admet tous les gouvernements, l'activité humaine, la guerre, la paix, la justice, les arts. S'il subordonne tout à Dieu et ne se laisse pas éblouir par l'orgueil de la vie présente, il s'y intéresse néanmoins et trouve tout naturel qu'on

l'aime. Voilà des idées justes, que la société retrouvera, si elle le veut, à une source qui ne tarit pas.

Et veuillez remarquer, Messieurs, que le bon sens n'exclut rien de ce qui élève l'âme, de ce qui puet même la troubler un moment. Il y a des passions qui sont la vie de l'humanité, dont l'harmonie résulte quelquefois de notes plus ou moins discordantes. Je blâmais, tout-à-l'heure, une poésie dissolvante; mais à l'époque même où on la voyait éclore, éclatait une querelle littéraire qui troubla bien des esprits et à laquelle prirent part les jeunes gens les plus intelligents et les plus honnêtes. On se passionnait pour les classiques ou les romantiques; on discutait, on s'animait; les droits de la raison étaient quelquefois méconnus; mais on était jeune, et quand un jeune homme se laisse emporter par une passion de ce genre, laissez faire; il en restera toujours quelque chose de bon. Cette passion, l'expérience l'éclaire, la conscience la règle, et lorsque arrive l'âge mûr et que les hivers ont blanchi les cheveux, grâce à elle, le cœur ne s'est pas refroidi.

Les hommes jeunes ou vieux qui se passionnent ainsi sont des hommes de foi; ils croient à ce qui est beau, à ce qui est bien, à ce qui est vrai; ils ne substituent pas la morale de l'intérêt à celle du devoir; ils n'ont pas l'ambition de parvenir à tout, de parvenir vite, de parvenir à tout prix. Ils savent ce que c'est que le travail conciencieux, les études approfondies. Dieu veuille qu'il s'en trouve encore dans le temps où nous sommes, au milieu de nos tristesses nationales!

Il s'en trouvera, Messieurs, si la famille, si tous ceux qui, à divers titres, s'occupent de l'éducation de la jeunesse et qui ont charge d'âmes, veulent comprendre que s'il importe d'aimer beaucoup, il importe surtout d'aimer comme il faut. La tendresse maternelle est de tous les amours le plus vrai,

le plus désintéressé, le plus héroïque, le plus fidèle. Mais si la mère réussit à bien élever son enfant, si elle a pris sur son cœur une action durable et salutaire, c'est qu'elle a su contenir l'expansion de son amour dans les limites de la prudence; c'est qu'elle a placé sa conscience comme une sentinelle vigilante à toutes les issues de sa tendresse, pour n'en laisser sortir les effusions que dans une mesure discrète. Elle a réglé l'opportunité des témoignages de sa bonté sur l'utilité sérieuse qu'ils peuvent avoir et non point sur sa satisfaction personnelle. Aussi, quand viendra l'âge des passions, que de ressources dans cette surabondance d'amour dont la mère aura ménagé l'usage? Dans ce moment critique, l'âme de son enfant comprendra la sienne, et son cœur de mère usera avec un incontestable avantage de l'autorité qu'il aura conservée.

A côté de cette sollicitude intelligente qui doit former le cœur des générations à venir, il faut placer le moyen de former le caractère, c'est-à-dire de joindre aux qualités du cœur les qualités de la volonté. Le caractère fait les hommes d'honneur, les hommes d'un commerce agréable et sûr, qui se respectent eux-mêmes et qui respectent les autres. Le caractère de l'homme fait sa force dans la pratique de la vie. Mais cette force, ce n'est point l'habitude de jouir qui la donne, c'est celle de souffrir. Assurons le bien-être des enfants; ne les amollissons pas. Enervé par les fausses douceurs dont il s'est enivré dans son jeune âge, l'homme expie presque toujours ce bonheur prématuré par le malheur et la honte de sa virilité. Caractère lâche et sans ressort, le moindre revers l'accable, la plus légère difficulté l'arrête. N'ayant jamais mis de sérieux qu'au plaisir, il compte pour rien l'honneur et la dignité. En vain le temps apporte son empreinte et une certaine gravité aux traits de son visage; les cheveux blancs

n'amènent point avec eux les graves pensées dans un esprit frivole. C'est un fruit gâté avant la maturité ; il ne mûrira jamais.

Si la jeunesse n'a pas toujours compris ces vérités, le temps n'est que trop venu pour elle de les comprendre. Donnons-lui des idées justes ; éclairons les conscience ; que celui-là qui a les mains pleines de vérités daigne les ouvrir. La patrie malheureuse et mutilée a droit au dévoûment de tous ses enfants. Ce vaisseau, ballotté par tant d'orages, appelle les efforts énergiques et sincères de tous ceux qui travaillent à la manœuvre, car il porte la France et sa fortune.

Et puis, il est des foyers éternels où brûle à jamais le feu sacré : c'est là que la jeunesse doit aller réchauffer son âme ; et, pour ne pas abuser plus longtemps de la bienveillante attention de mon auditoire, je finis, Messieurs, en rappelant cette légende orientale, qui vous dira ma pensée.

En Judée, aux approches de la fête de Pâques, on voit arriver des caravanes d'Arabes chrétiens qui, du fond du désert, viennent chercher la lumière. A la bosse des chameaux, rangés aux portes de la Mosquée, pend une lanterne, hermétiquement close et impénétrable au vent. Dès que l'heure de la résurrection a sonné et que les chants d'allégresse retentissent, le plus âgé de chaque députation s'approche en rampant sur les genoux, allume sa lanterne à la lampe miraculeusement ravivée du Saint-Sépulcre, la referme et remonte en selle. Puis, sans perdre une minute, en tête de la caravane, de toute la vitesse des montures, il s'engouffre dans le désert, portant le feu sacré à sa tribu qui l'attend dans la prière et l'obscurité.

RAPPORT
SUR LES CONCOURS
DE 1872,

PRÉSENTÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN,

PAR

M. Emmanuel SOLEVILLE,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Dans un plaidoyer célèbre, pour un poète disputant à ses adversaires son titre et ses droits de citoyen, le grand orateur romain, — déjà édile, prêteur, consul, — prononçait ce magnifique éloge des lettres : « Si je n'avais appris, disait-il, dans les leçons des sages et la lecture assidue de leurs écrits, que rien n'est désirable dans la vie que ce qui est louable et honnête, je n'aurais jamais affronté, pour sauver ma patrie, tant de violents combats et d'incessantes attaques. Mais l'antiquité tout entière nous offre d'admirables modèles, qui, sans la lumière des lettres, seraient ensevelis dans la nuit des temps... Pensez-vous — ajoutait-il en rappelant les plus beaux noms de l'âge d'or de la république romaine, — pensez-vous que, s'ils avaient cru les lettres inutiles à la science du

devoir, ces hommes illustres, ces rares exemples de modération et de force d'âme, eussent appliqué leur vie à ces nobles études? »

« Mais alors même, poursuivait Cicéron, qu'il ne faudrait voir dans les lettres qu'une simple délectation de l'esprit, en est-il qui soit plus digne d'un homme et d'un citoyen libre? »

Permettez-nous, Messieurs, de nous placer sous l'autorité de ce grand nom, aujourd'hui, où, dans une situation qui n'est pas sans analogie avec celle qui inspirait ces éloquentes paroles, nous venons vous distraire un moment des graves préoccupations de l'heure présente, pour vous entraîner avec nous sur le terrain de la littérature et de la poésie. A ceux qui s'étonneraient qu'en présence de l'épreuve que traverse le pays, notre Compagnie s'arrête à discuter le mérite de compositions artistiques ou littéraires, nous répondrions avec Cicéron, que, loin d'entraver le mouvement de la vie d'un peuple, le culte des choses de l'esprit ne fait qu'en activer le développement et la puissance, et que les lettres, en élevant l'homme au-dessus de la région des basses convoitises, fortifient l'âme, éclairent la conscience et restent encore, au milieu des plus cruelles épreuves, la jouissance la plus pure et la plus digne du citoyen d'un pays libre.

Au surplus, Messieurs, — et pour rentrer tout de suite dans mon rôle de rapporteur de nos concours, — les sujets proposés, cette année, par notre Académie affirment sa ferme volonté de ne point s'isoler du mouvement des choses contemporaines. Adressant, selon nos traditions, un double appel aux prosateurs et aux poètes, nous avions demandé aux uns : *une Etude sur le passé et l'avenir de l'industrie dans le département de Tarn-et-Garonne*; aux autres, une œuvre de poésie sur cette donnée : *Les femmes pendant la dernière guerre*. Le premier sujet, — est-il besoin de le faire remarquer ? — inté-

ressait les concurrents à ces manifestations de l'esprit industriel qui sont le caractère de notre époque et l'un des éléments essentiels de la prospérité nationale. Le second invitait les poètes à perpétuer la mémoire, suivant le programme de l'orateur romain, des actes de dévouement et de patriotisme dont les femmes françaises se sont montrées si prodigues. C'est au nom de l'indiscutable et sympathique actualité de ce double concours, que j'ose réclamer votre attention pour une rapide analyse des recherches sur l'industrie locale et des œuvres poétiques qu'il a inspirées.

I.

L'étude sur la situation industrielle du département présentait, il faut bien le dire, à côté de perspectives séduisantes, des difficultés sérieuses, qui ne nous laissaient point sans appréhension sur le résultat de ce concours. Non, toutefois, que l'Académie demandât, comme on a paru le croire, des recherches rétrospectives sur la constitution, les priviléges, les jurandes des anciennes corporations ouvrières. Notre programme s'adressait moins à l'archéologue qu'à l'économiste. Mais, ramené à ces limites, le sujet réclamait encore une persévérance d'investigations, une tranquillité d'esprit difficiles à conserver au milieu des péripéties de nos dernières luttes. De là, le nombre trop restreint d'ouvrages envoyés au concours et les défaillances qui se sont produites autour d'une question faite cependant pour exciter l'émulation des concurrents. Un seul mémoire — j'aime mieux l'avouer tout de suite — a paru digne d'arrêter l'attention de la Commission du concours, et encore n'a-t-il réussi auprès de ses juges, qu'en tournant la difficulté.

« La question proposée par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Montauban, dit l'auteur du mémoire dont je parle, peut s'envisager sous deux points de vue différents : ou bien l'Académie demande une étude succincte, largement esquissée, sur l'industrie en général et sur les moyens d'en assurer la prospérité ; ou bien les concurrents ont à passer en revue toutes les manufactures du département, à raconter leur passé, à dire leur avenir.

« Mais, dans ce dernier cas, ce sont de longues années qu'il faudrait consacrer à ce travail, qui deviendrait *Le Livre d'or de l'Industrie de Tarn-et-Garonne*. Nous avons cru qu'un sûr moyen de répondre au vœu de l'Académie, était de diviser la question en autant de parties qu'il y a d'industries dans la région, et de traiter séparément, dans une série de mémoires successifs, de chacune de ces parties. »

Cette manière de décomposer le programme est assurément très-discutable, et la matière même du mémoire ne justifie qu'imparfaitement le procédé. Au lieu d'aborder, en effet, une de nos grandes industries locales — les tissus de laine, par exemple, le filage de la soie ou la minoterie — l'auteur ouvre l'histoire de nos manufactures par l'une des fabrications qui n'ont occupé qu'un rang secondaire dans la production du pays : la fabrication des faïences au XVIIIe siècle. L'objection, il est vrai, fondée au point de vue matériel, cesse de l'être au point de vue artistique. — Quoi qu'il en soit, et sous le bénéfice de cette réserve, il ne nous coûte rien d'avouer que l'ouvrage qui nous a été adressé est un travail complet, soigneusement étudié et d'une incontestable originalité, car c'est le premier essai tenté pour mettre en relief des produits restés jusqu'à présent inaperçus. Entraîné par la pente de son esprit, sollicité d'ailleurs par le succès des exhibitions artistiques dont notre Compagnie prit l'initiative au concours régional de 1862,

l'auteur du mémoire, M. Edouard Forestié, — pour ne plus vous faire attendre son nom, — a recueilli une curieuse collection d'anciennes faïences, vraisemblablement destinée à devenir un jour le noyau d'un musée départemental de céramique. De nombreux spécimens de cette intéressante fabrication sont aujourd'hui sauvés, dans sa collection, d'une destruction plus ou moins prochaine. Grâce à ses efforts, cette branche de production locale se dégage de ses ombres, et le nom de Montauban s'inscrira désormais, dans les annales de la céramique, auprès de ceux de Rouen, de Nevers, de Marseille et de Moustiers.

Le mémoire de M. Edouard Forestié est naturellement le résumé historique de ses recherches pour reconstituer pièce à pièce le passé d'une industrie qui n'avait encore été l'objet d'aucun travail antérieur. Après un rapide tableau des progrès de la céramique française pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, l'ouvrage qui nous occupe raconte avec quelque détail la fondation, à Ardus, vers 1737, de la première faïencerie à émail stannifère. « François Duval, baron de Lamothe d'Ardus, dit l'auteur, avait des goûts artistiques très-développés. Il ne put remarquer, sans en être frappé, les propriétés de la belle argile employée à la fabrication des briques du pays. Son attention était, d'ailleurs, éveillée par les nombreux fragments de poteries romaines trouvés dans les environs de Cos. » Encouragé par l'intendant général Pajot, qui s'inspirait des vues de Colbert sur l'avenir des faïenceries françaises, le baron de Lamothe songea à renouer la tradition qui attribuait une certaine réputation aux poteries de cette agglomération gallo-romaine. Une fabrique de faïence s'éleva bientôt à côté de l'élégante villa qu'il venait de construire sur les bords de l'Aveyron, et les produits du nouvel atelier de céramique ne tardèrent pas à lui mériter le titre et les priviléges de *Manufacture royale*.

Vous n'attendez pas, Messieurs, que je suive dans tous ses détails le mémoire que j'analyse. Je veux simplement indiquer les faits saillants qui se dégagent de cette intéressante étude.

A toutes les époques de production et particulièrement pendant la période dirigée par le premier fondateur de l'usine d'Ardus, des échantillons d'une capricieuse originalité révélèrent les progrès de nos faïenciers. Les reproductions et les dessins, dont M. Forestié accompagne son travail, en offrent l'irrécusable témoignage. — Mais ce n'est là qu'un des aspects de cette fabrication. Les ateliers d'Ardus et de Montauban étaient fréquentés par une population nomade d'ouvriers venus de tous les lieux où florissait l'art de la poterie industrielle. Chacun apportait son secret, ses procédés, ses habitudes. De là, à côté d'œuvres originales et très-personnelles, une tendance marquée à reproduire les dessins des autres manufactures. Les décorations florales à la mode de Rouen, s'étalaient auprès de fines peintures dans le goût des faïences de Marseille ; les dessins en camaïeu bleu rehaussé de violet dans le genre nivernais, se mêlaient à des imitations si exactes des arabesques et des ornements du style Bérain, que « sans le plus ou le moins de transparence de la couverte, dit M. Forestié, il serait souvent difficile de décider si ces faïences appartiennent à la manufacture d'Ardus ou à celle de Moustiers. »

Les colporteurs étrangers, et notamment les marchands gênois, qui avaient la spécialité de ce commerce, trouvant sous la main des reproductions si fidèles, s'approvisionnaient de préférence dans nos usines, et revendaient, comme venant de Rouen, de Nevers, de Marseille ou de Moustiers, des faïences sorties en réalité des ateliers de Montauban. D'autres fois, nos poteries, présentées sous la rubrique de quelque provenance italienne, empruntaient un caractère d'apparente authenticité à la nationalité même des vendeurs.

Ce travail d'imitation, en excitant une vive émulation parmi des ouvriers d'origines diverses, ne resta pas sans influence sur les produits de notre industrie. Ce fut, de tout temps, une véritable fièvre d'essais, de transformations, de mécomptes parfois, de succès le plus souvent, dont les livres de nos manufacturiers gardent la trace évidente.

Malheureusement ce mouvement industriel, qui s'était étendu aux faïenceries de Nègrepelisse, d'Auvillar, de Castelsagrat et de Beaumont, s'arrêta brusquement devant l'introduction sur le marché français des grès anglais, connus sous le nom de terre de pipe. Nos fabricants ne purent soutenir cette ruineuse concurrence. Insensiblement la production s'amoindrit, les fours s'éteignirent, l'émail blanc céda la place au vernis à base de plomb, et l'industrie de la céramique ne conserva, au milieu de nous, qu'un reflet lointain de son ancienne prospérité, dans les faïences d'Auvillar et les charmantes poteries de la fabrique d'Ardus.

Se relèvera-t-elle de cette déchéance ? — Un retour très-prononcé d'opinion, mêlé, il est vrai, d'un peu d'engouement, entraîne aujourd'hui les collectionneurs vers les œuvres de nos anciens céramistes. De récents essais de fabrication, notamment à Limoges et à Moustiers, écoulent facilement leurs produits à des prix aussi rémunérateurs que ceux des plus belles porcelaines. Sans parler, d'ailleurs, de la décoration extérieure des maisons, à la mode italienne, les faïences émaillées, dont la solidité n'exclut pas l'effet artistique, servent au revêtement d'un grand nombre d'objets destinés à la vie usuelle. Y a-t-il là les éléments d'une industrie viable, productive? L'avenir seul peut répondre à cette question. Quoi qu'il en soit, et en prévision de la renaissance d'une fabrication qui fait l'objet de son étude, M. Forestié a patiemment recueilli les secrets relatifs à la préparation de la pâte, de l'émail et des couleurs. L'in-

dustriel qui tentera un jour de rallumer les fours encore debout du baron de Lamothe et de ses successeurs, n'aura qu'à puiser dans ce mémoire pour y retrouver tous les procédés de nos anciens manufacturiers.

Tel est, Messieurs, ce travail, qui nous fait assister, dans une langue toujours claire sans cesser d'être technique, aux évolutions d'une industrie aujourd'hui languissante parmi nous, mais qui peut et doit renaître à la vie. L'embarras de notre Compagnie, je ne le tairai point, a été extrême. Il semblait difficile, en effet, d'attribuer la médaille du concours à une œuvre qui n'aborde qu'un côté du programme proposé par la Société. Il était impossible, d'autre part, de laisser sans récompense des recherches sérieuses, d'un intérêt si imprévu et si local. L'Académie, pour couper court à la difficulté, s'est décidée à réserver la médaille promise à un travail complet sur la question, mais elle a instantanément créé un prix spécial de même valeur et elle l'a décerné, à l'unanimité, au mémoire de M. Edouard Forestié.

II.

Je passe, sans transition, au concours de poésie.

La Société, je l'ai rappelé, demandait aux poètes qui aspirent à ses couronnes, une pièce de vers — ode, poème ou stances, — sur ce sujet : *Les femmes pendant la dernière guerre*. Notre appel, — faut-il s'en étonner, Messieurs? — a trouvé de sympathiques échos, et ce programme, à défaut d'œuvres irréprochables, nous a valu un ensemble de pièces, où se rencontrent des vers émus, des sentiments élevés et de généreuses aspirations. Ce résultat était, du reste, dans les prévisions du concours, car, si je ne craignais de courir après

un madrigal dans un sujet de cette gravité, je dirais, Messieurs, que la poésie excitée par la beauté morale du modèle, ne pouvait que lui devoir de nobles et salutaires inspirations.

Et c'est là, en effet, ce qui est arrivé. Le sujet a soutenu les poètes, et, dans des œuvres même entachées de trop nombreuses défaillances, l'émotion se fait jour et trouve parfois des notes justes et vraies. La muse a, d'ailleurs, épuisé toutes les formes pour payer la dette de reconnaissance que nous l'avions chargée d'acquitter. Ici, dans une sorte de tournoi poétique, d'une exécution un peu jeune, deux poètes, l'un du Nord, l'autre du Midi, célèbrent alternativement, en vers français et romano-albigeois, le dévouement des femmes pendant nos dernières épreuves. Là, une ode et un poème ayant pour épigraphe, l'un ces mots : *Honorer le patriotisme, c'est le perpétuer*, l'autre un fragment du portrait de la femme forte dans le livre des *Proverbes*, se distinguent par des vers bien venus, quoique un peu mêlés, et des similitudes d'idées qui, malgré la variété préméditée des rhythmes, trahissent une commune origine. Une autre ode, avec cette épigraphe : *La force des faibles*, d'une facture supérieure aux ouvrages dont je viens de parler, aurait eu plus de succès auprès de ses juges, si elle eût procédé d'une inspiration plus égale et moins écourtée.

Je dois une mention spéciale aux Stances que nous a envoyées Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret (Creuse). Nous avons retrouvé, dans cette œuvre, la verve émue à laquelle nous avaient habitués d'autres productions souvent remarquées du même poète. J'en détache les vers suivants :

O soldats, ô vaincus, ô mutilés, nos frères,
A ces fiévreux chevets où ne sont point vos mères,
Des femmes au cœur d'ange accourent... les voici :
Leurs délicates mains, pour panser vos blessures,

Deviennent à la fois courageuses et sûres :
Des douceurs du sommeil leurs yeux n'ont plus souci.
Ne craignez pas qu'enfin la fatigue les dompte,
Que la contagion les éloigne un seul jour,
Ou que leur volonté s'allanguisse moins prompte :
Oh ! ne le craignez point... leur force est dans l'amour !

M. Aristide Carénou, de Montauban, est un joûteur assidu de nos concours. L'ode qu'il nous adresse cette année, accuse un progrès marqué sur ses précédents envois. La forme en est plus correcte, la versification plus soignée. J'y cueille la strophe suivante :

Sur le blessé qui souffre, une femme se penche :
Si le sang coule encor, sa douce main l'étanche :
Si la douleur s'éveille, une bouche sourit.
Et lui, près du chevet, croit voir une immortelle,
Car sur son front brûlant il sent flotter une aile,
Et cette ombre le rafraîchit.

Et celle-ci bien qu'un peu inférieure, sur les *Sœurs de charité* :

Qu'importe que des vents souffle la froide haleine,
Que la neige à flocons envahisse la plaine ?
Elles sont à genoux, un rosaire à la main.
Leurs bras ont soulevé le mourant sur sa couche :
Le signe rédempteur vient d'effleurer sa bouche...
Le soldat est mort en chrétien !

La Société accorde à M. Aristide Carénou une mention très-honorable.

Le poème que nous a envoyé M. Louis Fouquet, de Blot-l'Eglise (Puy-de-Dôme), emprunte avec beaucoup de bonheur

son épigraphe à l'Evangile : *Il y avait là aussi plusieurs femmes qui étaient venues de loin*. Ce poème se divise en trois tableaux : *La Mère, la Sœur de charité, l'Héroïne*. Le second tableau : *La Sœur de charité* — nous devions nous attendre à la retrouver dans toutes les compositions du concours — est de beaucoup le meilleur des trois. Vous me saurez gré de vous le donner presque en entier :

Que sa part est amère et que son œuvre est grande !
A travers les débris fauchés par le canon,
Elle va, simple, obscure, et sans qu'une légende
Garde même son nom.

Elle va, sans orgueil, parce que Dieu l'envoie.
Parce qu'elle est vouée à ceux qui vont souffrir :
Parce qu'elle est chrétienne, et qu'il est sur sa voie
Des douleurs à guérir.

La voyez-vous glaner sur les plaines sanglantes !
Son œil sur les mourants se fixe avec douceur,
Et levant pour la voir leurs paupières brûlantes,
Ils l'appellent : ma sœur !.,

Assise à leur chevet, quand leur poitrine râle,
Sa voix leur parle encor d'un espoir radieux :
Elle met un rayon sur leur visage pâle,
En leur montrant les cieux.

Et parfois le blessé qu'une douce chimère
Berce, comme un enfant, jusqu'au seuil du trépas,
A ses accents naïfs, croit que sa pauvre mère
Vient lui parler tout bas.

L'Académie décerne également à M. Louis Fouquet une mention très-honorable.

J'ai hâte, Messieurs, d'arriver au poème dont l'incontestable supériorité a entraîné tous nos suffrages. Demandant, cette fois, son épigraphe à la littérature profane, le poète a inscrit en tête de son œuvre ces deux vers de Juvénal :

.... Haud similis tibi, Cynthia, nec tibi, cujus
Turbavit nitidos extinctus passer ocellos.

« Femme bien différente de toi, Cynthie, et de toi aussi dont les beaux yeux se mouillèrent pour la mort d'un oiseau. »

Ne nous arrêtons pas, toutefois, au parfum antique qui se dégage de cette charmante épigraphe ; le sentiment qui domine dans le poème, est moderne et profondément chrétien. L'auteur a, du reste, puisé aux sources les mieux renseignées de nombreux détails qui donnent de l'intérêt à son œuvre. Les épisodes historiques s'y mêlent aux noms d'héroïnes et d'infirmières improvisées. Enumération bien incomplète cependant, car, ainsi que le dit le poète, ces noms, symboles de patriotisme et de dévouement...

..... Quel livre d'or les tiendrait dans ses pages ?
Plus nombreux que les flots qui battent les rivages,
Quelle plume hardie oserait les compter ?

Et celui qui porte en ce moment la parole devant vous et qui considère comme l'honneur de sa vie d'avoir présidé, pendant la guerre, le comité départemental de la Société de secours aux blessés, ne pourrait-il ajouter bien des noms ou plutôt tous vos noms, Mesdames, à la liste glorieuse dont le poète a constellé ses vers ?

Je craindrais, Messieurs, de déflorer, par des citations,

l'effet de ce poème qui va bientôt vous être communiqué et dont vous apprécierez comme nous, en dépit de quelques inégalités d'exécution, la touche ferme et vigoureuse. Je résiste donc au désir de citer le passage qu'a inspiré au poète la lettre de Mme Kiéné, de Strasbourg, renvoyant au prince de Bismark la croix de fer que lui avait décernée l'Impératrice d'Allemagne. Mais j'ai là, sous les yeux, cette lettre indignée, et vous m'en voudriez de ne pas la rappeler à votre souvenir. La voici dans son admirable simplicité :

« Monsieur le chancelier, — écrivait la noble femme de Strasbourg au prince de Bismark.

« Je vous retourne la croix que Sa Majesté l'impératrice Augusta a bien voulu me décerner.

« Il m'est impossible d'accepter une distinction d'une souveraine qui a fait envahir, brûler, saccager ma patrie et ma ville natale.

« Si, en soignant mes compatriotes, j'ai pu faire quelque bien aux Allemands, c'est que, devant la souffrance, je n'ai pas vu la différence des nationalités, et il me suffit de l'approbation de ma conscience de Française, qui n'a jamais compris la cruauté contre les vaincus, les malades, les femmes et les enfants.

« Veuillez donc remettre cette croix à l'impératrice d'Allemagne. Elle serait une injure pour une Alsacienne. »

Je vous laisse sur cette impression. Je craindrais de la gâter par un mot de plus. Votre émotion ratifie, d'ailleurs, la décision unanime par laquelle notre Société a décerné la médaille d'or du concours à l'auteur du poëme, M. Auguste Chastanet, avocat, à Mussidan (Dordogne).

Je n'ai plus, Messieurs, qu'à vous communiquer en quelques mots le programme de nos prochains concours.

Notre Compagnie, jalouse de justifier son titre, continuera à

introduire alternativement dans ses programmes, — indépendamment des concours artistiques et littéraires — des sujets d'histoire, de philosophie, de statistique agricole ou industrielle, et des questions sur les sciences naturelles, physiques et mathématiques. Seulement et pour favoriser les recherches, les questions scientifiques seront dorénavant annoncées deux ans d'avance.

Entrant, dès ce moment, dans cette voie, l'Académie demande, pour 1874 :

Une étude sur le passé et l'avenir de l'une des grandes industries de Tarn-et-Garonne.

Ce sujet n'est au fond que la reproduction de la question industrielle présentée en 1873, et qui n'a donné que des résultats assurément très-intéressants, mais moins complets que nous ne l'aurions désiré. La Société limite aujourd'hui le champ des investigations et invite les économistes à concentrer leur attention sur l'une des grandes industries locales, au lieu de l'étendre à toutes les productions de la région. Les concurrents auront à rechercher les mesures — en s'éclairant de l'exemple des grands centres manufacturiers — qui pourraient profiter au progrès industriel du pays.

Le prix du concours est une médaille d'or, d'une valeur de 300 fr.

L'Académie propose pour 1875 :

Une monographie sur un sujet d'histoire naturelle, relatif au département.

En formulant ainsi son programme, la Société entend laisser toute latitude aux concurrents, auxquels elle demande surtout des recherches originales et personnelles.

Elle croit néanmoins devoir indiquer, dans les trois grands embranchements des sciences naturelles, quelques questions spé-

ciales sur lesquelles elle aimerait à voir se diriger les recherches des naturalistes :

En zoologie, l'étude des oiseaux ou des reptiles de Tarn-et-Garonne ;

En botanique, la flore des cryptogames inférieurs et notamment celle de champignons ;

En minéralogie et géologie, l'étude des roches et des minéraux utiles.

Le prix de ce concours sera une médaille d'or de la valeur de 400 fr.

La Société décernera enfin, en 1874, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à la meilleure pièce de vers, sans distinction de genre, sur :

L'Éducation des générations nouvelles au point de vue du relèvement de la France.

C'est encore, sous la forme poétique, une question d'économie sociale que nous offrons à l'inspiration des poètes. Le salut du pays — qui pourrait le nier ? — est suspendu aux aspirations qui prévaudront dans le cœur de ces générations, sur qui repose l'espoir de la patrie. L'éducation nationale doit donc s'efforcer de développer en elles ce respect du droit, cette conscience du devoir qui peuvent seuls nous ramener aux grandes époques de notre histoire. Elle doit surtout s'attacher à éveiller, dans leur âme, ce sentiment moral, ce sentiment chrétien — pour lui donner son nom — qui est la source de toute vérité et de toute justice. C'est par là que la France se maintiendra au niveau des grandeurs du passé et se préparera aux destinées de l'avenir.



RAPPORT
SUR LES CONCOURS
DE 1874,

PRÉSENTÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 JUILLET,

PAR

M. Emmanuel SOLEVILLE,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Un proverbe qui vient de l'extrême Orient, mais qui, pour venir de loin, n'en porte pas moins l'empreinte d'une curieuse philosophie, enseigne que

Quiconque à dix pas à faire, en doit compter neuf pour la moitié.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette impression peut-être trop personnelle, mais ce bizarre aphorisme s'impose obstinément à ma pensée, aujourd'hui où, prenant de nouveau la parole au nom de notre compagnie académique, je viens, pour la *dixième fois,* proclamer devant vous le résultat de ses concours.

Cette période décennale, interrompue seulement en 1870 par les malheurs du pays, je ne la rappelle point, croyez-le bien, pour céder à l'attrait d'un puéril rapprochement. Mais ce souvenir porte avec lui plus d'un utile enseignement.

J'y puise, d'abord, le devoir bien doux pour moi de remer-

cier le sympathique auditoire de nos séances publiques, de la bienveillance avec laquelle il a toujours accueilli ma parole. J'en dégage, en second lieu, pour ma critique, un peu essoufflée de tourner depuis dix ans dans le même cercle d'idées, le salutaire avertissement de rentrer dans la retraite et le silence, et de laisser la place à une critique plus jeune, plus alerte, plus au courant du mouvement littéraire et scientifique de notre temps.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, et puisque mes fonctions de secrétaire m'obligent à mettre une fois encore à l'épreuve votre attention et votre indulgence, il faut bien franchir cette dixième étape, la plus difficile selon l'aphorisme chinois, et, comme pour lui donner raison, voici que je me trouve tout d'abord en présence de deux aveux pénibles à formuler.

Fidèle à ses traditions, notre compagnie avait proposé, comme les années précédentes, deux sujets de concours : un sujet de prose et un sujet de poésie.

Le premier, choisi dans l'ordre des questions industrielles, s'adressait aux économistes, à qui nous demandions : *Une étude sur le passé et l'avenir de l'une des grandes industries de Tarn-et-Garonne.*

Reproduction restrictive de la question sur la situation industrielle du département proposée en 1873, ce programme resserrait, cette fois, le point de vue et invitait les concurrents à entrer dans le vif du sujet, en racontant, à leur choix, le passé de l'une de nos grandes industries locales. « Espérons, ajoutions-nous, que de nombreux et intéressants travaux nous seront adressés par des écrivains encouragés dans leurs recherches par le caractère d'actualité du programme et l'amour du sol natal. »

Eh bien ! je le dis à regret, Messieurs, nos prévisions ont été trompées. Contre toute attente, aucun mémoire n'est parvenu au

secrétariat de l'Académie. Est-il cependant un problème plus digne des préoccupations de nos économistes? — Voyez ce beau département, sillonné par trois grands cours d'eau, avec son admirable climat et sa merveilleuse fécondité. Toutes les cultures conviennent à ce sol fertile qui s'étage des alluvions du Tarn et de la Garonne aux plateaux supérieurs de sa région jurassique. Les céréales ondulent dans ses plaines; la vigne couronne ses coteaux. Ses fruits renommés sont l'objet d'un commerce important avec le nord de la France. Sa population rurale, enfin, sobre et laborieuse, vit heureuse au milieu de ses cultures et voit les bienfaits de l'instruction primaire s'étendre jusqu'au plus humble de ses villages.

Que lui manque-t-il donc pour occuper un des premiers rangs dans l'échelle de la population et de la production? Il faut oser le dire, Messieurs, il lui manque, du moins dans une proportion suffisante, le mouvement et la vie de l'industrie. Lui, qui comptait autrefois son chef-lieu au nombre des centres manufacturiers du Midi, il s'est attardé dans sa marche et laissé dépasser par ses rivaux. Trop épris de son soleil, il n'a pas vu la concurrence se substituer insensiblement à sa production amoindrie et s'emparer de ses débouchés. Mais ce ne sera là, si nous le voulons bien, qu'une crise passagère, une halte momentanée. Quelques années d'efforts, et nous regagnerons, dans nos nouvelles industries, peut-être dans les anciennes, le terrain que nous avons perdu. — Devancez l'avenir, Messieurs, et complétez par la pensée le tableau de notre prospérité agricole. Jetez au sein de nos villes des manufactures peuplées d'agglomérations ouvrières; dressez de nouveaux métiers, allumez de nouveaux fourneaux; que le bruit de la navette et du marteau secoue notre torpeur; que la fumée de l'usine estompe ce ciel étincelant qui nous invite à la mollesse, et le Tarn-et-Garonne, retrouvant son activité industrielle, aura

bientôt conquis le rang que lui assignent sa fécondité et sa richesse.

C'est pour venir en aide à ce mouvement, dont plusieurs de nos manufacturiers — notamment dans les industries de la soie, de la stéarine et de la papeterie, — ont pris la généreuse initiative ; c'est pour provoquer ce réveil que nous appelons de nos vœux, que l'Académie avait mis au concours la monographie de l'une de nos grandes industries locales. Comment se fait-il, Messieurs, que notre appel soit resté sans écho ? — L'heure, nous le savons, est peu propice aux travaux de la pensée; les époques troublées se prêtent mal aux études spéculatives. De là, sans doute, ce silence inattendu autour des problèmes soulevés par notre programme.

Pour nous, confiants dans des jours meilleurs, nous ne voulons pas déserter une question d'une si sérieuse importance. Nous l'inscrivons donc de nouveau dans notre programme de 1876 (le concours de 1875 appartient aux sciences naturelles), en lui réservant la médaille d'or promise au vainqueur. Ce n'est que devant l'insuccès de cette seconde épreuve que nous nous résignerons à la retirer, pour revenir à des généralités d'une nature peut-être plus attrayante, mais d'une moins réelle et assurément moins pressante utilité.

Si nous passons maintenant au concours de poésie, nous nous trouvons en présence d'un sujet, qui, sous ses dehors poétiques, intéresse au plus haut degré les destinées du pays. L'Académie demandait, en effet, aux poètes une pièce de vers, sans distinction de genre, sur *L'éducation des générations nouvelles au point de vue du relèvement de la France.*

Résultat imprévu, Messieurs, ce thème, dont la patriotique actualité devait tenter, nous l'espérions du moins, l'inspiration d'un grand nombre de poètes, ne nous a valu, comme impor-

tance numérique, qu'un nombre très-restreint d'ouvrages, et, comme mérite littéraire, qu'un ensemble de pièces d'une valeur, à quelques exceptions près, très-discutable et très-discutée.

Ici donc, comme dans le premier concours — c'est le double aveu auquel je vous avais préparés, — la réalité est restée au-dessous de nos espérances.

Ce n'est point toutefois qu'il ne fût possible, au besoin, de détacher quelques bons vers, de découper çà et là une strophe heureuse dans des œuvres, même restées au second plan. Je signalerai notamment l'ode intitulée *Espoir,* avec cette épigraphe : *Reprenez, ô Français, votre gloire usurpée*, ainsi que deux poèmes ayant pour épigraphe, l'un quatre vers de Victor Hugo ; l'autre, ce cri : *Laboremus* ! Mais ces trop rares bonheurs d'exécution n'ont pu sauver la plupart de ces productions qui, sombrant à la dernière épreuve, n'ont laissé surnager que trois pièces d'inégale valeur : une épître, une ode et un poème.

L'épître, avec cette épigraphe désespérée : *Clamans in deserto,* n'est au fond qu'un amer réquisitoire contre les tendances du siècle. L'auteur, que n'effraient pas certaines hardiesses de langage, émaille ses vers de trivialités voulues, qui rendent les citations difficiles. J'essaierai, néanmoins, par de courts fragments, de donner une idée de sa manière.

Aux vœux exprimés par notre programme pour le relèvement de la France, le poète répond :

Vous trouvez donc, Messieurs, que la France est tombée?
Quoi ! lorsqu'elle a payé cinq milliards en trois ans,
Sans avoir fait le vide... et que nos paysans,
Rendus presque diserts par la bière absorbée,
Le dimanche, au café, commentent les journaux?
Lorsque tout récemment, au tournoi de l'Autriche,

Nos fiers industriels ont battu leurs rivaux?
Quand nous sommes vainqueurs aux courses de chevaux?...
Nous, tombés? Nous, déchus! Mais quel peuple est plus riche?
Le commis de rayons prend des airs de marquis;
Gaudissart gagne autant que dix maîtres d'école;
Le plus humble devient expert en vins exquis;
Le porcher se distingue au comice agricole.
Pas de simple artisan qui ne vête d'Elbeuf;
L'inventeur d'un bouton se croit plus qu'Aristote.
Rien ne se perd; on sait remettre tout à neuf;
On distille l'égoût, on fond la vieille botte.....,
Portés sur le rail-way par le monstre qui bout,
Le progrès et la vie ont pénétré partout.
— Si nous sommes tombés, qui donc reste debout?

Et plus loin, poursuivant le tableau d'une chimérique prospérité :

La vie aura bientôt des douceurs inconnues;
Les plaisirs se prendront à doses continues;
Le grand art de jouir deviendra le seul art,
Et des biens d'ici-bas chacun aura sa part.
Les santés fleuriront. Grâce à la médecine,
L'homme — s'il doit mourir — vivra du moins cent ans.
Nous bannirons la guerre et la gent assassine :
Rois, juges et bourreaux, rêveurs et combattants...
Plus de rivalités, et partant plus de crainte.
Nous nous presserons tous dans une large étreinte :
Papous, nègres, lapons, chrétiens, mahométans,
Les peuples n'admettront entr'eux nulle barrière;
Le globe ne sera qu'une ruche ouvrière,
Où chaque être concourt au bien universel...
Et les hommes n'auront qu'un seul et même autel.

Et le poète, jetant alors son masque d'ironie :

Voilà, Messieurs, comment l'esprit contemporain,
Sur les maux du présent semant des fleurs... futures,
S'efforce de cacher sous de fausses dorures,
Le vert-de-gris épais de ce siècle d'airain!

La régénération du pays — la pente d'esprit de l'auteur laisse aisément pressentir cette conclusion — sera le fruit d'une éducation simple et forte, ne sacrifiant pas l'idée religieuse à la science, et propre à développer chez l'enfant le sentiment de la responsabilité morale. Tout cela est formulé dans une langue qui ne manque ni de couleur ni d'animation. Malheureusement, le procédé favori du poète — procédé très-commun aujourd'hui et qui consiste à jongler avec la trivialité du mot et de l'image — demanderait plus de dextérité et de souplesse. Donnons néanmoins un bon point à sa muse pour son horreur du poncif et de la convention.

L'ode avec cette épigraphe : *Si nous pouvons encore espérer, ce n'est qu'à la condition de croire*, procède d'une inspiration plus élevée. Conçue dans ce système de strophes de même cadence cher aux poètes lyriques, elle renferme des vers qui pouvaient lui mériter un de nos prix. Quelques taches regrettables, mais d'une correction facile; des strophes d'une facture un peu tourmentée; mais surtout une manière trop incomplète d'envisager le sujet, ne lui ont permis d'atteindre qu'à une mention très-honorable.

Après un rapide tableau du rôle de la France dans l'histoire, le poète arrive aux temps modernes, et, s'adressant à la liberté, il l'adjure de ne pas s'exiler au spectacle de nos discordes :

O sainte liberté, je t'aime et je t'implore !
Je n'ai pas aux échos jeté ton nom sonore,
J'ai dressé dans mon cœur ton pur et chaste autel ;

Là, comme un dieu voilé, j'ai caché ta statue,
Car les bruits de l'émeute ou les chants de la rue
T'auraient fait remonter au ciel.

. . . .

Ah! reste parmi nous! plus d'amours infidèles!
Plus de cris! plus de sang! plus de hontes nouvelles!
Voici l'outil sacré, le soc au dur métal.
Nous te couronnerons d'épis, de grappes blondes,
Et les bœufs de labour de nos glèbes fécondes
Traîneront son char triomphal!

Le travail, loi sacrée, voilà, en effet, un des agents de notre régénération. Il en est un autre, dit l'auteur, la foi; la foi, fatalement atteinte par ces poèmes désolants qui, dès la première moitié du siècle, semaient le scepticisme au fond des âmes :

O Faust, Harold, Rolla, pâlis par la souffrance,
Qui traînez en tous lieux votre désespérance,
Et mêlez, dans vos chants, le doute avec les pleurs,
Que vous auriez été plus grands et plus sublimes,
Si votre luth, flottant sur les sombres abîmes,
Avait chanté sur les hauteurs!

Foi et travail! conclut le poète qui, s'oubliant dans ces généralités, néglige trop ouvertement de descendre aux côtés pratiques du sujet; foi et travail, et la France cicatrisant ses blessures, aura bientôt reconquis son influence et son prestige :

Prions et travaillons! n'ayons qu'un cœur, une âme,
O justice! ô devoir! soufflez-nous votre flamme;

Remontez, dieux puissants, sur vos stylites d'or.
A ses destins futurs préparons notre France,
Et son glaive ébréché, jeté dans la balance,
Saura bien y peser encor!

Le billet cacheté joint à cet ouvrage nous a livré le nom d'un concitoyen, M. Aristide Carénou, de Montauban, dont la fidélité méritoire à nos concours ajoute un prix particulier à la distinction que, d'une voix unanime, lui décerne la Société.

J'arrive enfin, Messieurs, au poème qui nous a été adressé par notre lauréat de l'an dernier, M. Auguste Chastanet, de Labachellerie (Dordogne). M. Chastanet, qui a décidément une prédilection pour les épigraphes latines, emprunte, cette fois, à Juvénal celle de son poème :

. . . . . Potiores
Herculis ærumnas credat, sævosque labores
Et Venere et cœnis et pluma Sardanapali.

« (Demande aux Dieux une âme qui) préfère les épreuves et les rudes travaux d'Hercule à Vénus, aux festins et au duvet de Sardanapale. »

Nous avons retrouvé dans cette composition les qualités que nous avions déjà couronnées, avec une touche peut-être plus ferme, mais, il faut le dire, avec un peu moins d'égalité de facture. Témoin ce début très-caractéristique de la manière du poète :

Avant que les tyrans, dieux de la populace,
Sur la ville aux sept monts, que surprit leur audace,
Eussent de leurs palais assis les fondements,
Rome, libre et rebelle aux avilissements,
Refuge des héros et des âmes bien nées,

Poursuivait sagement ses hautes destinées.
Hontes et trahisons jamais ne la souillaient :
Le vainqueur était pauvre et les consuls veillaient.
Chacun, par la victoire ou par le sacrifice,
Apportait une pierre au sublime édifice,
Et la louve, allaitant les deux rois fondateurs,
Jetait un œil content sur les triomphateurs.
C'étaient Cincinnatus, Scipion, Paul-Emile,
Curius, Cicéron, Décius et Camille.
Annibal ou Brennus, le Cimbre ou le Teuton
Marchaient; du flot pontique au rivage breton
L'invasion grondait. Alors les sept collines
Se hérissaient soudain de noires javelines,
Et la victoire ailée, ivre de sang humain,
Couronnait le sénat et le peuple romain.
Le marbre conservait le vainqueur dans un temple;
Et, mort, il survivait dans les cœurs, noble exemple.
L'enfant fixait sur lui ses yeux pleins de fierté,
Et grandissait pour Rome et pour la liberté.

Et ailleurs :

A vous qui grandissez, enfants, à vous, chrétiens,
De notre vieille gloire héritiers et gardiens,
A vous qui de Bayard épèlerez l'histoire
Et qui de Hoche un jour garderez la mémoire,
A vous dont le front pur sous la honte est courbé,
A vous de relever votre pays tombé!...
Fiers justiciers, le dos saignant sous le cilice,
Disciplinez vos rangs, inflexible milice,
Et du soleil de Dieu réchauffant vos haillons,
Formez pour l'avenir vos épais bataillons.
Elles riront de vous ces hordes insolentes
Dont les pieds ont foulé nos campagnes sanglantes;

Elles auront pour vous des regards de mépris.
De ce nouvel affront ne soyez point surpris.
Poursuivez, l'œil tranquille et l'âme encouragée,
La grande mission dont la France est chargée.
Faites de votre esprit le lumineux palais,
Peuplé des visions d'Assas el de Coclès,
De Jeanne et de Brutus, d'Horace et de Cambronne,
Et de tous ces grands fronts que la gloire couronne.
Ayez toujours les yeux quoi qu'il puisse advenir,
Tantôt sur le passé, tantôt sur l'avenir.
De la rédemption sentinelles farouches,
Au serment d'Annibal accoutumez vos bouches,
Et ne goûtez jamais ni plaisirs ni repos,
Que vous n'ayez rendu leur lustre à nos drapeaux !

Mais j'arrête mes citations ; nous allons vous donner bientôt l'entière communication du poème, et vous pourrez, Messieurs, contrôler la justesse de notre appréciation.

Ainsi que tous les concurrents, du reste, M. Chastanet s'est abstenu de traiter le sujet à fond, ce qui nous a jetés, pour la décision finale, dans un certain embarras. La Société, pour trancher la difficulté, s'est décidée à réserver la médaille d'or de 300 fr. attribuée à ce concours, mais elle a voté, séance tenante, en faveur de M. Chastanet, comme s'étant approché du but sans l'atteindre, une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

La signification de ce jugement et de ses considérants m'a valu du poète la réponse suivante :

« Je n'ignorais point, Monsieur, que je n'avais pas traité le sujet dans les conditions prescrites par le programme. Préoccupé de rester en dehors de deux courants dissemblables où se jette l'éducation moderne, j'ai choisi un terrain que je me suis efforcé de rendre neutre, en faisant appel au patriotisme qui est

l'apanage de tous les partis. La décision de votre jury m'a démontré que j'avais atteint le but que je m'étais proposé. »

Chose rare, Messieurs, nous sommes ici en présence d'un justiciable qui souscrit, sans se plaindre, à la sentence de ses juges. Espérons, bien qu'il n'en appelle pas à votre juridiction souveraine, que vous ratifierez, comme lui, notre jugement.

J'abrège, car il m'en coûte de constater devant vous l'échec radical de notre premier concours et l'insuccès partiel du second. Cette mauvaise fortune qui m'avait été épargnée jusqu'à présent, m'attendait sans doute aujourd'hui pour me faire sentir plus vivement le prix de votre indulgence.

Je rappelle, en finissant, le programme de nos concours de 1875 et 1876.

La question scientifique proposée pour 1875 est : Une monographie sur un sujet d'histoire naturelle relatif au département.

En formulant ainsi son programme, disions-nous l'an dernier, la société entend laisser toute latitude aux concurrents, auxquels elle demande surtout des recherches originales et personnelles.

Elle croit néanmoins devoir indiquer, dans les trois grands embranchements des sciences naturelles, quelques questions spéciales sur lesquelles elle aimerait à voir se diriger les recherches des naturalistes ;

En zoologie, l'étude des oiseaux ou des reptiles de Tarn-et-Garonne ;

En botanique, la flore des cryptogames inférieurs, et notamment celle des champignons ;

En minéralogie et géologie, l'étude des roches et des minéraux utiles.

Le prix de concours est une médaille d'or, de valeur de 400 francs.

Pour 1876 nous maintenons, je l'ai déjà dit, au concours :

Une étude sur le passé et l'avenir de l'une des grandes industries de Tarn-et-Garonne.

Rappelons qu'en dehors des recherches rétrospectives ou économiques réclamées par ce sujet, la Société invite les concurrents à s'éclairer de l'exemple des grands centres manufacturiers pour indiquer les institutions qui pourraient profiter au progrès industriel du pays.

Le prix de ce concours sera une médaille d'or d'une valeur de 300 fr.

Quant au concours de poésie, la progression décroissante, depuis quelques années, du nombre des concurrents, nous décide à essayer du système adopté par la plupart des académies voisines, dont l'une, les *Jeux Floraux*, compte les envois d'ouvrages par centaines, alors que nous les comptons à peine par dizaines. Tout en faisant la part de la différence des milieux, de l'antiquité des institutions, nous voulons savoir si cet écart trop prononcé ne proviendrait pas, en partie, de notre persistance à préciser les sujets des concours et à imposer ainsi un cadre à la fantaisie des poètes. Le système opposé, nous le savons, présente de notables inconvénients ; l'expérience que nous tentons aujourd'hui, nous apprendra si nous devons rester fidèles ou renoncer, sur ce point, à nos traditions.

La Société propose donc pour 1875 : Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à la meilleure œuvre de poésie lyrique (*ode, poème, stances,* etc).

Une médaille d'argent de la valeur de 50 fr., au meilleur *conte* ou à la meilleure *fable* en vers.

Une médaille d'argent, également de la valeur de 50 fr. au meilleur groupe de *trois sonnets*.

Les sujets de ces diverses compositions sont laissés au choix des concurrents.

Puisse ce régime de liberté appliqué nos concours, nous

valoir l'envoi de productions nombreuses, originales, qui motivent, comme autrefois, notre indécision pour décerner, entre œuvres d'un mérite presque égal, nos couronnes aux vainqueurs.

SUR QUELQUES POINTS DE LA GÉOLOGIE

DU

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

Le Permien, le Lias inférieur et le Séquanien;
Le Gypse de Varen
et les gisements de phosphate de chaux,

PAR

M. Alph. PÉRON.

Membre résidant.

Un certain nombre de faits géologiques intéressants ont été relevés dans le département de Tarn-et-Garonne et les départements voisins par une réunion de quelques géologues, chargés, sous le patronage du Conseil général, de dresser la Carte géologique de ce département.

Il a paru à cette commission, que quelques-uns de ces faits, bien établis dès maintenant, méritaient d'appeler l'attention de tous ceux qui s'occupent de ces questions. Sans attendre donc la fin de nos travaux, nous avons résolu de soumettre à la Société un résumé de ces quelques observations, nous réservant de les développer dans le volume explicatif de la Carte que nous avons entreprise.

Une circonstance bien fâcheuse, la mort récente de M. Magnan, nous met dans une certaine gêne pour accomplir cette tâche. Dans le cours de ce travail, en effet, nous allons

nous trouver bien souvent en désaccord formel avec notre regretté confrère, sur des faits qu'il a décrits ou des idées qu'il a émises dans son Etude des formations secondaires des bords sud-ouest du plateau central. Redresser les erreurs de ceux qui nous ont devancés est toujours une tâche ingrate ; mais cette tâche devient particulièrement délicate, quand celui dont on combat la manière de voir n'est plus là pour la défendre. La mort si prématurée et si regrettable de M. Magnan privera à coup sûr nos travaux d'une partie de leur intérêt, car cet infatigable chercheur n'eût certes pas abandonné ses idées sans discussion, et la Science n'eût pu que gagner à notre désaccord. Les travaux de ce géologue ont acquis une grande autorité dans ce pays : il a, pour ainsi dire, fait école, et notre œuvre de rectification n'en est que plus nécessaire, mais aussi plus difficile. Rendons-lui, du reste, cette justice qu'il a été l'un des premiers à porter la lumière sur les formations, jusque-là bien confuses, qui forment la partie nord-est du département de Tarn-et-Garonne.

Beaucoup de ses observations sont d'une exactitude que nous nous plaisons à signaler, et, si quelques autres donnent lieu à nos critiques, il est facile de l'expliquer par la nature même du travail d'ensemble qu'a produit M. Magnan, et par la rapidité avec laquelle il a été exécuté.

Les points sur lesquels nous voulons aujourd'hui appeler l'attention de la Société, se rattachent aux questions suivantes :

Succession des assises sédimentaires et coupe générale de la région.

Etage permien.

Etage du lias inférieur.

Etage séquanien.

Terrain à gypse de Varen.

Gisements de phosphate de chaux.

Chacune de ces questions fera l'objet d'un chapitre spécial.

Succession des assises.

Les couches stratifiées, qui, dans la partie méridionale du plateau central, viennent s'appuyer sur les roches granitiques et les schistes cristallins, paraissent comprendre toute la série des terrains sédimentaires depuis le terrain houiller jusqu'aux étages jurassiques supérieurs.

La série de ces couches a été très-diversement interprétée. Contrairement à ce qui en a été dit par quelques géologues, nous ne l'avons trouvée nulle part continue ni complète. C'est en raccordant les unes aux autres les portions relevées sur différents points, que nous sommes parvenus à la reconstituer. Sans vouloir entrer dans aucun détail, il nous est nécessaire cependant d'indiquer, aussi succinctement que possible, comment cette série nous paraît se présenter dans sa succession normale.

Les couches que l'on rencontre en allant de l'ouest à l'est et en redescendant la série sont :

Oolithe moyenne.	1° Grande masse de calcaires blancs, gris quelquefois lithographiques, souvent dolomitiques, et passant à des cargneules roses et grises, en bancs puissants, qui forment des abruptes dans les vallées du Lot et de l'Aveyron. Cette puissante assise paraît représenter la série des étages jurassiques, depuis le kimmeridgien inférieur jusqu'au bajocien. Plusieurs horizons peuvent y être remarqués.
Bajocien.	2° Série de bancs minces, noduleux, gris foncé, de plus en plus espacés en descendant, alternant avec des marnes foncées schisteuses. — Zone de l'*Ostrea sublobata*. — Excellent horizon, toujours très-fossilifère et nettement reconnaissable. — Etage bajocien.

Toarcien.	3° Marnes puissantes, d'un noir ardoisé, très-fissiles, avec petits bancs de lumachelles et fossiles du Toarcien. — Niveau des *Leda rostralis*. 4° Marnes grises très-argileuses, riches en fossiles du Toarcien, en grande partie à l'état de fer pyriteux ou hydroxydé. — Zone de l'*Ammonites bifrons*. 5° Calcaires marneux à ciment, gris cendré en bancs noduleux. — Zone de l'*Ammonites serpentinus*.
Liaisien.	6° Série de bancs calcaires bleuâtres, jaunes extérieurement, peu épais, très-durs, lumachelliques. Nombreux fossiles du lias moyen. — Zone à *Pecten æquivalvis*. 7° Marnes très-fissiles, d'un gris verdâtre, micacées fortement, fossilifères, surtout dans la partie supérieure. — Zone à *Ostrea cymbium*. 8° Bancs espacés de calcaires noduleux, gris cendré, analogues à ceux du n° 5. — Marnes grises. — Nombreux fossiles et surtout des *Belemnites* et des *Ammonites margaritatus*. — Zone du *Belemnites clavatus*. 9° Calcaires compactes, jaunâtres, sableux, en banc peu épais. Ceux du haut ne renferment que de grands nautiles. Ceux de la base sont assez riches en fossiles du liasien. — Zone à *Terebratula resupinata*.
Lias inférieur ou Sinémurien.	10° Calcaires rubanés, en plaquettes, schisteux, souvent feuilletés, sonores, rugueux, très-durs, gris cendré et gris pâle. — *Pentacrinus scalaris*? 11° Grande masse de calcaire lithographique, de nature variable, passant quelquefois latéralement à des cargneules dolomitiques ou à des schistes marneux. — Rares fossiles non déterminés. 12° Cargneules, calcaires grossiers jaunâtres, cargneules dolomitiques puissantes. — Sans fossiles.
Infrà lias?	13° Calcaires dolomitiques et marnes verdâtres, rognoneuses, grises, alternant avec des calcaires marneux ou schisteux. — Cargneules.

Trias.	14° Marnes argilo-sableuses, micacées, lie de vin, irisées par places, mais le plus souvent violettes. Petits lits de grès violacé. 15° Grès blanc en bancs épais, à éléments quartzeux, quelquefois assez volumineux ; exploité sur certains points. — Psammites. 16° Nouvelles marnes gréseuses, multicolores, puissantes, avec bancs de grès et psammites, et quelquefois de petits lits de cargneules et calcaires dolomitiques.
Permien.	17° Grande masse de psammites micacés, monochromes, rouge lie de vin, souvent feuilletés, avec petits bancs de grès de même couleur.

Là se termine la série dans notre champ d'études ; le terrain houiller ne nous a pas paru jusqu'ici y être représenté, mais nous faisons à ce sujet quelques réserves.

Toute la première partie de ces couches, comprenant du n° 1 au n° 13 exclusivement, nous paraît indiscutable. On la retrouve sur tant de points dans la vallée de l'Aveyron, et les vallées latérales, toujours dans le même ordre et avec les mêmes relations, que la succession nous paraît bien prouvée.

Il n'en est pas de même de la deuxième partie qui comprend le trias et le permien. Il nous paraît évident qu'il y a discordance réelle et sans doute générale, quoique plus ou moins sensible, entre ces deux séries. Cette discordance n'est pas facile à constater sur toute la ligne de contact, qui est souvent masquée par des forêts ; mais, sur certains points, notamment près de Puech-Mignon, on voit très-nettement la transgression des couches liasiques inférieures sur les grès blancs redressés du trias. Ailleurs, c'est sur des marnes et psammites violacés que s'appuient les couches du lias, comme à Peyralade et aux Albriols.

Sur cette question d'une solution de continuité entre le lias et les couches sous-jacentes, nous nous rapprochons donc de l'opinion émise récemment par M. Fabre (1) pour le trias de l'Aveyron, et nous nous éloignons de celle de MM. Magnan et Bleicher, qui admettent dans le Lot, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, la concordance et la continuité des différents termes de la série.

La succession que nous venons de donner, en dehors même de l'interruption que nous admettons, diffère sur bien des points de celle que M. Magnan admet pour la région même que nous étudions. Laissant de côté aujourd'hui toutes les différences de détail relatives aux subdivisions et aux zones fossilifères, nous insisterons seulement sur deux questions capitales, qui concernent l'étage permien et le lias inférieur.

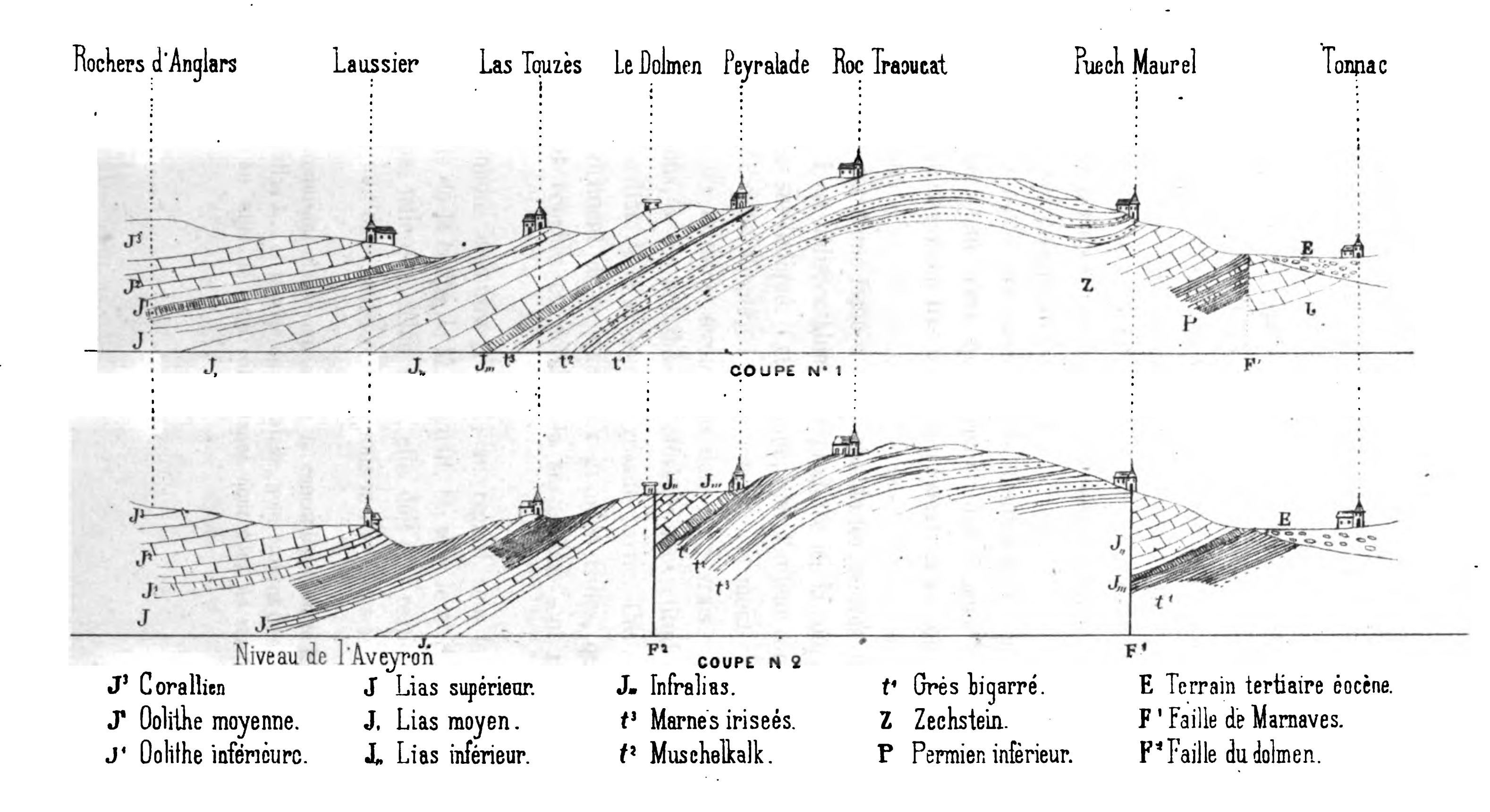
Etage permien.

L'étage permien des bords de l'Aveyron est un des terrains les plus controversés. Chacun des géologues qui ont écrit sur cette région a le sien. M. Coquand en a décrit un qui n'a aucun rapport avec celui de M. Reynès et Fabre, M. Magnan en a découvert un troisième, et M. Bleicher enfin vient d'en faire connaître un qui ne ressemble en rien aux précédents.

Evidemment, tous ces désaccords ne se peuvent expliquer que par des confusions. Nous espérons, en ce qui concerne notre pays, en dissiper au moins une, et démontrer que l'étage permien nouveau, découvert par M. Magnan, doit être ramené purement et simplement au type qu'ont décrit les géologues aveyronnais, et qui se trouve exactement dans l'Hérault.

Dans la succession qu'a indiquée M. Magnan des couches sédimentaires des bords de l'Aveyron, on voit figurer, entre le

(1) *Bull. Soc. géol. de France,* 2e sér., T.XXIX, p. 421.



Rochers d'Anglars
Laussier
Las Touzès
Le Dolmen
Peyralade
Roc Traoucat
Puech Maurel
Tonnac
COUPE N° 1
Niveau de l'Aveyron
COUPE N 2
J^3 Corallien
J^2 Oolithe moyenne.
J^1 Oolithe inférieure.
J Lias supérieur.
$J_{,}$ Lias moyen.
$J_{,,}$ Lias inférieur.
$J_{,,,}$ Infralias.
t^3 Marnes irisées.
t^2 Muschelkalk.
t^1 Grès bigarré.
Z Zechstein.
P Permien inférieur.
E Terrain tertiaire éocène.
F^1 Faille de Marnaves.
F^2 Faille du dolmen.

permien rouge et le trias, c'est-à-dire entre nos assises n°ˢ 16 et 17, tout un étage d'une puissance de plus de 100 mètres, composé de cargneules, de dolomies et de calcaires en plaquettes, qui, pour ce géologue, représente l'étage permien supérieur ou zechstein des auteurs allemands.

Cet étage est teinté en vert et désigné par la lettre Z dans les coupes de Donnazac à Saint-Antonin et de Cordes à Galabert. Il est superposé aux argiles rouges qui, pour l'auteur, constituent le permien inférieur ou *rothe-todte-liegende*, et il est subordonné aux grès bigarrés du trias.

Il y a là à notre avis une grande confusion. Ce prétendu étage du zechstein n'est qu'un retour des couches du lias inférieur, qu'une faille très-évidente a ramenées au contact du trias inférieur.

Pour donner d'une façon compréhensible les preuves de cette assertion, il est indispensable de reproduire ici la coupe n° 4 de l'ouvrage sus-indiqué. Cette coupe, que l'auteur considère « comme la plus simple, la plus complète, et montrant à la « fois tous les terrains secondaires dans leurs vrais rapports « de positions, » est entachée de plusieurs inexactitudes, qui ont pour résultat de la fausser en grande partie. Ces inexactitudes proviennent de ce que deux grandes failles, qui ont disloqué les couches et dérangé la succession, sont restées inaperçues.

Nous donnons ci-contre (Fig. 1) en regard, sous le n° 1, un fac-simile de la coupe de M. Magnan, et, sous le n° 2, cette même coupe, telle que, selon nous, elle doit être rectifiée (1).

On voit que, dans notre coupe, nous introduisons aux lieux

(1) En reproduisant dans cette coupe la concordance entre les couches de l'infralias J_1.. et le trias de Peyralade, nous croyons devoir faire des réserves au sujet de cette concordance dont nous ne sommes pas certains.

dits *le Dolmen-de-Peyralade* et *Puech-Maurel*, deux failles qui ne figurent pas dans la coupe n° 1. De plus, à la place du permien inférieur de Roquevianne, nous mettons du trias (marnes irisées), et à la place du zechstein de Puech-Maurel, nous mettons du lias inférieur.

Dans le chapitre suivant, nous aurons à nous occuper de la première de ces failles, celle qui passe au dolmen ; dans celui-ci, la deuxième seule doit nous occuper. Cette faille, qui se rattache évidemment à la grande dislocation de Villefranche, de Najac et de Marnaves, a eu pour effet de faire buter à Puech-Maurel, aussi bien qu'aux Pervendiers et dans la vallée du Cérou, un grand lambeau de lias inférieur contre les couches du grès bigarré. Les assises de ce lias, en raison de leur inclinaison, paraissent plonger sous le trias ; mais cette illusion ne résiste pas à l'examen. Il ne nous est pas possible, dans ce rapide résumé, de développer complétement toutes les preuves à l'appui de notre manière de voir. Nous devons nous contenter d'énumérer les principales.

Tout d'abord, il suffit, quand on est au lieu appelé Puech-Maurel, sur la route départementale de Cordes à Saint-Antonin, de jeter un coup d'œil sur la ligne de séparation des couches du zechstein et du trias, pour constater un véritable chaos et une évidente solution de continuité. Non-seulement on ne voit nulle trace de superposition, mais encore les directions respectives des couches des deux terrains ne sont pas parallèles. La portion de terrain qui sépare les strates visibles et en place est formée par une agglomération confuse de roches diverses, de blocs isolés de calcaires, de grès et de cargneules noyés dans des marnes de toutes provenances, et cette masse chaotique, qui masque le contact des deux terrains et présente un contraste frappant avec les assises voisines si régulières, correspond évidemment à l'axe d'une faille et en remplit le joint.

Une preuve fort concluante, mais qui ne peut être saisie que par les géologues bien familiarisés avec le faciès des divers horizons de ce pays, est la similitude pétrologique absolue que présentent les couches de Puech-Maurel avec celles du sinémurien de toute la région. Ce n'est pas, bien entendu, sur le parcours de la coupe dont nous nous occupons qu'il faut chercher le point de comparaison. Nous verrons, en effet, que dans cette coupe le lias inférieur est fort peu représenté ; mais si l'on compare la série de cargneules roses et grises, de calcaires lithographiques et de calcaires en plaquettes et rubanés des vallées de la Vère et du Merdarié, avec la série qui s'étend de Roquevianne à Puech-Maurel, on reconnaît immédiatement leur identité.

M. Magnan signale dans son étage du zechstein un certain nombre de fossiles. Aucun d'eux n'est déterminé spécifiquement. Ce sont seulement des :

« *Turbonilla*, *Natica*, *Turbo*, *Murchisonia*? *Capulus*? *Ostrea*,
« *Rhynchonella*? *Pentacrinus*, radioles d'oursins et débris de
« poissons. »

Nous n'avons pas été assez heureux pour retrouver ces fossiles en place dans les couches en litige, mais nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Cartailhac, voir au musée de Toulouse ceux qu'à recueillis M. Magnan. Ce sont des fossiles de très-petite taille, indéterminables à notre avis, et engagés dans un calcaire lithographique noirâtre identique à celui du lias. Il n'y a, selon nous, qu'une déduction à tirer de leur examen, c'est que ce n'est pas là une faune permienne. Où sont, en effet, ces *Productus* si abondants, ces *Orthis* et ces *Orthoceras* qui caractérisent l'étage permien marin? Si de la liste ci-dessus nous retirons quelques fossiles incertains, notamment le *Murchisonia* qui, d'après l'auteur lui-même, ne peut être déterminé sûrement, même comme genre, parce qu'il est

trop petit et trop engagé dans la roche, que reste-t-il, si ce n'est des documents négatifs ou même contraires aux conclusions de l'auteur ?

Le genre *Ostrea*, complétement à sa naissance, est encore extrêmement rare à cette époque. Une seule espèce est connue, et ne se trouve que dans une seule localité de la Russie.

Les radioles d'oursins sont encore moins connus dans le terrain permien, et quant aux *Pentacrinus*, cette famille de crinoïdes n'avait même pas fait son apparition à cette époque, et ce n'est que plus tard, avec l'étage saliférien, et encore dans le seul gisement de Saint-Cassian, qu'elle commence à se montrer.

Si maintenant nous comparons cette faunule du zechstein de Puech-Maurel avec la faune de la deuxième partie du lias inférieur, telle que la donne M. Magnan à la page 67 de son *Etude*, nous ne pouvons qu'être frappés de leur analogie.

Nous y voyons, en effet, avec quelques débris de polypiers, des gastéropodes de petite taille indéterminés (*Turritella*, *Phasianella*, *Turbo*, etc.), des Cardinies, une Huître de petite taille, une Rhynchonelle, une Térébratule et des *Pentacrinus*. N'est-ce pas une quasi-identité ? Remarquons ici que cette comparaison ne doit être faite qu'avec la deuxième liste de fossiles du lias inférieur, la première partie, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, étant inexactement décrite.

Ajoutons enfin, en ce qui concerne les arguments paléontologiques, que jusqu'ici le terrain permien du bassin pyrénéen a toujours été considéré comme un dépôt exclusivement terrestre.

Les seuls restés organisés qu'on y ait rencontrés, aussi bien dans le Tarn et l'Aveyron que dans l'Hérault, sont des végétaux terrestres et des empreintes de pas d'animaux. Cet argument, nous le savons, n'est pas absolu : mais il doit être pris en sérieuse considération, et il vient puissamment corroborer les autres preuves.

Au point de vue statigraphique, une preuve bien concluante de l'erreur dans laquelle est tombé M. Magnan, se trouve dans une des observations faites par ce géologue lui-même.

Une autre coupe de la région, en effet, est donnée par lui, celle de La Borie à Bruniquel, prise à 6 ou 8 kilomètres seulement de la première et dans une direction parallèle. Or, dans cette coupe, que nous avons également vérifiée, et qui est beaucoup plus exacte que la première, l'auteur, sans avoir cependant remarqué aucune solution de continuité, constate que son étage du zechstein de Puech-Maurel a disparu. Là, dans la Grésigne, les argiles rouges et les grès du permien inférieur (Rothliegende) sont recouverts directement par les grès du trias. Cette disparition singulière frappe bien M. Magnan, mais il l'explique en supposant que les roches qui constituent cet étage doivent se terminer en lentille, et disparaître de la série avant la Grésigne, où nulle part il n'a pu les apercevoir.

Il est étonnant vraiment qu'un géologue, aussi bon observateur que M. Magnan, ait accueilli avec une semblable facilité cette explication si peu satisfaisante. Il ne trouve pas singulier que cet étage, d'origine marine et par conséquent plus constant dans son allure, auquel il attribue lui-même une puissance de plus de 100 mètres, et qui est composé, non de roches meubles et variables, mais de bancs puissants et bien réglés, s'évanouisse, de telle sorte qu'à 10 kilomètres du point où il l'a observé, il n'en existe plus aucune trace dans la série.

Nous devons le dire maintenant, du reste : ce n'est pas seulement dans la forêt de la Grésigne que ce prétendu zechstein fait défaut, c'est partout, excepté à Puech-Maurel et autres points voisins, où la même bande liasique vient affleurer dans les mêmes conditions. Dans l'Aveyron, dans l'Hérault, dans le Tarn, jamais rien de semblable aux couches de Puech-

Maurel n'a été signalé dans le permien. Quels que soient les dissentiments des géologues qui ont étudié cet étage dans nos pays, ils sont du moins en parfait accord pour constater que nulle part il ne renferme ni cargneules, ni dolomies, ni calcaires en plaquettes, ni fossiles marins.

M. Coquand, qui en 1855 (1) a donné une étude détaillée du permien de l'Aveyron, y a reconnu trois parties qu'il rapproche des subdivisions allemandes, et dans cette description, qui semble avoir inspiré celle de M. Magnan, on devrait rencontrer une certaine analogie avec les caractères indiqués par ce dernier géologue. C'est ce qui n'a pas lieu cependant : car le zechstein de M. Coquand, qui n'a que 29 mètres d'épaisseur au lieu de 100, est uniquement composé de schistes et de calcaires noirs.

M. Reynès (2) s'éloigne encore plus de la description de M. Magnan, car il n'a jamais pu constater la moindre trace de calcaire dans toute l'énorme épaisseur de la série permienne. Pour ce géologue, de même que pour MM. Fabre, Boisse, de Rouville et la grande majorité des géologues de l'Aveyron et de l'Hérault, l'étage permien ne comprend absolument que des psammites rouges micacés, des schistes ardoisiers, et des alternances de grès et de marnes lie de vin. Cette succession d'assises d'une puissance de plus de 500 mètres présenterait un grand caractère d'uniformité, et il serait impossible d'y reconnaître aucune des subdivisions allemandes. Il y a loin de là, on le voit, au permien de Puech-Maurel.

M. Bleicher (3), enfin, qui a étudié aux environs de Figeac

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, 2e série., T.XII, p. 127.

(2) Reynès. — *Géologie et Paléontologie aveyronnaises*, p. 25.

(3) Bleicher. — *Essai de géologie comparée des Pyrénées, du plateau central et des Vosges*, 1870, pages 40 et suivantes.

des couches très-voisines de notre champ d'études, n'y voit pour représenter le permien que des porphyres et des argilolithes bariolées sédimentaires, dont le faciès n'a aucun rapport avec celui des couches dont nous venons de parler.

Ainsi, de quelque côté que nous cherchions, aucune observation ne vient appuyer celle de M. Magnan. Le fait isolé qu'il a relevé est en contradiction avec tous les résultats acquis à la Science, et même avec ses propres observations. Il semble bizarre, après cela, que ce géologue ait seulement mentionné, sans presque s'y arrêter, l'opinion de M. de Boucheporn, qui a placé avec raison dans le lias les couches dont il s'agit, et celle de M. Dufrénoy, qui les a classées dans l'oolithe. Il est plus bizarre encore que lui-même indique ce fait important, que les cargneules et les calcaires fossilifères du zechstein de Puech-Maurel sont, à moins d'un kilomètre de là, entre Peyroou et les Pervendiers, en contact avec les calcaires marneux de la base du liasien. Il y avait dans tout cela, cependant, de quoi le mettre en défiance.

Une des conséquences de cette première erreur de notre confrère a été d'en entraîner plusieurs autres. C'est ainsi que les marnes irisées de Roquevianne sont placées par lui dans le permien inférieur ; c'est ainsi que le gypse de Succaillac, qu'il suppose être immédiatement superposé au permien, est forcément placé par lui dans l'étage des grès bigarrés, au lieu de l'être dans celui des marnes irisées, comme il le fallait. Quant au gypse de Varen, que le même auteur place également dans le grès bigarré, nous verrons dans un prochain chapitre qu'il doit être reporté bien loin de là, dans le terrain tertiaire éocène.

Lias inférieur.

Si l'on jette un coup d'œil sur la composition du lias infé-

rieur, telle qu'elle est donnée dans l'étude des formations secondaires des bords du plateau central, et sur la liste des fossiles qui y sont signalés, on est frappé du mélange singulier de fossiles de tous les étages du lias que présente cette liste. A côté de quelques espèces fort rares, appartenant réellement au sinémurien, on voit figurer un bien plus grand nombre d'espèces spéciales au liasien, voire même au toarcien, et toutes les plus caractéristiques des divers horizons de la région. Tels sont les *Belemnites clavatus*, *niger*, etc.; les *Ammonites margaritatus*, *Bechei*, etc.; les *Pecten æquivalvis* et *disciformis*, l'*Ostrea cymbium*, les *Terebratula punctata*, *indentata*, *resupinata*, *subnumismalis*, etc,, etc.; tels sont encore du lias supérieur les *Ammonites bifrons*, *Lima gigantea*, *Pecten acuticosta*,. *Rhynchonella fidia*.

Quelles que soient nos dispositions à admettre comme un fait très-fréquent le passage d'espèces d'un étage dans l'étage voisin, nous fûmes *à priori* grandement surpris de voir un lias inférieur si étrangement hospitalier, et cette surprise devint rapidement de la défiance, quand après avoir longtemps exploré les couches qui, dans ce pays, paraissent représenter l'étage sinémurien, nous ne parvînmes à y recueillir, au lieu des nombreux fossiles signalés, que quelques articles de *Pentacrinus* et de rares Rhynchonelles peu déterminables. Nos études ultérieures nous ont permis de découvrir les causes présumées de ces associations anormales. Elles nous paraissent résulter de quelques erreurs, et, en les rectifiant, nous restituons à l'étage du lias inférieur sa véritable composition, et ce caractère général qu'il a d'être très-pauvre en fossiles dans toute la région qui nous occupe.

Une première cause, tout d'abord, nous paraît exister dans la mauvaise répartition des couches entre les deux étages du sinémurien et du liasien. M. Magnan paraît avoir compris dans

le premier une partie au moins de cet ensemble de couches de calcaires gris-jaunâtres dont nous avons fait notre n° 9 et notre zone à *Terebratula resupinata*. Les fossiles assez nombreux de cette zone la rattachent incontestablement aux couches du liasien, et la position en-dessous d'elle du plan de séparation des deux étages, a déjà pour résultat d'éliminer de la liste des fossiles du sinémurien un certain nombre d'espèces étrangères à cet étage.

En dehors de cette cause secondaire, la plus grande partie des associations anormales que nous venons de signaler nous paraissent s'expliquer par une confusion assez singulière dans laquelle serait tombé M. Magnan. Pour nous en rendre compte, il faut nous reporter à la grande coupe de Tonnac à Saint-Antonin que nous avons reproduite plus haut. Dans cette coupe, d'après l'auteur, les couches de l'infràlias, du lias inférieur et du lias moyen se succèdent en concordance parfaite.

Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de sa description en ce qui concerne le lias inférieur et lias moyen.

« En suivant la route, on observera, » dit-il, « .... 7° des « couches magnésiennes et des calcaires variés, qui sont sur « l'horizon du lias inférieur, et dont l'épaisseur peût être éva- « luée à 200 mètres. Le dolmen de Peyralade est situé sur « la partie supérieure de cet étage, lequel est constitué à « sa base : par de puissantes cargneules jaunâtres, etc.... « Immédiatement au-dessus de ces assises on remarque des « calcaires gris bleuâtres, jaunâtres extérieurement, plus ou « moins marneux, qui contiennent de nombreux fossiles, puis « des calcaires en plaquettes, des calcaires compactes, rugueux, « surmontés d'autres calcaires gris et jaunes.

« J'ai recueilli dans les calcaires marneux de ce groupe... « *Belemnites clavatus*, *B. niger*.., *Ammonites margaritatus*, « *A. Bechei*, *A. bifrons*... *Lima gigantea*... *Pecten disciformis*,

« *P. æquivalvis*, *P. acuticosta*... *Ostrea cymbium*... *Terebra-*
« *tula punctata*, *subpunctata*, *subovoïdes subnumismalis*,.., etc.

« 8° — Entre le dolmen de Peyralade et la métairie de Las
« Touzès, des calcaires gréseux marneux, des marnes et des
« calcaires lumachelles, dont l'épaisseur atteint environ 150
« mètres. Ces couches représentent l'étage liasien de d'Or-
« bigny, c'est-à-dire le lias moyen..., etc. »

Ainsi donc, c'est dans les couches qu'il considère comme formant la partie supérieure du sinémurien, et près du dolmen de Peyralade, que notre confrère a recueilli tous ces fossiles dont nous venons de citer les plus caractéristiques. C'est là évidemment qu'il a observé ce mélange dont la singularité nous a frappés. Nous avons nous-même étudié avec soin ces localités, et voici ce que nous y avons observé.

A partir de Laussier, en se dirigeant vers le dolmen, et en redescendant par conséquent la série stratigraphique, on rencontre en succession très-régulière l'oolithe inférieure à *Ostrea sublobata*, le toarcien marneux à *Ammonites bifrons*, puis les calcaires du lias moyen à *Pecten æquivalvis* qui forment une longue arête sur laquelle est bâtie la métairie de Las Touzès. Au-dessous de ces calcaires apparaissent les marnes à *Ostrea cymbium*, les calcaires marneux à *Belemnites clavatus* et à *Ammonites margaritatus*, et enfin les calcaires à *Terebratula resupinata* qui forment une deuxième saillie, et qui suivent la route jusqu'en haut auprès du dolmen de Peyralade.

Jusque-là, tout est donc régulier, et nous sommes en accord avec la coupe n° 1. Mais immédiatement après le dolmen, cette régularité cesse tout-à-coup. Là où l'on croyait trouver les calcaires en plaquettes et les calcaires lithographiques du lias inférieur, on ne voit plus qu'une masse confuse de blocs isolés, déplacés et remaniés dans des marnes de teintes et de natures diverses, mélangées et ne présentant plus de traces de stratification.

C'est la répétition, avec des éléments différents et dans des conditions encore plus accentuées, du chaos de Puech-Maurel, dont nous avons parlé précédemment.

Dans ces blocs isolés, on en voit qui proviennent de l'oolithe inférieure et sont pétris encore d'*Ostrea sublobata*; d'autres appartiennent au lias moyen et présentent en abondance les *Pecten æquivalvis*, et les nombreux fossiles de cette zone. Les marnes de teintes diverses présentent les fossiles qui leur sont propres, et c'est ainsi que l'on trouve là l'*Ammonites bifrons* à côté de l'*Obstrea cymbium*, du *Belemnites clavatus* et de l'*Ammonites margaritatus*. Nous avons trouvé sur ce point, dans un espace de 50 mètres, presque tous les fossiles que M. Magnan a signalés dans le lias inférieur de Peyralade. C'est donc là que se trouve vraisemblablement la solution de la question qui nous occupe.

Pour tout observateur qui examinera avec attention les alentours du dolmen, il y a là les signes irrécusables d'un accident géologique. Cette portion de sol, bouleversée au milieu de ce haut plateau, est à peine étendue d'une trentaine de mètres. Il n'est pas possible de l'expliquer par des éboulements, ni par le travail de l'homme, ni par une autre cause de ce genre ; immédiatement après on tombe dans des cargneules, disloquées d'abord, mais qui reprennent bien vite leur allure régulière ; puis viennent les marnes violacées et les grès du trias, sans qu'il soit possible de retrouver sur ce point la masse, épaisse de plus de 100 mètres, des calcaires en plaquettes et des calcaires lithographiques que l'on observe partout dans le lias inférieur (1). Evidemment nous

(1) Cette rectification, nous devons le faire remarquer, a une certaine importance au point de vue industriel. Les calcaires lithographiques, en effet, sont actuellement exploités sur plusieurs points de la vallée de

sommes là en présence d'une grande faille, qui a fait disparaître une partie des couches de cet étage en rapprochant les couches du trias de celles du lias moyen. C'est dans l'entrebâillement des lèvres de cette faille, et dans le sinus qu'elle a produit, que se sont amoncelés et conservés ces débris de toutes les assises autrefois superposées et maintenant disparues par suite des dénudations.

Remarquons maintenant que cette faille du dolmen de Peyralade, qui a échappé à M. Magnan dans sa coupe de Tonnac à Saint-Antonin, a été cependant signalée par lui dans cette autre coupe dont nous avons déjà parlé, la coupe de La Borie à Bruniquel. Dans cette deuxième, en effet, qui a été relevée à 7 ou 8 kilomètres seulement de la première, nous voyons près de Saint-Paul-de-Mamiac et de Pas de la ligne des fractures qui ont affecté les couches du lias, et qui sont le prolongement très-probable de celles du dolmen. Ajoutons que ces failles peuvent être suivies plus loin encore, et qu'on les retrouve très-accusées dans la vallée de la Vère.

TERRAIN JURASSIQUE SUPÉRIEUR.

Etage Séquanien.

Nous avons dit, en commençant cette note, que les grandes assises calcaires, qui dans le Lot et le Tarn-et-Garonne surmontent partout l'étage du lias, paraissent représenter toute la série oolithique, depuis le kimméridgien jusqu'au bajocien. On n'a jamais pu, en effet, jusqu'ici y constater la moindre trace d'interruption sédimentaire ou de solution de continuité,

l'Aveyron, et le lias inférieur en fournit une bonne partie. Leur absence dans la série de Peyralade pourrait faire croire à une inconstance dans ce niveau, et il importe de démontrer qu'elle est accidentelle.

et, les deux étages ci-dessus existant bien caractérisés en haut et en bas de la série, il est assez logique de supposer que les étages intermédiaires doivent y être représentés. En raison de la rareté des fossiles et de l'uniformité de la masse, les divisions à introduire pour retrouver ces divers horizons seront toujours fort arbitraires et sujettes à erreur.

M. Magnan a arrêté à l'étage corallien la série que l'on peut observer dans le Tarn-et-Garonne. Ce serait, d'après ce géologue, à la partie supérieure des rochers d'Anglars, près de Saint-Antonin, que cet étage serait représenté. Nous n'avons, en principe, aucune objection à faire à cette assimiliation et nous sommes jusqu'ici disposés à l'admettre. Mais il faut remarquer, toutefois, qu'elle n'est encore basée sur aucune donnée bien sérieuse. Les raisons stratigraphiques invoquées par notre devancier ne sont guère concluantes, puisque les étages subordonnés au corallien sont eux-mêmes très-mal définis, et quant aux preuves paléontologiques, elles sont complétement négatives. Nous voyons, en effet, dans la description du corallien, que la seule espèce déterminée spécifiquement est la *Terrebratula sella* (1), espèce des âges crétacés, que l'on est étonné de rencontrer là, et que le seul fossile caractéristique, un *Diceras*, est indiqué avec un double point de doute.

D'une autre part, M. Bleicher (2), qui a étudié avec soin les parties inférieures de ce grand système calcaire et les horizons d'eau douce qu'il renferme, ne fait qu'indiquer l'étage

(1) Cette espèce que l'auteur indique également dans l'oxfordien, en ajoutant que c'est peut-être la *T. biplicata*, autre espèce crétacée, a été sans doute confondue avec la *T. subsella* de M. Leymerie.

(2) Bleicher. — *Essai de géologie comparée des Pyrénées, du Plateau central et des Vosges*, p. 60.

corallien sur quelques points de sa grande coupe de Lapeyronie à Caussade. Dans ce travail non plus, malheureusement, nous ne trouvons sur cet étage que des indications insuffisantes. Les fossiles recueillis, assez mal conservés, n'ont pu être déterminés spécifiquement. Aucun détail n'est donné sur le faciès et sur les divers horizons que peut présenter ce terrain, actuellement si discuté et si démembré.

M. Bleicher, toutefois, précise assez nettement la limite supérieure de la sérié dans ce pays, et il n'a jamais reconnu la présence de l'oolithe supérieure dans cette étroite bande où M. Dufrénoy l'a fait figurer aux environs de Caussade sur la Carte géologique de France.

Tels sont les seuls renseignements que nous ayons sur les terrains jurassiques supérieurs de notre département. Nous sommes donc en droit de considérer la question même de leur présence comme peu éclairée jusqu'ici. Nos travaux ont déjà eu pour résultat de nous permettre de résoudre cette question, au moins en partie.

Toutes les couches oolithiques, on le sait, sont depuis l'Aveyron fortement inclinées vers l'ouest. En parcourant les causses ou hauts plateaux que forment ces calcaires, on voit, en s'avançant vers l'ouest, constamment affleurer de nouvelles assises, dont les tranches légèrement redressées font saillie sur tous les points où le terrain tertiaire n'est pas venu les masquer. C'est là évidemment qu'on peut espérer reconnaître et retrouver les différents termes de la série, et c'est là que nous avons porté nos efforts. En ce qui concerne l'étage corallien compacte proprement dit, ou calcaire à chailles, nous n'avons été guère plus heureux que nos devanciers. C'est à peine si quelques fossiles recueillis dans les calcaires blancs subcrayeux des environs de Servanac nous permettent d'admettre sa présence sur ce point. Il n'en est pas de même,

toutefois, de l'horizon immédiatement supérieur, cet horizon que les géologues rattachaient autrefois au corallien, que d'autres ont compris dans le kimméridgien inférieur, et dont maintenant on s'accorde à faire, à l'exemple des géologues du Jura, un horizon distinct sous le nom d'étage séquanien. Cet étage séquanien est parfaitement développé et caractérisé vers l'extrémité ouest de la bande jurassique, qui, depuis la rivière du Lot, forme un cap vers le sud. Un grand nombre de carrières ouvertes vers le hameau de Peyrières, sur la commune de Septfonds, permettent de l'étudier facilement, et les fossiles qu'on y peut recueillir ne laissent aucun doute sur l'âge des couches qui les renferment. Nous avons évidemment là l'horizon de la pointe du Ché et d'Angoulins, près La Rochelle, avec le même faciès paléontologique. La roche, toutefois, y est bien différente et beaucoup moins favorable à la collecte des fossiles. C'est un calcaire très-dur, compacte, cassant, esquilleux et sublithographique par places. Il faut beaucoup d'efforts pour en extraire les fossiles, et c'est seulement sur les parois exposées depuis longtemps à l'action des agents atmosphériques qu'on peut en recueillir de bien déterminables.

Nous avons pu ainsi reconnaître les suivants qui, presque tous, se retrouvent sur les falaises d'Angoulins.

Ceromya excentrica, d'Orb.
Ostrea solitaria, Sow.
O. Bruntrutana, d'Orb.
Pinnigena Saussurei, d'Orb.
Terebratula subsella, Leymerie.
Rynchonella inconstans, d'Orb.
Pseudocidaris mammosa, de Lor., (*Hemicidaris ovifera*, Agassiz).
Cidaris cervicalis, Agassiz.
Rhabdocidaris Orbignyana, Desor.
Pseudodiadema mamillanum?. Desor.
Acrosalenia pisum ?, Cotteau.
Pygurus Blumenbachi, Agass.
Apiocrinus, etc.

De nombreux fossiles ont encore été recueillis des genres *Natica*, *Turritella*, *Alaria*, *Nerinea*, *Pholadomya*, *Astarte*,

Trigonia, etc., etc. Mais ces fossiles sont en assez mauvais état ou seulement à l'état de moules, et il nous paraît impossible de les déterminer avec certitude.

Les espèces citées ci-dessus sont, du reste, bien suffisantes pour faire reconnaître nettement l'horizon de La Rochelle et de Tonnerre, c'est-à-dire l'étage séquanien.

En aucun endroit de la bande jurassique qui s'avance dans le Tarn-et-Garonne, nous n'avons, non plus que M. Bleicher, reconnu le kimméridgien marneux qu'on voit si développé, plus à l'ouest, aux environs de Cahors, de Condat et de Fumel. Ce kimméridgien, d'un faciès tout différent, est relativement aux couches de Septfonds, dans les mêmes rapports que les couches de Châtelaillon relativement à celles d'Angoulins. Il paraît donc très-probable que cet étage existe dans l'ouest du département, au-dessus du séquanien, mais il est masqué par la mollasse tertiaire. Nous serions donc disposés à admettre, avec M. Bleicher, que la bande teintée comme oolithe supérieure sur la Carte de France aux environs de Caussade doit disparaître, si, à l'exemple des illustres auteurs de la Carte géologique de France, de d'Orbigny, de d'Archiac et autres maîtres de la science, nous limitons ce qu'on appelle l'oolithe supérieure aux deux étages du portlandien et du kimméridgien marneux.

Il faut remarquer toutefois que maintenant quelques géologues classent les couches d'Angoulins dans le kimméridgien inférieur ; que d'autres, qui en ont fait un étage distinct sous le nom d'astartien ou de séquanien, les classent néanmoins encore dans l'oolithe supérieure, et que d'autres enfin, comme M. Marcou et M. Magnan lui-même, comprennent encore dans cette même oolithe supérieure l'étage corallien. En ce qui concerne l'étage séquanien, il ne faut pas oublier que cet étage paraît avoir autant d'affinité avec les couches supérieures

de l'oolithe qu'avec les couches du Coral-rag. De nombreux fossiles, en effet, sont communs entre le kimméridgien et le séquanien, et quelques-uns mêmes persistent jusque dans le portlandien.

Il paraît donc urgent, avant de proscrire l'oolithe supérieure de notre Carte géologique de Tarn-et-Garonne, de décider dans quelle des grandes divisions de l'oolithe doit être placé cet horizon, démembré du corallien et du kimméridgien, qui a pris rang dans la nomenclature sous le nom d'étage séquanien.

Terrain à gypse de Varen.

Une des modifications les plus considérables que nous nous proposons d'apporter à la Carte géologique des bords du Plateau central, concerne les terrains des environs du village de Varen, sur les bords de l'Aveyron. Ces terrains, dont l'étude est importante en raison des gisements de gypse qu'ils renferment, ont été placés par les auteurs de la Carte géologique de France dans les étages du trias; M. de Boucheporn, dans les coupes qui accompagnent sa Carte géologique du département du Tarn, en a fait du terrain jurassique, et M. Magnan enfin, qui a depuis étudié cette région, a placé les argiles gypsifères de Varen et les calcaires d'eau douce qui les surmontent dans l'étage des grès bigarrés ou trias inférieur.

Les observations que nous venons de faire à notre tour dans ce pays nous ont amenés à des conclusions si absolument opposées à celles qui précèdent, que ce n'est qu'après avoir acquis une conviction profonde de leur exactitude que nous nous décidons à les formuler. Notre classement, en effet, ne tend à rien moins qu'à faire reporter à 22 étages plus haut les argiles gypsifères de Varen, pour les placer dans le terrain tertiaire éocène. La gravité et l'importance de cette rectification nous

font un devoir d'entrer dans des détails suffisants pour justifier notre manière de voir.

Le village de Varen est situé sur les bords de l'Aveyron, et entouré d'une ceinture de hautes collines formées par l'oolithe, dont les couches, relevées tout autour, plongent vers le centre de ce petit bassin, de manière à dessiner un fond de bateau. Le milieu de ce bassin, que coupe l'Aveyron, est rempli par un dépôt tertiaire, d'une évidente analogie avec les mêmes terrains de la vallée du Cérou et avec ceux des plateaux de Saint-Antonin et de Caylus. Ce ne peut être que par suite d'un examen très-superficiel, et en raison, sans doute, du voisinage des couches triasiques et de la présence dans ce terrain de marnes rouges et de gypse, ce qui lui donne une apparence d'analogie avec l'étage des marnes irisées, que nos devanciers ont pu être entraînés à placer ces environs de Varen dans le terrain triasique. Cette classification, en effet, ne résiste pas à un examen tant soit peu approfondi.

Le terrain tertiaire ne se trouve plus dans le bassin de Varen, comme dans toute cette région, qu'en îlots et en lambeaux disséminés autour de la ceinture. Le principal îlot est celui qui s'étend de la métairie de Sainte-Foy à celle de Laroque, et que coupe le chemin de fer à la sortie de la grande tranchée pratiquée pour franchir l'oolithe à quelques centaines de mètres de la station de Lexos. D'autres témoins se montrent encore à Solvieil, près du village même de Varen, puis à l'entrée de la petite vallée d'Orlan, près la métairie de Sol de Rosier. Un dernier lambeau, enfin, se trouve plaqué sur le flanc des collines de la rive droite du ruisseau de Font-Négrette, près le hameau de Puech-Mignon.

Le premier de ces îlots est le plus important et le mieux conservé. Il appartient aux parties plus centrales du bassin, et ne présente pas au même degré que les autres le faciès

littoral. C'est autour de cet îlot, et dans les couches qui en forment la base, que se trouvent les gisements de gypse. La falaise de l'Aveyron d'un côté, et la tranchée du chemin de fer de l'autre, en donnent d'excellentes coupes.

Les couches sont sur ce dernier point assez fortement inclinées vers la rivière; elles se redressent ensuite du côté de Sainte-Foy, suivant à peu-près ainsi la courbure des couches jurassiques qui les supportent. On distingue dans ces coupes:

1° A la partie la plus inférieure qui soit visible, des argiles d'un jaune verdâtre, grasses, faisant pâte avec l'eau, contenant des pisolithes de fer hydroxidé.

2° Des argiles marbrées, panachées de jaune, blanc et gris, contenant par places des amas irréguliers d'un gypse terreux, lamellaire, blanchâtre et souvent rosé.

3° Un banc irrégulier de calcaire marneux, blanchâtre, panaché de rose, grumeleux et peu résistant.

4° Des assises épaisses d'argiles rouges, grasses, pétries de pisolithes de fer; au milieu de ces assises, on distingue encore quelques lits de calcaire marneux rosé et blanchâtre, grumeleux et d'aspect travertineux.

5° Au-dessus, enfin, règnent d'autres bancs assez puissants d'un calcaire blanc plus résistant, grumeleux encore par places, mais en général assez dur, et présentant une infinité de petites veinules et de cavités remplies de cristaux de chaux carbonatée.

Pour tout géologue qui a pu visiter les gisements tertiaires de La Salle, de Lavaurette, de Servanac, etc., ceux de Vindrac et de Cordes, ceux des environs de Castelnaudary, la similitude est frappante. Pour notre compte, nous avouons que, dès le premier examen que nous avons pu faire de cette coupe, notre opinion était faite.

C'est qu'en effet il y a entre cette composition et celle des

assises du trias une différence telle, que la confusion n'est possible qu'à la condition de ne voir les couches que superficiellement.

Les marnes irisées du trias des environs, aussi bien que les grès bigarrés, ont un faciès aussi complétement différent que possible. Ces assises en petits lits réguliers sont toujours schisteuses, très-micacées, sableuses, d'un rouge violacé ou lie-de vin. On n'y rencontre jamais ni pisolithes de fer, ni bancs de calcaires lacustres. Au contraire, les bancs de grès quartzeux et de psammites blancs et rouges y abondent. Le gypse y est disséminé par petits filons et veinules dans une grande épaisseur, il est fibreux ou niviforme, en petits morceaux, et toujours plus pur que celui de Varen. Il est difficile, on le voit, de trouver des terrains plus dissemblables.

La composition que nous venons de donner pour l'ilot de Sainte-Foy et de Laroque se trouve dans les autres ilots, sauf quelques petites modifications qui résultent de leur situation dans le bassin calcaire. Ceux de Solvieil et de Sol de Rosier ne sont pas complets, les calcaires supérieurs ayant été enlevés par les dénudations. Là aussi, du reste, on retrouve les argiles rouges à pisolithes et les premiers calcaires grumuleux.

Un autre lambeau bien intéressant est celui qui se trouve à 2 kilomètres environ plus à l'est, auprès du hameau de Puech-Mignon. L'examen de ce gisement suffirait, à l'exclusion de toute autre preuve, pour justifier la classification que nous adoptons. Ce lambeau, en effet, est complètement et très-visiblement superposé aux calcaires du lias inférieur, et il confine par sa partie inférieure au trias qu'il a certainement dû recouvrir autrefois. C'est un spécimen parfait des dépôts littoraux des lacs tertiaires, et nous voyons là une répétition des dépôts de Tonnac, de Puycelsy, etc. Les éléments propres du terrain sont bien les mêmes qu'au premier ilot que nous

avons décrit, c'est-à-dire des argiles rouges ferrugineuses à pisolithes, des marnes panachées et des calcaires travertineux lacustres; mais les éléments étrangers remaniés, y abondent, et on y retrouve toutes les roches des terrains environnants : morceaux de grès du trias, cargneules siliceuses et dolomies du lias, et même des fossiles usés et roulés de ce dernier terrain. Remarquons, en outre, que dans le lambeau dont nous nous occupons, les couches du sommet sont plus complètes, et que les calcaires d'eau douce blancs, plus puissants, s'élèvent jusqu'à la cote de 270 mètres environ, qui est bien voisine de celle des plateaux tertiaires de Cordes, Albi, Montpezat, Puylaroque et Cieurac.

Les preuves paléontologiques que nous pouvons apporter à l'appui de notre manière de voir ne sont pas encore, nous devons le reconnaître, bien concluantes. Nous laissons de côté, naturellement, les fossiles remaniés que nous avons recueillis dans ces couches. Ces fossiles, excellents pour démontrer que les eaux qui les ont remaniés ne sont pas triasiques, sont impuissants à établir l'âge tertiaire de ces mêmes remaniements (1). Jusqu'ici nous n'avons pu rencontrer à Varen aucune de ces nombreuses coquilles terrestres ou d'eau douce que l'on trouve parfois abondamment dans les couches éocènes. Toutefois, nous ne sommes pas cependant complétement dépourvus de termes de comparaison. L'un de nous a recueilli, vers Sainte-Foy et près du chemin de fer, des corps cylindro-ovoïdes ayant toute l'apparence de corps organisés. Ces corps, que nous avons également rencontrés à la base de nos îlots tertiaires à Lavaurette et à Servanac, sont identiques absolument

(1) La présence de fossiles jurassiques remaniés dans les terrains tertiaires n'est pas un fait rare. Nous avons trouvé notamment à Vindrac la *Terebratula cornuta* dans les argiles rouges à *Cyclostoma formosum* qui forment la base des coteaux tertiaires.

à ceux qu'on rencontre abondamment au Mas Saintes-Puelles, près Castelnaudary, et qui figurent au musée de Toulouse sous la dénomination d'œufs de tortue.

La pauvreté en fossiles des couches de Varen n'a, du reste, rien d'extraordinaire. La plupart de nos gisements des plateaux en sont également dépourvus, et cependant ce caractère négatif n'a jamais fait mettre en doute leur origine tertiaire.

On pourrait faire à notre classification ces objections, que les terrains tertiaires voisins, dans notre département, n'ont jamais leurs strates inclinées, et que jamais encore on n'y a rencontré de gypse.

Ces objections n'ont pas de portée sérieuse. De ce que les couches des lambeaux voisins de terrain tertiaire sont restés horizontales, il ne s'ensuit pas qu'aucun lambeau n'ait jamais pu être dérangé. Notre système de Varen appartient incontestablement à l'un des termes les plus anciens du terrain d'eau douce de l'Aquitaine, et sur de nombreux points les couches de ce niveau ont perdu leur horizontalité primitive. C'est ainsi que dans les collines d'Issel, dans les plateaux de Castres et de Labruguière, et surtout dans les environs de Castelnaudary, au Mas Saintes-Puelles et à Villeneuve-la-Comptal, les strates éocènes sont inclinées dans divers sens.

Nos terrains éocènes, il faut se le rappeler, ont participé dans une certaine mesure, au mouvement d'exhaussement des Pyrénées. Ce sont seulement les couches postérieures de l'étage miocène qui n'ont pu être disloquées par ce soulèvement, et si, dans les parties nord du bassin aquitanien, les couches éocènes semblent se confondre et se lier dans les mêmes strates horizontales avec les roches susjacentes de l'époque miocène, il n'en est pas de même dans la partie sud de ce bassin, où la perturbation de l'époque éocène se fait de plus en plus sentir à mesure que l'on se rapproche des montagnes.

Quant à la présence du gypse dans les argiles panachées de Varen, si ce caractère manque aux dépôts des plateaux, il est au contraire assez général dans les dépôts du même âge de l'Aude et de l'Ariége, et notamment à Sauzens, à Caux, à Montréal, à Villeneuve et au Mas Saintes-Puelles, toutes localités où le gypse est exploité. Les terrains tertiaires anciens du nord de l'Aquitaine ne sont pas, du reste, complétement dépourvus de gypse, et le gisement bien connu de Sainte-Sabine, sur les confins du Lot et de la Dordogne, appartient par ses fossiles et par sa position stratigraphique aux premiers dépôts de nos terrains d'eau douce.

Il nous reste maintenant, pour terminer cette question, à montrer comment M. Magnan justifie la classification des couches de Varen dans le trias, et à expliquer comment et en quoi pèche sa démonstration.

Nous avons dit que le terrain tertiaire de Varen reposait au fond d'une cuvette formée par les couches oolithiques redressées. Pour expliquer cette intercalation d'un lambeau triasique dans l'oolithe, notre confrère a fait intervenir une grande faille qui aurait produit, sur ce point, une dénivellation énorme.

Cette fracture, qu'il appelle *Faille de Varen*, et dont le tracé suit à peu-près le cours de l'Aveyron, existe, en effet, dans une partie du tracé indiqué; mais pour la faire passer par Lexos et Varen, où l'on n'en voit nulle trace, il a fallu, à partir du hameau *des Landes*, la détourner de sa vraie direction et lui faire décrire deux énormes sinuosités en sens contraire, quelque chose comme un S gigantesque (1).

(1) Cette faille de Varen qui, selon M. Magnan, aurait produit sur ce point une dénivellation de près de 800 mètres, a partout ailleurs simplement mis en contact deux étages voisins.

Grâce à cet expédient, l'auteur est parvenu à pouvoir attribuer à cette faille dévoyée une partie des accidents qu'il signale; mais le moyen encore est très-insuffisant, car même dans le tracé qui en est donné, la faille ne passe pas par les points où elle serait le plus nécessaire.

Il est facile de voir, du reste, dans cette grande arête qui s'étend en hémicycle, d'Arnac à Succaillac au sud de Varen, qu'aucune faille n'a troublé la continuité de ces horizons si bien alignés et si faciles à suivre. Quel que soit le circuit qu'on impose à cette faille, il faut qu'elle franchisse cette barrière, et, quel que soit son tracé, une seule faille ne peut suffire à expliquer l'isolement du lambeau triasique en question. Il faudrait en admettre quatre, ou donner à cette seule faille la forme d'une courbe complétement fermée.

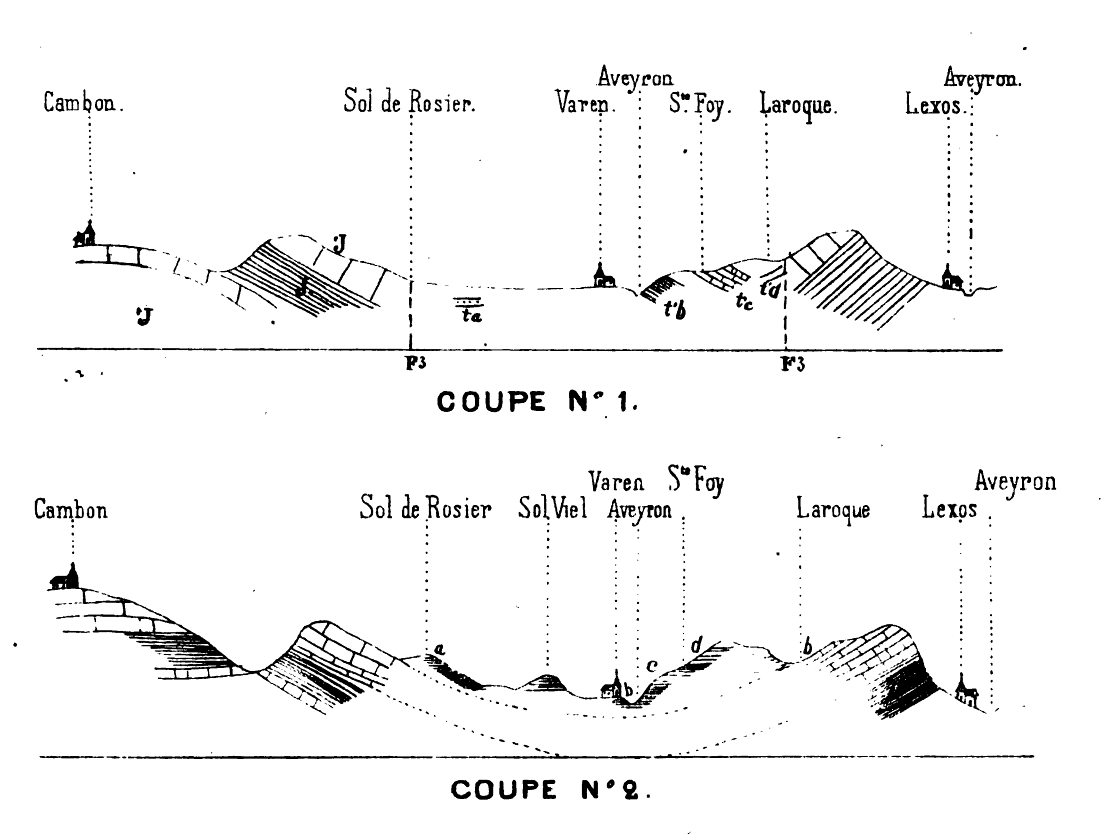
Voici ci-contre comment, dans sa coupe de Lexos à Cambon, M. Magnan interprète les relations du trias avec l'oolithe.

Et nous donnons en regard, sous le n° 2, la même coupe à la même échelle, telle que nous l'interprétons.

Dans ces coupes, les lettres J_1, J, J^1 représentent le lias moyen, le lias supérieur et l'oolithe ; *t'a* sont, selon M. Magnan, des argiles grumeleuses jaunâtres, rosâtres, rougeâtres, çà et là avec calcaire grumelé du trias inférieur ; *t'b*, gypse marneux ; terreux, rosâtre, jaunâtre, activement exploité, alternant avec des marnes bigarrées du même horizon, *t'c* des calcaires jaunâtres, rosâtres, caverneux, argileux, argiles rutilantes du Muschelkalk ? ? *t'd*, argiles avec calcaire subordonné jaune argileux, orangé à fentes spathiques; F^3 est la faille ou les failles de Varen.

Les lettres *a*, *b*, *c*, *d* représentent pour nous, dans la coupe n° 2, les argiles ferrugineuses tertiaires, les argiles panachées gypseuses et les calcaires lacustres blancs grumeleux.

Dans la coupe n° 1, l'un des points de contact du trias et de l'oolithe est à Sol de Rosier. « Sur ce point, » dit l'auteur,



COUPE N° 1.

COUPE N° 2.

« l'oolithe, par suite d'un accident grandiose, est en contact « avec le puissant dépôt argileux et gypseux du trias de « Varen. L'immense déchirure, qui a mis ces deux terrains « côte à côte, est remplie d'argile jaunâtre et rougeâtre pisoli- « thique. »

Pour nous, il n'y a là aucune trace de fracture ; les argiles à pisolithes du terrain tertiaire reposent tout simplement sur les couches inclinées de l'oolithe, ainsi que cela a lieu sur mille points des plateaux voisins. Quant à l'autre point de contact, il est inexactement dessiné. Il existe là, vers le lieu dit Laroque, un vallon qui n'est pas indiqué, et grâce auquel les couches à gypse de la base de l'îlot tertiaire se trouvent à découvert. M. Magnan a méconnu cette disposition, et a été ainsi amené à reconnaître un deuxième niveau de gypse dans les argiles supérieures.

La coupe n° 1, comme on le voit, est pleine d'incertitudes. On reconnaît qu'elle a été levée à la hâte, et établie après coup sur des inductions. Les marnes rutilantes à pisolithes, qui sont au-dessous des calcaires blanchâtres, et qui d'après l'auteur remplissent seulement le joint des failles, sont également placées avec un double point de doute dans le Muschelkalk, étage qui ne renferme dans la contrée que des cargneules et des dolomies. L'étage des grès bigarrés, composé partout ailleurs de grès blanc et de psammites violacés, est ici représenté par des argiles marbrées et des calcaires grumeleux, et celui des marnes irisées et représenté par un calcaire blanc. Cette faille de Varen dont nous avons parlé se dédouble ici pour les besoins de la démonstration. Les deux fractures qu'elle a produites sont telles, que les couches jurassiques, découpées comme par un emporte-pièce, n'ont été nullement dérangées par cette dénivellation de près de 800 mètres. Tout cela n'a pas besoin d'être commenté.

Si au contraire nous examinons maintenant la coupe n° 2, toutes les difficultés amoncelées disparaissent. Nous rentrons dans l'ordre naturel et régulier des faits, et nous voyons dès lors cesser ces désaccords et ces inconséquences qui ne sont jamais dans la nature.

Gisements de phosphates de chaux.

Il nous reste, avant de terminer ces observations, à dire quelques mots des riches gisements de phosphates de chaux que l'on trouve dans notre département, et sur lesquels l'attention est si fortement appelée depuis quelques années.

Il n'entre certes pas dans notre pensée de traiter ici *in extenso* cette importante question ; nous voulons seulement faire connaître quelques faits nouveaux que l'extension des travaux d'exploitation a permis de découvrir, et émettre à ce sujet quelques idées qu'il nous paraît utile de porter à la connaissance du public.

De nombreuses discussions ont eu déjà lieu, tant sur l'origine de ce phosphate de chaux, sur son âge et la manière d'être de ses gisements, que sur les restes des animaux fossiles qui les accompagnent ; des voix très-autorisées se sont fait entendre, et cependant une obscurité profonde règne encore sur ces questions.

Nous ne pouvons, dans un travail comme celui-ci, revenir sur les détails qui ont été donnés sur les caractères particuliers des phosphates de chaux, du Quercy, sur le nombre, la richesse et l'étendue des gisements : nous nous bornerons à rappeler que ce précieux minéral se trouve en amas concrétionnés, agglomérés des façons les plus diverses avec des marnes à pisolithes, des ossements et des débris de roches dans les poches, crevasses, boyaux sinueux et puits perdus, que l'on

rencontre en grande quantité à la surface des plateaux calcaires jurassiques de la région du Quercy, comprise à peu-près entre Figeac et Caussade.

M. le professeur Daubrée (1) admet deux manières d'être différentes dans les gisements. Les premiers sont en quelque sorte les gisements primitifs et naturels; la phosphorite s'y trouve en place, en veines allongées dans des crevasses naturelles qui se trouveraient orientées de diverses façons. Elle y aurait été déposée par des eaux qui seraient venues des profondeurs du globe chargées de ce minéral. Les autres gisements ne seraient au contraire que des produits de remaniements, des amas transportés pêle-mêle avec des débris caillouteux et des ossements, et enfouis dans les poches et crevasses ouvertes à la surface du sol.

Ces mouvements des eaux auraient eu lieu vers l'époque miocène, comme semblent l'indiquer les restes de *Rhinoceros* et autres fossiles qui accompagnent les phosphates.

M. Paul Gervais (2), qui a eu en communication les ossements recueillis, y a reconnu le *Palæotherium*, l'*Anoplotherium*, etc., associés avec d'autres animaux, comme l'*Entelodon* et autres espèces de l'époque miocène ou même d'époques plus récentes.

M. Leymerie (3), dans un résumé fort clair et très-substantiel, fait l'historique de la question des phosphates, et, en ce qui concerne leur âge relatif, annonce que la découverte des *Palæotherium*, faite récemment par M. Trutat, tendrait à faire reculer le remplissage des cavernes au commencement de la

(1) Sur un gisement dans lequel la chaux phosphatée a été récemment découverte dans le département du Tarn-et-Garonne et du Lot. *Bull. Soc. d'encouragement de l'industrie*, t. XVIII, 2e série, 1871.

(2) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XXIX, p. 392. Id., *Journal de Zoologie*, 1872, t. I, no 3.

(3) Note sur la phosphorite du Quercy. Toulouse, 1872.

période tertiaire. Le savant professeur ajoute que ces dépôts ne contiennent pas de coquilles fossiles, mais seulement des ossements de vertébrés, trop rares pour avoir pu contribuer en rien à la production de la matière phosphorique. On ne peut donc songer à trouver à ces dépôts une origine organique. M. Leymerie pense, comme le savant professeur du Muséum, que cette matière vient des profondeurs du globe, et que les eaux thermales chargées d'acide carbonique ont pu lui servir de véhicule. Il en voit les traces non-seulement dans la structure des minéraux, mais encore dans l'état usé et corrodé des parois des cavités qui les renferment.

M. Trutat (1), qui a beaucoup observé sur place les exploitations de phosphates, a conclu qu'il existe des niveaux d'âges différents. Il pense que le mélange anormal d'espèces qui a été remarqué n'est qu'apparent, et qu'il provient de remaniements successifs.

M. Henri Filhol (2), qui a étudié d'une façon si remarquable les restes de carnassiers et de cheiroptères recueillis dans les phosphates, pense pouvoir conclure de leur étude que cette faune appartient à la partie supérieure du terrain éocène.

M. Combes (3) attribue la formation des phosphates de chaux du Quercy à des vapeurs phosphoriques venues des profondeurs du sol, à travers les fentes ou fissures traversant le calcaire jurassique inférieur, qu'aucune formation marine ni lacustre n'a jamais recouverts. Ces vapeurs auraient décomposé et phosphatisé les détritus calcaires, et avec eux les débris animaux contenus dans les poches superficielles. Les animaux

(1) *Comptes-rendus de l'Institut*, 11. déc. 1871.

(2) Recherches sur les mammifères fossiles des dépôts de phosphates de chaux. *Annales des Sciences, géol.*, 1872.

(3) *Revue scientifique*, 1872, nº 12.

recueillis sont, suivant cet auteur, des différentes époques tertiaires et même de l'époque quaternaire. Il n'admet ni l'origine animale des phosphates, ni leur formation par d'anciennes eaux thermales, et il pense que le phénomène de phosphatisation se continue même de nos jours.

M. Malinowski (1), professeur à Cahors, a publié un important traité des phosphates de chaux natifs, où, à côté de détails spéciaux d'une utilité incontestable, il donne des aperçus théoriques bien plus discutables. Pour lui, la formation de ces dépôts doit être évidemment rapportée à la fin de la période tertiaire et au commencement de l'époque quaternaire. Il n'admet pas qu'on y ait trouvé de coquilles, et pense que les personnes qui soutiennent ce fait, ont pris des enroulements de coprolithes pour des spires de coquille. M. Malinowski combat la formation par voie d'eaux thermales, et fait remarquer que jamais dans les poches ou fissures qui ont été épuisées on n'a vu de traces de communication avec l'intérieur du globe. L'origine purement organique des phosphates du Quercy lui paraît plus admissible ; mais il croit nécessaire de faire intervenir des phénomènes cosmiques et des éruptions des volcans d'Auvergne pour écraser les animaux de l'époque, et fournir par la matière phosphatée des produits volcaniques la phosphorite des gisements où l'on ne trouve pas d'ossements. M. Malinowski paraît enfin placer les gisements de phosphorites dans les calcaires tertiaires eux-mêmes (2).

Cette notice était terminée, quand nous avons eu connaissance d'un travail récent de M. Delfortrie, sur les questions mêmes que nous traitons. Le savant vice-président de la Société linnéenne de Bordeaux n'a pas vu les faits par lui-même, mais

(1) Traité spécial des phosphates de chaux natifs. Cahors, 1873.

(2) Traité des phosphates de chaux, page 120 et coupes.

les détails très-approfondis qui lui ont été donnés et les ossements qu'il a pu étudier, le portent à conclure que les dépôts de phosphate de chaux datent de l'époque quaternaire et qu'ils ne sont que des dépôts de guano transformés (1).

Il nous faudrait encore, si nous avions la prétention de faire une revue complète, analyser bien d'autres publications sur les phosphates du Quercy, et notamment celle que l'un de nous, M. Milhès-Lacroix, a fait paraître, puis celles de MM. Favre, Durand Claye, Rey, etc. Mais nous n'avons voulu que montrer, par ce rapide résumé, combien sont diverses les opinions et peu précises les théories qui ont été émises sur le mode de formation, l'âge et l'origine de nos dépôts de phosphates. Ajoutons que nulle part nous n'avons rencontré aucun détail précis sur l'extension géographique possible de ces gisements, sur le niveau qu'ils doivent occuper, non plus que sur leurs relations avec les terrains voisins. Il y a là pourtant une question de premier ordre, non-seulement parce que, au point de vue spéculatif, ces données peuvent aider grandement à la solution des questions controversées, mais surtout parce que l'industrie est intéressée à un haut degré à savoir où elle peut, sans risques de déboires, chercher le précieux minéral.

Les observations multipliées que nous avons pu faire nous ont amenés à reconnaître sur ces sujets un certain nombre de faits intéressants, que nous allons formuler successivement.

Les gisements de phosphorites du Quercy sont une dépendance absolue des terrains tertiaires éocènes voisins. On ne les trouve que dans la région des hauts plateaux calcaires qui ont été parcourus par les eaux douces de cette époque géologique. Ils appartiennent

(1) Delfortrie. Les gîtes de chaux phosphatée dans le département du Lot; leur faune, le mode et l'époque probable de leur formation. Bordeaux, 1873.

à la base même de ces formations, et ne se rencontrent guère que dans le voisinage des îlots de terrain tertiaire qui restent, de place en place, comme les témoins de l'ancienne formation étendue autrefois sur une grande partie de ces plateaux.

L'espace où l'on a jusqu'ici rencontré le phosphate est à peu près limité par les vallées de la *Lère*, du *Célé* et de l'*Aveyron*; mais ces limites ne sauraient être absolues. La seule limite réelle est celle de l'extension des terrains éocènes lacustres, et cette limite, en raison des dénudations considérables qu'ont subies ces terrains, serait assez difficile à préciser si nous n'avions la ressource des indications provenant de l'altitude. Comme les strates de ces terrains lacustres sont restées sur ces points à peu près horizontales, leur niveau supérieur général est facile à constater. Il suffit, en effet, de parcourir nos pays, la Carte de l'état-major à la main, pour reconnaître que, aussi bien du côté de Donnazac, de Cordes et de Bournazel, que du côté de Lavaurette, de Puylaroque, de Montpezat et de Cieurac, le niveau supérieur moyen est très-voisin de la cote 300 mètres.

Quelques sommets parfois et quelques îlots sur les plateaux de Caylus atteignent une cote un peu plus élevée, qu'il est difficile à nous d'évaluer exactement, mais nous croyons être bien près de la vérité en formulant le principe suivant, que nous n'appliquons naturellement qu'à la région qui nous occupe.

Tous les sommets, collines ou plateaux, quelle que soit leur composition pétrologique, dont l'altitude dépasse 350 mètres environ, n'ont pas été recouverts par les eaux tertiaires, et ne renferment par conséquent ni terrain tertiaire, ni argile à pisolithes de fer, ni ossements, ni coquilles lacustres, ni phosphates de chaux, et cela, quand même ils présenteraient les circonstances les plus favorables à la conservation de ces éléments.

C'est là certes une assertion dont la vérification est bien

facile, et les occasions de la contrôler ne manquent pas dans les environs de Saint-Antonin, de Saint-Projet, de Saillac, de Varayre, Limogne, etc. (1).

Si maintenant nous remarquons que les dépôts de chaux phosphatée appartiennent à la base même des formations tertiaires des plateaux, il sera facile d'en déduire que le niveau auquel on peut les rencontrer est toujours inférieur de toute l'épaisseur de la formation à celui du sommet ou du plateau supérieur de cette formation.

Il résulterait de ce fait, que l'altitude maximum à laquelle on pourrait encore trouver les phosphates serait voisine de 300 mètres. Toutes nos observations dans les nombreux gisements du Tarn-et-Garonne ont justifié cette présomption, et les indices les plus positifs nous portent à croire qu'il en est de même dans ceux du Lot.

Les dépôts de phosphates ne se trouvent qu'à la surface des calcaires jurassiques, et dans les poches et crevasses de ces calcaires. Comme ils appartiennent, ainsi que nous venons de le dire, aux premiers dépôts des eaux tertiaires, ils ont été naturellement recouverts par toutes les autres couches de ce terrain. C'est donc seulement dans les espaces dénudés, dans les sinuosités que laissent entre eux les îlots tertiaires, et non dans ces îlots eux-mêmes, qu'il convient de diriger les recherches.

Ces diverses propositions que nous venons d'émettre se

(1) Cette assertion, nous insistons sur ce point, ne s'applique qu'à la région que nous étudions. Les terrains tertiaires, en effet, se retrouvent à des niveaux de plus en plus élevés, à mesure que de la vallée de la Garonne on remonte vers le plateau central. C'est ainsi que dans l'Aveyron des sommets dépassant l'altitude de 400 mètres sont encore recouverts de minces lambeaux tertiaires.

Cette disposition, sans doute, est due à la plus grande amplitude vers le nord du mouvement d'oscillation qui a surélevé tout le bassin aquitanien vers la fin de la période tertiaire. L'inclinaison générale des couches vers le sud-ouest vient à l'appui de cette hypothèse.

justifient par la détermination de l'époque à laquelle a eu lieu le remplissage des poches et cavités, et par la démonstration des relations intimes de ces dépôts avec les terrains tertiaires du Quercy.

Malgré les avis contradictoires qui ont été émis à ce sujet, nous pensons que l'âge des amas de phosphorites peut être assez rigoureusement déterminé. Chaque jour nous apporte de nouveaux documents sur cette question, et chaque nouvelle découverte vient justifier notre classification. Contrairement à ce qu'ont pensé quelques-uns de nos devanciers, les restes de vertébrés et de mollusques se trouvent souvent en quantité prodigieuse dans les poches à phosphates, et en relation intime avec ce minéral. Certains gîtes déjà ont été cités, celui de Crégols par M. Filhol, celui de Béduer par M. Delfortrie, qui ne sont que des amoncellements de débris de cheiroptères ; d'autres, comme ceux de Raynal, de Servanac et de Mouillac, ont offert des quantités considérables d'ossements de grands mammifères, parmi lesquels dominent l'*Anthracotherium,* le *Rhinoceros* sous plusieurs formes spécifiques, le *Palæotherium,* etc., etc. Un gisement des plus remarquables, sous ce rapport, a été récemment découvert près du hameau de Lamandine, dans le canton de Caylus. Là, les restes de *Palæotherium (P. medium)* sont tellement amoncelés, que dans des morceaux de marne phosphatée d'un décimètre cube on a pu extraire quatre et cinq mâchoires et de nombreux ossements enchevêtrés. Les restes de carnassiers y sont également abondants *(Hyænodon, Cynodictis,* etc.), ainsi que les coquilles terrestres et d'eau douce et les débris de tortues.

Dans d'autres gisements, ce sont les *Cainotherium* qui dominent, l'*Anoplotherium* et beaucoup d'autres espèces. La liste est déjà singulièrement longue des animaux vertébrés de cette riche faune des phosphates, et il est évident qu'elle s'augmen-

tera considérablement encore. Tout ce que nous en savons jusqu'ici nous paraît justifier exactement le fait que nous avons énoncé, que cette faune appartient aux premiers temps de notre période tertiaire d'eau douce. Nous sommes persuadés que quand les paléontologistes auront scrupuleusement éliminé certains ossements comme nous en avons vus, recueillis non en place, à la surface des exploitations, ou en général dans des conditions telles qu'il y ait à craindre une association accidentelle; quand ils auront procédé à des déterminations rigoureuses basées seulement sur des documents suffisants, ils arriveront à reconnaître l'exactitude de notre classification.

Il ne nous appartient pas de traiter ici la question des vertébrés recueillis dans les phosphates. Des paléontologistes compétents ont entrepris ce difficile travail, et nous attendrons avec confiance leurs conclusions ; mais, avant d'en finir avec les documents paléontologiques, nous devons dire quelques mots d'une importante découverte que nous avons faite.

Il s'agit d'un riche gisement de coquilles terrestres et d'eau douce dans une poche à phosphates.

Cet élément précieux de comparaison avait manqué jusqu'ici, et nous avons vu même que quelques spécialistes niaient l'existence de toute coquille dans ces dépôts. Le fait maintenant n'est plus niable ; les marnes phosphatées à *Palæotherium* des crevasses de Lamandine renferment en même temps une quantité considérable de coquilles (1).

Parmi ces fossiles, où dominent beaucoup les *Planorbis* et les *Limnæa,* ce qui accuse nettement l'origine lacustre de ces marnes phosphatées, nous avons pu déjà distinguer onze espèces.

(1) Ce fait n'est plus isolé maintenant. M. Delfortrie, en effet, vient de nous faire connaître que des *Cyclostoma* et un *Planorbis* avaient été trouvés à Beduer.

Sur ce nombre, il en est beaucoup dont la détermination n'a pu encore être précisée. M. Noulet, le savant spécialiste, qui veut bien accepter d'examiner cette faune intéressante, se chargera, nous l'espérons, de nous la faire connaître ; mais il est cependant quelques espèces bien caractérisées, que nous avons pu déterminer avec toute la certitude désirable. Tel est le *Cyclostoma formosum*, dont les échantillons assez nombreux sont parfaitement identiques à ceux du Mas Saintes-Puelles ; tels sont la *Limnæa ore-longo,* le *Planorbis cornu,* etc.

Les déductions à tirer de la présence de ces nouveaux fossiles sont, on le voit, en concordance parfaite avec les données provenant de l'étude des vertébrés. Les unes et les autres nous amènent à reconnaître le synchronisme de nos phosphates avec les dépôts tertiaires inférieurs de l'Aude, du Tarn, etc.

Pour nous, le remplissage des poches des plateaux jurassiques a eu lieu par les premières eaux qui, à un certain moment de la période éocène, sont venues, violemment sans doute, recouvrir les plateaux jurassiques exondés jusqu'alors.

Il s'est produit probablement à ce moment, dans le Quercy, comme sur tant d'autres points où il a été constaté, une espèce de diluvium tertiaire. C'est l'époque des poudingues et des dépôts de transport de l'Aude et de l'Ariége ; c'est l'époque du terrain sidérolithique.

Ces eaux ont englouti peut-être les immenses troupeaux de Pachydermes qui peuplaient les plateaux, ou en ont au moins recueilli les débris. Elles ont balayé les amas de guano et les ont accumulés dans les crevasses et cavités, en même temps que des cailloux quartzeux, des argiles à pisolithes de fer et des coquilles terrestres et d'eau douce. Grâce ensuite à l'action du temps, et au pouvoir dissolvant de l'eau quelque peu chargée d'acide carbonique, le phosphate de chaux a pu être en partie isolé, et s'est précipité sous les formes concrétionnées

et même stalactitiques que nous lui voyons, au milieu des argiles ferrugineuses, des marnes phosphatées et des amas d'ossements.

Qu'il y ait eu plus tard, en quelques endroits, des portions, peut-être superficielles, des dépôts, remaniées et dérangées, le fait ne paraît pas douteux.

On voit, en effet, sur certains points, de vrais cailloux de phosphorite évidemment usés et roulés ; mais ce phénomène, dû peut-être aux eaux tertiaires postérieures elles-mêmes, ou aux agents qui ont plus tard dénudé si profondément les terrains des plateaux, ce phénomène, disons-nous, nous paraît tout-à-fait indépendant de la formation même des amas de chaux phosphatée et du remplissage des cavernes.

Si maintenant nous cherchons, pour corroborer nos preuves paléontologiques, à déterminer l'âge relatif de nos phosphates de chaux au moyen des indications de la stratigraphie, nous arriverons aux mêmes conclusions. Nos terrains tertiaires des plateaux du Quercy sont encore peu connus. Seul, M. Bleicher a donné de précieux renseignements sur la composition des collines de Puylaroque ; mais ce gisement est encore un peu en dehors de la haute région qui nous occupe.

Par leur position géographique, les lambeaux tertiaires de Caylus, Saint-Antonin, etc., etc., sont exactement intermédiaires entre des gisements bien connus, ceux de Cordes au sud-est et ceux de Cieurac à l'ouest. Ils forment, entre ces deux localités, une chaîne presque continue d'îlots, qui relient évidemment ces deux gisements reconnus contemporains par tous les géologues. Tout porte donc à croire qu'ils sont du même âge et qu'ils appartiennent à la même formation.

En ce qui concerne les calcaires supérieurs, cette présomption est déjà justifiée par la découverte que nous avons faite à Servanac, à Vezy, etc., de l'*Helix Raulini*, espèce commune

aux calcaires de Cordes et à ceux de Cieurac, et par les fossiles suivants, que M. Bleicher signale à Puylaroque et qui tous se retrouvent également en même temps à Cordes et à Cieurac :

Helix Raulini, H. cadurcensis, Cyclostoma cadurcense, Limnæa orelongo, Limnæa cadurcensis, Planorbis cornu. Nous avons également recueilli la plupart de ces fossiles au gisement indiqué par M. Bleicher.

Quant aux marnes panachées et aux argiles rouges de la base de nos îlots, leur caractère minéralogique, au moins autant que leur position statigraphique au-dessous des calcaires lacustres, suffirait à les faire placer sur le niveau des marnes rouges de Vindrac et de Cordes, si nous n'avions encore la présence du *Cyclostoma formosum* qui, on le sait, se trouve dans ces mêmes marnes à Lamandine et à Vindrac.

Ainsi, toutes les indications stratigraphiques et paléontologiques nous portent à considérer nos calcaires supérieurs des plateaux du Quercy comme synchroniques des calcaires de Cordes et de Cieurac, et appartenant par conséquent au 2e horizon éocène de M. Noulet, et les argiles rouges, les marnes à ossements et les phosphates comme contemporains des marnes de la vallée du Cérou et des calcaires à *Palæotherium* et à *Cyclostoma formosum* des environs de Castelnaudary, c'est-à-dire comme représentant les 4e et 5e horizons. Ajoutons que de l'autre côté du massif jurassique, c'est-à-dire dans le Lot, la Dordogne et la Gironde, ces mêmes horizons sont représentés par la mollasse du Fronsadais, celle de la Grave, le calcaire des Ondes, le gypse de Sainte-Sabine et les argiles ferrifères de la Lémance.

Ces points étant fixés, nous éprouvons quelques difficultés à préciser la place que ces divers dépôts doivent occuper dans la classification générale des terrains tertiaires en France.

Quelques géologues, et en particulier M. Gosselet, (1) placent les mollasses du Fronsadais et les calcaires blancs du Périgord et de Cieurac dans le miocène inférieur. M. Tournouër (2), dans un excellent mémoire sur les terrains d'eau douce de l'Aquitaine, place également dans le miocène les calcaires de Cahors, de Cieurac et de Cordes, contrairement à l'avis des géologues de l'Aquitaine. De semblables désaccords existent en ce qui concerne les mollasses de Moissac, de Tournon, de Villebramar (3), qui ont plusieurs espèces communes avec la faune des phosphates. Que doivent prouver ces désaccords, sinon qu'il est très-difficile d'établir une ligne de séparation entre les terrains éocènes et les couches miocènes, au milieu de cet ensemble de dépôts si uniformes et si continus. Peut-être faudrait-il, comme l'ont fait les géologues allemands, réunir dans l'étage *oligocène* les couches de l'éocène supérieur et celles du miocène inférieur qui ont tant de rapports paléontologiques. Nous espérons qu'une étude approfondie des gisements du Quercy aidera grandement à la solution de cette question.

En raison de tout ce que nous avons dit plus haut sur la manière d'être des gisements de chaux phosphatée, nous sommes portés à accepter comme la plus vraisemblable leur origine animale. Leur formation par des eaux thermales phosphatées venues de l'intérieur, hypothèse que MM. Daubrée et Leymerie ont appuyée de l'autorité de leur nom, nous paraît beaucoup plus difficile à concilier avec les données de l'observation. M. Malinowski a déjà fait ressortir quelles difficultés cette explication rencontrait dans la forme même

(1) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XX, p. 191, 1863.

(2) *Bull. Soc. géol. de France*, t. XXVI, p. 193; 1868.

(3) M. Raulin place ces mollasses dans l'éocène, contrairement à l'opinion de MM. Leymerie, Tournouër, Noulet, etc.

des poches et crevasses qui renferment le minéral. Ces cavités, en effet, sont toutes fermées, et n'ont en aucune façon l'apparence de fissures filonniennes. Elles existent dans les plateaux du Quercy, comme dans tous les calcaires durs exposés pendant l'immensité des périodes géologiques à l'action érosive et destructive des agents atmosphériques.

Remarquons-le, en outre, ces cavités et ces crevasses sont toutes à peu près superficielles. Quelques-unes pourraient-elles traverser tout le massif oolithique, qu'elles rencontreraient la puissante série des argiles du système liasique, lesquelles se prêtent peu à la formation des fissures et au passage des eaux.

La forme des cavités et l'aspect corrodé de leurs parois peuvent-ils être des arguments en faveur de l'origine par les eaux thermales acidulées, ainsi que l'ont avancé quelques géologues? Nous ne le pensons pas : car il nous a paru que les poches, ravins ou boyaux creusés avec le temps par les eaux pluviales dans des calcaires très-compactes et résistants, affectaient toujours ces mêmes formes et ce même aspect.

Une objection, d'ailleurs toute puissante, se présente immédiatement contre l'hypothèse que nous combattons. Pourquoi, si le phosphate est dû à des causes éruptives, à des émanations de l'intérieur, le produit de ces émanations est-il strictement cantonné dans les limites qu'ont atteintes les aux tertiaires? Pourquoi, les causses de Laussier et d'Anglars, par exemple, qui ne sont séparés de ceux de Saint-Antonin que par l'étroite coupure de l'Aveyron, qui sont composés des mêmes couches semblablement inclinées, et qui sont comme eux semés de poches et de crevasses, ne contiennent-ils pas des phosphorites, tandis que leurs voisins en sont si riches? Une différence d'une cinquantaine de mètres dans l'altitude suffirait-elle à expliquer cette exclusion, et q uelle influence cette

différence de niveau pourrait-elle avoir sur une cause productrice venant des profondeurs du globe?

Si maintenant on veut supposer que les eaux phosphatées acides sont venues de l'intérieur, non par les crevasses mêmes où gisent les minéraux, mais par les joints des failles et fractures qui accidentent la région, nous retrouvons toujours aussi puissantes les objections précédentes. Pourquoi alors les phosphates de chaux se seraient-ils déposés précisément sur les plateaux les moins enfaillés, et toujours dans le voisinage des terrains tertiaires et des amas d'ossements? Pourquoi n'en trouve-t-on pas dans les massifs gneissiques et serpentineux si tourmentés de Laguépie, dans les régions enfaillées de Marnaves, de Puech-Mignon, de Figeac? Pourquoi les plateaux d'Anglars, dont nous parlions plus haut, qui sont précisément coupés de tous côtés par des failles, n'en contiendraient-ils pas comme ceux de Caylus?

Il nous paraît plus rationnel de remarquer que ces causses, comme tous ceux dont l'altitude a dépassé le balancement des eaux éocènes, ne contiennent pas de phosphorites, ni d'argiles à pisolithes, ni ossements, ni coquilles, parce qu'ils n'ont pas reçu de dépôts tertiaires.

On s'effraie à la pensée des quantités énormes d'être organisés qu'il a fallu pour produire ces amas de matières phosphatées ; mais la formation des guanos de nos jours n'est-elle pas aussi prodigieuse? Est-il plus difficile d'admettre l'origine organique des dépôts du Quercy, que celle des nodules des Ardennes ou des nombreux autres gisements exploités? Est-il plus difficile enfin d'accepter cette origine, que d'admettre la formation, par des accumulations de simples végétaux herbacés, de ces immenses quantités de charbon que recèlent quelques-unes de nos formations géologiques?

Un des arguments les plus puissants que l'on puisse pré-

senter en faveur de l'origine éruptive ou filonnienne des phosphates de chaux, est la présence constante autour d'eux de certains minéraux, comme l'iode, le manganèse et particulièrement le fer pisolithique. Sans nier l'importance de cet argument, nous croyons qu'il n'est pas irréfutable. La production du fer pisolithique est un phénomène général à un certain moment de la période éocène. C'est à cette formation particulière qu'on a donné le nom d'étage sidérolithique, et les travaux tous récents de MM. Levallois et Gruner viennent de jeter une vive lumière sur ce faciès remarquable de nos terrains tertiaires. En de nombreux endroits ce terrain sidérolithique renferme, avec le fer pisiforme, des ossements de *Palæotherium*, d'*Anoplotherium*, etc., et fréquemment aussi d'autres minéraux ou corps adventifs, comme du gypse dans l'Aude, la Dordogne et le Tarn-et-Garonne, de l'allophane, du jaspe et des minerais de manganèse dans la Dordogne et la Charente (1).

M. Gruner a, il est vrai, soutenu avec une compétence indiscutable que ces minerais pisiformes avaient dû être amenés à la surface par des sources thermales ; mais il faut remarquer, cependant, que ces dépôts sidérolithiques se trouvent tous, exclusivement et dans tous les pays, sur les roches calcaires, et principalement sur celles de l'époque jurassique. Ne semblerait-il pas, d'après cela, que les eaux ont pu se charger directement de ce fer que les calcaires jurassiques renferment presque toujours assez abondamment?

Quelle que soit d'ailleurs l'intimité des relations des minerais pisiformes et des phosphates, leur origine peut très-bien

(1) Ces gisements de minerais de manganèse dans la Charente et la Dordogne paraissent présenter une bien grande analogie avec nos gîtes de phosphate de chaux.

n'être pas commune. Le fer est très-répandu dans la nature ; de nos jours encore un grand nombre de sources en produisent, et certains lacs, notamment ceux de la Suède, laissent même déposer des minerais de fer assez abondants pour qu'on les puisse draguer et exploiter. Le fer ne pouvait-il de même préexister dans les eaux tertiaires, ou y être arrivé tout-à-fait indépendamment du phosphate de chaux ? La plupart de nos terrains d'eau douce sont très-chargés de fer, et il suffit de citer, pour ne pas sortir du bassin pyrénéen, nos étages rutilants du permien et du trias, les argiles rouges du garummien lacustre de M. Leymerie, nos marnes tertiaires, et enfin même nos argiles diluviennes supérieures.

La présence du fer pisiforme à la base de nos terrains tertiaires n'est donc, en réalité, qu'un phénomène normal et régulier. La présence des phosphates de chaux, au contraire, est une exception. C'est un accident dans la véritable acception du mot, et il n'a fallu rien moins qu'un concours extraordinaire de circonstances pour le produire.

Nous aurions désiré, s'il n'y avait pour nous nécessité de restreindre cette note déjà bien développée, traiter encore ici quelques questions importantes, et en particulier la question du réseau des failles. Nous aurions à présenter de graves observations relativement à la faille de la Bonnette de M. Magnan, au sujet de laquelle nous sommes en désaccord avec ce géologue. Nous aurions encore à signaler, dans le massif de Puylagarde et de Parisot, une grande fracture qui n'a pas encore été indiquée, et ces observations rapprochées de celles que nous avons déjà faites relativement aux failles de Puech-Maurel, de Varen, de Peyralade, de la Vère, etc., nous amèneraient à cette conclusion, que le réseau des failles des bords de l'Aveyron est encore bien incomplet et bien peu connu.

Notre regretté confrère, qui pourtant observait avec soin ces fractures du sol, qui les recherchait même, et en avait fait la base d'un véritable système géologique, en a méconnu plusieurs des plus importantes, ou leur a imposé un itinéraire inexact.

On serait en droit, d'après ces observations, de se demander si les conclusions que notre confrère a si fréquemment tirées de l'étude des failles contre les théories des soulèvements de M. Elie de Beaumont (1), sont appuyées toujours sur des observations suffisamment précises. Nous pourrions, à ce sujet, entrer dans des détails qui présenteraient sans doute de l'intérêt; mais il nous paraît suffisant pour aujourd'hui d'avoir pu démontrer combien peu est connue la géologie de la petite région dont nous nous sommes occupés, combien doivent être modifiées beaucoup d'idées acceptées jusqu'ici sur ce sujet, et combien enfin peut être utile l'étude que nous avons entreprise, et que le Conseil général du département veut bien favoriser.

En résumé, voici quelles sont les propositions les plus importantes que nous devons formuler comme conclusion de ce travail :

1° La série des couches sédimentaires au sud du plateau central n'est pas continue ni concordante.

2° L'étage permien a dans la vallée du Cérou la composition que lui ont attribuée MM. Reynès, Fabre, etc., dans l'Aveyron; le zechstein à faciès marin, que M. Magnan y avait introduit, doit disparaître de la Carte géologique et être remplacé par du lias inférieur.

3° Le lias inférieur, loin de présenter, comme il a été dit,

(1) Notamment *Bull. Soc. géol. de France*, t. XXIV, p. 724; 1867. — *Ibid.*, t. XXV, p. 723; 1868.

dans le Tarn-et-Garonne, le mélange de toutes les faunes liasiques, est, dans ce département comme dans l'Aveyron, presque dépourvu de corps organisés, et composé en grande partie de roches magnésiennes.

4° L'étage séquanien de La Rochelle et de Tonnerre est nettement représenté à la partie supérieure des couches oolithiques dans le département de Tarn-et-Garonne où il n'avait pas encore été signalé.

5° Toutes les couches gypsifères des environs de Varen, les marnes rouges et les calcaires d'eau douce qui les surmontent, doivent être transportés des étages du tiras, où ils ont figuré jusqu'ici, dans l'étage tertiaire éocène.

6° Les phosphates de chaux du Quercy sont une dépendance absolue du terrain tertiaire lacustre, et une formation de la base de ce terrain. On ne les trouve que sur les plateaux de calcaires jurassiques qui ont été parcourus par les eaux tertiaires, et dans les espaces dénudés que laissent entre eux les îlots de terrain éocène.

L'altitude la plus élevée à laquelle on puisse espérer encore découvrir ce minéral dans le Quercy est voisine de 320 mètres. Toutes nos observations nous portent à lui reconnaître une origine animale.

ELLE ATTEND!...

STANCES A L'ALSACE,

PAR

M. ÉMILE POUVILLON,

Membre résidant.

Elle attend... sous son voile noir,
Victime auguste de la force,
Elle oppose au fatal divorce
L'éternité de son espoir.

Sa nuit a des lueurs d'aurore;
Sur sa coiffe au pli du velours,
Ardent défi, brille toujours
Notre cocarde tricolore.

Elle attend... trouant l'avenir,
Tandis qu'anxieuse elle écoute,
Ses yeux, au lointain de la route,
Cherchent celui qui doit venir;

Le héros ferme en sa pensée,
Le victorieux ravisseur
Qui doit reprendre à l'oppresseur
La pâle et blonde fiancée.

Mais d'où viendra le combattant,
Le champion au cœur fidèle?
Il est là. C'est toi qu'elle appelle.
Enfant, debout! Viens! Elle attend...

Dédaigneux du sentier vulgaire,
Laisse-là le frivole amour,
Ses langueurs, ses fièvres d'un jour
Tu seras, toi, l'amant austère,

Le chevalier au masque noir,
Qui porte seul contre une armée
Les couleurs de la bien-aimée
Du clair de l'aube aux feux du soir.

Elle attend... Si tu veux lui plaire,
Fais trève aux mignardes façons:
Les rimes, les fleurs, les chansons,
Ne vont pas à ce front sévère.

Ce qu'elle veut, c'est un cœur pur,
Une âme prompte au sacrifice
Et, pour châtier l'injustice,
Un glaive qui frappe à coup sûr.

Elle préfère aux sérénades,
Aux serments exhalés en l'air,
Le choc du fer froissant le fer
Et les actions aux bravades.

Donc, tiens-toi prêt : secrètement
Exerce ton corps et ton âme ;
Pour l'aviver contrains ta flamme,
Aiguise ton ressentiment.

Lutteur prudent, laisse en silence
Croître ta force et ton amour
Démesurément jusqu'au jour
Qui déchaînera la vengeance !

Pour le duel suprême, alors,
Roidis tes nerfs, gonfle tes veines,
Implacable, assouvis tes haines,
Sans peur, sans pitié, sans remords.

Et quand, arrachée aux barbares,
L'amante aura rompu ses fers,
Vous écouterez dans les airs
Sonner les joyeuses fanfares.

Viens ! La gloire a séché ses pleurs !
Déjà luit l'aube triomphale,
Et pour la pompe nuptiale
Les chemins sont jonchés de fleurs !

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Elle attend... A l'âme blessée
Sourit ainsi l'illusion,
Et l'éclatante vision
Monte et grandit dans sa pensée :

Jusqu'au ciel, sur ses ailes d'or,
L'espoir en chantant la soulève !
Mais la gloire, hélas ! n'est qu'un rêve :
La fiancée attend encor !

LA SURVEILLANCE
DE
LA HAUTE POLICE.

SON PASSÉ, SON PRÉSENT, SON AVENIR,

PAR
M. LOUIS BUSCON,
JUGE AU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE,
Membre résidant.

Parmi les graves problèmes qui s'imposent à l'attention de la société moderne, l'un des plus ardus, l'un des plus impérieux, peut-être, est celui qui s'attaque à la réforme du système pénal et pénitentiaire. Depuis près d'un siècle, cette question est la grande préoccupation de tous les esprits sérieux, car elle intéresse à la fois et au plus haut point la morale et la sécurité des peuples. Quoiqu'elle soit à l'ordre du jour de presque toutes les assemblées gouvernementales, malgré les travaux accomplis par les publicistes, les magistrats, les philosophes, on est forcé de constater que la solution est encore à trouver. Les nombreux essais tentés par les nations diverses de l'ancien et du nouveau continent, les modifications plus ou moins radicales introduites par certaines législations, sont loin d'avoir

donné satisfaction à cet impérieux besoin que ressentent tous les hommes éclairés, de moraliser le châtiment et de déterminer les conditions générales dans lesquelles doit se mouvoir le droit de punir.

C'est pour répondre à ce besoin, qu'en 1872 les Etats-Unis d'Amérique avaient, par la généreuse initiative du docteur Wines, convié tous les peuples civilisés à se réunir à Londres pour un congrès international, où furent abordées, en effet, toutes ces hautes et intéressantes questions de répression pénale ; c'est sous l'impulsion de ce même mouvement, que l'Assemblée nationale, reprenant la question de la réforme pénitentiaire entamée en 1869, a prescrit une enquête générale sur l'état des établissements pénitentiaires, tant en France qu'aux Colonies, et a mis à l'étude les mesures propres à en améliorer le régime. Cette tentative sera-t-elle plus heureuse que celles des gouvernements précédents? donnera-t-elle des résultats plus efficaces? Je veux bien l'espérer, sans y compter beaucoup toutefois. Non pas que le problème soit insoluble, mais parce qu'à mon avis on manque de persévérance : on s'effraie des obstacles qu'on a peut-être eu tort de ne pas prévoir ; on s'irrite des difficultés inattendues qui se dressent à l'endroit même où une confiance présomptueuse avait cru tout aplanir ; parce qu'enfin, dans notre pays, on prend trop souvent de simples changements pour des améliorations. Ce qui est certain, c'est que les législateurs de 1791, de 1810, de 1832, de 1844, de 1851, ont essayé successivement de mettre le système répressif et le régime pénitentiaire en harmonie avec nos idées libérales et nos mœurs adoucies, tout en cherchant à le rendre moralisateur et protecteur de la sécurité publique ; mais, il faut bien l'avouer, malgré toutes les tentatives, malgré les appels adressés aux hommes les plus compétents, malgré les encouragements de l'opinion publique, rien de sérieux,

rien de pratique n'a été fait jusqu'ici, et le régime pénitentiaire continue, comme par le passé, à fonctionner d'une façon peu satisfaisante.

Nos lois pénales, soit dans leur application, soit dans les divers modes de répression qu'elles consacrent, ont besoin d'être profondément modifiées et surtout grandement améliorées ; elles offrent d'incontestables lacunes. On leur reproche notamment de favoriser la récidive, cette plaie la plus vive de notre époque, cette plaie qui démontre avec une si triste éloquence l'inanité de nos efforts pour amender les coupables, cette plaie qui arrachait naguère au ministre de la justice un véritable cri d'alarme (1). Tout le monde s'accorde aussi pour reconnaître les défectuosités et les inconvénients du mode actuel d'emprisonnement, de la manière dont les prisonniers sont rendus à la liberté sans que personne ait à s'inquiéter de savoir s'ils sont ou non corrigés, et conséquemment si leur libération ne va pas créer à la société de nouveaux dangers, enfin pour trouver vicieuse la manière dont s'exerce la surveillance des libérés.

Loin de moi la présomption de vouloir rechercher ici et indiquer les moyens de mettre en harmonie nos lois pénales avec un système pénitentiaire, qui, donnant des garanties suffisantes au maintien de la paix publique, de la sécurité générale, procurât en même temps l'amélioration morale des condamnés. Cette question, qui touche aux points les plus élevés de la philosophie sociale, a été souvent traitée, soit à un point

(1) Le rapport de M. Dufaure en tête du compte-rendu de l'administration de la justice criminelle en 1870, contient le passage suivant, page XI : « Il ressort des enseignements de la statistique, depuis vingt ans, un fait incontestable, l'accroissement incessant de la récidive ; il est impossible de méconnaître qu'il ne soit dû en grande partie à l'insuffisance du régime pénitentiaire au point de vue moralisateur. »

de vue général, soit dans des études spéciales par des hommes d'un grand talent et d'une indiscutable compétence (1). Je ne saurais avoir la prétention d'entreprendre une tâche qui serait bien au-dessus de mes forces, et dans l'accomplissement de laquelle les noms les plus autorisés n'ont pas toujours complétement réussi. Néanmoins, il me sera permis d'envisager le problème à un point de vue plus restreint, d'examiner simplement un des côtés de la question, qu'il me semble possible d'aborder sans être obligé de parcourir en entier le vaste champ ouvert aux méditations des philosophes et des moralistes ; je veux parler de la *Surveillance de la haute police.*

On me dira que les temps ne sont guère propices à de pareilles études ; que les esprits envahis par les préoccupations politiques n'ont pas tout le calme désirable et toute la quiétude nécessaire pour la solution de ces graves problèmes : je le sais ; mais je sais aussi, et il serait puéril de vouloir le dissimuler, tout ce que renferme de périls imminents la présence de nombreux condamnés, libérés de leur peine, au milieu d'une société presque complétement désarmée contre eux, malgré les précautions prises. Je sais que l'augmentation toujours croissante de ce qu'on est convenu d'appeler, en termes d'économie sociale, *les classes dangereuses*, doit provoquer non plus de vaines études théoriques, mais déterminer l'emploi d'un prompt et énergique remède contre un mal toujours empirant.

(1) Bonneville de Marsangy : *Des diverses Institutions complémentaires du régime pénitentiaire.* Paris, 1847.

Bonneville de Marsangy : *De l'amélioration de la loi criminelle.* Paris, 1864.

Bérenger : *De la répression pénale.* 1855.

Alauzet : *Essai sur les peines.* Paris, 1863.

Ortolan : *Eléments de droit pénal.* 3e édition, 1863, etc., etc.

Il n'est pas permis de fermer les yeux en face de cette véritable armée de repris de justice, de récidivistes incorrigibles, qui justement frappés par la loi pénale, sortent de prison plus vicieux, plus endurcis, plus irrités, partant plus redoutables qu'au moment où ils y sont entrés. Une récente et sinistre expérience nous a révélé le rôle considérable que cet élément a joué dans la Commune ; on a pu constater que les soldats de son armée se recrutaient, dans une proportion énorme, parmi les surveillés libérés, parmi les condamnés subissant leur peine dans les prisons, dont leurs dignes camarades s'empressèrent de leur ouvrir les portes. Et si le cruel souvenir des horribles drames qui ont ensanglanté la rue de Haxo et la Roquette, si les lugubres détails du pillage des maisons et de l'incendie des monuments de Paris peuvent être rappelés sans trop de honte, c'est en songeant qu'ils sont surtout le fait de cette grande quantité de malfaiteurs que les convulsions politiques avaient alors attirés à Paris.

C'est en vue de contribuer à empêcher le retour de pareils désordres, que je me suis décidé, non toutefois sans avoir beaucoup hésité, à apporter le modeste tribut de mes réflexions sur cette intéressante matière (1). Puisse-t-on y rencontrer quelques idées pratiques, quelques considérations utiles et valant

(1) Des traités spéciaux ont été déjà publiés sur le même sujet par des magistrats d'un haut mérite. Je suis heureux de citer, entr'autres et en première ligne, celui de M. C. Auzies, conseiller à la cour de Toulouse. En présence d'une œuvre aussi savamment conçue, non moins remarquable par la forme que par la saine érudition dont l'auteur a su faire preuve, il y aurait eu témérité d'entrer après lui dans la carrière, si la première partie de ce travail avait été suivie de son complément indispensable, c'est-à-dire de la conclusion à laquelle doivent aboutir les études approfondies mises en relief dans les trois premiers chapitres. Mais des occupations d'un autre genre font craindre que la publication de la

la peine d'être admises et discutées: c'est là que se borne toute mon ambition.

Je vais donc examiner aussi succintement que possible :

1° Ce que c'est que la mise en surveillance sous la police, et en quoi consistait cette peine sous les législations antérieures.

2° Quel est son mode d'exercice actuel ; quels sont ses inconvénients et ses défauts.

3° Comment elle devrait être, à mon avis, modifiée ou pour mieux dire transformée.

En un mot :

Ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être.

---

seconde partie ne soit encore longtemps ajournée. C'est là ce qui m'a enhardi à donner le jour à mon travail, et c'est là ce qui peut me servir d'excuse.

Auzies : *De la surveillance de la haute police*, première partie. Paris, 1869.

Chatagnier : *Du renvoi sous la surveillance de la haute police*. 1849.

Pascaud : *Etude sur la surveillance de la haute police*. 1865.

A. Frémont, conseiller à la cour d'Orléans : *La surveillance de la haute police de l'Etat*. 2e édition, 1870.

Nadault de Buffon, avocat général à Rennes : *Une question d'ordre public*. 1871.

S. Chopy, président à Rochefort : *Vagabonds et repris de justice*. Paris, 1872.

SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE.

Législation antérieure.

I.

La surveillance de la haute police, dont on est étonné de trouver les premières traces dans notre législation moderne, — tant cette peine est en opposition avec le souffle libéral qui avait inspiré, à la fin du dernier siècle, la réforme des lois criminelles, — ne figurait pas dans notre ancien droit français (1). Elle fut introduite par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII

(1) La vieille législation française prononçait, il est vrai, dans certains cas, *l'abstention de lieu* : il est question de cette peine dans l'art. 12 du règlement fait sur les duels le 22 août 1653, et dans l'art. 6 de l'édit de décembre 1704 (Jousse, *Justice criminelle*, part. 1re, titre 3, no 117. — Guy du Rousseaud de Lacombe, *Traité des matières criminelles*, p. 4. — Muyart de Vouglans, *Institutes au droit criminel*, p. 300).

L'édit de 1601 contre les braconniers prononçait l'expulsion du territoire après deux récidives.

L'ordonnance de 1670 édictait le bannissement, soit perpétuel, soit à temps. — Des règlements de police interdisaient aussi certaines résidences aux galériens libérés, et en cas d'infraction les renvoyaient aux galères. Mais ces peines ne sauraient être, même de loin, assimilées à celle qui fait l'objet de cette étude.

(18 mai 1804), à la suite des complots formés contre le gouvernement de l'époque et dans le but de remédier aux troubles enfantés par la Révolution. Divers décrets organisèrent la surveillance, qui était applicable seulement aux forçats libérés : entr'autres, le décret du 19 ventôse an XIII, d'après lequel tout forçat était tenu, au moment de sa libération, de déclarer dans quel département et dans quelle commune il voulait résider ; et le décret du 17 juillet 1806, qui étendait la prohibition de résidence à la capitale, aux villes où il existait des palais impériaux, ainsi qu'aux ports où les bagnes étaient établis.

Ces décrets avaient restreint à la seule catégorie des forçats l'application des mesures qu'ils prescrivaient. Le code pénal de 1810 donna à la surveillance de la haute police, de laquelle on attendait les plus heureux résultats (1), une extension beaucoup plus grande, en même temps qu'il s'attachait à en rendre l'application moins rigoureuse. En effet, si, d'un côté, il la rangeait au nombre des peines accessoires, communes aux matières criminelles et correctionnelles, de l'autre il édictait que tout condamné ayant subi sa peine, pourrait être déchargé de la surveillance encourue, soit en offrant une caution solvable, soit en déposant une somme déterminée par l'arrêt même ou le jugement de condamnation. Il résulta de ce système de graves inconvénients : d'abord il était fort difficile de prévoir, au moment même de la condamnation, quelles inquiétudes le condamné pourrait faire concevoir à la sécurité publique lorsqu'il rentrerait dans la société, après avoir subi sa peine corporelle ; il n'y avait donc pas de base sérieuse pour déter-

(1) Voir l'exposé des motifs de la loi contenant le code des délits et des peines, fait au corps législatif par le comte Treillard (séance du 1er février 1810).

miner le cautionnement, qui ne pouvait être fixé que d'une manière arbitraire. De plus, c'était presque toujours les plus grands coupables, les plus impénitents, les plus dangereux en somme, qui trouvaient moyen de fournir la caution ou la somme exigée, et qui parvenaient ainsi à échapper aux regards de l'autorité. Enfin, cette législation avait pour résultat de froisser au plus haut degré les sentiments d'égalité et de justice, si répandus de nos jours, puisque l'exécution d'une peine dépendait uniquement d'une question d'argent. Une aussi criante anomalie ne devait pas trouver longtemps grâce aux yeux d'une nation comme la nôtre.

Ces dispositions furent, en effet, l'objet de justes et vives critiques de la part des législateurs de 1832 ; lors de la révision du code pénal consacrée par la loi du 28 avril de cette même année, les articles 44 et 45, relatifs au mode de surveillance de la haute police, reçurent de profondes modifications et furent transformés de la manière suivante :

Art. 44. L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera de donner au gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il sera interdit au condamné de paraître après qu'il aura subi sa peine. En outre, le condamné devra déclarer, avant sa mise en liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence. Il recevra une feuille de route réglant l'itinéraire dont il ne pourra s'écarter, et la durée de son séjour dans chaque lieu de passage. Il sera tenu de se présenter dans les vingt-quatre heures de son arrivée devant le maire de la commune ; il ne pourra changer de résidence sans avoir indiqué, trois jours à l'avance, à ce fonctionnaire, le lieu où il se propose d'aller habiter, et sans avoir reçu de lui une nouvelle feuille de route.

Art. 45. En cas de désobéissance aux dispositions prescrites par l'article précédent, l'individu mis sous la surveillance de la haute police sera condamné par les tribunaux correctionnels à un emprisonnement qui ne pourra excéder cinq ans.

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur, du 18 juillet 1833,

commentant l'esprit et la portée de ces nouveaux articles 44 et 45, expliquait que le gouvernement voulait rendre « le moins « vexatoire possible les formalités imposées aux libérés ; qu'ils « devaient donc être dispensés, à l'avenir, de toutes les « mesures de police qui, en donnant au fait une véritable pu- « blicité, les frappait d'une sorte de réprobation universelle « et les mettait dans l'impossibilité d'amender leur conduite; « qu'il voulait, en un mot, que les libérés fussent toujours « connus de l'administration, mais qu'ils restassent inconnus « du public. »

Dans ce nouveau système, non-seulement la caution disparaissait, mais le gouvernement renonçait au droit qu'il avait eu jusque-là d'ordonner la résidence continue du surveillé dans un lieu déterminé. Le condamné libéré pouvait, quoique soumis à la surveillance, changer de résidence autant de fois qu'il le voulait, à la seule condition d'indiquer, trois jours à l'avance, au maire de la commune, la nouvelle localité dans laquelle il avait le désir de se rendre.

Certes, les intentions du législateur de 1832 étaient excellentes, et il est juste de reconnaître qu'il avait cherché à améliorer une loi mauvaise en soi et à sauvegarder les intérêts des individus, en tenant compte des sentiments de pitié et d'humanité dont nos mœurs adoucies lui faisaient un devoir. On peut lui reprocher cependant d'avoir multiplié encore la liste déjà si longue des cas où la surveillance devait être appliquée (1), et de l'avoir édictée ou conservée à propos de condamnations dont le caractère ne pouvait guère inspirer d'inquiétudes, et notamment contre ceux qui favorisaient l'évasion de détenus (art. 246),

(1) Art. 11, 44 et suiv., 58, 67, 100, 107, 108, 138, 221, 246, 271 et suiv., 282, 308 et suiv., 314, 315, 317, 326, 343, 401, 416, 419, 420, 444, 452, du code pénal de 1810 et de celui de 1832.

les coupables de sequestration ou de détention arbitraires, ayant rendu aux sequestrés leur liberté avant le 10e jour (art. 343), aux violateurs des règlements relatifs aux manufactures, au commerce ou aux arts (art. 417), aux coupables de dévastations de récoltes ou plants (art. 444), etc., etc.

Un reproche plus grave qu'on peut adresser à cette loi, c'est de n'avoir pas donné à la société des garanties suffisantes ; à force de vouloir être humain, on avait fini par outrepasser le but, et les inconvénients de ce nouveau système ne tardèrent pas à se manifester. La loi de 1810 avait multiplié les cas de rupture de ban, celle de 1832 multiplia les délits de vagabondage. A peine installé dans une commune, soit qu'il préférât l'oisiveté au travail, soit qu'en réalité le travail lui fît défaut, le surveillé déclarait son intention de changer de résidence ; il obtenait une feuille de route, quelques secours, et par le fait il passait sa vie sur les grands chemins, vagabondant de village en village.

Aussi quelques années s'étaient à peine écoulées, qu'un honorable magistrat (1) constatait que « cette peine était insuffi-
« sante comme moyen de police et de précaution ; que l'art.
« 44 offrait des difficultés s'opposant à son exécution, surtout
« dans les communes rurales ; qu'elle était funeste et exor-
« bitante, en ce qu'elle n'était ni rachetable pour l'homme
« repentant et amendé, ni rémissible par le pouvoir ; qu'enfin,
« elle empoisonnait les prisons et créait l'incorrigibilité. »

Peu de temps après, M. le président Boullet, dans un remarquable discours prononcé à la chambre des Pairs (2), appelait l'attention sur la position des libérés soumis à la surveillance. Il les montrait marqués d'un stigmate indélébile, corrompus

(1) M. Gouin, procureur du Roi à Guingamp.

(2) Voir la séance du 13 avril 1844.

par un long séjour dans les bagnes ou les prisons centrales, et devenant à leur sortie, pour tous les gens honnêtes, un sujet d'effroi. Pénétré des dangers d'une telle situation, il fit, de concert avec M. le comte Beugnot, une proposition dont le but était de donner au gouvernement *le droit de déterminer le lieu où le condamné devrait résider après l'expiration de sa peine.*

Déjà deux ans auparavant, en 1842, les conseils généraux, consultés sur l'opportunité de l'établissement de sociétés de patronage en faveur des libérés adultes, avaient énergiquement réclamé la modification de cet art. 44, qui créait pour ainsi dire un vagabondage officiel. Ces assemblées départementales se plaignaient avec raison « qu'on voyait les repris de justice libres d'aller où ils voulaient, changeant de résidence au seul gré de leurs désirs ; parcourant sans cesse les grands chemins, abusant du droit de circulation qui leur avait été concédé, et cela d'autant plus facilement, qu'avec un passeport on leur fournissait des secours de route, de sorte qu'en certaines contrées ils étaient devenus un véritable fléau, car les motifs qui les déterminaient à choisir telle ou telle résidence étaient justement ceux qui auraient dû la faire interdire ; que la surveillance de la haute police ainsi exercée, n'existait pour ainsi dire plus que de nom. »

En 1843, cette grave question fut de nouveau soumise à l'appréciation des conseils généraux, et voici comment elle fut résolue par celui de Tarn-et-Garonne. Je copie textuellement le rapport de la commission chargée de formuler la réponse à faire à M. le Ministre de l'Intérieur (1).

« Cette question d'un si haut intérêt pour la société a fait sur-

(1) Cette commission avait pour rapporteur M. Constans-Tournier, ancien procureur du Roi à Montauban.

« gir deux opinions au sein de votre commission. La première « opinion serait de diviser les condamnés en deux catégories, « l'une d'incorrigibles, l'autre de ceux qui seraient susceptibles « de revenir à de meilleurs sentiments. Les premiers seraient « envoyés dans des îles ou territoires appartenant au gouver- « nement hors du royaume, où l'on en ferait une colonie ; pour « les autres, après avoir fini leur temps, ils seraient répartis « dans le royaume, sur les points où il existerait des travaux « publics exécutés par le gouvernement, les départements ou « les communes, en observant de les éloigner du lieu de leur « dernier domicile avant la condamnation, autant que possible. « L'espèce de séquestration où les met, à leur rentrée dans « leurs foyers, la société qui les repousse, le manque de travail « qui amène parmi eux la misère, les pousse de nouveau au « crime et les ramène au bagne.

« La seconde (opinion) serait de fournir du travail, et de la « même manière que je l'ai dit plus haut, à tous les condam- « nés, en les éloignant toujours, autant que possible, de leur « ancien domicile, pour éviter le contact avec leurs anciens « camarades de crime, contact d'autant plus dangereux que « l'espèce d'horreur qu'ils inspirent, si j'ose m'exprimer ainsi, « les force presque à renouer leurs anciennes liaisons. La ma- « jorité de la commission s'étant réunie à la première opinion, « me prie de vous en proposer l'adoption.

« Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées. »

J'ai cru devoir reproduire en entier cette réponse, parce qu'elle démontre combien, il y a 30 ans, on éprouvait déjà le besoin de se prémunir contre les dangers que les libérés non amendés font courir à la société, et par quels moyens on espérait pouvoir remédier au mal. Il y avait là, ce semble, de bonnes idées, dont on aurait pu tirer profit.

Mais on vivait alors à une époque où l'on ne procédait

qu'avec une sage lenteur ; le gouvernement voulut s'éclairer des lumières et des avis des cours souveraines, des corps savants, des hommes spéciaux. Toutes leurs observations furent recueillies, et un nouveau projet de loi présenté par l'honorable M. Béranger (de la Drôme), allait être discuté par le Corps législatif, lorsque la révolution du 24 février 1848 fit ajourner tous les projets de réforme.

Mais il se produisit alors ce qui arrive toujours à la suite des émeutes, des troubles et des convulsions politiques : pendant que les lois sont forcément relâchées, les gens sans aveu, les vagabonds, les repris de justice profitent de cet état de crise et apportent au milieu de la société une effrayante perturbation. Leurs constantes habitudes de révolte contre toute autorité compromettent la sécurité politique et jettent le pays dans de continuelles alarmes, jusqu'à ce qu'un pouvoir fort et respecté leur fasse sentir sa main et réprime leurs audacieuses attaques.

Le 8 décembre 1851 parut un décret, qui après avoir constaté que « la société était profondément inquiétée et troublée « par les machinations de l'anarchie, ainsi que par les tenta« tives insurrectionnelles des affiliés aux sociétés secrètes et des « repris de justice, toujours prêts à devenir des instruments de « désordre, » déclarait que la législation était insuffisante à réprimer ces tentatives et qu'il y avait lieu de changer le mode de surveillance de la haute police. Voici les principales dispositions de ce décret :

Art. 1er. Tout individu placé sous la surveillance de la haute police, qui sera reconnu coupable de rupture de ban, pourra être transporté, par mesure de sûreté générale, dans une colonie pénitentiaire, à Cayenne ou en Algérie. La durée de la transportation sera de cinq années au moins et de dix ans au plus.

Art. 3. L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera,

à l'avenir, de donner au gouvernement le droit de déterminer le lieu dans lequel le condamné devra résider après qu'il aura subi sa peine. L'administration déterminera les formalités propres à constater la présence continue du condamné dans le lieu de sa résidence.

Art. 4. Le séjour de Paris et celui de la banlieue de cette ville sont interdits à tous les individus placés sous la surveillance de la haute police.

Art. 5. Les individus désignés par l'article précédent seront tenus de quitter Paris et la banlieue dans le délai de 10 jours à partir de la promulgation du présent décret.

Art. 7. Les transportés seront assujétis au travail sur l'établissement pénitentiaire. Ils seront privés de leurs droits civils et politiques. Ils seront soumis à la juridiction militaire. Les lois militaires leur seront applicables.

Ces dispositions furent complétées par un autre décret du 9-12 juillet 1872, relatif aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans les communes de l'agglomération Lyonnaise, et par la loi du 27 février 1858, dont l'ensemble forma ce qu'on a appelé les *Lois de sûreté générale*. Cette législation rigoureuse, au moyen de laquelle on comptait combattre un fléau réel et redoutable, n'eut pas tout le succès qu'on en avait d'abord espéré. Son plus grand tort était de pouvoir être considérée comme un instrument politique, et on ne lui a pas ménagé les accusations — évidemment mal fondées, — d'avoir cherché bien plus à satisfaire des passions et des vengeances, qu'à sauvegarder les intérêts sociaux.

Il est certain que si de pénibles circonstances pouvaient alors motiver ces décrets (1), si ces prescriptions excessives et ex-

(1) M. de Marnas, dont la cour de cassation déplore la perte récente, considérait le décret de 1851 comme « l'un des éléments les plus « considérables de l'ordre, à l'époque où il fut promulgué ; mais, ajou- « tait-il, il contient des dispositions parfois excessives, quoique parfaite- « ment expliquées par le temps et légitimées par les circonstances. » (Séance du Sénat, 14 juillet 1870).

orbitantes avaient eu, à un moment donné, leur raison d'être ; si ces rigueurs étaient absolument nécessaires pour rendre la confiance aux capitaux, faire renaître l'industrie, et favoriser le mouvement commercial trop longtemps comprimé, il était indispensable, d'un autre côté, de ne pas laisser ces lois exister d'une façon permanente dans nos codes, et de ne pas livrer trop longtemps à la discrétion d'un pouvoir arbitraire le sort et la fortune des citoyens.

Le gouvernement impérial l'avait du reste si bien compris lui-même, que dès l'année 1864 il déclarait, par l'organe de M. Rouland, président du Conseil d'état, « qu'il faut regarder « cet article (1) comme complètement abrogé ; depuis l'amnistie « il n'a reçu aucune application et n'en recevra plus. » Mais comme il ne pouvait suffire, en pareille matière, d'une déclaration faite à la tribune, même par un fonctionnaire autorisé, le gouvernement s'associa à une demande d'abrogation de ces *Lois de sûreté générale*, sauf en ce qui concernait le décret du 9-12 juillet 1852 ; cette proposition avait été présentée au Corps Législatif (2), qui l'avait accueillie, et leur abrogation était au moment d'être approuvée par le Sénat et sanctionnée légalement, lorsque surgit la guerre avec la Prusse et qu'éclata la révolution du 4 septembre.

Au surplus, cette législation ne suffisait pas à réprimer le mal; le vagabondage autorisé ou du moins toléré par la loi de 1832, ce qu'on a appelé le *vagabondage officiel*, avait disparu sans doute, mais pour faire place, ainsi que le constate M. F. Voisin, rapporteur du dernier projet de loi sur la surveillance, à la *rupture de ban systématique*. On avait vu surgir des inconvénients nouveaux et des dangers non moins redoutables, qui

(1) L'article 2 du décret du 8 décembre 1851.

(2) Par MM. les députés Steenackers, Crémieux, de Choiseul et Picard.

avaient seulement pris une autre forme. Sous l'empire de ces nouvelles lois, les libérés retenus malgré eux dans certaines localités *imposées*, avaient contracté l'habitude de rompre leur ban, sous le prétexte (presque toujours spécieux et mensonger), qu'ils n'y trouvaient aucune ressource pour vivre. Beaucoup de ces surveillés ne se rendaient jamais à la résidence qui leur avait été indiquée, et la plupart de ceux qui y venaient en repartaient bientôt sans autorisation. Aussi n'est-il pas rare aujourd'hui de voir 15 à 20 condamnations pour rupture de ban inscrites au casier judiciaire d'un même individu.

SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE.

Législation actuelle.

II.

Un décret rendu par le Gouvernement de la défense nationale, le 24 octobre 1870, porte que la législation de 1851 concernant les individus placés sous la surveillance de la haute police et les individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète, ainsi que les dispositions de la loi dite de *sûreté générale* du 27 février 1858, ont été virtuellement abrogés par la révolution du 4 septembre, et pour enlever tous les doutes qui pourraient exister sur leur disparition totale, les abroge. Il déclare en outre, par l'article 3, que l'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera ultérieurement réglé.

Ce règlement a été déterminé par la loi votée les 23-30 janvier 1875; l'Assemblée nationale a eu l'intention, dit M. F. Voisin dans son rapport, d'introduire dans cette partie si importante de notre droit criminel les améliorations réclamées depuis longtemps déjà par les criminalistes et par les magistrats. Je vais examiner tout à l'heure si elle a réussi à résoudre les difficultés si complexes du problème qu'elle s'était

posé. Voici d'abord le texte de la nouvelle loi modifiant les articles 44, 46, 47 et 48 du code pénal :

Art. 44. L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera de donner au gouvernement le droit de déterminer certains lieux, dans lesquels il sera interdit au condamné de paraître après qu'il aura subi sa peine.

Le condamné devra déclarer, au moins 15 jours avant sa mise en liberté, le lieu où il veut fixer sa résidence ; à défaut de cette déclaration, le gouvernement la fixera lui-même.

Le condamné à la surveillance ne pourra quitter la résidence qu'il aura choisie ou qui lui aura été assignée, avant l'expiration d'un délai de six mois, sans l'autorisation du ministre de l'intérieur.

Néanmoins les préfets pourront donner cette autorisation : 1° dans les cas de simples déplacements dans les limites mêmes de leur département ; 2° dans le cas d'urgence, mais à titre provisoire seulement.

Après l'expiration du délai de six mois, ou avant même l'expiration de ce délai, si l'autorisation nécessaire a été obtenue, le condamné pourra se transporter dans toute résidence non interdite, à la charge de prévenir le maire trois jours à l'avance.

Le séjour de six mois est obligatoire pour le condamné dans chacune des résidences qu'il choisira successivement pendant tout le temps qu'il sera soumis à la surveillance, à moins d'autorisation spéciale, donnée conformément aux dispositions précédentes, soit par le ministre de l'intérieur, soit par les préfets.

Tout condamné qui se rendra à sa résidence recevra une feuille de route réglant l'itinéraire dont il ne pourra s'écarter et la durée de son séjour dans chaque lieu de passage.

Il sera tenu de se présenter dans les 24 heures de son arrivée, devant le Maire de la commune qu'il devra habiter.

L'article 46 est relatif à la durée de la surveillance, dont le maximum ne pourra plus désormais excéder 20 années, et aux condamnés qui seront soumis de plein droit à cette peine, à moins qu'il n'y ait réduction ou dispense insérée dans l'arrêt ou le jugement de condamnation. L'article 47 édicte que les condamnés au bannissement seront aussi de plein droit sous

la surveillance pendant un temps égal à la durée de la peine qu'ils auront subie, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par le jugement ou l'arrêt; en outre, il impose aux magistrats l'obligation de mentionner qu'il a été délibéré par eux au sujet de la surveillance, si l'arrêt ou le jugement ne contient pas dispense ou réduction. Le législateur s'est ensuite occupé dans l'article 48 de la remise ou réduction de la surveillance par voie de grâce et des effets de la prescription.

Enfin le deuxième paragraphe de la nouvelle loi porte que des règlements d'administration publique détermineront le mode d'exercice de la surveillance et fixeront les conditions sous lesquelles, après un temps d'épreuve, cette surveillance pourra être suspendue.

Maintenant que nous connaissons l'économie générale de la législation actuelle en ce qui concerne la surveillance de la haute police, qu'il me soit permis de rechercher quels résultats on peut en attendre. Je reconnais qu'au premier abord la nouvelle loi semble constituer un véritable progrès, et je ne nie pas qu'elle ait été conçue sous l'inspiration d'un esprit libéral et humain, désireux d'apporter un adoucissement à des rigueurs qu'on trouvait draconniennes et à un régime qui ne donnait pas les résultats qu'on en avait attendus :

Le choix de la résidence est accordé au condamné; c'est seulement sur son refus formel de répondre à l'interpellation qui lui est faite, que le gouvernement intervient pour indiquer lui-même cette résidence. — Le maximum de la durée est fixé à 20 ans. — Les juges peuvent dispenser de la surveillance ou en réduire la durée. On accorde au Gouvernement le droit de grâce ou de suspension en cette matière, ce qui n'existait pas auparavant. Voilà les principales améliorations.

Néanmoins des esprits sérieux et autorisés ont dirigé contre la nouvelle loi d'amères critiques; des objections d'une haute

gravité ont été présentées par des adversaires convaincus, au premier rang desquels il faut placer bon nombre de députés et de magistrats. L'honorable M. Raudot (1), y trouve même des aggravations considérables, résultant notamment de ce que le condamné qui obtient sa grâce est aujourd'hui placé de plein droit pendant 20 ans sous la surveillance, ce qui n'avait pas lieu sous le régime précédent. Il tire un autre grief des dispositions du nouvel article 48, portant que la prescription de la peine ne relève pas le condamné de la surveillance à laquelle il est soumis. Aussi, comme la plupart de ceux qui se sont occupés de cette question, tout en rendant justice aux idées de miséricorde et d'humanité qui ont dirigé le moderne législateur, il demandait des modifications plus radicales et allait jusqu'à réclamer la suppression absolue de cette mesure accessoire, qui constitue une peine inutile et plus cruelle parfois que le châtiment même.

Voici comment M. Félix Voisin justifie le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale. Il part de ce principe que la société a le droit et le devoir de prendre contre ceux qui enfreignent ses lois, toutes les mesures commandées par sa propre sécurité, mais qu'elle doit aussi tendre, à ceux qu'elle a condamnés et qui ont payé leur dette, une main secourable ; que loin de chercher à en faire des parias, elle a le plus grand intérêt à ramener au bien cette masse d'individus égarés par leurs mauvaises passions ou leur mauvaise conduite.

Il regarde donc la surveillance comme une garantie nécessaire, comme une précaution indispensable envers toute une classe d'individus qui lui inspirent une légitime défiance, et qui peuvent en effet faire courir à l'ordre public et à la sécu-

(1) Ancien magistrat, député de l'Yonne.

rité générale des périls formidables ; d'un autre côté, il a recherché les moyens d'en adoucir l'application, d'en tempérer les effets. A ses yeux, en adoptant ce nouveau système (le 4e depuis 1810), l'Assemblée a tenu compte de tous les sentiments d'humanité permis en pareille matière, en même temps qu'elle a donné au gouvernement les moyens de maintenir toute une catégorie d'individus plus ou moins dangereux, dans l'ordre et le respect des lois.

Il faut donc examiner si la législation actuelle a ce double caractère, et rechercher surtout si elle est de nature à permettre aux libérés un facile reclassement au milieu de la société; si elle ne les empêche pas, au contraire, de trouver du travail à ce moment toujours critique où ils sortent de prison; enfin, si elle peut contribuer à leur amendement, à leur régénération morale. Eh bien, à mon avis, la nouvelle loi, pas plus que celles qui l'ont précédée, ne peut rien pour entraver l'accroissement des récidives. Quelles sont donc les précautions qui ont été prises pour prévenir cet accroissement progressif, juste sujet d'effroi pour tous les esprits attentifs? Comment espérer que les généreuses prévisions du législateur de 1874 ne seront pas trompées comme le furent celles des réformateurs de 1832? En quoi les libérés surveillés qui auraient pu s'amender pendant la durée de leur peine et leur séjour en prison, en quoi pourront-ils, avec la nouvelle législation, revenir plus facilement au bien et persister dans leurs bonnes résolutions? Parce qu'on leur aura laissé le choix de leur résidence? Cela les aidera-t-il à trouver du travail, à entrer ou à se maintenir dans une bonne voie? Hélas! il ne faut pas nous faire meilleurs que nous sommes. Imbus de préjugés fortement enracinés surtout parmi certaines classes, animés trop rarement des vrais sentiments de la charité chrétienne, de cette ardente charité qui oublie et pardonne, nous

sommes encore bien loin de cette générosité sublime qui non-seulement accueille avec une faveur égale le pécheur repentant et le juste n'ayant jamais failli, mais qui éprouve même une joie plus grande au retour de l'enfant prodigue. Dans notre pays, — c'est sans doute fâcheux à confesser, — ces malheureux surveillés inspirent avant tout un sentiment de répulsion instinctive, et sans rechercher s'ils sont ou non repentants, s'ils sont ou non disposés à s'amender, s'ils tentent de se réhabiliter par une bonne conduite et par le travail, on fait le vide autour d'eux, les mains se retirent à leur approche, les figures se resserrent et s'assombrissent. Oui, il faut bien avoir le courage de le dire; c'est là notre premier mouvement, et je parle ici non pas seulement des masses, mais de ceux qui sont le mieux disposés, dont l'âme est ouverte aux sentiments les plus généreux; je parle enfin de l'autorité elle-même, qui, à défaut de sympathie, leur devrait au moins sa protection. Or, cette protection ne s'exerce le plus souvent que par l'intermédiaire d'agents subalternes, ayant, en province du moins, fort peu d'égards envers les surveillés. Et si cela se passe ainsi dans les villes plus ou moins importantes, où l'autorité locale n'a guère le temps ni l'occasion d'intervenir directement en faveur de ces malheureux, ceux-ci seront-ils plus favorisés dans les communes rurales dont ils pouvaient avoir idée de faire choix, guidés par l'espoir d'y trouver plus de tranquillité ou plus de facilité pour leur travail, comptant y être plus à l'abri des entraînements de la grande ville et des visites inquisitoriales de la police? Y auront-ils ce répit qu'ils désirent? Cette sympathie qui leur fait défaut dans les chantiers urbains, la trouveront-ils dans les campagnes? Là, pas plus qu'ailleurs. Là, aussi, on saura bientôt quelle est leur position, on découvrira leur passé, et alors va commencer contre eux une véritable persécution

d'autant plus redoutable, qu'elle sera plus sourde, plus inavouée, plus insaisissable. Si l'on ne les repousse pas ouvertement, on sait qu'à force de dégoûts on parviendra à s'en débarrasser. Personne n'oserait peut-être prendre l'initiative, mais on saura s'entendre sans se parler pour obtenir peu à peu l'éloignement de pareils hôtes, dont la présence inspire toujours une inquiétude vague et mal définie. Traqués ainsi de commune en commune, ces malheureux surveillés finissent malgré leurs bonnes intentions, par ne plus trouver les moyens de subvenir à leur existence, et tôt ou tard, ils rentrent forcément dans cette vie vagabonde qui les place, par ce seul fait, sous le coup de la loi pénale et les entraîne aussi trop souvent à de nouveaux crimes. On peut donc adresser encore aujourd'hui à la loi que nous examinons, les justes reproches que résumait avec tant d'énergie et de précision le Garde des sceaux de 1832, losqu'il proposait aux Chambres de réformer le système de la surveillance :

« Surveillé par des agents subalternes, signalé à la défiance « des maîtres, à la jalousie et au mépris des ouvriers, sus- « pect de tous les crimes commis dans le lieu qu'il habite, « le libéré ne trouve pas de travail ; l'impossibilité de gagner « honnêtement son pain étouffe en lui toute résolution d'une « vie meilleure, et la misère le rejette bientôt dans le crime « et dans les bagnes ! »

N'en est-il pas exactement ainsi sous l'empire de la législation actuelle? les modifications apportées à l'ancien système empêchent-elles les surveillés d'être soumis aux recherches et aux exigences de la police? Ces mesures prescrites à leur égard sont-elles plus discrètes que par le passé ? Quels moyens a-t-on pris pour les soustraire aux vexations de toute nature, dont le rapporteur du projet de loi était bien obligé de reconnaître l'existence? Ne sont-ils pas encore aujourd'hui comme

autrefois, désignés par leur passeport même à la défiance des patrons, à la répulsion instinctive de leurs compagnons de travail ? et l'expérience quotidienne des tribunaux correctionnels n'est-elle pas là pour attester que la plupart des surveillés en sont réduits à détruire leur passeport ou leurs feuilles de route, aimant mieux se dire sans papiers que d'avoir à en montrer qui révèlent trop manifestement à tous les yeux leur fâcheuse situation (1). N'est-ce pas enfin chez les surveillés que se font encore, en cas de crime ou de délit dont les auteurs sont restés inconnus, les premières visites domiciliaires ?

Et remarquez que je ne parle ici que des surveillés amendés, de ceux chez qui le repentir aurait exercé une salutaire influence, de ceux qui voudraient pouvoir mener désormais une honnête existence. Je viens d'indiquer combien cela leur est difficile, même avec les améliorations de la loi actuelle ; et s'il faut dire toute ma pensée, je crois que cela leur est presque impossible.

Mais que sera-ce pour ceux — et c'est le plus grand nombre — que le bagne ou la prison n'aura pas amendés, dont les mauvais instincts se seront au contraire développés dans ce milieu, qui auront trouvé le moyen d'y créer des amitiés perverses, des associations fatales, de ceux enfin qui ne rentrent dans la société qu'avec des idées de haine et de vengeance, avec l'intention bien arrêtée de continuer leur vie criminelle ? Tous ces malfaiteurs dangereux, auxquels la nou-

(1) Les feuilles de route délivrées aux surveillés sont toutes marquées d'un signe recognitif que les patrons reconnaissent très-bien : F, si le libéré qui en est porteur a été forçat ; R, s'il sort d'une maison centrale comme ayant été condamné à la réclusion ; C, s'il a été frappé seulement par des peines correctionnelles. On comprend combien la porte d'un atelier doit s'ouvrir facilement sur la présentation d'une pareille pièce !

velle loi laisse l'option de la résidence, croit-on qu'ils choisiront les localités où ils pourraient trouver du travail? Leur choix portera uniquement sur les endroits qu'ils savent être le mieux disposés pour exécuter leurs coupables desseins, sur les villes où ils sont sûrs de retrouver soit leurs anciens complices, soit les compagnons de chaine qui ont obtenu avant eux leur libération. Il est démontré qu'ils recherchent surtout les départements voisins de celui de la Seine, afin d'être à portée de Paris, leur principal objectif; de Paris, où malgré l'admirable administration de la police, ils parviennent souvent à se dérober à tous les regards (1); de Paris, où l'immense réseau des chemins de fer leur permet de se rendre en un clin d'œil et d'en repartir de même. Je crois donc, avec M. le président Boullet, que cette liberté d'option n'est presque jamais profitable au surveillé qui veut bien faire, et qu'elle est un immense péril pour la société, lorsque ce surveillé est déterminé à continuer son existence coupable. N'est-il pas à craindre, d'ailleurs, que cette faculté laissée aux surveillés ne puisse leur permettre de reconstituer ces redoutables associations qui ont si souvent troublé la sécurité publique et jeté l'effroi au milieu des populations les plus paisibles! Que fera, si pareils faits se produisent, l'autorité désarmée par la nouvelle loi? Comment pourra-t-elle empêcher ces réunions qu'elle sera impuissante à prévenir et peut-

(1) Bien qu'en principe le séjour de la capitale soit interdit aux individus placés sous la surveillance de la haute police, on n'a jamais pu empêcher un grand nombre d'entr'eux de s'y cacher, et l'on sait qu'il y en a quelquefois jusqu'à 7 à 800, sur la présence desquels on est, en quelque sorte, obligé de fermer les yeux. — « Pendant les 7 derniers mois de cette année, au nombre des individus arrêtés dans le département de la Seine pour crimes ou délits, figurent 138 libérés en surveillance. » (Statistique de 1871.)

être même à réprimer, tant est grande aujourd'hui la facilité d'échapper par les voies rapides aux recherches de la justice!

Cependant, il est incontestable que la société doit se défendre, se protéger, se prémunir contre ces criminels non amendés, contre ces malfaiteurs incorrigibles, dont le passé doit inspirer une si légitime défiance et qui ont déjà plusieurs fois attenté à la sécurité si nécessaire aux nations comme aux individus (1).

Or il résulte des comptes de la justice criminelle en France que tous les ans, en moyenne, 2,500 condamnés libérés assujétis à la surveillance, sortent du bagne, des colonies pénales, des maisons centrales et des prisons pour rentrer dans la société, en ayant le droit de fixer eux-mêmes la localité où ils résideront. En fait, presque tous opposent la force d'inertie à l'interpellation qui leur est faite au moment de la libération, beaucoup refusent de répondre à la question qui leur est adressée de faire connaître la résidence qu'ils veulent choisir; et ceux-là même qui font leur choix, ne sont guidés la plupart du temps dans ce choix par aucune raison plausible. En dehors de ceux qui ne trouvent dans cette option qu'un moyen plus facile d'accomplir un nouveau crime ou un acte de vengeance, les autres libérés sont à peine arrivés dans la résidence indiquée par eux, qu'ils se sentent pris de la nostalgie de la locomotion; et comme la loi leur impose six mois de résidence, et qu'ils ont rarement la patience d'attendre ce temps-là, ils rompent leur ban pour courir ailleurs, sans but déterminé, — je parle toujours de ceux qui n'ont pas de desseins criminels, — sauf à répondre invariablement, lorsqu'on leur demande la cause de leur départ sans autorisation de l'endroit qu'ils avaient

(1) En 1872, il a été arrêté dans le seul département de la Seine 33,668 individus; plus du quart de ces inculpés avaient déjà eu à répondre de méfaits antérieurs! (Statistique de 1872, p. xxv).

pourtant choisi eux-mêmes, « qu'ils s'étaient trompés dans leur choix et qu'ils ne trouvent pas les ressources sur lesquelles ils avaient cru pouvoir compter.

Le système actuel ne peut donc pas produire de meilleurs résultats que les précédents, puisque les mesures qui ont été adoptées ne prévoient rien pour l'amendement du condamné, et par conséquent pour la diminution des récidives; le nouveau système de répression ne me paraît pas de nature à empêcher les surveillés de retomber dans le mal, et nous allons continuer à voir cette effrayante progression suivre la voie ascentionnelle que la statistique révèle depuis quelques années.

Rien de plus instructif et de plus navrant à la fois que la comparaison attentive du nombre des récidives pendant la période des 25 dernières années : Sous l'empire de la loi de 1832, le nombre moyen des récidives ne dépassait

pas..............................	19,000	
de 1851 à 1855, elles se chiffrent par	34,901	moyennes annuelles.
de 1856 à 1860 —	42,225	
de 1861 à 1865 —	48,890	
En 1866, on en compte.......	53,963	
1867 —	59,303	
1868 —	65,211	
1869 —	64,318	
1870 —	47,037	
1871 —	49,992	

Il y a 25 ans, l'accroissement du chiffre des récidives par rapport aux périodes précédentes provenait évidemment de l'établissement des casiers judiciaires, dû à l'initiative d'un éminent magistrat (1), et grâce auxquels il ne peut échapper

(1) M. Bonneville de Marsangy.

désormais aucune des condamnations antérieurement encourues par celui qui comparaît devant la justice. Mais en présence du fonctionnement de cette institution, on est bien forcé d'attribuer l'énorme progression des dernières années, d'une part à l'endurcissement des coupables dans la voie criminelle, de l'autre à l'inefficacité de la répression, soit que la durée trop courte des peines leur ôte tout effet d'intimidation, soit que le régime pénitentiaire ne remplisse qu'imparfaitement son but, soit enfin que le libéré se trouve trop brusquement exposé aux tentations mauvaises.

En 1870 et en 1871, il est vrai, le chiffre s'abaisse considérablement ; mais ce serait une grave erreur de croire qu'il y a eu décroissance dans les crimes et délits ; il ne faut pas s'arrêter à la surface des choses. Ces deux années ont été profondément troublées par les événements les plus graves, et s'il y a eu moins de condamnations, c'est, comme le fait très-bien remarquer M. Ernoul, alors ministre de la justice, parce qu'il y a eu un ralentissement sensible dans les poursuites, ralentissement motivé ou expliqué par l'absorption de tous les autres intérêts au profit de l'intérêt politique, par l'absence de la gendarmerie, la suppression des commissaires de police cantonaux, l'attribution de plusieurs crimes aux conseils de guerre, enfin la perte de deux provinces (1). Il n'en est pas moins certain que la progression de la criminalité poursuit incessamment sa marche ascendante, et que le niveau de la moralité publique tend plutôt à s'abaisser encore qu'à s'élever. Les renseignements qui ressortent de la statistique criminelle pour 1872 confirment pleinement cette appréciation.

(1) Compte-rendu général de l'Administration de la Justice criminelle en France pendant l'année 1871.

Il faut donc méditer soigneusement les réflexions suivantes que nous trouvons consignées dans l'un de ces comptes-rendus :

« De toutes les révélations de la statistique judiciaire, celles « que fournit le chapitre de la récidive sont les plus dou- « loureuses. On se demande si le perfectionnement de nos « institutions pénales ne permettrait pas de lutter contre la « persistance des malfaiteurs. L'étude du régime pénitentiaire « date de loin ; bien des systèmes diamétralement opposés « ont été préconisés ou même essayés, sans qu'aucun ait com- « plètement répondu à l'attente publique. C'est que les causes « multiples de la récidive ne peuvent être supprimées par « tel ou tel mode d'exécution des peines. Nul n'ignore les dif- « ficultés qu'éprouvent les libérés à reprendre dans la société « la place qu'ils ont perdue. Le Gouvernement qui a déjà « fait beaucoup, soit pour améliorer le régime intérieur des « prisons, soit pour encourager les établissements qui se fon- « daient dans le but d'aider les condamnés libérés à rentrer « dans la bonne voie, a institué une commission chargée « d'étudier toutes les questions relatives au patronage. Le « concours des hommes compétents ne pourra manquer de « jeter de vives lumières sur la solution d'un des plus grands « problèmes sociaux. »

L'inefficacité de la répression entre pour une part considérable dans le nombre des récidives. — Sur 63,375 jugements rendus en 1868 contre 51,995 récidivistes, 43,368 ont été condamnés une seule fois dans le courant de cette année, 6,571 deux fois, 1,550 trois fois, 360 quatre fois, 114 cinq fois, 22 six fois, 8 sept fois, 1 huit fois, 1 neuf fois. N'est-il pas déplorable, je pourrais dire ridicule, de voir un délinquant déjà antérieurement frappé par la justice, comparaître jusqu'à *neuf fois* dans la même année devant les

tribunaux, sans que ceux-ci se décident à infliger à cet incorrigible violateur des lois une répression plus énergique et plus efficace!

Cette aggravation si persistante, cette révélation si douloureuse, pour employer l'expression du Ministre de la Justice, n'est-elle pas effrayante, et dira-t-on qu'on jette un cri d'alarme intempestif en réclamant qu'on aborde enfin résolument ce redoutable problème, au lieu de le tourner, comme on a fait jusqu'ici, par de petits moyens?

Quand on songe qu'au moment où je parle, les récidivistes se chiffrent annuellement par un groupe de 70,000, lorsqu'il s'agit de la défense et de la protection de la société, il n'est plus permis de se laisser égarer par les sentiments exagérés d'une fausse philanthropie. Aussi ne saurais-je admettre comme applicables les principes qui ont présidé à l'élaboration de la loi actuelle; l'honorable M. F. Voisin affirme, au cours de son rapport, qu'il est une vérité incontestable, méconnue par les précédents législateurs, en vertu de laquelle « *lorsqu'on laisse à un homme le soin de travailler pour vivre, on doit lui laisser la faculté de se rendre là, où, dans sa pensée, il trouve que la vie sera pour lui plus facile et plus lucrative.* » Eh bien, je n'hésite pas, pour ma part, à contester cette vérité philosophique « incontestable; » je soutiens qu'elle doit céder devant un principe plus grand et plus impérieux, celui qui oblige la société à se défendre par tous les moyens possibles, pourvu, bien entendu, que ces moyens n'aillent pas à l'encontre des règles de la justice ou de l'humanité: or, ces règles éternelles ne sauraient être lésées par l'obligation imposée à un homme de résider dans tel ou tel endroit. Je comprends qu'on s'élève contre les détentions arbitraires, les séquestrations illégales; mais comment oser qualifier de ce nom les précautions prises dans l'intérêt de tous, dans le but

de se protéger contre les entreprises de gens qui, ayant violé les lois de leur pays, paraissent disposés à les violer de nouveau. Sans doute, il est beau de tenir toujours en haute estime le respect dû aux droits sacrés des citoyens ; mais il ne faut pas oublier non plus que ces citoyens, auxquels l'honorable député veut absolument laisser le droit de locomotion, sont des hommes justement frappés par la justice pour avoir attenté aux droits d'autrui. Il est très-beau de proclamer de généreuses théories, mais dans la pratique on en sent bientôt l'inanité ; et cela est si vrai, que M. Voisin lui-même, après avoir solennellement posé le principe, est amené tout aussitôt à l'entourer de restrictions telles, qu'elles l'annihilent en quelque sorte et le font disparaître. Ainsi, d'après lui, *la liberté du choix doit être absolue;* mais il va de soi, se hâte-t-il d'ajouter : 1° que le Gouvernement a le droit d'interdire certains territoires (1), par voie de mesure générale ;

(1) Voici la liste des localités dans lesquelles il est interdit aux condamnés libérés, soumis à la surveillance de la haute police, de fixer leur résidence.

Algérie : *toute la colonie.* — Ain : *Bellegarde, Arlod.* — Aisne : *l'arrondissement de Château-Thierry, le canton de Villers-Cotterets.* — Alpes-Maritimes : *Nice.* — Aude : *l'arrondissement de Narbonne.* — Bouches du Rhône : *Aix, Marseille.* — Charente-Inférieure : *Rochefort.* — Corse : (l'interdiction du département de la Corse s'applique uniquement aux Corses qui ont été condamnés par les tribunaux du pays). — Finistère : *Brest, Lambezellec.* — Gard : *Nimes.* — Gironde : *Bordeaux et la banlieue, Bègles, Talence, Caudéran, Le Bouscat, Bruges.* — Isère : *Vienne et Villeurbanne, Venricieux, Brun.* — Loire : *Saint-Etienne.* — Loire-Inférieure : *Nantes.* — Maine-et-Loire : *Angers.* — Manche : *Cherbourg.* — Marne : *Reims, Eperney.* — Morbihan : *Lorient.* — Nord : *Lille.* — Oise : *l'arrondissement de Compiègne, l'arrondissement de Senlis.* — Pyrénées (Basses) : *Pau.* — Rhône : *Lyon, et l'agglomération Lyonnaise.* — Saône-et-Loire : *Le Creusot.* — Seine : *tout le département.* — Seine-et-Marne : *tout le département.* — Seine-

2° qu'il peut prononcer des interdictions par voie de mesure individuelle (1); 3° que ce droit d'interdiction générale ou individuelle doit être, dans la main de l'Administration, un droit permanent, afin que les mesures puissent être prises à telle époque que ce soit; 4° enfin, qu'il faut imposer aux surveillés un séjour d'une certaine durée dans la résidence choisie par eux, soit un séjour de six mois.

En présence de ces réserves, que devient le principe: *la liberté du choix doit être absolue!* Croit-on que cette obligation de résider six mois consécutivement dans une même localité, ne pourra pas devenir une gêne réelle et même un supplice intolérable, si réellement le surveillé se trouve dans l'impossibilité d'y gagner sa vie! Il s'est trompé en faisant son option, il ne trouve pas dans la résidence choisie les ressources qu'il espérait y rencontrer; qu'il ait ou non les moyens de vivre, qu'il ait ou non du travail, il sera tenu d'attendre six mois, c'est-à-dire de mourir de faim et de misère, avant de pouvoir demander son changement de résidence. Comment voulez-vous qu'il puisse résister au désir de se soustraire à cette cruelle expectative, ce qu'il ne pourra faire qu'en rompant son ban. On me dira, je le sais, que dans ce cas là le Préfet pourra intervenir et autoriser le chan-

et-Oise. — *Tout le département.* — Var : *Toulon.* — Vienne (Haute-) : *Limoges.*

De plus, et par disposition spéciale, il est interdit à tout condamné libéré soumis à la surveillance, de séjourner, après la sortie de la maison centrale où il a été détenu, dans la circonscription communale de cet établissement et de ses annexes.

(1) Par exemple, un individu condamné à 10 ans de réclusion pour tentative de meurtre, voudrait à l'expiration de sa peine habiter la petite commune où demeure la personne à la vie de laquelle il a attenté. Il faut que le gouvernement puisse, par une mesure d'interdiction indi-

gement de résidence avant l'expiration des six mois. Sans doute, l'autorité se montrera humaine, mais ce ne sera jamais qu'à bon escient, alors seulement que la demande de changement aura été reconnue juste ; et pour arriver à cette constatation, ne faut-il pas une enquête, un avis motivé du Maire, cette chose interminable qui se nomme en langage gouvernemental un rapport ; ne faut-il pas prendre ensuite un arrêté, le transmettre au Sous-Préfet et au Maire, passer enfin par toutes les lenteurs de la filière administrative (1). Pendant les huit

viduelle, lui défendre de résider dans cette commune, si sa présence doit y être une occasion de trouble et de frayeur.

(1) Pour démontrer que je n'exagère rien, je crois devoir placer ici un extrait de la circulaire, adressée le 1er mai 1874 par le Ministre de l'Intérieur aux Préfets, pour appeler leur attention sur la stricte et rigoureuse exécution de l'article de loi relatif au séjour de six mois dans la même résidence :

« L'obligation présentement imposée aux condamnés libérés assujettis à la surveillance, de séjourner, pendant un temps déterminé, dans la même localité, rencontrera, l'on n'en peut douter, des résistances nombreuses et obstinées de la part de ceux de ces repris de justice qui depuis longtemps se sont fait une habitude de changer incessamment de résidence et de ne chercher leurs moyens d'existence que dans le vagabondage et la mendicité. Il est certain que ces individus, décidés à éviter tout travail, allégueront constamment l'impossibilité de s'en procurer. Aussi ne suffit-il pas de leurs assertions sur ce point, *fussent-elles même reconnues exactes ;* il faut encore qu'ils justifient préalablement, ou du moins qu'ils mettent, par des indications précises, l'Administration à même de s'assurer qu'ils trouveront dans la nouvelle localité où ils désirent se rendre, les ressources qui leur feraient défaut dans celle dont ils demandent à s'éloigner.

« Lors donc que des demandes de cette nature vous seront adressées, si elles ne sont pas accompagnées par avance des justifications mentionnées ci-dessus, vous devrez toujours les communiquer, à fin d'avis,

à quinze jours qu'exigeront, le plus souvent, la demande de changement, sa transmission au Préfet par le Maire ou par le Sous-Préfet, les formalités de l'enquête, la réponse, etc. que fera le surveillé, si réellement il est sans pain et sans ouvrage ?

Mais il y a d'ailleurs une chose dont le législateur n'a pas tenu compte. C'est la situation particulière des surveillés qui, malgré les modifications récentes, en dépit des améliorations considérables qu'on a prétendu introduire dans l'application et les effets de la surveillance, les assimile toujours à de véritables parias. Si les prescriptions de la loi sont rigoureusement exécutées, le surveillé est alors désigné au public dont l'éloignement instinctif le laisse trop souvent aux prises avec le désespoir et la misère ; aussi s'empresse-t-il, comme je l'ai dit, de déchirer son passeport et de rompre son ban. De toutes nos lois, celle de la surveillance de la haute police est peut-être celle qui est le moins exécutée, celle à laquelle on fait de plus nombreuses infractions. Le nombre de condamnations pour rupture de ban varie annuellement de 3,000 à 5,000 ; et combien de surveillés que l'on ne peut atteindre, que l'on ne connaît pas ! On en jugera par ce qui se passe à Montauban :

Sur 137 surveillés en résidence à Montauban, depuis une période de dix ans, 22 ne s'y sont jamais rendus et ont vécu par conséquent en perpétuelle rupture de ban, jusqu'au moment où ils ont été repris ; 52 ont disparu sans autorisation, après avoir séjourné un laps de temps plus ou moins long dans notre ville, qui leur avait été fixée ou qu'ils avaient eux-mêmes choisie comme résidence : ceux-là aussi se sont mis

à vos collègues intéressés, et *surseoir à statuer jusqu'après enquête faite.*

« J'attache une très-grande importance, Monsieur le Préfet, à ce que ces prescriptions soient scrupuleusement observées. »

en état de rupture de ban; 45 ont quitté Montauban sous divers prétextes, mais en faisant connaître la résidence dans laquelle ils allaient se rendre; 9 sont restés dans notre ville, ou y sont décédés après avoir terminé leur temps de surveillance ou obtenu leur réhabilitation; enfin 8 seulement, HUIT sur 160, y résident conformément à la loi.

De pareils résultats, et ils sont identiques dans les autres villes, — s'ils ne sont pas plus mauvais, — suffisent à faire juger la loi, et je crois pouvoir dire, sans trop de témérité, qu'un arbre qui porte de pareils fruits peut sans crainte être coupé et jeté au feu.

Tous les criminalistes sont d'accord que la surveillance, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, ne sert à prévenir aucun méfait : M. Faustin Hélie reconnaît qu'elle ne saurait empêcher l'agent de concevoir un crime et de l'exécuter (*Revue de Législation*). — M. Frémont déclare que jamais la surveillance n'a pu empêcher un repris de justice de commettre un nouveau crime (*Surveillance de la Haute Police*), — C'est une arme impuissante, inutile, dit M. Nadault de Buffon. — Il n'y a qu'une voix à l'égard de son impuissance, de son inefficacité et de la facilité qu'ont les malfaiteurs de donner le change à l'administration, s'écrie M. Frégier (*Des Classes dangereuses*), tom. II, p. 453). — La surveillance est l'un des plus grands obstacles au relèvement des libérés par l'impossibilité presque absolue où ils sont de se procurer du travail, dit à son tour M. le Pasteur Robin, dans son ouvrage sur *Les Prisons de France*, p. 61. — M. Ortolan, dans ses *Éléments du Droit pénal*, p. 733, considère la surveillance comme un obstacle au travail et au reclassement des libérés ; c'est, à ses yeux, une impasse déplorable, puisque le délit engendre la surveillance; la surveillance, l'impossibilité du travail ; l'impossibilité du travail, le délit.

Pourquoi donc s'obstiner à conserver dans nos codes une disposition si généralement combattue, et, de l'aveu de tous, aussi inefficace que peu préservatrice ?

Un grand nombre de magistrats partagent si bien ces idées, la peine accessoire de la surveillance est vue par eux avec une telle défaveur, qu'il est tel tribunal où l'on ne prononce presque jamais de condamnation à la surveillance, et contre laquelle il existe une opposition systématique. Ce fait révèle quelque chose de fâcheux, et il est d'autant plus urgent d'y apporter un remède, que M. Voisin déclarait que si l'on rendait facultative pour les tribunaux la condamnation à la surveillance, il était à craindre que certains ne la prononçassent jamais (1). Quand on constate, en effet, que non-seulement cette peine est inefficace, mais qu'elle empêche ceux qui en sont frappés de se procurer les moyens de subvenir honnêtement à leur existence ; que par le fait de cette surveillance, ils sont fatalement entraînés de nouveau au crime, parce qu'ils sont repoussés partout comme ouvriers ou comme domestiques, on conçoit la répugnance qu'ont les magistrats à ajouter cette dure aggravation à la peine principale. Ceux même qui se résignent à l'appliquer, ont presque toujours

(1) Les statistiques criminelles révèlent tous les ans une tendance de plus en plus marquée, de la part des tribunaux correctionnels, à restreindre l'application de la peine accessoire de la surveillance de la haute police. De 4,120 (moyenne des années 1851 à 1867), le nombre des prévenus frappés de cette peine est successivement descendu à 2,960, 2,777, 2,068 et 1,935.

On lit dans le dernier Rapport sur l'administration de la justice criminelle, qui vient de paraître, page XVI : « La peine accessoire de la « surveillance est de moins en moins appliquée. Elle ne l'a été, en 1872, « qu'à 1789 condamnés, soit 269 fois moins qu'en 1869, bien qu'il y ait « eu 15,000 prévenus de plus. »

la navrante conviction que l'homme qui y est soumis est un homme désormais perdu pour la société, et qu'il faudra désormais, s'il est encore jeune, fréquemment sévir contre lui jusqu'à la fin d'une existence qui n'offrira plus qu'une série de détentions coupées par de rares instants d'une liberté presque toujours mal employée.

Pour se rendre compte de ce que peut être une pareille vie, qu'on jette un coup d'œil sur le relevé suivant, pris dans le dossier d'un récidiviste récemment jugé par le tribunal correctionnel de Montauban, et qu'on se demande ce qu'il est possible d'obtenir de pareilles gens, et à quoi peuvent servir, comme moyen d'amendement, les condamnations plus ou moins sévères prononcées contre eux, souvent plusieurs fois dans le cours d'une même année.

M......., T......., sans profession, né à Montauban le 30 avril 1827 :

1. — 15 juin 1859. — Tribunal correctionnel de Moissac. — Menaces verbales de mort, 16 fr. d'amende.
2. — 6 juillet 1859. — Tribunal correctionnel de Moissac. — Abus de confiance, 1 mois de prison.
3. — 2 septembre 1862. — Tribunal correctionnel de Montauban. — Outrages envers un magistrat, 6 mois de prison.
4. — 2 mai 1863. — Tribunal correctionnel de Carcassonne. — Rébellion envers des agents de police, 8 jours de prison.
5. — 14 novembre 1863. — Tribunal correctionnel de Toulouse. — Outrages envers un agent de police, 6 jours de prison.
6. — 9 avril 1864. — Tribunal correctionnel de Nérac. — Vagabondage, mendicité et outrages envers l'autorité, 2 mois de prison.
7. — 25 juin 1864. — Tribunal correctionnel de Montauban. — Outrages avec menaces envers les agents de la force publique, 1 mois de prison.
8. — 14 décembre 1864. — Cour d'appel d'Agen. — Vagabondage, outrages et rébellion, 10 mois de prison, 100 fr. d'amende, 5 ans de surveillance.
9. — 27 décembre 1865. — Tribunal correctionnel de Mont-de-Marsan. — Rupture de ban, 8 jours de prison.
10. — 3 février 1866. — Tribunal correctionnel de Romorantin. — Rupture de ban, 3 mois de prison.

11. — 6 juin 1866. — Tribunal correctionnel de Moissac. — Rupture de ban et vagabondage, 2 mois de prison.

12. — 29 septembre 1866. — Tribunal correctionnel de Limoux. — Rupture de ban, 1 mois de prison.

13. — 29 novembre 1866. — Cour d'appel de Pau. — Rupture de ban, 1 mois de prison.

14. — 14 mars 1867. — Cour d'appel de Toulouse. — Rupture de ban, 4 mois de prison.

15. — 6 août 1867. — Tribunal correctionnel de Montpellier. — Rupture de ban, 3 mois de prison.

16. — 26 décembre 1867. — Cour d'appel de Bordeaux. — Vagabondage et rupture de ban, 6 mois de prison.

17. — 30 juillet 1868. — Tribunal correctionnel de La Rochechouart. — Rupture de ban, 15 jours de prison.

18. — 18 septembre 1868. — Tribunal correctionnel de Castelsarrasin. — Rupture de ban, 3 mois de prison.

19. — 31 décembre 1868. — Tribunal correctionnel de Marmande. — Rupture de ban, 6 mois de prison.

20. — 11 août 1869. — Tribunal correctionnel de Moissac. — Rupture de ban, et vagabondage, 1 mois.

21. — 29 septembre 1869. — Tribunal correctionnel de Moissac. — Rupture de ban, 2 mois de prison.

22. — 18 janvier 1870. — Tribunal correctionnel de Tulle. — Rupture de ban, 2 mois de prison.

23. — 28 avril 1870. — Tribunal correctionnel de Cahors. — Rupture de ban, 1 mois de prison.

24. — 11 juin 1870. — Tribunal correctionnel de Muret. — Rupture de ban, 1 mois de prison.

25. — 16 juillet 1870. — Tribunal correctionnel de Muret. — Outrages envers le gardien-chef de la maison d'arrêt de Muret, dans l'exercice et à raison de l'exercice de ses fonctions, 1 mois de prison.

26. — 29 septembre 1870. — Tribunal correctionnel de Moissac. — Rupture de ban, 3 mois de prison.

27. — 3 mars 1871. — Tribunal correctionnel de Carcassonne. — Rupture de ban, 1 mois de prison.

28. — 25 avril 1871. — Tribunal correctionnel de Montauban. — Rupture de ban, 3 mois de prison.

29. — 29 novembre 1871. — Tribunal correctionnel de Lectoure. — Rupture de ban, rébellion envers les agents de la force publique, 3 mois de prison.

30. — 28 mars 1872. — Tribunal correctionnel de Nérac. — Vagabondage et rupture de ban, 1 mois de prison.

31. — 23 mai 1872. — Tribunal correctionnel de Castelsarrasin. — Rupture de ban, 2 mois de prison.

32. — 6 juillet 1872. — Tribunal correctionnel de Montauban. — Mendicité, 1 mois de prison.

33. — 20 septembre 1872. — Tribunal correctionnel de la Réole. — Rupture de ban, 4 mois de prison.

34. — 1er mars 1873. — Tribunal correctionnel de Montauban. — Rupture de ban, outrages et rébellion, 6 mois de prison.

35. — 2 octobre 1873. — Tribunal correctionnel de Montauban. — Rupture de ban et mendicité, 1 mois de prison.

36. — 6 novembre 1873. — Tribunal correctionnel d'Agen. — Rupture de ban, 2 mois de prison.

37. — 17 janvier 1874. — Tribunal correctionnel de Gaillac. — Mendicité, 1 mois de prison.

38. — 26 mars 1874. — Cour d'appel de Toulouse. — Rupture de ban, 2 mois de prison.

39. — 20 août 1874. — Tribunal correctionnel de Bayonne. — Vagabondage, 6 mois de prison.

40. — 4 mars 1875. — Tribunal correctionnel de Montauban. — Rupture de ban, 1 mois de prison.

Il m'eût été facile de multiplier les exemples et de faire suivre ce relevé d'une grande quantité d'extraits de casiers judiciaires, portant aussi la trace de 30 à 50 condamnations ; mais il suffit d'un seul bulletin comme le précédent, pour faire juger de ce que sont les autres.

SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE.

Ce qu'elle devrait être.

III.

La mise en surveillance sous la haute police de l'Etat je crois l'avoir suffisamment démontré, est un moyen défectueux pour ramener les coupables à une vie meilleure ; c'est un expédient détestable pour prévenir les récidives. Malgré les changements apportés par la dernière loi, en dépit des améliorations qu'on a cherché à introduire dans son application et dans ses effets, cette peine n'en laisse pas moins ceux qui y sont soumis, dans une situation désespérante ; elle empêche les malheureux de revenir au bien s'ils sont repentants, elle les rend plus mauvais s'ils sont endurcis dans le crime ; dans tous les cas, elle est inefficace à empêcher le retour de nouveaux méfaits.

D'un autre côté, tout le monde convient que la société ne peut pas désarmer complètement en face des libérés non amendés, dont la présence est pour elle un danger permanent ; il est impossible de partager les illusions, généreuses sans doute, mais à coup sûr imprudentes, de ceux qui veulent la suppression complète et absolue de la surveillance. Abolir cette peine, sans rien mettre à la place, comme le propose M. Nadault de

Buffon, avocat général à Rennes, ce serait se livrer de gaîté de cœur au péril, et je crois devoir rappeler ici les paroles saisissantes de M. Jules Favre, quand il raconte les causes et les violences de la Commune. Après avoir qualifié les mobiles de cette révolte d'une façon sévère, il espère que le retour de pareilles horreurs n'est plus possible : « Ce qui ne veut pas dire, « ajoute-t-il, qu'il soit permis de s'endormir dans une fausse « sécurité : ce serait une inexcusable et dangereuse erreur ! « Car la France conserve encore en son sein des germes mal- « faisants qui pourraient, sous l'influence d'une commotion « imprévue, se développer soudainement et devenir des élé- « ments de trouble et peut-être de dissolution. » J'estime, pour ma part, qu'il ne faut pas laisser aux émeutiers de l'avenir des recrues toutes naturelles, en conservant au milieu de nous cette tourbe de malfaiteurs, récidivistes incorrigibles, dont *les derniers exploits et les ignominieuses saturnales ont fait tomber la Commune, notée d'infamie, aux yeux de l'Europe épouvantée*, suivant l'énergique expression du membre du Gouvernement de la défense nationale à qui nous empruntons la citation précédente. (1)

Mais alors, que faire ? Il ne suffit pas, en effet, de critiquer ce qui existe, il faut encore indiquer un remède.

La réponse est difficile, mais ne me paraît pas impossible. La surveillance de la haute police étant une peine inefficace, j'estime qu'on doit la modifier radicalement, la supprimer en la transformant. Puisque toutes nos lois sont perfectibles, et

(1) Je recommande aussi l'intéressant chapitre que M. Max. du Camp a consacré, dans son beau travail sur Paris, « à cette armée ennemie, à « cette gouape composée de 45,000 voleurs, vagabonds, repris de justice, « surveillés en rupture de ban, à cette écume impure qu'on voit, avec « stupeur, surgir des bas-fonds à la moindre effervescence. »

que d'après M. Guizot « tout citoyen doit apporter sa « pierre à l'édifice que le pays construit » j'offre modestement une solution, uniquement inspirée par une pensée d'intérêt social.

Je crois qu'on devrait reprendre, en les complétant, les conclusions émises en 1844 par le Conseil général de Tarn-et-Garonne. Je voudrais que les prescriptions de la loi, en ce qui touche la mise en surveillance, fussent à la fois plus sévères et plus douces : plus sévères, envers les condamnés non corrigés, qui n'offrent aucune trace d'amendement et de repentir ; plus douces, envers ceux qui veulent se réhabiliter par le travail et qui montrent des dispositions sérieuses pour devenir meilleurs. Non-seulement ces derniers ne doivent pas être traités en parias, être repoussés de tous comme des êtres à jamais dégradés, mais au contraire il est bon que la société leur tende la main, leur soit en aide, les protége contre eux-mêmes, contre les tentations qui pourraient leur venir du manque de travail, de conseils pernicieux ou de mauvais exemples. Il faut qu'au lieu de les parquer dans l'infamie et de les abandonner à eux-mêmes, elle les relève et facilite leur reclassement, toutes les fois qu'ils témoignent d'un repentir sincère, qu'ils cherchent à racheter leur passé par une bonne conduite. Il faut qu'une sollicitude éclairée, qu'une charité intelligente et prévoyante les prenne dès la prison où ils subissent leur peine, pour les faire rentrer dans le monde, en leur fournissant les moyens de travailler suivant leurs aptitudes.

Quant à ceux qui se sont montrés rebelles à toutes les exhortations au bien, qui résistent à tous les efforts tentés pour amener un retour à de bons sentiments, qui persévèrent dans leurs idées criminelles ; quant à ces hommes profondément pervertis, qui persistent à vouloir vivre en perpétuelle révolte contre les lois de leur pays, pour ceux-là je veux qu'on les

repousse sans pitié de la société qu'ils attaquent sans cesse, en leur offrant toutefois la possibilité de vivre loin de la mère patrie, libres de recommencer, s'ils le veulent, une existence nouvelle.

Mais pour bien faire comprendre mon projet, je demande la permission d'entrer dans quelques détails et de fournir des explications nécessaires à l'économie de la mesure que je propose.

Je ferai d'abord observer qu'il y a toute une catégorie de condamnés, à l'égard desquels la peine de la surveillance a quelque chose d'odieux : je veux parler des femmes. Il est inutile et parfois dangereux de les soumettre à la surveillance. A part de très-rares exceptions, la surveillance appliquée aux femmes et aux filles libérées ne constitue aucune préservation pour la société, et ne peut les empêcher de commettre un nouveau crime, si elles veulent retomber. Mais si, au contraire, elles sont résolues de réparer les désordres ou les fautes de leur vie passée, si elles reviennent réellement à une vie meilleure, après un infanticide, par exemple, — retour assez fréquent et dont les annales judiciaires offrent plus d'un exemple, — n'y a-t-il pas quelque chose d'inconvenant à les soumettre aux visites et aux exigences des hommes de la police? Donc, en thèse générale, les femmes ne devraient point être condamnés à la surveillance, et par le fait il y en a très-peu contre lesquelles cette peine soit prononcée par les tribunaux.

Une autre observation importante, c'est, je l'ai déjà dit, que la loi pénale avait beaucoup trop prodigué cette peine, en la rendant obligatoire pour certains délits, notamment en cas de récidive, de vagabondage, de mendicité, de rupture de ban, et facultative pour un plus grand nombre de délits, dont le caractère ne peut pas faire concevoir de vives inquiétudes à la société, tels par exemple que la rébellion aux agents, les vols de récoltes, les violations des règlements de commerce,

l'empoisonnement des animaux, etc., etc. On comprend que le législateur pourrait revenir sur cette classification et supprimer la surveillance, toutes les fois que les délits ne la justifient par leur gravité. Je n'hésiterais même pas à demander la suppression absolue de cette peine, ou pour mieux dire son remplacement par une surveillance officieuse, dont j'expliquerai bientôt le mécanisme, à la condition que pour les accusés incorrigibles, les tribunaux fussent toujours autorisés à substituer, après deux récidives, c'est-à-dire lors de la quatrième condamnation, la peine de la transportation à celle qu'édicte le code pénal actuel.

Je prévois les objections qui peuvent être faites, et déjà il me semble entendre les récriminations des personnes indignées par l'abus qui aurait été fait de cette peine sous le dernier régime. Aux objections que peut élever l'esprit de parti, je ne m'attarde pas à répondre; et après avoir déclaré que je n'entends nullement toucher à la question des proscrits politiques, je crois n'avoir plus à insister pour établir que les colonies pénitentiaires doivent, à mon avis, recevoir uniquement les hommes atteints et convaincus de crimes de droit commun, les individus dont les antécédents déplorables, les délits réitérés sont une menace permanente pour la société.

L'on me dira aussi, et l'objection est plus sérieuse, que la peine de la transportation, pour être efficace, ne doit pas être temporaire mais irrévocable (1). Je lis, en effet, dans l'excellent

(1) Les rapports sur la transportation signalent tous le déplorable esprit des condamnés assujétis seulement à une résidence temporaire. Il est impossible d'obtenir d'eux le moindre travail; ils ne songent qu'au moment où ils pourront revenir en France, pour recommencer leur vie criminelle. Cette vérité est confirmée par les statistiques, qui constatent qu'un quart des libérés de la transportation sont repris et jugés dans les 2 ans qui suivent leur rapatriement.

discours prononcé par M. Ed. Proust (1), devant la cour d'Amiens, sur la transportation judiciaire : « Tandis que les « libérés à résidence perpétuelle se mettent sérieusement au « travail et cherchent à se créer un avenir dans la colonie, les « libérés à résidence temporaire se nourrissent toujours de « l'idée du retour, et opposent une force d'inertie invincible à « tous les efforts de l'administration. » Et le Gouvernement le sait si bien, qu'il arrive parfois que les condamnés à moins de 8 ans de travaux forcés ne sont plus transportés, malgré les prescriptions de la loi. Or, si on admet ce principe, qu'aucun transporté ne doit revenir dans la mère-patrie et qu'il doit finir ses jours sur le sol colonial, on ne manquera pas de s'élever contre l'aggravation de son sort ; on soutiendra que l'interdiction de reparaître au foyer natal, l'obligation de vivre dans une île lointaine, constitue une atteinte grave portée au grand principe de la liberté individuelle. — A ceux qui se sentiraient émus par des considérations graves, je le reconnais, à ceux qui sentiraient s'éveiller un sentiment de sympathie exagérée ou simplement de commisération pour des citoyens en état de révolte continuelle contre les lois de leur pays, je répondrais que la transportation ne devra jamais être appliquée qu'à des criminels qui auront été reconnus incorrigibles ou très-dangereux ; qu'il ne faut pas craindre de rendre pour ceux-là la peine trop sévère, car elle est, suivant le mot profondément juste d'un grand philosophe allemand (2), « elle est le droit du coupable. » J'ajouterai que le sort du transporté, auquel il suffit d'avoir de la bonne volonté pour se libérer d'une partie de sa peine, quelle qu'elle soit, et devenir concessionnaire d'un terrain facile à la culture, sous un climat salubre et tem-

(1) Aujourd'hui substitut du tribunal de la Seine.

(2) Hégel.

péré, n'est point tellement digne de pitié; car il dépend uniquement de lui de racheter son passé et de se réhabiliter complètement, ce qu'il chercherait vainement à faire dans la métropole.

On objectera, enfin, que ce serait une peine excessive et exorbitante, si elle pouvait être appliquée aux vagabonds, aux mendiants, aux simples rupteurs de ban, qui n'ont d'autres torts que d'être coupables de fainéantise ou de paresse, et qui semblent assez punis par quelques mois de prison. A cela, je dirai qu'il n'est permis à aucun citoyen d'être en constante révolte contre les lois existantes, et que ce n'est pas une petite infraction que celle de se dérober à cette loi du travail, imposée par Dieu à tous les hommes sans exception; qu'en refusant de fournir la part dont il est redevable, tout individu consomme sans produire et vole par là même le citoyen laborieux qui accomplit péniblement sa tâche; qu'enfin la gravité des infractions se mesure, comme le dit le judicieux Bentham, « non pas tant sur la perversité qu'elles annoncent, « que sur les conséquences qu'elles entraînent. »

Il ne sera pas sans quelque intérêt de présenter ici une rapide analyse de la transportation et des phases diverses qu'a déjà traversées cette organisation pénale. On verra ainsi jusqu'à quel point il est permis de s'apitoyer sur le sort fait aux transportés.

La pensée de transporter les criminels loin de la France n'est pas nouvelle; il y a déjà longtemps que des publicistes distingués, que des magistrats éminents avaient émis le vœu de voir notre gouvernement former, à l'exemple de l'Angleterre, des colonies pénitentiaires dans une des îles du nouveau continent. Mais un grand nombre d'écrivains politiques ou moralistes, se laissant guider plutôt par une sensiblerie systématique que par un sentiment réfléchi d'humanité, se mirent à la traverse

et parvinrent à susciter un courant d'opposition, qui, bien que factice, fut tellement accentué, qu'on dut renoncer momentanément à tout projet d'établissement pour les condamnés. Je n'ai pas à reproduire ici les motifs invoqués pour repousser les idées nouvelles, puisque, malgré cette opposition, elles firent si bien leur chemin, qu'en 1844 l'opinion publique était ramenée, et que de tous côtés on formulait des vœux pour réclamer l'organisation de colonies pénitentiaires dans nos possessions d'outre-mer. Des députés, des pairs, dans le double but de donner de plus grandes garanties à la sécurité publique et d'améliorer les coupables en leur facilitant les moyens de revenir au bien par le travail, proposèrent la transportation des condamnés et leur application à des travaux destinés à féconder le sol d'une nouvelle patrie (1). Plusieurs conseils généraux se prononcèrent très-énergiquement en faveur de cette réforme, et nous avons vu comment le conseil général de Tarn-et-Garonne envisagea cette question dans la session de 1844.

Il est certain que la peine des travaux forcés, accomplie dans les ports de France, avait perdu tout pouvoir d'intimidation, et que d'anciens forçats repris pour de nouveaux faits entraînant seulement la prison ou la réclusion, se déclaraient quelquefois coupables de crimes imaginaires passibles de la peine des travaux forcés, inventaient des circonstances aggravantes, organisaient devant le jury un système propre à se faire refuser le bénéfice des circonstances atténuantes, afin de pouvoir retourner au bagne, dont ils trouvaient le régime bien plus supportable que celui de la maison centrale (2).

(1) M. le président Boullet. Séances de la chambre des Pairs, 9 mars, 13 avril 1844.

(1) Voir le rapport de M. du Miral au corps législatif. *Moniteur* du 4 mai 1853.

On revint alors à l'idée de la transportation ; on résolut de délivrer du même coup la société des périls que lui faisait courir la présence de ces hommes toujours prêts à tout oser : un décret des 27 juin-5 juillet 1848 ordonna la transportation par mesure de sûreté générale; le 11 novembre 1849 un projet de loi fut déposé, et, sur le rapport de M. Rodat, l'Assemblée nationale décida, en juin 1850, que la déportation aurait lieu aux Iles-Marquises. Cette peine était applicable aux condamnés politiques, ce qui était une grave faute, à mon avis; car, je le répète, je n'admets aucune assimilation entre la déportation politique et la transportation judiciaire réservée aux seuls condamnés récidivistes et pervers.

Cette disposition eut cependant le mérite d'ouvrir la voie dans laquelle on devait entrer plus tard, et le 30 mai 1854 intervint une nouvelle loi, décidant qu'à l'avenir la peine des travaux forcés serait subie sur le territoire d'une des possessions françaises autres que l'Algérie. Je n'ai point à rappeler ici les dispositions de cette loi; tout le monde sait que les condamnés à moins de 8 ans de travaux forcés sont tenus, à l'expiration de leur peine, de résider dans la colonie pendant un temps égal à la durée de leur condamnation ; ceux dont la peine dépasse 8 ans doivent y demeurer toute leur vie. J'ai expliqué pourquoi cette dernière disposition devrait être appliquée à tous les condamnés, dont l'intérêt bien entendu exige qu'ils soient maintenus définitivement dans la colonie après leur libération. C'est là seulement qu'ils peuvent se refaire une virginité, et qu'ils ont le droit de conquérir tous les avantages qui leur seraient justement refusés sur le théâtre de leurs anciens méfaits. En effet, aux termes des art. 11 et 12 de cette loi, « les condam- « nés des deux sexes qui se sont rendus dignes d'indulgence « par leur bonne conduite, leur travail et leur repentir peuvent « obtenir : 1° l'autorisation de travailler pour les habitants de

« la colonie ou pour l'Administration; 2° des concessions pro-
« visoires ou définitives, et la faculté de cultiver pour leur
« propre compte; 3° l'exercice des droits civils ou de quel-
« ques-uns de ces droits, dont ils sont privés par leur état
« d'interdiction légale. Le Gouvernement peut même leur
« accorder l'exercice, dans la colonie, des droits civiques et
« politiques, tels que ceux de vote, l'éligibilité aux fonctions
« publiques, le droit de porter des armes, d'être témoins,
« experts, etc. »

Les transportés devenus colons reçoivent en outre des facilités pour la construction de leur habitation, pour les défrichements, pour peupler leurs étables et leur basse-cour; ils obtiennent aussi, sur leur demande, la faculté d'être rejoints gratuitement par les membres de leur famille restés en France; ils peuvent donc retrouver là tout ce qu'ils ont perdu par leur faute, la famille et la propriété !

La Nouvelle-Calédonie, sur laquelle résident aujourd'hui 5,000 forçats, offre une végétation splendide, lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de l'ile et qu'on ne se contente pas de voir Nouméa, bâtie dans une position triste et peu fertile. Tout homme laborieux peut y vivre, presque immédiatement, du fruit de son travail, car cette terre est douée d'une fécondité admirable, et se prête avec une égale facilité aux produits indigènes, aux récoltes européennes, à l'élevage du bétail, des chèvres et des moutons. Il y a des aumôniers et des instituteurs; il y a des sœurs de charité; il y a même un professeur d'agriculture, enfin tout ce qui peut contribuer à provoquer le relèvement moral des malheureux qui y arrivent, et à les faire persévérer dans la bonne voie lorsqu'ils y sont entrés (1).

(1) Voir la Notice publiée par les soins du contre-amiral de Montaignac, ministre de la marine et des colonies. Paris, 1874.

Je suis loin toutefois de méconnaître que la transportation, même dans les conditions que je viens d'énumérer, ne soit une peine sévère, et même, si l'on veut, qui répugne essentiellement au caractère français ; aussi voudrais-je, comme corollaire de cette peine et à titre de complément indispensable, l'organisation sur toute la France de Sociétés de patronage; car il faut que la sévérité soit intelligente, et l'on ne doit pas frapper indistinctement le condamné repentant et le criminel endurci. Il faut soigneusement faire la part de chacun ; et si, comme le proclamait le Conseil général de Tarn-et-Garonne, les libérés se divisent en deux catégories, il faut tendre la main à ceux qui veulent se relever, pour avoir le droit de sévir contre ceux qui s'obstinent dans le mal et persévèrent dans leurs instincts coupables.

Mais quels sont les moyens de faire cette classification? à quels caractères reconnaître qu'un homme doit être rangé parmi les criminels endurcis, incorrigibles, pour lesquels il ne reste à la société d'autre ressource que leur éloignement de la mère-patrie, ou bien parmi ceux qui, n'étant pas complètement pervertis, peuvent être ramenés au bien et reconquérir leur place au milieu de leurs concitoyens? Il ne faut point se dissimuler que cette partie du problème est la moins aisée, et qu'il arrivera plus d'une fois qu'on sera exposé à des erreurs. Néanmoins, je crois que l'on pourra obtenir les meilleurs résultats de l'institution générale de Sociétés de patronage pour les libérés. C'est à ces associations, si elles étaient organisées d'une manière régulière sur tous les points du territoire français, que je voudrais confier la surveillance des libérés.

Pour cela, il serait de toute nécessité que les membres de ces Sociétés eussent le droit d'entrer dans les prisons, d'y communiquer avec les condamnés, de leur faire entendre de bonnes paroles, de surveiller leurs progrès dans les leçons

qu'ils reçoivent, afin de pouvoir ensuite, au moment de leur sortie, les prendre en quelque sorte par la main, les présenter personnellement dans les ateliers, les chantiers, les maisons de commerce ou autres, finalement faciliter leur réintégration dans le monde. Ce Comité de patronage, étant ainsi le trait d'union entre les maîtres et les ouvriers qu'il aurait placés, restant en relations permanentes avec ces derniers, ne les perdant pour ainsi dire jamais de vue, exercerait en réalité cette haute surveillance que l'Etat est impuissant à exercer lui-même.

Je voudrais que l'œuvre du patronage commencât dès l'incarcération du condamné; que, dès ce moment, les membres de la Société fussent mis en communication avec lui, et qu'ils pussent avoir un libre accès dans sa cellule, afin de se rendre un compte exact et consciencieux de son caractère, de ses dispositions, de ses efforts pour revenir au bien, afin de l'encourager dans ses bonnes aspirations, de le reconforter dans ses heures d'abattement, de tristesse et de désespérance, de coopérer, en un mot, à l'action salutaire de l'aumônier ou du pasteur, de l'instituteur et des gardiens. En pénétrant ainsi auprès de chaque prisonnier, avec toutes les précautions voulues et sans entraver jamais, bien entendu, l'action de la Justice ou de l'Administration, les membres du Comité de patronage pourraient puiser de précieux renseignements sur les habitudes des condamnés, sur leurs antécédents, sur leur famille avec laquelle ils se mettraient ensuite en communication ; par leurs relations constantes avec les détenus, ils contribueraient à favoriser l'œuvre de moralisation et d'améndement, dont ils surveilleraient toutes les phases. C'est ainsi qu'ils pourraient ensuite opérer, en toute connaissance de cause, le placement du libéré après l'expiration de sa peine. Je demanderais encore davantage Je voudrais que les Sociétés de patronage eussent

le droit de proposer, sous certaines conditions et avec des réserves à définir, la mise en liberté provisoire et préparatoire du condamné, après un temps d'épreuve déterminé, mise en liberté basée uniquement sur une bonne conduite constante et un amendement sérieusement constaté.

On ne manquera pas de crier à l'utopie, de déclarer que pour faire fonctionner une pareille institution, il faudrait commencer par bouleverser de fond en comble le système pénitentiaire actuel; on soutiendra qu'il est, sinon impossible, du moins très-difficile de reconnaître à des signes certains l'amendement des condamnés ; on objectera le danger de l'hypocrisie, vice si commun parmi les détenus. On dira que pour obtenir les faveurs de la Société de patronage, pour avoir quelques adoucissements, pour échapper à la discipline rigoureuse de la prison, pour arriver surtout à cette liberté toujours si ardemment désirée, les condamnés parviendront à transformer leurs habitudes et leur caractère, de manière à donner d'eux l'opinion la plus erronée.

Sans doute, il y aura des abus. Où n'y en a-t-il pas? Toutefois, ils seront rares, puisque le directeur de la prison, les pasteurs, les professeurs seront consultés, et qu'enfin la Société n'aura droit qu'à émettre un avis ou un vœu, dont il ne sera tenu compte qu'autant qu'il n'y aura ni le moindre doute ni le plus petit inconvénient.

D'un autre côté, que l'action de patronage puisse s'exercer plus efficacement dans certaines conditions que dans d'autres, je l'accorde ; que l'une des plus favorables à son exercice soit l'emprisonnement individuel, je ne m'en occupe pas. Que l'adoption du système cellulaire ou de l'emprisonnement en commun facilite ou paralyse la tâche des Comités de patronage, c'est ce que je demande la permission de ne pas examiner aujourd'hui. La question est si complexe, et je me suis laissé

déjà entraîner à de tels développements, que je serais impardonnable de faire une nouvelle excursion dans un domaine où je n'ai pas l'intention de pénétrer. Mais qu'on ne dise pas que l'œuvre charitable et humanitaire dont je parle, est une utopie irréalisable. Une Société générale fonctionne à Paris pour le patronage des libérés adultes de l'un et de l'autre sexe ; fondée en 1871, au milieu des conjonctures les plus difficiles, elle a pu traverser sans trop d'encombre les années suivantes, et a obtenu des résultats qui font très-bien augurer de son avenir.

« Il ne faut pas croire, s'écriait dernièrement M. J. de « Lamarque, que rien n'a été fait dans notre pays en faveur « des libérés adultes. Pendant que les sceptiques, les indif- « férents ou les égoïstes niaient la nécessité ou la possibi- « lité du patronage, la charité chrétienne se mettait à l'œuvre. « Semblable à cet ancien philosophe qui marchait pour affirmer « le mouvement, elle fondait des refuges pour les femmes, des « asiles pour les hommes (1). »

Au nombre des institutions en pleine voie de prospérité, nous pouvons citer la *Colonie agricole de Mettray*, la *Société de patronage des jeunes libérés de la Seine*, la maison de refuge ouverte aux femmes libérées, près de la maison centrale de Montpellier, et bien connue sous le nom de *Solitude de Nazareth*. Cette maison, fondée par M. l'abbé Coural et dirigée aujourd'hui par les sœurs de Marie-Joseph ou *sœurs des prisons*, offre un asile à toutes les libérées qui, n'ayant plus de famille, ou ne se sentant pas suffisamment réformées par leur détention, ont besoin de trouver un refuge contre les tentations de la

(1) Discours prononcé dans la première réunion tenue par la Société générale pour le patronage des libérés adultes de l'un et de l'autre sexe. *Paris*, 1872.

misère. La règle y est sévère; la prière et le travail remplissent toute la journée; on ne peut sortir de l'établissement; et cependant, il y a toujours un grand nombre de femmes qui, de la maison centrale, vont prolonger *volontairement* dans cet asile les austérités de la prison, plutôt que de s'exposer de nouveau à la contagion du crime.

L'asile de Saint-Léonard, à Couzon (Rhône), a été institué par M. l'abbé Villion, pour servir de lazaret aux libérés, qui viennent y faire un stage avant de rentrer dans la vie normale. Grâce aux secours d'une société charitable de Lyon, et à quelques subventions de l'Etat, on y fait pour ces déclassés une expérience que personne ne se soucierait de faire à ses dépens. Ces libérés, qui sont ordinairement un sujet d'effroi pour les populations, vivent dans cet asile, tranquilles et heureux, du travail libre auquel ils se soumettent volontiers sous la conduite d'un saint ecclésiastique qui, n'a d'autre force que son zèle apostolique et les sentiments de reconnaissance que son ardente charité sait leur inspirer. « Près de cette belle « ville de Lyon, où les dévouements et les sacrifices ne man- « quent jamais à la réalisation des idées généreuses, on a « créé une maison de refuge où sont reçus les égarés qui « cherchent leur chemin; on leur procure du travail, on faci- « lite leur placement ou leur retour dans la famille; on « assure leur existence en relevant leur courage, et on les « prépare par l'enseignement moral à rentrer dans la société, « affermis et améliorés. Combien la multiplication de sem- « blables asiles serait salutaire et moralisante (1)! »

Une œuvre semblable existe dans le Pas-de-Calais en faveur des individus assujétis à la surveillance de la haute police. Dans

(1) Discours de rentrée de M. Royé-Belliard, avocat-général à Lyon.

le Var, la Sarthe, les Bouches-du-Rhône, des associations charitables viennent aussi au secours des prisonniers qui ont fini leur temps. La colonie agricole de Sainte-Foy (Dordogne) s'occupe des libérés avec une vive sollicitude. Nous savons qu'en ce moment même on s'occupe de fonder une œuvre analogue, dans l'arrondissement de Lavaur (Tarn). Comme on le voit, la charité chrétienne n'a pas failli jusqu'ici aux libérés, et il est bien à désirer que les excellents résultats obtenus par les sociétés existantes, mais isolées sur quelques points de la France, puissent être prochainement étendus d'une manière générale à tous les départements.

Ces résultats, nous les trouvons consignés dans les divers comptes-rendus de ces associations charitables, et notamment dans ceux qui sont relatifs aux *jeunes détenus de la Seine*. Le but poursuivi par cette Société de patronage et qui était l'amoindrissement des récidives, a été complétement atteint. Le nombre des jeunes détenus récidivistes avant la fondation de cette Société, s'élevait annuellement jusqu'à 75 p. °/₀. Dès la première année, le chiffre fut réduit à 46 p. °/₀, en ce qui concernait les jeunes patronés. Dans un espace de 40 ans, le nombre des récidives s'est abaissé successivement de 46 p. °/₀ jusqu'à 2 et même 1 p. °/₀. Des résultats tout aussi consolants ont été obtenus à la *Solitude de Nazareth*. — Evidemment, il est plus facile d'imprimer à des enfants ou à des femmes une direction salutaire ; sans doute, on peut espérer une régénération plus prompte, plus aisée, plus sûre chez des jeunes gens, des jeunes filles, que chez des hommes faits. Néanmoins, je suis convaincu qu'on réussirait aussi auprès de ces derniers, pourvu que l'on y mît, non pas seulement beaucoup de dévouement, mais, ce qui est malheureusement plus rare, beaucoup de persévérance. Si les libérés adultes étaient partout en France, comme ils le sont dans les localités que j'ai citées, l'objet de

soins intelligents et assidus, on arriverait à produire un grand bien, et l'on parviendrait ainsi à faire diminuer dans une proportion notable le nombre des récidives, que les dernières statistiques portent au chiffre effrayant de 47 p. °/₀ pour les accusés de crimes, et de 36 p. °/₀ pour les prévenus de simples délits.

Les publicistes et les auteurs qui ont traité cette question sont univoques à déclarer que l'institution du patronage des libérés adultes doit être considérée comme le complément indispensable de toute réforme pénitentiaire. Un de nos plus honorables magistrats, dont le nom est inséparable des progrès qu'il a fait faire à l'œuvre du patronage, M. Béranger (de la Drôme) s'écriait avec une généreuse conviction : « L'âme du système pénitentiaire, c'est le patronage ! » — M. Duchâtel déclarait à la Chambre des Pairs (1), « que cette institution, d'un si haut intérêt pour la sécurité publique, devait compléter l'œuvre de la réforme pénitentiaire et assurer définitivement les résultats. » — Le savant criminaliste, M. Faustin Hélie préconise un système de patronage organisé sur le modèle des Sociétés établies en Belgique. — Un autre magistrat, qui a traité avec une grande autorité la question des *Diverses institutions complémentaires du régime répressif*, M. Bonneville de Marsangy consacre à cette institution la majeure partie de son ouvrage. M. Alauzet, dans son *Essai sur les peines*, traite, dans un chapitre spécial, la question de l'organisation et de l'exercice du patronage. — M. S. Chopy, président du tribunal de Rochefort sur mer, dans une intéressante brochure publiée en 1872 (2), a développé cette ingénieuse pensée, que le patronage ou plutôt la tutelle, ainsi qu'il l'appelle, doit être exercée par la com-

(1) Séance du 25 janvier 1847.
(2) *Vagabonds et repris de justice.*

mune du lieu d'origine du condamné. — Je ne saurais passer sous silence un excellent travail de M. le pasteur E. Robin, sous ce titre : *Les prisons de France et le patronage des libérés*, qui emprunte une réelle compétence aux fonctions qu'exerçait l'auteur, ancien aumônier d'une maison centrale.

Presque tous les États de l'Europe et de l'Amérique ont reconnu la nécessité du patronage : des Sociétés ont été créées dans ce but en Suisse, en Hollande, en Allemagne, etc. La Grande-Bretagne en possède un grand nombre, parmi lesquelles il convient de distinguer *the Discharged Prisoners'aid Society*, dirigée par les hommes les plus éminents de l'Angleterre, et qui a obtenu les résultats les plus encourageants. Cette Société est autorisée à délivrer au condamné repentant, dont la conduite est irréprochable, un *ticket of leave*, ou autorisation provisoire de sortir de prison. Mis en liberté, il est suivi constamment par les regards des patrons, il reste sous leur surveillance officieuse, et s'il fait un pas vers le mal, si sa conduite laisse à désirer, l'autorisation lui est aussitôt retirée. Ce système, qui a produit d'excellents effets, est analysé dans un excellent article que M. A. Ribot a consacré à l'étude du régime pénitentiaire chez nos voisins (1). La surveillance s'exerce ainsi, non plus d'une manière despotique et vexatoire, mais avec une douceur qui n'exclut pas la fermeté, avec une discrétion qui s'allie à la plus extrême vigilance. Rien n'est plus propre à relever un homme déchu, que cette protection généreuse et voilée, car on garde scrupuleusement le secret du passé aux libérés. Les Sociétés anglaises sont aussi chargées de conserver et de remettre à chaque libéré, suivant ses besoins et ses nécessités, tout ou partie du petit pécule ramassé par lui pendant sa détention.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er février 1873.

Je cite, en terminant, la généreuse initiative prise, il y a plus de 50 ans, à la prison de Newgate, par Madame Fry, pour la réhabilitation morale des condamnées, ainsi que l'œuvre plus récente fondée sous le nom de *Mission des prisons*, par miss Meredith, dont on ne prononce le nom, de l'autre côté du détroit, qu'avec une pieuse vénération.

Les résultats qui ont été obtenus à l'étranger peuvent certainement l'être aussi en France; les Sociétés de patronage qui existent chez nous, depuis un espace de temps plus ou moins grand, démontrent avec quelle facilité toutes les institutions charitables peuvent s'y implanter et y prospérer. Je voudrais, en outre, emprunter à nos voisins, les améliorations qu'ils ont introduites dans le système répressif. Il serait à désirer que notre loi pénale autorisât la remise d'une partie de la peine à celui qui donne, pendant l'expiation, des gages irrécusables d'amendement. Ne pourrait-on pas essayer de ces *tickets of leave*, qui toujours provisoires et révocables, ne font que suspendre l'accomplissement de la peine et garantissent la persévérance dans la bonne voie par la perspective de la réincarcération à la moindre faute? Il me semble que l'on pourrait beaucoup obtenir à l'aide de ces billets, qui seraient comme des certificats de bonne conduite ou plutôt d'amendement, et qui appelleraient sur la tête de l'amendé la sympathie et la bienveillance, qui éveilleraient l'attention en sa faveur au lieu de le noter d'infamie comme le fait le passeport à marque spéciale, qui ouvriraient à celui qui en serait porteur l'entrée des ateliers, et lui permettraient de trouver toujours du travail, aidé d'ailleurs qu'il serait et secondé par la Société de patronage.

Maintenant, comment doivent être instituées ces Sociétés? quel doit être leur mode d'agir? quel est le fonctionnement le plus propre à obtenir les résultats demandés? Ce sont là des

questions fort importantes, sans doute, mais à mon avis secondaires. Que ce soit une association privée ou une commission administrative ; que l'initiative émane de la charité individuelle ou bien qu'elle soit due à la sollicitude du Gouvernement, peu importe ! L'essentiel, c'est que la Société existe, qu'elle fonctionne, qu'elle soit bien pénétrée de son importance, de son utilité, enfin qu'elle puisse agir sans entraves et d'une manière efficace.

S'il faut dire toute ma pensée, j'ajouterai que j'aimerais mieux une société privée qu'un comité administratif ; non pas que les commissions de surveillance des prisons, auxquelles on pourrait attribuer une pareille mission, ne m'inspirent pas une entière confiance, mais elles se meuvent dans un cercle trop étroit, et sont beaucoup trop sous la tutelle obligée de l'Administration ou de l'Etat. Ce n'est pas à dire, cependant, que l'intervention du Gouvernement ne soit chose utile, nécessaire, indispensable même, pour approuver et aider au besoin. Mais j'ai la conviction qu'une société formée spontanément par des hommes de charité et de dévouement — le nombre en est toujours grand parmi nous — verrait bientôt son entreprise prospérer et acquérir de magnifiques développements.

Mais qu'on ne l'oublie pas ! Si l'on veut obtenir des résultats sérieux et durables, il ne suffit pas de donner aux libérés des secours en nature ou en argent, de leur fournir un asile, de leur procurer du travail, de leur faciliter les moyens de rentrer dans les rangs de la société ; si l'on poursuit l'amélioration réelle des condamnés, leur réhabilitation morale, il faut la demander au sentiment religieux. « Sans le concours de la religion chrétienne, on ne fera rien de bon, » disait la respectable quakeresse Madame Fry. — L'ignorance ou l'oubli des principes religieux, n'est-ce pas, en effet, la cause première des crimes et des délits ? Seule, la religion pourra, au souffle

ardent de la charité, sa plus belle vertu, ramollir les cœurs endurcis des criminels. Seule, elle leur enseignera que rien n'est désespéré quand on a regret de ses fautes, que tout ne finit pas en ce monde, et que le repentir ouvre les bras de Dieu avant même ceux des hommes.

Concluons en quelques mots :

Suppression de la mise en surveillance sous la police, et son remplacement par une surveillance officieuse qu'exerceraient les Comités de patronage.

Transportation appliquée aux condamnés incorrigibles, réfractaires à toute tentative de moralisation, et qui se refuseraient à accepter le travail qu'on chercherait à leur procurer.

Enfin, organisation du patronage dans chaque département, soit au moyen de Sociétés formées par des personnes animées de la vraie charité chrétienne, soit au moyen de commissions établies par le Gouvernement, mais là seulement où les autres feraient défaut.

Si, par les moyens que je propose, l'on arrive à réduire un peu, si peu que ce soit, le nombre des récidives, n'y a-t-il pas là de quoi récompenser de leurs efforts et de leurs sacrifices les hommes de bonne volonté qui auront coopéré à cet heureux résultat?

M. RENAN,

LITTÉRATURE, HISTORIEN,

à propos de son livre : « l'ANTECHRIST, »

PAR

M. J. PÉDÉZERT,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE,

Membre résidant.

I.

M. Renan a écrit les paroles suivantes dans l'introduction de son livre : « Je ne cacherai pas que le goût de l'histoire, la jouissance incomparable qu'on éprouve à voir se dérouler le spectacle de l'humanité, m'a surtout entraîné dans ce volume. J'ai eu trop de plaisir à le faire, pour demander d'autre récompense que de l'avoir fait. »

Sur quels agréables objets se sont donc portés et reposés les regards de l'auteur? Qu'a-t-il vu? Il a vu l'un des plus horribles siècles de l'humanité : les vices et les crimes de Néron, Rome livrée aux flammes, Jérusalem réduite en cendres, les chrétiens allumés comme des flambeaux un jour de fête, les Juifs frappés de malheurs qui semblaient plus grands que leurs crimes mêmes, les éléments bouleversés et achevant d'accabler les hommes. Devant ces détresses de l'humanité et

ces convulsions de la nature, la joie de l'écrivain a été si vive qu'elle est la meilleure récompense de son labeur.

Il est aisé de pratiquer la justice envers M. Renan. Il n'inspire pas plus la passion qu'il ne la ressent. Je serais plus disposé à le surfaire qu'à le rabaisser. Après les malheurs qui nous ont déconsidérés autant qu'affaiblis aux yeux des nations étrangères, nous devons tenir en grande estime ceux qui soutiennent encore l'honneur des lettres françaises. J'ai, pour mon compte, remercié de loin l'auteur de ce grand et savant dictionnaire, qui prouve qu'il y a encore des Bénédictins en France. M. Renan, aussi, mérite bien de son pays, non-seulement par les conseils qu'il lui donne dans des ouvrages particuliers, mais aussi par l'honneur qu'il lui fait. Il pratique avec éclat le culte de l'esprit dans une société matérialiste, et il s'adonne aux lentes études dans un temps où le travail n'est plus que de la promptitude. Il a bien payé sa belle et enviable célébrité. Mais son influence est loin d'égaler sa réputation, et sa réputation elle-même pourrait bien être aussi précaire qu'elle est brillante.

M. Renan mérite bien le nom qu'il aime de préférence. Il est un artiste, mais un artiste, et cette critique sera pour lui un éloge, qui examine sans s'attacher, qui regarde sans s'émouvoir, qui ne demande aux divers spectacles qui s'offrent à lui qu'une chose : l'intérêt. Néron est une grande et bonne fortune pour lui ; le siége de Jérusalem en est une seconde Ce monstre et cette catastrophe frappent l'esprit et parlent à l'imagination. Ils se prêtent aux réflexions et aux descriptions. Cela plaît et suffit à l'auteur. Le mérite des choses lui est indifférent ; il ne tient qu'à leur effet sur cette partie de nous-mêmes qui s'intéresse sans s'engager. Il doit y avoir un homme dans M. Renan, mais cet homme ne paraît pas dans ces livres et semble absent de son cabinet. Si l'âme se mettait

de la partie avec l'imagination, si l'homme travaillait avec l'artiste, l'impression du lecteur serait tout autre. Mais il faut prendre l'écrivain et les ouvrages pour ce qu'ils sont : l'écrivain, pour un poète délicat; les ouvrages pour des romans scientifiques, et voir ce qu'ils valent. A ce double titre, je pourrais relever, dans les derniers volumes de M. Renan, des négligences de style assez nombreuses et force répétitions; je ne veux signaler que deux imperfections générales : un goût inférieur et une science fantaisiste. Ces deux imperfections laissent subsister le charme, mais elles détruisent l'autorité.

J'entre dans quelques détails pour justifier cette double assertion. Je prends d'abord le principal personnage du volume que j'étudie : Néron. Assurément, l'auteur de l'*Antéchrist* le déteste. Il le dit assez et même trop. Mais il semble plus frappé de sa folie que de sa scélératesse, et il paraît le trouver plus ridicule encore qu'odieux. Je conviens qu'un empereur romain qui court les spectacles et les rues, qui est plus fier de sa gorge que de son rang, qui aime mieux tenir la lyre que l'épée, et qui ne se trouve jamais si digne d'admiration que lorsqu'il conduit un char au cirque, est un personnage fort étrange et dont on est tenté de rire ; mais lorsque cet acteur couronné joue les autres comédies que l'on sait, il cesse d'être plaisant ; le comédien disparaît dans le monstre. Je viens de relire Tacite, j'en ai l'âme pleine d'horreur. A chaque crime du fils d'Agrippine, on prendrait volontiers contre lui le poison ou le glaive, si l'on ne craignait de lui emprunter un instant sa nature. On attend avec impatience que son tour arrive, et l'on se met à l'avance du côté des conjurés. Non pas que Tacite dise beaucoup de mal de Néron. Ses réflexions sont sobres autant que profondes et amères. L'historien a compris que raconter froidement un pareil homme était la meilleure manière de le faire haïr. La sévérité des blâmes ne pouvait

égaler l'horreur des faits. M. Renan ne cesse pas d'injurier Néron. Il lui donne les noms les plus offensants, et je dois ajouter, les plus inattendus. Il l'appelle « badaud, jocrisse, nigaud, niais, jokey (je pense qu'il a voulu dire cocher), poupard ; un jeune premier, un personnage de mardi-gras, un empereur d'opéra, un cabotin qui avait fini par se donner droit de vie et de mort sur son auditoire ; un gamin féroce, visant aux applaudissements des turlupins de carrefour. » Au moment de sa mort Néron est « un bobèche aux abois. » En résumé, « un dieu railleur semble l'avoir créé pour se donner l'horrible charivari d'une nature humaine où tous les ressorts grinceraient, le spectacle obscène d'un monde épileptique, comme doit l'être une sarabande des singes du Congo ou une orgie sanglante du roi du Dahomey. » Un charivari, des singes, des cannibales, un monde épileptique, après tout ce qui précède, même une « balourdise prétentieuse qui fait ressembler sa vie entière aux miaulements d'un sabbat grotesque, » j'en demande pardon à M. Renan, mais Néron s'est vengé de lui ; il lui a communiqué son mauvais goût et un style de carrefour. Ce n'est pas ce Néron là qui aurait inspiré à Racine son *Britannicus*, et ce n'est pas avec ce personnage de comédie plutôt que de tragédie que Talma aurait fait frémir le public. Le Néron de M. Renan inspire plus de mépris que de colère ; on est plus disposé à le siffler qu'à le maudire. C'est que M. Renan lui-même est plus choqué qu'indigné ; il oublie le tigre pour le singe, l'odieux pour le grotesque. Autres étaient les impressions de Lucain, de Sénèque, de Thraséas. Il fallait sentir ce qu'ils sentirent, et devenir la conscience irritée du genre humain devant l'un des plus formidables monstres de l'histoire. La nature de M. Renan ne comporte pas ou sa volonté n'accepte pas ce haut et douloureux ministère. Il n'est qu'un curieux qui trouve Néron

contraire aux règles, et il pense avoir assez fait quand il a livré le « nigaud, le niais, le jocrisse, le poupard » aux risées de la postérité. La littérature est bizarre comme le personnage, et le récit froid comme l'impression. Si c'est de la sévérité, c'est une sévérité, j'allais dire d'académie, mais respectons l'Académie, c'est une sévérité de foire (1).

Je prends aussi le livre de l'Apocalypse, et je signale la même manière frivole et légère de le juger. Si un livre semble fait pour écarter les sentiments fades et les jugements mesquins, c'est bien le sombre écrit du Voyant. M. Renan n'en méconnaît pas la majesté terrible. Il voit briller les éclairs et il entend gronder la foudre ; les cris des victimes demandant vengeance de leur sang innocent arrivent jusqu'à ses oreilles, comme les cantiques qui retentissent sur les harpes célestes en l'honneur de l'Agneau. Mais il ne peut se maintenir dans le genre haut et grave. Les convenances littéraires les plus manifestes cèdent aux habitudes de l'écrivain. Je le suis de page en page. Il appelle la révélation de l'apôtre « un pamphlet du chef des Eglises d'Asie. » Citant les paroles finales de Jésus et la réponse de l'Esprit et de l'Epouse qui répondent : « Viens, » il dit : « Puis les voix du ciel et celles de la terre s'entrecroisent et arrivent *moriendo* à un finale en accord parfait. » L'expression de « pamphlet » rappelait Paul-Louis Courrier ; le « finale en accord parfait » est un heureux souvenir d'opéra. « Une sorte de matérialisme appesantit les conceptions les plus idéales de l'auteur. Il entasse l'or ; il a, comme les Orientaux, un goût immodéré des pierres pré-

(1) Parlant de l'étude de M. Renan sur Néron, M. Réville a la bonté de dire et la *Revue des Deux-Mondes* a la bonté d'imprimer que « cette étude comptera certainement parmi les plus fortes qui soient sorties de sa plume. » C'est, je crois, M. Renan qui a introduit M. Réville dans la *Revue des Deux-Mondes* : il n'a pas obligé un ingrat.

cieuses. Sa Jérusalem céleste est gauche, puérile, impossible, en opposition avec toutes les bonnes règles de l'architecture, qui sont celles de la raison. Il la fait brillante aux yeux, et il ne songe pas à la faire sculpter par un Phidias. » Inséparable tort de n'avoir pas pensé aux Académies des beaux-arts! « L'auteur est trop passionné, il voit tout comme à travers le voile d'une apoplexie sanguine, ou à la lueur d'un incendie. Ce qu'il y avait de plus lugubre à Paris le 25 mai 1871, ce n'étaient pas les flammes ; c'était la couleur générale de la ville, quand on la voyait d'un point élevé, un ton jaune et faux, une sorte de pâleur mate. Telle est la lumière dont l'auteur colore sa vision. Rien ne ressemble moins au pur soleil de la Galilée. » Je le crois bien! l'historien revient sur cette apoplexie sanguine du visionnaire : « Le sang l'étouffe, injecte ses yeux, l'empêche de voir la nature. » La question souveraine, la question de goût reparaît. « Le simple cadre de la vie anecdotique de Jésus valait évidemment mieux pour enchanter le monde que le pénible entassement des symboles de l'Apocalypse... » — « Enchanter le monde, » tel était bien en effet le but de la religion nouvelle, et c'était bien dans ce haut dessein que Jésus-Christ était descendu du ciel sur la terre. M. Renan pourrait pardonner au fanatique ; il est sans pitié pour le maladroit. Nous avions l'atelier d'un Phidias, voici la boutique d'un joaillier. Dans l'Apocalypse, « le trait est lourd, le contour mesquin ; c'est le crayon grossier d'un enfant traçant avec un outil qu'il ne sait pas manier, le dessin d'une ville qu'il n'a pas vue. Sa naïve peinture de la cité de Dieu, grand joujou d'or et de perles, n'en reste pas moins un élément de nos songes. » Néron, « un poupard ; » la Jérusalem céleste, « un grand joujou d'or et de perles. » Des deux traits, je me demande quel est celui qui atteste le mieux un grand artiste.

Le sombre et apoplectique Voyant n'en est pas quitte encore. Il a d'autres reproches à subir. M. Renan a visité les îles de l'Archipel et il en a été émerveillé. Il a vu « ces myriades d'îles et d'îlots, aux formes les plus variées, qui émergent comme des pyramides ou comme des boucliers sur les flots et dansent une ronde éternelle autour de l'horizon, semblent le monde féerique d'un cycle de dieux marins et d'Océanides, menant une brillante vie d'amour, de jeunesse et de mélancolie, en des grottes d'un vert glauque, sur des rivages sans mystère, tour à tour gracieux et terribles, lumineux et sombres. » L'apôtre persécuté a passé par là et n'a rien vu de pareil. « Calypso et les Sirènes, les Tritons et les Néréides, les charmes dangereux de la mer, ses caresses à la fois voluptueuses et sinistres, toutes ces fines sensations qui ont leur inimitable expression dans *l'Odyssée*, échappent au ténébreux visionnaire. » Mais aussi pourquoi n'était-il pas un académicien en vacances, ou un savant touriste envoyé en Orient par l'empereur Napoléon, avec la perspective de la croix de la Légion d'honneur au retour? « D'une petite île, faite pour servir de fond de tableau au délicieux roman de Daphnis et de Chloé ou à des scènes de bergerie comme celles de Théocrite et de Moschus, il fit un volcan noir, gorgé de cendres et de feu. Il avait dû, cependant, goûter plus d'une fois sur ces flots le silence plein de sérénité des nuits, où l'on n'entend que le gémissement de l'alcyon et le soufflet sourd du dauphin. Des jours entiers, il fut en face du mont Mycale, sans songer à la victoire des Hellènes sur les Perses, la plus belle qui ait jamais été remportée après Marathon et les Thermopyles. » Le Voyant pensait à d'autres combats et à d'autres victoires. Mais les triomphes et les gloires de Jésus-Christ ne devaient-ils pas s'effacer devant la victoire navale de Léotychide et de Xantippe? « A ce point central de toutes les grandes créa-

tions grecques, à quelques lieues de Samos, de Cos, de Milet, d'Ephèse, il rêva d'autre chose que du prodigieux génie de Pythagore, d'Hippocrate, de Thalès, d'Héraclite. » — Oui, d'autre chose encore, et la postérité le lui a pardonné. « Le poème de Patmos aurait dû être quelque *Héro* et *Léandre*, ou bien une pastorale à la façon de Longus, racontant les jeux de beaux enfants sur le seuil de l'amour. Le sombre enthousiaste, jeté par hasard sur ces rives ioniennes, ne sortit pas de ses souvenirs bibliques. » J'interroge mes souvenirs, et je ne me rappelle pas de pages plus comiques dans la littérature contemporaine. Et pourquoi l'auteur ne regrette-t-il pas que Racine n'ait pas mis quelques scènes des *Plaideurs* dans son *Athalie*, ou Corneille quelques scènes du *Menteur* dans son *Polyeucte*, que Massillon n'ait pas égayé de quelques contes de La Fontaine son sermon sur le *Petit nombre des élus*, ou que Bossuet n'ait pas gémi à la façon de Lamartine dans ses *Oraisons funèbres*?

M. Renan peut peindre pour son propre compte cette belle nature d'Orient et s'enivrer des souvenirs tour à tour glorieux et voluptueux qu'elle rappelle ; on saura admirer ses belles descriptions et assister avec lui, même à la danse éternelle des îles aux extrémités de l'horizon. Mais s'il reproche à un apôtre qui se sauve de l'incendie de Rome (c'est l'hypothèse de l'auteur) et qui a vu ses frères livrés aux plus affreux tourments, de n'avoir pas eu les gais sentiments d'un Théocrite ou d'un Moschus, de n'avoir pas écrit une pastorale à la façon de Longus ou même de n'avoir pas entendu le gémissement de l'alcyon et le soufflet sourd du dauphin sur les flots, aucun respect, je le crains bien, n'empêchera ses lecteurs de rire. — N'en déplaise au poétique historien, il était permis à une victime de Néron, à un témoin persécuté de Jésus-Christ, d'oublier Calypso et les Sirènes, aussi bien que les Tritons

et les Néréides. Quant au poëme de Patmos, tel qu'il est, il vaut le « délicieux roman de Daphnis et de Chloé, » pour tous ceux qui mettent le sublime au-dessus du charmant.

Je relève encore quelques détails ici et là. Jacques écrit sur la langue « un charmant petit morceau dans le goût des anciens parabolistes hébreux. » Paul lui-même, si désagréable d'ailleurs à son historien, « Paul dicta à Timothée pour Philémon un billet, vrai petit chef-d'œuvre de l'art épistolaire. » Apparemment, ni Balzac, ni Voiture ne l'auraient mieux tourné de leur temps. « Son remercîment pour l'envoi d'argent que lui ont fait les riches dames de Philippes, » est un modèle de bonne grâce et de vive piété. J'ignore par quels moyens M. Renan a su que les riches dames de Philippes « avaient fait un envoi d'argent » au captif de Rome ; ce n'est pas, du moins, ce dernier qui le dit. J'ignore également qui a appris au savant académicien qu'en renvoyant Epaphrodite à Philippes, l'apôtre « a voulu faire cesser au plus vite les craintes des pieuses dames. » Comme cet air de galanterie spirituelle sied bien au vieux prisonnier de Jésus-Christ ! Puisque j'en ai l'occasion, je ferai remarquer que M. Renan a adopté, avec de sages réserves d'ailleurs, l'étrange idée du mariage de saint Paul avec Lydie, la marchande de pourpre ; mais il n'a pas été heureux dans l'allégation des preuves (1).

« Dans cette petite ville de Colosses, au bruit des cascades, au milieu des gouffres d'écume, en face d'Hiérapolis et de son

(1) « Clément d'Alexandrie (Strom. III, 6) et Eusèbe (Hist. eccl., 111), écrit-il, entendaient σύζυγε dans le sens d'épouse. » C'est le cas de dire que un et un font un. Eusèbe se borne à citer Clément, comme l'historien s'en serait convaincu s'il avait daigné jeter les yeux sur le livre de l'évêque de Césarée.

éblouissante montagne, grandissait chaque jour la croyance à la pleine divinité de Jésus-Christ. »

« Au pied du mont Adule, entre mille roseaux,
Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux.... »

La première description rappelle bien la seconde. La croyance en la pleine divinité de Jésus-Christ ne grandissait-elle pas ailleurs? Ne pouvait-elle faire son chemin qu'au bruit des cascades? Qu'ont à faire avec elle, soit des gouffres d'écume, soit une montagne éblouissante? Que prouve cette savante et poétique géographie, sinon que nous avons toujours devant nous le peintre du *Merle bleu*?

Oui, l'auteur reste bien semblable à lui-même. La vie et l'enseignement du Sauveur sont encore pour lui « l'idylle évangélique. » Le Sauveur lui-même est encore « l'aimable fils de Dieu qu'on a vu passer parmi les hommes avec cette attitude charmante et ce fin sourire. » Il est même question d'un « idéalisme qui donnait aux plus naïves paroles de Jésus un velouté si charmant. » Quand M. Renan transforme l'Evangile en un livre de jeunes demoiselles et fait de Jésus-Christ le héros d'un roman champêtre, il ne semble vraiment plus qu'un Florian érudit.

M. Renan parle volontiers d'idéal à propos de Jésus; mais j'ose dire qu'il n'a pas su discerner la souveraine grandeur du Fils de l'homme, non-seulement selon la foi, mais selon le goût. Voici ce qu'il dit dans son *Saint Paul*; il l'avait dit bien souvent et de bien de manières dans les ouvrages antérieurs : « Que nous sommes loin de toi, cher maître! Où est ta douceur, ta poésie? Toi qu'une fleur enchantait et mettait dans l'extase, reconnais-tu bien pour tes disciples ces disputeurs, ces hommes acharnés sur leurs prérogatives, qui veulent que tout relève d'eux? Ils sont des hommes, tu fus un Dieu...

Heureusement les parfums de la Galilée vivent encore dans quelques mémoires fidèles. » A la fin du volume et comme conclusion, il ajoute : « Jésus nous apparaît, sous son auréole céleste, comme un idéal de bonté et de beauté... Le fils de Dieu est unique. Paraître un moment, jeter un éclat vif et profond, mourir très-jeune, voilà la vie d'un Dieu. Lutter, disputer, vaincre, voilà la vie d'un homme... Jésus est le père de tous ceux qui cherchent dans les rêves de l'idéal le repos de leurs âmes. Ce qui fait le christianisme, c'est le peu que nous savons de la parole et de la personne de Jésus. L'homme idéal, le poète divin, le grand artiste défie seul le temps et les révolutions. Seul, il est assis à la droite de Dieu le Père pour l'éternité. » Au seul point de vue littéraire ou esthétique, je crois pouvoir affirmer qu'appliquer à Jésus les mots de poète, d'artiste, ce n'est pas seulement le méconnaître, c'est le rabaisser. M. Renan félicite l'humanité de juger Jésus-Christ comme lui. « Humanité, dit-il, — car il a le goût de Rousseau pour les apostrophes, — humanité, tu es juste quelquefois, et certains de tes jugements sont bons. » L'humanité a la vie rude et n'est pas aussi frappée du riant côté des choses qu'un poète de cabinet. S'il y avait, comme dit M. Renan, deux Jésus distincts, celui de la Galilée et celui de Jérusalem, c'est pour le dernier que l'humanité se prononcerait. L'homme qu'elle met au-dessus de tous les hommes n'est pas l'homme doux, confiant, harmonieux, enchanté de l'aspect d'une fleur et propre aux rêves de l'idéal, cet homme pourrait être un égoïste ; mais l'homme qui aime, compatit, vit dans les autres autant qu'en lui-même, ce n'est pas l'homme qui goûte le bonheur, c'est celui qui le répand ; donc, l'homme du sacrifice plutôt que celui de la contemplation, la victime sanglante du Calvaire plutôt que le doux rabbin des bords du Jourdain. C'est de l'Agneau immolé pour le salut du

monde et non d'un Maître attrayant et heureux que les anges célèbrent les louanges dans le ciel et dont les hommes admirent les grandeurs sur la terre, et c'est lui, le Rédempteur, non le poète ou l'artiste, qui est assis à la droite de Dieu le Père pour l'éternité. Depuis le jour du grand sacrifice, l'humanité va au Calvaire, non pas seulement chercher des consolations religieuses, mais contempler la beauté morale. C'est une étrange frivolité de ne voir dans le discours de la montagne que les lys des champs et les oiseaux de l'air, d'y oublier les austérités pour les douceurs, la religion pour la poésie; c'est une frivolité plus étonnante encore de penser que, même pour la beauté et pour l'art, une élégie puisse valoir la croix.

M. Renan semble ignorer les deux sentiments humains les plus propres à inspirer et à relever les lettres : la douleur et l'enthousiasme. Il n'y a dans ses livres ni plaintes vives, ni passions ardentes, ni cris, ni élans. Comme je le disais au début de ce travail, l'imagination y a pris la place de l'âme. Les choses dramatiques deviennent des choses curieuses et bizarres; les choses graves et saintes, des choses douces et charmantes. Partout l'étrangeté ou la mignardise. L'idéal de M. Renan est d'un artiste plutôt que d'un homme ; il retient la grâce, la finesse, le velouté même, et exclut la grandeur. Mais pourquoi distinguer l'artiste de l'homme? Les grandes pensées ne viennent-elles pas du cœur? La vie ne coule-t-elle pas de l'âme dans les livres? Le premier des attraits n'est-il pas l'émotion de celui qui parle ou qui écrit? Le discours, le livre vraiment conformes au grand art ne sont-ils pas l'incarnation d'un homme à un moment donné de sa vie? Je me demande si c'est de Corneille ou de Racine, de Bossuet ou de Pascal, de Rousseau même ou de Lamennais que M. Renan est plus éloigné. Ceux-là ressentaient et exprimaient avec vigueur les passions diverses, tantôt bonnes, tantôt

mauvaises, tantôt sages, tantôt aveugles, de la nature humaine; ils communiquaient aux autres les frémissements de leurs âmes enthousiastes ou indignées. M. Renan reste toujours calme et indifférent. Il tient par le doute, comme par la poésie, de Châteaubriand et de Lamartine ; mais il n'a pas leur grandeur irritée ou mélancolique. Toute sa religion littéraire se borne au charmant. Il aurait travaillé avec succès aux embellissements intérieurs de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris ; mais ce n'est pas lui qui aurait fait monter vers le ciel nos antiques cathédrales.

II.

Voilà pour le goût, voici pour l'histoire. Je commence par la profane et reviens à Néron. On connaît les supplices qu'il infligea aux chrétiens après l'incendie de Rome. « On insultait, dit Tacite, comme pour s'en amuser, ceux qui allaient mourir ; on les couvrait de peaux de bêtes pour les faire déchirer par les chiens ; on les attachait sur des croix ; quelquefois même on les allumait comme des torches pour servir, quand le jour tombait, à éclairer la nuit. Néron avait prêté ses jardins pour ce spectacle, et en même temps il donnait des jeux dans le cirque, se mêlant au peuple en habit de cocher, ou conduisant des chars.» C'était un beau début et qui pouvait contenter le peuple romain, Néron et M. Renan lui-même. Ces détails et quelques courtes réflexions, voilà tout le récit de l'historien romain. L'historien français ne pouvait s'en contenter. Ni Néron ni le lecteur ne devaient en être quittes pour si peu. M. Renan cherche donc les causes de cette persécution, et il dit, sur les sentiments et les discours probables des chrétiens de Rome, des choses fort ingénieuses, et sur la position et

l'influence des Juifs dans la même ville des choses fort savantes; mais il le reconnaît lui-même, ni cette sagacité, ni cette érudition ne servent de rien, puisque la perversité de Néron et son besoin de se justifier suffisent pour tout expliquer. Il n'y a, d'ailleurs, aucune poésie dans ces détails. Ils allongent le récit sans l'embellir. C'était une matière à tableaux saisissants qu'il fallait à l'écrivain. Il l'a demandée au grave et discret Clément, évêque de Rome. Celui-ci avait dit ce qui suit dans sa lettre aux Corinthiens : « Des femmes, Danaïdes et Dircés, étant persécutées par l'effet de la jalousie et ayant enduré des maux terribles et impies, ont parcouru la ferme carrière de la foi et celles qui étaient faibles de corps ont reçu un noble prix (1). » Ce mystérieux passage a donné lieu à toutes sortes de suppositions. Ruchat pensait que « quelque demi-savant l'avait mis à la marge de son exemplaire et que quelque copiste maladroit l'avait fourré dans le texte même. » On pourrait citer, ajoutait-il, cent exemples de cette nature dans les manuscrits. Deux autres traducteurs des Pères apostoliques, Wake et Chevalier, ont été si convaincus de cette interpolation, qu'ils ont purement et simplement supprimé ce passage. Cotelier pensait et d'autres ont pensé après lui que les Danaïdes et les Dircés étaient des femmes illustres qui avaient cueilli la palme du martyre sous Néron ; d'autres ont essayé de corriger le texte (2). *In verbis* Δαναΐδεσ καὶ Δίρκαι *explicandis multi viri*

(1) Διὰ ζῆλος διωχθεῖσαι γυναῖκες, Δαναΐδες καὶ Δίκραι αἰκίσματα δεινὰ καὶ ἀνόσια παθοῦσαι, ἐπὶ τὸν τῆς πίστεως βέβαιον δρόμον κατήντησαν, καὶ ἔλαβον γέρας γενναῖον αἱ ἀσθενεῖς τῷ σώματι, C. VI.

(2) Voici de quelles façons : 1o Δανάη τε καὶ Δίρκη — 2o εὐσεβεῖς καὶ πισταὶ — 3o ἁγναί τε καὶ δίκαιαι — 4o ἄνευ αἰδοῦς καὶ δίκης (*sine reverentia et jure*) — 5o Δάμαρις καὶ Δορκάς (Voir Act. 17, 34 et 9, 36) — 6o Νεανίδες, παιδίσκαι — M. Jacobson, à qui j'emprunte ces détails, déclare ne rien connaître

sudârunt, dit Héfèle. Il ne s'était pas donné beaucoup de peine lui-même dans les premières éditions de ses Pères apostoliques, mais dans la quatrième, grâce à un savant ami, il s'est avisé d'une explication nouvelle. On connaît le supplice classique de Dircé et comment elle fut attachée par Amphion et Zéthus aux cornes d'un taureau furieux. On sait aussi que les chrétiens étaient donnés en spectacle au peuple dans les cirques au moment de leur mort. Cela suffit. Les femmes dont parle Clément auraient enduré les supplices des Danaïdes et de Dircé par les ordres de Néron, sous les yeux des Romains.

On peut opposer à cette explication un argument décisif. Tacite indique aussi exactement que brièvement les divers supplices des chrétiens : ils étaient déchirés par les chiens, crucifiés, allumés le soir comme des flambeaux. Si des femmes avaient été attachées aux cornes de taureaux furieux, dans le cirque, l'historien aurait-il omis ce supplice, aussi étonnant, à coup sûr, que ceux qu'il mentionne ? Il nous apprend que Néron était au cirque, et nous savons ce qu'il y faisait. Si des bêtes irritées avaient emporté sur leurs têtes des femmes chrétiennes, aux bruyants applaudissements de la multitude et sous les yeux du cocher impérial, Tacite l'aurait dit, puisqu'il dit le reste.

Qu'importe l'invraisemblance du supplice ? La poésie passe avant la vérité. M. Renan parle du sort des Danaïdes et des Dircés chrétiennes comme d'un fait dont personne n'aurait

de mieux que cette dernière supposition du savant Christophore Wordsworth, son compatriote. Il me semble qu'il a raison, soit qu'on examine le contexte, soit qu'on considère l'altération possible des mots. Voir sa savante note dans son livre : *Patres apostolici*, édition de 1847, vol. II, pag. 30 et 31.

jamais douté. « Des femmes.... » des femmes, c'est bien, mais des vierges seraient d'un meilleur effet, « des femmes, des vierges, furent mêlées à ces horribles jeux. On se fit une fête des indignités sans nom qu'elles souffrirent... Les dames chrétiennes les plus respectables durent se prêter à ces monstruosités. Les unes jouèrent le rôle des Danaïdes, les autres celui de Dircé. Il est difficile de dire en quoi la fable des Danaïdes pouvait fournir un tableau sanglant... Peut-être défilèrent-elles portant des urnes et reçurent-elles le coup fatal d'un acteur figurant Lyncée. Peut-être vit-on Amymone, l'une des Danaïdes, poursuivie par un satyre et violée par Neptune. Peut-être enfin ces malheureuses traversèrent-elles successivement devant les spectateurs la série des supplices du Tartare et moururent-elles après des heures de tourments? » Ah! oui, peut-être!

« Quant aux supplices des Dircés, il n'y a pas de doute. » Pas de doute! vous voulez dire qu'il n'y a pas de preuves! « Quelques-unes des femmes chrétiennes immolées de la sorte étaient faibles de corps (1); leur courage fut surhumain; mais la foule infâme n'eut d'yeux que pour leurs entrailles ouvertes et leurs seins déchirés. » Allons, poète, la foule aimait à assister à ces spectacles, et vous, vous aimez à les décrire. « Des vierges, des entrailles ouvertes et des seins déchirés, » vous ne pouviez vous priver de cela, ni de ce qui suit, non plus. « Néron fut sans doute présent à ces spectacles. Comme il était myope, il avait coutume de porter dans l'œil, quand il suivait les combats des gladiateurs, une émeraude concave qui lui servait de lorgnon... Une chair

(1) Clément fait évidemment allusion à la seule faiblesse de leur sexe; il avait parlé des hommes, auparavant. Cela est bien égal à l'historien. Des corps délicats font mieux son affaire.

palpitant sous la dent des bêtes, une pauvre fille timide voilant sa nudité d'un geste chaste, puis, soulevée par un taureau et mise en lambeaux sur les cailloux de l'arène, devaient offrir des formes plastiques et des couleurs dignes d'un connaisseur comme lui. Il était là au premier rang, sur le *podium*, mêlé aux vestales et aux magistrats curules, avec sa mauvaise figure, sa vue basse, ses yeux bleus, ses cheveux châtains, bouclés en étage, sa lèvre redoutable (le signalement est complet et pourrait satisfaire un gendarme), son air méchant et bête à la fois, de gros poupard, niais, béat, bouffi de vanité, pendant qu'une musique d'airain vibrait dans l'air, ondulé par une buée de sang. Il raisonnait sans doute en artiste sur l'attitude pudique de ces nouvelles Dircés, et trouva, j'imagine, qu'un certain air de résignation donnait à ces femmes pures, près d'être déchirées, un charme qu'il n'avait pas connu jusque-là. » Ceci me rappelle certains récits de journaux, qui nous faisaient tous frémir pendant la dernière guerre. Nous croyions entendre la chute des Prussiens dans les plus profondes carrières de Jaumont. Le brave Canrobert était là avec ses soldats dignes de lui, les Prussiens aussi, les carrières de même. La bataille avait eu lieu. Il n'y avait d'imaginaire que la catastrophe.

M. Renan nous apprend aussi que les chrétiens visitèrent leurs frères dans les fers. « Ils achetèrent souvent cette dangereuse faveur au prix de tous leurs biens. Les survivants de la crise furent entièrement ruinés. A peine y songèrent-ils... » L'auteur ajoute tour à tour aux crimes et aux vertus des hommes.

Nous n'en avons pas fini avec Néron. « On est tenté de croire, en effet, que c'est aux chrétiens que se rapporte un passage de Suétone sur un jeu monstrueux que Néron avait inventé. » Pour voiler un peu ce jeu, je dirai seulement qu'une bête, sortie de la *cavea*, commettait un acte immonde sur les

corps nus des victimes dans le cirque. « L'affranchi Diophore faisait semblant d'abattre la bête. Or, la bête, c'était Néron revêtu d'une peau d'animal fauve... Le nom de Néron est trouvé ; ce sera LA BÊTE. » Je ne connais rien de merveilleux comme l'aisance avec laquelle M. Renan transforme les hypothèses en histoire dans tous ses livres. Il semble ici s'être surpassé lui-même. « On est tenté de croire... » et nous savons pourquoi, à cause de quel acte précis et, grâce au ciel, unique, Néron est *la Bête*. Nous savons encore que c'est à l'occasion de ce crime que la pudeur chrétienne a acquis le sentiment de sa beauté. « L'image de l'aïeule de Cymodocée se réfracta, comme l'héroïne d'un camée antique, au foyer de son émeraude. En obtenant les applaudissements d'un connaisseur aussi exquis... la nudité de la jeune martyre devint rivale de la nudité, sûre d'elle-même, d'une Vénus grecque. Quand la main brutale de ce monde épuisé, qui cherchait sa fête dans les tourments d'une pauvre fille, eut arraché les voiles de la pudeur chrétienne, celle-ci put dire : Moi aussi je suis belle. » Assurément, elle le pouvait, mais elle n'y pensait guère. La jeune vierge chrétienne ne se demandait pas, en mourant de la sorte, si elle était ou non la rivale d'une Vénus grecque. L'auteur poursuit : « Eclose sous les yeux de Néron, l'esthétique des disciples de Jésus-Christ, qui s'ignorait jusque-là, dut la révélation de sa magie au crime qui, déchirant sa robe, lui ravit sa virginité. » Je l'avoue humblement, ceci est trop beau pour moi. Une esthétique de qui on déchire la robe et à qui on ravit la virginité, je n'y entends rien. L'auteur aurait dû nous avertir au moins qu'il écrivait un nouveau chapitre des *Martyrs* (1).

(1) Il aurait pu alors supprimer ces nombreuses notes qui ne prouvent rien, sinon que nous avons affaire à un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

C'est surtout sur les apôtres que l'historien déploie les brillantes fantaisies de son esprit. Pauvres apôtres, dans quelles mains ils sont tombés ! Non pas que tous soient également maltraités. Quelques-uns en sont quittes pour des critiques relativement légères. Barnabas est même du goût de M. Renan. Il plaît à celui-ci de lui attribuer l'épître aux Hébreux, et comme il est content de l'épître, il est content aussi de l'auteur. « Barnabé, au contraire, qui s'était toujours tenu dans une voie moyenne entre les deux partis (celui de Paul et celui de ses ennemis), et qui n'avait pas une fois péché contre la charité, devint le lien des débris épars après le grand naufrage (occasionné par la mort de Paul). Cet homme excellent fut ainsi, encore une fois, le sauveur de l'œuvre de Jésus, le bon génie de la concorde et de la paix... L'épître aux Hébreux revient de droit à l'homme conciliant qui, tant de fois, empêcha les tendances diverses, existant au sein de la jeune communauté, d'arriver à une rupture ouverte. » Que si l'on me demande sur quel fondement repose tout cela, je répondrai : Toujours sur le même, l'imagination de l'historien.

M. Renan en veut décidemment à l'apôtre Jean. On l'a déjà vu ; on va le voir encore : « Le livre (de l'Apocalypse) répond à merveille au caractère violent et fanatique qui paraît avoir été celui de Jean. C'est bien là l'œuvre du « fils du tonnerre, » du terrible boanerge... On sent qu'il avait été une des colonnes de cette Eglise (de Jérusalem), un dévot exalté du parti juif. Cela convient très-bien à Jean... Le livre est judéo-chrétien, ébionite ; il est l'œuvre d'un enthousiaste, ivre de haine contre l'empire romain et le monde profane... Toutes les haines de Rome vont y être concentrées (à Ephèse) ; de là partira, dans quatre ans (1), l'invective furibonde par laquelle la conscience

(1) Dans les pages 205 et 206 de l'*Antéchrist*, M. Renan ne sait pas

chrétienne répondra aux atrocités de Néron... Une grande rudesse, une intolérance extrême, un langage dur et grossier contre ceux qui pensaient autrement que lui, paraissaient avoir été une partie du caractère de Jean. »

Je no défends ni l'Apocalypse, ni son auteur; je ne m'occupe pas d'apologétique, mais d'histoire. Je veux ignorer si l'apôtre Jean était ivre de haine, frappé d'une apoplexie sanguine, s'il avait les yeux injectés de sang, et si c'est bien une invention furibonde que la conscience chrétienne lui a inspirée ; je ne relève qu'une assertion dont un incrédule doit être aussi choqué qu'un croyant : « Le livre est ébionite. » Juif de formes, de souvenirs et, jusqu'à un certain point, d'antipathies et de désirs, à la bonne heure ; mais cela ne pouvait suffire au disciple de l'école de Tubingue ; il lui fallait un manifeste ébionite. L'ébionitisme est de l'histoire. Ses deux principaux caractères étaient la non-divinité de Jésus, qui n'était qu'un nouveau Moïse, et le salut par l'observation de la loi juive, qui restait toujours obligatoire. Or, aucun écrit de l'apôtre Paul lui-même ne proclame plus magnifiquement que l'écrit de Jean les divines gloires de Jésus-Christ et l'efficacité de son sang pour le rachat du monde. Celui qui aurait lu les cantiques de l'Apocalypse en l'honneur de l'Agneau dans une assemblée ébionite, aurait pu y être lapidé.

Je passe à saint Paul. C'est la principale victime de M. Renan, qui le poursuit de volume en volume, comme autrefois les faux docteurs le poursuivaient d'Eglise en Eglise. Il n'était guère possible que le caractère de l'apôtre des Gentils

encore exactement le mois, ni même l'année de la date de l'Apocalypse; il hésite entre décembre 68 et janvier 69; à la page 355. il est mieux informé, il indique la fin de janvier 69. La prochaine fois il pourra fixer le jour.

fût pire que celui de Jean, mais il est tout aussi mauvais. Paul est entier, absolu, jaloux, cassant, un véritable frère des théologiens protestants. Peu importe à Paul et, je le crois aussi, aux théologiens protestants ; l'apôtre et eux en ont vu bien d'autres. Je livre Paul après Jean ; je ne réclame que pour l'histoire. Est-il vrai que certains écrits du Nouveau-Testament trahissent, que dis-je, trahissent? montrent avec éclat, non pas seulement d'inévitables et, si l'on veut, sensibles diversités, mais une guerre implacable entre saint Paul et plusieurs autres apôtres? M. Renan l'affirme ; voyons comment il le prouve.

Il va sans dire que Jacques réfute son collègue. « Tout un passage de son épître est consacré à prévenir les fidèles contre la doctrine de Paul sur l'inutilité des œuvres et sur le salut par la foi... Sortant ici de sa modération habituelle, Jacques appelle son adversaire « un homme creux. » Jacques est bien bon d'en rester là. Ce n'est pas ainsi qu'en agit son terrible frère.

Dans son précédent volume, M. Renan avait imaginé des lettres envoyées de Jérusalem, au nom des apôtres, contre saint Paul. Sur cette hypothèse, il avait construit une autre hypothèse, laquelle était devenue une certitude. « Il se peut même qu'un exemplaire de ces lettres haineuses nous ait été conservé dans l'épître de Jude, frère de Jacques, et comme lui « frère du Seigneur, » qui fait partie du canon. C'est un *factum* des plus violents contre des adversaires innomés, qui sont présentés comme des rebelles et des impurs. » M. Renan nomme ces adversaires innomés : ce sont Paul et ses disciples, Il traduit le *factum* et il l'accompagne de notes. Voici deux de ces notes. A propos de ceux qui injurient les gloires : « C'est-à-dire les apôtres de Jérusalem. On admettra facilement qu'il y a là une allusion à la scène racontée Gal., II, 11, et

suiv., 19. » A propos des paroles de Michel à Satan : « Que Dieu te punisse! » « Jude oppose ici la modération relative de Satan (c'est de celle de l'archange, non de Satan, qu'il faudrait parler) à l'impertinence de Paul, qui a osé traiter Pierre de κατεγνωσμένος. Homélies pseudo-Clém., XVII, 19. »

« Il se peut même »... Voyons s'il se peut. J'écarte le roman religieux des fausses Clémentines, non parce que c'est un roman, mais parce que cet ouvrage, d'après M. Renan lui-même (1), est séparé par environ un siècle de l'Epître de Jude et ne peut être invoqué comme son commentaire. Et maintenant, de quels adversaires Jude parle-t-il?... « De ceux qui nient Jésus-Christ, notre seul Maître et Seigneur. » Est-ce le cas de saint Paul ? La loi juive, à la bonne heure, mais Jésus-Christ, le niait-il ? Ne l'élevait-il pas plus haut que les ébionites, et n'était-ce pas là l'un de ses torts à leurs yeux? Ces adversaires étaient des hommes grossiers, voluptueux, impurs, « écumants de leurs propres hontes (2). » Mettons que les pagano-chrétiens eussent le tort de ne pas obéir aux décisions de l'assemblée de Jérusalem : un apôtre même d'un caractère violent pouvait-il écrire qu'ils étaient perdus de mœurs? Les apôtres étaient-ils appelés des « gloires » de leur vivant, et Jude se considérait-il lui-même aussi comme une gloire?... « ils se sont jetés, pour de l'argent, dans l'erreur de Balaam. » Vraiment, saint Paul, un homme d'argent! Cela m'a paru plus extraordinaire que tout le reste, et j'ai cherché la preuve au bas de la page. Je l'y ai trouvée et je la livre, comme je pourrais livrer tout le reste, à l'étonnement du lecteur. Elle consiste dans la double citation que voici : « Cf. Act. VIII, 18 et suiv: « Voir ci-dessus, page 514. » Aux Actes, j'ai

(1) Il le fait paraître à Rome vers l'an 150 ou 160.

(2) Je cite la traduction de M. Renan.

vu l'épisode de Simon le magicien, c'est-à-dire rien au sujet de saint Paul. A la page 514 du volume j'ai lu : « Le récit d'après lequel cet imposteur aurait voulu acheter à prix d'argent les pouvoirs apostoliques, ne serait-il pas une transformation du mauvais accueil fait par les apôtres à la collecte de Paul ? » Ce mauvais accueil lui-même est une imagination de l'auteur. « Il serait téméraire de l'affirmer, » et dans une note, l'auteur prouve qu'il serait absurde, et il a raison, cette fois, de le croire. Et voilà comment il montre que, d'après Jude, Paul est un balaamite ou, ce qui revient au même pour M. Renan, un nicolaïte (1). Voilà comment « il se peut. » Le « il se peut, » appliqué à l'épître de Jude, et le « on est tenté de le croire, » appliqué au passage de Suétone, sont frères. Chose curieuse ! Dans une reproduction presque littérale de la lettre de Jude, nous trouvons une mention du « bien-aimé Paul et de la sagesse qui lui a été donnée. » M. Renan était trop occupé des Clémentines pour faire attention à cela.

L'Apocalype est une digne suite de la lettre de Jude. C'est « un livre qui renferme d'atroces injures contre saint Paul. » En voici les preuves, des preuves qui sont aussi la digne suite des autres. Eglise d'Ephèse. Oui, l'Eglise d'Ephèse, cette œuvre glorieuse de l'apôtre. « Et tu as mis à l'épreuve ceux qui se disent apôtres et ne le sont pas. « Note : « Les partisans de saint Paul. » On vient de voir la démonstration. Eglise de Smyrne. « Je connais les injures que t'adressent ceux qui se disent juifs et qui ne le sont pas, mais qui sont une synagogue de Satan. « Note : Satan représente ici l'idolâtrie. Les réunions religieuses des partisans de Paul sont pour notre

(1) Ce mot grec ayant la même signification que le mot hébreu Balaam — vainqueur du peuple — sens contesté, d'ailleurs, pour le mot hébreu.

auteur des fêtes idolâtres, puisqu'on y mange des viandes impures et sacrifiées aux idoles, comme dans les repas que font les païens après leurs sacrifices. » Eglise de Pergame. « Je sais qu'où tu habites, là est le trône de Satan. » Note : « Allusion au culte d'Esculape à Pergame. » Satan n'est donc plus Paul. Il le redeviendra. « Mais j'ai contre toi quelque chose, c'est que tu as des gens qui tiennent la droite de Balaam... » Note : « Nouvelle allusion aux partisans de saint Paul. »

Je m'arrête là, et remarque que c'est la seconde fois que M. Renan présente à la France cette belle exégèse historique. Il varie un peu ses observations. A propos « des profondeurs de Satan » (paroles à l'Eglise de Thyatire), il avait fait cette heureuse remarque : « Allusion à 1 Cor., II, 10. Paul désignait souvent ses révélations du nom de « profondeurs de Dieu. » Ses adversaires, par ironie, substituaient au nom de Dieu le nom de Satan. » Je me demandais où M. Renan avait appris cela. Il doute apparemment de la chose aujourd'hui, car elle ne reparaît plus. Dans le précédent volume, la femme Jésabel était « une désignation symbolique de Paul envisagé comme infidèle et entraînant le peuple à l'infidélité. » Grâce au ciel, maintenant « il s'agit ici de quelque femme influente de Thyatire, disciple de Paul, » et la preuve, c'est que Lydie était originaire de la même ville. Le changement de notes est charitable ; toutefois, il ne me semble pas heureux. Puisque saint Paul est appelé Satan, il pourrait bien être appelé Jésabel (1).

(1) M. Renan n'a pas trouvé tout seul ces belles choses. Les savants docteurs d'Outre-Rhin les lui ont enseignées. L'un d'eux soutient dans son livre sur l'Apocalypse, que Paul est la seconde bête (Apoc., 13, 12) qui fait adorer la première, c'est-à-dire Néron, et il en trouve la preuve dans Rom., 13, 1 et 5, v. 5. Paul est donc jeté avec Néron et le diable dans l'étang de feu et de souffre : Apoc., 20, 10, d'après Volkmar. M. Renan est moins barbare !

Quoi qu'il en soit, l'auteur de l'Apocalypse paraît haïr saint Paul à peu près autant que Néron. Il lui a accordé l'honneur des premières attaques, et l'on vient de voir si elles sont douces. Néron tue les corps, Paul perd les âmes. Néron est la bête, Paul est un Nicolas, un Balaam, un Simon le magicien, Satan. « Ivre de haine, » oui, Jean l'était, et au lieu d'un monstre, il lui en fallait deux pour décharger les courroux de son âme. Tel était l'homme que le Seigneur aimait, sinon d'après l'Evangile, du moins d'après la légende. Mais aussi, que voulez-vous? Saint Paul était, dans l'opinion commune, « un scélérat. »

M. Renan en appelle à l'apôtre lui-même. « Paul présenté sous les traits d'un homme funeste, qui enseigne à manger des viandes offertes aux idoles et à forniquer avec des païennes, est signalé d'avance et désigné à la vindicte de tous. On a peine à le croire, » je pense que l'historien parle de la peine d'autrui, « mais on n'en peut douter, puisque c'est Paul lui-même qui nous l'apprend. » Où donc nous apprend-il cela? Dans Philip., I, 15-17 et II, 20-21. J'ai ouvert l'épître ; j'y ai trouvé les gens qui prêchaient Christ par envie ou par intérêt et pour faire de la peine au prisonnier de Jésus-Christ, et rien de plus. Et voilà la preuve d'une accusation difficile à croire.

Je m'en veux des trois courtes remarques que je m'en vais faire, mais puisque M. Renan est l'un des maîtres religieux de la France, je continue. J'oppose à M. Renan l'opinion générale de l'ancienne Eglise. Comment se fait-il que ni Polycarpe, un disciple de Jean ; ni Clément de Rome, un disciple de Paul, au moins par la doctrine, et qui exalte expressément Paul autant que Pierre; ni Denys de Corinthe, qui fait mourir ensemble ces deux apôtres à Rome, après leur avoir fait fonder l'Eglise dont il était le pasteur ; ni Irénée, ni Clément d'Alexandrie, ni Origène, ni aucun autre père d'Orient ou d'Occident

ne se soient avisés ou n'aient entendu parler de ces violentes attaques de Jude et de Jean contre Paul ? Baur en pouvait-il donc savoir plus long qu'eux sur ce sujet ? Et la formation du Canon, cette œuvre de toute l'Eglise, à laquelle l'Eglise a travaillé pendant des siècles, et à laquelle elle a apporté tout ce qu'elle avait de sagacité et de lumières ? M. Renan dit : « Grâce à d'habiles contre-sens, un livre qui renferme d'atroces injures contre Paul, s'est conservé à côté des œuvres mêmes de Paul, et forme avec celle-ci un volume censé provenir d'une seule inspiration. » Un livre, dites-vous ! trois, s'il vous plaît. Allons, concluez ; les auteurs du Canon furent des imbéciles, à moins qu'ils ne fussent des roués, et nous qui lisons encore ces livres contraires comme s'ils étaient semblables, nous méritons un nom que votre courtoisie seule vous empêche de nous donner. J'oppose à M. Renan les récits des Actes des Apôtres, récits qu'il utilise à chaque instant et dont la moindre historicité suffit pour renverser tout son système. J'oppose à M. Renan M. Renan lui-même. Franchement, c'est peu de choses pour nous ; mais ce devrait être assez pour lui. L'historien admet le chapitre II de l'Epître aux Galates, comme l'Epître elle-même. Il se demande bien si « le récit de ces rapports avec l'Eglise de Jérusalem, si différent des Actes, n'est pas un peu arrangé pour les besoins du moment, » en d'autres termes, et formes académiques à part, si Paul n'a pas un peu menti, ce qui d'ailleurs, on le sait, ne tirerait pas à conséquence pour l'historien ; mais l'évidence l'emporte. « L'Epître aux Galates est un morceau si extraordinaire, l'apôtre s'y peint avec tant de naïveté et de sincérité, qu'il serait souverainement injuste de tourner contre lui un document qui fait tant d'honneur à son talent et à son éloquence. » Si vous ne le tournez pas contre lui, nous le tournerons contre vous. Ou Paul a menti, ou vous vous êtes

trompé ; il est un fourbe, ou vous êtes un rêveur. On vous défie de sortir de là. Eh ! oui, Paul a été reconnu apôtre par les autres apôtres ; en particulier, par Jacques et par Jean ; il a offert et il a reçu la main d'association. Ce témoignage est un peu plus sûr que celui des fausses Clémentines.

M. Renan dit bien « que des divisions profondes (bien plus profondes que celles qui furent jamais, dans la suite de l'histoire et de l'Eglise, la matière d'aucun schisme) partagèrent les fondateurs du christianisme, et que la forme de la polémique, conforme aux habitudes des gens du peuple, fut entre eux singulièrement âpre. » S'il cite en note Jude, l'Apocalypse, etc., etc., ce qui est résoudre la question par la question, il n'en convient pas moins, immédiatement après, « qu'une pensée supérieure réunit, même de leur vivant, ces frères ennemis, en attendant la grande réconciliation que l'Eglise devait opérer d'office entre eux après leur mort. Parti de Pierre, parti de Paul, ces divisions n'avaient pas beaucoup plus de conséquence que celles qui séparent de nos jours les diverses fractions de l'Eglise positiviste. » Déchirez donc les pages fantaisistes où vous parlez de colère, de haine, d'injures atroces. Déchirez les pages fantaisistes, ai-je dit ;.... les volumes y passeraient !

Voici les derniers moments de saint Paul tels que les imagine M. Renan, et voici aussi la fin qu'il lui souhaite : « Son caractère, qui avait toujours été un peu morose, s'exaspérait ; on ne pouvait presque plus vivre en sa société. Paul eut de la sorte un cruel sentiment de l'ingratitude des hommes. Chaque mot qu'on lui prête, vers ce temps, est plein de mécontentement et d'aigreur. » Vers la fin de sa vie, le grand roi n'était plus amusable, au dire de Mme de Maintenon ; au dire de M. Renan, l'apôtre n'était plus supportable. Et quel document atteste

donc cette déplorable humeur? M. Renan répond : « La seconde épître à Timothée tout entière, cette épître que les croyants invoquent quand ils veulent montrer les admirables effets de la foi dans les derniers combats de la vie. » Il est vrai que M. Renan conteste le plus beau passage de la lettre (IV, 6-8); mais alors pourquoi allègue-t-il le reste ? Quoi qu'il en soit, cette fin ne plaît pas à l'historien; il faut le citer pour le croire :

« S'il s'agissait d'une autre nature et d'une autre race, nous essaierions de nous figurer Paul en ses derniers jours, arrivant à reconnaître qu'il a usé sa vie pour un rêve, répudiant tous les prophètes sacrés pour un écrit qu'il n'avait guère lu jusque-là, l'*Ecclésiaste* (livre charmant, le seul livre aimable qui ait été composé par un juif), et proclamant que l'homme heureux est celui qui, après avoir coulé sa vie en joie jusqu'à ses vieux jours avec la femme de sa jeunesse, meurt sans avoir perdu de fils (1). » En d'autres termes, nous voudrions surprendre chez le vieux serviteur et prisonnier de Jésus-Christ, le regret de n'avoir pas été un Epicure. Ce regret lui ferait grand honneur. « Un trait qui caractérise les grands hommes européens est, à certaines heures, de donner raison à Epicure, d'être pris de dégoût tout en travaillant avec ardeur. » — « Les grands hommes, » l'historien veut dire, sans doute, les poètes, « qui baillent la vie, » comme s'exprimait l'un d'eux, et qui, dégoûtés et avides en même temps, savent si bien passer de l'ennui au plaisir. « Nous ne comprenons pas le galant homme sans un peu de scepticisme ; nous aimons que l'homme vertueux dise de temps à autre : « Vertu, tu n'es qu'un nom! » Ce langage est, en effet, propre

(1) M. Renan connaît une inscription grecque de Beyrout ; il a voulu la citer : de là, la tirade.

à la faire pratiquer ; l'une des conditions du bien est de ne pas y croire. « Jésus ne fut pas étranger à ce sentiment exquis... il posséda, au plus haut degré, ce que nous regardons comme la qualité essentielle d'une personne distinguée, je veux dire le don de sourire de son œuvre, d'y être supérieur, de ne pas s'en laisser obséder... » Jésus fut donc une personne distinguée, et il sut prendre son œuvre en pitié et en sourire... « Paul ne fut pas à l'abri du défaut qui nous choque dans les sectaires ; il crut lourdement. » L'historien veut dire encore fermement et rien n'est plus juste. J'ai cru, disait cet apôtre entêté, c'est pourquoi j'ai parlé. « Nous voudrions que par moments, comme nous, il se fût assis fatigué au bord du chemin et qu'il eût aperçu la vanité des opinions arrêtées. » Vain désir! « Jusqu'au bout, sans doute, Paul vit devant lui la couronne impérissable qui lui était préparée, et, comme un coureur, redoubla d'efforts à mesure qu'il approchait du but (1). » Grand tort que M. Renan ne se borne pas à déplorer dans une partie de son livre ; il en témoigne son trop légitime regret plus loin, par une de ces répétitions dont l'ouvrage est rempli. « Nous aimerions à rêver Paul sceptique, naufragé, abandonné, trahi par les siens, seul, atteint du désenchantement de la vieillesse ; il nous plairait que les écailles lui fussent tombées une seconde fois des yeux, et notre incrédulité douce aurait sa petite revanche si le plus dogmatique des hommes était mort triste, désespéré (disons mieux, tranquille), sur quelque rivage ou quelque route de l'Espagne, en disant, lui aussi : *ergo erravi!* » O grand apôtre,

(1) Il plaît maintenant à M. Renan de citer ces paroles... après les avoir rejetées; elles sont contestées... à la page 101 et admises à la page 103 de l'*Antéchrist*. Les convenances littéraires de l'historien avant tout!

pourquoi avez-vous refusé cette satisfaction à votre historien? Ou plutôt, pourquoi vous êtes-vous refusé à vous-même l'honneur de lui ressembler? « Nous aimerions à rêver... » C'est bien cela, rêver, vous ne faites pas autre chose dans tout le livre, mais pas de rêves barbares! Vous ne trouvez donc pas que Paul a assez souffert, que vous lui souhaitiez d'autres misères encore! Mais non, il ne s'agit pas de cruauté, il ne s'agit que de littérature. Souhaiter à un apôtre une mort d'apôtre, c'est un lieu commun; mais déplorer que saint Paul n'ai pas eu les belles dernières années de Sainte-Beuve, voilà qui est piquant et fait ouvrir de grands yeux au lecteur. Quand on lit le discours de Bossuet sur saint Paul, on admire; quand on lit le livre de M. Renan, on s'étonne; c'est que l'un est un orateur et l'autre un fantaisiste.

Je veux citer encore deux traits pour montrer que la philosophie de M. Renan est semblable à son histoire.

Je ne dirai pas que l'écrivain se montre, quand cela lui plaît, conservateur aussi bien que négateur, ni que, dans son style, il est tour à tour élevé comme Lamartine et réaliste comme Victor Hugo; je dirai seulement que le sceptique qu'on vient de voir se transforme au besoin en un ferme croyant. Il a, lui aussi, son Apocalypse. « Mais, avec le voyant de Patmos, dit-il, au-delà des alternatives changeantes, nous découvrons l'idéal, et nous affirmons que l'idéal sera réalisé un jour. Nous entrevoyons... la possibilité d'un état où tout serait, dans un être définitif (Dieu), ce que les innombrables bourgeons de l'arbre sont dans l'arbre, ce que les myriades de cellules de l'être sont dans l'être vivant, — d'un état, dis-je, où la vie du tout sera complète, et où les individus qui ont été revivront en la vie de Dieu, verront, jouiront en lui, chanteront en lui un éternel *Alleluia*.... Mais, longtemps encore, l'humanité a besoin d'un Dieu qui demeure avec elle, compa-

tisse à ses épreuves, lui tienne compte de ses luttes, « essuie toute larme de ses yeux. » Ce n'est pas seulement à l'humanité, c'est au catholicisme lui-même que M. Renan prédit un bel avenir. « L'occupation de Rome par le roi d'Italie sera probablement un jour compté dans l'histoire du catholicisme pour un événement aussi heureux que la destruction de Jérusalem l'a été dans l'histoire du christianisme.... Tout en pleurant sur la fin de Rome papale, le catholicisme en retirera les plus grands avantages. A l'uniformité matérielle et à la mort on verra succéder dans son sein la discussion, le mouvement, la vie et la variété ! » Voilà maintenant M. Renan bon chrétien, même bon catholique. Seulement, il sourit de cela comme de tout le reste, et il est prêt à répéter autant de fois qu'on le voudra : *ergo erravi*.

On sait quelle pauvre et triste place il avait réservée à l'homme d'action, à la fin de son *Saint Paul*. « L'homme d'action, disait-il, est toujours un faible artiste, car il n'a pas pour but unique de refléter la splendeur de l'univers. » Il ne pourrait être ni savant ni même très-vertueux. « Jamais surtout il n'est aimable. » Bref, saint Paul et saint Augustin, son semblable, appartenaient à la partie infime ou du moins inférieure de l'humanité. « Les premières places dans le royaume du ciel, » lisez, dans le livre de M. Renan, « sont réservées à ceux qu'un rayon de grâce a touchés, à ceux qui n'ont adoré que l'idéal. » Or, quand il écrivait ces belles choses, M. Renan sollicitait, si ma mémoire ne me trompe pas, le prosaïque mandat de député au Corps législatif. Il ne se contentait pas de regarder en curieux la triste mêlée humaine ; il voulait être des combattants. Il renonçait à la fonction, pourtant bien supérieure, de refléter la splendeur de l'univers. Voilà le cas qu'il faisait, je ne l'en blâme pas, je je l'en loue, de ses poétiques théories, et comment il abaissait

ses désirs jusqu'à cette Assemblée, peu vouée au culte de l'idéal. Si son nom était sorti vainqueur de l'urne, au lieu d'y rester, je ne crois pas que le nouveau député se fût senti déchu le soir de son triomphe.

Ce que M. Renan fait donc dans ses laborieux livres, ce n'est ni de la théologie, ni de la philosophie, ni de l'histoire, c'est de la littérature ; une littérature savante et non scientifique, occupée de religion et non religieuse, à la fois brillante et vaine. Si j'ai parlé légèrement de cette littérature légère, ce n'est pas qu'elle me semble gaie. Au contraire, je trouve qu'elle met le froid et la mort au cœur. Ceux qui ont quelque sentiment des devoirs de la vie, quelque expérience de ses épreuves, quelque préoccupation de sa triste fin, goûtent médiocrement les écrivains qui jouent avec le scepticisme. Le scepticisme est une maladie de certaines époques ou de certaines natures, qu'on combat souvent sans pouvoir la vaincre. Sourire à ce mal, s'y abandonner, s'y plaire même est le plus triste signe et le dernier terme de la légèreté humaine. C'est aussi l'impuissance jointe à la frivolité. M. Renan dit que les fanatiques seuls, c'est-à-dire les croyants, fondent quelque chose. Les ouvrages des autres ont, en effet, la solidité du sable et la constance des vents.

Paul ne fut pas et ne se crut pas un être parfait ; mais il avait les paroles de la vie éternelle comme le Maître, et, comme lui, il se donna aux hommes. Dans ses écrits, ainsi que dans son âme, paraissent la foi, l'espérance et la charité; trois divines sœurs qui naissent, vivent et meurent ensemble. Que trouve-t-on dans les livres de M. Renan ? Au lieu de la foi, le doute ; au lieu de l'espérance, le rêve ; au lieu de la charité, le dédain. Paul relevait et consolait les âmes. Quel bien leur fait M. Renan ? Sait-il, veut-il seulement encourager la vertu, adoucir les chagrins, aider le pauvre cœur

humain à porter ses peines? Aux heures les plus sérieuses et les plus douloureuses, donc, hélas! les plus nombreuses de la vie, est-ce à lui qu'on songe à demander les forces? Pour consoler les faibles et les affligés, — et ne sommes-nous pas des faibles et des affligés? — quels ouvrages prendrait M. Renan lui-même : ceux de Paul ou les siens? Ah! tous ces livres ensemble ne valent, pour le bonheur ou la vertu de ses semblables, une seule parole du saint apôtre. Paul fut un héros et un martyr ; M. Renan n'est qu'un épicurien intellectuel.

Or, les hommes ne doivent pas attendre de l'humanité plus d'estime, de respect qu'ils ne lui en ont porté. L'humanité réserve son amour pour ceux qui ont voulu et fait du bien ; elle n'a que de l'indifférence pour ceux qui ont vu en elle un simple objet de curiosité. Aussi l'humanité continuera-t-elle à bénir le nom de l'apôtre Paul, quand elle aura oublié le nom de son critique.

J'ai écrit le mot : indifférence, en pensant à l'avenir; mais l'indifférence commence déjà pour M. Renan. Peut-être aussi le déclin. Nous connaissons tous la fin littéraire de Lamartine. La décadence de M. Victor Hugo n'est pas moindre. M. Renan ne s'est pas élevé aussi haut que les deux poètes, et il ne tombera pas aussi bas. On peut se demander néanmoins s'il n'est pas déjà inférieur à lui-même. Ses défauts s'accusent de plus en plus. Une lecture répétée ou attentive de son *Antéchrist* révèle bien des imperfections indépendantes du genre qu'il a cru devoir adopter. Quoi qu'il en soit du mérite, le doute n'est pas possible sur le succès. Nous sommes loin du grand effet de la « *Vie de Jésus.* » Il arrive au public de ressembler à l'écrivain et d'être blasé à son tour. L'écrivain peut s'en affliger, il n'a pas le droit de s'en plaindre.

LE POÈTE,

PAR

M. JULIEN LUGOL,

Membre résidant.

C'était le soir, en Mai — dans la saison des roses.
Les brises murmuraient aux bois de douces choses,
Et, dans la nuit sereine, aux échos d'alentour
L'amoureux rossignol jetait son chant d'amour,
Dont les trilles joyeux montaient jusqu'aux étoiles.

Tandis que dans les champs l'ombre étendait ses voiles,
Pour laisser sur son front rayonner l'infini,
Triste, morne, les yeux battus, le teint jauni,
Comme au pâle sortir d'un énervant délire,
Un poète semblait dédaigner et maudire
La riante nature et l'oiseau qui chantait.

Or, voici qu'une voix que la brise apportait,
— Voix au timbre ineffable et sans doute venue
Des sphères où l'esprit seul plane avec la nue —
Résonna doucement au cœur du malheureux,
Qui, plus tard, nous redit ce qu'ils dirent entre eux:

— Sombre et découragé, pourquoi donc, ô poète,
Laisses-tu sur ton luth expirer les doux vers?...
— C'est dans l'azur des cieux que chante l'alouette,
Non dans l'orage et les éclairs...

— Et que te font à toi les éclairs et l'orage?
Ton art n'a-t-il donc pas pour sphère l'infini?...
— Mon art n'est plus... les vers ne sont plus de notre âge:
Par mon siècle je suis honni...

— Honni?... mais l'univers frémit à ta parole,
Tout ce qui vit et pense aime ton chant divin...
— Non, Muse, des mortels je ne suis plus l'idole:
Pour eux je chanterais en vain.

Ils ne sont plus les temps où dans l'antique Asie,
Charmée aux premiers airs que sa voix bégaya,
Le barde hindou jetait sa vague poésie
Aux échos de l'Himalaya.

Ils ne sont plus les temps où, dans la Terre-Sainte,
Un prophète empruntant la voix de l'Eternel,
Ouvrait à l'espérance ou remplissait de crainte
Le cœur des tribus d'Israël.

Ils ne sont plus les temps où sur les murs des villes
Les pierres se rangeaient aux accords d'Amphion ,
Où les fils d'Inachus acclamaient dans leurs îles
Les vers du chantre d'Ilion ;

Où sous un ciel d'azur, le fier Tibre en son onde
De la pâle Didon emportait les soupirs,
Où Virgile chantait, où des maîtres du monde
Horace égayait les loisirs.

Ils ne sont plus les temps où dans les noirs abîmes
La grande voix de Dante entassait les maudits
Et faisait resplendir en des stances sublimes
Les merveilles du « Paradis. »

Ils ne sont plus les temps où du soir à l'aurore
La France s'enivrait de doux refrains d'amour;
Où dans chaque castel vibrait le luth sonore
D'un trouvère ou d'un troubadour;

Où tes chastes amants, se groupant en pléïades,
Etaient par les mortels placés au rang des dieux;
Où les fronts couronnés, Muse, par myriades,
Peuplaient et la terre et les cieux;

Où ballades, rondeaux, tensons, strophes ailées,
De tous côtés, enfin, s'élançant dans les airs,
Partout se répandaient en joyeuses volées...
Le monde n'aime plus les vers!

Le savoir, flot montant, chasse la poésie,
Qui s'échoue aux récifs de la froide raison;
Les âmes n'ont plus soif d'idéale ambroisie,
Les regards d'immense horizon!

L'infini n'a plus rien qui nous trouble ou nous plaise,
La voix des saints amours en nous n'a plus d'échos,
Du sol de la patrie, hélas! *la Marseillaise!*
Ne fait plus surgir des héros!...

Cesse de me presser! Va donc, Muse immortelle,
Loin des humains mépris et des rires moqueurs,
Sous d'autres cieux porter ta divine étincelle
Et faire vibrer d'autres cœurs,

Va!...

La Muse, à ces mots, prit une forme humaine,
S'approcha du poète étendu sous le frêne,
Doucement mit sa main dans la sienne et lui dit,
En lui montrant l'azur des cieux qui resplendit
Et l'ombre qui s'étend vaguement dans la plaine :

« Vois! vois, dans l'infini, tous ces globes de feu
Dont l'éternel moteur semble se faire un jeu
De tracer la carrière ;
C'est, entouré de nuit que leur orbe apparaît...
Or, comme l'univers, le cœur de l'homme est fait
Et d'ombre et de lumière.

« Eh bien ! malgré tout son savoir,
Malgré sa raison souveraine,
Tant que l'homme n'aura pu voir
Vers quels bords son destin l'entraîne ;

« Tant qu'il n'aura pas résolu
Les problèmes de toutes choses,
Tant que son œil n'aura pas lu
Dans le livre sans fin des causes,

« Ce que le naître et le mourir
Sont pour lui-même et pour les mondes,
Ce qui fait fleurir et mûrir
Sous le ciel bleu les moissons blondes,

« Ce qui fait monter vers le jour
Ame, parfum, goutte irisée,
Ce qui donne au cœur soif d'amour,
Comme à la fleur soif de rosée ;

« Tant qu'il n'aura pas exploré
Les infinis inexplorables,
L'être humain sera dévoré
De rêves irréalisables,

« Et, si haut qu'il soit parvenu,
Aux lieux où l'âme s'extasie,
Toujours plus haut dans l'inconnu
Il poursuivra la poésie...

« Mais pour que le poète — écho mystérieux,
Luth vivant par lequel le flot harmonieux
En ondes sonores s'écoule —
Du monde qui l'entend puisse se faire aimer,
Pour qu'il puisse émouvoir, attendrir et charmer
L'âme distraite de la foule,

« Il faut qu'au lieu de s'attarder
A voir s'éteindre les vieux mondes,
Il ose en face regarder
L'avenir aux lueurs fécondes,

« Et que, prenant à la raison
Son phare, dont il est la flamme,
Il fasse ensuite l'horizon
Plus radieux devant chaque âme... »

Et, cédant au transport qui, soudain, l'agita,
La Muse prit le luth du poète et chanta :

« O filles de Mai, brises folles,
Loin de nous emportez les romances frivoles,
Les folâtres chansons et les vers languissants ;
A l'heure où leurs destins se dressent menaçants,

Les peuples ont besoin de sévères paroles,
Les esprits de mâles accents.

« Ecoutez :

« L'Allemand, gorgé de nos richesses,
Fuit, courbé sous le poids de ses honteux succès...
Les cœurs qu'il torturait de mortelles détresses,
Renaissent à l'espoir ; les plaines, les forêts,
Les coteaux dévastés maintenant reverdissent,
Les prés rougis de sang se diaprent de fleurs,
Le ciel se rassérène et les moissons mûrissent...
Mais, sous des cieux voisins, il est d'autres douleurs !
Il est des champs qu'encor souillent des pas infâmes,
Des foyers que la brise et les rayons d'avril
Ne sauraient réjouir, hélas...., il est des âmes
Qu'empoisonne l'amer breuvage de l'exil,
Et dont l'unique vœu, la suprême espérance
Est de nous voir, enfin, sacrer la Liberté,
Qui seule leur assure un jour la délivrance
Et le bonheur... qui fuient leur sol déshérité !

« O pauvres seins meurtris, dont l'âme en pleurs s'épanche,
Vierges, des maux communs qui portez tout le poids,
Et plus que tous, pourtant, songez à la revanche,
— Que ne prendront jamais les princes ni les rois,
Car, il faut que du peuple entier toutes les fibres
S'allument, pour la prendre, au feu d'un saint amour, —
« Aux frères délivrés dites : que rester libres
Est pour eux le salut... et pour vous le retour !
Priez, suppliez-les, Alsace et toi Lorraine ;
Attendrissez-les tous de vos cris déchirants !
Dites-leur à ces preux dont la mère fut reine,
Qu'ils ne peuvent déchoir et doivent rester grands !

Dites-leur, dites-leur que pas plus que les fleuves,
Les grands peuples jamais ne remontent leur cours;
Que les temps ne sont plus de tenter des épreuves,
Fatales trop souvent... périlleuses toujours;
Que leur suprême soin, que leur tâche première
N'est pas de retourner vers un sombre passé,
Mais d'aller, de marcher toujours vers la lumière,
Vers le phare par Dieu sur l'horizon placé,
Vers le Progrès qui fait les peuples et les hommes.
Plus dignes, plus heureux et plus fiers et meilleurs
Et qui, ne connaissant « vilains » ni « gentils hommes, »
Estime le plus haut les plus grands travailleurs.

« Au travail! ! ! Que ce cri soit donc le cri de guerre
De tous les fiers esprits, de tous les nobles cœurs,
Que le passé poursuit de sa sombre colère...
Et bientôt les vaincus deviendront les vainqueurs.

« Au travail!! au travail!! Que tout lutte et s'efforce
De faire pour chacun l'avenir moins étroit!
Place à tous!... C'est le droit qu'en vain prime la force,
« Car rien ne peut primer le droit!

« Au travail! au travail, peuple aux sueurs fécondes!
Par ton âpre labeur dompte l'adversité,
Progresse!... le progrès, comme la loi des mondes
Est la loi de l'humanité.

« Au travail!! au travail, soldats de la pensée!
Combattez l'ignorance et la fraude et l'erreur,
Et les abus sans fin, dont la horde insensée
S'avance pleine de fureur!

« Au travail ! ! au travail, savants infatigables !
Assiégez l'inconnu de vos calculs abstraits,
Arrachez au destin ses voiles formidables,
A la nature ses secrets !

« Au travail ! ! au travail, artistes, troupe auguste !
De l'idéal partout rallumez le flambeau,
Montrez à tous les cœurs le vrai, le bien, le juste,
Eclairés des splendeurs du beau !

« Au travail ! ! au travail, femmes, puissantes fées !
Ranimez, éclairez, faites monter au jour
Les âmes sous le poids des ombres étouffées ;
Régénérez-les par l'amour !

« Au travail ! ! au travail, enfin, ô toi jeunesse,
Espoir des fronts blanchis et des cœurs abattus !
Fais de progrès sans fin tes quartiers de noblesse,
Pratique toutes les vertus ;

« Par des bienfaits sans nombre, établis ton empire ;
Sur le respect du droit fonde la liberté ;
Crée, invente, produis, parle, chante, soupire,
Couvre le monde de clarté...

« Et le monde, jaloux de sa grandeur première,
Mais, sans elle, voyant l'horizon s'assombrir,
Comprendra que le peuple où jaillit la lumière
Ne doit pas, ne peut pas périr !... »

La lune s'élevant dans le ciel plein d'étoiles,
De l'ombre, à ce moment fit s'éclaircir les voiles.

Le rossignol toujours dans l'arbre gazouillait,
Les fleurs embaumaient l'air, le rêveur s'éveillait...
Mais comme de la Muse il cherchait l'apparence,
La voix — qui dans l'azur alors semblait monter —
Lui dit: « Regarde !... et cesse, enfant, de t'attrister,
Regarde, l'ombre fuit !... Adieu... Je suis la France ! »

Et le poète, ouvrant son cœur à l'espérance ,
Joyeux reprit son luth, et se mit à chanter.

LA NORVÈGE CENTRALE.

NOTES DE VOYAGE,

PAR

M. PAUL DOUMERC,

Membre résidant.

I.

Aspect général de la Norvège, les *fjelds* et les *fjords*. — *Kristiania* et ses environs. — *Kongsberg*.

La Norvège forme, à l'ouest de la péninsule scandinave, une étroite bande de terrain, qui ne prend une certaine largeur que dans la partie méridionale (1). Elle est sillonnée, dans le sens de sa longueur, par la grande chaîne des Alpes scandinaves (2), qui divise la contrée en deux

(1) La Norvège a 1980 kilomètres de longueur du nord au sud, 400 kilomètres de largeur moyenne dans le sud, et de 100 à 300 dans le nord.

(2) En Norvège elles portent le nom de Monts Kjølen *(Kjolen Bierge)*. L'ø est une voyelle spéciale à la langue danoise, qui se prononce comme la diphtongue française *eu* dans le mot *heureux*, par exemple.

versants, et détache à droite et à gauche des contreforts, entre lesquels s'ouvrent des vallées de largeur variable, dont le niveau est peu élevé au-dessus de la mer, et la pente généralement très-faible.

Les montagnes ne forment pas, comme dans les Alpes ou les Pyrénées, des arêtes élevées, aux sommets aigus. La structure des chaînes montagneuses de la Norvège est bien différente : au lieu d'offrir une ligne de points culminants courant sur une crête étroite, elles affectent généralement la forme de vastes plateaux ondulés, dont l'altitude décroît insensiblement à mesure qu'on s'éloigne de la ligne de faîte. C'est ce qu'on explique dans la langue norvégienne par le mot *fjeld*, que l'on peut traduire exactement en français, par l'expression de *plateau élevé*. Ainsi la chaîne des *Kjølen Bierge* n'est qu'une série de grands plateaux, de *fjelds* reliés les uns aux autres, et se terminant vers l'est du côté de la Suède, par des déclivités en pente douce, et vers l'ouest au contraire par des versants escarpés et abrupts, qui s'enfoncent brusquement dans la mer et livrent ainsi passage à ses flots pour former une infinité de baies et de découpures profondément encaissées. Ces golfes, appelés *fjords*, qui s'ouvrent innombrables sur toute la côte occidentale et pénètrent jusqu'au cœur du pays, lui donnent un aspect particulier, et impriment à ses paysages un caractère spécial de grandeur, due à la réunion des deux plus beaux spectacles que la nature puisse offrir à l'admiration de l'homme, la mer et les montagnes.

Si cette disposition du sol norvégien est intéressante au point de vue pittoresque, elle ne l'est pas moins au point de vue scientifique, et l'étude attentive des côtes de la Scandinavie est venue révéler à la science un de ces phénomènes d'oscillation de la croûte terrestre, qui modifient à la longue

le relief des continents et des mers. Par suite d'un mouvement lent de bascule, les bords du golfe de Bothnie s'élèvent peu à peu, tandis que le sud de la péninsule s'abaisse graduellement. C'est un phénomène de ce genre qui, dans les temps géologiques, a dû submerger les rivages de la mer du Nord, donner naissance aux îles, et dessiner les sinuosités des fjords.

Il est probable cependant que l'existence de ces fjords est due aussi à d'autres causes, car les côtes de l'Islande, du Groøland, du Spitzberg, de l'Ecosse et même de l'Irlande, présentent des fjords analogues à ceux de la Scandinavie. On peut constater en outre qu'ils sont spéciaux aux contrées froides, et plus développés sur les côtes occidentales que sur les rives tournées vers l'Orient. Ce fait ne peut s'expliquer que par la disparition relativement récente dans ces pays des immenses glaciers de l'époque glaciaire. En se retirant, la glace a mis à nu le squelette du continent scandinave; mais, tandis que les échancrures de la côte ouest n'ont pas eu le temps de disparaître sous l'accumulation des débris entraînés par les torrents, celles de la côte orientale, bien antérieurement dégagée des glaces par suite de sa position topographique, ont été comblées par les alluvions qui en cachent le relief primitif. L'examen des rivages de Norvège montre à l'entrée des fjords des barrages émergés ou des basfonds de débris qui ne sont autre chose, sans doute, que les moraines des anciens glaciers.

C'est principalement dans la partie centrale de la Norvège, vers le point où la chaîne médiane se divise en nombreuses branches, semblables aux nervures d'un éventail, que se rencontrent les plus grands lacs, les principaux glaciers et les plus belles vallées. Les communications y sont difficiles et lentes, tant à cause de l'âpreté des montagnes que de l'ab-

sence de tout trafic. La seule production du pays, c'est le bois; et quand on ne peut le faire descendre à la mer en le jetant dans les torrents qui l'entraînent, il faut attendre, pour le transporter jusqu'à la côte, que l'hiver soit venu, et que la neige, recouvrant tout le sol d'une couche épaisse, permette aux traîneaux de circuler sur une surface sans aspérités. Aussi, est-ce dans la Norvège centrale que se sont le mieux conservés les antiques costumes et les anciens usages. Là, le paysan est absolument à l'abri du contact de la civilisation, à laquelle ses pics élevés et ses sombres forêts ont jusqu'ici opposé une infranchissable barrière. Cependant, cet isolement ne durera pas toujours. Depuis quelques années le pays marche rapidement dans la voie du progrès, et les routes commencées mettront bientôt, peut-être, Kristiania en communication directe avec Bergen et la mer du Nord. Hâtons-nous de dire, cependant, que le travail est loin d'être achevé, et que la traversée, par une route carrossable, du *Haukelidfjeld* et de ses glaces, est une entreprise colossale, qui ne sera pas de longtemps menée à bonne fin.

Ce pays, curieux à tant de titres, n'est pourtant visité que par un petit nombre d'étrangers. Aussi avons-nous cru que le simple récit d'une excursion de deux mois dans cette contrée peu connue et dont les habitudes, les mœurs et le climat diffèrent tant des nôtres, serait favorablement accueilli. Peut-être nous sommes-nous exagéré l'intérêt qui s'attache à quelques notes de voyage prises à la hâte, et reliées ensuite tant bien que mal les unes aux autres. Le voyageur qui les a écrites peut, en les relisant, retrouver toute la vivacité de ses impressions, se rappeler les lieux qu'il a parcourus, revoir les sites pittoresques qui l'ont ému et charmé, mais il n'en est pas de même pour le lecteur, qui, devant la monotonie des expressions, impossible à éviter dans

la description des paysages de montagne, se fait difficilement une idée des spectacles qu'il n'a pas vus lui-même et qu'essaie de lui retracer une plume inexpérimentée.

Les seuls touristes qui vont en Norvège sont des Anglais. Beaucoup d'entre eux y viennent surtout pour se livrer à leurs amusements favoris, le *shooting* et le *fishing,* la chasse et la pêche. Ils sont relativement rares ceux qui, animés du désir d'admirer cette incomparable nature, n'hésitent pas à entreprendre de longues excursions dans le centre de la contrée, où le confortable le plus élémentaire est tout à fait ignoré, où le pain et la viande sont à peu près inconnus, où la nourriture se compose presque exclusivement de laitage, et où les lits ne sont que des caisses en bois garnies de foin. Il ne faudrait pas croire cependant qu'un pareil voyage soit hérissé de grandes difficultés ; le Norvégien est si doux, si hospitalier, si honnête, que bien des obstacles s'aplanissent, et que les trajets deviennent agréables et faciles.

Le point de départ naturel d'un voyage dans la Norvège centrale est évidemment Kristiania. Cette ville n'a, par elle-même, rien de remarquable. Ses grandes rues, mal pavées, n'ont aucun caractère; il faut faire exception cependant en faveur de *Karl-Johans Gade,* la rue de Charles-Jean (1), grande et longue artère qui forme comme la ligne médiane de Kristiania, et qui, partant de *Jernbane-torvet* (2) près du port, monte en pente douce jusqu'au Château royal, entouré d'un beau jardin anglais. Sur le côté nord de la rue bordé de maisons neuves se trouve l'Université, tandis que le côté sud est occupé par le palais de l'Assemblée nationale et par un long quinconce. La *Kirkegade*, rue de l'Eglise, coupe

(1) C'est le nom que prit Bernadotte quand il embrassa la religion luthérienne.

(2) Place du chemin de fer : *Jern*, fer; *Bane,* chemin; *Torv*, place.

perpendiculairement la précédente, et se termine devant une immense esplanade d'où l'on voit tout le fjord et l'entrée du port principal, défendue par l'antique forteresse d'*Akershus*. C'est sur cette grande place qu'ont lieu les manœuvres de l'armée norvégienne, forte de 23,000 hommes, dont 2,000 environ seulement sont à l'état de mobilisation armée, et forment les garnisons indispensables des cinq villes de Kristiania, Frederikstad, Kristiansand, Bergen et Throndjhem. Bien que le nombre des soldats de l'armée permanente soit très-faible, et que leur entretien ne doive pas absorber par conséquent une grande part des ressources budgétaires, nous avons pu néanmoins nous convaincre que le ministère de la guerre fait de sages économies sur les uniformes, dont la propreté laisse un peu à désirer. Faut-il ajouter que les costumes des officiers ne sont pas beaucoup plus brillants que ceux de leurs soldats? Mais on peut invoquer en leur faveur une circonstance atténuante, c'est qu'ils n'ont qu'une très-petite somme pour leurs appointements fixes; le reste de leurs émoluments est formé par les revenus d'une maison et d'une ferme dont ils ont la jouissance, mais dont la nue-propriété demeure au possesseur du sol, obligé seulement à titre d'impôt de céder ainsi une portion de ses domaines.

La ville est complètement déserte pendant l'été, tout le monde étant à la campagne. Seuls, les environs du port présentent toujours de l'animation. Si la ville n'est pas belle, en revanche sa situation est splendide. Comme toutes les villes bâties en amphithéâtre, elle demande à être vue de loin. Nous nous faisons conduire en bâteau à quelque distance du port, et le spectacle qui se déroule à nos yeux est vraiment magique. Autour de nous s'élèvent de nombreuses petites îles couvertes de villas et de châlets; devant

nous, Kristiania mire ses maisons blanches dans les eaux du port tout rempli de mâts; derrière la ville, qu'elles abritent des vents froids du Nord, se dressent des montagnes couvertes de forêts de sapins, dont la sombre verdure forme à l'horizon un gigantesque rideau. Le lendemain, nous gravissons l'un de ces sommets. La vue est aussi fort belle, et donne peut-être une idée plus exacte de l'heureuse situation de la capitale : on suit la route qui conduit à *Frognersæteren* (1); elle longe d'abord le palais du roi, puis circule au milieu de jardins, où de riantes et coquettes villas étalent leurs murs blancs ou rouges aux nombreuses fenêtres encadrées de vigne vierge. Les pommiers cèdent sous le poids des fruits qui garnissent leurs branches et mûrissent doucement au soleil d'août. On dirait un coin de la Provence, tant le ciel est pur et le soleil chaud. Bientôt la route atteint de grandes prairies ornées de bouquets d'aulnes et de frênes, arrosées par une multitude de petits filets d'eau qui, de loin en loin, scintillent dans l'herbe; puis, on entre dans la forêt de sapins aux troncs droits et élancés. Tandis que notre voiture reste au châlet, nous gagnons un petit monticule appelé *Frogneraasen*, dont la hauteur au-dessus du niveau de la mer est environ 450 mètres, et d'où un admirable paysage se développe aux yeux du touriste. Au sud, on voit le fjord dans tout son ensemble, avec ses îles et ses mille petits golfes entourés de hautes montagnes bleuâtres; à l'ouest, s'ouvre une grande vallée toute verte de pâturages, dont les flancs escarpés et boisés se perdent au loin dans la brume; à l'est, Kristiania apparaît comme une ville en miniature perdue dans le feuillage au bord de l'eau, tandis qu'au nord les sommets neigeux du *Thelemarken* dessinent à l'horizon leurs contours dentelés.

(1) *Sæter*, châlet, *en* le.

Kristiania fut fondée en 1624 par le roi Kristian IV, à côté de l'ancienne cité d'Osloe, qu'un violent incendie venait de détruire. Elle n'a pris une certaine importance que depuis 1814. C'est donc une ville relativement très-récente; il faut bien dire d'ailleurs qu'il n'y a rien de très-antique en Norvège, et que l'histoire elle-même ne remonte pas très-haut. Avant le VII[e] siècle, on n'a aucune donnée précise, et les traditions recueillies dans les anciennes *Sagas* (1) de l'Islande viennent seules jeter quelque lueur dans cette obscurité. Les habitants primitifs du pays étaient probablement quelques familles laponnes dispersées dans toute la contrée, qui furent plus tard chassées au nord et confinées là où elles sont encore, par l'arrivée des tribus gothiques venues d'Asie sous la conduite d'un chef nommé Odin, dont les hordes peuplèrent la Norvège, la Suède et le Danemark. La date de leur invasion en Scandinavie est inconnue, mais n'est probablement pas de beaucoup antérieure à l'ère chrétienne (2). D'abord composée de plusieurs petits États qui furent en lutte perpétuelle les uns contre les autres, la Norvège ne fut unifiée qu'en l'an 872, par le roi Harald Haarfager (Harald aux beaux cheveux). Elle entra alors dans

(1) On appelle *sagas* des récits écrits par les anciens historiens islandais. Les plus remarquables sont celles dont l'ensemble porte le nom de *Hejmkringla*, et qui ont été recueillies par *Snorro-Sturleson*. Ce chroniqueur islandais a écrit l'histoire des rois de Norvège depuis les temps mythologiques jusqu'en 1150, dans une suite de narrations faites avec un art infini, et qui éclairent ces temps héroïques d'une vive lueur. Snorro-Sturleson vivait au XIII[e] siècle, époque à laquelle la littérature islandaise était très-florissante. D'autres chroniqueurs contemporains de Snorro nous ont transmis le récit de deux faits historiques considérables : la colonisation du Grønland au X[e] siècle et la découverte de l'Amérique par des navigateurs islandais au XI[e] siècle.

(2) MUNCH. — *Histoire du peuple norvégien.*

une période de guerre et de conquêtes jusqu'en 1380, époque à laquelle elle fit partie du Danemark. Son union avec ce dernier royaume ne finit qu'en 1814. Après la bataille de Leipzig, Bernadotte, prince héritier de Suède, obligea par le traité de Kiel le roi de Danemark à céder la Norvège à la Suède. Les Norvégiens, sous l'inspiration de Kristian de Danemark, rassemblèrent leurs représentants à *Eisvold* et proclamèrent leur indépendance. Bernadotte marcha contre eux, et, après une guerre de quelques jours, signa un armistice et promulga la constitution encore en vigueur aujourd'hui, d'après laquelle la Suède et la Norvège sont réunies sous le même sceptre, chacune d'elles gardant sa liberté absolue pour son gouvernement intérieur.

Bien qu'ils soient complètement libres, les Norvégiens n'ont pas oublié qu'ils ont eu la main un peu forcée quand ils se sont unis aux Suédois, et il en est résulté entre ces deux peuples, dont le caractère est pourtant si doux, une animosité extraordinaire. Il en est de même avec les Danois, dont ils ont été si longtemps les vassaux. Les Norvégiens ne veulent avoir rien de commun avec leurs anciens suzerains, qu'ils détestent au point de prétendre qu'ils ne les comprennent pas quand ils parlent. Cependant leur langue est la même, et ne diffère que par quelques particularités d'accent et de prononciation (1).

(1) Les Norvégiens accusent les Danois de laisser la moitié des mots s'arrêter dans leur gosier, comme s'ils n'avaient pas la force d'articuler. Il y a quelque chose de vrai dans cette accusation. Il faut ajouter aussi que les Danois, jouissant d'une civilisation très-avancée, modifient journellement leur langue en y introduisant des mots nouveaux et des tournures nouvelles. Les Norvégiens, au contraire, n'ont rien changé ni à leur vieille prononciation, ni à leur ancienne langue, dont ils aiment à conserver les archaïsmes. Mais de là à prétendre qu'on ne se comprend pas, il y a loin, et la preuve c'est que les étrangers comprennent également les Norvégiens et les Danois.

Une des choses les plus intéressantes à voir aux environs de Kristiania est sans contredit la villa royale d'*Oscarshall*, située à 4 ou 5 kilomètres de la ville, dans la presqu'île de *Ladegaardseøn*, qui forme dans le fjord une pointe avancée couverte de magnifiques ombrages. La tour crénelée du château domine cet océan de verdure, au delà duquel on aperçoit la rade de Kristiania et le fjord bordé de parcs et de châlet. Bâtie d'après les dessins de l'architecte Nebelong, dans un style voisin du gothique, la villa royale a eu une singulière destinée, et depuis trente-cinq ans qu'elle est construite, elle a changé bien des fois de propriétaire. Oscar Ier, qui en ordonna l'édification, et qui ne l'habita jamais, s'aperçut que l'entretien en était onéreux, et fit cadeau du château et du parc d'Oscarshall à la ville de Kristiania, qui s'empressa de transmettre ce coûteux présent au roi Charles XV en guise de don de joyeux avènement. Quelques années après, Charles XV, qui avait d'aussi bonnes raisons que son prédécesseur pour ne pas conserver cette charge, revendit la villa royale à la municipalité de Kristiania, qui l'a donnée de nouveau au roi actuel Oscar II. Outre sa splendide position, Oscarshall présente un attrait d'un autre genre et offre à l'admiration du touriste de précieux trésors artistiques. La grande salle à manger, notamment, renferme douze panneaux du peintre norvégien Tiedeman, dans lesquels l'artiste a retracé la vie du paysan. Rien de plus touchant que ces scènes familières, où les poses et les costumes des personnages sont représentés avec la plus minutieuse exactitude. Ces compositions, aux teintes douces et discrètes, empreintes d'une mélancolique poésie, sont cependant d'une frappante vérité : aussi Tiedeman est-il regardé comme le peintre national de la Norvège. Son chef-d'œuvre, qui fait l'ornement du musée de peinture de Kristiania, a été fort remarqué au salon de 1855 à Paris. Outre les panneaux de

Tiedeman, il y a dans plusieurs salles d'Oscarshall d'excellents paysages, dûs au pinceau de plusieurs artistes norvégiens: Dalh, Frich et Gude.

L'Université *(Det Kongelige Norske Frederiks Universitet)* mérite bien une visite. Fondée en 1811 par Fredéric VI, roi de Danemark, et achevée seulement en 1853, elle se compose de trois bâtiments construits dans le style grec, formant un carré ouvert sur celle de ses faces qui regarde la rue de Charles-Jean. Dans le bâtiment du milieu se trouvent les musées d'histoire naturelle, rangés avec un soin et une méthode rares; dans l'aile droite est la bibliothèque, riche de 200,000 volumes; dans l'aile gauche s'ouvrent les amphithéâtres des cours et les salles d'examens *(domus academica)*. L'Université compte 1,000 étudiants et 46 professeurs. On y enseigne le droit, les lettres et les sciences. Outre l'Université, on compte en Norvège 16 publications scientifiques et 19 sociétés savantes, scientifiques ou littéraires, qui publient des bulletins périodiques, auxquels collaborent les professeurs de l'Uniersité, savants aimables et dévoués, aussi instruits que modestes, qui sont l'honneur de la science et la gloire de leur pays. En égard à la faible population de la Norvège, le nombre des étudiants est très-considérable, et leur empressement à suivre ces cours, d'ailleurs tous gratuits, révèle un des plus heureux dons de ce peuple laborieux et honnête, qui aime passionnément l'instruction, et ne recule devant aucun sacrifice pour la répandre à profusion dans le pays entier. Là se trouve peut-être le secret de leur sagesse, de leur patriotisme éclairé et de leur ardent amour de la liberté, qui a permis chez eux l'établissement du véritable *self-government*, que bien d'autres peuples de l'Europe ont le droit d'envier à cette heureuse et prospère nation.

Après un séjour d'une semaine à Kristiania, dont nous pumes admirer les gracieux environs, tous nos renseigne-

ments étaient pris, nos préparatifs terminés, et le 24 août nous prenions le chemin de fer de l'ouest, qui devait nous conduire à *Kongsberg*. Nous avions laissé nos malles à l'hôtel, et tout notre bagage se composait, outre les couvertures et les manteaux, d'un sac en toile de la dimension et de la forme des sacs militaires, contenant les objets indispensables, au nombre desquels il faut compter une bonne carte de Norvège, un guide en anglais (1), enfin un dictionnaire français-danois et un vocabulaire norvégien-anglais : deux choses fort utiles pour apprendre les premiers éléments de cette langue, que nous connaissions à peine et que nous allions être obligés de parler dans l'intérieur du pays. A Kristiania et dans toutes les villes de la côte, il est rare que les habitants, qui ont été tous plus ou moins marins, ne sachent pas quelques mots d'anglais; mais, dans les montagnes, nous ne pouvions pas compter sur cette ressource, et force était, si nous voulions nous faire comprendre, d'apprendre les règles de la langue norvégienne et surtout les mots les plus usuels.

Le trajet de Kristiania à Kongsberg est certainement un des plus intéressants que l'on puisse faire en chemin de fer. Au sortir de Kristiania la voie longe le fjord et passe au milieu des parcs et des châlets qui en garnissent les rivages, puis elle monte en ondulant à travers des pâturages, des forêts, de petits lacs, et redescend brusquement à *Drammen*, en faisant un immense demi-cercle en vue de cette ville, dont on aperçoit les maisons neuves, les innombrables amas de bois, et les scieries disposées en ordre autour du fjord, qui s'étend vers le sud entouré de hautes montagnes. Au delà de Drammen, la voie suit la vallée du *Dramselven* (2),

(1) Murray's Handbook — Norway. Fait avec cette exactitude et cette ponctualité si chères aux Anglais, ce livre, outre ses indications pratiques, contient bien des renseignements généraux fort utiles au touriste.

(2) *Elve*, fleuve, rivière.

un des plus grands fleuves de Norvège, qui se jette à Drammen dans la branche ouest du *Kristianiafjord*. De nombreuses scieries animent cette vallée, au fond de laquelle s'élève la petite ville de *Haugsund*, où la ligne ferrée se bifurque : au nord elle va rejoindre la route du *Sognefjord*, tandis qu'à l'ouest elle continue sa marche vers Kongsberg. A partir de Haugsund, la voie serpente entre de hauts sommets, dans d'étroits défilés, où elle ondule sans cesse. Le train marche lentement, mais on est loin de s'en plaindre, car on a le temps d'admirer les paysages variés de lacs et de montagnes qui se succèdent le long de la vallée du *Lauvenelv*. Avant Kongsberg, la voie descend une forte rampe, du haut de laquelle nous avons eu une vue magnifique : le soleil était sur le point de se coucher, et éclairait d'un reflet rouge les grandes montagnes boisées jusqu'à mi-hauteur, dont les sommets arides et dentelés ferment l'horizon à l'est, tandis que Kongsberg, avec ses maisons de bois disposées sur un mamelon au bord des chutes écumantes de la rivière *Lauven*, commençait à être plongé dans la demi obscurité du crépuscule. Kongsberg est célèbre par ses mines d'argent, dont l'exploitation, remontant à une haute antiquité, a toujours été une des principales sources du revenu de la Norvège. La veine exploitée maintenant est située à une profondeur de 600 mètres, et donne environ 3,000 kilogrammes d'argent par an.

L'étude de ces filons argentifères, intéressante à tous les points de vue, occupa toute notre journée du 25 août. Relié à Kristiania par un chemin de fer, Kongsberg est la dernière étape de la civilisation. En quittant cette petite ville nous allons entrer dans la province de *Thelemarken* (1) et

(1) Voyez la carte de la Norvège centrale (Pl. I). Les noms des localités, des lacs, des fleuves, etc., ont été mis seulement sur le parcours que nous avons suivi.

commencer à voyager par la poste. Mais, avant de continuer notre récit, il est bon d'entrer dans quelques détails relatifs à l'organisation de la poste et aux genres de voitures usitées dans le pays.

II.

Organisation de la poste. — Voitures et chevaux. — Départ de *Kongsberg*. — Le *Tinnfoss* et l'église de *Hitterdal*. — Costumes des paysans. — De *Lysthuus* à *Tinoset*.

Les routes sont construites par le gouvernement, mais sont ensuite entretenues par les propriétaires de chaque commune, proportionnellement à l'impôt foncier qu'ils paient. Des poteaux en bois, dressés au bord de la route, portent, peint en noir sur fond blanc, le nom du propriétaire et au-dessous le nom d'*alen* (1) qu'il doit entretenir.

La construction des routes n'a pas dû occasionner de grandes dépenses et les frais d'entretien, exactement proportionnés à ceux de premier établissement, doivent être peu considérables. A part quelques grandes voies récemment tracées et construites par les ingénieurs, suivant les principes de l'art moderne, tous les chemins suivent à peu près la ligne la plus directe, montent et descendent à pic, escaladent les collines, se précipitent dans les vallées, longent les précipices, sans aucun souci des règles les plus élémentaires, sans largeur fixe, sans aucune préparation du sol, qui reste tel qu'il était naturellement.

A des distances variables sont situés les relais, qui sont

(1) *Alen*, aunes. L'aune vaut 2 pieds norvégiens (2 fod), c'est-à-dire 0m 6,274.

de deux sortes : les *fast-stationer,* stations fixes, et les *tilsigelse-stationer*, stations non fixes. Dans les premières, le maître de poste reçoit une subvention de l'État, et est obligé d'avoir à la disposition des voyageurs un certain nombre de chambres, de chevaux et de voitures. Dans les secondes, le maître de poste, ne recevant aucune subvention, n'est pas tenu d'avoir des chevaux, mais doit, s'il n'en a pas, en procurer au voyageur au bout d'un certain délai, qui ne peut excéder trois ou quatre heures. Les chevaux qu'il donne alors sont ceux de fermiers de la commune, qui sont obligés par la loi, à titre d'impôt, de fournir à tour de rôle des chevaux à la poste.

Outre la poste de terre, *landskyds*, il y a aussi la poste d'eau, *vandskyds*. De même que le voyageur trouve sur les routes des chevaux et des voitures aux relais réglementaires, de même il trouve des bateaux et des rameurs aux stations établies sur les lacs et les fjords où ne circulent pas les bateaux à vapeur. La taxe de ces divers moyens de locomotion est fixée par la loi suivant un tarif déterminé. Ainsi on paie un cheval et une voiture 2 fr. 30 par mille parcouru (1).

Dans toutes les stations est déposé un registre portant le nom de *Dagbog* (2). Chaque voyageur y inscrit ses noms et qualités, la date du jour où il passe, le nombre de chevaux qu'il prend, et l'indication du relais suivant. Une colonne est destinée aux observations et plaintes que l'on aurait à formuler contre le maître de poste précédent ou contre celui chez lequel on se trouve. Ces livres sont visités périodiquement par l'autorité.

(1) Le mille norvégien vaut 11,995 mètres.

(2) *Dag*, jour ; *bog*, livre. Livre du jour.

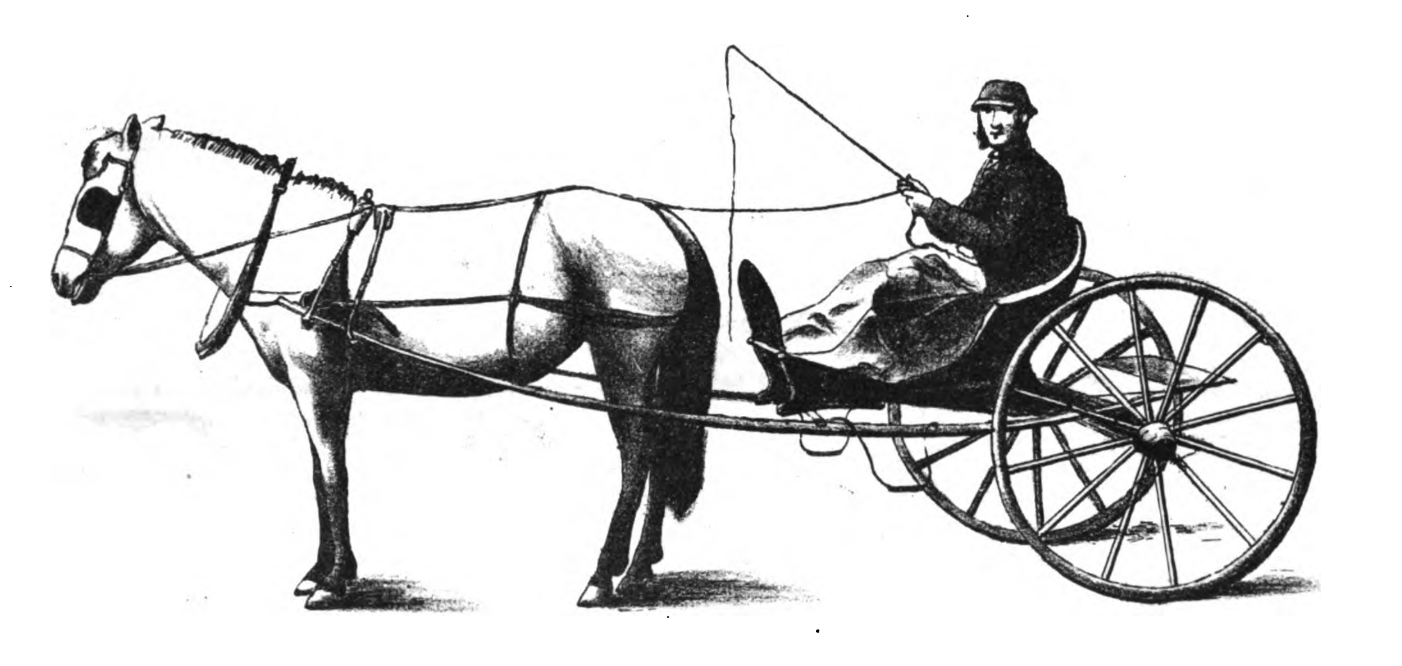
Les voitures de poste sont toutes à deux roues. La plus usitée et la plus luxueuse, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est la *karjol* (1) à une place. Rien de plus bizarre que ce véhicule national, dont il est difficile de donner une idée à qui ne l'a pas vu. Que l'on se figure une espèce de fond de sabot porté sur un essieu, et muni de deux longs brancards plats, dont l'élasticité remplace les ressorts absents. Le voyageur, obligé de conduire lui-même, s'asseoit là-dedans, les jambes complètement allongées et dominé de chaque côté par deux grandes roues évasées. L'attelage du cheval est aussi simple que la construction de la voiture. Un collier et une sellette composée de deux planchettes de bois reposant sur chaque omoplate du cheval, forment tout le harnachement. Quand on veut atteler, une longe percée d'un trou, située de chaque côté de la sellette, entre dans les extrémités des brancards; on fiche dans ce trou une simple cheville de bois, et tout est dit. Après la karjol, la voiture la plus répandue est la *stolekjærre* (2) à deux places. C'est à peu près la *jardinière* de notre pays, sauf que le siége est fixé au bout de deux morceaux de bois à élasticité douteuse, qui représentent les ressorts.

Les freins sont une chose complètement inconnue; en outre, par suite de la construction vicieuse de ces voitures, la charge, mal équilibrée, se porte tout entière en avant et repose sur les épaules du cheval, qui ayant ses mouvements gênés, peut broncher plus facilement. Dès lors l'on se demande comment, avec des pentes aussi raides, des routes aussi

(1) Voyez la planche II.

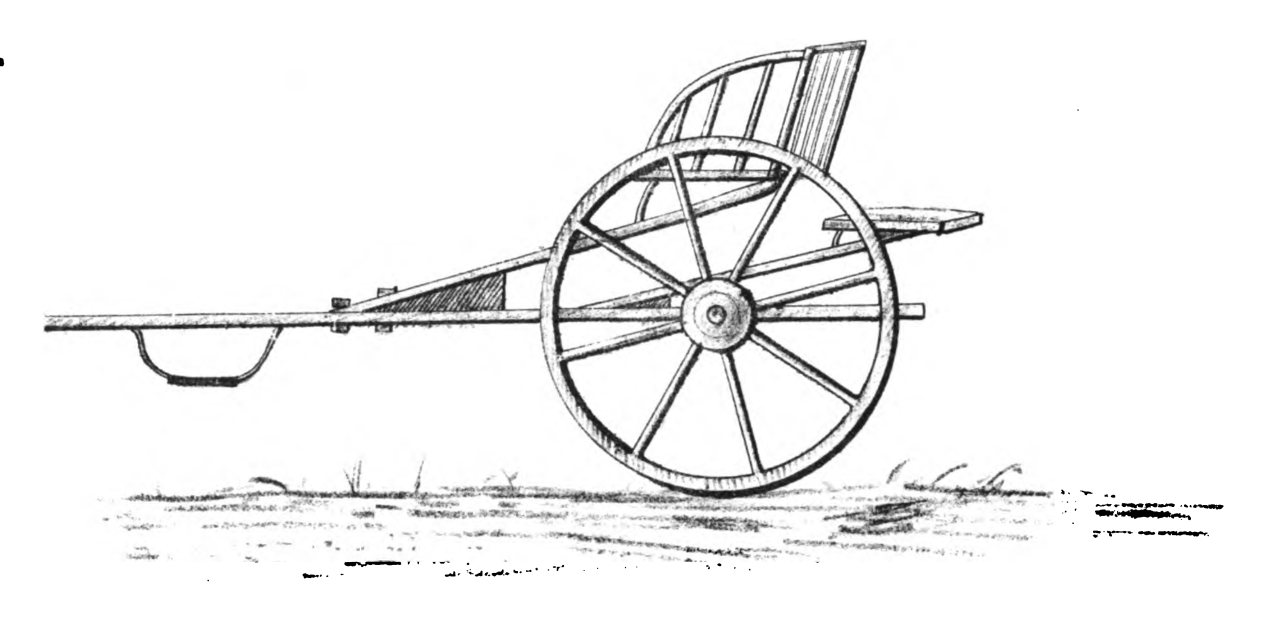
(2) *Stole*, banc, siége; *kjærre*, voiture. Voyez la planche III.

Toutes les planches, sauf les planches V, VI et VII, ont été prises sur notre album et celui de notre compagnon de voyage, M. Eugène Ternisien.



KARJOL ATTELÉE

Pl. II



STOLEKJÆRRE

Pl III

mauvaises, et un attelage aussi fragile, on ne se tue pas dès le premier relais. La karjol et l'attelage norvégien seraient à peine pratiques dans un pays de plaine et sur des routes excellentes ; et par une inconcevable bizarrerie, ce véhicule est le seul employé dans le pays pour lequel il est le moins fait. Pourtant il n'arrive jamais d'accidents, grâce à la solidité et au bon caractère du cheval norvégien. Il est petit, trapu, court, bien membré, tellement rustique, qu'il peut supporter toutes les intempéries des saisons, boire impunément, même quand il sue, de l'eau glacée, et se contenter pour toute nourriture, pendant l'été, du peu d'herbe qu'il trouve dans les prairies, et, pendant l'hiver, du mauvais foin que l'on a mis en réserve. Il est de couleur isabelle, variant du jaune blanc au gris de souris, la crinière et la queue d'un blanc sale, avec une raie noire médiane allant d'une extrémité du corps à l'autre, les jarrets zébrés de lignes noires. Les chevaux alezans noirs et bais sont rares, il n'y en a pas du tout de blancs. On les conduit avec un simple filet, le plus souvent sans œillères à la bride. Leur grosse tête plate et raccourcie, leur cou épais et court, leur rude crinière plantée verticalement comme les poils d'une brosse, leur longue queue traînant à terre, leurs gros yeux ronds, au regard flegmatique, leur démarche gauche et presque embarrassée, surprennent au premier abord. Mais leur physionomie change dès qu'ils sont en marche : ils tiennent la tête haute et les naseaux ouverts; rien ne peut arrêter leur trot nerveux et rapide, aucun trajet ne parvient à fatiguer leurs jarrets de fer. Ce qu'il y a de plus curieux dans leur allure, c'est la manière dont ils descendent les côtes les plus raides : l'animal commence par aller au petit pas; puis, quand il juge le moment favorable, il part au trot et accroît sa vitesse à mesure qu'il approche du fond

de la côte. Comme il n'a aucun moyen de retenir le véhicule une fois lancé, il faut forcément qu'il aille plus vite que lui. On comprend que cette singulière manière de tourner les difficultés est bien faite pour effrayer le touriste novice qui se voit avec terreur entraîné dans cette course vertigineuse. Il se cramponne aux rênes, sur lesquelles il s'appuie avec désespoir, en songeant que si le cheval fait un faux pas, que si la roue de la karjol heurte une pierre ou s'enfonce dans un trou, on est exposé à rendre au précipice voisin une périlleuse visite; mais il y a, paraît-il, un dieu pour les voyageurs en Norvège, et on n'a jamais entendu parler d'accidents. Telle est la force de l'habitude, qu'après quelques jours d'exercice, loin de faire les réflexions peu rassurantes inspirées d'abord par la surprise, on éprouve au contraire un étrange plaisir et un charme inexprimable à se sentir emporté à toute vitesse et brusquement bercé par les cahots de ces chemins raboteux. Pour un peu l'on avouerait même que la karjol est le meilleur et le plus agréable des véhicules.

Cependant le cheval norvégien a aussi ses défauts. Il est paresseux et un peu indiscipliné : il faut qu'il boive à tous les torrents, qu'il enlève une bouchée de gazon à chaque tournant de route, qu'il s'arrête à tout propos pour reprendre haleine. Mais ce sont là plutôt les résultats d'une éducation mal faite que de véritables défauts, et les chevaux bien dressés sont irréprochables sous tous les rapports. Le Norvégien aime et soigne son cheval comme l'Arabe aime le sien; il ne le rudoie jamais, et ne souffre pas que l'étranger le frappe. Aussi, est-ce souvent par suite de la douceur exagérée et de l'apathie du paysan, que le cheval prend des habitudes auxquelles ses maîtres ne veulent pas résister, mais qu'il leur serait facile de faire disparaître, à cause de l'extrême docilité de ces animaux.

Quand le voyageur part d'un relais, il est généralement accompagné d'un jeune garçon appelé *skydskarl* (1), qui s'asseoit derrière lui et qui est chargé de ramener à la station le cheval et la voiture que le touriste a conduits. Il a, en outre, une fonction qui dans les pays bien peuplés n'est pas une sinécure, celle d'ouvrir les nombreuses barrières qui ferment les chemins à chaque limite de propriété. A part les rares champs cultivés en céréales ou en pommes de terre, il n'y a que des pâturages et des forêts, où circulent toujours les vaches que les Norvégiens élèvent en grande quantité, et qui forment du reste leur principale ressource; afin que les troupeaux ne se mélangent pas entre eux, ou ne s'écartent pas trop de leur étable, toutes les propriétés sont entourées de clôtures en bois qui traversent les chemins. Ce sont ces barrières qu'il faut ouvrir, et refermer dès qu'on est passé.

Le 26 août au matin, par une journée magnifique, nous partions de Kongsberg en karjol, avec l'intention d'entrer dans le district de Thelemarken, et de nous rapprocher autant que possible de la célèbre cascade du *Rjukanfoss*. En quittant Kongsberg, la route s'élève peu à peu au milieu des forêts. A mesure que l'on monte, on voit surgir autour de soi des pics de plus en plus éloignés, des montagnes aux formes diverses. L'horizon s'agrandit graduellement, jusqu'à ce qu'on arrive au col de *Mehejen*, d'où on domine la grande vallée de *Hitterdal*, qui se prolonge à perte de vue vers l'ouest, et est encadrée de montagnes aux contours pittoresques. La route descend dans la vallée par une pente des plus raides. Avant d'en atteindre le fond, on traverse sur un pont de bois la

(1) *Karl*, garçon; *skyds*. voiture de poste. Il est d'usage de lui donner un pourboire de six *skilling* par mille, c'est-à-dire environ 30 centimes.

rivière *Tinnelven*, qui donne lieu à une belle cascade appelée *Tinnfossen* (1). Bien que la hauteur de chute soit faible, la cataracte produit un bel effet, à cause du grand volume d'eau qui se divise en deux parties : l'une, la plus importante, est vert foncé; l'autre, plus petite, est complètement blanche d'écume. Les deux bras se réunissent pour tomber au milieu d'un étroit et profond couloir de rochers, aux arêtes vives et à teinte noire. Au delà du *Tinnfoss* on continue la descente à travers des forêts dont les arbres serrés et régulièrement espacés feraient croire que la route est une allée plantée au cordeau. Le fruit, de couleur orangée (2), d'une espèce de ronce brille au milieu de la mousse dans les endroits humides et ombreux. Nous atteignons enfin le relais de *Lysthuus*, où il n'y aura pas de chevaux disponibles avant plusieurs heures. Pendant qu'on va les chercher dans des châlets éloignés, nous nous dirigeons vers la curieuse église de *Hitterdal*, située à quelques kilomètres de la station. C'est un des plus anciens monuments de la Norvège. Elle est entièrement en bois, dans un style qui n'a pas de nom en architecture, avec une galerie couverte qui règne autour, et six à sept toitures superposées et pointues, ornées de têtes de dragons à tous les angles. Vue d'un peu loin, elle rappelle les pagodes chinoises. On fait remonter sa construction au XI[e] ou au XII[e] siècle, c'est-à-dire au commencement de l'époque historique dans les pays scandinaves. Cette petite promenade nous donne l'occasion de voir le pittoresque costume des paysans de la vallée de Hitterdal. Les femmes portent un corsage étroit, noir ou rouge, une robe noire bordée de jaune au bas, et

(1) *Foss* veut dire chute, cascade.

(2) Le *Moltebœr,* fruit du *Rubus chamæmorus*, a un goût aromatique qui le fait préférer aux fraises et aux framboises.

une veste courte retenue par une ceinture. Les vêtements des hommes ont une coupe des plus extraordinaires (1) : pantalon de molleton noir, dont la ceinture remonte au niveau des épaules, et à *pied d'éléphant,* de quoi rendre jaloux tous nos élégants du boulevard ; gilet de même étoffe à boutons de métal, petite veste en molleton blanc avec grand col relevé, à taille courte, finissant là où commence le pantalon. Vu par derrière, cet étrange vêtement offre un aspect des plus bizarres. Le col et les poches sont agrementés de larges passementeries vertes. Les hommes âgés sont coiffés d'un bonnet de coton vert ou bleu, à liséré rouge, et les jeunes gens d'une casquette noire. Tous portent, suspendu à la ceinture, dans une gaîne de cuir, le *kniv* national, espèce de couteau-poignard qui constituerait une arme dangereuse s'il était entre les mains d'une population irascible et violente, mais qui est complètement inoffensif entre celles du doux et placide paysan norvégien. Hommes et femmes fument la pipe avec passion. Ajoutons, pour être juste à l'égard du beau sexe thélémarkien, que les femmes perdent peu à peu l'habitude de fumer en public et réservent pour leur intérieur ce déplorable passe-temps. Disons aussi, pour rendre justice au sexe fort, qu'il chique beaucoup plus encore qu'il ne fume.

Sur ces entrefaites, nos chevaux arrivent enfin, et c'est à 6 heures du soir seulement que nous pouvons partir pour *Tinoset,* où nous devons coucher. La route passe par de longs couloirs de pins et de sapins (2), au milieu desquels la lune vient bientôt projeter ses rayons argentés. La vallée de

(1) Voyez la planche IV.

(2) Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) et le Sapin commun (*Abies excelsa*) sont les deux principales essences qui forment les forêts de Norvège et de Suède. L'arbre le plus abondant est ensuite le Bouleau (*Betula alba*).

Tinnelven se rétrécit peu à peu et le torrent mugit au fond de la gorge. De temps en temps nous l'apercevons, tout brillant des reflets de la lune, miroiter dans les pins, puis s'engouffrer brusquement dans de sombres rochers où il paraît se perdre. Enfin, à un détour de la route, nous voyons s'étendre devant nous le lac de *Tinn* (1), d'où sort le Tinnelven, et notre course tardive se termine devant un petit châlet de propre apparence qui, est la station de Tinoset. On nous allume du feu dans la salle à manger, et pendant que nous nous réchauffons devant un souper improvisé, un coup de sifflet retentit bruyamment. C'est le petit bateau à vapeur qui fait le service du *Tinnsjø* et qui débarque quelques touristes anglais venant du Rjukanfoss. Bien que nous n'ayons pas été *introduced* à ces messieurs, ils nous donnent fort obligeamment quelques renseignements utiles.

III.

Le *Rjukan* et son capitaine. — La vallée de *Vestforddalen*. — *Krokan* et le pavillon des touristes. — Le *Rjukanfoss*. — La légende du *Maristien*. — Ascension du *Gaustafjeld*. — Retour à *Tinoset*.

Le lendemain matin, nous nous embarquons sur le vapeur *Rjukan*. Ce *dampskib* (2) est une petite coquille de noix, munie d'une machine à vapeur et d'une chaudière chauffée au bois. Comme tous ses pareils, disséminés sur les autres lacs de la Norvège, ce steamer, fort agréable

(1) Tinnsjø.

(2) *Damp*, vapeur ; *skib*, bateau.

quand il fait beau, mais absolument dépourvu d'abri quand il pleut, est commandé par un bonhomme de paysan qui en est le capitaine, et fait régner à son bord une inexactitude toute norvégienne et une règle des plus paternelles. Il reçoit une subvention de l'Etat pour faire plusieurs fois la semaine le service de la poste aux lettres, et le transport des voyageurs et marchandises suivant un tarif déterminé. Si, par hasard, il arrive que des touristes pressés ne veuillent pas attendre le jour fixé, le capitaine consent à faire un *extratur*, c'est-à-dire à transporter les touristes, moyennant le tarif de sept *speciedalere* (1). A 10 heures, trois coups de sifflet retentissent, et le *Rjukan* se met en marche. Nous avons toute latitude pour nous promener de l'avant à l'arrière, car nous sommes les seuls passagers. Le Tinsjø, que nous remontons, est un vrai lac de montagne, long, étroit, aux bords coupés à pic et terminés par des sommets arides. Il s'élargit pourtant dans les environs du hameau de *Hovind*. De loin en loin, des cascades tombent bruyamment dans ses eaux. Après trois heures de navigation, le bateau entre dans une anse. C'est l'entrée de la vallée de *Vestfjorddalen* (2), dans laquelle serpente le fleuve *Maanelven*, qui forme, à 30 kilomètres dans le fond de la vallée, la magnifique chute du Rjukanfoss. A *Strand*, où est le débarcadère, nous trouvons plusieurs voituriers qui nous offrent leurs services; comme nous sommes les seuls voyageurs, nous amenons entre eux des espèces d'enchères; mais tout se passe avec le plus grand calme, sans discussion bruyante, et nous nous faisons transporter, par ceux qui nous avaient fait les offres les plus avantageuses, au hameau de *Dale*, où il y a un bon

(1) Trente-six francs environ.

(2) *Dal* veut dire vallée.

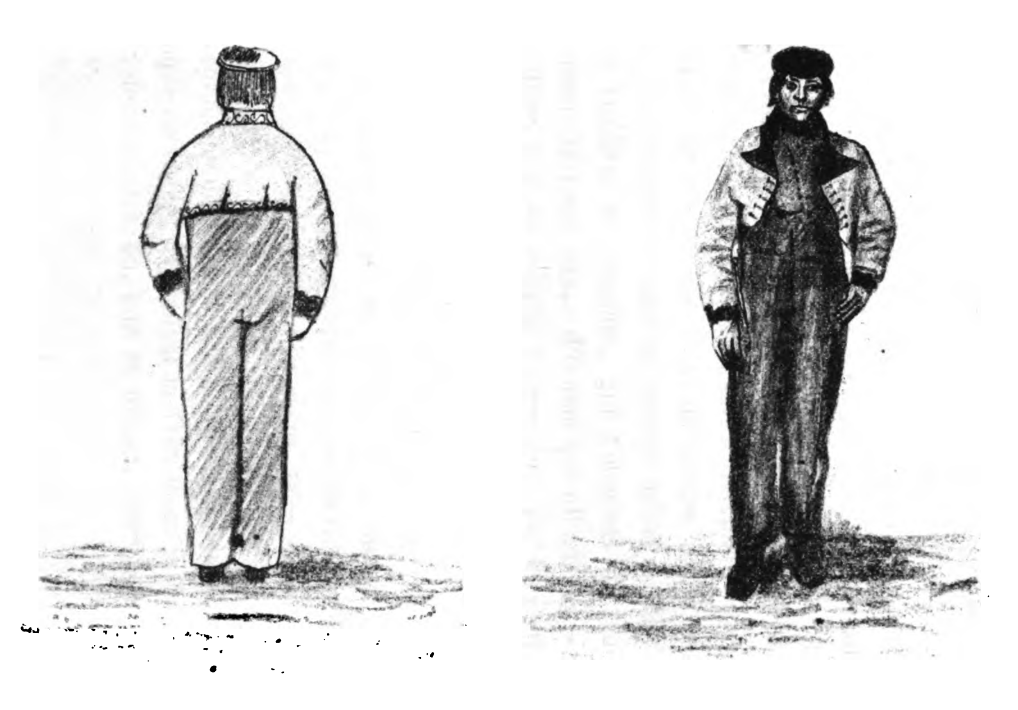
Gjæstgivergaard (1). Nous y laissons notre bagage et continuons notre chemin à pied, bien que la route soit encore carrossable jusqu'au hameau de *Krokan*, non loin de la cascade du Rjukanfoss (2). Cette gigantesque chute est située au milieu de rochers à pic, complètement inabordables ; on ne peut la voir que de très-loin, et d'un point très-élevé, près duquel l'association des touristes (3) a fait bâtir un grand châlet, où l'on trouve quelques provisions et des lits. De Krokan au châlet, le sentier monte à pic au milieu de quartiers de rochers. Heureusement la montée ne dure que 25 minutes. Il suffit de faire quelques pas au-delà du pavillon pour entendre et voir le Rjukanfoss, chute d'eau produite par le trop-plein du *Mjøsvand* (4). Bien qu'on soit à une distance de 300 à 400 mètres de la cascade, elle vous frappe par sa hauteur et son volume. L'eau tombe verticalement dans un immense entonnoir, et rejaillit en grandes gerbes blanches contre les parois des rochers qui l'enserrent de toutes parts, et ressemblent à des murailles noircies, à cause de l'absence complète de végétation à leur surface. On n'a jamais pu mesurer exactement la hauteur de la chute, en partie masquée par le ressaut de l'eau, et située dans un

(1) Auberge.

(2) La cascade fumante. *Rjukan* (fumant) est un mot de la vieille langue islandaise qui n'est plus usité aujourd'hui. Le mot actuel est *Rygende*, qui n'est qu'une altération de *Rjukan*.

(3) *Den Norske Tourist-Forening*. Cette société, fondée par les touristes norvégiens, a pour but, à l'aide d'une somme versée d'avance ou d'une cotisation annuelle, de construire des châlets sur tous les points remarquables où on ne pourrait pas trouver d'asile. En cas d'encombrement, les lits des châlets sont donnés aux membres de la société, à l'exclusion des étrangers.

(4) *Vand*, eau, lac.



JEUNES PAYSANS DU THELEMARKEN

Pl. IV.

grand couloir vertical inabordable. Elle doit avoir de 220 à à 250 mètres.

Voici la description qu'en fait M. Paul Riant : « Qu'on se figure une immense muraille de granit à parois presque surplombantes, de dix-huit cents pieds de haut. C'est la fin de la rive droite du Vestfjorddal. La rive gauche suit quelque temps, quoiqu'à une moindre hauteur, cette muraille immense, puis tout à coup s'élève et en même temps se creuse pour former comme deux puits énormes, dont la section serait deux demi-cercles. Le premier sert comme d'antichambre à la chute : il est évident que c'est elle qui autrefois l'a creusé, mais que dévorant toujours la roche, elle a fini par quitter cet espace vide pour se retirer en arrière et en creuser un autre. Celui-ci, elle le remplit tout entier de la masse énorme de ses eaux, de nuages de vapeur et d'écume, qui remontent jusqu'au niveau même du fjeld, et aussi du tumulte des rapides, qui s'élancent du gouffre pour former le large ruban d'écume qui sillonne les sapins de la vallée. J'ai dit *tumulte*, l'expression est inexacte ; ce n'est pas un véritable tumulte, mais plutôt un bruit régulier que fait entendre le Rjukan. Il se produit six coups distincts, suivis d'un septième plus fort, qui fait rebondir la chute tout entière jusqu'à mi-chemin de sa hauteur, comme si les eaux remplissaient quelque caverne énorme, et qu'à un instant donné, comprimées à l'intérieur, elles s'échappassent avec fracas (1). »

Il est difficile de s'arracher à la contemplation de cette magnifique cataracte ; cependant la faim nous fit rentrer au pavillon des touristes, où, tout en dînant, notre hôtesse nous

(1) *Le Thelémark et l'Evêché de Bergen*, par M. Paul Riant, 1858. — *Le Tour du monde*, 1re année (1861), 2e semestre.

raconta une vieille légende de la vallée, que nous essayons de rendre telle que nous avons pu la saisir.

On appelle dans le pays *Maristien* (1), le sentier de Marie, un sentier à peine tracé, qui court le long du rocher, en se dirigeant vers le Rjukanfoss. On doit, paraît-il, sa découverte à une jeune fille qui, par amour, ne craignit pas de s'y aventurer. C'est par là, en effet, que la belle Marie de Vestfjorddalen passait pour aller à la rencontre de son ami d'enfance Ejstein Halfaardsen. Mais le père de Marie, vieillard riche et avare, ne trouvant pas qu'Ejstein fût un parti convenable pour une des premières héritières de la vallée, refusa de les unir, et sachant que sa fille continuait à voir Ejstein, suscita contre ce dernier la vengeance d'un de ses voisins qui prétendait à la main de la belle Marie. Ayant appris les odieux complots ourdis contre son amant, elle obtint, par ses prières et par ses larmes, qu'il s'enfuît pour éviter les embûches d'un perfide rival. Les années passèrent, et Marie resta constante dans son amour et fidèle à son fiancé. Pendant ce temps, Ejstein avait su, par sa valeur et la noblesse de son caractère, se concilier l'affection de son rival, devenu maintenant son intime ami. Lorsque le père de Marie vint à mourir, rien ne pouvait plus, dès lors, séparer les deux amants, et afin de hâter le moment de leur réunion après une séparation aussi longue, Ejstein prit le plus court chemin, le Maristien. De son côté, Marie, désireuse de retrouver son amant, alla longtemps à l'avance l'attendre à cette même place où tant de fois déjà ils s'étaient entretenus de leur amour. Dès qu'elle l'aperçut, elle l'appela de toutes ses forces en poussant un cri de joie. Ejstein, ivre de bonheur, veut s'élancer au-devant de celle qu'il

(1) Ou *Maristigen*. *Stig* veut dire échelle.

aime, mais le pied lui manque, et il tombe au milieu des tourbillons fumants du Rjukanfoss.

A la suite de ce tragique événement, on vit tous les jours une forme blanche se diriger vers le Maristien C'était la pauvre Marie, devenue folle, dans les beaux yeux de laquelle semblait briller encore une douce espérance, qui venait s'entretenir avec Ejstein, qu'elle croyait toujours voir et entendre là où elle l'avait vu et entendu pour la dernière fois. Un jour, penchée au bord de l'abîme, elle vit son amant lui tendre les bras au milieu des gerbes blanches de la cascade, et entendit en même temps sa douce voix qui l'engageait à le rejoindre. Elle ne sut pas résister à cet appel, et s'élança dans le gouffre où reposait depuis si longtemps son bien aimé. Les anciens de la vallée prétendent que leurs âmes habitent encore les profondes retraites où mugit l'eau du Rjukan, et qu'il n'est pas rare, les jours brumeux d'hiver, de voir une grande ombre blanche errer le long du Maristien, se pencher au bord des rochers, et paraître s'entretenir avec un esprit invisible au milieu des eaux.

Nous reprenons le chemin de notre gîte en répétant cette touchante légende, à laquelle l'aspect des lieux témoins de cette scène donne un intérêt particulier. De Krokan à Dale, on aperçoit une grande montagne de forme conique, qui domine tout le pays : c'est le *Gaustafjeld,* d'où l'on a une vue splendide sur les districts environnants de *Thelemarken* et *Ringerike.* Nous formons le projet d'en faire l'ascension, et commandons tout en conséquence.

Bien que le temps soit couvert le matin, notre guide nous assure qu'il fera beau, et que les nuages disparaîtront vers midi; nous nous fions à son expérience et commençons à 7 heures une rude et pénible ascension, au milieu de pierres anguleuses, où poussent en abondance les framboisiers et

les fraisiers (1), garnis de fruits rouges et succulents.

Après deux heures de montée, pendant lesquelles nous sommes poursuivis par de grandes troupes de corbeaux (2) qui croassent sans relâche, nous atteignons la limite des arbres. Ce sont maintenant des pâturages où circulent de nombreuses vaches. Leur cou est entouré d'un collier richement décoré par une foule de petits ornements en cuivre, et l'extrémité de leurs cornes est emprisonnée, suivant l'habitude norvégienne, dans un petit bouton de bronze, qui, tout en servant d'ornement, a pour but principal de garantir la pointe des cornes des dégradations qu'elle pourrait subir de la part des rochers.

La jeune paysanne qui garde le troupeau nous propose de boire du lait dans une affreuse masure qu'elle décore du nom de *sæter*. Nous acceptons volontiers son offre obligeante, puis recommençons à gravir la montagne. La pente est un peu moins raide, et nous arrivons bientôt à un second châlet, situé à la limite des pâturages et au pied du cône proprement dit du Gaustafjeld. Après quelques minutes de repos dans cette cabane, où l'on fait égoutter de nombreux fromages, nous escaladons le pic, au milieu de blocs de pierre dénudés et sans aucune végétation. Nous voici aux premières plaques de neige. De là, nous avons, vers le Sud, la vue d'un lac situé au milieu du paysage le plus sauvage que l'on puisse imaginer. Il est entouré de montagnes sombres, aux flancs couverts de blocs éboulés, sans un seul arbre ; une espèce de gazon et de myrtille donne à ce chaos une teinte verdâtre. Derrière le lac, des montagnes éloignées,

(1) Les fraises (*jordbær*) et les framboises (*himbær*) sont abondantes dans les montagnes du midi et du centre de la Norvège.

(2) Le Corbeau à manteau gris (*Corvus cornix*).

bleuâtres, finement et gracieusement découpées, forment le fond de ce tableau, dont elles adoucissent la silencieuse horreur. A la suite de nombreux efforts, nous voici presque au haut du Gausta. Il est midi, et le soleil commence à dévorer les nuages, suivant l'expression de notre guide, tout fier de ne pas s'être trompé. Ce vieux montagnard, grand et solide, a fait ce trajet fatigant sans la moindre peine, et, pour nous encourager, il nous fait voir la croix de pierre qui occupe le sommet du pic : il fallait la certitude d'être arrivés pour soutenir nos forces défaillantes à la suite de cette épouvantable montée. Encore quelques pas, et nous touchons au pied de la croix, à 1,750 mètres au-dessus du niveau de la mer : la vue est immense de tous les côtés. Malgré les rayons du soleil, il fait un vent froid et glacial, et les bras de la croix sont tout reluisants d'aiguilles de glace. Notre guide ouvre une caisse en fer-blanc, dans laquelle est une autre caisse en bois, contenant elle-même un registre (1) où les touristes inscrivent leurs noms. Nous y cherchons des compatriotes: hélas! *apparent rari nantes*. C'est à grand'peine que nos doigts raidis par le froid, ont la force nécessaire pour tenir le crayon et écrire nos noms et la date de notre ascension. Dès que la caisse est refermée, nous nous hâtons de la remettre sous les pierres qui l'abritaient, et de descendre la crête étroite, coupée à pic à droite et à gauche, le long de laquelle est le passage qui permet d'arriver au Gausta. Quoique pénible, la descente s'effectue bien plus facilement que la montée, et, à 5 heures, nous étions de retour à Dale, où nous attendait un souper des plus confortables, c'est-à-dire de la truite sau-

(1) Ce registre a été déposé depuis peu d'années seulement au sommet du Gausta, par les soins de la Société des touristes norvégiens.

monée, des pommes de terre et du lait : toutes choses considérées en Norvège comme les meilleurs mets et la meilleure boisson qu'on puisse offrir.

Avant de prendre un repos bien mérité à la suite de notre fatigante excursion de la journée, nous essayons de fixer notre itinéraire pour les jours suivants. Il s'agit de gagner le *Handangerfjord*, réputé comme un des plus beaux de la Norvège, et d'aller ensuite à Bergen, au moyen du bateau à vapeur qui assure avec cette ville les communications des nombreux villages disséminés le long de ce golfe. Deux chemins se présentent : on peut aller de Dale au Hardangerfjord par *Rauland* et le *Haukelidfjeld :* c'est l'affaire de cinq à six jours à pied ou à cheval ; ou bien on peut, au lieu d'aller directement à Rauland, gagner le Haukelidjeld par la route carossable. Nous sommes assez indécis, et nous demandons des renseignements à notre aubergiste, qui nous dissuade de passer par la montagne, alléguant que, le pays étant complétement désert, nous ne pourrions jamais, dans les misérables châlets du fjeld, ni nous procurer trois chevaux, ni avoir des rameurs pour traverser le *Mjøsvand* et le *Totakvand*, ni surtout avoir de quoi nourrir trois personnes. Nous étions, malgré cela, décidés à courir l'aventure ; mais la pluie torrentielle du lendemain change nos projets, et nous jugeons prudent de ne pas nous lancer sur les hauts sommets, où nous pourrions trouver des brouillards et des tourmentes de neige.

Nous revenons à Strand, où nous reprenons, à 6 heures du soir, le dampskib *Rjukan*, ce qui nous fait voir une seconde fois le Tinnsjø, mais sous un aspect différent. De grands nuages transparents viennent s'étaler à la surface du lac, et donnent une teinte grise uniforme à l'eau et aux montagnes ; tout paraît se confondre, puis les brouillards

commencent à se colorer en rose, et disparaissent en faisant place aux rayons du soleil couchant, qui dorent tout le paysage. Après plusieurs alternatives de pluie et de beau temps, la nuit qui arrive ne nous permet plus de suivre les évolutions des nuages, et notre attention se reporte sur l'excellent capitaine du *Rjukan*, dont nous admirons la tranquille et majestueuse béatitude. Tout à coup, le chauffeur, sortant de son antre, vient près de lui et gesticule aussi précipitamment qu'un Norvégien en est capable. Que se passe-t-il? Oh! presque rien. Le chauffeur est venu simplement déclarer qu'il n'avait plus de bois et ne pouvait plus continuer à chauffer. Le capitaine n'en paraît nullement étonné, cette imprévoyance lui étant sans doute habituelle, et il dirige le bateau vers la rive. Aussitôt capitaine, mécanicien, chauffeur, matelots descendent, grimpent sur les rochers des bords du lac, et ont bientôt rassemblé une ample provision de bûches et de branches de pins, qui sont immédiatement chargées. Tout le monde rentre à son poste; le capitaine fait donner un coup de sifflet, et le *Rjukan*, reprenant sa course rapide, nous débarque bientôt à Tinoset, où nous retrouvons avec plaisir la chambre que nous avions occupée quelques jours avant, et la gracieuse hospitalité du châlet resserré entre le bord du Tinnsjø et la lisière de la sombre forêt.

Comme la plupart des forêts de Norvège, elle présente un aspect particulier, dû à la nature du sol. Les roches primitives qui forment le squelette des montagnes sont extrêmement dures et résistantes, presque inattaquables aux agents atmosphériques, et ne se recouvrent que d'une couche très-mince de terre végétale. Les racines, ne pouvant s'enfoncer dans le sol, s'étendent et se ramifient à la surface des rochers; aussi faut-il à chaque arbre un espace considérable. Il en

résulte que les troncs des pins et des sapins, distants les uns des autres, ne forment pas une forêt touffue. A cause de la rareté de la terre végétale, la croissance des arbres est fort lente; il y en a peu de très-gros, et ceux qui atteignent de grandes dimensions sont d'une extrême vieillesse. L'exploitation des forêts, faite d'abord sans prévoyance en Norvège, menaçait de détruire rapidement ces richesses si lentes à se développer. Une administration forestière éclairée et des règlements sévères interdisent maintenant ces actes de vandalisme, qui auraient bientôt transformé en landes stériles les belles forêts dont on abattait les arbres de tout âge, sans songer à l'avenir.

Les forêts occupent en Norvège 7 millions d'hectares, et l'exportation moyenne du bois dépasse 2 millions de mètres cubes par an. Cette grande étendue de terrains boisés exerce une action indirecte sur les cultures, en modifiant les conditions climatériques d'un grand nombre de localités. Tantôt l'accumulation des arbres rend le climat froid et humide, tantôt, au contraire, elle protége certaines régions contre les vents glacés et destructeurs, qui feraient périr les céréales. Il y a, par exemple, des districts où des éclaircies faites sans discernement dans les forêts avoisinantes, ont rendu improductives des terres où venaient auparavant de belles et abondantes récoltes. La superficie totale de la Norvège étant de 31,500,000 hectares, les forêts en occupent presque le quart. Encore faut-il remarquer que dans le *Finmark*, entre le cercle arctique et le cap Nord, sur beaucoup de plateaux élevés, il n'y a que quelques arbres rabougris, ce qui fait que dans la Norvège proprement dite, la proportion des forêts par rapport à l'étendue du sol est réellement supérieure au quart.

Les espaces cultivés sont extrêmement restreints. Ainsi

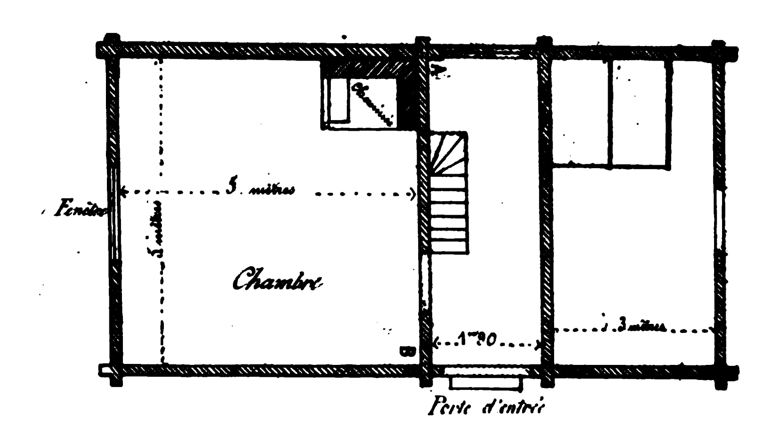


VUE D'UNE FAÇADE LATÉRALE

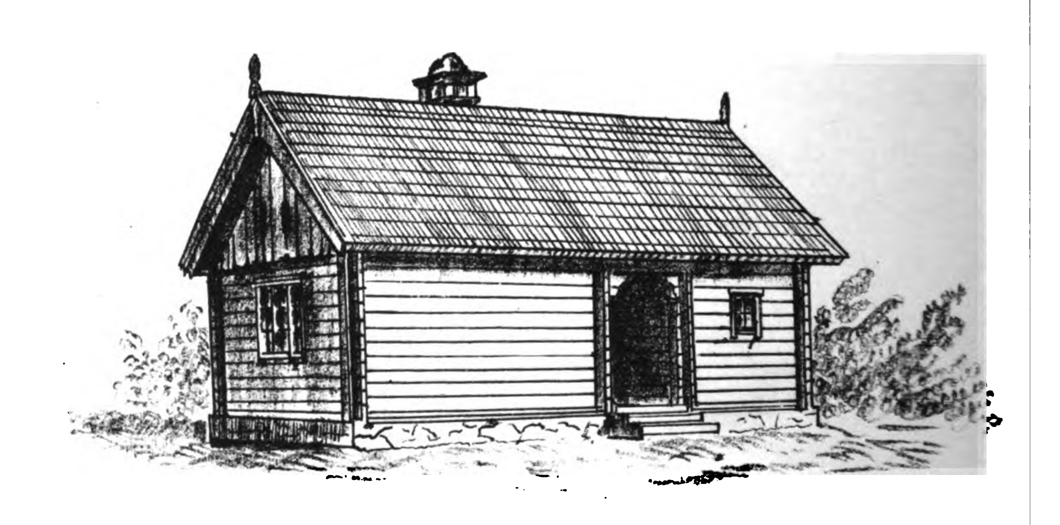


COUPE SUIVANT LE MUR AB DU PLAN

Pl VI



PLAN D'UNE MAISON RURALE



VUE ET ÉLÉVATION

Pl V

d'après la dernière statistique officielle, tandis que les forêts occupent 7 millions d'hectares et les prairies naturelles 800,000 hectares, les céréales et pommes de terre n'occupent que 239,000 hectares, dont la production se décompose ainsi :

Céréales, 5,280,000 hectolitres.

Pommes de terre, 6,530,000 hectolitres.

La consommation des céréales, par les hommes ou par le bétail, s'élève d'autre part à 7,243,000 hectolitres. Il en résulte que la Norvège ne produit en céréales que les deux tiers de ce qu'elle consomme, et qu'elle est obligée d'importer 2,500,000 hectolitres de grains.

IV

Les anciens meubles. — *Flatdal* et le *Flatsjø*. — *Sillejord* et ses costumes. — Le *Lifjeld*. — Les bijoux antiques. — Forêts et torrents. — Le Lensmand et son hospitalité.

Le lendemain matin nous partons en karjol pour rejoindre la vallée de Hitterdal. On suit pendant un demi-mille environ la route de Lysthuus, puis on tourne brusquement vers le sud, et on traverse une vallée large et plane, entièrement occupée par une forêt de pins sylvestres. A notre passage, quelques écureuils fuient en sautillant de branche en branche (1), et d'énormes coqs de bruyère (2) s'envolent

(1) L'Écureuil *(Sciurus vulgaris)*, dont le poil est fauve pendant l'été, devient gris pendant l'hiver et forme alors la fourrure connue sous le nom de petit-gris. — Cette transformation de couleur n'a pas lieu dans nos climats tempérés et ne se produit que dans les régions froides.

(2) Il y en a plusieurs espèces. Le plus gros, *Tiur*, est le *Tetrao Urogallus*, grand Coq de bruyère; l'*Urhane* est le *Tetras* à queue fourchue (*Tetrao Tetrix*); enfin le *Hjerpe*, plus petit que le précédent, est la Gélinotte (*Tetrao Bonasia*). Ils abondent dans les forêts de pins, dont les bourgeons constituent leur nourriture favorite.

précipitamment en poussant des cris aigus. Bientôt un ravin profond nous amène dans la vallée du Hjertdalelv, qui présente plusieurs chutes consécutives utilisées pour faire marcher d'importantes scieries. Nous nous arrêtons au relais de Landsværk, paroisse de *Mossebø*, au confluent du Skangselv et du Hjertdalelv. En approchant de la station suivante, la vallée, peuplée et fertile, est dominée par la grande masse de la montagne Himigen, du sommet de laquelle, dit-on, on a une vue comparable à celle du Gausta. Au relais de *Skeje* on nous sert du beurre, du lait et du fromage, dans une chambre toute garnie d'anciens meubles que nous passons curieusement en revue. Presque toutes les fermes norvégiennes sont encore meublées comme elles l'étaient il y a deux cents ans : les lits, en forme d'alcôve, sont de grandes caisses en bois ; les buffets ont des dimensions colossales ; les chaises sont des troncs d'arbres massifs, dans lesquels on s'est contenté de creuser un siége. Ce dernier meuble était anciennement peu usité, et remplacé par de grands bancs à dossier, que l'on voit encore devant les cheminées et les tables. Les murs sont formés d'épais madriers placés les uns sur les autres, et dont les joints sont garnis d'écorce de bouleau et de mousse, pour empêcher autant que possible l'introduction de l'air extérieur. Les plafonds, généralement très-bas, sont soutenus par des solives assez rapprochées.

Tout est peint : les murs et plafonds sont habituellement revêtus d'une teinte uniforme verte ; les lits et les armoires sont agrémentés d'arabesques de couleurs variées, sur un fond vert ou rouge brun. De petites fenêtres s'ouvrant en dehors, et contre lesquelles sont rangés des vases de fleurs, laissent à peine entrer le jour. Pendant l'été, quand le soleil reste longtemps sur l'horizon, quand les paysans sont occupés à la récolte des foins ou aux travaux de la moisson, les

châlets, autour desquels s'agitent ces travailleurs et dont les fenêtres se garnissent de fleurs épanouies derrière les vitres, ont l'air gai, riant et animé (1).

Mais combien triste doit être la vie de ces montagnards pendant l'hiver, alors que, bloqués pour ainsi dire par la neige dans leur intérieur, ils n'ont de clarté que pendant cinq à six heures par jour, et doivent vivre près de sept mois dans cette obscurité, avec un froid terrible, n'ayant pour s'éclairer d'autre lumière que la flamme du foyer! C'est pendant ces longues veillées qu'ils relisent la Bible, leur histoire nationale, les poésies populaires, et ces contes pleins de fictions, retraçant la vie des héros antiques, et qui, transmis de génération en génération, élèvent le cœur et ouvrent l'intelligence aux notions du beau et du grand (2). C'est pendant ces veillées que les parents apprennent à leurs enfants à lire et à écrire, ou les envoient à l'école la plus rapprochée. Aussi, n'y a-t-il pas un seul Norvégien qui ne possède cette première instruction. Combien de peuples

(1) Voyez les planches V, VI et VII, qui représentent des types de maisons rurales. Nous avons emprunté ces figures à une brochure intitulée : Principes de la construction des habitations rurales en Norvège (*Bidrag til Bygninskikkens Udvikling paa Landet i Norge*) et publiée en 1865 par la Société pour la propagation de l'instruction populaire (*Selskabet for Folkeoplysningens Fremme*).

(2) Ces contes ont été recueillis par un patient et savant littérateur de Kristiania, *H. C. Absjørnsen,* qui a passé une grande partie de sa vie à courir de ferme en ferme, se faisant réciter par les paysans les contes qu'ils avaient appris de leurs pères. La dernière édition de ses *Norske folke-Eventyr* (Contes populaires norvégiens) a été publiée en 1871. Il est à regretter qu'ils n'aient pas été traduits en notre langue, car ces récits, souvent touchants par leur naïveté, souvent empreints d'une spirituelle guoguenarderie, auraient certainement intéressé le public français.

plus civilisés et jouissant de ressources considérables, qui sont cependant moins avancés!

Au-delà de Skeje, la vallée se rétrécit et devient une gorge étroite et sombre, boisée de sapins, de hêtres et de peupliers blancs; ces deux dernières essences, rares en Norvège, nous frappent par leur abondance en cet endroit. La route, neuve et bien faite, monte en suivant les contours de cette gorge, et atteint, par de grands zigzags, le sommet du col des *Aasebrekkene*, où se trouve le hameau de *Flatdal*, auquel on fait halte une demi-heure pour laisser souffler les chevaux. Nous profitons de ce temps de repos pour admirer à notre aise le paysage qui se déroule devant nous: la vallée de Flatdal, large et bien cultivée, avec de nombreuses maisons, et au fond le lac de *Flatsjø*, que domine la sombre montagne de *Skorvefjeld*. Nous examinons en même temps un de ces châlets bâtis pour ainsi dire sur pilotis et qui sont si communs dans le Thelemarken: ce sont de petites maisons carrées, en bois, dont les quatre angles sont supportés par des amas de grosses pierres formant colonne. La maison, ainsi élevée au-dessus du sol, a moins à souffrir au moment du dégel, et se trouve à l'abri de l'humidité (1).

La route descend dans la vallée de Flatdal par des lacets en pente douce, puis elle côtoie le *Flatsjø* et continue à descendre en suivant le torrent jusqu'à l'église de *Sillejord* (2), après laquelle est le relais du même nom, où nous décidons de passer la nuit. Il est placé dans une pittoresque situation: au nord, la vallée de Flatdal; à l'est, le grand lac de Sillejord et le massif du *Lifjeld*, auquel les innombrables pieds de saule nain qui recouvrent ses flancs donnent une singulière teinte

(1) Voyez la planche VIII.

(2) *Jord* veut dire terre, bien, fonds.

verdâtre; à l'ouest, la vallée de Sillejord, qui se prolonge et se termine par des pics élevés, profondément dentelés.

Comme c'est aujourd'hui dimanche et qu'il est encore de fort bonne heure, nous allons promener du côté de l'église et du village. Tous les paysans ont revêtu leurs plus beaux costumes. Celui des femmes ressemble beaucoup à celui de Hitterdal, sauf qu'il est plus élégant. Un foulard de couleur, noué autour de la tête, flotte par derrière; leurs bas de laine sont finement dessinés, et les souliers ornés de larges boucles d'argent ou de rosettes en cuir. Les hommes sont encore vêtus comme l'étaient leurs pères au temps de Charles XII: petite jaquette de couleur voyante, gilet éclatant rayé, culotte sombre rayée de rouge sur le côté et le devant; bas de laine découpés à jour et arrêtés au genou sur la culotte au moyen de boucles; guêtres à grandes broderies, souliers pareils à ceux des femmes. Tous ont en outre sur leurs personnes une profusion d'ornements et de bijoux en argent. Près de l'église est la maison du pasteur, dont la façade est décorée d'un péristyle à colonnade, sous lequel jouent plusieurs jeunes filles. En apercevant tout à coup trois étrangers, ces demoiselles s'enfuient comme une bande d'oiseaux effarouchés, en secouant leur longue et blonde chevelure qui flotte sur leurs épaules.

Nous rentrons dîner à la *Skydsstation*, où la fille du *gjæstgiver* (1), vêtue d'un élégant costume sillejordien, nous sert, sous prétexte de beafsteck, de la viande carbonisée, avec force pommes de terre. Quand nous lui demandons quelque chose, elle nous répond *yès*, sans doute parce qu'elle nous prend pour des Anglais, et pense nous faire plaisir en disant oui dans notre langue supposée. C'est tout ce qu'elle en sait

(1) Aubergiste.

d'ailleurs, et afin de la détromper à cet égard, nous avons soin de lui dire que nous sommes Français. Elle nous montre alors le sommet du Lifjeld et nous raconte que, le 25 novembre 1870, les paysans furent fort surpris de voir une grosse boule se poser sur la montagne, et deux hommes sortir de cette boule. C'étaient deux aéronautes français, partis de Paris avec un ballon chargé de dépêches, et qu'un vent violent avait, en quinze heures, amenés de Paris à Sillejord, d'où ils furent conduits à Kristiania et repatriés, après avoir été admirablement accueillis.

Le lendemain, à 7 heures, par un froid assez vif, nous quittons le relais. La route s'enfonce dans la vallée qui se resserre bientôt, et se transforme en une gorge aux parois escarpées et cependant bien boisée, dans laquelle on monte par des lacets rapides jusqu'au col de *Brunkeberge*. Au moment où la route débouche près de l'église du même nom, l'œil, habitué depuis quelques heures à ne voir que des murailles rocheuses, se promène avec délices autour de l'immense panorama qui se déroule devant lui. L'église de Brunkeberge est complétement isolée sur le haut de ce col sauvage. Il en est ainsi de la grande majorité des églises dans la campagne norvégienne. Chez nous, l'église est le centre d'un village ou d'un hameau plus ou moins considérable; là-bas, il n'en est pas de même: le pays est à peine peuplé, les fermes et les habitations sont disséminées dans les montagnes à de grandes distances les unes des autres, et la paroisse embrasse par conséquent un territoire des plus étendus. L'église occupant généralement le point central de cette espèce de cercle, se trouve très-éloignée des paroissiens extrêmes. Mais, quelle que soit la longueur du trajet à faire pour y arriver, quelque mauvais que soit le chemin à parcourir, le Norvégien ne manque jamais les offices

du dimanche, et à l'heure dite, qu'il fasse beau, qu'il pleuve ou qu'il neige, vous le voyez, sa grosse Bible sous le bras, entrer respectueusement dans le temple, et écouter dans un pieux recueillement les enseignements du pasteur. Le montagnard norvégien a, en effet, un profond sentiment religieux (1), une foi ardente et vive, qui paraît s'allier difficilement avec son apathie apparente, mais à laquelle il est opiniâtrément attaché. Naturellement rêveur et contemplatif en présence des grandioses spectacles que lui offrent ses montagnes, le Norvégien augmente encore par la réflexion, par sa vie monotone et réglée, l'instinct religieux que lui ont légué ses pères.

Après une série de montées et de descentes, nous arrivons à la station de *Berge*, située au-dessus d'un petit lac et voisine d'une belle cascade. Le maître de poste, un vrai colosse, ne peut nous donner immédiatement des chevaux. Pendant qu'il les envoie chercher, il nous fait préparer du café, et nous montre des bijoux antiques, qui sont dans sa famille depuis un temps immémorial. Ces antiquités sont très-communes dans la plupart des familles norvégiennes, et nous avons eu souvent l'occasion d'en voir. Elles consistent non-seulement en broches, en colliers, en boucles, en ceintures, mais encore en divers ustensiles et en couronnes de

(1) La religion norvégienne est la confession luthérienne épiscopale. Elle est restée telle qu'elle était lors de son introduction dans le pays, en 1536, sous le règne de Kristian III. Aucun autre culte n'y fut toléré jusqu'en 1845, époque à laquelle une délibération du *Storthing* reconnut la liberté religieuse de tous les chrétiens. Ce n'est qu'en 1851 seulement que les Juifs furent mis sur un pied d'égalité complète avec les chrétiens. Il y a en Norvège trois missions catholiques, l'une à Kristiania, l'autre à Bergen, et la troisième à Alten, en Laponie. Elles ont jusqu'ici fait fort peu de prosélytes.

mariées. Tous ces objets sont en argent, sauf les couronnes, qui sont plus généralement en or, et servent encore dans les cérémonies nuptiales. On voit aussi un grand nombre de coupes en forme de calices ; ces souvenirs des aïeux se transmettent de génération en génération et restent habituellement la propriété du fils aîné, qui hérite de la terre et de la maison paternelle.

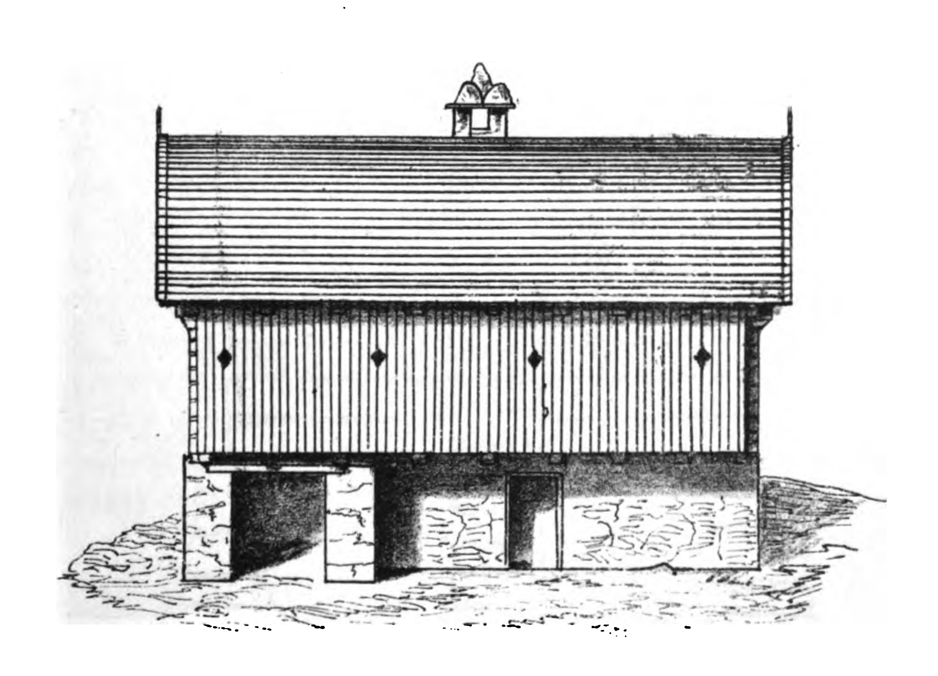
Les bijoux les plus répandus sont des broches rondes, formées d'anneaux concentriques, auxquels sont suspendus par des chaînes plusieurs petites calottes sphériques. Ce genre d'ornementation doit avoir, du reste, une origine fort ancienne : on rencontre la même disposition dans un grand nombre d'objets antéhistoriques de l'âge du bronze et de l'âge du fer. Il est encore du goût des Norvégiens, car les joailliers de Kristiania font des filigranes d'argent reproduisant, dans de moindres dimensions, les formes des bijoux anciens, et même les colliers des vaches sont garnis de pendeloques en cuivre exactement pareilles à celles des broches et des autres ornements.

Les couronnes de mariée se composent d'un diadème assez élevé dans sa partie antérieure, imitant les anciennes couronnes royales. Sur les fleurons sont encastrées des pierres brillantes simulant des pierres précieuses, ou bien s'étalent des chapelets de pendeloques en or. Cette couronne, qui ferait un bien singulier effet sur la tête d'une mariée vêtue de nos costumes modernes, semble au contraire naturellement à sa place sur la tête d'une Norvégienne parée de son pittoresque vêtement national.

Dès que nos chevaux sont prêts, nous voulons payer le café qu'on nous a servi, mais le géant s'y oppose et répond qu'il est heureux d'avoir pu nous l'offrir. Nous le remercions vivement en lui serrant la main plusieurs fois, suivant

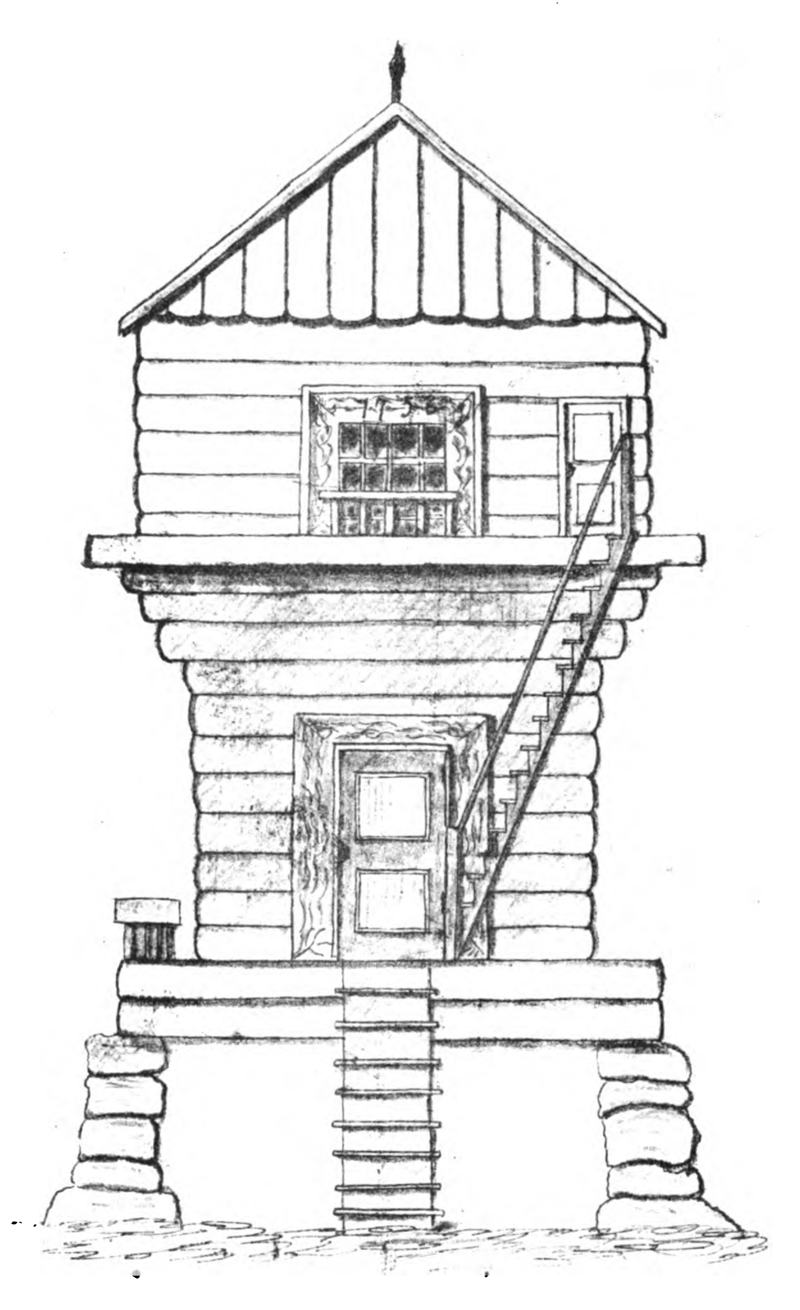


MAISON RURALE



ECURIE ET GRANGE

Pl VII



UN CHALET DU THELEMARKEN

Pl. VIII.

l'habitude norvégienne, et nous partons, emportés par des chevaux vifs et rapides, dont la seule allure est le grand trot perpétuel. Heureusement, la route est excellente, et on ne court aucun danger le long des torrents et des lacs qui se succèdent durant le trajet jusqu'au relais de *Mogen*, où nous déjeunons avec les inévitables truites saumonées et les éternelles pommes de terre. Après Mogen, le paysage devient on ne peut plus pittoresque : la route traverse de splendides forêts ; dans les bas fonds dorment de grands lacs à l'eau verte, et des vallées tourbeuses où s'ébattent de nombreux vols de grives et de canards sauvages. Mais le temps se gâte : la pluie tombe à torrents, et nous arrivons au relai de *Fundelje* complétement mouillés. A peine avons-nous pris un air de feu, qu'il faut repartir. Comme la station se compose d'une chambre unique pour la famille du maître de poste, et qu'il n'y a pas d'autre habitation dans le voisinage, il ne faut pas songer à rester, et nous allons chercher plus loin un gîte plus convenable.

La pluie tombe par intervalles, et les nuages qui se tiennent à une grande hauteur, nous permettent de voir autour de nous. Au sortir de la Skydsstation, on descend dans une immense forêt, où deux grands torrents se rencontrent en mugissant et roulant des flots d'écume parmi d'énormes blocs de granit. L'un de ces torrents, qui vient du Nord-Est, est un des trop pleins du *Totakvand*, et forme, avant de se joindre à l'autre, une magnifique cascade, au-dessus de laquelle passe la route sur un fragile pont de bois. Le chemin monte et descend alternativement dans des forêts touffues, à travers les éclaircies desquelles on jouit constamment d'admirables points de vue, ce qui nous fait regretter plus vivement que le soleil ne vienne pas éclairer ces paysages enchanteurs de hauts sommets, de lacs et de

forêts ; car, bien certainement, nous traversons en ce moment une des plus belles parties du Thelemarken. La pluie redouble, et, quand nous atteignons la station de *Høgetvedt*, nous sommes totalement trempés. Le maître de poste ne peut nous recevoir, le local qu'il occupe étant à peine suffisant pour lui.

Heureusement, dans le hameau situé à un petit quart d'heure au-dessus, le *lensmand* (1) a une grande maison dans laquelle il pourra nous loger. Nous mettons nos sacs sur le dos, et montons vers la bienheureuse maison peinte en rouge, dont les cheminées fumantes annoncent la fin de nos tribulations. En attendant, nous gravissons une prairie qui est changée en torrent, et au milieu de laquelle il faut des miracles d'équilibre pour ne pas s'enfoncer jusqu'à la ceinture. Dans quelques minutes, nous frappons à la porte du notable. Un vieux paysan, à l'air vénérable, vient nous ouvrir :

« Pouvez-vous loger ? » lui demandons-nous.

Il ne répond pas, et nous toise d'un air soupçonneux. Après un moment de silence :

« *Ere De Tudske ?* nous demande-t-il ; Êtes-vous Allemands ?

— *Nei, vi ere Franske* ; Non, nous sommes Français, » répondons-nous.

Il fut, dès lors, très-aimable, et nous conduisit dans deux grandes chambres au premier étage. Nous lui demandâmes la permission de descendre nous sécher dans la salle commune, où nous avions vu en entrant briller un grand feu. Cette pièce offrait un aspect des plus curieux : il faisait

(1) Le *lensmand* est un riche paysan, qui est maire, juge et souvent député de son district.

nuit, et la flamme seule éclairait de ses lueurs rouges et vacillantes l'immense salle ; au fond, des jeunes gens fumaient et buvaient devant une grande table. Entre les deux fenêtres, un antique buffet peint en vert avec mille arabesques rouges étalait ses rayons, garnis d'anciennes faïences ; sous le manteau de la vaste cheminée près de laquelle nous étions assis se tenait, outre nous trois, une jeune femme séchant ses pieds nus et ses longs cheveux blonds humides de pluie ; à nos pieds grouillaient des chiens et un jeune cochon de lait, qui allait de temps en temps se réfugier dans un vieux mannequin plein de paille, disposé exprès pour lui au coin du feu ; sur nos têtes, des hardes de toute sorte, des jupons, des bottes suspendues à des ficelles s'entremêlaient dans un pittoresque désordre.

Dès que nous sommes un peu secs, nous nous hâtons de remonter pour souper. On nous apporte naturellement du beurre et du fromage. En fait de pain, il n'y avait que du *fladbrød* (pain plat). On obtient ce pain en mélangeant de la farine de blé avec de la farine de seigle ou d'avoine, qu'on humecte légèrement afin de faire une pâte. Cette pâte est étendue, au moyen d'un rouleau, sur une surface plane, et ne forme qu'une couche très-mince. On la découpe en carrés, que l'on dispose les uns sur les autres, et que l'on fait cuire de la manière bizarre que voici : près de la maison est une espèce de cabane de bois recouverte de gazon ; on y entasse le *fladbrød*, puis on la garnit intérieurement de broussailles et de brindilles vertes auxquelles on met le feu. Quand elles ont brûlé lentement pendant plusieurs jours, on retire le pain, qui forme des feuilles d'un millimètre d'épaisseur, mal cuites, sentant horriblement la fumée, tranparentes comme du parchemin, tachées seulement par le son, qui forme des points noirs au milieu de la pâte grise. On pro-

fite généralement de ce feu pour fumer en même temps des langues de bœuf, du mouton et du jambon, qui forment les principales provisions de l'hiver.

On nous offre comme boisson du thé, que nous acceptons avec empressement. Les chambres que nous occupons sont très-confortables et meublées avec une certaine recherche par les soins du lensmand, qui est un riche propriétaire et député au *Storthing* (1). Les portraits de ses collègues à l'Assemblée nationale norvégienne ornent un des panneaux de la chambre d'honneur. Le lendemain matin, le temps est superbe, et le soleil se lève derrière de grandes montagnes couvertes de neige. La femme du lensmand vient nous apporter du café au lait, suivant l'invariable habitude du pays, et nous partons en remerciant vivement notre hôte, qui nous demande un *species* (2) pour toutes les dépenses que nous avons occasionnées dans sa maison.

V

Caractère du paysan norvégien. — *Lillestuen.* — *Botten.* — Le châlet de *Haukelid.* — Traversée du *Haukelidfjeld.* — *Røldal.* — Gorge de *Grønsdal* et ses cascades. — *Odde.* — Le Hardangerfjord. — Arrivée à Bergen.

Nous descendons à la station de poste, où nos chevaux devaient être préparés, ainsi que nous l'avions convenu la veille ; mais tout est fermé, et le *stationsmester* n'est même pas levé. Bien que nous ne soyons pas depuis longtemps en Norvège, nous connaissons assez le caractère du paysan pour

(1) C'est le titre de la Chambre norvégienne des députés.

(2) Le *species* ou *speciedaler*, unité de la monnaie norvégienne, vaut 5 fr. 70. Il se divise en 5 *marks*, et chaque *mark* en 24 *skillings*.

ne pas nous en étonner. Le paysan norvégien est très-poli; il salue toujours l'étranger qu'il rencontre sur les routes, et lui jette au passage un cordial *God morgen* ou *God aften* (1); mais son salut n'a rien d'obséquieux, c'est un salut noble et fier, comme il convient au libre citoyen d'un pays libre. Il est bon, doux, hospitalier, mais d'une façon particulière: c'est une hospitalité froide et réservée, une hospitalité passive, pour ainsi dire. Quand vous arrivez devant la porte d'un relais avec le froid ou la pluie, vous voyez des têtes curieuses se coller aux vitres, mais personne ne sort, personne ne vient s'enquérir de ce que veut le voyageur; on le laissera des heures entières dehors sans le prier d'entrer. On dirait qu'une inexplicable timidité ou une réserve excessive les empêchent de vouloir s'imposer au voyageur, dont ils respectent la liberté. Mais si vous faites le premier pas, si vous entrez dans leur maison, aussitôt la glace est rompue, vous devenez un hôte, tout le monde se met à votre disposition, et l'on vous offre tout ce que l'on possède avec la plus franche cordialité. L'honnêteté et la probité du Norvégien sont proverbiales. Il est tellement incapable de commettre un vol ou une mauvaise action, qu'il n'y a ni police ni gendarmerie dans tout le royaume. Il se distingue en outre par un ardent patriotisme, et sait associer une extrême simplicité de manières à une grande fermeté et une grande douceur. « Des actes et non des paroles, » telle est sa devise. Jouissant d'une liberté plus grande que tout autre peuple, il la connaît et l'estime; aussi est-il très-jaloux de son indépendance.

Il y a cependant un revers à la médaille. Le paysan norvégien est généralement lourd, lent, froid, apathique, sou-

(1) Bonjour, — bonsoir.

vent paresseux et maladroit, toujours inexact. Avec lui ne comptez jamais partir de bonne heure. Il n'admet pas qu'on puisse être pressé et encore moins qu'on le presse lui-même. Il ne commence ses préparatifs que lorsque le voyageur a terminé les siens. Alors il va sortir la karjol du hangar où elle est enfermée, la regarde, l'examine dans tous les sens, tourne et retourne autour, en fait autant pour les harnais, puis pour le cheval dont il inspecte les pieds et consolide les fers. Malheur au voyageur quand le paysan a planté des clous dans les sabots de son cheval ! L'infortuné quadrupède, ferré par une main inexpérimentée, boîtera infailliblement, et aura souvent peine à arriver au relais suivant. N'essayez pas de faire des observations ; il ne les comprend pas, ou fait semblant de ne pas les comprendre en haussant les épaules. Il faut être loti d'une bonne dose de patience pour attendre sans murmurer, et lorsque nous disons au stations-mester, enfin réveillé de son profond sommeil, qu'il y a un grand pays où un proverbe dit : *Time is money*, il nous regarde d'un air hébété, bien persuadé qu'il a affaire à des fous.

Les paysans norvégiens sont obstinément opposés aux innovations tant en agriculture qu'en politique ou en religion ; cependant ils se laissent aisément guider par ceux en qui ils ont confiance. Le plus grand défaut qu'on puisse leur reprocher est l'ivrognerie, qui engendre chez eux des habitudes de saleté et de paresse. Depuis quelques années ce vice tend à diminuer, et pour deux causes : la première, c'est que le gouvernement fait des lois répressives sévères et impose les alcools à un taux excessif ; la seconde, c'est que depuis qu'il y a des routes, le paysan peut transporter les grains qu'il a de trop, au lieu d'être réduit à les garder et à les transformer en alcool, comme il le faisait autrefois. On voit maintenant fort rarement des paysans ivres.

Le travail intérieur des fermes est fait presque entièrement par les femmes. Elles sont généralement moins propres et moins bien vêtues que les hommes, excepté cependant le dimanche, où tout le monde essaie d'arriver à la propreté. Malheureusement il faut avouer qu'ils ont tous un penchant instinctif à ne prendre aucun soin d'eux-mêmes et des objets qui leur servent. Leur paresse naturelle paralyse le peu d'efforts qu'ils pourraient faire pour vaincre ce penchant.

La route après *Høgertved* remonte une vallée dirigée à peu près nord-sud, qui devient de plus en plus sauvage à mesure qu'on avance, et qui paraît fermée par de sombres et abruptes cimes ; mais dès qu'on est arrivé à leur pied, la vallée fait brusquement un angle droit et s'ouvre vers l'ouest. Sa pente est devenue tellement faible, que le torrent, ne pouvant plus s'écouler, forme un lac étroit et profond aux eaux vertes, surmonté de montagnes sans aucune végétation, qui donnent au pays environnant un aspect triste et désert : dans le fond paraissent des sommets étagés couverts de neige, et, à l'arrière-plan, un des glaciers du *Hardangerfjeld*.

Le relais de *Lillestuen* (1) est situé au bord du lac. Nous déjeunons, en attendant les chevaux, avec des truites saumonées, que l'on vient de pêcher, et du lait aigri (2), qui constitue un affreux breuvage, dont les Norvégiens sont friands, mais auxquels les estomacs civilisés sont absolument rebelles. Le lait aigri et fermenté est la principale boisson de ces misérables contrées, où l'absence de pâturages ne permet pas d'avoir assez de troupeaux pour donner du lait frais tous

(1) *Lillestuen*, la petite chambre : *lille*, petit ; *stue*, chambre.

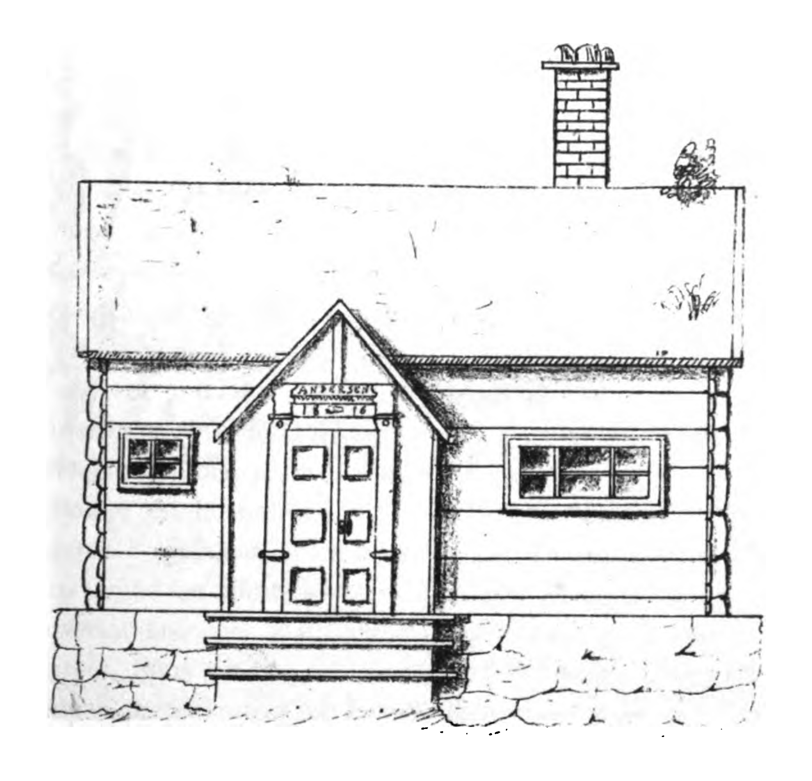
(2) *Suurmelk : melk*, lait ; *suur*, aigre.

les jours. Lorsqu'on a fini de traire les vaches, on distrait une partie du lait pour obtenir du beurre et du fromage, le reste est versé dans un tonneau défoncé, placé à la porte de l'étable. Quand on a soif, on va puiser dans ce réservoir, où fermente un abominable liquide, au goût acide et nauséabond. C'est la seule chose à laquelle nous n'ayons pas pu nous habituer, malgré de consciencieux et persévérants efforts pendant les quelques jours que nous avons passés dans le Thelemarken. Au sortir de la station de Lillestuen, la route suit les bords du lac, qui revient ensuite à l'état de torrent, et mugit au milieu des blocs de rochers, dans les étroits couloirs où il se précipite. Nous admirons en face du hameau de *Jamsgaard* (1) la magnifique cascade du *Vahanfoss*. Bientôt la vallée se resserre, la pente devient plus forte et la route s'élève peu à peu par de longs lacets jusqu'à deux grands lacs circulaires superposés. Autour d'eux le paysage est aride et sombre. Quelques plaques de neige se montrent sur les flancs noirs des hautes montagnes ; la végétation a complétement disparu. Dans tous les endroits où la pente est faible, la bruyère et les joncs qui végètent forment des cirques tourbeux, où quelques bouleaux nains et des pins sylvestres rabougris luttent contre la décomposition de la tourbe, et ne tarderont pas à succomber comme ceux dont on voit les troncs à demi-pourris, gisant à la surface des marais noirâtres.

Partout où il n'y a pas de tourbe, la roche est verticale et complétement dénudée. Le paysage formé par ces lacs, ces chaos de rochers éboulés, ces vallées de tourbe et les neiges des hauteurs voisines, est profondément triste et effrayant.

La route domine bientôt d'autres lacs situés au-dessus des

(1) *Gaard* veut dire *ferme*, *métairie*.



UN DES BATIMENTS DE LA STATION DE BOTTEN

Pl. IX.

précédents. C'est au bord de l'un d'eux que se trouve la station de *Botten*, au pied du grand massif montagneux du Haukelidfjeld, dont les glaciers ferment l'horizon de toutes parts. La pluie qui vient tout à coup, nous oblige de passer le reste de la journée au relais de Botten (1), dans la grande salle duquel nous avons tout loisir pour examiner les anciens meubles, les panneaux peints à fresque, les chaises massives et les inscriptions peintes sur les lits et les buffets. Nous en traduisons une : *Lit donné à Olaf Andersen, par la générosité d'Anna, son épouse. Botten, l'an 1817.*

Au-dessus de la grande porte s'étale une maxime religieuse, dont la fantaisiste orthographe avait dérouté totalement nos connaissances en norvégien. Ce n'est qu'après de patientes recherches que nous avons pu la comprendre : « *De même que l'armée protège la liberté des citoyens, ainsi Dieu garantit cette maison des voleurs et du feu du ciel. Que son nom soit béni par ceux qui y habitent !* » Les panneaux de la porte présentent un splendide échantillon de la peinture rustique à cette époque. Un général (2), en costume premier empire, monté sur un cheval rougeâtre, au milieu d'un champ vert épinard, conduit des soldats jaunes à l'assaut d'une grande forêt bleue, dominée par une montagne grise.

Botten est le dernier relais de la route carossable, qui s'arrête à quelques kilomètres au-delà. Le maître de poste nous prend en affection, et entame avec nous de longues conversations, dont malheureusement le sens nous échappe souvent. Nous passons une partie de notre temps à regarder tomber la pluie drue et serrée, et le reste à feuilleter le *dagbog*, pour y chercher des noms français qui y sont inscrits en bien petit nombre.

(1) Voyez la planche IX.

(2) Le peintre a, sans doute, voulu représenter Bernadotte.

Le lendemain matin, bien que le temps ne soit pas très-brillant, nous nous décidons à aller à *Haukelidsæteren*, châlet que la société des touristes a fait bâtir au pied des glaces, et où doit passer la route future. Notre maître de poste nous propose de faire le trajet à cheval ; nous lui supposons des vues intéressées et refusons les montures. Mal nous en prit; car, pour aboutir au châlet, il nous faut traverser des tourbières et des torrents, dans lesquels nous avons de l'eau jusqu'aux genoux (1). Après quelques heures de marche pénible, nous apercevons, du haut d'un petit col, un lac entouré de glaciers. Une colonne de fumée indique la place du châlet, aux abords duquel la route est déjà tracée. Nous nous séchons devant un grand feu, et renonçons à entreprendre la traversée du Haukelidfjeld avec un temps aussi incertain. La pluie, qui continue, nous retient prisonniers au châlet.

Impossible de partir le lendemain : il fait un vent violent, de gros nuages noirs enveloppent les glaciers et la vallée. Nous nous consolons de notre captivité forcée en écrivant, en dessinant, et en allant voir les ouvriers de la route, qui, ne pouvant pas travailler, passent leur temps à danser au son d'un accordéon, instrument favori des montagnards. Vers cinq heures, le temps s'éclaircit, les brouillards disparaissent, et le soleil, qui se montre, nous permet de juger de la sublimité du paysage qui entoure le châlet. Nous

(1) Ces formations tourbeuses et ces amas de rochers brisés qui occupent dans toute la Norvège la zone comprise entre la limite des forêts et le commencement des neiges perpétuelles, rendent les excursions pédestres sur les sommets, non-seulement pénibles, mais encore dangereuses. On court à chaque instant le risque ou de s'enfoncer dans les tourbières ou de tomber sur des rocs dont on apprend à ses dépens à connaître la dureté.

acceptons le soleil du soir comme un heureux augure pour le lendemain, et nous nous endormons dans cet espoir, bercés par la douce mélodie de l'accordéon, dont notre virtuose joue à ravir, et par le bruit des sabots qui retombent en cadence sur le parquet de la salle de danse improvisée.

Le matin, la journée s'annonce belle, et, instruits par l'expérience de l'avant-veille, nous demandons des chevaux pour faire le trajet. Un colporteur et un vieux chasseur de rennes partent avec nous. Le chemin s'élève peu à peu, et traverse des cirques successifs, dont les fonds sont occupés soit par des lacs alimentés par de nombreux torrents, soit par d'affreuses tourbières, pleines d'une fange épaisse et gluante, dans laquelle les chevaux, enfoncés jusqu'au ventre, pataugent péniblement et traînent les jambes du cavalier dans cet épouvantable liquide, tandis qu'ils éclaboussent la partie supérieure de son corps. Nous sortons complétement noirs de ces tourbières. Heureusement la nature a pris soin de placer le remède à côté du mal : les torrents alternent avec les marais, de sorte qu'en traversant les uns on lave la boue prise dans les autres. La traversée de ces torrents n'est pas la partie la moins pittoresque de notre excursion; ce sont de grands cours d'eau, coulant avec une extrême rapidité, s'élargissant parfois suffisamment pour former des gués où les chevaux ne perdent jamais pied. Il faut voir avec quelle vigueur ces énergiques animaux se lancent dans le courant, la tête haute, marchant avec précaution au milieu des gros blocs de rochers qui encombrent le lit du torrent. Le cavalier prend jusqu'à la ceinture un bain glacé, mais il traverse, et c'est l'essentiel. Quant à notre guide, au vieux chasseur et au colporteur, dès que nous sommes rendus sur l'autre rive, nous leur renvoyons nos montures, pour qu'ils puissent passer à leur tour. Lorsque l'eau a peu de

profondeur, nous les prenons en croupe, afin de perdre moins de temps. Cet ingénieux système présente cependant quelques inconvénients, car à un moment donné le colporteur chargé d'un grand sac saute en croupe derrière l'un de nous. A peine avions-nous fait quelques pas dans l'eau, que le cheval, mécontent de ce supplément de poids, cherche à s'en débarrasser traîtreusement par d'intempestifs sauts de mouton. Le ballot du colporteur penche tout d'un côté, et fait perdre l'équilibre à son malheureux propriétaire, qui entraîne à son tour le cavalier, et nous nous trouvons bientôt doucement superposés l'un à l'autre dans le lit du torrent. Grâce à son volume, le ballot nous avait protégé d'un bain complet.

Nous atteignons bientôt des régions plus élevés et plus froides : les lacs sont remplis de grandes banquises de glace bleue ; la pente augmente, et bientôt tout est gelé. De tous côtés surgissent de nouveaux glaciers; ils s'étendent à perte de vue : rien de plus morne, de plus désolé, que la montagne qui nous entoure. Cependant, nous y voyons une cabane entourée de quelques pâturages. Nous passons quelques minutes devant le feu, ou plutôt dans la fumée qui remplit la hutte, où des paysans ont installé une fromagerie. Un peu après, toute végétation cesse : d'immenses plaques de glace s'étendent devant nous. Elles sont heureusement recouvertes d'une couche de neige, dans laquelle les chevaux posent solidement leurs pieds. Nous louvoyons pour éviter les crevasses, et nous nous demandons comment il sera possible de faire passer ici la route carrossable. Il faut pourtant qu'elle aboutisse au col de *Røldal*, qui est le plus bas des sommets environnants, et d'où nous avons une vue splendide des immenses cirques de glace de *Folgefonden*, de *Haarteigen* et de *Hardangerjøkulen*. Peu à peu, la descente

commence entre de grands rochers aux parois verticales et même surplombantes. Tout à coup, vers l'ouest, nous apercevons le lac de *Røldal* avec une cascade dans le fond, entouré de montagnes à pic, noires à leur base, toutes blanches de neige au sommet; on dirait un peu d'eau verte oubliée au fond d'une gigantesque chaudière d'une incommensurable profondeur. L'œil arrive au lac, tout brillant de soleil, en suivant une gorge escarpée, sombre et profonde. Rien de plus saisissant que ce grandiose spectacle. On descend rapidement vers *Røldal*, petit village assez important, dont les maisons, entourées de prairies et de champs cultivés, reposent un peu l'esprit, à la suite des sublimes horreurs que l'on vient de voir.

A gauche est une magnifique cascade qui, du haut des glaciers où elle prend naissance, tombe par des chutes étagées au fond de la gorge qui mène au lac. La poussière produite par la cascade vole de tous côtés; des gerbes remontantes s'entrecroisent en l'air et viennent frapper les rochers voisins; enfin, l'eau mugissante trouve un libre passage, et s'étale en une immense palme blanche qui se perd dans les blocs de granit. Nous arrivons à la station de *Røldal* avec la nuit, presque à jeun depuis le matin; aussi, la truite saumonée, les pommes de terre, le lait et le pain de seigle sont-ils les bienvenus.

Nous repartons le lendemain à cheval au point du jour. Le sentier suit, pendant quelque temps, le bord occidental du lac, dans lequel tombent trois belles cascades; puis s'élève rapidement jusqu'au col de *Horrabrækkene*, occupé par les neiges, au-dessous desquelles recommence la route carossable. La descente du col au relais de *Seljestad* se fait au moyen d'une grande quantité de lacets à tournants rapides et enroulés comme un limaçon. Nous reprenons des karjol à

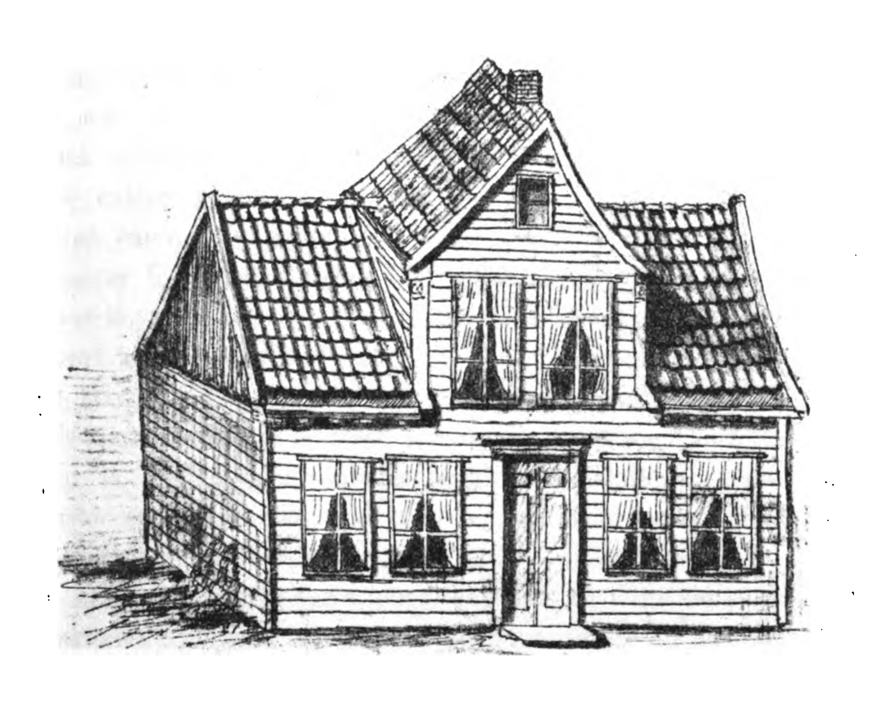
Seljestad, situé dans une grande dépression au milieu de montagnes boisées. D'ici à *Hildal*, la route creusée dans le roc et suspendue continuellement au bord de l'abîme, descend le long de la gorge de *Grønsdal*, qui est certainement une des plus grandes curiosités de la Norvège. Le torrent, enserré entre de hautes montagnes à pic, mugit avec fureur, et produit, de distance en distance, d'immenses chutes, dont le grondement, répercuté par les échos, imite le bruit du tonnerre. La gorge se prolonge au milieu d'escarpements boisés, dominés eux-mêmes par des sommets dentelés. En approchant de Hildal, la route passe auprès de deux cascades en face l'une de l'autre, qui couvrent l'étroite vallée de leur poussière. Rien de plus beau que ces deux splendides cataractes se précipitant d'une grande hauteur avec un volume d'eau considérable. Quelques pas au-dela, une troisième cascade en forme de cœur vient ajouter sa propre poussière à celle de ses deux voisines. Nous voici bientôt au bord d'un grand lac, le *Sandvenvand*, que nous traversons dans un petit canot à quatre rameurs. Quand on est au milieu du lac, le point de vue est vraiment admirable : de chaque côté tombent deux grandes cascades symétriquement placées ; derrière nous se creuse la gorge profonde de *Grønsdal*, terminée par les neiges du col de Horrabrœkkene ; devant nous s'élèvent des montagnes boisées, aux formes capricieuses. C'est l'esprit ébloui de tous ces beaux spectacles, que nous débarquons près d'*Odde*, où le Sandvenvand se jette dans le *Sørfjord*, une branche du grand Hardangerfjord. Odde est un village important, d'où part, trois fois la semaine, un bateau à vapeur pour Bergen. Près de l'embarcadère est un hôtel confortable, où nous trouvons une société nombreuse, en compagnie de laquelle nous montons sur le grand dampskib *Hardangeren*, qui dans vingt-quatre heures nous

portera à Bergen. Les bords du *Sørfjord*, si étroit qu'il a l'air d'un grand fleuve, sont peuplés et cultivés. On y remarque de nombreux vergers plantés en pommiers, dont les fruits verdâtres et atrophiés ne mûrissent jamais. Du côté ouest tombent de nombreuses cascades, et s'ouvrent des vallons latéraux, dans lesquels descendent les dernières pentes du glacier de Folgefond, qui occupe tout le haut plateau compris entre le *Sørfjord* et la mer. Cet immense glacier, qui a 50 kilomètres de long sur 25 à 30 de large, est une vaste plaine de glace unie, couverte toujours de névé, et qui projette le long du *Sørfjord* et du Hardangerfjord de grandes masses de glace d'une colossale épaisseur, dont la couleur bleu foncé apparaît à travers les mille crevasses qui les sillonnent. Le *Hardangeren*, fort commode pour les touristes, s'arrête la plus grande partie de la nuit, et ne reprend sa course que le lendemain matin. Le Hardangerfjord est un des plus beaux fjords de la Norvège, aux rives cultivées, fertiles et peuplées. Les paysans qui habitent ses rivages ont des costumes élégants et pittoresques. Le seul inconvénient de ce beau pays, c'est la pluie. Les glaciers de Folgefond et Jostedal (1) abaissent la température de l'air ambiant dans un rayon assez éloigné, et refroidissent les vents chauds et humides de la mer qui viennent frapper leurs pentes ; il en résulte une condensation toujours renouvelée de vapeur d'eau et la formation inévitable de nuages qui crèvent perpétuellement dans les parages du Hardangerfjord. Le capitaine du *Hardangeren* nous assure que depuis plusieurs années qu'il fait tous les jours le trajet

(1) Le *Jostedalsbræen* est une vaste plaine de glace de 100 kilomètres de long sur 50 de large, qui domine le *Sognefjord*, golfe immense et profond situé au nord de Bergen.

de Bergen à Odde ou inversement, il n'a jamais pu voir complétement le Hardangerfjord, dont les nuages voilent toujours quelque partie, au grand détriment des amateurs de pittoresque. La matinée cependant est magnifique au moment où nous quittons *Eide*, dont le petit port nous a abrités pendant la nuit, et les rayons du soleil levant semblent vouloir infliger un cruel démenti aux paroles du capitaine. Il se contente de sourire d'un air fin pour répondre à nos reproches. Une demi-heure après nous étions assaillis par une de ces effroyables averses spéciales aux pays montagneux, et nous nous hâtions de rendre justice à l'expérience du marin.

Enveloppés et encapuchonnés dans nos longs caoutchoucs, nous nous promenons sur le pont, en compagnie d'un Anglais membre de la Chambre des Communes, et de sa jeune femme, qui, protégés par leurs imperméables, essaient comme nous de saisir à travers les éclaircies quelques échappées de ce paysage que nous ne devons plus revoir, et dont le ciel inclément persiste à nous cacher la vue. Pendant que le steamer frappe les flots de ses grandes roues et projette en l'air son noir panache de fumée, nous faisons connaissance avec nos Anglais, qui nous entendant causer en français, sont venus de suite vers nous avec une amabilité qui contraste singulièrement avec la raideur gourmée de quelques-uns de leurs compatriotes. Bien qu'ils n'aient suivi que les routes fréquentées et qu'ils se soient arrangés de manière à faire halte la nuit dans les grandes stations, où l'on rencontre toujours un confortable relatif, il faut néanmoins beaucoup d'intrépidité de la part d'une femme pour entreprendre cette excursion, pendant laquelle on est obligé de renoncer à ces mille raffinements du luxe et de la civilisation que l'habitude a transformés en nécessités. Nous garderons longtemps



UNE MAISON DANS LA STRANDGADE A BERGEN.

le souvenir des quelques jours qu'il nous a été donné de passer en leur agréable société, et nous n'oublierons jamais leur attrayante conversation et leur exquise urbanité. En revanche, puissent-ils oublier le sans-façon avec lequel nous écorchions leur langue !

A *Rosendal*, un des plus beaux sites du Hardanger, le bateau fait une assez longue station, et nous assistons à l'essai d'embarquement d'une vingtaine de vaches à destination de Bergen. Ces malheureuses bêtes refusent absolument de monter sur le plan incliné qui doit les conduire dans les flancs du steamer. Après de nombreux efforts restés sans succès, le capitaine renonce à vaincre l'obstination de ces entêtés ruminants et prend le parti héroïque de les faire enlever au moyen de la grue à vapeur qui sert à charger les marchandises. Une solide couverture est passée sous le ventre de l'animal, puis vivement fixée par ses quatre coins aux chaînes de la grue. Aussitôt la machine se met en marche et l'on voit la pauvre vache soulevée brusquement, les jambes raides et écartées, les yeux démesurément ouverts par la terreur, poussant des beuglements plaintifs, tournoyer en l'air et s'enfoncer tout à coup dans les obscures profondeurs de la cale.

Quelques heures après, nous touchions au terme de notre traversée : Bergen, bâti en amphithéâtre, adossé au flanc de sept hautes collines, apparaissait dans le fond du golfe, profilant, sur les sombres rochers qui l'environnent, les tours de ses églises et les toits aigus de ses maisons, dont la forme particulière imprime à la ville un très-grand cachet d'originalité. Elles ont été faites sur le modèle des constructions élevées aux XVI[e] et XVII[e] siècles par les Hanséates, maîtres alors de Bergen.

VI

***Bergen.* — Les îles et les fjords des côtes occidentales de la Norvège.**
Aalesund.* — *Kristiansund.* — *Throndjhem.

Bergen est la seconde ville de Norvège et a toujours eu un commerce des plus florissants. C'est dans les vastes chantiers qui avoisinent le port, dans les grands magasins aux toits rouges et pointus, que s'emplissent ces tonneaux de harengs et de morues salés, que se font ces balles de *Stockfisk*, que se fabriquent ces huiles de foie de morue, qui sont ensuite exportés dans le monde entier. C'est principalement entre Bergen et *Stavanger*, à l'entrée des grands fjords qui s'ouvrent sur la côte, que l'on prend les harengs. Ils s'avancent en grandes masses serrées, et leur arrivée ést aussitôt annoncée par le télégraphe à toutes les villes de la côte. Cette pêche donne un produit net de 16 millions de francs. La morue vient de même, en colonnes épaisses, envahir au printemps tous les fjords situés au nord de Bergen, ainsi que les abords des îles *Loffoten*. On prend aussi, en grandes quantités, des saumons, des maquereaux, des homards, dont l'exportation, jointe à celle des morues, produit un revenu de 34 millions de francs. Toutes ces pêches occupent environ 150,000 personnes, c'est-à-dire le dixième de la population totale de la Norvège.

Aux mois de mars et d'avril, époque à laquelle ont lieu les passages de ces divers poissons, le port de Bergen présente une animation extraordinaire. Poussées par leur voile unique, de forme carrée, que gonfle le vent du Nord, les

barques (1) de toute dimension se croisent dans la rade, et viennent déposer dans les magasins de leurs patrons le produit de leurs pêches. C'est alors que les chaudières s'allument, que les morues et harengs, éventrés et salés, s'entassent dans les barils, et qu'une odeur spéciale, exhalée par ces préparations diverses, pénètre si bien dans les moindres recoins de la ville, qu'elle est encore sensible plusieurs mois après.

Il pleut à Bergen 360 jours de l'année. Nous avons la chance bien rare d'avoir beau temps le lendemain de notre arrivée, et nous pouvons par conséquent circuler à notre aise, et visiter parfaitement la ville. Nous admirons ses maisons de bois, propres et élégantes (2), ses rues étroites et animées, son port large et bien abrité, devant lequel s'élèvent les *Tudskebryggen*, anciens comptoirs des Hanséates. L'entrée de la rade est défendue par la forteresse de *Bergenhus*, que fit bâtir le roi *Olaf Kyrre*, fondateur de Bergen, et par un autre petit fort, situé du côté opposé. Nous nous promenons sur le glacis du fort de *Sverresborg*, qui termine au nord les fortifications de Bergenhus, d'où l'on a une vue admirable des îles et des fjords qui avoisinent Bergen. A côté de nous, un factionnaire, lassé de garder l'immobilité, se met gravement à valser avec son fusil sur l'épaule, résultat inattendu de la discipline paternelle qui règne dans la garnison.

Au sud de la ville s'élève un musée monumental, situé sur une petite hauteur, d'où l'on domine en même temps le port, la pleine mer et les environs verdoyants de Bergen, où l'on remarque le lac de *Lungegaarden*, aux bords ombragés.

(1) Ces barques, venues des îles *Loffoten* et du *Finmark*, portent le nom de *Jægts*.

(2) Voyez la planche X.

Le musée contient une intéressante collection d'antiquités nationales, et une belle galerie d'histoire naturelle, précieuse surtout au point de vue de la faune norvégienne.

Au bout du faubourg ouest de Bergen s'élève un grand bâtiment, entouré d'un beau jardin et d'un parc; c'est un hôpital pour les lépreux. Cette affreuse maladie, absolument inconnue dans les autres parties de la Norvège, a dû être apportée au moyen-âge par quelque navire venu de l'Orient. Autrefois répandue dans l'évêché de Bergen, elle tend maintenant à disparaître, et le nombre des malades est très-restreint. Par suite de règlements sévères, les lépreux, objet d'une surveillance active, sont, dès qu'on s'aperçoit de leur état, enfermés dans l'hospice, et toute alliance leur est interdite, afin d'éviter la propagation de cet horrible mal.

En temps ordinaire, Bergen n'est pas un bien gai séjour. Le port, la *Strandgade* (1) et le marché aux poissons sont toujours pleins d'une foule bariolée et vivante de matelots, de pêcheurs, de négociants. C'est là ou sur la grande place *Kristie* que tout le monde se promène et se rassemble, comme autrefois les anciens Romains sur le forum. De même que les autres villes de Norvège, Bergen ne possède aucun lieu de réunion, ni aucun café; il n'y a qu'un tout petit théâtre. C'est même l'objet d'une vive surprise pour le voyageur qui, arrivant pour la première fois en Norvège, débarque à Kristiania, de trouver une capitale de 70,000 habitants sans le moindre café (2). Le caractère norvégien est ainsi fait, qu'il ne ressent nullement le besoin de cette vie extérieure

(1) *Strand*, rivage; *gade*, rue. — La *Strandgade* est la principale rue de Bergen, et règne tout le long du port.

(2) Il y a à Kristiania deux théâtres et un alcazar d'été, où l'on chante les traductions de nos plus mauvaises chansonnettes françaises.

et agitée qui forme chez nous et les autres peuples de l'Europe une si grande part de l'existence. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la race norvégienne n'a jamais donné aucun de ses enfants au théâtre. Les acteurs qui forment les troupes de Kristiania sont toujours danois, quelquefois allemands et suédois. La vie errante, les hasards de la bohême, la tendance de la partie féminine des troupes théâtrales à chercher en dehors du métier des profits peu avouables, ne conviennent pas à ce peuple si foncièrement honnête et si profondément moral.

Bergen est donc bientôt vu, et, après une journée si pluvieuse qu'il était impossible de s'aventurer dans les rues changées en torrents, nous formons le projet d'aller plus au nord et de suivre sur un assez long parcours les côtes de Norvège, auxquelles les mille découpures du rivage, les contours des fjords, et les îles, si nombreuses qu'elles forment comme une ceinture au continent, donnent une physionomie particulière et réellement intéressante. Nous retenons nos places sur un grand bateau à vapeur danois l'*Arcturus*, qui fait un service régulier entre *Throndjhem* et *Kjøbenhavn* (1), en faisant escale dans tous les ports de la côte. Nous quittons Bergen le 8 septembre à minuit, par une soirée splendide, qui a succédé tout à coup aux averses diluviennes du matin. Une belle aurore boréale éclaire le Nord de ses reflets multicolores, la mer phosphorescente semble agiter autour de nous des abîmes de feu ; l'*Arcturus*, de sa puissante hélice, vient remuer toutes ces pâles clartés qui glissent dans les vagues, et Bergen, tout brillant des lumières étagées sur les montagnes qui l'enserrent, disparaît bientôt à nos regards. Le lendemain la journée est belle, mais il y a

(1) C'est le nom danois de Copenhague.

toujours un peu de brume du côté du soleil, autour duquel brille un grand cercle irisé (1). L'*Arcturus* navigue au milieu de grandes montagnes bizarrement découpées, nues, blanchâtres, émergeant subitement des flots, et semant autour d'elles de terribles récifs sous-marins, au milieu desquels il faut prudemment louvoyer (2). Voici l'île de *Sulen*, avec ses pics élevés ; l'église et le riant presbytère d'*Eidvindvik ;* l'entrée du majestueux *Sognefjord*, le plus grand fjord de la Norvège; la grande île d'*Alden*, qui, de loin, ressemble à un lion couché ; *Kinn*, formée d'un immense rocher fendu en deux, comme une gigantesque brèche de Roland ; *Batalden*, qui s'élève verticalement à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer ; *Bremanger*, triste et sauvage, terminée par le haut pic de *Hormelen*, au pied duquel passe notre steamer. Sur la côte s'étagent des montagnes boisées, surmontées de glaciers. Tantôt la distance entre les îles et la côte principale est très-grande, tantôt l'*Arcturus* passe dans d'étroits canaux, entre de hautes parois verticales. Des goëlands, des canards sauvages et autres oiseaux de mer animent seuls ces rochers, où l'on voit de loin en loin seulement quelques huttes de pêcheurs. Dans la journée, nous doublons le cap de *Stadt* et prenons la pleine mer. Un vent violent soulève d'énormes vagues qui balancent vivement notre vapeur. Il faut renoncer à jouir du paysage et payer le tribut fatal au mal de mer. Heureusement quelques heures seulement sont nécessaires pour doubler cette pointe avancée de la terre ferme ; l'*Arcturus* continue sa route au milieu des îles, tout est oublié, et nous remontons sur le pont jouir de la vue du soleil couchant au moment où nous entrons dans le petit port

(1) On donne à ce phénomène le nom de *parhélie*.

(2) Quand le temps est brumeux et mauvais, ces passages sont impraticables, et l'on est forcé de gagner la pleine mer.

d'*Aalesund*, coquettement placé dans une large baie bien abritée. C'est, dit-on, des environs de cette ville que partit jadis *Gange-Rolf* ou *Rollo*, un des ancêtres de Guillaume le conquérant. Voici ce que les *sagas* racontent à ce sujet :

A peine *Halfdan Svarte* (Halfdan le noir) était-il mort, que son fils *Harald Haarfager* (aux beaux cheveux) monta sur le trône. Ayant entendu vanter la beauté de *Gyda*, fille du roi de *Hordaland*, il lui envoya un héraut pour lui demander son cœur, sans lui faire cependant hommage de sa main. Gyda, aussi fière que belle, fit répondre qu'elle ne voulait pas donner sa main à un prince qui ne possédait que quelques mesquines provinces, et que si jamais elle consentait à se marier, ce serait seulement avec le souverain qui règnerait sur tout le pays. Piqué par cette ambitieuse réplique, Harald jura, par les dieux de ses ancêtres, qu'il laisserait croître ses cheveux, sa barbe et ses ongles, sans les rogner ou les peigner, jusqu'à ce qu'il eût conquis toute la Norvège. Ayant armé tous ses vassaux, il partit, décidé à vaincre ou à périr, et tint fidèlement son étrange et sauvage serment. Quelques années après, maître de la Norvège entière, il épousait la belle Gyda, qui fut pourtant obligée de partager les faveurs royales avec huit autres épouses.

Les conquêtes de Harald aux beaux cheveux obligèrent un grand nombre de petits princes, dont il avait pris les États, à s'expatrier, s'ils ne voulaient pas courber la tête sous le joug du vainqueur. Parmi eux était le *Jarl* (1) *Rolf* (2) qui partit avec ses sujets et conquit la Normandie,

(1) *Jarl* (noble) a formé le mot anglais *earl*, comte.

(2) C'était d'après la *saga* un homme gigantesque : *Rolf var saa stor og før, at ingen Hest kunde bære ham.* Rolf était si grand et si corpulent, qu'aucun cheval ne pouvait le porter (P. A. Munch — *Nordens ældste Historie).*

à laquelle les envahisseurs donnèrent leur nom de *Nordmænd*, hommes du nord. C'est à cette même époque que commencèrent les expéditions des *Vikings*, qui par leur entreprises hardies furent longtemps la terreur des nations européennes. A la tête de leur aventureux guerriers, les princes norvégiens exilés firent de nombreuses conquêtes, et purent fonder même des empires durables. C'est ainsi que fut peuplée l'Islande, et que furent envahies certaines parties de l'Angleterre et de la France à la fin du IXe siècle. Il n'y a dès lors rien de surprenant à ce que nous retrouvions en Normandie et en Angleterre un grand nombre de types rappelant d'une manière frappante la grande taille, la figure ronde, les cheveux blonds et les yeux bleus des paysans norvégiens.

Les teintes pâles de l'aurore boréale remplacent bientôt le soleil qui a disparu à l'horizon, et l'*Arcturus* reprend sa course en zigzags. Le lendemain matin, le temps est aussi beau que la veille. Le spectacle se modifie constamment autour de nous : à mesure qu'on s'approche d'elles, les îles revêtent des formes différentes ; on dirait tantôt des murailles de villes fortes, tantôt des animaux fantastiques, tantôt des navires sans mâts échoués sur des récifs. Du côté du continent s'ouvrent mille golfes sinueux, s'élancent mille petits promontoires, dont la multiplicité ferait le désespoir du géographe qui voudrait relever exactement ces innombrables découpures. Bientôt de hautes murailles rocheuses se dressent à notre droite, et la petite ville de *Kristiansund* apparaît avec ses maisons élégantes et le large chenal qui lui sert de port.

A peine a-t-on quitté Kristiansund, que l'on aperçoit, sur la côte, des glaciers aux formes arrondies, tandis que, tout autour de nous, s'élève une innombrable quantité de rochers,

formant des îles plus ou moins grandes. Presque toutes sont nues, blanchâtres, pelées, inhabitées; on n'y voit que quelques rares cabanes, autour desquelles sèchent des milliers de morues étalées au soleil. Le ciel est d'une admirable pureté, blanchâtre vers le Nord, mais bleu foncé au zénith. Le paysage garde toujours le même aspect à mesure que nous avançons, mais les montagnes voisines de la mer s'abaissent progressivement : il n'y a plus aucune habitation. Des canards sauvages, des eiders, des goëlands, des mouettes s'ébattent en vols serrés sur les petites îles. La mer bleue et calme comme un lac, les hautes montagnes de la terre ferme qui paraissent dans le lointain, les nombreuses barques de pêche qui sillonnent les flots, les rochers qui se dressent de tous côtés avec leurs formes bizarres et leur aspect désolé, donnent à ce paysage monotone, éclairé par un soleil pâle, un caractère de sublime tranquillité et d'incomparable grandeur. Quelle différence avec les côtes si riantes, si peuplées, si boisées des fjords qui s'ouvrent depuis Bergen jusqu'à Aalesund! Là-bas, c'était l'image de la vie au milieu d'une nature riche et gracieuse; ici, c'est l'image de la mort au milieu du désert. Toutes les voiles qui nous ont croisé ont maintenant disparu, et rien ne vient animer ces vastes espaces. C'est bien là cette nature du Nord, froide et morne, sans végétation, dont un soleil blafard a peine à percer les brumes éternelles ; il semble qu'il y règne un profond silence : si ce n'étaient les piaillements des oiseaux de mer et les cris rauques des eiders qui vont poser leurs nids d'édredon sur ces rochers abrupts où l'homme n'ose aller les prendre, on se croirait au milieu d'un pays qu'une baguette de fée aurait tout à coup frappé d'immobilité.

Nous entrons dans le fjord de Throndhjem au moment où le soleil va se coucher. De petits nuages fins et allongés

s'étalent autour du globe de feu, s'irisent des couleurs de l'arc-en-ciel, ou simulent de longs rayons rougeâtres. Une belle lueur jaune pâle se projette sur les montagnes à l'Est et au Nord ; enfin, au moment où le soleil va disparaître dans les flots, il éclaire d'une magnifique teinte rose violette les grands rochers qui ferment l'horizon. La nuit vient peu à peu, et l'aurore boréale déploie, vers le Nord, ses rayons ondulés, passant du vert au jaune et du jaune au rouge. Bientôt apparaissent, dans le lointain, de petits points lumineux qui grossissent à mesure que nous avançons : ce sont les becs de gaz de Throndhjem, qui, par cette nuit pure, se voient à distance. L'*Arcturus* fait entendre la voix grave et majestueuse de son gigantesque sifflet, que répercutent les échos d'alentour, et dont le timbre puissant doit réveiller les habitants de la vieille cité qui dort. Nous longeons pendant quelque temps le grand môle du port, et, après quelques manœuvres difficiles à exécuter dans cet étroit espace, au milieu des navires voisins, l'*Arcturus* jette l'ancre au bord du quai principal.

Throndhjem (1), l'ancienne *Nidaros*, et la troisième ville de Norvège par sa population et son importance commerciale, a été fondée en 997 par le roi *Olaf Tryggvason,* qui eut la vie la plus aventureuse et la plus romanesque que l'on puisse imaginer. A peine était-il né, que sa mère, pour fuir les usurpateurs de son trône, fut obligée de quitter le pays avec son fils. Pris par des pirates, ils furent séparés et vendus comme esclaves. Plus tard, Olaf, découvert et racheté par un de ses parents, devint un marin distingué et un redoutable chef de corsaires. Il épousa une princesse irlandaise,

(1) Prononcez *Trôniem*. On lui donne aussi le nom allemand de *Drontheim* dans les traités de géographie et sur les atlas.

embrassa le christianisme, et arriva au trône de Norvège en 991. Ce fut un zélé missionnaire du catholicisme, propageant sa foi le fer à la main, et ne laissant à ses sujets que l'alternative, ou d'embrasser sa religion ou d'être passés au fil de l'épée. En 998 il détruisit à Throndhjem le temple si célèbre de *Thor* et d'*Odin*, où se trouvaient les idoles de ces dieux, objets de la vénération publique. Malgré son étrange moyen de persuasion à l'égard des populations païennes, il fit faire peu de progrès au christianime, et la gloire d'avoir établi définitivement la nouvelle religion revient à l'un de ses successeurs, *Olaf le Saint,* qui, d'ailleurs, se servait des mêmes arguments que Tryggvason pour convaincre ceux qu'il voulait convertir.

Les rues de Throndhjem sont larges et droites, munies d'une chaussée centrale pavée et de contre-allées en macadam réservées aux piétons. Les maisons, construites entièrement en bois, n'ont généralement qu'un seul étage. Leur architecture n'a rien de remarquable, mais elles ont un grand air de propreté et de confort. Presque toutes sont neuves, à cause des incendies qui détruisent fréquemment des quartiers entiers, malgré les précautions les plus minutieuses. Un corps permanent de pompiers est dispersé dans divers postes, reliés tous au poste central par un fil télégraphique (*brand-telegraf*) (1). Il y a, en outre, communication électrique entre le poste central et les maisons les plus exposées, telles que les boulangeries, les fabriques de poteries et autres industries dans lesquelles on a besoin de feu. Le danger se trouve maintenant grandement réduit par l'emploi des briques dans les constructions neuves. Une usine récemment installée sur un très-grand pied utilise les dépôts

(1) *Brand* veut dire *feu, incendie.*

argileux voisins de la ville pour la confection d'excellentes briques cuites.

La cathédrale est le seul monument digne d'intérêt. Cette église, fondée par saint Olaf vers l'année 1020, a été bien des fois remaniée et dégradée. On travaille activement à la restauration de ce bel édifice, dont le style gothique fleuri rappelle les cathédrales normandes de Rouen et d'Angleterre, qu'il dépasse même par la richesse extraordinaire de ses ornements. On la voit fort mal à travers les échafaudages dont elle est actuellement masquée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Comme toutes les églises norvégiennes anciennes et modernes, elle est complètement entourée par le cimetière.

La ville, assise au fond d'un fjord, est bâtie sur les deux rives de la rivière Nidelven, qui forme, avant de traverser Throndhjem, une grande courbe. A l'est s'élèvent des collines de sable et d'argile cultivées en céréales ou couvertes de riches pâturages, dominées elles-mêmes par de hautes montagnes boisées. A l'ouest s'ouvre le large fjord, au centre duquel est un petit rocher formant une île appelée *Munkholm*. C'est là que fut fondé, en 1028, par *Kanut le Grand*, un couvent de bénédictins, changé plus tard en forteresse et enfin en prison d'Etat (1). En voyant ces coquettes maisons, ces jolis toits rouges, ces grandes rues bien percées, cette population paisible et travailleuse, on ne se douterait guère que l'on a devant les yeux l'ancienne cité batailleuse, la patrie de ces rois maraudeurs et pillards qui furent jadis l'épouvantail des nations civilisées de l'Europe. Combien devait être différent l'aspect de l'antique

(1) Victor Hugo a placé dans le fort de *Munkholm* un grand nombre de scènes de son *Han d'Islande*.

capitale, lorsqu'elle voyait entrer dans son port ces flottes de galères et de barques couvertes de guerriers à grande taille, à longue chevelure blonde, agitant leurs boucliers et leurs lances! C'est de Nidaros que partirent ces pirates célèbres, ces héroïques Vikings qui conquirent tant de royaumes et livrèrent tant de combats, dont les *sagas* nous redisent encore les sanglantes péripéties.

VII

Le *Gulf-Stream* et le climat de la Norvège. — *Støren*. — La vallée de *Guldalen*. — *Røraas*. — Notre interprète.

Le climat de Throndhjem, malgré la position septentrionale qu'occupe la ville, est relativement chaud, à cause de la proximité de la mer et du fjord dans lequel pénètre une branche du grand courant équatorial, le *Gulf-Stream*. Ses eaux tièdes réchauffent une large bande de terre tout autour du fjord, aussi les environs de la ville sont-ils fertiles et boisés; les maisons de campagne abondent sur les collines qui bordent le cours du Nidelv. Le Gulf-Stream exerce en effet une influence décisive sur le climat de la Norvège, dont il vient frapper les côtes à la hauteur du 62e degré de latitude. De ce point, il monte vers le Nord en longeant la côte, et va jusqu'à la frontière russe à travers l'Océan arctique; c'est ce qui fait que pendant les mois d'hiver, la température moyenne du cap Nord est exactement celle de Kristiania, bien que ces deux points soient séparés l'un de l'autre par 12 degrés de latitude (1); il en résulte que la côte ouest jouit des mêmes conditions climatériques sur

(1) Environ 1,800 kilomètres.

toute son étendue. Mais dès qu'on entre dans l'intérieur, hors de l'influence des vents de la mer, le froid est aussi intense pendant l'hiver que la chaleur est forte pendant l'été. Ainsi on a remarqué (1) qu'à Valle, dans le Sœtersdal, sous le 59ᵉ degré de latitude et à une altitude de 350 mètres au-dessus du niveau de la mer, le thermomètre monte en été à 42°, et descend en hiver à — 35°. Grâce au Gulf-Stream, cependant, la Norvège jouit d'un climat sain et beaucoup plus doux que les autres régions aussi éloignées qu'elle de l'équateur. En Islande la limite des neiges sous le 69ᵉ degré de latitude est à 920 mètres ; sur la côte du *Grønland* elle descend au niveau de la mer dans laquelle la neige forme des banquises ; dans le sud de la Norvège les ports se gêlent pendant les grands froids, tandis qu'au cap Nord, au 71° 1 de latitude, et à l'entrée des fjords le long de la côte ouest, la mer ne gèle jamais.

Une des principales conséquences de ce climat est une grande extension donnée à la culture. Ainsi, en Sibérie, toute trace d'agriculture cesse au 60ᵉ degré, tandis qu'en Norvège le blé mûrit jusqu'au 63ᵉ, l'avoine jusqu'au 69ᵉ et demi, l'orge jusqu'au 70ᵉ. Mais ici vient s'ajouter une autre cause indépendante du climat ; c'est la longueur des jours pendant l'été. Par suite des longues stations du soleil au-dessus de l'horizon, l'accroissement des plantes se fait avec une inconcevable rapidité. D'après des observations faites à *Alten* sous le 70ᵉ degré de latitude, l'orge croît en 24 heures de 0ᵐ,025, et cela sous le même parallèle que les régions continuellement glacées du nord de l'Amérique et de l'Asie ; à *Hammerfest* le foin est récolté un mois après que la neige

(1) *Murray's Handboock* auquel nous avons aussi emprunté plusieurs des renseignements qui suivent.

a quitté les hauts plateaux, et le blé même y mûrit souvent, lorsque les mois de juillet et d'août sont beaux ; on en fait alors la récolte en septembre. La pomme de terre vient parfaitement dans toute la Norvège, et peut, dans l'extrême Nord, se développer complétement dans un mois. Elle vient même à des altitudes très-élevées, là où aucune céréale ne pourrait vivre : aussi constitue-t-elle un élément précieux d'alimentation dans les montagnes.

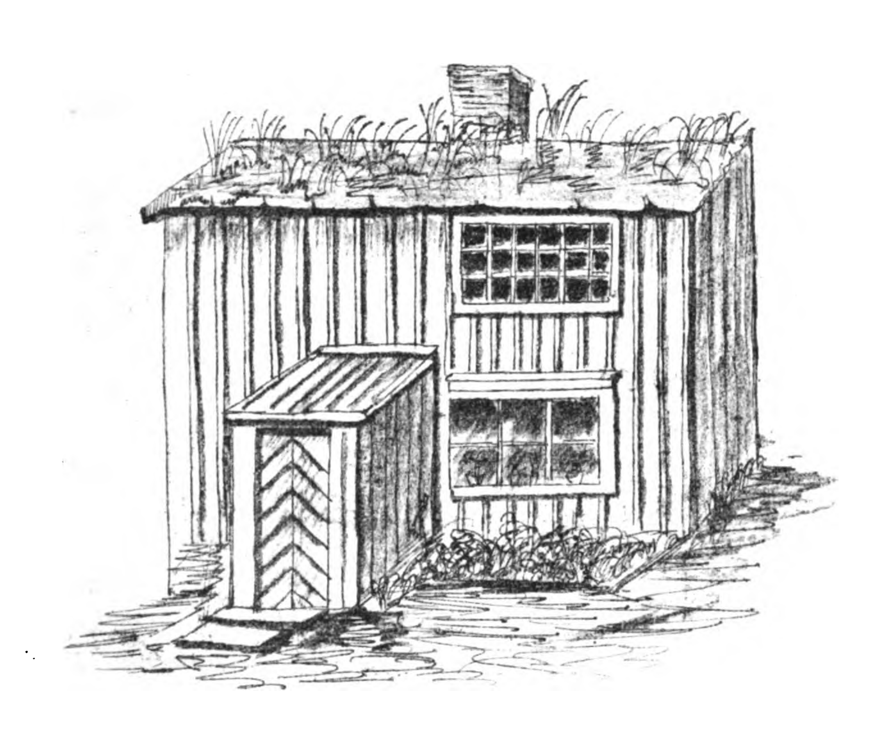
De même que Bergen, Throndhjem est une grande officine de harengs et de morues. Elle a été longtemps capitale de la Norvège pendant son union avec le Danemark ; elle est actuellement le siége de la Banque nationale établie en 1816.

Nous avions l'intention d'aller jusqu'au cap Nord ; mais on nous dissuada vivement d'entreprendre cette excursion à une époque aussi avancée, où les jours deviennent extrêmement courts, où les brouillards sont fréquents. La beauté du paysage, semblable à ce que nous avons vu depuis Kristiansund, ne récompense pas des 18 jours de mer nécessaires pour faire ce voyage. Notre seul regret était de ne pas aller jusqu'en Laponie, voir les curieuses populations qui habitent ces sauvages contrées. Mais, à la suite de renseignements assez précis, nous nous assurons qu'il n'est pas nécessaire d'aller dans la Laponie proprement dite pour voir des Lapons, et que beaucoup d'entre eux viennent pendant l'été faire paître leurs troupeaux de rennes près des glaciers qui occupent les sommités des monts *Kjølen*, à l'est de Throndhjem, sur la frontière suédoise. Nous formons donc le projet d'aller à leur recherche dans l'intérieur du pays. Une fois là, nous descendrons à Kristiania en traversant du nord au sud la Norvège centrale, que nous avions suivie de l'est à l'ouest en allant à Bergen.

Le gouvernemeut suédo-norvégien a projeté depuis long-

temps un chemin de fer allant de Throndhjem à Kristiania en passant par *Røraas*, où l'on exploite des mines de cuivre, et en suivant ensuite la vallée d'*Østerdalen*, où existent d'immenses forêts. Cette ligne a été amorcée à ses deux extrémités. Du côté nord, elle va déjà de Throndhjem à *Støren*. Nous en profitons pour gagner cette dernière station, distante de Throndhjem de 51 kilomètres. A cause des courbes et des rampes, le train marche avec une sage lenteur, et donne au touriste le loisir de considérer le paysage. En sortant de Throndhjem, la voie circule au milieu de collines de sable ou d'argile, dépôts diluviens du Nidelv, disposées en terrasses sur plusieurs plans consécutifs, et couvertes de pâturages, de bois d'aulnes ou de terres labourées; elle monte peu à peu, atteint la région des sapins, puis un grand plateau tourbeux exploité en différentes places. Là s'élève la station de *Hejmdal*. Si on se retourne vers le nord, on a une vue splendide des environs de Throndhjem, de la ville et du fjord. La voie qui s'est ainsi élevée pour traverser la crête de séparation entre les vallées de *Nidelven* et *Guldalen*, descend vers cette dernière vallée, que l'on aperçoit à droite dès qu'on a quitté la station d'Hejmdal. Elle est large et bien cultivée, entourée de hautes montagnes, au pied desquelles s'ouvre le fjord d'*Ørkedalen*, dans lequel se jettent les deux rivières de *Ørklaelv* et *Gulaelv*. On rejoint les bords du Gulaelv à la station de *Melhuus,* village peuplé et riant. La vallée se resserre bientôt, la rivière forme des rapides au milieu des rochers, et nous atteignons *Støren,* où nous couchons dans le *gjæstgivergaard,* qui est d'une propreté remarquable.

Nous annonçons au maître de poste que nous avons l'intention de partir au point du jour, mais il proteste énergiquement et nous répète la phrase sacramentelle : *Er for*



UNE MAISON A RØRAAS.

Pl. XI.

meget tidlig, il est trop de bonne heure, phrase que nous avons entendue bien souvent et dont le sens ne nous échappe pas. Malgré toutes nos raisons et toute notre insistance, le brave stationsmester de *Støren* ne veut rien changer à ses habitudes, et nous ne partons qu'à 6 heures et demie. Bien que nous ne soyons pas très-éloignés de Throndhjem, le climat est sensiblement différent et se ressent de la proximité des hautes montagnes. La journée s'annonce belle, mais le thermomètre est à deux degrés au-dessous de zéro. La route de *Røraas* remonte la vallée de Guldalen, dans laquelle serpente le Gulaelv. Elle est étroite et pittoresque, mais les montagnes qui la bordent sont moins élevées, et de forme moins tourmentée que celles du Thelemarken. Nous changeons de chevaux à *Bogen,* à *Kirkvold,* à *Langleitet,* et à 5 heures du soir nous arrivons à *Ramlo,* où s'arrêtent actuellement les travaux du chemin de fer. Les ingénieurs et les surveillants occupent toutes les chambres de la station de poste, dans laquelle on ne peut nous donner asile. Malgré la pluie mêlée de neige que le vent fait fouetter contre nos visages, il nous faut aller jusqu'à la station suivante *Hov,* qu'on nous a signalée comme pauvre et misérable. Un peu après Ramlo, on passe dans une magnifique gorge creusée à pic au milieu de murailles rocheuses. Il a fallu tracer entièrement dans le roc le passage de la route, qui parfois est même obligée d'empiéter sur le lit du torrent. Un quart de mille avant *Hov,* on remarque, près du pont qui traverse le Gulaelv, une usine à cuivre, dont les vapeurs sulfureuses ont anéanti la végétation environnante. En arrivant à Hov, nous constatons avec une certaine satisfaction que nos renseignements sont faux, car loin d'être pauvre et sale, la skydsstation, comme toutes les fermes norvégiennes, se compose de plusieurs constructions isolées, disposées suivant

l'ordre accoutumé et ayant très-bon air. Au milieu est l'habitation proprement dite, et perpendiculairement à ce bâtiment central s'élèvent à une petite distance deux constructions latérales comprenant, l'une la maison des hôtes et les chambres du dimanche, l'autre les écuries et les granges. La chambre des dimanches est la seule pièce propre et luxueuse des habitations agricoles. C'est là qu'on dépose les meubles les plus beaux, les objets les plus précieux, les tableaux, les gravures, les photographies, les images pieuses. C'est là que la famille entière se rassemble, les jours de fête, pour lire la Bible ou prier en commun, là aussi que l'on loge les étrangers. C'est dans une salle de ce genre, vaste et confortable, munie d'un de ces poêles suédois si bien construits pour réchauffer en peu d'instants la salle la plus grande, que nous sommes introduits et établis par le maître de poste de Hov, très-surpris de voir des étrangers sur une route suivie seulement par les gens du pays que leurs affaires appellent aux mines de *Røraas*.

Près de la station s'élève, sur une petite éminence, une maison d'apparence élégante et riche ; c'est la maison d'un *lensmand*, député au Storthing. On est étonné au premier abord de voir des paysans, des cultivateurs, investis de fonctions législatives. Mais c'est là une conséquence forcée des institutions sociales de la Norvège, où il n'y a pas d'aristocratie. La classe moyenne et la bourgeoisie habitent exclusivement les villes, et la terre est entièrement dans les mains des *Bønder* ou fermiers, entre lesquels elle est morcelée à l'infini. Sur 1,763,000 habitants, il n'y a dans les villes que 308,000 habitants, dont la moitié même ne se compose pas de bourgeois. Les 1,455,000 qui restent, sont disséminés dans la campagne. Il en résulte que les paysans forment la grande masse de la population norvégienne et sont en majo-

rité considérable au Storthing, assemblée élue par le suffrage à deux degrés, et complétement souveraine. Son pouvoir n'a d'autres limites que le *veto* du roi, obligé néanmoins d'accepter une loi qui, malgré deux *vetos* consécutifs de sa part, a été votée une troisième fois par les représentants. C'est là, avec la faculté de commander les armées de terre et de mer, la seule autorité que le roi exerce en Norvège. On peut donc dire, sans crainte de se tromper, que la Norvège se gouverne réellement elle-même, et que beaucoup de républiques sont loin d'avoir une constitution aussi libérale que la sienne.

Au moment où nous nous levons, le lendemain matin, le temps est gris, la neige tombe à gros flocons et tourbillonne emportée par la rafale. Quelques minutes après, le soleil brille, puis la neige recommence à tomber. Nous profitons d'une éclaircie pour nous mettre en route. Le relais de Hov dépend de la paroisse de *Holtalen*, dont l'église domine la vallée large et fertile, parsemée de maisons nombreuses et propres. A partir de Hov, la route s'élève assez rapidement, et, laissant à gauche la rivière *Gula*, atteint bientôt l'extrême limite des arbres. On ne voit plus que quelques pins sylvestres et quelques bouleaux rachitiques et tordus. Autour de nous se dressent des sommets saupoudrés de neige récemment tombée. Au relais de *Næsvold*, le soleil paraît vouloir définitivement percer la couronne de nuages qui l'obscurcit, et vient atténuer un peu la rigueur de la bise. Pendant qu'on prépare nos voitures avec la lenteur solennelle qu'apporte le Norvégien dans toute ses actions, nous observons le stationsmester en train de réparer les objets, dont l'hiver va nécessiter l'emploi. Deux traîneaux fraîchement peints achèvent de sécher, tournés sens dessus dessous ; les patins reçoivent une couche d'huile qui les rendra imper-

méables à l'eau ; les peaux de veau et de mouton, les fourrures diverses, étalées sur la clôture de la prairie voisine, sont battues et secouées.

Le traîneau norvégien auquel on attelle les chevaux pour circuler sur la neige, n'est autre chose qu'une karjol sans essieu et sans roues, portée sur deux fortes traverses longitudinales en sapin ; la face qui touche le sol est munie d'une bande de fer destinée à protéger le bois et à former une surface de glissement. Quant aux patins, que l'on devrait plutôt appeler des *glissoirs* (1) si le mot était français, chacun d'eux est formé d'une planche de 1 mètre 50 de long sur 10 à 12 centimètres de large et 2 centimètres d'épaisseur. Lorsque le paysan norvégien veut voyager pendant l'hiver, il attache sous chacun de ses pieds une de ces planches, puis un long bâton ferré à la main, il se lance sur la neige dans laquelle ses patins l'empêchent d'enfoncer. S'il faut descendre du haut d'une montagne en bas, il prend un certain élan et se laisse glisser rapidement sur la pente. La longueur des patins maintient sans aucun effort l'équilibre du voyageur. Le bâton lui sert, non-seulement à se diriger et à éviter les obstacles, mais encore à ralentir la vitesse de sa course, dont l'accélération pourrait devenir dangereuse dans les fortes déclivités.

La station suivante, *Bergan*, est une riche et belle ferme, où l'on nous sert à déjeûner dans une salle bien meublée et ornée d'un tapis, luxe bien rare dans cette contrée. Les serviteurs de la ferme, vêtus de leurs costumes du dimanche, assistent à notre départ. Ils portent des vestes en cadis marron foncé, des gilets et culottes courtes de même étoffe, leurs jambes sont guêtrées jusqu'au-dessus du genou. On dirait presque des paysans espagnols de la vallée d'Aran.

(1) Voyez la planche XII.

La coiffure des femmes est assez bizarre. Elles portent sur le haut de la tête un étroit bonnet en drap noir, aplati sur la nuque et muni sur sa partie postérieure d'un nœud volumineux formé par un large ruban de satin rose ; si la femme est en deuil, le ruban est en satin noir. Au delà de Bergan, le pays est désolé, sauvage ; les montagnes ne sont plus recouvertes que de myrtilles, de saule nain, de lichens ; partout où la pente est faible, la tourbe s'accumule. A notre gauche, s'ouvre la vallée tourbeuse du *Glommenelv*, qui prend sa source non loin de là, et que nous traversons pour passer sur sa rive gauche. Bientôt la flèche du clocher de *Røraas* (1) se dessine à l'horizon, et nous entrons dans la cour du *gjæstgivergaard*, au moment où la neige tombe de plus belle et où le froid devient de plus en plus vif.

Røraas n'a d'importance que par les mines de cuivre découvertes dans ses environs en 1645, et par la fonderie où l'on traite le minerai. La ville ne compte que 3,000 habitants. La plupart des maisons sont en bois, très-basses, couvertes par des plaques de rochers sur lesquelles on jette de la terre et des cailloux (2). Quelques constructions neuves seulement sont couvertes en ardoise. L'aspect en est des plus tristes et le pays environnant est complètement aride. Ce ne sont que rochers nus ou cirques pleins de tourbe. *Røraas* est situé au pied des Alpes Scandinaves, à 1,100 mètres au-dessus du niveau de la mer et tout près des glaciers. Aussi est-ce l'endroit le plus froid de toute la Norvège. Le mercure y gèle tous les hivers dans les thermomètres ; et l'été, ou du moins ce qu'on est convenu d'appeler ainsi, y dure à peine deux mois ; souvent la neige n'y fond jamais ;

(1) Prononcez *Reurôs*.

(2) Voyez la planche XI.

il n'y avait dès lors rien de surprenant à ce que le 13 septembre nous trouvions la ville couverte de neige et la température à 5° au-dessous de 0°. Notre arrivée excite la plus vive curiosité; c'est un événement dans la cité, et quand nous nous promenons dans les rues, nous voyons des têtes curieuses nous regarder à travers les vitres.

La servante de l'auberge (1) nous fait plusieurs questions, auxquelles nous ne comprenons absolument rien. Désespérée de n'avoir, elle aussi, que des réponses inintelligibles, elle va chercher la *madame* (2), qui nous explique qu'à *Røraas* le peuple parle un patois particulier, voisin du suédois, et que les Norvégiens eux-mêmes ne comprennent pas toujours. Elle nous demande si nous parlons anglais, et, sur notre réponse affirmative, nous annonce qu'elle va nous envoyer une personne qui parle anglais. En effet, quelques instants après, sa fille, jeune et blonde norvégienne, chargée de la direction du bureau télégraphique, vient timidement nous prier de l'excuser si elle s'exprime mal en une langue qu'elle parle pour la première fois.

Grâce à notre charmant interprète, nous demandons à plusieurs paysans de *Røraas* s'il nous sera possible de trouver les Lapons dans les environs; on nous répond qu'ils n'en sont généralement pas très-éloignés. Le soir, un pasteur de Throndhjem, venu en mission du côté de *Røraas*, cause longtemps avec nous. Il sait lire le français, mais il lui est impossible de le parler et de le comprendre quand nous parlons. Heureusement l'anglais lui est familier. Notre conversation roule sur les Lapons. La Laponie, ou plutôt le pays

(1) Le service est toujours fait par des femmes en Norvège.

(2) C'est le titre qu'on donne aux femmes des marchands et aubergistes.

occupé par les Lapons, comprend tout le nord de la péninsule scandinave et la pointe nord-est de la Russie. Elle se divise en trois parties : la Laponie russe, la Laponie suédoise ou *Lappmark*, et la Laponie norvégienne ou *Finmark*. Les Norvégiens, qui désignent leur Laponie sous le nom de Finmark, appellent les lapons *Finner*, c'est-à-dire Finnois; mais ils ne les confondent pas pour cela avec les Finlandais, qui ne paraissent pas être de la même race et qu'ils appellent *Kvœner* (1). La famille Laponne est un rameau de la grande race jaune ou mongolique. Les Lapons sont presque tous nomades et passent leur temps à garder leurs troupeaux de rennes dans les lieux où pousse le lichen spécial qui fait la nourriture de ces animaux. Les Norvégiens les considèrent comme des parias, comme des êtres inutiles et dégradés, et les méprisent profondément. Nous en eûmes bien la preuve le lendemain matin. Un vieux chasseur de *Røraas* vient nous dire que les Finnois étaient dans le massif montagneux du *Storskarven*, où il les avait vus quelques jours avant. Il fut fort étonné d'apprendre que nous étions désireux d'aller auprès d'eux. Quel intérêt pouvez-vous trouver à aller voir des hommes qui vivent comme des bêtes, nous disait-il. Quand nous lui disons que nous sommes Français, que notre pays est à 3,000 kilomètres de *Røraas* et que nous y sommes venus spécialement pour voir les Finnois, il nous quitte, convaincu de notre incurable folie.

(1) Les Finlandais habitent au bord des lacs dans les grandes forêts voisines de la frontière russe, et sur les côtes du nord de la Norvège. On en compte environ 8,000 en Norvège et 16,000 en Suède. Ils se distinguent facilement des Lapons par leur grande taille et leurs longs cheveux bruns. Généralement pêcheurs ou chasseurs, les *Kvœner* sont d'une force et d'une agilité remarquables.

VIII

A la recherche des Lapons. — L'*Aursundjøen* et le *gaard* de *Klasvold*. — Le *Storskarven*. — Un campement lapon. — Types et costumes lapons. — Les rennes.

Le 14 septembre nous allons examiner l'usine à cuivre, complétement déserte en ce moment, car on n'y travaille que l'hiver, puis nous faisons nos préparatifs pour notre excursion à la recherche des Lapons : un de nos sacs est garni de provisions et de divers objets que nous nous proposons de leur offrir. A une heure nous partons en karjol et suivons la route de Suède, que nous abandonnons à un mille de *Røraas* pour prendre le chemin de la mine *Storvargruben*. Ce chemin, récemment rectifié, s'élève en pente douce à travers des landes de bruyères et de lichens. Quelques lièvres blancs (1) et des vols de lagopèdes (2) s'enfuient devant nous. Arrivés devant la mine, activement exploitée dans cette saison, nous prenons un sentier à peine tracé, qui conduit à *Aursundsjøen*, grande et belle nappe d'eau située au sud du Storskarven, et alimentée par les nombreux glaciers de ce massif élevé. C'est du lac d'Aursund que s'écoule le Glommenelv, le plus grand fleuve de Norvège, qui descend du

(1) Le lièvre blanc *(Lepus variabilis)* ne devient complétement blanc que dans l'hiver, sauf le bout des oreilles qui reste toujours noir. Sa fourrure remplace souvent celle de l'hermine. Ce lièvre se voit aussi dans les Pyrénées. Pendant l'été, il est fauve ou gris-fauve ; moins gros et moins haut sur jambes que notre lièvre de la plaine *(Lepus timidus)*, sa chair est moins estimée.

(2) Il y a deux espèces de lagopèdes : le *Tetrao Lagopus* ou perdrix de neige et le *Tetrao Scoticus*. Les Anglais appellent le premier *Ptarmigan* et l'autre *Grouse*.



TRAINEAU ET COSTUMES LAPONS

Pl.XII.

Nord au Sud, et va se jetter dans la mer à ***Frederikstad***, situé au sud-ouest de Kristiania, dans un des nombreux replis du Kristianiafjord. Nous laissons nos chevaux et nos voitures dans un grand *gaard* assis au milieu des pâturages qui bordent le lac. Le propriétaire du *gaard*, Henrik Kristian Sandnœs; nous fait entrer dans son bateau pour traverser l'*Aursundsjø*. Malgré l'aide de notre guide de *Røraas*, qui rame avec lui, il a toutes les peines du monde à lutter contre le vent qui soulève violemment les eaux du lac. Notre barque fait entendre de sinistres craquements à chaque bond qu'elle fait sur les lames ; enfin nous abordons sans encombre au pied du *gaard* important de *Klasvold*, entouré de grandes constructions rurales. Le propriétaire, nommé Abraham Klausen, nous offre une hospitalité toute écossaise. C'est un vieux montagnard, grand chasseur devant l'Eternel, qui se charge de nous conduire jusqu'aux Lapons. Pendant qu'on nous prépare le souper, nous descendons au bord de l'*Aursundjø* pour admirer le coucher du soleil et le magnifique encadrement que font aux lacs les montagnes neigeuses qui le bordent. Malheureusement le froid est si vif et la bise si glaciale, que nous sommes forcés de nous arracher à la contemplation de ce beau paysage, et de rentrer dans notre chambre, où nous trouvons un bon feu allumé dans le poêle, et une table servie de divers plats de beurre, de fromage et de *fladbrød* rangés en cercle autour d'un grand bol de lait non écrémé. Ce festin de Sardanapale était à peine terminé, que la fille de notre hôte, appelée *Sikke* (1), grande et blonde paysanne qui ne pouvait pas nous regarder sans éclater de rire et montrer en même temps la plus belle rangée de dents qu'il soit possible de voir, nous apporte une lampe à pétrole. Ce luxe ne nous

(1) Diminutif de Sophie.

étonne pas trop, car, à en juger par les dimensions du châlet et la grande quantité de moutons et de vaches que nous avons vus rentrer tout à l'heure dans les étables, le vieil Abraham Klausen doit être un riche propriétaire, et nous ne serions nullement surpris d'apprendre que M[lle] Sikke aura autre chose que ses dents blanches et son franc rire pour compléter sa dot.

Klausen vient bientôt nous retrouver, accompagné de sa fille et d'un de ses voisins, curieux de voir de près des étrangers. La conversation est pénible; il faut recourir souvent à l'écriture, et, grâce à ce subterfuge qui supprime ce que notre prononciation peut offrir réciproquement de défectueux, la situation s'établit assez clairement. Le voisin, qui ne perdait pas un seul de nos mouvements, et restait constamment les yeux fixés sur nous, sans doute afin de profiter de cette occasion, peut-être unique dans sa vie, de voir des Français, affirme que les Finnois sont environ à trois quarts de mille, et que nous pouvons les atteindre en trois ou quatre heures. Il reste donc convenu que nous prendrons trois chevaux, et que le départ aura lieu le lendemain matin à 7 heures précises. Sur ce, nos visiteurs se retirent, et le voisin vient nous serrer la main, promettant de nous envoyer à l'heure dite son cheval sellé et bridé. Klausen, qui en possède deux, assure de son côté que les siens seront prêts à l'heure convenue. A peine nous ont-ils quittés, que nous nous étendons dans des lits pleins de foin, dont les draps sont formés par des peaux de moutons tannées et cousues ensemble.

Ces peaux, à longue laine mal dégraissée, sentent horriblement le suint; mais il faut faire contre mauvaise fortune bon cœur, et supporter bravement ce petit inconvénient. Nous nous levons le lendemain tout imprégnés de cette désagréable

odeur, mais délassés par un fort bon somme; et, après avoir pris le traditionnel café au lait, nous montons à cheval. L'un de ces animaux, étalon plein de vigueur et de feu, refuse de se soumettre au poids du cavalier, et met à une rude épreuve nos talents d'équitation. La vue de ses deux camarades, parfaitement tranquilles, inspire sans doute de meilleurs sentiments à cet insubordonné, et la caravane se met en marche. Le temps est beau et froid. Nous montons au nord du gaard, à travers des forêts de bouleaux et des près tourbeux, dans lesquels le chien de Klausen fait lever des vols nombreux de tétras et de lagopèdes. Peu à peu, les bouleaux deviennent rabougris et disparaissent complétement, laissant la place aux myrtilles, aux saules nains et au lichen des rennes, qui garnit d'immenses espaces autour de nous. Nous voici bientôt à la limite des neiges; des glaciers nous entourent de tous côtés, et nous traversons de grandes plaques de glace : le paysage rappelle un peu celui du Haukelidfjeld; mais ici la vue est considérablement plus étendue, et embrasse au nord, au sud et à l'est, les sommets neigeux de la grande chaîne des *Kjølen-Bierge*, qui sépare la Suède de la Norvège. Au-dessous de nous miroite le lac d'Aursund, que nous voyons dans tout son développement. La fonte des neiges produit partout des tourbières, où des vols de bécassines cherchent une nourriture problématique au milieu des glaçons épars. A neuf heures nous arrivons à un puits de mine, où l'on avait entrepris des travaux que l'on a cessés à cause de la difficulté des transports, bien que le filon paraisse riche. Le chien poursuit sur la glace un grand lièvre blanc, qui bondit comme une boule de neige et disparaît sur l'autre versant. Quelques pas après, notre guide nous montre d'un air triomphant la terre fraîchement piétinée, le lichen mangé et d'autres traces incontestables du passage des rennes. Il

s'agit de suivre cette piste, qui nous conduira forcément jusqu'à eux. Nous continuons à monter au milieu des tourbières, et vers onze heures nous voyons au-dessous de nous le petit lac de *Busjø*, au bord duquel paissent une grande quantité de rennes.

Nous en sommes si éloignés, que ces animaux sont à peine visibles. Nous descendons rapidement vers une petite hutte que l'œil ne pourrait pas distinguer si elle n'était couronnée d'un panache de fumée. A notre approche, un jeune Lapon s'enfuit effrayé, tandis qu'une meute de chiens, peu habitués à voir des chevaux, nous entoure en aboyant d'une manière menaçante. De peur d'épouvanter les rennes et de causer une panique dans le troupeau, nous avançons très-lentement, les chiens aboyant de plus belle. A ce bruit inaccoutumé, les Lapons sortent de leur hutte, chassent leurs chiens, et s'avancent vers nous en nous tendant la main et nous offrant l'hospitalité. Nous nous empressons d'accepter, et nous nous dirigeons vers leur habitation, munie d'une porte étroite et basse, dont l'ouverture est fermée par une peau de renne. Il faut se mettre à quatre pattes et ramper pour pénétrer dans leur intérieur. La fumée nous empêche d'abord de rien distinguer; peu à peu l'œil s'habitue à cette atmosphère, et nous pouvons alors voir tout ce qui nous entoure. La hutte a 4 mètres de diamètre au niveau du sol, et 60 centimètres à l'extrémité supérieure; sa hauteur est de 1 mètre 70 centimètres environ. C'est un tronc de cône très-aplati, formé au moyen de perches de bouleau fichées en terre, recouvertes de menues branches et de mottes de terre gazonnée, de façon à faire une clôture hermétique, excepté au sommet, qui offre une ouverture circulaire par laquelle s'échappe la fumée du foyer placé au centre. Nous distribuons des poignées de main aux habitants, puis,

accroupis sur des peaux de rennes, les pieds tournés vers le feu, nous leur offrons des pipes, du tabac et du *throndhjemer acquavit* (1). La hutte présente un aspect des plus pittoresques : des ustensiles de cuisine, des vêtements, des peaux, des quartiers de viande, des pattes de rennes gisent pêle-mêle, ou se balancent suspendus aux branches qui forment la charpente. Une crémaillère, fixée au sommet du cône, supporte un chaudron en cuivre plein d'eau. Des chiens de petite taille, noirs, au museau pointu, à poil long, à oreilles redressées comme le chacal (2), sont couchés au milieu des jambes de leurs maîtres. Ceux-ci sont au nombre de six; trois hommes et trois femmes. Ils allument tous les six leurs pipes, et la conversation s'engage avec le Lapon qui nous avait priés d'entrer, et qui a l'air d'être le maître de céans.

Il sait parler norvégien et nous fait mille questions. — D'où sommes-nous ? Fait-il chaud chez nous ? — Y a-t-il des rennes ? — Quel est notre roi ? Nous répondons à cette dernière question qu'il n'y a pas de roi, et que notre gouvernement porte le nom de République. Ceci l'étonne profondément, surtout quand nous ajoutons que nous payons quand même de très-lourds impôts; il s'explique difficilement à qui peuvent servir les impôts, si ce n'est à un roi. Tout ce que nous portons le surprend : nos guêtres, nos chapeaux, nos caoutchoucs, nos couteaux, sont autant de sujets d'étonnement. Les femmes fument gravement en écoutant cette conversation, à laquelle elles ne comprennent rien,

(1) C'est de l'eau-de-vie de Throndhjem, obtenue par la distillation des grains ou des pommes de terre, et qui a une grande réputation dans la Norvège septentrionale.

(2) Ces chiens paraissent appartenir à la race de Sibérie *(canis sibericus)*.

parce qu'elles ne parlent que leur langue, espèce d'idiôme oriental, plein de voyelles et de sons gutturaux.

Cependant d'autres Lapons, campés de l'autre côté du lac, ont aperçu nos chevaux, et sont venus, attirés par la curiosité. Ils pénètrent dans la hutte où nous sommes alors rassemblés au nombre de quinze personnes. C'est la première fois qu'ils voient des étrangers : aussi ne peuvent-ils se lasser de nous regarder, de toucher nos vêtements, avec la même curiosité que manifestent les sauvages à la vue des Européens.

Notre hôte s'appelle *Morten Hausen* et sa femme *Anna*. Celle-ci a été mariée en premières noces et a avec elle un fils de son premier lit, *Paul Johnsen*, marié avec une jeune laponne du nom de *Siri Holm*. Elle a de son second mariage trois enfants : une fille, *Ole* (1), et deux fils, *Anders* et *Jonas*. Ce dernier, âgé de six ans, est tout blond, le teint blanc, ses yeux bleus. Sa petite figure effarouchée respire l'espièglerie. Il refuse de nous toucher la main quand son père nous le présente ; mais nous l'amadouons avec une bille de chocolat, et ce mets inconnu, qu'il trouve bon, achève de nous gagner lon affection. Le papier d'étain qui enveloppait le chocolat paraît lui faire infiniment plaisir.

Nous observons, de notre côté, les Lapons aussi curieusement qu'ils nous observent eux-mêmes. Les hommes sont de taille moyenne (2), cheveux blonds et plats, teint olivâtre, tête grosse, front large, pommettes saillantes, nez gros et un peu épaté, menton effilé, barbe blonde, peu épaisse, ne venant que sur la lèvre supérieure et le menton, yeux gris, enfoncés dans leur orbite, membres grêles, jambes arquées, pieds très-petits. Leur regard est intelligent, mais un peu

(1) C'est *Olaf* mis au féminin.

(2) Les Lapons ne sont pas aussi petits qu'on le croit généralement.

voilé, parce qu'ils ont les yeux larmoyants et bordés de rouge. Ils attribuent ces ophtalmies permanentes à plusieurs causes : la fumée de leur hutte, la réverbération du soleil sur les neiges, et les coups d'air pris pendant les nuits où ils veillent les rennes. Tous sont vêtus de peaux de rennes, tannées par eux-mêmes. Leur vêtement se compose d'un justaucorps étroit, retenu par une ceinture de cuir à laquelle ils suspendent leurs couteaux et leurs ustensiles ; de culottes collantes ; de grandes bottes à bout effilé et redressé ; ils sont coiffés de bonnets en laine, verts à lisérés rouges, en forme de bonnets phrygiens, dont la bordure peut se rabattre sur les oreilles (1). Les vêtements des femmes ressemblent, à s'y méprendre, à ceux des hommes ; elles portent généralement de longs manteaux en peau de renne. Elles sont coiffées d'un petit bonnet conique en peau de renne, placé tout à fait sur l'arrière de la tête. Leur seul luxe consiste en ceintures d'argent massif, qui remontent parfois à une haute antiquité, se transmettent de génération en génération et ont souvent une grande valeur.

Tous les hommes savent lire et écrire. Le gouvernement a soin d'envoyer des instituteurs spéciaux, quelquefois même de race laponne, qui sont chargés d'aller de campement en campement instruire ces populations nomades. Mais les femmes, occupées aux travaux du ménage dès leur plus tendre enfance, participent rarement à ces leçons. Aucune de celles qui sont dans la hutte ne sait lire.

Ces observations faites, nous demandons à voir les rennes. Ils en ont 300 appartenant pour moitié aux deux campements. Pour nourrir et vêtir quatre à cinq personnes pendant une année, il ne faut pas, en effet, moins de 150 rennes. Pendant

(1) Voyez la planche XII.

que nous étions dans la hutte, ces animaux se sont dispersés et broutent dans les montagnes. Morten Hausen part avec deux petits chiens noirs, et leur fait des signes, accompagnés de commandements brefs et saccadés, en langue laponne. Ils ont compris, et partent au galop chacun dans sa direction. Dans quelques minutes, nous voyons le troupeau de rennes, rassemblé par ces intelligents serviteurs, fuir devant leurs aboiements et se diriger vers nous. Rien de plus imposant que cette quantité de rennes qui, tout en broutant, nous regardent, de leurs grands yeux ronds, un peu étonnés. Le jeu de leurs articulations produit, quand ils marchent en masse, un bruit sec, continu, pareil au bruit de la grêle frappant les vitres. Bien que domestiqués, ils se laissent difficilement approcher, et, pour les saisir, il faut leur lancer un lazzo; dès que la corde touche leurs cornes, ils s'arrêtent, parce que leur bois, recouvert de peau et d'un fin duvet gris, est extrêmement sensible. Morten put, de cette manière, se saisir de quelques femelles, et remplit, à notre intention, une grande écuelle de lait.

Il s'empara en même temps de quatre beaux mâles, aux bois démesurément longs, munis sous la gorge de barbes blanchâtres. Ces animaux, de grande taille et doués d'une force considérable, furent attachés près de la hutte. Ils étaient destinés à porter les objets de campement jusqu'au nouvel emplacement que l'on avait choisi.

Le renne ne se nourrit pas exclusivement du lichen particulier appelé *lichen des rennes (Cenomyce rangiferina)*; nous avons pu nous convaincre par nous-mêmes qu'il mange aussi une espèce de *carex* à feuilles courtes et effilées qui abonde dans ces parages. Pendant l'été, il mange indifféremment ces deux végétaux, et même des bourgeons de bouleau; mais, pendant l'hiver, le carex meurt sous la neige, et le lichen, qui

reste vivace, forme alors la nourriture exclusive de cet animal, qui, avec ses pattes de devant et son museau, écarte la neige pour découvrir la précieuse mousse verdâtre. Le renne est un animal très-délicat et très-sensible à la chaleur ; il souffre dès que la température s'élève au-dessus de 0°. Aussi, les Lapons prennent-ils les plus grandes précautions pour les tenir toujours dans des lieux très-froids, où l'ardeur du soleil ne puisse pas les incommoder. C'est à cause de leur sensibilité pour la chaleur que les rennes n'ont jamais pu être acclimatés en Écosse, où pousse cependant en tapis immenses le lichen qui leur est propre. Tous les essais d'acclimatation tentés jusqu'ici n'ont pas réussi. C'est un animal très-agile et très-fort, et, quand le sol est couvert de neige, il peut faire de très-longs trajets en très-peu de temps. Dans ces conditions il parcourt sans fatigue 120 kilomètres par jour. Malgré sa douceur apparente, la domestication de cet animal n'est jamais complète; il est incommode à conduire quand il est attelé à un traîneau, souvent même dangereux, et de plusieurs manières : d'abord, il marche avec une extrême rapidité, sans choisir sa voie, et le traîneau peut se renverser sans qu'il s'arrête ; ensuite, on ne le guide pas très-bien, et, pour peu qu'on le contrarie, il se retourne et charge son conducteur à coups de cornes ou à coups de pieds. Le traîneau en usage dans la Laponie est un tronc d'arbre creusé en forme de sabot, dans lequel on s'asseoit; le renne est attelé à la pointe du traîneau au moyen d'une courroie de cuir qui, passant sous son ventre, vient s'attacher au milieu du poitrail à une bricole également en cuir. Pour le diriger, on attache une corde à la naissance des bois, et on tire la corde en la jetant à droite ou à gauche de l'animal, suivant qu'on veut aller dans l'une ou l'autre direction (1). Pendant la nuit,

(1) Voyez la planche XII.

il faut toujours qu'un Lapon veille le troupeau, pour qu'il ne s'écarte pas et ne se perde pas dans les gorges et les forêts. Les rennes craignent beaucoup les chiens, et se laissent guider par eux. Un bon chien est une chose relativement rare, et vaut souvent même jusqu'à 250 francs.

IX

Déjeuner au campement lapon. — Retour à *Roraas*. — L'avenir de la race laponne. — Départ pour le *Dovrefjeld* — *Sandtrøen* et la pêche au flambeau. — Visite inattendue. — Vallées du *Glommenelv* et de *Foldalen*.

Nous restons quelque temps à considérer ces belles bêtes, que notre présence ne paraît nullement effaroucher, puis nous rentrons dans la hutte, où notre déjeuner se prépare. La maîtresse de la maison découpe en tout petits morceaux la viande d'un jeune renne, puis dispose sur le feu un chaudron, dans lequel elle fait fondre du beurre de renne. Elle y projette la viande, ajoute un peu de lait, agite le mélange avec une baguette de bois, et verse le mets fumant dans une large écuelle de bouleau, qu'elle nous fait passer. En notre qualité d'étrangers, elle nous donne, pour manger plus commodément, des cuillers en corne de renne. Mais les Lapons n'y mettent pas tant de façons, et dès que nous nous sommes servis, le plat est déposé à peu près au centre de la société, et chacun vient avec la main y puiser sa part. La viande de renne est noirâtre, tendre, appétissante, douée d'un goût très-prononcé de venaison. Elle est aussi saine que nourrissante (1), et nous devons déclarer que cette friture, d'un

(1) La chair du renne rappelle celle du chevreuil, comme aspect et comme goût.

nouveau genre, avait un goût délicieux. Le grand bol de lait fit ensuite le tour de l'assistance, et chacun y trempa les lèvres à son tour. Le lait de renne, presque entièrement formé de crême, est très-blanc, très-épais, et possède un parfum aromatique particulier qui le rend meilleur que le lait des autres animaux. Il faut d'ailleurs qu'il soit formé de substances très-nourrissantes, car, malgré sa grande taille, la femelle du renne ne donne pas plus de lait qu'une chèvre. C'est la grande proportion de matières grasses qu'il contient qui sous le même volume le rend, au point de vue alimentaire, très-supérieur aux autres. Notre dessert était constitué par du fromage de renne, qui ne présente de spécial que son extrême fadeur due à l'absence de sel dans sa pâte. Notre repas se termine par une tasse de café, coupé par quelques gouttes de lait de renne. Pendant que nous savourons ce breuvage, un affreux vacarme se produit à l'extérieur de la hutte. C'est un de nos chevaux qui s'est détaché et qui est allé fraterniser avec les rennes. Ceux-ci l'accueillent par des grognements et des coups de cornes. Les chiens, couchés près de nous, s'élancent à travers la porte en aboyant furieusement et courent sus au cheval, qui s'enfuit affolé et passe au galop sur le toit de la hutte, dont la charpente plie et gémit sous le choc. Heureusement tout est solide et nous en sommes quittes pour la peur. On rattrape le cheval, et nous nous préparons au départ. Nous serrons la main à tous ces braves gens, si simples et si hospitaliers, nous embrassons les enfants sur la bouche (1), et nous revenons par le chemin le plus court au gaard de Klasvold, où nous attendait un dîner préparé par les soins de la rieuse Sikke. Une heure après, nous traversions l'*Aursundsjø* et nous retrouvions chez

(1) C'aurait été une grave impolitesse que d'embrasser autrement.

Kristian Sandnœs, nos chevaux et nos karjol. Le retour à *Røraas* fut signalé par un incident qui aurait pu avoir des suites dangereuses. Le guide qui nous accompagnait et se tenait assis derrière la karjol de l'un de nous, le prévint de se tenir sur ses gardes, parce que le cheval était un peu ombrageux. A peine achevait-il sa phrase, que l'animal effrayé sauta brusquement à gauche et s'enfuit ventre à terre dans la lande voisine, toute remplie de trous et parsemée de gros blocs de granit. La karjol bondissait, craquait, gémissait, heurtait les rochers, s'enfonçait dans les creux : impossible de retenir le cheval, le simple filet qu'il avait dans sa bouche était insuffisant, et les rênes en corde fine et rude vous sciaient les mains. Tout à coup, après un soubresaut plus violent, qui manqua de détruire l'équilibre de l'équipage, la karjol se trouva heureusement sur la route, et le cheval, essoufflé de la course folle qu'il venait de faire, s'arrêta de lui-même. Le guide avait disparu. Après quelques minutes d'attente, il revint sain et sauf, mais un peu contusionné ; il avait été lancé violemment loin de la karjol par suite d'un choc subit au milieu de la lande. Bientôt la caravane se retrouva au complet et reprit sa marche un moment interrompue. Quant au cheval, malgré les observations de notre guide, il reçut une vigoureuse correction, qui l'obligea à monter au galop, et plus vite qu'il ne l'aurait voulu cette fois, une côte longue et roide, bordée de chaque côté par des parapets qui lui auraient ôté la possibilité de s'écarter du droit chemin, s'il avait eu cette fantaisie. Aussi, bien que la nuit fût noire, fîmes-nous les dix kilomètres qui nous séparaient de *Røraas* sans que l'animal, désormais docile, eût manifesté la moindre frayeur, au grand étonnement de notre guide, qui reconnut sans peine l'efficacité d'une leçon administrée par des mains françaises.

Bien qu'il y ait généralement des campements lapons aux environs de *Røraas*, on dédaigne de s'en occuper et de paraître s'y intéresser directement. Aussi, notre blonde interprète nous fit-elle mille questions sur ce que nous avions vu dans notre excursion. Quelques voisins furent même admis à considérer les peaux et les cornes de renne, et les ustensiles divers que nous avions achetés, non sans peine, aux Lapons, qui refusaient de nous céder pour de l'argent ces objets indispensables. Notre visite aux Lapons était un épisode si curieux et si intéressant de notre voyage, que la journée qui suivit notre retour fut employée à parler d'eux et à mettre en ordre nos souvenirs, encore dans toute leur fraîcheur. Nous ne pouvions nous empêcher de trouver bien triste la vie de ces bergers nomades. Pour eux, le renne est tout : c'est de lui qu'ils tirent, non-seulement ce qui sert à les nourrir et à les vêtir, mais encore une foule d'ustensiles faits avec leurs cornes, leurs pieds, leurs tendons ; c'est leur seule ressource, leur seule richesse ; aussi ces animaux sont-ils l'objet unique et constant de leurs préoccupations. Un renne vaut en moyenne 40 francs, et les troupeaux un peu nombreux représentent par conséquent une assez grande valeur. Il y a environ 6,800 Lapons dans la Laponie suédoise et 17,000 dans la Laponie norvégienne ; les premiers possèdent 150,000 rennes et les seconds 100,000 environ. Cette différence provient de ce que les Lapons suédois sont généralement nomades, tandis que la plupart des Lapons norvégiens sont adonnés à la pêche ou à l'agriculture (1). Mais pourquoi ces Lapons, qui sont intelligents et d'une grande force musculaire, malgré leur petite taille, persistent-ils à mener cette

(1) Les Norvégiens assurent que sur les 17,000 Lapons du *Finmark*, il n'y en a guère plus de 2,000 qui soient réellement nomades.

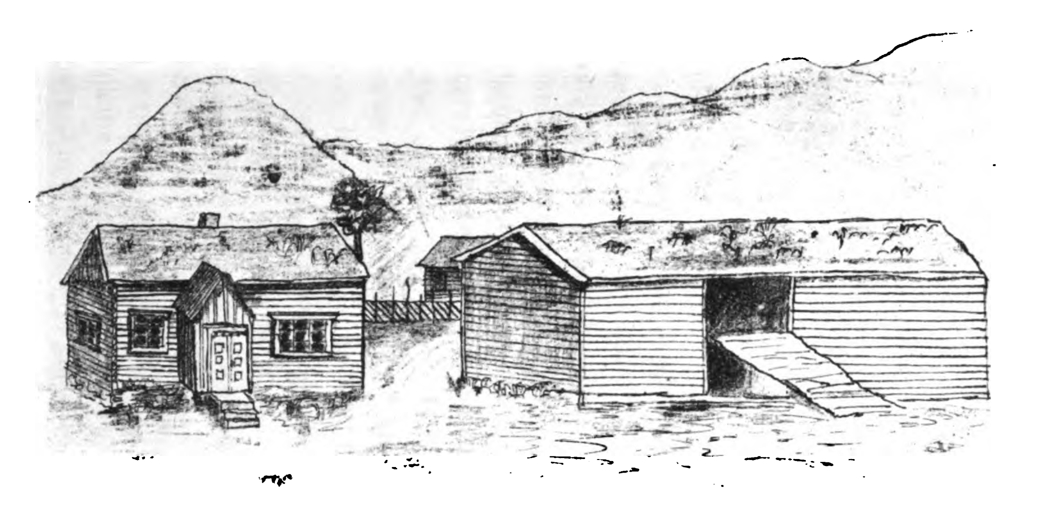
vie errante, au lieu de venir dans les villes se faire pêcheurs ou cultivateurs, comme ceux d'entre eux qui habitent les villes de la côte ? Sans doute parce que leurs pères ont vécu ainsi, et qu'ils ne désirent pas autre chose. Peu leur importe de vivre comme les sauvages, de s'astreindre à supporter perpétuellement le froid rigoureux qui règne au milieu des glaciers et des pics déserts où paissent leurs rennes ; ne sont-ils pas libres et indépendants, maîtres de ces immenses espaces où pousse seul le lichen précieux, libres de circuler à leur guise, libres de rester des journées entières accroupis devant leur feu ou couchés sur les rochers, fumant leur pipe, surveillant leurs troupeaux ? Au fond, leur vie est une vie d'oisiveté, et peut-être leur en coûte-t-il de renoncer à ces habitudes d'indolence qui expliquent le profond mépris des Norvégiens pour cette race paresseuse et inutile. La paresse, du reste, n'est pas leur seul défaut, et l'ivrognerie est chez eux un vice invétéré, auquel ils s'adonnent avec une déplorable fréquence. Les hommes de cette race sont d'une complexion tellement robuste, qu'ils ne sont presque jamais malades, et supportent d'incroyables quantités d'alcool, sans que l'abus des liqueurs nuise en rien à leur santé et à leur agilité naturelle. Un Lapon fera des journées entières de marche dans les rochers et les marais en ne prenant qu'un peu de lait pour toute nourriture ; il se couchera le soir dans ses vêtements mouillés et se réveillera le lendemain aussi frais et aussi dispos que s'il n'avait rien fait de pénible. Est-ce leur vie contemplative, leur existence en présence de la nature, qui les rend religieux, ou un lointain souvenir des superstitions païennes de leurs pères ? On ne sait. Toujours est-il que, pendant l'hiver, ils ne craignent pas de faire des trajets énormes pour venir assister, le dimanche, aux offices de l'église la plus voisine. On parle encore à *Røraas*

d'un mariage lapon qui s'est fait à l'époque de la grande foire, dans l'hiver de 1869. La cérémonie s'accomplit avec la plus grande pompe ; les mariés, pour cette circonstance solennelle, avaient abandonné leurs vêtements de peaux de renne et s'étaient habillés comme les paysans norvégiens, sans renoncer pour cela à certains de leurs ornements usités en pareille circonstance. Ainsi, ils avaient enfermé leurs mains dans des gants de laine noire, et la mariée portait sur la tête un échafaudage de fleurs artificielles blanches, représentant une couronne. Des bouquets de fleurs pareilles ornaient le corsage et les épaules de l'épouse, ainsi que la boutonnière de l'époux. Un ingénieur des mines de cuivre fit ensuite leur photographie, dont ils emportèrent quelques épreuves avec la plus grande reconnaissance.

Une visite aux Lapons offre un intérêt d'autant plus vif, que l'on peut ainsi se faire une idée de la vie menée aux âges antéhistoriques par les habitants primitifs du sol de la France, et se rendre compte des conditions misérables dans lesquelles vivait l'espèce humaine à l'époque du renne, alors que notre climat était aussi rigoureux que le climat actuel de la Laponie. A part quelques ustensiles achetés dans les villes de la côte, près desquelles ils viennent au cœur de l'hiver ; à part le tabac et l'eau-de-vie dont ils ont pris le goût depuis quelques siècles seulement, il n'y a rien dans le genre de vie des Lapons qui ne soit entièrement sauvage, rien qui se ressente du contact de la civilisation environnante, rien qui diffère des habitudes de leurs ancêtres ; et nous pouvions, en les voyant, dire avec une certitude presque absolue : à l'époque où le plateau central de la France était un vaste glacier, dont les ramifications s'étendaient vers le Sud, jusqu'aux confins du pays qui s'appelle maintenant département de Tarn-et-Garonne, des hommes

pareils à ceux-ci, vêtus comme eux, vivant comme eux, ont foulé notre sol, ont campé sur nos coteaux, ont chassé le renne et les bêtes sauvages de la même manière et avec les mêmes armes que les Lapons actuels. Qui sait s'ils n'avaient pas aussi domestiqué le renne, et si nous n'avons pas là, devant nous, l'image exacte d'un des campements qui s'élevaient autour de Bruniquel il y a cinquante mille ans?

L'existence de la race laponne est une anomalie au milieu de la civilisation scandinave, et l'avenir réservé à ces populations nomades se présente sous les plus noires couleurs. Repoussés dans l'intérieur du pays par l'envahissement des Norvégiens et des Finlandais, qui s'établissent partout où il est possible de faire un peu de culture, les Lapons paraissent condamnés à s'éteindre devant la marche naturelle d'une civilisation à côté de laquelle ils vivent sans savoir s'y mêler. Cependant leur nombre pourra se réduire beaucoup, sans que la race disparaisse. Il en demeurera toujours quelques représentants livrés à la vie errante, car malgré les empiètements de la civilisation, il y a une barrière infranchissable, devant laquelle elle s'arrêtera forcément : c'est la chaîne des *Kjølen Bierge*, dont le climat rigoureux et le sol aride n'offre aucun champ d'action ni à l'agriculture, ni à l'industrie. Les Lapons y trouveront toujours un refuge assuré, dont nul ne songera à leur disputer la possession. Seulement, le séjour de ces montagnes leur est impossible l'hiver : il faut forcément que pendant cette saison ils descendent vers la mer, dans les lieux où la température adoucie permet aux rennes de trouver leur nourriture sous une couche de neige peu épaisse et incomplétement gelée. Il est probable que la culture ne prendra jamais assez d'extension, sous ces latitudes inclémentes, pour enlever à tous les Lapons la possibilité d'hiverner près des côtes. Ils ont d'ailleurs



RELAIS DE SANDTRØEN

Pl XIII

un caractère doux, timide et honnête, qui les fera toujours respecter par les possesseurs du sol. Quant à croire que les efforts du gouvernement, l'instruction qu'il leur donne, les avantages qu'il leur offre, pourront jamais les amener à abandonner leur existence aventureuse, c'est une utopie. On l'a remarqué pour tous les peuples nomades : la vie errante est inconciliable avec la civilisation la plus élémentaire, l'une est le contraire de l'autre. Ce genre de vie exerce une attraction telle, une fascination si puissante, que ceux qui y sont nés et y ont vécu meurent plutôt que d'y renoncer. Ce n'est pas une raison pour que le gourvernement norvègien se décourage et laisse de côté l'œuvre philanthropique qu'il a entreprise. Quels que soient les résultats obtenus, il faut toujours appaudir à l'idée généreuse qu'il poursuit au nom de l'humanité. Heureux s'il peut, à force de douceur et de persévérance, persuader quelques membres de ces misérables tribus, et les engager à rentrer dans le courant du progrès général, hors duquel leur race a vécu depuis les âges les plus reculés !

Plusieurs routes conduisent de *Røraas* à Kristiania. Nous nous décidons pour la plus longue, c'est-à-dire qu'au lieu d'incliner directement au Sud par la vallée du *Glommen* et ses forêts, dont la vue perpétuelle finit par devenir monotone, nous allons suivre le bord oriental des Alpes scandinaves, et les traverser de nouveau dans le *Dovrefjeld,* pour revenir ensuite à Kristiania par la célèbre vallée de *Gudbrandsdalen,* qui traverse le cœur de la Norvège centrale, et dans laquelle passe le chemin le plus fréquenté de Kristiania à Throndhjem.

Au sortir de *Røraas* la route suit la vallée du Glommen, toute pleine de grands dépôts sableux, derniers témoins d'une terrible action diluvienne et glaciaire, et recouverts seulement

de maigres arbustes. A mesure que l'on s'éloigne de *Røraas*, le pays perd son aspect sauvage et désolé, et au relais d'*Osstrand*, situé près de l'église d'*Oos*, on commence à voir des maisons et des pâturages encadrés de bois de bouleaux. Peu à peu le pin sylvestre se montre, et à la station de *Folgen* il occupe le fond de la vallée. Déjà l'hiver fait sentir son approche, et les bouleaux qui commencent à perdre leurs feuilles forment au-dessus des pins une grande ligne jaune. Après avoir passé devant l'usine à cuivre de Folgen, nous atteignons le relais de *Sandtrøen* (1), où la vallée du Glommenelv s'élargit considérablement. Le grand hameau de *Tønsæt* étale ses maisons et ses fermes au milieu de champs fertiles, où les gerbes de blé et de seigle, récemment coupées, achèvent de mûrir, fichées dans des piquets qui les maintiennent à une certaine hauteur au-dessus du sol (1).

Malgré le froid assez vif qu'il fait, nous n'hésitons pas à suivre le stationsmester qui va pêcher au flambeau dans le Glommenelv, fort large en cet endroit. Un enfant, assis à l'avant de la barque, met le feu à de grandes torches de bois résineux. Les saumons, attirés par cette lueur, viennent nager autour de l'embarcation. Le pêcheur, debout et armé d'un trident de fer à long manche, lance vivement cet engin sur le poisson qui passe à sa portée, et le frappe d'un coup mortel. Aussitôt, prenant vivement, à deux mains, le manche du trident, il enlève adroitement le saumon, qu'il jette dans la barque, où il se débat encore avec fureur.

(1) Voyez la planche XIII.

(2) En Norvège et en Suède cette coutume est générale et nécessitée d'ailleurs par l'humidité constante du sol, dont la récolte coupée aurait à souffrir.

Cette dernière opération exige une grande force musculaire et surtout une extrême habitude pour réussir parfaitement. C'est un spectacle émouvant, que de voir ces énormes poissons nager dans l'eau si pure du torrent, puis tout à coup harponnés et vivement amenés dans la barque, leurs grands yeux ronds tout ouverts, et frappant de leur grosse queue les planches de leur prison. Le saumon (2) abonde dans les lacs et les fleuves de la Norvège, surtout au moment où il vient frayer. Sa chair constitue une nourriture commune et un des principaux éléments de l'alimentation dans ces contrées. Outre ce qui se consomme à l'état frais, on en fume de très-grandes quantités que l'on exporte. Le saumon fumé (*røgt lax*) est un mets fort recherché en Suède, en Danemark et en Allemagne.

La skydsstation de *Tønsæt* est grande et propre, mais elle a un inconvénient, commun du reste à la plupart des maisons norvégiennes : c'est que les chambres se trouvant à la suite les unes des autres, il faut forcément passer par la première pour arriver à la seconde et aux suivantes.

Au moment où nous allions nous enfouir sous nos édredons, et où notre costume, par conséquent, approchait du négligé usuel en pareille circonstance, notre porte s'ouvre brusquement, et un gros bonhomme, tout enveloppé de fourrures, ainsi que deux jeunes et blondes demoiselles, font irruption dans notre chambre pour se rendre dans celles qui leur étaient destinées. Ils passent en gardant le plus profond silence et avec la plus grande gravité. Cette entrée subite ne nous surprenait d'ailleurs nullement ; nous savions par expérience qu'en Norvège on ne frappe jamais aux portes, et qu'on entre toujours, quoi que fasse l'habitant de la chambre. Si

(1) *Lax*, en norvégien.

cette habitude nous paraissait presque naturelle de la part des serviteurs, elle nous étonnait cependant de la part d'un homme qui paraissait avoir reçu une certaine éducation. Mais nous n'étions pas au bout de nos surprises : la recherche et le transport des bagages nécessitèrent des allées et venues continuelles de ces demoiselles, des bonnes et des conducteurs. Le gros homme vint même se chauffer devant notre poêle, en attendant que le sien fût allumé. Cependant, tout ce tapage cessa bientôt, et dès que la station fut devenue silencieuse, un sommeil réparateur vint nous faire oublier les émotions de la pêche et les émotions d'un autre genre qui avaient terminé la soirée.

Nous voulions partir de bonne heure le lendemain matin, mais nous ne trouvons naturellement rien de prêt, et il faut attendre une bonne heure avant d'avoir les chevaux, qui, suivant l'habitude norvégienne, errent dans les pâturages éloignés, où on les laisse pendant toute la belle saison, sans jamais les rentrer dans les écuries. Il faut ajouter que cette vie en plein air est une excellente chose pour les chevaux, qui se trouvent mieux de leur existence en liberté que de l'atmosphère asphyxiante des étables basses et malsaines, où l'aération et la lumière font complètement défaut ; excellentes pour l'hiver, ces écuries seraient très-mauvaises pendant l'été (1).

Nous profitons de ce loisir forcé pour observer la vallée de *Tønsæt*. Les maisons rurales tout en bois ressemblent un peu aux châlets à pilotis du Thelemarken ; beaucoup sont encore munies de portes très-anciennes en bois sculpté. La vallée est très-peuplée et bordée de hautes montagnes. Au

(1) Les vaches et les autres troupeaux sont exactement traités comme les chevaux, et passent tout leur été, nuit et jour, dans les pâturages.

Sud, s'élève comme un gigantesque pain de sucre, le ***Trons-fjeld***. Ces montagnes sont garnies à leur base de belles forêts de pins sylvestres ; au-dessus, les bouleaux mélangent leurs feuilles jaunies à la sombre verdure des pins ; plus haut, les bouleaux seuls forment une zone complètement jaune ; enfin les myrtilles (1) à feuilles rougeâtres, le saule nain et les lichens d'un blanc verdâtre, donnent aux sommets qu'ils occupent un ton différent des teintes inférieures. Les renards, les rennes sauvages, le glouton, l'ours, le lynx, les coqs de bruyère, les lagopèdes abondent dans les gorges et les vallées tributaires du Glommenelv, qui constituent pour le chasseur un véritable pays de cocagne. Dans les immenses forêts de l'***Østerdalen***, à travers lesquelles serpente le Glommenelv, abonde l'élan (2), le plus grand représentant de la race cervine ; jadis répandu dans la Norvége méridionale, il s'est maintenant localisé dans ce district boisé, où la difficulté des communications lui assure une tranquillité relative.

La route de *Sandtrøen* au Dovrefjeld continue à descendre pendant quelque temps la vallée du Glommenelv, puis tourne brusquement vers l'Ouest. A partir du relais de *Gjelten*, la route suit le cours de la *Follaelv*, affluent du Glommenelv, qui court dans une vallée étroite, pittoresque, parfois s'éle-

(1) Ce nom s'applique à plusieurs espèces d'*airelles*, dont les deux principales sont l'airelle rouge *(Vaccinium vitis idæa)*, en norvégien *Tyttebær*, qui se couvre à la fin de l'été de petites baies d'un rouge vif, — et l'airelle myrtille *(Vaccinium myrtillus) Blaabær*, dont le fruit est une petite baie noire au goût acidulé. — L'airelle myrtille est abondant dans les forêts élevées de la haute chaîne pyrénéenne.

(2) L'élan *(Cervus alces)* est un magnifique animal qui a 1 mètre 70 de hauteur au garrot et 2 mètres à 2 mètres 50 de longueur. Il habite les grandes forêts du nord de la Suède et de la Russie. On le rencontre aussi au Canada et dans l'Amérique septentrionale.

vant par des gradins superposés, taillés à pic dans d'immenses dépôts de cailloux et de sable, parfois contournant de grands rochers arides et nus comme des murailles. La Follaelv suit les ondulations du terrain, et forme ici des cascades, là un torrent étroit et profond, roulant majestueusement ses eaux vertes entre deux parois verticales de micachistes gris ardoisés. Au-dessus, les pins et les bouleaux étalent leurs feuillages aux couleurs si tranchées: la route, abandonnant les bords escarpés de la rivière, s'élève dans la forêt touffue dont le sol humide est recouvert d'un épais tapis de lichens verdâtres. Au moment où la montée se termine, nous découvrons le splendide panorama de la vallée de *Foldalen*. Derrière nous, la gorge étroite se prolonge jusqu'à la grande masse du Tronsfjeld, tandis que devant nous se déroule la large vallée, où le torrent sinueux coule au milieu de pentes douces, boisées de pins et de bouleaux. On dirait une véritable mer jaune et verte, qui agite devant nous ses grandes vagues ondulées et vient se briser à l'ouest et au sud contre les montagnes sauvages et les sommets neigeux du *Gaustigenfjeld* et du Dovrefjeld. Nous demeurons longtemps arrêtés devant ce magique paysage, dont les mots ne peuvent malheureusement exprimer ni le charme ni la grandeur, puis nous descendons dans le fond de la vallée au relais de *Nordreholen*, composé de grands bâtiments momentanément déserts. Nous entrons et parcourons plusieurs salles sans trouver âme qui vive; on se croirait dans le palais enchanté de la *Belle au Bois-Dormant*; plusieurs appels successifs faits à haute voix n'amènent personne, et l'écho seul fait résonner nos paroles dans les vastes pièces de la station (1). Nous nous résignons donc à attendre patiemment, la patience étant une vertu

(1) Voyez la planche XIV.

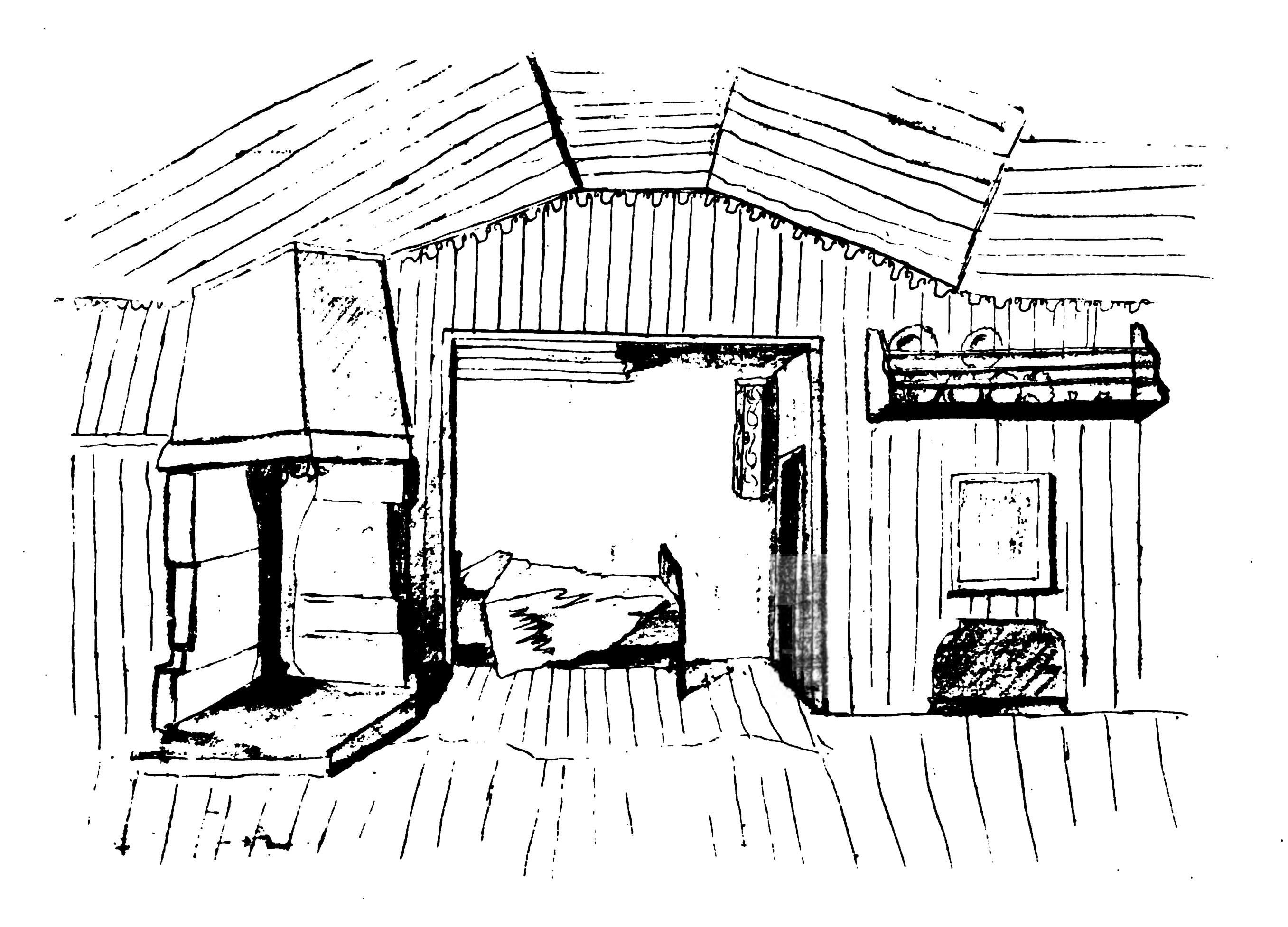
norvégienne indispensable avec laquelle nous commençons à nous familiariser tant soit peu. Enfin, une jeune femme apparaît tout à coup et ramène, aussi promptement que possible, une karjol et un autre véhicule sans nom, absolument dépourvu de siége. Ce n'était pas le moment de se plaindre, et nous partons sans murmurer. A l'église de Foldalen, la Follaelv reçoit un affluent considérable, descendant des neiges du Gaustigenfjeld et du *Rundanefjeld.* Le croisement de ces deux grandes vallées offre un magnifique coup d'œil. Du relais de *Krokhaugen* à celui de Dalen, la route est entièrement tracée dans de grandes collines sableuses, où poussent seulement des génevriers, des bruyères et des myrtilles. Nous arrivons à Dalen avec la nuit; tout dort dans la station. Quelques vigoureux coups de poing frappés à la porte réveillent les habitants endormis. On nous fait entrer dans l'unique pièce qui compose la maison, et on allume dans la vaste cheminée un feu de génevrier, devant lequel nous nous réchauffons, en attendant qu'on prépare notre gîte. La vive lueur du feu nous permet d'examiner ce qui nous entoure, les vieux meubles, le plafond peint, et le grand lit dans lequel deux enfants éveillés par notre entrée tapageuse babillent joyeusement sous leurs peaux de moutons. Le stationsmester et sa femme, qui étaient sortis avec une lanterne à la main, reviennent nous chercher et nous conduisent dans un petit châlet tout neuf, isolé au milieu d'un pré, dont les portes et les fenêtres ne ferment pas, dont les planches mal calfatées laissent passer l'air extérieur, et où nous gèlerions certainement, si on n'avait la précaution d'allumer dans le poêle un feu de génevrier. Nous nous endormons en entendant les crépitations répétées du bois vert qui rappellent une fusillade lointaine.

X

Jerdkin. — *Dombaas.* — Le *Romsdalen.* — La vallée de *Gudbrandsdalen.* — Un épisode de l'histoire de Norvège. — *Lillehammer* et le lac *Mjøsen.* — Arrivée à Kristiania.

Dalen est au pied du Dovrefjeld, et le voisinage des glaciers rend la température sensiblement rigoureuse. Le matin, au moment de notre départ, il gèle à 5 degrés au-dessous de 0. La route s'élève rapidement au dessus des collines sableuses, et passe dans des landes arides où quelques arbustes rabougris, tordus, desséchés, recouvrent seuls la surface des rochers. On arrive bientôt à la station de *Jerdkin*, située à 1,200 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un immense cirque horriblement sauvage, dépourvu de végétation et dominé par un vaste plateau neigeux. C'est là que l'on rejoint la route de Throndhjem à Kristiania. Le relais est composé de grands bâtiments, tous décorés de cornes et de peaux de rennes sauvages. Ces animaux sont, en effet, très-abondants dans les gorges du Dovrefjeld, et il n'est pas rare d'en voir des troupeaux de trois cents à mille individus. Au moment où nous arrivons à Jerdkin, le maître de poste rentre avec un cheval chargé d'un magnifique renne et d'un renard bleu (1), dont la fourrure a déjà pris la teinte blanche

(1) Le renard bleu (*Canis lagopus*) fauve ou gris-fauve pendant l'été, devient blanc ou blanc-cendré bleuâtre pendant l'hiver. C'est une fourrure très-estimée.



INTÉRIEUR DU RELAIS DE NORDREHOLEN

Pl. XIV.



UN DES BATIMENTS DE LA STATION DE JERDKIN

Pl. XV.

de l'hiver. Jerdkin (1) est une station fort recherchée par les Anglais au commencement de l'été. Beaucoup d'entre eux s'y arrêtent, d'abord pour faire l'ascension du *Sneehætten* (2), haut de 2,450 mètres au-dessus du niveau de la mer et un des pics les plus élevés de la Norvège, et ensuite pour chasser les lièvres, les lagopèdes, les renards et les rennes. Aussi la station est-elle amplement pourvue de venaison et de provisions de toute sorte, bien qu'il n'y ait en ce moment aucun touriste. *Dombaas*, où nous arrivons le soir, est, comme Jerdkin, située sur le flanc du Dovrefjeld, à l'entrée de la grande vallée de *Gudbrandsdalen*; mais les environs, loin d'être sauvages et désolés comme ceux du relais précédent, sont au contraire boisés et gracieux. La station est considérable et possède un bureau de poste et un bureau télégraphique.

La vallée de Gudbrandsdalen présente aux environs de Dombaas, par suite d'une coupure profonde et d'une espèce de solution de continuité dans la chaîne des *Kjølen Bierge*, une bizarrerie orographique, dont il existe peu d'exemples. Si on continue la route de Dombaas à *Molde* en remontant le cours du *Laagenelv*, qui coule au fond de la vallée, on rencontre au relais de *Lesjeverk*, à 10 kilomètres de Dombaas, le lac *Lesjeverkvand*, qui a 11 kilomètres de long, et est situé à 660 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. L'écoulement des eaux du lac a lieu par ses deux extré-

(1) Voyez la planche XV.

(2) *Snee*, neige : *hætte*, bonnet; le bonnet de neige. Cette montagne, ainsi nommée à cause de sa forme, a été longtemps considérée comme le plus haut pic de la Norvège. A la suite de déterminations plus exactes, il paraît que sa hauteur est moindre que celle de deux pics du *Sognefjeld*, le *Skagstoltind* qui a 2,625 mètres, et le *Galdhoppigen* 2,766 mètres au-dessus du niveau de la mer.

mités à la fois : au nord le lac donne naissance au *Raumaelv*, qui va se jeter dans le *Moldefjord*, et au sud il produit le Laagenelv, qui descend à travers toute la vallée de Gudbrandsdalen, forme le lac *Mjøsen* et va se jeter ensuite dans le Glommenelv, près de *Kongsvinger*. Voilà donc une grande vallée qui, partant de l'extrémité sud-est de la Norvège, remonte par une pente douce jusqu'à la hauteur de 660 mètres et continue sa direction primitive vers le Nord-Ouest, mais en s'abaissant insensiblement à partir de ce point pour aboutir à la mer du Nord. Depuis la station de *Holseth*, située à la pointe nord du Lesjeverkvand, jusqu'à celle de *Veblungsnæs*, où commence le Moldefjord, cette vallée, qui porte le nom de *Romsdalen*, longue de 89 kilomètres, n'est qu'une succession ininterrompue de beaux paysages. De tous côtés bondissent des cascades superbes, s'ouvrent des gorges pittoresques, se montrent des glaciers étendus. La fin de la vallée, en quelque sorte emprisonnée entre les deux montagnes du *Romsdalhorn* et de *Troldtinderne* (1), est un des plus grandioses spectacles que l'on puisse voir. Ces deux massifs élevés sont remarquables surtout par la manière bizarre dont ils sont découpés. Ce sont d'énormes dents, de gigantesques aiguilles qui se dressent tout à coup et s'élancent vers le ciel. Les plaques de neige dispersées çà et là sur ces surfaces tourmentées donnent l'idée d'un immense cataclysme ou d'un désordre amené par de violents soulèvements. L'une de ces aiguilles se distingue des autres par sa hauteur et sa position penchée, qui fait croire qu'elle est prête à perdre l'équilibre. On l'appelle le *Romsdalshorn*, la corne du Romsdal. A sa base est l'hôtel d'*Aak*, fréquenté pendant la belle saison par les Anglais qui pêchent le saumon

(1) Pics des sorciers ou des démons : *Tind*, pic ; *trold*, démon.

dans le Raumaelv et ses affluents, ou qui chassent dans les gorges voisines.

Dès qu'on revient à Dombaas, la vallée de Gudbrandsdalen a un tout autre aspect; on y retrouve le caractère spécial aux montagnes norvégiennes. Ces formes hachées et anguleuses des pics du Romsdalen rappellent les sites les plus tourmentés des Pyrénées et des Alpes, tandis que les paysages ordinaires de la Norvège sont les longues vallées, les lacs immenses, les grandes montagnes arrondies couvertes de forêts, et les plateaux élevés remplis de neige.

Nous avons signalé précédemment une bizarrerie géographique dans le Romsdalen; il existe une anomalie apparente d'un autre genre sur un point du Dovrefjeld, voisin de celui-ci. Ainsi, le plateau sur lequel est placée la station de Jerdkin est à une hauteur moyenne de 1200 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire à une altitude égale, sinon supérieure, aux sommets qui avoisinent le Hardangerfjord et Bergen. Cependant, le cirque de Jerdkin est absolument libre de neige pendant l'été, tandis que les montagnes de Bergen, situées un degré et demi plus au Sud et dans un climat plus chaud, sont recouvertes de glaciers qui descendent presque jusqu'à la mer. Cette anomalie est due à ce fait, que la hauteur de la limite des neiges dépend bien plus des accidents orographiques et atmosphériques, que de la latitude.

Au delà de Dombaas, la vallée de Gudbrandsdalen n'offre pendant quelque temps rien de très-remarquable. Elle est toujours bordée sur ses rives de grands dépôts sablo-argileux recouverts de pâturages. Les flancs de la vallée sont peuplés et donnent d'assez belles récoltes. La fertilité de ces terrains est due d'abord aux assises argileuses des alluvions anciennes, et ensuite à la nature schisteuse des roches qui constituent

le squelette des montagnes et qui, facilement décomposables sous l'influence des agents atmosphériques, forment d'excellentes terres végétales. Malgré la richesse du sol, les habitants paraissent pauvres, sales et déguenillés. Les enfants viennent en foule mendier autour des karjol, et vous saluent obséquieusement. Leur attitude est bien différente de celle des montagnards du Thelemarken ou du *Guldalen*, dont le salut, fier et simple, indique qu'ils ont conscience de leur dignité et de leur liberté. Nous arrivons dans la journée du dimanche, 20 septembre, au relais de *Toftemoen*. Les salles en sont propres et confortables, mais les paysans qui flânent dans la cour de la skydsstation sont mal habillés, les jeunes garçons demandent un *drikkepenge* (1), tout en chantant à tue tête leur air national « *Det gamle Norge* (2), » qui a dans ce cas l'air d'une dérision; c'est vraiment à ne plus se croire en Norvège, dans le pays du citoyen trop fier pour prendre de l'argent qu'il n'a pas gagné. Triste résultat de la civilisation d'abord, et ensuite du passage fréquent des Anglais, qui, par leur prodigalité souvent irréfléchie, gâtent pour ainsi dire les districts qu'ils visitent !

A la station de *Brændhaugen*, les collines sableuses diminuent peu à peu et finissent par disparaître. La vallée se resserre, s'étrangle et se transforme en une gorge (3) magnifique, qui serpente entre des couloirs rocheux, tantôt nus, tantôt boisés, jusqu'à la station de *Laurgaard*, où elle redevient une grande vallée. Les paysans de Laurgaard ont un costume assez singulier, consistant en un habit à la française, en cadis noir, à boutons de métal, et en un bonnet de coton

(1) *Penge*, monnaie ; *drikke*, boire.

(2) La vieille Norvège.

(3) La gorge de *Rusten*.

rouge. Cette triviale coiffure fait le plus bizarre effet à côté de l'habit, dont la forme est chez nous l'indice d'une toilette de cérémonie. Les relais de *Moen* et de *Bredevangen* suivent celui de Laurgaard ; la vallée garde ses amples porportions et présente d'admirables points de vue, qui font du *Gudbrandsdalen* une des plus belles vallées que l'on puisse voir. Les guides le vantent beaucoup, et c'est avec raison ; nous avons constaté que leurs descriptions enthousiastes sont bien l'expression de la vérité, et que la vallée est bien à la hauteur de la réputation qu'on lui a faite. Un peu après l'église de *Sell*, le *Laagenelv* reçoit un affluent considérable, l'*Ulaelv*, qui vient des sommets élevés du *Jotunfjeld*, et sort de la pittoresque vallée de *Vaage* en formant une magnifique chute. A une petite distance de la station de *Storklevestad* s'élève au bord de la route un monument de pierre érigé en l'honneur du colonel Sinclair, qui fut tué avec sa troupe quelques mètres plus loin, à un endroit nommé *Kringelen*. Le massacre de cette petite armée est une des scènes les plus tragiques de l'histoire norvégienne.

Pendant la guerre qui s'éleva entre Kristian IV, roi de Danemark, et Gustave-Adolphe, roi de Suède, un corps de troupe écossais fut levé pour le service des Suédois. Les Danois étaient en possession de *Gøteborg* (1), et bloquaient la plus grande partie de la mer Baltique ; d'un autre côté, les Norvégiens, alors sujets du Danemark, défendaient la côte ouest. Ne sachant comment arriver jusqu'à Stockholm, les Ecossais formèrent le hardi projet de faire une descente en Norvège et de se frayer par là un chemin jusqu'à la Suède.

Une partie de ces troupes débarqua à Throndhjem ; l'autre partie, composée de neuf cents hommes commandés par le

(1) Désigné dans nos atlas sous le nom de *Gothembourg*.

colonel Sinclair, aborda dans le Romsdalen au mois d'août 1612. De là, les Ecossais marchèrent à travers la vallée, ravageant tout sur leur passage. Un paysan prisonnier, qu'ils avaient lié et garrotté, leur servait de guide. Il put s'échapper cependant, et prévint les habitants du Gudbrandsdalen de la marche des ennemis. Les Norvégiens préparèrent alors une embuscade à *Kringelen*, où la route est encaissée entre deux rochers verticaux. Ils rassemblèrent sur la crête de la montagne une grande quantité de rocs, de pierres et de troncs d'arbres, placés de telle sorte que tout pouvait être en une fois lancé sur la route. Une jeune fille, nommée *Pillar Guri*, habile à jouer du cornet des montagnards, faisait sentinelle sur un rocher élevé, situé de l'autre côté du fleuve, à l'entrée du défilé, et devait donner le signal. Dès que la troupe ennemie fut engagée dans la gorge, le cor retentit; les Ecossais, troublés par ce son grave et sinistre, s'arrêtent. mais leur chef ordonne de marcher et de jouer de la cornemuse. A peine exécutaient-ils cet ordre, que le cor retentit une seconde fois, et que les Ecossais sont tous culbutés par l'avalanche, écrasés par les pierres venues d'en haut, ou noyés dans la rivière. Les paysans se ruèrent sur les blessés qu'ils achevèrent. Deux Ecossais, dit-on, survécurent seuls à ce massacre, mais les récits diffèrent sur ce point (1), et il est probable que la légende aura mêlé ses fantaisies à la réalité historique, car on raconte que beaucoup de soldats furent faits prisonniers : les uns furent tués à la cible ou égorgés de sang-froid, et les autres, au nombre de dix-huit, furent envoyés au roi de Danemark. On dit que la

(1) Geyer. *Histoire de Suède.* — Laing's « Norway. » — Murray's Handbook « Norway. » — Voyage en Scandinavie par M. de Saint-Blaise. — *Le Tour du monde*, 2e année (1861), 1er semestre.

femme du colonel Sinclair l'accompagnait avec son enfant, et on ajoute qu'un jeune Norvégien, qui se proposait d'aider ses compagnons embusqués, en fut détourné par une jeune fille avec laquelle il devait se marier le lendemain. Celle-ci, ayant appris qu'une personne de son sexe se trouvait avec les Ecossais, envoya son fiancé la protéger; mais Sinclair, se méprenant sur les intentions de ce paysan qu'il croyait être un espion, le tua sans merci. D'après la tradition encore, la femme du colonel fut faite prisonnière au moment où elle pleurait son fils, dont un bloc de rocher venait de briser la tête, et les Norvégiens, après avoir célébré leur triomphe par des festins et des libations copieuses, l'obligèrent, par un raffinement de cruauté, à danser avec eux jusqu'à ce qu'elle tomba morte de désespoir et d'épuisement. Dans une maison voisine de la route, on conserve encore des armes et autres objets pris par les paysans sur les Ecossais; mais rien ne prouve l'authenticité des pièces de ce triste musée, en face duquel se dresse, noir et sombre, le rocher du haut duquel Pillar Guri sonna du cor.

Près du relais d'*Øjen*, la *Vinstraelv*, venant des grands lacs *Olstapenvand* et *Espedalsvand*, se jette dans le Laagenelv. Le croisement de ces deux grandes vallées, séparées par la montagne de forme tabulaire, *Muen*, haute de 1,900 mètres, est vraiment admirable. Les sapins, que nous n'avions pas vus depuis Trondhjem, commencent à se montrer mêlés aux pins. Le trajet d'*Øjen* à *Listad* n'est qu'une succession de beaux paysages. Listad est une grande station située au milieu d'un pays des plus fertiles. A côté est l'église de *Fron*, de forme octogonale, avec un haut clocher pointu qui part du centre du polygone. Au delà de Listad, la pente de la vallée diminue et le Laagenelv prend une grande largeur. Il roule majestueusement ses eaux vertes le long de corniches

rocheuses, garnies de splendides forêts de bouleaux, de sapins et de pins. Deux torrents venant de l'Est, le *Vaalenelv* et le *Eryeelv*, débouchent de deux pittoresques gorges qu'ils remplissent de leur écume. En haut, les fermes et l'église de *Ringebo*, situées à pic au-dessus du chemin, le dominent de 120 mètres. Nous sommes forcés d'attendre des chevaux au relais de Skjæggestad. On va les chercher sur l'autre rive, où ils paissent tranquillement. Bientôt nous les voyons, attachés derrière la barque, nager courageusement et traverser, la tête haute, les tourbillons rapides et glacés du Laagenelv. Loin de leur faire mal, ce bain aura l'avantage de les laver, et ce n'était sans doute pas sans besoin, car l'étrille et l'éponge sont deux moyens artificiels de nettoyage que le Norvégien ignore; le cheval reste sale tant que la nature ne prend pas soin de le laver elle-même. Le trajet est on ne peut plus pittoresque après Skjæggestad; la vallée ondule, tourne, retourne, au milieu de montagnes boisées. Tantôt la route traverse des forêts où le gracieux et mélancolique bouleau dresse son tronc revêtu d'une blanche écorce, ou étale ses rameaux garnis de feuilles tremblotantes; tantôt elle circule au milieu de murailles de granit surplombant, qui vous suivent pendant 3 ou 4 kilomètres. On atteint bientôt le Roc du Diable, sous lequel passe souterrainement le *Tronselv*, en faisant une chute de 60 mètres de l'entrée à la sortie. De Skjæggestad à *Lillehammer*, où nous arrivons le soir, on suit toujours la vallée; ce sont des torrents, des forêts, des chutes d'eau, dont l'aspect varie et change constamment. Nous voyons bientôt le commencement du lac *Mjøsen*, dans lequel se perd le Laagenelv. La nature et la végétation ont changé beaucoup depuis le Dovrefjeld; on voit que nous sommes descendus vers le Sud: le bouleau, l'érable, sont grands et touffus, le sorbier des oiseaux (*Pyrus aucupa-*

ria) étale ses baies d'un rouge vif; le peuplier, le tilleul, le frêne abondent sur les flancs de la vallée. Cependant la flore forestière de la Norvège n'est pas très-riche. Le chêne est fort rare; le hêtre n'existe que dans deux localités méridionales, à *Laurvig* et *Kristiansand*; le frêne est confiné dans le Sud; l'aulne, le peuplier, le saule, viennent dans presque tout le pays, mais le sapin, le pin et le bouleau sont les seules essences communes, encore ne vivent-elles pas toutes dans les mêmes conditions. Le sapin disparaît à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, le pin à 1,000, le bouleau nain à 1,200. Au-dessus, il n'y a plus que des pâturages, des arbustes ou des plantes herbacées. Chacun de ces arbres a aussi sa contrée favorite : le bouleau vient mieux dans le Midi, le sapin domine dans le Centre et s'arrête au cercle arctique ; le pin sylvestre, qui est abondant dans le Centre, résiste mieux au froid et s'avance plus au Nord; enfin, le bouleau nain anime seul les vastes solitudes de la Laponie.

Lillehammer est une petite ville de 1,600 habitants, composée de deux longues rues alignées sur une petite élévation qui domine l'entrée du lac *Mjøsen*. Les maisons sont propres et coquettes, les habitants ont l'air vif et aimable, les environs sont délicieux. On voit en même temps la grande vallée de Gudbrandsdalen s'ouvrir au Nord, et le *Mjøsen* s'enfoncer dans le Sud avec sa riante ceinture de maisons rustiques, de champs et de forêts. Nous sommes logés dans un petit hôtel en forme de châlet suisse, avec galeries sculptées, encadrées de plantes grimpantes. La salle à manger et le salon, blancs et reluisants de propreté, sont tout garnis de lierre et de fleurs. Le lendemain matin, le *dampskib Kong Oscar* nous fait parcourir le *Mjøsen*, dont la grande largeur aux environs de *Gjøvick* et de *Hamar*,

et les bords cultivés dominés par de belles forêts, rappellent les grands lacs de la Suisse. La lumière seule fait défaut pour que l'illusion soit possible. Le jour est terne, brumeux; le soleil vient de temps en temps dorer faiblement le lac par places. Bien que le ton général soit gris, les plans se détachent parfaitement et les contours des montagnes se dessinent avec la plus grande clarté. Cette lumière pâle paraît essentiellement convenir à ces paysages du Nord qu'elle estompe pour ainsi dire, et dont elle adoucit, en la voilant, la froide sévérité. Aux environs d'*Eisvold* le lac s'étrangle tout à coup et redevient un grand fleuve, coulant rapidement entre de hautes berges boisées, et recevant, à droite et à gauche, de nombreux affluents qui cachent leurs cours dans des gorges étroites toutes noires des sapins qui les couvrent de leur ombre. Le Kong Oscar a toutes les peines du monde à se frayer un chemin au milieu des pièces de bois flotté qui recouvrent la surface de l'eau. Voilà enfin le clocher d'Eisvold, et le toit d'ardoise de la gare devant laquelle nous débarquons. Le train nous emporte à toute vapeur, et dans quelques heures nous revoyons Kristiania, que nous avions quitté depuis plus d'un mois. Comme la capitale est changée! C'est à peine si nous reconnaissons la ville aux rues silencieuses et désertes, aux environs si gracieux et si fleuris. L'hiver a déjà tout flétri de son souffle glacé, les arbres perdent leurs feuilles, les maisons de campagne sont abandonnées et leurs fenêtres tristement fermées. Au contraire, la population dense et serrée anime les grandes rues qui paraissent maintenant trop étroites. Les magasins brillants étalent aux yeux des passants les nouveautés de la saison froide. Kristiania a vraiment sa physionomie de capitale et de ville commerçante dont nous n'avions eu aucune idée lors de notre premier séjour. Le

surlendemain, debout sur le pont du dampskib *Vesta*, qui nous mène à *Kjøbenhavn*, nous regardons, pensifs et rêveurs, Kristiania qui se perd peu à peu dans la brume à mesure que nous avançons dans le fjord. Bientôt après nous sommes en pleine mer; le Kattegat nous enveloppe de ses éternels brouillards, et les contours bleuâtres des côtes de Norvège se dessinent à l'horizon. Encore quelques tours d'hélice, et les dernières cîmes norvégiennes s'effacent sous les flots.

Adieu, terre libre et hospitalière! Adieu patrie des grands lacs, des glaciers, des forêts et des cascades! Nous avons à peine passé deux mois au milieu de ton affable population; mais si cet espace de temps, trop court au gré de nos désirs, ne nous a pas permis de connaître toutes tes beautés, du moins il nous a largement suffi pour apprendre à t'aimer. Puisse le souffle corrupteur qui vient de la vieille Europe, épargner longtemps encore tes profondes vallées et tes abruptes montagnes! Puisses-tu garder, comme un inestimable trésor, ta liberté, ta pauvreté, tes vertus, mille fois préférables aux richesses factices et au froid égoïsme de la civilisation!

L'ILE FORTUNÉE.

CONTE PHILOSOPHIQUE,

PAR

M. LÉON BELVÈZE,

Membre résidant.

Les Dieux nous vendent tous les biens de la vie au prix du travail.

(*Un ancien philosophe grec.*)

Un bibliophile de mes amis, grand fureteur de bouquins, passant volontiers ses jours dans la poudre des vieilles paperasses, épluchant curieusement toute feuille noircie d'encre, manuscrite ou imprimée, qui tombait sous sa main, eut occasion de visiter l'an dernier les restes d'une ancienne abbaye de Bénédictins, aujourd'hui convertie en une exploitation participant de la ferme et du manoir. Le propriétaire, fort peu érudit de son état, mais connaissant les goûts de mon ami l'antiquaire, le conduisit dans une tour depuis longtemps abandonnée aux rats et où il trouverait, lui dit-il, bon nombre de vieux livres, restes de la bibliothèque du couvent, et où depuis longtemps les ménagères allaient s'approvisionner des papiers et parchemins nécessaires pour couvrir leurs pots à beurre, envelopper leurs provisions et allumer leur feu.

Ce fut avec un vif sentiment de douleur que mon vieux ami contempla l'affreux pêle-mêle de ces livres déchirés, moisis, dépareillés, épars sur le plancher et sur les tablettes effondrées. Après avoir maudit de bon cœur le vandalisme des auteurs d'un pareil désordre, il se hâta de se livrer à sa passion favorite. Il fit d'abord une revue rapide de ces vénérables débris littéraires, puis, ayant fait transporter dans la tour une chaise et une table, il y passa des journées entières, étudiant avec plus de soin ceux de ces livres qui lui parurent les plus intéressants.

Un cahier écrit en caractères indiquant la fin du XV[e] siècle (époque des grandes découvertes géographiques), attira ses regards : caché sous une avalanche de livres plus volumineux, il avait été préservé de la dent des rats ou des atteintes des ménagères, et se présentait en parfait état de conservation. Il n'y manquait pas une page, et mon antiquaire acheva de le lire avec d'autant plus d'intérêt qu'il lui rappelait une conversation que nous avions eue, quelque temps auparavant, touchant la destinée humaine sur la terre. Un moine, sans doute, avait aussi traité autrefois cette question et en avait fait un conte écrit en latin, dans le goût des satires de Lucien.

On sait avec quel sans gêne cet auteur fait intervenir dans ses récits les Dieux et les Déesses de l'Olympe, lesquels, il faut bien le dire, se compromettaient eux aussi volontiers avec les mortels et les mortelles de leur temps. Le moine, naturellement, ne se croyait pas astreint à plus de révérence envers Jupiter et ses collègues, et au lieu d'une délicate et compendieuse dissertation sur le péché originel et ses suites, il avait mieux aimé, sans doute, écrire une fantaisie sans conséquence.

Quoique les divinités allégoriques de la Grèce et de Rome

soient aujourd'hui bien passées de mode, je me hasarde cependant à vous faire connaître, sinon la traduction exacte, au moins le résumé du manuscrit que mon ami traduisit à mon intention, et comme pour faire suite aux propos échangés entre nous. Voici donc ce conte, qui est intitulé : *L'Ile Fortunée.*

Au sein de l'Empyrée, dans le palais éclatant, séjour ordinaire des Dieux, ceux-ci étaient rassemblés autour de la table du festin. La déesse Hébé versait incessamment le nectar dans les coupes d'or et des nymphes charmantes distribuaient à la ronde l'Ambroisie.

Jupiter, le père des dieux et des hommes, présidait le banquet, spécialement composé des divinités tenant le premier rang parmi la troupe innombrable des immortels chargés du gouvernement du ciel, de la terre et des enfers. Cependant, parmi cette aristocratie céleste se trouvait une divinité subalterne : c'était Momus, le dieu de la raillerie et des bons mots, volontiers admis dans ces fêtes, qu'il était chargé d'égayer par ses joyeux propos.

Les dieux, ses supérieurs, et le grand Jupiter lui-même n'étaient pas à l'abri de ses plaisanteries acérées, mais elles étaient traitées sans conséquence et accueillies par ce rire dont Homère a décrit les éclats retentissants.

Cependant, en ce jour, la conversation languissait et Momus lui-même, absorbé par une préoccupation morose, semblait avoir perdu son entrain ordinaire.

« Quel sombre nuage obscurcit aujourd'hui ton front, lui dit Mercure? reviendrais-tu, par hasard, de l'antre de Trophonius, qui fait perdre pour toujours l'envie de rire à ceux qui pénètrent dans ses profondeurs. »

« Je ne reviens pas de l'antre de Trophonius, répondit Momus, mais je reviens d'une caverne qui n'est guère plus

gaie, c'est de la terre et de parmi les humains que je veux dire. J'avais l'intention, en allant chez eux, de me distraire et de les égayer, mais voilà que ce sont eux qui ont exercé sur moi une fâcheuse influence. J'ai d'abord ri, il est vrai, mais bientôt j'ai été attristé au spectacle de leurs folies et de leurs misères ; la douleur et la pitié ont pris le dessus en voyant la façon dont ils sont gouvernés par le conseil des dieux ; j'ai eu presque honte, passez-moi le mot, de faire partie, quoique dans un humble rang, de la troupe céleste, et je me suis réfugié ici en toute hâte, bien résolu de me corriger désormais d'une inopportune gaîté. »

Ces mots, quoique dits gravement, furent pris par les immortels pour une plaisanterie, qu'ils accueillirent par un rire général.

« Il sera tombé amoureux de quelque belle fille des hommes, dont les caprices l'auront rendu malheureux, dit l'un ; peut-être, dit un autre, il ne peut digérer le souvenir de quelques mauvais soupers qu'il aura eu à subir. »

« La terre est parée de beaucoup de jolies mortelles, repartit Momus, plusieurs d'entre vous le savent très-bien, et je n'ai pas eu à me plaindre autrement de leurs rigueurs : à défaut de nectar, le bon vin n'est pas à dédaigner, et cette liqueur est très-propre à réjouir les festins ; de ce côté, comme de l'autre, je n'ai que d'agréables souvenirs. Mais la vérité est que tout ne se passe pas en amourettes et en banquets ; je n'ai pas eu besoin, pour m'en apercevoir, de fréquenter une certaine race bavarde, insolente et difficile, qu'on appelle là bas des philosophes. Ils ne se gênent pas pour discuter et commenter l'ouvrage des dieux, le connu et l'inconnu, ne s'entendant guère entr'eux, d'accord seulement pour affirmer que tout irait mieux si on les eût consultés au commencement des choses. Les uns gémissent sans cesse, disant que tout va mal autour d'eux ; d'autres, sans trouver que le monde aille mieux, se

consolent en riant. A force de les entendre disserter, j'avoue que je suis devenu un peu philosophe à mon tour; je suis de l'avis des uns et des autres, mais aujourd'hui ce sont les idées noires qui ont le dessus; je ne suis pas content.

« J'en appelle à vous-même, grand Jupiter : certes, c'est un beau spectacle lorsque, rassemblant les nuées, vous les livrez au souffle de l'impétueux aquilon; tantôt la pluie s'épanche en torrents, d'autres fois la grêle déchire l'air en sifflant et dévaste les campagnes; la foudre, éclatant en traits de feu, remplit de ses grondements le ciel et la terre; les mortels tremblent, courbent la tête et adorent les dieux. Il arrive aussi, par contre, qu'une implacable sérénité de l'air livre trop longtemps sans défense aux rayons brûlants de Phœbus les flancs altérés de la terre; dans tous les cas, ô père des dieux et des hommes, il faut convenir que ces derniers ne sont pas traités en enfants gâtés. C'est à grand renfort de travaux qu'ils tirent du sol une difficile existence, et les dons de Cérès et Pomone sont loin de leur être donnés gratuitement.

« Forcés par la nécessité, s'aventurent-ils sur les mers pour aller au loin échanger les produits de leurs champs et de leur industrie? Ils ne sont jamais sûrs de ne pas rencontrer sur leur route Neptune de mauvaise humeur, pour être engloutis dans l'abîme avec leurs vaisseaux.

« Comme si ce n'était pas assez des pestes et des maladies de toute sorte pour abréger la vie, il faut encore que Mars, ce beau professeur en l'art de tuer, les excite les uns contre les autres, leur souffle ses fureurs insensées, et promène le fer et la flamme sur la terre dévastée et abreuvée du sang de ses habitants. Cela s'appelle acquérir de la gloire, et c'est un des passe-temps favoris des rois et des héros!

« Et, à ce propos, comment Minerve, la déesse de la sagesse, a-t-elle cru devoir s'affubler de la lance, du casque et du

bouclier? Est-ce là, je vous le demande, un costume convenable pour une fille douce et modeste?

« La vie est livrée au caprice des trois vieilles filandières, brouillant les écheveaux, filant, coupant à tort et à travers; moissonnant au hasard jeunesse, beauté, vertu; oubliant volontiers les malheureux, pour qui la tombe serait le repos. Et quand tout est terminé, Pluton, pour récompenser les meilleurs, n'a rien trouvé de mieux que de les convier à se promener indéfiniment dans ses monotones Champs-Elysées, où ces ombres peu fortunées n'ont d'autre distraction, pour tuer l'Eternité, que de se faire les unes aux autres les récits des aventures de leur triste existence sur la terre, qu'ils sont réduits à regretter.

« Je conviens que Vénus et Bacchus ont beaucoup fait pour consoler mes protégés et les aider à supporter la vie; mais il ne faut pas se dissimuler que ces deux joyeuses divinités n'ont jamais passé pour tenir école de vertu et de bon sens.

« Voyez même ce brave Hercule! quand il habitait la terre comme demi-dieu, il pourchassait partout les monstres et les tyrans : depuis qu'il est devenu dieu complet, les monstres et les tyrans sont bien tranquilles; il ne bouge de l'Olympe, ou il borne ses exploits à courtiser sa femme, la gentille Hébé, et à se remplir de nectar comme un tonneau.

« Je vous le dis en vérité, ces pauvres mortels sont bien mal gouvernés. »

Jupiter lui-même donna le signal des rires joyeux qui accueillirent cette boutade. Hercule seul, qui n'entend pas facilement la plaisanterie, fronça les sourcils, se versa deux rasades de nectar coup sur coup et les avala en grommelant.

« Par mon sceptre, dit au bout d'un peu de temps le roi des dieux, la sortie est un peu bien acerbe et téméraire; mais nous la pardonnons, à cause du bon sentiment qui l'a

dictée. Je veux faire plus encore, et puisque notre critique est si mécontent de notre ouvrage à tous, il faut le voir à l'œuvre lui-même.

« Il est au sein du vaste océan des terres inhabitées, encore inconnues aux humains : livrons une de ces îles à notre réformateur; chacun des dieux lui délèguera son pouvoir particulier pour la gouverner seul et à sa guise. Nous ne lui donnerons pas à commander, bien entendu, des créatures différentes de celles que le Destin, notre maître à tous, a lui-même créés ; ce seront des hommes avec leurs inclinations bonnes et mauvaises, et nous verrons comment notre philantrophe s'en tirera. »

« J'accepte, dit Momus, je dépose ma marotte et prends en main le sceptre du pouvoir que vous voulez bien me confier. »

Les dieux sont expéditifs : aussitôt conclu, aussitôt fait. L'assemblée céleste se transporta dans une île de l'Océan appelé aujourd'hui le Pacifique, et on employa la méthode enseignée autrefois à Deucalion et Pyrrha pour repeupler la terre après le déluge. Les dieux et les déesses se mirent à ramasser des pierres qu'ils jettaient par dessus leur épaule ; celles lancées par les dieux se changeaient en hommes, celles qui partaient des mains des immortelles rebondissaient gentiment sur le sol transformées en femmes.

Quand l'île fut suffisamment garnie d'habitants, les dieux se retirèrent dans leur séjour azuré et laissèrent à ses expériences Momus, muni de pleins pouvoirs, en lui souhaitant bonnes chances.

Ce fut un spectacle charmant, que l'éclosion à la vie et aux instincts sociaux de ces êtres subitement formés par la puissance créatrice des immortels. Leurs regards se promenèrent, d'abord émerveillés et éblouis, sur l'azur du ciel où brillait le soleil radieux, sur la terre parée de verdure et de fleurs, étincelante de toutes les beautés harmonieuses de la nature ;

Puis, les reportant sur eux-mêmes et sur leurs semblables, attirés par une force inconnue les uns vers les autres, ils formèrent d'abord des groupes étonnés et curieux de se connaître.

Mais bientôt une attraction plus marquée se fait sentir : le cœur des fils des dieux palpite sous le coup d'une émotion irrésistible ; ils ont reconnu dans les filles des déesses les séduisantes compagnes complément de leur être : ils s'approchent d'elles, le sourire sur les lèvres, les bras tendus, et celles-ci, les yeux baissés, mettent leurs mains tremblantes d'émotion dans la main de leurs époux. Tous ensemble, comme une volée joyeuse de ramiers, choisissent un site favorable, s'y établissent et s'y arrangent pour y fixer leur demeure. Cet heureux coin de l'univers était situé de telle sorte, qu'également éloigné des contrées brûlées par le soleil et de celles qu'il ne semble éclairer qu'à regret, on y jouissait d'un printemps éternel. Les intempéries des saisons en étaient bannies, et les corps robustes de ses habitants, baignés sans cesse dans une pure atmosphère, y puisaient à plaisir la vie, la santé et la beauté. Le sol, émaillé de fleurs, arrosé par de limpides ruisseaux, reçut l'ordre de fournir spontanément et sans culture les fruits les plus nourrissants et les plus délicieux. Les bois n'étaient peuplés que d'animaux paisibles et d'oiseaux au plumage étincelant, à la voix harmonieuse ; on n'y rencontrait ni les carnassiers, ni les hideux reptiles ; le dôme des forêts préservait des feux du jour ; le moindre abri suffisait pour protéger le sommeil pendant les nuits tièdes et parfumées. C'était donc à bon droit que cette terre reçut le nom d'Ile Fortunée.

Que dirais-je enfin ? Le sensible Momus avait tellement bien fait les choses pour ses chers administrés, qu'ils n'avaient qu'à se laisser vivre : ils étaient littéralement logés, nourris, éclairés, chauffés aux frais de son paternel gouvernement. En l'absence

de toute préoccupation fâcheuse pour le présent et pour l'avenir, ces heureux insulaires n'avaient donc qu'à boire, manger, se divertir, et pour le surplus remercier les dieux, en se rendant dignes de leur protection par leurs vertus et leur sagesse. Après avoir ainsi installé les choses, Momus s'établit sur une haute montagne, située au centre de l'île, et de cet Olympe improvisé il s'apprêta à contempler à loisir la suite de son expérience. Tout ne devait-il pas marcher à souhait pour établir véritablement sur la terre le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité? Quel motif était laissé au vol, à l'injustice, à l'oppression, quand aucun besoin ne se faisait sentir qui ne fût aussitôt satisfait, et que l'avenir était aussi assuré que le présent?

Seulement on put voir, dès le commencement, qu'absorbés dans la satisfaction de leurs appétits naturels, les insulaires avaient le naïf égoïsme des enfants qui reçoivent les soins et le bien-être comme chose due, et ne s'imaginent pas que leur condition puisse être différente.

« Eh quoi! se dit Momus, tandis que le vieux monde, si mal traité, est couvert de temples où fume sans cesse l'encens et le sang des victimes, ces marauds ne songent pas même à remercier le Dieu qui leur a fait ces loisirs! Serait-il vrai qu'il faut mener un peu rudement les humains pour obtenir leurs hommages? »

Cependant les habitants de l'Ile Fortunée tendaient de plus en plus à s'enfoncer dans la matière; l'indolence s'apprêtait à introduire parmi eux l'ennui et le dégoût. Leur paternel législateur, prenant leur figure, se mêle parmi eux et essaye de leur faire comprendre que l'ignorance, mère de la corruption et de la décadence, ne pourrait manquer de les ravaler au rang des bêtes; que délivrés des soins de la vie, ils devaient s'estimer heureux d'avoir plus de temps pour cultiver

leur intelligence et se rendre ainsi semblables aux dieux.

Hélas! ce fut peine perdue; ils se moquèrent de l'orateur et de sa morale fâcheuse. « La vie nous est douce et facile, répondirent-ils; nous sommes contents comme cela, et nous ne voyons pas l'utilité de nous infliger volontairement des travaux superflus. La vraie sagesse consiste à jouir des biens présents, sans se casser la tête sur des difficultés dont nous n'avons que faire; travaillez si cela vous convient : quant à nous, nous ne voulons que nous divertir. »

Momus, fort désappointé, fut obligé de se retirer sans plus de succès.

Il faut dire cependant que l'imagination de nos insulaires ne resta pas complètement inerte. Ils finirent bientôt par trouver leur vie simple un peu monotone; leurs plaisirs leur parurent un peu ternes, et avoir besoin de montant. Les femmes imaginèrent donc d'accroître et de varier leurs grâces naturelles et ingénues par des parures bizarres et changeantes; elles apprirent à faire valoir leur possession par leur coquetterie, leurs caprices et leurs intrigues. Les hommes, à leur tour, trouvèrent trop fade l'eau des claires fontaines mêlée aux sucs exprimés des fruits rafraîchissants; les boissons fermentées, qu'ils inventèrent, leur firent connaître des sensations inconnues et irrésistibles.

Ce fut dès lors avec furie qu'ils se précipitèrent dans la double ivresse du vin et de l'amour ; par cette porte pénétrèrent aussi les querelles, la discorde et l'oppression. Les plus forts et les plus hardis s'adjugèrent des priviléges exclusifs sur le beau sexe et se firent servir par les plus faibles.

Ce qui distingue de la bête, dit-on, c'est de boire sans soif et d'être amoureux en toute saison (1), de sorte que

(1) Peut être que Beaumarchais avait eu connaissance du manuscrit du moine.

nulle autre nécessité que de tuer le temps n'étant imposée à ces desœuvrés, une orgie gigantesque et toujours croissante retentit incessamment d'un bout à l'autre de l'île, qui cessa bientôt de mériter le titre de Fortunée.

Ce n'est pas tout encore : la guerre cruelle trouva le moyen de naître à son tour. Parmi les divertissements préférés de cette population, étaient des danses diverses. Dans leur exécution les uns partaient du pied droit, d'autres du pied gauche ; tant que ces exercices avaient lieu individuellement ou même par couples, cela offrit peu d'inconvénients, mais quand on voulut faire des chœurs d'ensemble, on s'aperçut bien vite qu'il en résultait du désordre et que toute harmonie dans la danse était rompue. Il fut facilement convenu qu'il fallait pour rétablir l'ordre que chaque danseur partît du même pied : mais la difficulté fut de faire adopter un départ uniforme. Chacun soutint d'abord avec assez de modération la coutume qu'il avait adoptée à cet égard ; mais peu à peu, faute de raisons concluantes, les esprits s'aigrirent, chacun s'obstina avec colère dans sa théorie chorégraphique ; peu à peu, aux danses joyeuses succédèrent les invectives et les menaces, enfin bientôt deux camps se formèrent : celui des pieds gauches et celui des pieds droits. On s'arma de pierres et de bâtons, on fabriqua des armes plus meurtrières ; les deux partis se précipitèrent les uns sur les autres avec fureur, la mort et la dévastation se répandirent sur toute l'île.

Des esprits subtils finirent même par persuader à chaque faction que les dieux voyaient avec horreur le point de départ de la danse de la faction opposée, et dès lors un adversaire ne fut pas seulement un ennemi public, mais encore un ennemi des dieux, ne méritant à ce titre ni pitié ni merci. Ce fut en vain que quelques esprits plus sages, pris pour arbitres, essayèrent d'intervenir. Jamais ils ne purent trouver

des raisons assez concluantes en faveur d'un pied plutôt que de l'autre. Ils conseillèrent bien de renoncer à la danse, mais on leur répondit, d'une commune voix, qu'on ne pouvait s'en passer, et les chefs de chaque armée, tantôt battants, tantôt battus, continuèrent à se couvrir alternativement de gloire.

C'est ainsi que ces populations abruties, devenues la proie de toutes les misères humaines, étaient même en train de devenir cannibales.

A ce spectacle désolant, Momus les abandonna à leur malheureux sort et se présenta assez penaud devant l'assemblée des dieux, qui l'accueillirent par des rires prolongés. Ce sont ces maudites femmes qui sont cause de tout, se hasarda-t-il de dire pour son excuse, et quant à ces hommes brutes, on devrait....... Je ne sais ce qu'il allait dire, Jupiter l'interrompit : Le dépit te rend injuste, lui dit-il ; crois-moi, les femmes sont encore ce qu'il y a de mieux sur la terre, et je ne m'explique pas pourquoi il est d'usage de mettre sur leur compte tout ce qui s'y fait de travers. Quant à l'homme, il faut convenir d'une chose : c'est que, pour en tirer quelque parti, on est obligé de le mettre à la gêne et de semer d'obstacles suffisants les sentiers de son existence. Le travail imposé par la nécessité développe son esprit, fortifie son cœur, et lui enseigne l'usage de la vertu. La race humaine est faite pour l'activité; le jour où elle n'aurait plus qu'à se croiser les bras, serait le signal de son abrutissement et de sa décadence. Telle est la loi du destin, et tu l'as méconnue. Cette loi, nous y sommes assujettis nous-mêmes, et si nos fonctions variées ont l'air de s'exercer un peu à l'aventure, sois certain que l'inaccessible divinité dont nous sommes les agents immortels a un plan bien arrêté, et que très-certainement elle a tout organisé le mieux qu'elle a pu ; les épreuves de l'humanité sont le prix de sa grandeur future. Au surplus, comme il

faut convenir que le spectacle qu'offre la terre ne laisse pas que d'être assez bizarre, et que les mortels, malgré tout ce qu'on fait pour eux, n'ont pas encore atteint la perfection désirable, je t'engage, cher Momus, à quitter cet air contristé et à reprendre ta marotte et ta gaieté. Il n'y a que les gens maleficiés de corps ou d'esprit qui ne sachent pas rire ; la sagesse elle-même ferait peur, si elle se présentait toujours avec un front morose. Et sur ce, mes enfants, buvons. »

Un murmure approbateur s'éleva du sein de l'auguste assemblée : Hercule et Mars étaient surtout réjouis de la déconvenue du moqueur impitoyable qui s'égayait si souvent à leurs dépens. Ils n'avaient jamais bien saisi l'état de la question ; mais la conclusion du maître des dieux leur parut très-judicieuse. « Oui, oui, répétèrent-ils avec enthousiasme, buvons, et soient toujours ainsi confondus ceux qui ne sont jamais contents de leur gouvernement ! »

Tel est le récit que m'a envoyé mon ami l'Antiquaire. J'ai quelque peine cependant à croire à la fidélité de la traduction du manuscrit du moine philosophe ; peut-être l'apologue est-il tout simplement du cru de mon bibliophile.



APPENDICE.

OUVRAGES COURONNÉS.

La première idée de la création d'une vigne-école départementale appartient à la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne. C'est elle qui a fait les premières démarches ; ses membres comptent au nombre des premiers fondateurs.

A ce titre, et bien que la Société de viticulture qui a réalisé cette création ait une vie entièrement indépendante et soit administrée par une commission composée de viticulteurs pris dans le sein et en dehors de l'Académie, tous les mémoires couronnés ou distingués par cette commission ont naturellement droit d'asile dans nos publications.

(*Note de la Commission du Recueil.*)

DE LA VINIFICATION

ET

DU VIN DE TARN-ET-GARONNE,

PAR

M. E. BESSIÈRES,

DE SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE.

MÉMOIRE QUI A OBTENU LA MÉDAILLE D'OR DU CONCOURS

OUVERT PAR

LA SOCIÉTÉ DE VITICULTURE DE MONTAUBAN.

Nous nous proposons d'exposer dans cette étude les divers procédés de vinification. Nous tâcherons d'indiquer quels peuvent être les meilleurs, en comparant entre eux ceux qui sont employés dans divers pays. Cela fait, nous passerons à l'examen des vins du département de Tarn-et-Garonne. Nous verrons s'ils sont constitués de manière à pouvoir supporter l'action de la chaleur et des voyages sans s'altérer. Nous essaierons aussi d'apprécier leur degré de finesse. Puis, nous jetterons un coup d'œil sur l'aptitude qu'ils peuvent avoir pour s'améliorer en vieillissant, et sur les moyens qu'il y aurait à prendre pour augmenter encore leurs qualités.

Dans la marche de ce travail, nous comptons exposer

d'abord les faits ; puis, nous ferons en sorte de pénétrer d'une manière plus complète au fond des questions qui touchent à la vinification. Depuis quelques années, des savants distingués, tels que Pasteur, Thenard, Vergnette, Filhol, Timbal, E. Robinet, etc., ont fait des études remarquables sur le vin. Nous prendrons dans les résultats de leurs expériences ce qui se rattache aux sujets que nous aurons à traiter. Il nous sera possible ainsi de donner l'explication de beaucoup de phénomènes qui se produisent dans les diverses transformations que subit le suc du raisin.

Cette manière d'envisager la question nous paraît présenter de grands avantages. Elle nous permettra, nous l'espérons, de surmonter la répugnance si générale à délaisser d'anciens usages, quelquefois défectueux, pour en adopter de nouveaux qui seraient préférables. Ce ne sera qu'en exposant la théorie des méthodes que nous présenterons, et en faisant toucher du doigt les avantages qui peuvent en résulter, que nous aurons quelque chance à nous faire écouter. De plus, s'il nous est possible de faire connaître aux viticulteurs les réactions qui se produisent dans leurs cuves ou dans leurs tonneaux, nous leur procurerons la faculté de prévoir les accidents qui peuvent survenir et souvent les moyens de les réparer.

Les principes que nous aurons posés nous serviront encore pour arriver à trouver la solution de la seconde partie de ce problème que nous nous sommes proposé d'étudier : l'examen du vin du département de Tarn-et-Garonne. Nous pourrions nous borner à faire l'exposé d'un certain nombre de dégustations, et puis essayer d'en tirer des conséquences. Si nous nous en tenions à cette manière d'agir, nous courrions le risque de laisser des doutes dans l'esprit de nos lecteurs, car cette méthode présente peu de certitude. Nous arriverons

à un résultat bien plus complet si nous pouvons encore préciser ce qui donne de la solidité, de la finesse à un vin, et indiquer les transformations qu'il subit en veillissant. Cette étude sera malheureusement moins complète que nous ne l'aurions désiré ; il y a plusieurs points que la science n'a pu élucider encore. Cela nous amènera forcément à laisser des lacunes dans notre travail ; mais nous espérons que si, malgré nos efforts, il reste encore beaucoup à dire, nous aurons assez fait cependant pour guider les essais qui seront tentés.

Cette manière de procéder, nous ne saurions nous le dissimuler, présente un grand inconvénient. Pour traiter les questions relatives à la vinification au point de vue scientifique, nous serons obligé de supposer chez nos lecteurs des notions de science, quelquefois un peu relevées, et nous pourrons courir le risque de ne pas être toujours compris. Tous nos efforts tendront donc à rendre nos explications les plus élémentaires qu'il nous sera possible, et à supprimer tous les détails techniques qui ne nous paraîtront pas absolument indispensables. De plus, dans chaque paragraphe, la partie pratique sera-mise en évidence et dégagée de la partie théorique, afin que les viticulteurs qui ne désireraient connaître que les faits n'éprouvent pas de difficulté à les trouver.

VINIFICATION.

VENDANGES.

Les conditions dans lesquelles sont faites les vendanges ont une grande importance pour la qualité du vin. Il est utile d'étudier cette question d'une manière sérieuse. Pour cela, rendons-nous compte d'abord de la composition du raisin, et des transformations qu'il éprouve en mûrissant.

Composition du grain. — Le grain de raisin se compose de trois parties : la peau, la pulpe et la graine.

Peau du raisin. — La peau qui enveloppe le grain est d'abord verte. A mesure que la maturité a lieu elle se teinte en rouge de plus en plus foncé, dans les espèces qui doivent être colorées. Cette partie du fruit contient toute la matière colorante, excepté cependant dans quelques variétés chez qui on en trouve une certaine quantité répandue dans la pulpe.

Matière colorante. — Cette matière colorante est violette. D'après Thénard, elle est très-soluble dans l'alcool. Au contact de l'air elle s'altère, devient rouge, et alors elle est insoluble dans l'alcool tandis qu'elle se dissout dans l'eau acidulée.

Pulpe. — La pulpe est la partie du fruit qui se trouve placée sous la peau et qui recouvre la graine. Elle est constituée par de la matière albumineuse et une partie liquide qui tient en dissolution des acides malique, tartrique, du

bitartrate de potasse (crême de tartre) lorsque le raisin est vert. Mais à mesure que la maturité va se produire, la proportion de ces éléments acides diminuera pour faire place à du glucose (sucre de raisin). Ce mouvement de transformation continuera jusqu'au moment des vendanges.

Graine. — La graine est elle-même composée de deux parties. La graine proprement dite qui est ligneuse et ne renferme aucun principe soluble, et la peau qui la recouvre. Celle-ci contient une certaine quantité de tannin. D'après Vergnette-Lamote, ce serait là seulement que l'on en trouverait. Dans la dernière période de la maturité, les transformations que nous venons de signaler s'accentuent davantage. La quantité de sucre et de tannin progresse rapidement, tandis que les acides diminuent. Nous avons analysé dans ce moment quelques raisins, de la même espèce, cueillis au même endroit, à huit jours d'intervalle. Ils nous ont donné trente grammes de sucre de plus par litre, et trois grammes d'acide de moins dans le second essai que dans le premier.

Epoque des vendanges. — Nous verrons plus tard qu'il est avantageux, pour la qualité et la conservation du vin, d'avoir la plus grande proportion possible de sucre et de tannin. Cette raison devrait nous engager à vendanger très-tard pour que le raisin ait le temps d'accumuler une grande partie de ces substances. Mais, d'un autre côté, si certaines limites sont dépassées, on peut craindre pour des raisons que nous donnerons plus tard que la fermentation ne soit incomplète. Il y a donc un moment précis à choisir pour la cueillette du raisin, sous peine de ne pas donner au vin toutes les qualités qu'il pourrait avoir. Pour le déterminer, voici des indications qu'il est bon de suivre : si les vignes sont exclusivement ou en grande partie composées d'espèces très-sucrées, comme les cots, les nègrets, etc., il est bon de vendanger dès que

le goût sucré est très-prononcé et que la couleur est d'une teinte de rouge noir très-franc. Mais si ces espèces ne dominent pas, on peut attendre que les autres aient leurs fruits qui commencent à se rider. Leur mélange à la cuve ne donnera jamais de vin trop sucré, et en même temps le raisin aura pu atteindre son maximum de valeur.

Cette manière d'agir laisse place à quelque incertitude. Si l'on veut avoir une mesure tout à fait exacte, l'on pourra employer le glucomètre Guyot, qui sert à déterminer la quantité de sucre renfermée dans le jus de raisins récemment écrasés. Cet instrument a la forme d'un densimètre ordinaire. Il porte deux graduations, l'une indiquant la quantité de sucre, l'autre celle de l'alcool correspondant. Pour s'en servir, on le plonge dans une éprouvette remplie du moût à essayer. Le point d'affleurement donne l'indication cherchée. Seulement, en lisant le nombre de degrés à la colonne du sucre, il faut en supprimer deux qui représentent les matières étrangères que le liquide tient en suspension. Ainsi, si nous trouvons que notre instrument indique 17 degrés, il ne faudra tenir compte que de 15. Le numéro correspondant de la colonne intitulée : *Alcool*, indique les centièmes en volume qu'en renfermera le vin provenant du moût. Le chiffre ainsi trouvé est cependant trop élevé. En construisant l'instrument, on a supposé que chaque kilogramme de sucre devait donner 520 grammes d'alcool, tandis qu'il n'en donne réellement que 480. Pour avoir le titre exact, il suffit d'établir la proportion suivante : $\frac{x}{A} = \frac{48}{52}$ x étant le titre cherché et A celui qu'indique l'instrument.

Dans les grands crus de la Bourgogne et du Bordelais, il est d'usage d'attendre pour vendanger la complète maturité du fruit. On ne ramasse que les raisins qui commencent à se rider. On pousse même la précaution jusqu'à faire la

cueillette en plusieurs fois, afin de laisser aux grappes qui seraient encore un peu en retard le temps d'arriver à un point de maturité voulu.

La récolte des raisins doit se faire, autant que possible, lorsque la rosée est tombée et que la chaleur les a frappés. Dans ces conditions, la fermentation à la cuve s'établit bien plus rapidement.

Le conseil que nous venons de donner, de régler l'époque de la récolte du raisin d'après le degré de maturité, ne peut guère cadrer avec l'usage du ban des vendanges, qui fait faire la cueillette presque toujours trop tôt. Il serait à désirer que les viticulteurs qui tiennent à la qualité de leurs produits ne cédassent pas à l'exemple général et ne consultassent que l'aspect de leurs fruits. Espérons que l'usage de fixer l'époque de la récolte du raisin ne tardera pas à disparaître, lorsque la culture de la vigne aura pris plus d'importance. Déjà, dans les pays de vignobles, on l'a laissé de côté depuis bien des années.

FABRICATION DU VIN.

Foulage. — Pour que la transformation du sucre en alcool puisse avoir lieu, il est indispensable que le raisin soit écrasé. L'opération à l'aide de laquelle on obtient ce résultat porte le nom de foulage.

Il y a plusieurs manières de fouler. La plus généralement adoptée, là où la culture de la vigne est peu étendue, consiste à placer les raisins dans un vase, et les à comprimer soit avec les pieds, soit à l'aide d'un pilon. En procédant ainsi, on laisse beaucoup de grains intacts, et de plus on n'agit qu'avec une extrême lenteur. Il serait impossible de traiter ainsi

une grande quantité de vendanges. On a recours alors à un instrument composé de deux cylindres cannelés, placés parallèlement et tournant en sens inverse avec des vitesses différentes, entre lesquels passent les raisins. A l'aide d'une vis, convenablement disposée, on peut les rapprocher autant que cela est utile, de manière à obtenir un écrasement complet. Une trémie, placée au-dessus, reçoit la vendange et la fait tomber au point convenable, entre les deux cylindres. Un seul homme, à l'aide d'une manivelle, fait marcher facilement cet instrument et produit un travail très-considérable.

Cet instrument a encore l'avantage de déchirer l'enveloppe qui recouvre la graine. On favorise ainsi la dissolution dans le vin du tannin que renferme cette partie du fruit. De plus, l'écrasage est tellement parfait que tous les grains sont ouverts, et la fermentation est beaucoup plus rapide, surtout lorsque le raisin est très-sucré.

Egrappage. — La partie boisée qui supporte la grappe porte le nom de rafle. Sa composition, sauf le sucre qui lui manque, est à peu près la même que celle du grain, c'est-à-dire qu'elle contient du bitartrate de potasse, des acides et du tannin. Aucun de ces principes n'y prédomine d'une manière spéciale. On y trouve aussi une matière particulière d'un goût amer (1).

L'opération qui consiste à enlever la rafle au moment de mettre la vendange dans la cuve porte le nom d'égrappage. L'utilité en est fort contestée. Dans certaines parties de la Bourgogne on égrappe; dans d'autres on n'égrappe pas. Il en est de même dans la Gironde; dans le Saint-Emilien, entre autres, cette opération n'est pas pratiquée (2). Pour

(1) Vergnette, *Le vin.*
(2) Rendu, *Empélographie.*

faire un choix entre ces deux manières de procéder, il est bon de se rendre compte de l'action de l'égrappage. La présence de la rafle, d'après ce que nous avons dit de sa composition, doit avoir pour résultat d'augmenter la teneur en acides et en tannin. Afin d'apprécier l'effet que doivent produire ces substances, anticipons un peu et disons que les vins se divisent en vins fins et en vins communs. Ces derniers ont une âpreté qu'ils doivent à une dose d'acide assez considérable qu'ils contiennent. Si nous venons à augmenter, par la présence de la rafle, la proportion de ces substances, nous courons le risque d'aggraver un peu le goût défectueux qu'ils ont déjà ; mais cette différence sera peu sensible. Comme compensation à cet inconvénient, nous aurons augmenté, en agissant ainsi, comme nous le verrons plus tard, leur solidité, ce qui sera fort utile pour des vins en général peu riches en alcool. L'égrappage serait donc une chose fâcheuse dans ce cas.

Il en sera tout autrement si l'on a affaire à des vins fins qui renferment peu d'acides. Comme ceux-ci doivent une partie de leurs qualités à leur goût moelleux, si nous leur donnons de l'acidité, nous les rendrons rudes et nous leur ferons perdre de leur valeur. De plus, ils n'ont pas besoin de cet auxiliaire pour se conserver ; nous verrons qu'en général ils renferment assez d'alcool et de tannin pour que leur solidité soit assurée. Dans ces conditions, l'égrappage doit produire le meilleur effet.

Il est cependant certaines circonstances où, même pour les vins fins, l'égrappage ne doit pas être pratiqué : c'est lorsque les raisins sont trop sucrés. Il peut arriver alors, à cause de la quantité d'alcool qui s'est produite, que la fermentation se ralentisse pendant le cuvage. On comprend que si dans un pareil milieu il y a des points où la liqueur sucrée

est moins concentrée, comme cela arrive dans les parties qui avoisinent la rafle, il se formera là de petits foyers de fermentation très-active qui avivent le travail général. On peut bien objecter que l'on introduit, en agissant ainsi, un supplément d'acide dans le vin; cela est vrai, mais la quantité en est si faible, que l'on peut ne pas en tenir compte. Car, lorsque le raisin est très-mûr, l'élément acide paraît avoir diminué aussi dans la rafle.

Si le raisin, au contraire, manque de maturité, le vin qu'il donnera pourra avoir peu de solidité, comme nous le verrons plus tard, à cause de la faible quantité d'alcool qu'il renfermera. La rafle, là encore, produira un bon effet par la quantité d'acide et de tannin qu'elle pourra céder.

On a reproché à la rafle de donner un goût amer au vin. Cela est vrai si les cuvaisons sont trop prolongées. Mais l'on n'a rien à craindre si cette opération ne dure que le temps nécessaire.

Une objection plus grave à opposer à la conservation de la rafle, c'est que celle-ci, en vertu d'une propriété qu'elle partage avec quelques autres substances organiques, peut enlever au vin une quantité notable d'alcool. On évite encore cet inconvénient par des cuvaisons peu prolongées. Du reste, l'opération du pressage, si elle est conduite d'une manière convenable, enlèvera au marc la plus grande partie de l'alcool qu'il aura absorbé.

Egrappoirs. — Maintenant que nous avons discuté la question de l'égrappage, nous allons décrire les instruments qui peuvent être employés si l'on désire faire cette opération.

Il y a deux appareils qui sont généralement adoptés pour cet usage.

Le premier consiste en une grande caisse dont le fond

est formé de baguettes espacées d'un centimètre et demi environ. La vendange foulée est jetée dessus; des hommes la saisissent avec leurs mains et la promènent sur cette sorte de claie, au travers de laquelle les grains seuls passent. D'autres hommes enlèvent avec de petits râteaux les rafles qui sont restées.

Le second appareil se compose d'un cylindre long de un mètre cinquante environ et ayant quarante centimètres de diamètre. Il est formé de fils de fer parallèles espacés de un centimètre et demi. Dans son intérieur se meuvent des palettes disposées de manière à rester écartées de quatre à cinq centimètres de sa surface. Elles ont une forme légèrement hélicoïdale par rapport à l'axe qui les supporte. Pour se servir de cet instrument on jette, à l'aide d'une trémie, le raisin préalablement écrasé par la partie haute du cylindre que l'on a soin de tenir légèrement incliné. Les palettes, en tournant, compriment les raisins contre la grille qui forme les parois, et les grains passent au travers. Les rafles seules restent, mais elles ne tardent pas à être expulsées à leur tour, grâce à la position inclinée du cylindre et à la forme donnée aux palettes qui les poussent en avant. Elles tombent par l'extrémité inférieure du cylindre.

CUVAGE.

Fermentation. — Dès que les raisins écrasés sont dans la cuve, la fermentation ne tarde pas à se produire. On remarque d'abord un léger dégagement de gaz et une élévation de température. Alors la partie solide de la vendange monte à la surface et vient former ce que l'on appelle le chapeau. Peu à peu les phénomènes que nous venons de signaler s'accen-

tuent davantage ; au bout de vingt-quatre heures, l'efferves-cence devient énorme, le chapeau s'est soulevé d'une manière très-sensible et une écume rosée apparaît au travers. La chaleur a aussi augmenté : elle monte quelquefois jusqu'à 30 degrés.

Ferment alcoolique (1). — Tout ce travail est dû à l'action d'un ferment appelé ferment alcoolique. Il est formé de petits grains accolés les uns aux autres. Il vit aux dépens du sucre qu'il décompose en alcool et en un gaz appelé acide carbonique, et d'autres substances dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Les germes qui lui donnent naissance sont répandus à profusion dans l'air. Pendant les manipulations que subit le raisin, ils pénètrent dans la vendange et y produisent les phénomènes que nous avons signalés. La chaleur favorise leur développement. La température qui leur convient le mieux est celle de 25 degrés. Si elle vient à baisser, la fermentation se relentit ; il arrive un point où elle cesse tout à fait. Les êtres microscopiques dont nous nous occupons vivent difficilement dans un milieu qui contient trop d'alcool ; ils meurent même lorsque la quantité qui s'y trouve avoisine 16 pour cent. C'est pour cela que la fermentation est si lente lorsque les raisins sont trop sucrés.

La quantité d'acool qui résulte de l'action de la fermentation est environ de 48 pour cent du sucre décomposé.

En général, la fermentation s'établit difficilement dans les cuves si la température est au-dessous de 12 degrés (1). Il faut alors se hâter d'en aider le départ. Il y a deux moyens pour cela : ajouter à la cuvée quelques hectolitres de moût que l'on peut faire chauffer, ou bien y mêler une quantité égale de vendange déjà en fermentation.

(1) Pasteur.

(2) Vergnette, le *Vin*.

Remplissage des cuves. — Les cuves ne doivent être remplies que jusqu'aux quatre cinquièmes environ. On permet ainsi à l'ébullition de soulever le marc sans avoir à craindre que rien ne tombe au dehors. Il y a encore un autre avantage à agir de la sorte : s'il reste un vide entre la surface de la vendange et le sommet de la cuve, il se remplit du gaz acide carbonique que produit la fermentation. Ce gaz étant beaucoup plus lourd que l'air, ne peut s'échapper et fait l'office d'un écran qui reste au-dessus de la vendange, pour la préserver de l'acescence qui ne tarderait pas à se produire. C'est cet écran qui, en restant forcément emprisonné dans les foudres, donne aux fermentations qui se font dans ce genre de cuves, la supériorité que tout le monde a pu constater.

Noyage du chapeau. — Dans certains pays, en Bourgogne entre autres, on a l'habitude, vers le second ou le troisième jour, lorsque l'ébullition paraît se ralentir, de refouler le chapeau dans la vendange. Cette opération a pour but d'aviver de nouveau la fermentation. Celle-ci faiblit d'abord; mais bientôt après le marc remonte et elle reprend avec une grande activité. On hâte ainsi la décomposition du sucre et on la rend beaucoup plus complète. Un autre avantage que l'on trouve à agir ainsi, c'est de mettre le vin qui est en train de se former en contact avec le marc, qui renferme, comme nous le savons, du tannin et de la matière colorante. On lui fournit ainsi l'occasion de s'assimiler une plus grande quantité de ces substances. Les résultats que l'on obtient par ce tour de main nous paraissent assez avantageux pour que nous engagions les viticulteurs de ce pays à tenter quelques essais. Ils pourraient en retirer d'excellents effets, surtout lorsque la fermentation marche lentement, à cause de la quantité de sucre que renferme le raisin. Pour opérer cette

manipulation, il est d'usage que des hommes entrent dans la cuve et par leurs mouvements enfoncent le chapeau. Nous aurions sans doute une grande difficulté à obtenir ce travail de nos ouvriers ; nous pourrions alors user d'un trident, à l'aide duquel on arriverait aussi, ce nous semble, à un très-bon résultat.

Plâtrage. — Quelques viticulteurs ont l'habitude, au moment de jeter la vendange dans les cuves, d'ajouter un cinquième de litre environ de plâtre par hectolitre de moût. Cette opération a pour but d'aviver la couleur du vin. Ce résultat s'obtient en effet, mais au détriment de la qualité. Le vin qui est ainsi traité devient rude et est même malsain ; par l'effet de l'action du plâtre, il s'est formé du bisulfate de potasse, qui est purgatif (1).

Vinage. — Il peut arriver certaines années froides ou s'il a été vendangé trop tôt, que les raisins ne soient pas assez sucrés ; le vin n'a pas alors la dose d'alcool suffisante pour se bien conserver. Il faut songer à lui en ajouter artificiellement. Cette opération porte le nom de vinage.

Il y a deux manières de viner : 1° Ajouter à la cuve, soit de l'alcool, soit du sucre que la fermentation transformera en alcool ; 2° ajouter de l'alcool au tonneau.

Le vinage à la cuve est préférable. Il avive la couleur du vin, car nous savons que l'alcool a la propriété de dissoudre la matière colorante, lorsqu'elle n'a pas subi l'action de l'air. Il en est autrement si celle-ci est déjà altérée, ce qui ne manque pas d'arriver dans le vinage au tonneau. L'alcool que l'on ajoute alors la précipite, et le vin devient louche, s'il n'est pas très-acide (2).

(1) Robinet, *Analyse des vins.*
(2) Vergnette, *Le Vin.*

Le sucre que l'on emploie pour le vinage à la cuve doit être autant que possible du sucre de canne ou de betterave, celui de fécule donne quelquefois des résultats qui laissent à désirer. Il faut choisir, pour l'ajouter à la vendange, le moment où la fermentation faiblit légèrement. On prend pour cela quelques hectolitres de moût dans lesquels on le fait dissoudre, puis on remet le tout dans la cuve.

L'alcool destiné au vinage à la cuve peut être de l'alcool de marc. La fermentation lui enlève son mauvais goût, et le vin n'en conservera rien. Ce genre de vinage se fait la veille du jour où l'on doit décuver.

Pour le vinage au tonneau, il ne faut employer que des eaux de vie de première qualité. La moindre altération de goût qu'elles apporteraient avec elles se communiquerait au vin et pourrait le gâter.

Afin de faire le vinage d'une manière convenable, il est bon de connaître le titre alcoolique du vin sur lequel on veut opérer. La chose est toute simple pour le vinage à la cuve. Nous avons déjà dit qu'à l'aide du glucomètre Guyot l'on pouvait déterminer à peu près la quantité d'alcool que devait produire un moût. Lorsqu'on aura précisé ainsi ce qui doit manquer au vin, il sera facile ensuite de le lui ajouter, à l'aide d'une eau-de-vie dont le titre sera connu ou à l'aide du sucre, en partant de cette donnée que pour élever d'un degré un litre de vin, il faut dix-sept grammes de sucre cristallisé.

La même détermination du titre alcoolique serait aussi utile pour le vinage au tonneau, mais nous ne comptons pas décrire les procédés à l'aide desquels on peut y arriver. En général, les vins auxquels on songe à ajouter de l'alcool sont tous jeunes. A ce moment-là, il leur reste toujours du sucre non décomposé. Il faudrait alors, pour avoir une donnée

exacte, faire la double opération du dosage du sucre et de l'alcool. Cette analyse demande un tour de main assez exercé, et nous supposons que peu de viticulteurs voudraient se donner ce soin.

En général, quand on suppose qu'un vin déjà fait a besoin d'être viné, on ajoute deux litres d'eau-de-vie par hectolitre.

Cuves. — Les cuves ou récipients dans lesquels se fait la fermentation peuvent être construits avec des matériaux de plusieurs espèces, le bois ou le béton. Souvent l'on emploie ce dernier à cause de son bon marché; mais il est inférieur au bois, qui est moins bon conducteur du calorique, et nous savons que la conservation de la chaleur est une condition indispensable pour obtenir une bonne fermentation. Cette raison doit nous le faire rejeter d'une manière absolue pour obtenir des vins de première qualité. Un inconvénient encore à signaler dans l'emploi du béton, c'est que la première année la chaux qu'il renferme enlève au vin son acide et le rend louche. On corrige ce défaut en prenant la précaution de peindre l'intérieur de la cuve, quelque temps à l'avance, avec une solution d'acide tartrique au dixième. La chaux est ainsi saturée et n'emprunte plus rien au vin.

Forme des cuves. — Les cuves peuvent être ouvertes ou fermées. Celles qui sont ouvertes ont l'inconvénient de laisser la couche supérieure du marc en contact avec l'atmosphère, ce qui peut lui donner de l'acidité. A part la perte de matière qu'occasionne l'enlèvement de cette partie altérée, au moment du pressage de la vendange, on a encore à craindre que ce mauvais goût ne se communique au vin, ce qui arrive avec les cuvages prolongés. Il est donc avantageux de faire cuver les vins dans des vases fermés. On peut employer pour cela les foudres qui plus tard doivent contenir le vin, ou bien

des cuves ordinaires que l'on recouvre, pour la circonstance, d'un couvercle mobile qui repose sur la vendange. Il est possible encore de simplifier la chose. On égalise bien la surface de la vendange, et l'on saupoudre avec du plâtre qui fait prise et préserve en partie du contact de l'air.

Chapeau submergé. — On a proposé encore, pour éviter l'ascension du chapeau, de le tenir plongé dans le vin à l'aide d'une claie en bois. Ce système, disait-on, présente un double avantage : tout en préservant le marc, il met la matière colorante en contact plus immédiat avec le vin et le rend plus coloré. Cela est vrai ; mais l'on oublie que le liquide étant exposé lui-même à l'action de l'air sans que rien soit là pour l'en garantir, et cela à une température très-élevée, doit nécessairement s'acidifier. Ce procédé nous paraît être peu avantageux.

Dimension des cuves. — Plus les cuves sont grandes, mieux cela vaut. De la sorte, la vendange présente une moins grande surface au refroidissement et sa température est plus égale. Seulement, en augmentant la capacité des cuves, il faut tenir compte de la quantité de raisin que l'on peut cueillir dans la journée. Il est utile qu'elles soient remplies tout d'un trait ; car si à une cuvée déjà en travail, on vient à ajouter d'autre vendange froide, on arrête l'ébullition et l'on peut courir ainsi le risque de nuire à la qualité du vin. Il arrive quelquefois, en effet, qu'une fermentation qui a été suspendue pendant longtemps, reprend dans de mauvaises conditions et donne des produits altérés.

Lavage des cuves. — Les cuves doivent être lavées avec le plus grand soin quelques jours avant d'y mettre la vendange, afin de faire disparaître toutes les impuretés qui pourraient s'y trouver. Si après cette opération on constate qu'elles ont conservé une mauvaise odeur, il est bon de recourir à un

nouveau lavage avec une partie d'acide sulfurique et deux parties d'eau. Ensuite on fait disparaître, à l'aide d'une grande quantité d'eau, tout l'acide qui aurait pu rester.

DÉCUVAGE.

Moment du décuvage. — Pour décuver il faut attendre que le vin soit fait. Cette indication nous est donnée par la cessation de l'ébullition. A ce moment il ne doit plus y avoir de sucre à transformer. En effet, le gaz qui se dégage provient de sa décomposition et l'accompagne toujours. Du moment qu'il n'apparaît plus, nous sommes en droit de conclure que le travail est terminé, si la fermentation s'est faite dans des conditions convenables. La chose, à la vérité, n'est pas absolument exacte; il reste bien encore un peu de sucre; mais nous n'avons pas lieu de nous en préoccuper, il achèvera parfaitement de s'éliminer dans les tonneaux.

Nous venons de dire que le sucre était à peu près décomposé en entier lorsque l'ébullition cessait. Il peut arriver certaines circonstances où il n'en est pas ainsi : c'est lorsque le raisin est trop sucré. Nous savons qu'alors la fermentation est entravée. Dans ce cas, également, les mêmes indications doivent nous servir pour le décuvage, car un séjour plus prolongé dans la cuve n'amènerait pas de modification dans cet état de chose. On peut apporter cependant une amélioration au goût de ces vins qui, sans cela, seraient sucrés; c'est, comme nous l'avons déjà dit, en noyant le chapeau à plusieurs reprises, si l'on voit que le travail de la fermentation marche trop lentement. A chaque fois l'ébullition recommence, et l'on pourra ainsi diminuer beaucoup la

quantité de sucre qui, sans cela, serait restée sans être décomposée.

Nous avons avancé que le vin était fait lorsque le sucre avait entièrement disparu. En effet, si nous tenons compte de l'appoint que donnera le pressage de la vendange, nous remarquerons que dès ce moment il contient tout l'alcool qu'il est susceptible d'acquérir. La couleur a aussi son maximum de valeur : il ne peut que perdre si elle vient à se modifier. Quant à la teneur en acide et en tannin, elle pourrait être augmentée par un contact plus prolongé avec le marc. Mais nous verrons plus tard que dans cette opération il y aurait plus à perdre qu'à gagner.

Si l'on se sert pour décuver de l'indication que nous venons de donner, le vin sera resté environ huit jours dans la cuve. C'est à peu près le temps que dure le cuvage dans un grand nombre de pays où le vin a de la réputation. Dans la Bourgogne même, cette durée est abrégée ; on se contente de six jours.

Inconvénients du cuvage prolongé. — Lorsque l'on laisse séjourner le vin trop longtemps dans la cuve, on a à redouter les inconvénients suivants :

1° Le vin se sature d'acides et revient rude; il prend même de l'amertume, si la rafle n'a pas été enlevée.

2° Sa couleur s'altère au contact prolongé de l'air, et il devient louche s'il n'est pas plâtré ou n'est pas très-acide.

3° Le chapeau, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre, finit par s'acidifier, et à la longue il communiquera cette altération au vin.

4° Le vin, en restant à découvert dans les cuves, reçoit de l'atmosphère les germes de toutes les mauvaises fermentations qui sont les causes des maladies qu'il aura plus tard. Avant le décuvage même, il prend un mauvais goût par l'effet de la

présence de ces ferments qui ont déjà commencé leur action.

5° Le vin perd une portion considérable de l'alcool qu'il avait lorsque la fermentation a cessé. Deux causes y contribuent : 1° l'évaporation qui doit être très-considérable par une aussi large surface que celle que présente le dessus de la vendange, et l'on sait combien la chose est facile, puisqu'il suffit de laisser une bouteille de vin ouverte pendant quelque temps pour constater une déperdition d'alcool; 2° le marc enlève aussi beaucoup d'alcool. Les éléments qui le constituent ont la propriété de pouvoir se saturer de cette substance. Lorsque cette cause de déperdition aura produit tout son effet, on aura beau recourir au pressage, il sera impossible de retrouver toute la portion de ce liquide qui aura été absorbée.

Inconvénients du cuvage trop court. — Le cuvage rapide présente de grands avantages pour la conservation et la qualité du vin. S'il a quelques inconvénients, ils sont faciles à corriger. Nous allons les signaler, on en jugera :

1° Si le cuvage a été de courte durée, le vin renferme moins de tannin, d'acides et de matière colorante, il est vrai, au moment où il sort de la cuve; mais si nous avons la précaution de lui ajouter celui qui proviendra du pressage des marcs, nous lui aurons rendu tout ce qui pouvait lui manquer. Nous verrons tout à l'heure combien cette assertion est exacte.

2° La fermentation peut ne pas être entièrement terminée, cela est vrai encore ; mais alors elle s'achèvera sans inconvénient dans les futailles, où rien ne s'oppose à ce travail. Il faudra prendre la précaution seulement de ne pas fermer hermétiquement la bonde des tonneaux, pour permettre aux gaz qui se produiront de s'échapper.

3° Il y a encore à objecter que les vins sont troubles au sortir de la cuve et laissent déposer ensuite une lie considé-

rable. Mais quel inconvénient voit-on à cela? Pendant l'hiver on n'a jamais à craindre l'action délétère de ces matières. Elles ne seront dangereuses qu'au moment des chaleurs, et alors elles auront été enlevées par le soutirage qu'il sera utile de faire dans tous les cas.

Manière de décuver. — Le décuvage peut se faire de plusieurs manières. La plus simple, celle qui est employée le plus souvent, consiste à laisser couler directement le vin, à l'aide d'un robinet, dans un vase qui sert à le transporter dans le fût où il doit être logé. Elle a cela de mauvais, qu'elle expose le vin à tous les accidents qui peuvent résulter du contact de l'air. Il est préférable de se servir d'un tuyau qui fait communiquer le robinet de la cuve avec la bonde du tonneau. Il faut seulement que ce dernier soit en contre-bas. Si la disposition des lieux ne permet pas d'agir ainsi, on fait d'abord couler le vin dans un vase recouvert d'une toile, dans lequel plonge le tuyau d'aspiration d'une pompe. A l'aide de cet instrument on le transporte au niveau convenable.

Propreté des tonneaux. — Les tonneaux dans lesquels on enferme le vin doivent être d'une propreté irréprochable et dépourvus de toute mauvaise odeur. Nous indiquerons plus loin le moyen qu'il y a à prendre pour obtenir ce résultat.

Il faut avoir aussi le plus grand soin des tuyaux, vases et pompes qui servent à transporter le vin; ils pourraient, sans cela, lui communiquer des germes de décomposition.

Vin de presse. — A part le vin qui a coulé de la cuve et qui vient d'être placé dans les tonneaux, il en reste encore une quantité notable qui est mêlée au marc. Ce vin-là diffère un peu du premier: il est beaucoup plus chargé d'alcool à cause de la propriété qu'ont la pulpe et la rafle d'absorber ce liquide dans une proportion considérable; il

est encore plus riche en tannin. Nous savons que cette substance est surtout placée dans l'enveloppe de la graine. Comme elle est très-soluble dans l'alcool, le vin qui la baignera en sera saturé. Les acides aussi s'y trouveront en plus grande quantité, si les raisins qui ont donné la vendange en renfermaient une proportion notable.

Un vin qui présente des qualités si précieuses, une plus grande richesse en alcool et en tannin, devra être recueilli avec le plus grand soin. C'est à l'aide de presses qu'on peut arriver à le séparer du marc auquel il est mêlé.

Nous ne décrirons pas ces instruments d'une manière minutieuse : tout le monde les connaît. Nous nous contenterons de dire que ceux dont on fait usage aujourd'hui sont presque tous à chapeau horizontal et à vis en fer. Les divers systèmes en usage ne diffèrent guère que par la manière de transmettre la force ; ils sont tous très-bons. Il est un perfectionnement, cependant, qui mérite, ce nous semble, d'être signalé : c'est la percussion. A l'écrou qui tient à la vis est adaptée une large roue, à l'aide de laquelle on agit sur la vendange dans la première période de l'opération. Puis, lorsque la résistance devient trop grande, on s'en sert comme du balancier employé à frapper les monnaies.

Pour presser le marc, on en remplit une cage faite en forts barreaux de chêne espacés de deux centimètres et cerclée en fer. L'on ajuste dessus un chapeau de forts madriers, et l'on comprime, à l'aide de l'écrou, jusqu'à ce qu'il ne s'écoule plus de liquide. Lorsqu'on est arrivé à ce point, on desserre la vis et l'on ouvre la cage, qui est composée de deux parties reliées entre elles à l'aide de taquets. L'on émiette, à l'aide d'une bêche, le marc sur lequel on vient d'agir, puis on le presse de nouveau. Il faut avoir grand soin, lorsque l'on charge le pressoir, d'enlever la partie du chapeau

qui s'était acidifiée. Sans cela, on courrait le risque de produire du vin qui, plus tard, s'altérerait.

CONSERVATION DU VIN.

Le vin qui résulte du premier pressage peut-être, sans inconvénient, mêlé tout de suite à celui des tonneaux. Celui-ci perd sa limpidité à la suite de cette opération, mais il ne tarde pas à s'éclaircir de nouveau. Quant au liquide fourni par le second pressage, il est tellement bourbeux, qu'il est bon de le laisser déposer pendant quelque temps avant de le joindre à l'autre.

Nous venons d'exposer ce qui a trait à la fabrication du vin; il nous reste à parler de la manière de le conserver. Si on le livrait à lui-même, après qu'on l'a mis dans les tonneaux, il ne tarderait pas à se gâter. Les principes qu'il renferme changeraient de nature, et au lieu d'une boisson saine et agréable nous n'aurions plus qu'un liquide ne jouissant plus des propriétés que l'on comptait lui demander. Ces altérations sont de plusieurs sortes. Tantôt le vin devient acide, tantôt louche; d'autres fois il perd son alcool et donne lieu à des dégagements de gaz. Malgré la diversité de ces décompositions, en les étudiant, nous verrons qu'elles peuvent être toutes attribuées à un ordre particulier de phénomènes, à des fermentations.

Causes des maladies (1). — Des plantes ou insectes microscopiques appelés ferments ont la faculté de vivre dans le vin, de s'y nourrir aux dépens de ses éléments qu'ils décomposent et transforment. Leurs germes, répandus à profusion

(1) Pasteur.

dans l'atmosphère, s'introduisent dans ce liquide lorsqu'on le manipule ou qu'on le laisse à découvert. Si la température est assez élevée et le milieu convenable, ils s'y multiplient avec une rapidité prodigieuse. C'est ce qui explique les effets considérables qu'ils produisent, malgré leur petitesse extrême.

Ces ferments sont de plusieurs espèces; chacun d'eux se nourrit d'une manière particulière et agit sur un des éléments du vin. De là, diverses altérations auxquelles on a donné le nom de maladies.

Tout le monde a été à même de vérifier l'exactitude de cette théorie; car qui n'a remarqué que du vin altéré mêlé à un autre qui était sain, faisait que celui-ci se gâtait, à son tour, de la même manière? Lorsque ce mélange a eu lieu, on n'a fait autre chose qu'introduire la semence des parasites qui occasionnent la maladie.

Manière de conserver le vin. — Ceci posé, nous pouvons dire qu'il y a deux manières d'agir pour conserver le vin: 1° détruire les ferments en les tuant à l'aide de la chaleur ou de substances qui aient la propriété de les empoisonner; 2° tâcher le plus possible d'abriter le vin du contact de l'air, où résident les germes des ferments, et enlever les substances qui leur permettent de se développer.

Empoisonnement des ferments. — Les substances antiputrides que nous pouvons introduire sans inconvénient dans le vin pour empoisonner les ferments sont l'alcool, le tannin, le bitartrate de potasse et les acides.

Alcool. — L'alcool doit occuper le premier rang parmi les substances conservatrices. Il n'y a que la fermentation acétique, qui donne lieu à la formation du vinaigre, qui soit possible dans un milieu qui contient environ 16 pour cent d'alcool. Mais les vins n'arrivent pas naturellement à

ce degré-là ; ceux qui en contiennent le plus ne dépassent guère de 13 à 14 pour cent. A ce degré-là encore ils peuvent être regardés comme inaltérables. C'est pour nous rapprocher autant que possible de ces conditions, que nous conseillons de laisser mûrir complétement le raisin. Le titre général est inférieur à ce point ; cependant, beaucoup de ces vins se conservent très-bien. C'est qu'il y a alors d'autres substances qui viennent apporter leur appoint pour les empêcher de s'altérer.

Crême de tartre. Acides. — La crême de tartre, les acides malique, tartrique ont aussi une action conservatrice très-marquée, surtout au point de vue du *tour* et de l'*amer*. Les ferments qui produisent ces maladies paraissent vivre difficilement dans un milieu qui en contient une trop grande quantité (1). Un fait acquis, c'est qu'un vin acide est, à dose égale d'alcool et de tannin, infiniment plus solide qu'un vin qui ne l'est pas (2). Nous pouvons citer des vins très-solides qui ne contiennent que 7 à 9 pour cent d'alcool, mais qui ont aussi de cinq à huit grammes d'acide par litre. Le vin de Pinot en Bourgogne, qui n'est pas acide, résiste moins bien au transport et à la chaleur que celui de Gamet, qui est fortement acide, lorsque la dose d'alcool est la même (3). D'après cela, il sera utile, pour conserver un vin peu alcoolique, si on ne veut pas recourir au vinage, d'augmenter sa teneur en acide. Il sera nécessaire, dans ce but, de ne pas enlever la grappe en mettant la vendange à la cuve.

Tannin. — Il nous reste encore le tannin, dont l'action

(1) E. Heymard, *Analyses chimiques.*

(2) Vergnette, le *Vin.*

(3) Vergnette.

antiputride est connue de tout le monde. Il contribue aussi d'une manière énergique à la conservation des vins. Il doit se combiner sans doute avec les matières albumineuses qui sont en suspension et les empêcher de fermenter. Des expériences concluantes ont été faites à ce sujet à l'une des dernières expositions de Paris. On y a présenté des vins auxquels on avait ajouté du tannin et d'autres qui n'en avaient pas reçu. Ces derniers s'altérèrent, tandis que les autres étaient parfaitement sains, quoique provenant de la même barrique. Tout le monde connaît la solidité du vin de Bordeaux ; cette qualité est due en grande partie au tannin qui s'y trouve à la dose de un gramme cinquante par litre environ associé à 9 ou 10 pour cent d'alcool (1).

Il ne faudra donc négliger aucun moyen de recueillir tout le tannin que renferme le raisin. Nous savons que le pressage de la vendange peut être employé dans ce but.

Chauffage du vin. — Un moyen excellent pour conserver le vin est de le chauffer à cinquante-six degrès centigrades. Pasteur a démontré, il y a quelques années, que cette température suffisait pour détruire tous les germes de ferments. Un vin ainsi traité devient d'une grande solidité : certaines de ses qualités se développent en même temps et il paraît vieilli de plusieurs années ; mais si nous voulons arriver à appliquer ce procédé sur une grande échelle, les difficultés deviennent insurmontables et nous doutons fort qu'il puisse être jamais employé d'une manière générale.

Moyens préventifs. — Les moyens préventifs sont : 1° la propreté des tonneaux ; 2° les soutirages fréquents ; 3° l'ouillage ; 4° le fouettage ; 5° les caves à température basse et égale.

(1) Foré, *Etudes sur les vins de Bordeaux.*

Nous allons étudier chacune de ces questions en particulier.

Propreté des tonneaux. — Nous avons déjà signalé l'utilité qu'il y avait à avoir les tonneaux bien propres ; nous allons y revenir, et nous indiquerons les moyens convenables pour obtenir ce résultat.

Lorsque le tonneau qui vient d'être vidé n'est pas nettoyé avec le plus grand soin, les matières qui étaient attachées aux parois et qui n'ont pas été enlevées se décomposent; de là, la mauvaise odeur qui s'en exhale bientôt. Si on le laisse dans cet état là jusqu'au moment où l'on y remet du vin, celui-ci ne tarde pas à être infecté à son tour; quelques heures de séjour suffisent pour cela. Il faut donc avoir le plus grand soin des futailles dès qu'on les a vidées. On doit alors les laver, pour enlever les lies, les égoutter, puis, quand elles sont à peu près sèches, faire brûler une mèche soufrée, fermer la bonde ; si cette mèche ne voulait pas brûler, ce qui arrive lorsque le bois commence à être altéré, on introduirait de l'air à l'aide d'un soufflet ; lorsque malgré cette précaution, la combustion ne peut se faire, l'altération est profonde: il faut recourir à un rinçage fait avec une partie d'acide sulfurique mêlé à deux parties d'eau. Puis l'on fait suivre plusieurs lavages à l'eau.

Les indications que nous venons de donner s'appliquent indistinctement à toutes les barriques et aux foudres; seulement, pour ces derniers, qui ne peuvent pas être retournés sur la bonde pour être égouttés, il faut avoir la précaution de faire entrer à l'intérieur un homme qui les essuie avec le plus grand soin, de manière à enlever toute trace d'humidité. L'opération doit être toujours terminée par un méchage et par la fermeture de toutes les ouvertures.

Action du méchage. — Nous avons eu souvent occasion de

parler du méchage : nous allons tâcher d'expliquer en quelques mots quelle est l'action qui se produit dans cette opération. Le soufre, en brûlant, fait disparaître le principe de l'air qui sert à la respiration des ferments et produit à sa place un gaz appelé acide sulfureux dans lequel ils meurent. De plus ce gaz, en se combinant avec le tartre qui recouvre les parois des futailles, forme une substance appelée sulfite de potasse, qui est extrêmement antiputride.

Soutirage. — La lie renferme des matières albumineuses qui peuvent se décomposer et donner un mauvais goût au vin. De plus elle contient plusieurs germes de fermentation, entre autres celui de la pousse, qui se dépose au fond des tonneaux parce qu'il est plus lourd que le vin. Lorsque les conditions sont favorables pour multiplier et qu'une action quelconque les fait remonter, ils commencent leur œuvre de décomposition. Nous voyons qu'il est utile de faire disparaître souvent les lies. C'est dans ce but que l'on emploie le soutirage.

Le soutirage consiste à écouler la partie liquide du vin et à laisser de côté la partie bourbeuse. Pour faire cette opération d'une manière convenable, il est indispensable d'arrêter l'écoulement aussitôt que des traces de lie commencent à paraître. On emploie pour faire le soutirage les mêmes moyens que nous avons déjà décrits en parlant du décuvage. Mais maintenant, encore plus qu'alors, nous recommandons, si on fait usage d'une pompe, de ne pas mettre le tuyau directement en communication avec la futaille que l'on vide; il y aurait à craindre que l'aspiration n'entraînât la partie bourbeuse.

Époque du soutirage. — Il faut soutirer le vin deux fois l'année, au mois de novembre ou décembre et au mois d'avril ou mai. Le premier soutirage a pour résultat d'enlever la

lie qui s'est formée et qui se trouve là en grande quantité si le vin est de l'année. Il faut choisir pour procéder à cette opération un jour très-froid ou au moins attendre que le vent du Nord souffle.

Le second soutirage, celui du mois de mai, est très-important aussi. Malgré le premier soutirage, il s'est formé un nouveau dépôt qui fermenterait avec les chaleurs. Il faut à tout prix l'enlever. Nous recommandons encore, pour procéder à ce travail, d'attendre l'arrivée du vent du Nord. Il faut surtout éviter le moment où c'est celui du Sud qui règne; son action est des plus dangereuses pour les vins laissés à découvert.

Ce que nous venons de dire des soutirages s'applique également aux vins qui sont faits dans l'année et à ceux qui datent d'époques plus anciennes. Tous doivent être soutirés deux fois, jusqu'au moment de leur mise en bouteille.

Ouillage. — L'opération de l'ouillage consiste à combler le vide qui s'est formé dans un tonneau rempli. Il est utile de n'employer pour cette opération que des vins parfaitement sains. S'il en était autrement, on pourrait introduire des causes de décomposition.

L'ouillage est utile pour les foudres; on peut se dispenser d'y recourir pour les barriques. Il suffit de retourner celles-ci sur le côté, de manière à faire recouvrir la bonde par le vin; ainsi l'air ne peut pénétrer et l'on n'a à craindre aucun accident.

L'opération de l'ouillage est d'une grande importance pour la conservation du vin. Lorsqu'on laisse un vide dans une futaille, l'air qui le remplit facilite la vie de certains ferments, entre autres celui qui produit le vinaigre. On comprend qu'il faut avoir grand soin de le faire disparaître.

Collage. — Lorsqu'un vin est trop chargé de matières

albumineuses ou qu'on veut le faire voyager, il est d'usage de lui faire subir une opération qui porte le nom de collage. Elle consiste à introduire dans une barrique le blanc d'une douzaine d'œufs ou quelques grammes de colle dissoute dans le vin. L'on agite ensuite fortement à l'aide d'une tige garnie de crins à son extrémité. Puis l'on soutire le vin au bout de quelques jours. Le vin, ainsi traité, se débarrasse d'une grande quantité d'impuretés. Le tannin, l'alcool et les acides coagulent l'albumine qui est mise en contact avec eux. Celle-ci forme alors un réseau qui, en se déposant, entraîne une partie des matières étrangères qui étaient en suspension. Quoique le collage ait la propriété de nettoyer et d'éclaircir le vin, il faut l'employer avec ménagement, car il l'appauvrit en alcool, acides et tannin, et nous savons combien ces substances sont utiles pour sa conservation.

Chais. — Il est nécessaire encore, pour que le vin se conserve bien, que le local où il sera enfermé ait une température assez basse et très-uniforme, car nous savons que la chaleur est de nature à activer l'action des ferments. Pour réaliser cette condition, les chais doivent être, autant que possible, abrités au Midi par des murailles épaisses ou adossés à d'autres constructions. Une excellente amélioration à apporter ce serait de les mettre en contre-bas des terrains voisins, si la disposition des lieux le permet. C'est là le meilleur de tous les écrans. De plus, s'il ne se trouve pas de plancher entre la vaisselle vinaire et la toiture, on peut y suppéer à l'aide d'un plafond. Ce plafond pourra être fait à très-bas prix si l'on emploie en guise de plâtre de la terre glaise mêlée à des étoupes hachées. Quant aux ouvertures, elles doivent être toutes rigoureusement placées au Nord. Une seule d'une grande dimension exposée au soleil donnerait lieu à des variations de température considérables.

MALADIES [1].

Nous avons dit que diverses espèces de ferments agissaient sur le vin pour le décomposer et que chacun d'eux, en lui enlevant un principe particulier, produisait une altération différente, à laquelle on a donné le nom de maladie. Ce sont ces maladies que nous allons étudier. Nous passerons successivement en revue celles qui sont les plus fréquentes. Elles sont au nombre de cinq : la *fleur*, l'*acescence* ou acidité, le *tour* ou la *pousse*, l'*amertume* et le *louche*.

Fleur du vin. — Lorsque les tonneaux ne sont pas entièrement remplis, il se forme à la surface du vin, sans qu'il s'aigrisse, des tâches blanches qui portent le nom de fleurs du vin. Elles sont la réunion de petits globules qui se multiplient en s'ajoutant les uns aux autres, comme des chapelets, et puis qui se mettent en paquets. Ce parasite se nourrit de l'alcool qu'il détruit, ce qui a pour conséquence d'affaiblir le vin. Pour le faire disparaître il suffit de remplir le tonneau; on le prive ainsi de l'air qui lui est indispensable pour vivre.

Acidité. — Le goût de vinaigre que tout le monde connaît est produit par un parasite identique à celui qui forme la fleur du vin, mais beaucoup plus petit. Il ne peut vivre qu'au contact de l'air, et ne se trouve par conséquent que dans les vins mal tenus; son action consiste à transformer l'alcool en acide acétique ou vinaigre. Comme moyen préventif, il faut tenir les futailles toujours remplies. Si la maladie avait commencé, on en arrêterait les progrès en mêchant fortement. Voici comment on opère : dans une

(1) Pasteur, *Etudes sur le vin.*

futaille à moitié remplie, on brûle une première mèche, l'on met la bonde et l'on agite ; au bout de quelques instants le gaz est absorbé. On introduit alors de l'air à l'aide d'un soufflet et l'on brûle une nouvelle mèche, puis on achève le remplissage de la futaille que l'on ferme. En agissant ainsi, on tue le ferment et la maladie ne continue plus, mais le goût acide n'a pu disparaître.

Le goût de soufre qu'aura contracté le vin est enlevé facilement en plongeant des charbons de bois dans la barrique. Cette substance a la propriété d'absorber les gaz. Pour que le charbon puisse être retiré facilement on l'attache avec une corde.

Une autre cause (1) d'acescence ou d'acidité, c'est lorsque les vins sont trop doux, ce qui arrive avec des raisins trop sucrés. Il se produit alors, pendant la fermentation à la cuve, une quantité d'alcool telle, que le ferment alcoolique meurt, et une certaine quantité de sucre reste sans être décomposée. Plus tard, à l'époque des chaleurs, lorsque la quantité d'alcool que renferme le vin a diminué par l'effet de l'évaporation, la fermentation peut reprendre; mais souvent des ferments autres que le ferment alcoolique apparaissent aussi. La plupart du temps c'est celui qui donne l'acide acétique qui prend le dessus, et l'on a du vin qui devient aigre. Pour obvier à cet inconvénient, il faut avoir la précaution d'essayer le moût. Si le glucomètre indique une quantité de sucre supérieure à deux cent vingt grammes par litre, ce qui correspond à un degré alcoolique de 13 à 14 pour cent, il faut lui ajouter de l'eau jusqu'à ce qu'on l'ait ramené à ne plus dépasser cette limite. Dans ces conditions, la fermentation sera complète. Nous conseillons

(1) Vergnette.

de s'arrêter à ce titre, quoique théoriquement l'on puisse faire vivre le ferment alcoolique dans un milieu contenant 15 pour cent d'alcool; mais dans la pratique cela n'arrive pas toujours ainsi, il vaudra mieux rester au-dessous.

Afin de déterminer dans quelles proportions doit être fait le mélange, on prend un litre de moût et on y ajoute de l'eau à l'aide d'une éprouvette graduée, jusqu'à ce que le glucomètre indique que la proportion est suffisante. A l'aide de cette donnée, on agit ensuite sur la totalité de la vendange sans avoir à craindre de commettre d'erreurs.

Tour. — Le tour ou la pousse présente les caractères suivants : le vin devient louche, bleuâtre, puis bourbeux. Sa surface se recouvre de mousse produite par le dégagement d'un gaz qui se forme quelquefois en quantité telle, que les tonneaux sont défoncés si la bonde est fortement assujettie. Tous ces phénomènes sont dus à un ferment qui a la forme de petits filaments et qui est assez dense pour reposer en temps ordinaire dans la lie. Lorsque celle-ci est agitée, soit par un mouvement qui lui est propre, soit par une cause extérieure, il se répand dans le vin. Si la température est convenable, il y multiplie rapidement et le décompose. L'action de ce ferment paraît se porter particulièrement sur l'acide tartrique que renferme le bitartrate de potasse. Comme conséquence de cette altération apparaît le gaz dont nous avons parlé, qui n'est autre que de l'acide carbonique (1).

Lorsque cette maladie n'est pas trop avancée on peut la guérir en ajoutant au vin altéré de l'acide tartrique à la dose de 50 à 100 grammes par hectolitre (2). Il est bon de faire

(1) Vergnette.

(2) L. Geymard, *Analyses chimiques.*

un essai en agissant sur une petite quantité. On ajoute de l'acide jusqu'à ce que la couleur soit revenue à son état primitif et ait repris une limpidité parfaite. A l'aide de la donnée que l'on obtient ainsi, l'on agit ensuite sur la barrique entière. On complète l'opération par un soutirage et un méchage pratiqués comme nous l'avons décrit à propos de l'acidité.

Amertume. — La maladie de l'amer est très-rare dans ce pays. Elle atteint surtout les vins très-fins. Elle leur donne un goût caractéristique très-désagréable. Elle est due à un ferment particulier qui affecte la forme de branches de corail (1). On la guérit, lorsqu'elle n'est pas trop avancée, par un soutirage et un méchage énergiques.

Louche. — Lorsque le raisin était généralement gâté au moment des vendanges, le vin qui en provient est ordinairement louche et peu coloré. Dans ce cas, le plâtrage de la vendange produit un bon effet. On redonnera encore de la qualité à ce vin en le mélangeant avec un autre qui serait très-acide et de couleur très-foncée.

---

(1) Robinet.

LE VIN

DU

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

Nous allons étudier maintenant d'une manière particulière le vin du département de Tarn-et-Garonne. Nous signalerons les qualités qu'il peut présenter, ainsi que les moyens qui nous paraissent convenables pour l'améliorer. Afin de bien apprécier les ressources dont nous pouvons disposer, il sera bon de commencer par jeter tout d'abord un coup d'œil sur le climat et le terrain de ce département.

Climat. — Le département de Tarn-et-Garonne, si nous mettons de côté ceux de l'extrême Midi, est un de ceux où la température est la plus élevée. Sa position avancée vers le Sud et l'absence de montagnes lui procurent cet avantage. Tous les cépages peuvent donc y acquérir une maturité complète, à moins de circonstances particulières. Nous devons faire une exception pour ceux de la Provence, qui sont bien loin d'y prendre la qualité qu'ils présentent dans cette contrée. On ne pourrait guère citer que le Millau et

le Marastel qui contredisent cette observation. Quant aux plants provenant de départements situés plus au nord, tels que le Pinot, la Petite-Syrra, le Gamet, etc., leur maturité, comme on devait s'y attendre, est aussi complète que possible.

Terrain. — En parlant du terrain de ce département, nous ne nous occuperons que de la couche arable, de cette partie du sol épaisse d'environ soixante centimètres, dans laquelle la vigne va puiser sa nourriture. Celle qui se trouve au-dessous n'a pas lieu de nous intéresser; nous n'en parlerons pas.

Les terrains dont nous nous occupons sont de trois espèces: boulbènes, terreforts, graves.

Boulbènes. — Les boulbènes sont des terres extrêmement compactes, de couleur blanche ou jaunâtre. Elles sont presque entièrement composées d'argile pure et doivent leur plus ou moins grande coloration à de l'oxyde de fer. On en retrouve dans presque toutes les parties du département; mais elles dominent surtout dans la portion qui est comprise entre Montauban et Castelsarrasin.

Terreforts. — Les terreforts sont composés d'argile et de calcaire. Leur coloration varie du blanc au marron clair. Ils sont beaucoup plus perméables que les boulbènes; ils constituent presque exclusivement les coteaux de la rive droite de la Garonne. On en trouve aussi des échantillons disséminés un peu partout.

Graves. — Les graves ne sont jamais pures; elles sont mêlées, partout où elles existent, à des boulbènes ou à des terreforts. Elles sont très-perméables. On retrouve souvent cette espèce de terrain dans les coteaux de la rive gauche de la Garonne et à l'est de Montauban.

La nature du sol doit être prise en grande considération pour la plantation de la vigne. Quelques espèces ont besoin

pour prospérer des principes chimiques qui se trouvent dans certains terrains et ne font que végéter dans d'autres qui ne les contiennent pas. Ainsi les Cots à queue verte, très-productifs dans les terreforts, ne donnent rien dans les boulbènes maigres de Lavilledieu. Le Pulsard, une espèce très-fertile du Jura, où le sol est fortement calcaire, reste absolument stérile dans les terrains argileux. Nous pourrions citer encore un grand nombre d'exemples. Nous nous en tiendrons-là cependant; mais quand nous aurons occasion de parler des cépages, nous indiquerons pour chacun d'eux le terrain qui paraît lui convenir. Quoique nous ne nous occupions ici que de vinification, ce genre d'observation doit rentrer cependant dans le cadre de cette étude. Nous nous proposons tout à l'heure, en vue d'augmenter la qualité du vin, de conseiller la multiplication de certaines espèces. Il sera bon, ce nous semble, d'indiquer les conditions dans lesquelles elles doivent prospérer le mieux.

Cépages. — Passons maintenant à l'étude des cépages que l'on rencontre dans le département de Tarn-et-Garonne. Leur nombre est de soixante environ, mais la plupart sont peu répandus. On n'en trouve que quelques échantillons disséminés çà et là. Il n'y a guère que onze espèces qui soient généralement adoptées. On peut dire qu'elles constituent la grande majorité des vignes. Ce sont, pour les noirs : les Cots queue rouge et queue verte, le Négret (Mourelet), le Bouisalès (Moustardenc), le Milgranet (petite Merille), le Bordelais (grosse Merille), le Millau (Morterille), le Marastel (Perpignan); pour les blancs, le Meauzac, le Jurançon blanc (plant Quillat), l'Achalos blanche (Coti blanc).

Afin de bien connaître la valeur respective de ces espèces, nous allons analyser les raisins que produit chacune d'elles. Nous déterminerons la quantité de glucose ou sucre de

raisin qu'ils renferment, ainsi que leur degré d'acidité, dû aux acides malique, tartrique et au bitartrate de potasse. Nous aurions voulu doser aussi le tannin, mais cette détermination nous a été impossible à faire d'une manière exacte, en opérant sur des vins tout à fait nouveaux. Nous pouvons dire seulement que nous avons constaté la présence du tannin dans toutes les espèces.

Ces éléments se retrouveront plus tard dans les vins. Le sucre y sera tout entier sous forme d'alcool. Les acides et le tannin y seront aussi un peu diminués, il est vrai, d'une certaine quantité qui restera dans le marc. Nous aurons donc, en étudiant ainsi les cépages, un aperçu assez exact de la valeur des vins que chacun d'eux pourra donner, car nous verrons plus tard que leur finesse et leur solidité sont dues à la plus ou moins grande proportion de ces substances qu'ils renfermeront.

Les raisins que nous avons analysés et dont nous exposons la composition dans le tableau suivant, étaient à un degré complet de maturité. Ils ont été tous pris dans une vigne située près de Lavit et placée dans un terrain calcaire-siliceux, à l'exposition du Midi.

Dans le tableau que nous allons donner, la colonne intitulée *Glucose* indique le nombre de grammes de sucre de raisin contenu par litre de moût. Nous en avons déduit par calcul les centièmes de volume d'alcool qui doivent en provenir, en partant de cette donnée que cent grammes de sucre donnent quarante-huit grammes d'alcool. Nous avons consigné ces résultats dans la colonne intitulée *Alcool*. Dans celle des *Acides*, nous avons compris sous la même dénomination les acides malique, tartrique et la partie acide du bitartrate de potasse. Nous avons noté le nombre de grammes de ces substances qui sont contenus par litre de moût.

NOM DES CÉPAGES.	Glucose gramm. par litre.	Alcool, centièmes de volume.	Acides, grammes par litre.	TERRAIN QUI CONVIENT.	REMARQUES.
Mourelet.	218	13,2	6,524	Vient dans tous les terrains, même les moins fertiles.	Ne coule jamais; doit être taillé un peu long.
Cot, queue rouge.	220	13,3	5,912		Mauvais; très-sujet à couler.
Cot, queue verte.	203	12,3	6,927	Vient dans les terres calcaires et dans les boulbènes très-fertiles.	Ne coule pas; doit être taillé long.
Bouissalès.	225	13,5	8,152	Vient dans terreforts et boulbènes fertiles.	Bon cépage très-productif. La variété à queue rouge coule.
Meauzac rose.	180	10,8	5,382	Vient dans les terrains assez fertiles.	Très-productif.
Milgranet.	175	10,5	8,437	Vient partout.	Très-productif.
Marastel.	170	10,3	8,052	A besoin d'un sol assez fertile.	Très-productif; grille facilement.
Morterille.	178	10,8	8,250	Vient dans sols assez fertiles.	Assez productif.
Bordelais.	157	9,4	7,725	Ne vient que dans les sols très-fertiles.	Très-productif.
Jurançon.	158	9,5	7,102	Vient dans tous les terrains.	Très-productif.
Achalos blanche.	155	9,3	8.260	Vient partout.	Très-productif.

Dans ce tableau, les chiffres que nous y trouvons nous donnent une idée assez exacte du rapport qui existe d'une espèce à l'autre. Mais comme les raisins soumis à l'analyse étaient plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement au moment des vendanges, nous pouvons compter que dans la pratique nous aurons un peu plus d'acides et un peu moins d'alcool, surtout pour les six dernières espèces qui sont moins précoces.

En jetant un coup d'œil sur ce tableau, nous voyons que certaines espèces renferment plus de sucre que d'autres et presque toujours moins d'acides. D'après cette donnée, qui correspond à la valeur alcoolique, nous pourrons les classer de la manière suivante :

1[er] Bouissalès, 2[e] Cot queue rouge, 3[e] Mourelet, 4[e] Cot

queue verte, 5e Meauzac, 6e Milgranet, 7e Morterille, 8e Marastel, 9e Jurançon, 10e Bordelais, 11e Achalos blanche.

Les cinq premières en tête du tableau diffèrent sensiblement des autres, par leur teneur en alcool et par leur faible degré d'acidité, sauf cependant le Bouissalès, qui fait un peu exception à ce dernier point de vue. Nous leur donnerons le nom de cépages fins, et nous appellerons les autres cépages communs. Nous tâcherons tout à l'heure de justifier cette dénomination.

Pour apprécier les qualités d'un vin, il faut l'étudier à plusieurs points de vue. Il est nécessaire de connaître sa solidité, qui lui permet de résister au transport et à la chaleur, sa finesse, qui donne du moelleux à la dégustation et flatte le goût, ainsi que l'amélioration qu'il peut éprouver en vieillissant.

SOLIDITÉ.

Commençons par étudier la première de ces questions, la solidité. Nous avons déjà dit que pour qu'un vin ne soit pas sujet à des altérations, il faut qu'il renferme certains éléments, alcool, tannin, acides, qui ont la propriété de détruire les germes des décompositions qui amènent les maladies. Ces substances peuvent agir ensemble ou séparément ; mais, dans tous les cas, pour qu'elles produisent leur effet, elles doivent être dans des proportions déterminées. Il y a donc une limite au-dessous de laquelle leur présence restant sans action, est au moins très-peu efficace. C'est cette limite qu'il est utile de connaître. Pour la fixer, recourons à l'expérience. Prenons des analyses de vin dont la solidité est hors de contestation ; voyons quels sont les principes qui leur donnent cette propriété, et servons-nous

ensuite des chiffres que nous aurons trouvés, comme types de comparaison.

Nous avons pu nous procurer des analyses de vins d'Espagne, de Bordeaux, du Rhin et de Bourgogne. Ce dernier est très-solide, mais peu distingué ; il est donné presque exclusivement par du Gamet. Les auteurs de ces expériences ont une habileté qui met leur travail au-dessus de toute critique. Ce sont Fresenius,. Vergnette, Fauré. Voici les chiffres qu'ils donnent :

NOM DES CRUS.	Alcool pour 100 en volumes.	ACIDE PAR LITRE.	TANNIN par LITRE.
		grammes.	grammes.
Malaga.	16		
Bordeaux.	9 à 10	2 à 3	1 à 1,5
Rhin.	10 à 12	4 à 6	
Bourgogne commun.	8,7	8	

Nous pouvons conclure de l'inspection de ce tableau, que pour qu'un vin présente un bon caractère de conservation, il faut, si l'alcool se trouve seul ou à peu près seul, qu'il en contienne 16 pour cent en volume. Ce chiffre peut s'abaisser à 8 ou 9, s'il existe en même temps une forte dose d'acides, 8 grammes par litre environ, ou bien encore 1 à 2 grammes de tannin pour la même quantité de vin.

Ceci posé, revenons d'abord au tableau dans lequel nous avons consigné le résultat des analyses des cépages du pays. Et à l'aide des nouvelles données que nous venons d'acquérir, étudions les chiffres qui s'y trouvent. Ce qui frappe tout d'abord, c'est la supériorité bien tranchée que présentent, au point de vue de la quantité d'alcool, les cépages auxquels nous avons donné le nom de cépages fins. Le degré alcoolique

qui leur correspond, 11 à 13 pour cent, suffirait presque pour assurer aux vins qu'ils produisent une très-grande facilité pour la conservation. Ils ont de plus une certaine quantité d'acide et de tannin, qui viendra encore ajouter à l'action de l'alcool. Nous pouvons donc dire avec assurance que ces vins, si la fermentation a pu décomposer tout le sucre que renfermaient les raisins, seront à l'abri de toute altération.

En continuant notre examen, nous voyons que pour les autres cépages, les cépages communs, le degré alcoolique baisse sensiblement. Il arrive à n'être que de 9 à 10 et pourra même tomber de 7 à 8, si les raisins sont, comme cela se produit souvent, moins mûrs que ceux que nous avons analysés. Mais alors aussi, la quantité d'acides augmente et vient établir une compensation. Dans ces conditions encore, nous trouvons des éléments suffisants de conservation. Nous pouvons y voir une certitude de solidité pour les vins que donneront la plupart de ces espèces, lorsque la maturité sera complète.

Nous pouvons juger de l'exactitude de nos observations sur la valeur des cépages en étudiant quelques-uns des vins qu'ils ont servi à produire. Nous avons pris sur divers points du département des échantillons de divers vins qui peuvent être regardés comme les types de ceux que l'on y récolte; nous les avons étudiés avec soin, en nous plaçant encore au même point de vue ; nous avons consigné dans le tableau suivant le résultat de ce travail.

ANALYSE DES VINS DU DÉPARTEMENT

Récolte de l'année 1872.

	NOM DES CRUS.	ALCOOL pour 100 EN VOLUMES.	ACIDES par LITRE.	TANNIN par LITRE.
			grammes.	grammes.
1	Lavit.	11	6,902	0,25
2	Valence.	11,3	6,20	0,22
3	Lavit.	12,5	7,5	0,26
4	Moissac.	10,5	8,625	0,2
5	Environs de Montauban.	10	7,201	0,21
6	Lavilledieu.	9,5	7,925	0,15
7	Lavit.	10,4	8,250	

Nous voyons, en effet, que ces vins nous présentent des doses de substances conservatrices supérieures à celles que nous avons dit être nécessaires. Aussi leur solidité est-elle très-grande. Lorsqu'ils ont été soignés d'une manière convenable, ils n'ont rien à redouter de l'action des voyages et de la chaleur.

Tous ces vins ont une couleur d'un beau rubis tendant au violet et en général assez foncée. Leur goût est très-droit et fort agréable au palais. On trouve seulement des différences dans le degré de moelleux qu'ils peuvent présenter à la dégustation, suivant qu'ils renferment plus ou moins d'acide. Ceux qui en contiennent le moins sont supérieurs aux autres. Toutes ces qualités sont fort appréciées par les marchands de vin de Bordeaux et de Paris, qui les achètent en grande quantité ; rarement ils ont eu occasion de se plaindre que le voyage les ait altérés. Une preuve qui démontre suffisamment combien les acheteurs en sont

satisfaits, c'est que leur nombre et l'étendue de leurs affaires dans ce pays tendent tous les ans à augmenter.

Malheureusement, à côté de ces vins, qui nous réprésentent la grande majorité de ceux que produit le département de Tarn-et-Garonne, il en est quelques autres qui sont plats ou d'une couleur peu franche, et tournent facilement à l'époque des chaleurs. Ce contraste, extraordinaire en apparence, est cependant très-facile à expliquer; il y a à cela plusieurs causes: 1° manque de maturité; 2° vignes trop jeunes ou fumées à l'excès; 3° cuvaison trop longue; 4° manque d'ouillage, de soutirage, vaisselle malpropre.

Manque de maturité. — Quelques vignes, surtout des vignes anciennes, sont formées en grande partie de ces espèces auxquelles nous avons donné le nom de communes. Les raisins qu'elles produisent ont besoin d'être tout à fait mûrs, afin de fournir la quantité d'alcool indispensable pour une bonne conservation des vins qu'ils donneront. Si l'année a été froide ou les vendanges trop précoces, ce degré n'est plus atteint et les produits en sont d'une qualité inférieure. Aussi nous conseillons de laisser mûrir fortement ces espèces. Nous arriverons d'une manière bien plus sûre encore si nous multiplions, par des plantations ou des provignages, les cépages qui fournissent beaucoup de sucre; ceux-ci, très-précoces en général, apportent aux cuvées ce qui pourrait leur manquer.

Vignes trop jeunes ou fumées à l'excès. — Avec les vignes jeunes on a à craindre que les vins ne manquent de solidité. A cette époque de leur existence, les raisins qu'elles donnent renferment des doses de sucre et de tannin plus faibles que celles qu'elles auront plus tard. Nous devons donc nous attendre à l'infériorité de leurs produits. La chose est surtout sensible avec les cépages fins. Ceux-ci ne renferment

jamais que de faibles doses d'acides ; si le sucre qu'ils doivent avoir dans la suite en grande quantité leur fait aussi défaut, ils n'apporteront qu'à de faibles doses les substances propres à donner la solidité aux vins ; ceux-ci se conserveront mal, mais ils rachèteront largement dans quelques années cette infériorité.

Nous pouvons conseiller, pour pallier un peu le manque de solidité, de laisser mûrir fortement les raisins pour leur faire acquérir la plus forte dose de sucre possible. Il faudra aussi avoir grand soin d'ajouter le vin de presse ; son action, ici surtout, sera des plus salutaires. Un léger plâtrage fait à une dose telle qu'il ne puisse être malsain, serait également utile. Mais le remède le plus efficace sera le mélange à la cuve des raisins provenant de vignes vieilles et non fumées.

Le même inconvénient se produit lorsque les vignes ont été fortement fumées, surtout si on fait usage d'engrais qui contiennent beaucoup de substances azotées. Les raisins que l'on obtient alors se rapprochent beaucoup par leur composition de ceux dont nous venons de signaler les défauts. Il faut s'attendre aussi avec eux à avoir les mêmes mécomptes.

Cuvage prolongé. — Les cuvages trop prolongés nuisent beaucoup aussi à la qualité du vin. Nous n'allons pas reproduire ici l'article spécial que nous avons donné à ce sujet. Il nous suffira de rappeler que le vin, en restant dans la cuve après la cessation de la fermentation, devient faible, perd de l'acool par l'évaporation et l'absorption du marc, prend de la rudesse et contracte souvent le germe des maladies qui l'altèreront plus tard.

Manque de soutirage et d'ouillage. — Nous avons déjà fait ressortir combien les opérations de l'ouillage, du soutirage et la propreté des tonneaux étaient utiles; on ne peut

avoir de bon vin qu'à la condition de ne pas les négliger. Ceux qui semblent le mieux constitués ne peuvent se conserver s'ils ne sont pas soignés d'une manière convenable.

Nous avons jugé utile de rappeler les soins à prendre pour conduire les vins d'une manière convenable lorsqu'ils se trouvent, soit à la cuve, soit en futaille, car bien des propriétaires de chais les négligent souvent. Si leurs vins résistent ordinairement malgré les mauvaises conditions dans lesquelles ils sont placés, ils ne le doivent qu'à leur excellente qualité; mais s'il survient une année froide qui ne permette pas au raisin de mûrir autant qu'à l'ordinaire, le vin qui en résulte est inférieur et s'altère. Il aurait suffi cependant de quelques soins bien simples pour le conserver.

FINESSE.

Nous avons constaté que les vins dont nous étudions les propriétés présentent toutes les garanties de solidité désirables, à la condition que les raisins soient bien mûrs et que l'on apporte les soins convenables à la cuvaison et à leur conservation dans les tonneaux. Cette qualité a une grande valeur, mais elle ne suffit pas à elle seule pour constituer le mérite d'un vin. Il en est une autre, la finesse, dont l'importance est extrême. C'est celle que l'on retrouve dans les vins hors ligne, comme le Bordeaux, le Bourgogne, et qui contribue pour une large part à faire leur réputation. Nous allons voir si elle existe dans les vins du département de Tarn-et-Garonne et à quel degré nous l'y retrouvons. Peut-être le résultat de nos recherches sera-t-il désavantageux pour quelques-uns d'entre eux. Nous tâcherons alors d'indiquer le moyen de les améliorer. Si nous atteignons cebut, nous aurons rendu

un grand service aux propriétaires de vignes; car dès-lors la valeur de leurs produits sera fort augmentée.

Avant d'aller plus loin, tâchons de définir ce qui constitue la finesse. Un vin fin a une couleur très-brillante, tendant légèrement au violet; son goût est très-franc, généreux; quelquefois, dans le jeune âge, avec un peu d'âpreté qui disparaît plus tard. Lorsqu'il a vieilli, il doit être moelleux au palais. Ces qualités sont dues en grande partie à une absence presque complète d'acides libres (1). On ne trouve guère chez eux que de l'acide malique qui s'élimine peu à peu et disparaît vers le vingtième mois (2) et du bi-tartrate de potasse. Ces vins ne doivent leur conservation qu'à de l'alcool et à du bi-tartrate ou quelquefois, comme celui de Bordeaux, à une forte proportion de tannin. Si nous les comparons aux vins communs, nous verrons que ceux-ci ont la couleur d'une teinte plus rougeâtre, leur goût est âpre et dur, à cause du bi-tartrate qu'ils contiennent en forte proportion, et d'une certaine quantité d'acide tartrique libre (3). Afin de pouvoir nous rendre compte en partie de la justesse de ces observations, donnons dans un tableau la composition de divers vins connus présentant des degrés de finesse bien différents. Les analyses auxquelles nous empruntons les chiffres que nous citons sont généralement dues aux expérimentateurs que nous avons déjà nommés dans le chapitre précédent.

(1) Vergnette, *le Vin*.

(2) Robinet.

(3) Robinet.

NOM DES CRUS.	ALCOOL pour 100 EN VOLUME.	ACIDES par LITRE.	TANNIN par LITRE.
		grammes.	grammes.
Bordeaux.	9 à 10	2 à 3	1 à 1,5
Rhin.	10 à 12	4 à 5	
Bourgogne fin. Vin de Pinot.	12 à 13	4	
Bourgogne commun. Vin de Gamet.	8,7	8	
Narbonne.	10	9	

D'après les données que nous trouvons dans ce tableau, nous remarquons que les vins de Bordeaux, de Bourgogne et du Rhin qui sont des vins fins, ont un degré d'acidité très-faible, tout au plus 2 à 5 grammes d'acide par litre, tandis que les vins communs, au contraire, en ont un plus élevé, 8 à 9 grammes par litre. Les cépages qui produisent ces différents vins présentent des caractères tout aussi tranchés. Ceux qui donnent le vin fin ont un degré d'acidité très-faible et sont en général extrêmement sucrés. Tels sont le Pinot qui compose le vin de Bourgogne, la petite Syra, celui de l'Hermitage, le Merlot, en partie celui de Bordeaux. Le Carmenet, qui concourt aussi à la formation de ce dernier vin, présente seul une légère différence. Il contient un peu moins de sucre, mais il rachète cela par une forte proportion de tannin. Les cépages qui donnent les vins communs sont plus acides et moins sucrés. Nous pouvons en juger par des analyses qu'ont publiées MM. Filhol et Timbal. A Béziers, les Carignanes, les Terrets, les Aramons, qui produisent en grande partie les vins peu distingués de ces contrées, donnent 173, 150, 175 grammes de sucre et 11,754, 15,081, 14,850 grammes d'acide par itre, ce qui représente un titre relativement faible en

sucre et fort en acide, surtout si l'on tient compte de la température élevée qui a fait mûrir ces raisins. D'après ces caractères nous pouvons diviser les cépages en deux catégories : les uns qui sont peu acides et en général très-sucrés, et les autres qui présentent plus d'acides, et, à maturité égale, moins de sucre. Nous donnerons aux premiers le nom de cépages fins et aux seconds celui de cépages communs.

Maintenant venons aux vins de Tarn-et-Garonne, et, à l'aide des nouveaux principes que nous venons de poser, tâchons d'apprécier leur finesse. Nous allons commencer cette étude par celle des raisins qui servent à les fabriquer. Nous avons déjà exposé, dans le chapitre précédent, les motifs qui nous engagent à agir de la sorte. Reportons-nous donc au tableau où nous avons consigné le résultat de l'analyse des raisins donnés par les principales espèces du pays. Nous y trouvons que certains d'entre eux donnent beaucoup de sucre et peu d'acides, tandis que d'autres sont moins sucrés et plus acides. Les uns présenteraient donc les caractères des espèces fines et les autres des espèces communes.

Espèces fines. — Les espèces fines sont les Cots à queue rouge et à queue verte, le Mourelet et le Mauzac ; le Bouissalès, par plusieurs de ses caractères, devrait y être compris, mais son degré d'acidité nous laisse supposer que ses produits sont peut-être moins parfaits. Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette hypothèse. Il nous a été impossible de nous procurer des échantillons de vin, pour lequel nous ayons eu la certitude que ce cépage y entre dans une forte proportion. Nous allons donc le laisser de côté, pour ne parler que des quatre autres que nous avons nommés. Nous pouvons leur assigner une moyenne de 11 à 13 pour cent d'alcool et de 6 à 7 grammes d'acides par litre, et, lors même que ces chiffres varient légèrement par l'effet

des maturités moins parfaites, on obtient avec eux des vins peu acides et riches en alcool, surtout lorsqu'ils auront perdu avec l'âge, comme nous le verrons bientôt, leur acide malique et une portion de leur bi-tartrate. Ils se rapprochent alors un peu, par leur composition, de ces vins que nous avons cités comme types de finesse, ils doivent aussi paraître moelleux et généreux à la dégustation. Toutes ces prévisions théoriques sont pleinement confirmées par la pratique. Le vin de Cahors et celui de Villaudric, que tout le monde a été à même d'apprécier, leur doivent leur valeur. Les vignes qui produisent le premier de ces vins renferment une proportion considérable de Cots et de Mauzacs, et celles qui donnent le second contiennent une égale quantité de Mauzacs et de Mourelets (Negret).

Espèces communes. — Les espèces communes sont le Milgranet, le Marastel, le Morterille, le Bordelais, l'Achalos blanche et le Jurançon. Elles renferment moins de sucre et plus d'acides que les espèces fines. Il est naturel que les vins qu'elles produisent aient moins de qualités que ceux que donneraient les autres, surtout si les raisins sont moins mûrs que ceux que nous avons analysés, ce qui arrive presque toujours pour ces espèces peu précoces. L'acide qu'ils renferment donne au vin un goût âpre et dur qu'il perdra difficilement. A l'appui de cette assertion, il nous semble inutile de citer aucune autorité : tout le monde a pu observer combien un vin commun à l'origine était peu capable de s'améliorer.

Ces cépages fins et communs composent, comme nous l'avons dit, la plupart des vignobles du département, où ils sont répartis d'une manière inégale : tantôt les fins dominent, tantôt ce sont les communs. Il est évident qu'il doit en résulter une différence sensible dans la valeur des vins que

l'on obtient, mais elle ne sera jamais très-considérable parce que, à part quelques rares exceptions, on ne trouve presque jamais entièrement exclues les espèces de l'une ou de l'autre catégorie. Pour nous en convaincre, revenons au tableau où nous avons consigné l'analyse de nos échantillons de vins du pays.

Nous y trouvons d'abord les vins numéros 1 et 2 qui nous présentent des proportions d'alcool considérables: 11 et 11, 5 pour cent, et la quantité d'acide assez faible, 6 , 2 et 6 , 9 avec 0 , 2 de tannin. Ils ont une composition qui se rapproche sensiblement de celle des vins fins : aussi leur trouvons-nous un goût d'une grande distinction et très-généreux; ils ont une grande valeur. Le premier est produit par une vigne dont le cépage dominant est le Mourelet; il ressemble à s'y méprendre au Villaudric. Dans le second se trouve à peu près la moitié de Cots rouges; il a une grande ressemblance avec le Cahors.

Le vin n° 3, presque entièrement produit par du Mourelet, ressemble beaucoup au n° 1; il a même plus d'alcool. Si son degré d'acidité est plus élevé, cela provient de la présence d'autres cépages qui étaient imparfaitement mûrs.

Quant aux autres vins placés sous les n°s 4, 5, 6, 7, leur degré alcoolique baisse et leur teneur en acide augmente un peu. C'est la conséquence de leur origine. Ils proviennent de vignes où l'on trouve une bien plus forte proportion de cépages communs. Comme nous devions nous y attendre, nous ne retrouvons pas chez eux tout à fait les mêmes qualités que nous avons signalées dans les autres vins. Mais ils sont encore excellents et peuvent, comme nous le verrons bientôt, acquérir beaucoup de valeur avec l'âge et des soins.

A côté de ces vins qui tous ont un goût très-fin et agréable, il en est d'autres, en nombre très-restreint il est vrai, qui ne présentent aucune de ces qualités ; ils sont durs et âpres, on ne trouve chez eux aucune trace de goût délicat. Leur composition donne 10 à 12 grammes d'acide par litre et de 5 à 6 pour cent d'alcool. On peut attribuer plusieurs causes à cette infériorité.

1° Le choix des cépages communs et leur manque de maturité. Nous avons assez insisté là-dessus, pour que l'on comprenne qu'une vigne qui ne renferme que ces espèces, et que l'on vendange dans de mauvaises conditions, doit donner des vins inférieurs.

2° Le défaut de soin dans la conservation et la préparation du vin. Si les cuvaisons ont été trop longues, nous savons que le vin perd de l'acool, se sature d'acide et contracte un mauvais goût par suite de son contact avec le marc, surtout si la rafle est restée. Par le manque de soin apporté à la conservation au tonneau, le vin peut commencer à s'altérer et perdre les qualités qu'il aurait présentées naturellement. On voit que l'une de ces causes suffirait à elle seule pour faire perdre beaucoup de valeur à un vin, tandis que des soins intelligents et assidus développent beaucoup les qualités qu'il pourrait présenter.

Tous ces vins dont nous venons de parler, bons ou mauvais, peuvent être améliorés en multipliant le plus possible, par des plantations ou des remplacements, les cépages fins dans les vignes qui les produisent. Leur qualité gagnera beaucoup à cette manière d'agir : les uns y augmenteront leur finesse, les autres, ceux qui étaient sans mérite, prendront un caractère tout différent.

Le moment est venu, ce nous semble, de nous poser

cette question : Comment peut-il se faire que ces cépages qui présentent de si grandes qualités n'aient pas été appréciés, de telle sorte qu'on les retrouve composant presque tous les vignobles ? Il ne faut pas l'attribuer à ce que leur mérite est méconnu : loin de là, tout le monde se plaît à le reconnaître ; ce qu'on leur reproche, c'est d'être peu productifs et de rester, à ce point de vue, au-dessous des espèces communes. Rien de moins fondé cependant qu'un pareil grief. Tout cela provient de ce que la nature de ces espèces a été mal étudiée. Comme toutes les espèces fines, elles ont le premier nœud et quelquefois même le second ne donnant que du bois ; il n'y a que ceux qui viennent au-dessus qui soient fructifères. Il s'agit simplement de tenir compte de ce fait en procédant à la taille, et de laisser quatre ou cinq bourgeons au lieu de deux. Si l'on avait à craindre de hausser trop vite la souche en agissant ainsi, on pourrait employer la taille en crochet avec une branche de remplacement qui porterait deux yeux, sur lesquels on établirait la taille de l'année suivante.

Ces cépages, qui ne peuvent être indistinctement placés dans tous les terrains, le Cot rouge et le Bouissalés, demandent des terrains calcaires ou des boulbènes de bonne nature ; il sera bon de laisser de côté une variété de chacune de ces espèces qui a le pédoncule du fruit de couleur rouge ; on aurait avec elles une production peu régulière, à cause de leur tendance à la coulure qui est très-grande ; le Mauzac vient dans tous les terrains, mais il faut qu'ils soient assez fertiles pour en obtenir une quantité considérable de fruit. Quant au Mourelet, il vient dans tous les sols, même les plus mauvais, y produit toujours et beaucoup, redoute l'oïdium d'une manière particulière ; mais cette maladie n'est plus à craindre sérieusement depuis que l'on connaît l'action curative du soufre.

VIEILLISSEMENT.

Nous venons de faire effort pour apprécier le degré de finesse que peuvent présenter les vins que nous étudions. Nous avons trouvé que tous, sauf de bien rares exceptions, devaient avoir de grandes qualités. Au moment où nous les avons étudiés, ils étaient tous jeunes cependant, et n'avaient guère que onze à douze mois. Il nous reste à savoir ce qu'ils vont devenir lorsqu'ils seront plus âgés. Pour bien juger cette question, tâchons de préciser les transformations que subit un vin en vieillissant.

Dès qu'un vin est décuvé et mis en futaille, une réaction lente et continue va commencer; l'acide malique se modifie et se combine en partie avec l'alcool, pour donner naissance à de nouvelles substances que l'on appelle éthers composés. Ces éthers sont très-aromatiques. Ils doivent concourir à donner le bouquet au vin. Cela dure jusqu'au vingtième mois; à cette époque, tout l'acide malique a disparu (1). En même temps, de la matière colorante et du bi-tartrate se précipitent (2) et viennent former sur les parois des barriques les dépôts résistants que l'on y remarque.

L'âge a donc pour effet de faire perdre au vin de son acidité, de le clarifier et de lui faire développer du bouquet.

Mais le résultat est bien différent suivant le degré d'acidité que présente le vin au moment de son décuvage. S'il est très-acide, ce qui arrive pour les vins communs, il ne s'améliore guère. Il a beau perdre son acide malique et une partie de son bi-tartrate, cette dernière substance reste

(1) Robinet.

(2) Vergnette, *le Vin*.

toujours en assez grande quantité pour lui donner un goût âpre et dur. Sa couleur même ne change guère ; la présence de l'acide retarde la précipitation de la matière colorante. Tout le monde a pu apprécier la faible amélioration qu'éprouvent les vins rudes dès leur début.

Si, au contraire, l'acidité est peu considérable, elle ne tarde pas à diminuer et à disparaître presque complétement comme cela a lieu dans le Bordeaux, le Bourgogne et le vin du Rhin. Alors le vin devient moelleux, se dépouille, prend du bouquet, et l'on voit s'accentuer tous les caractères qui constituent la finesse.

D'après ces indications, nous prévoyons déjà l'action bienfaisante que le temps doit exercer sur presque tous les vins de Tarn-et-Garonne. La plupart, comme nous l'avons dit, ont un degré de finesse sensible : il est évident qu'ils perdront encore en vieillissant une portion de leur acide. Lorsque cette réaction sera complète, leur composition se rapprochera un peu de celle des vins étrangers que nous avons pris pour types.

Nous savons d'ailleurs qu'aux changements qui se sont faits dans la composition de ces vins, doivent correspondre des modifications aussi tranchées dans leurs qualités. Nous les avons trouvés moelleux, généreux, d'une belle couleur. Ces caractères doivent s'être accusés encore davantage et le bouquet se sera montré.

Toutes ces prévisions, un peu théoriques, sont pleinement confirmées par la pratique. Presque tous les vins du département de Tarn-et-Garonne se dépouillent en vieillissant, prennent du moelleux et souvent du bouquet. L'amélioration qu'ils éprouvent est des plus sensibles. Nous pouvons citer bien des exemples. Nous dirons que nous avons été à même de déguster l'année dernière du vin provenant des vignes qui

nous ont fourni celui que nous avons cité dans notre tableau des vins du pays, au n° 2 : il avait deux années de date. Il nous a rappelé le Cahors et en avait toutes les qualités. Nous avons été frappé aussi de l'analogie que prend avec l'âge le vin de Lavilledieu qui a été soigné, avec ce que l'on appelle le petit Bordeaux. Il nous serait facile de nommer certain propriétaire qui a vu, dans un dîner donné à des connaisseurs, son vin récolté près de Lavit et âgé de quatre ans, préféré à tous les vins étrangers qu'il avait servis; lesquels, il est vrai, n'étaient pas des premiers crus. Nous pourrions multiplier ces citations; mais pour convaincre nos lecteurs ce serait vraiment inutile, nous le supposons du moins, car quel est le propriétaire de vignes qui n'a dans sa cave quelques bouteilles poudreuses renfermant du vin du pays, dont il n'ait souvent apprécié les qualités ?

La nature agit pour une bonne part dans l'amélioration qu'éprouvent les vins en vieillissant; mais il est bon d'aider cette action par des soins particuliers. Des soutirages, des ouillages faits dans des conditions convenables peuvent soustraire le vin à toutes les causes qui tendraient à altérer la pureté de son goût. On comprendra l'influence que doivent exercer ces opérations sur sa qualité, si on se rappelle ce que nous avons dit de leur effet. Bien souvent les marchands de Bordeaux n'emploient pas d'autres moyens pour rendre méconnaissables les vins que nous leur envoyons. Il sera donc convenable de soutirer avec le plus grand soin les vins que l'on veut améliorer et les tenir ouillés. Il est surtout indispensable que les futailles ne présentent aucune altération. Il est d'usage dans certains chais de les renouveler tous les ans ou de les faire raboter à l'intérieur. Cette opération a pour but, non-seulement d'améliorer la qualité du vin, mais d'augmenter encore sa solidité en le mettant en

contact avec le tannin que renferme le bois de chêne qui est ordinairement employé.

BOUQUET.

Certains vins prennent, en vieillissant, un parfum particulier très-agréable, auquel on a donné le nom de bouquet. La composition chimique n'en est pas parfaitement définie; on suppose cependant que des éthers composés concourent en partie à le produire. Certains cépages ont plus que d'autres la propriété de lui donner naissance, chaque grand cru a le sien qui lui donne son cachet particulier. Le Bordeaux a le Carmenet, le Bourgogne le Pineau, le vin de l'Hermitage la petite Syra; sans eux l'on ne trouverait plus dans ces vins ce bouquet qui leur donne un si grand mérite.

Le vin de Tarn-et-Garonne prend lui aussi en vieillissant un bouquet dont l'impression sur le palais est des plus agréables; la plupart du temps ce parfum est assez fort pour que ce vin puisse être regardé comme complet, mais quelquefois cependant il gagnerait à l'avoir un peu plus développé. Bien des efforts ont été tentés en vue de lui donner artificiellement ce que la nature lui avait refusé. Dans ce but on lui a ajouté directement des substances ayant un parfum spécial qu'elles auraient pu lui communiquer : telles étaient la sève de Médoc, la poudre d'iris et autres; mais, malgré bien des expériences, on n'a obtenu rien de satisfaisant. On a dû se tourner alors d'un autre côté : on a songé à faire produire le bouquet à l'aide des cépages qui le donnent précisément aux grands vins. Plusieurs essais ont été tentés dans cette voie et tous ont été couronnés de succès: on a planté du Pineau, du Carmenet, de la petite Syra; les vins que l'on a obtenus ainsi, avaient la finesse et le

parfum que donnent ces cépages dans les pays d'où il sont originaires. Ces expériences ont été faites dans plusieurs vignobles du département; à la vigne école, entre autres, le Pineau a donné du vin ayant le parfum du Bourgogne ainsi que sa finesse. On n'a pas eu un succès aussi complet avec le Carmenet et la Syra que l'on avait mélangés. Le vin qu'ils ont donné était doux, mais cependant avait beaucoup de bouquet. Cela se passait en 1871; depuis on n'a pu produire de nouveaux échantillons de ces vins : en 1872 et 1873 la grêle a tout détruit.

Ce n'est pas seulement dans le Tarn-et-Garonne que de semblables essais d'acclimatation ont été tentés en vue d'augmenter la qualité du vin. Il n'y a guère de département où quelque viticulteur n'ait agi de la même manière: partout ces efforts ont été couronnés de succès. Nous pouvons citer, dans le Lot-et-Garonne, à Astafort, une vigne à laquelle on a mêlé un dixième de Carmenet; les vins que l'on y récolte se vendent de trois à quatre fois plus cher que ceux que donnent les vignes voisines. Le même fait se passe près de Condom dans le Gers. C'est encore un propriétaire du Gers qui a un vignoble dans le Saint-Émilion; il en a transporté les cépages dans une de ses propriétés, près de Mirande. La ressemblance des vins récoltés sur des points si différents est tellement grande, qu'ils se vendent le même prix.

Ces faits ont une grande importance, puisque ces fins cépages peuvent produire partout leurs qualités et leur bouquet : nous avons là une source merveilleuse pour améliorer les vins. Quoique ceux que l'on récolte dans le Tarn-et-Garonne soient en général assez bons, ils gagneront beaucoup encore à avoir leurs moûts mélangés dans la cuve avec des raisins provenant de ces espèces : un dixième suffirait probablement; on augmenterait ainsi leur finesse, et on

leur donnerait une perfection de bouquet encore plus grande.

Ces faits viennent détruire un préjugé bien répandu; que la nature du sol contribue seule à donner la qualité au vin : rien de plus erroné. En Bourgogne et dans le Bordelais, à côté des vignes plantées avec les cépages fins, donnant des vins exquis, il s'en trouve d'autres dans lesquelles les espèces communes dominent; le vin que l'on y récolte perd ses qualités, n'a plus de bouquet, devient acide et ne vaut guère mieux que ceux qui, chez nous, sont les plus ordinaires. Autour de nous des faits semblables se remarquent tous les jours : on voit des vignes placées à côté les unes des autres donner des vins tout différents; ainsi, les vins numéros 1 et 7 de notre tableau sont récoltés dans la même contrée, et nous savons cependant que l'un est bien meilleur que l'autre. Nous pouvons même ajouter que, dans le voisinage, se trouve une plantation de Pineau qui, depuis deux ans, donne du vin très-fin. Dans ces vignes la nature du sol est exactement la même ainsi que l'exposition ; on ne peut attribuer guère qu'à l'influence des cépages les écarts que présente la valeur de ces vins. Là où la nature du sol a une action bien marquée, c'est lorsqu'il s'agit de créer un vin hors ligne; ce n'est que dans certaines conditions de terrains et d'expositions que le cépage donne toute sa valeur, et c'est ainsi que se sont formés ces quelques crus exceptionnels dont le renom est si grand.

Les essais d'acclimatation qui ont été faits dans le Tarn-et-Garonne ont surtout porté sur trois espèces douées de qualités remarquables, qui paraissent devoir suffire à tous les besoins. Ce sont la petite Syra, le Pinot et le Carmenet. Toutes trois sont noires, d'une fertilité moyenne, et ayant besoin, pour produire, de la taille à quatre bourgeons dont nous avons déjà parlé à propos des cépages du pays. Toutes

résistent très-bien à la coulure, lorsque le terrain dans lequel elles sont placées leur convient.

Les deux premières, le Pinot et la petite Syra, donnent des vins très-alcooliques et dépourvus d'acide et de tannin, qui doivent leur conservation à la quantité d'alcool qu'ils renferment.

La troisième, le Carmenet, contient moins d'alcool. Elle ne dépasserait guère 7 à 8 pour cent si elle était seule; aussi est-elle associée toujours à des espèces plus alcooliques. Mais en revanche elle apporte avec elle une dose considérable de tannin. C'est à cette propriété qu'est due la grande solidité du vin de Bordeaux, qui est en grande partie produit par ce cépage. Le mélange de cette espèce à nos Cots, Négrets et Bouissalés, nous paraît devoir être très-avantageux. Ces cépages y trouveraient un correctif à la tendance qu'ils ont d'être trop sucrés, en même temps qu'une dose de tannin supérieure à celle qu'ils apportent.

Nous avons dit quelle importance avait le choix du terrain pour obtenir d'un cépage tout le résultat auquel on a lieu de s'attendre. Nous allons indiquer, pour ces espèces, que nous engageons à acclimater, la nature du sol qui paraît le mieux leur convenir.

Le Pinot a besoin d'un terrain calcaire ou du moins d'une boulbène très-fertile.

Le Carmenet prospère très-bien dans un terrain argilo-siliceux ou argileux, mais il le faut très-fertile. Il vient facilement dans les terres humides, et le voisinage de l'eau ne paraît pas nuire à sa fécondité.

Quant à la petite Syra, elle vient partout. Tous les terrains, même les plus mauvais, lui permettent de prospérer. Sa rusticité ne peut être comparée qu'à celle du Mourelet.

CLASSEMENT.

Les études que nous venons de faire nous ont démontré les qualités que présentent les vins du département de Tarn-et-Garonne. La plupart sont d'une solidité à toute épreuve, qui leur permet de supporter l'action des voyages et de la chaleur. Leur goût est en général moelleux, généreux; leur couleur est franche et d'une belle teinte. Lorsqu'ils vieillissent, ces caractères s'accentuent davantage et ils prennent ordinairement du bouquet. Tout cela suffit pour constituer des vins d'une bonne valeur. Nous avons vu, en effet, qu'ils peuvent être rapprochés d'un peu loin, il est vrai, de ceux que produisent certains crus en renom, et qu'ils ne perdent pas trop à la comparaison.

Que leur manque-t-il donc pour être appréciés et recherchés ? Rien, si ce n'est d'être connus. La réputation d'un vin s'établit lentement ; il ne faut guère compter, pour le faire valoir, sur les marchands qui viennent l'acheter tous les ans; il est, au contraire, de leur intérêt de le déprécier, afin de l'avoir à plus bas prix. C'est aux producteurs à faire des efforts pour les faire goûter des consommateurs. Pour leur faciliter cette tâche, on a créé des expositions de vins, qui se tiennent de temps en temps dans les grands centres vinicoles. Les échantillons qui y sont envoyés sont examinés par un jury, composé d'hommes très-compétents en pareille matière, qui les classe d'après leur valeur. L'opinion de ces juges fait loi aux yeux du public. Un vin dont ils ont reconnu le mérite est aussitôt recherché par les consommateurs d'élite. Nous ne saurions trop engager les viticulteurs à user de ce moyen. Déjà quelques-uns y ont eu recours, ils s'en sont très-bien trouvés.

Leurs produits, après être sortis victorieux de cette épreuve, ont pu s'écouler plus facilement et à des prix plus élevés. Si cette manière d'agir pouvait se généraliser, les vins de ce département auraient vite acquis la réputation qu'ils méritent. Ils pourraient alors participer aux avantages réservés à ces crus dont la finesse est appréciée depuis longtemps.

DE LA VINIFICATION

DANS LE

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE,

PAR

M. A. DROUILLES,

Régisseur du Domaine de Raulin, commune de Puygaillard, canton de Monclar.

Ce Mémoire a obtenu une Médaille d'argent dans le Concours ouvert par la Société de Viticulture de Montauban (1).

« Ce qui manque à nos vins, sur notre
« sol généreux et sous notre magnifique
« climat, c'est d'être bien faits, bien soi-
« gnés, bien logés. »

(Extrait du programme du concours.)

AVANT-PROPOS.

L'appel adressé à l'expérience des viticulteurs et des producteurs de vins du département de Tarn-et-Garonne, sera sans aucun doute entendu par des hommes plus compétents que moi, mais non point plus désireux de contribuer à sa prospérité.

En répondant à cet appel, je traiterai mon sujet avec la simplicité de l'homme des champs; mais je le ferai avec

(1) Ce Mémoire, qui traite plus particulièrement de la nature des vins obtenus dans l'arrondissement de Montauban, complète en quelques points le travail de M. E. Bessières.

(Note de la Commission du Recueil.)

confiance, en exposant une méthode que je mets en pratique depuis longtemps, et qui me donne des vins de parfaite conservation, que j'exporte au dehors, et qui possèdent des qualités réelles.

Afin de mettre dans ce sujet l'ordre et la clarté convenables, je le diviserai en chapitres, en m'attachant à être concis et pratique. J'aborderai les deux questions ainsi posées:

« Décrire d'une manière sommaire et élémentaire les soins « que réclame la vinification dans le département de Tarn-et-« Garonne;

« Quels sont les meilleurs moyens à employer pour con-« server et améliorer nos vins, soit pour l'exportation, soit « pour la consommation locale? »

CHAPITRE Ier.

Terrains. — Topographie.

La première condition pour la production d'un vin de conservation et de transport, est celle d'un terrain convenable.

L'expérience démontre que pour la vigne il faut considérer le sous-sol, le sol et l'exposition.

Le sous-sol constitue la couche profonde où les racines ne pénètrent que difficilement. Cette couche doit être très-perméable, et laisser fuir les eaux pluviales.

Le sol constitue la couche superficielle dans laquelle s'épanouissent les racines. Cette couche doit également être perméable, formée d'une terre légère, plutôt pierreuse ou sablonneuse qu'argileuse.

Le vignoble doit être exposé au levant ou au midi d'un plateau, ou sur des coteaux, avec des ondulations de terrain.

Sous ce rapport, le Tarn-et-Garonne est aussi bien doté

que plusieurs autres dont les vins sont commerciaux ; son climat est meilleur même que celui de plusieurs.

On doit éviter soigneusement dans les plantations de vignes un terrain gras, humide, ombragé par des montagnes, ne recevant le soleil qu'une partie du jour ; on doit aussi éviter les terrains de plaines, au niveau des cours d'eau.

CHAPITRE II.

Qualité des Ceps.

La seconde condition de la bonté d'un vignoble consiste dans le choix des ceps, et dans leur appropriation au sol qui les doit recevoir : elle prime même la condition du cru.

Après plusieurs essais comparatifs, il a été reconnu que le terrain sur lequel ils ont été faits, s'accommode parfaitement des plants suivants :

De la petite Syrrah, de la Drôme ;

Du Carbenet ;

Du Sauvignon ;

Du Jurançon ou plant de Quillar ;

De l'Auxerrois, de Cahors.

Ces cépages n'excluent pas ceux que l'habitude laisse subsister, pourvu que dans les cuvées ils soient mêlés aux plants inférieurs en qualité, dans la proportion d'un tiers, ou même d'un quart, dans les vignes les mieux situées.

Les cinq plants ci-dessus désignés ont relevé les vins, leur ont communiqué un bouquet qu'ils n'avaient pas, et les ont rendus plus savoureux et plus alcooliques.

CHAPITRE III.

Culture de la Vigne.

Les soins qu'exige la vigne consistent en labours, binage, épamprages, effeuillage, échalassage et fumure.

Trois labours doivent être donnés aux vignes non échalassées, un labour et deux binages suffisent aux vignes échalassées.

Le premier labour a lieu après l'enlèvement des sarments, en février. Ce labour est double, d'abord en long, ensuite en large. Par ce croisement des sillons, il ne reste de chaque pied de vigne qu'un petit carré de 8 à 10 centimètres à piocher. Les femmes que les fabriques ou l'industrie n'occupent pas, peuvent être employées à ce léger travail.

Pour les vignes non échalassées, le second labour a lieu en mars, au moment du bourgeonnement des vignes, et à l'époque de la veraison.

Pour les vignes échalassées, il convient de transformer ces deux derniers labours en binage, et de les pratiquer en juillet, à la veraison.

C'est ici le lieu de recommander d'une manière spéciale la charrue vigneronne et la sarcleuse de M. Renault-Gouin, de Sainte-Marie (Indre-et-Loire). Ces instruments, qui ont figuré avec honneur dans les concours régionaux, fonctionnent à merveille sur les terrains caillouteux et dans les vignes dont les lignes sont distantes d'un mètre.

L'épamprage consiste à arracher aux vignes les branches inutiles, gourmandes, en laissant subsister toutes les tiges portant fruit. Cette opération doit être faite sur toutes les vignes vers la fin de juin.

L'effeuillage a pour but d'arracher une partie des feuilles, afin d'aérer les vignes, et d'exposer leurs ceps à l'action du soleil. Il convient cependant de n'effeuiller que les vignes vigoureuses, et celles qui ne sont pas bien exposées. En principe, ce travail a lieu quinze jours avant la vendange, et, par exception, huit jours, durant les étés très-chauds.

Lorsque les vignes doivent être échalassées, il y a lieu,

après l'épamprage, de relever les sarments, de les attacher à l'échalas et de les rogner à dix centimètres au-dessus de celui-ci. Cette suppression de l'extrémité du sarment a pour résultat de faire refluer la sève sur le fruit de l'année, et de préparer des bourgeons plus vigoureux pour l'année suivante.

Quant au fumier, il ne faut pas se dissimuler que le raisin perd en qualité ce qu'il acquiert en quantité. On doit donc peu fumer les vignes et ne fumer que les nouvelles ; aucune culture ne doit être faite dans l'intervalle de leurs rangs. Pour les fumer, on emploie des débris de maçonnerie, des détritus de cornes, de crins, de draps et de laines, enfin des sarments hâchés. Ces substances doivent être enfouies dans des rigoles de 30 à 40 centimètres, pratiquées avec le buttoir à double versoir, dans le milieu des lignes des vignes, en novembre ou en février. Ce procédé de fumure ne doit être employé que tous les 5 ou 6 ans, notamment dans les carrés de vignes épuisés ou chétifs. Partout ailleurs, si on remarque çà et là des vignes en souffrance, il y a lieu de les parcourir avec un tombereau chargé de fumier de ferme, que l'on dépose par pêletée, en circulant dans leurs rangs, dans un trou fait d'avance par un journalier allant en avant. Ce trou est pratiqué à 20 centimètres au pied de la vigne et a également 20 centimètres de profondeur. On fait ensuite recouvrir le fumier avec la terre extraite de ce trou.

CHAPITRE IV.

Vendange.

On ne doit faire la vendange qu'à parfaite maturité des raisins. C'est seulement alors qu'ils possèdent tous les sels et le sucre qu'ils peuvent donner, alors seulement qu'ils développent leur saveur et leur bouquet.

La vendange doit se faire rapidement. Une cuve doit s'emplir en un jour, afin que la fermentation se fasse régulièrement. On doit veiller à ne jamais l'emplir jusqu'aux bords ; on laisse un espace vide, que les bouillons atteignent. Sans cette précaution, le moût se répandrait au dehors.

Dans la récolte des raisins, on repousse toute grappe verte ou gâtée ; on enlève même les grains secs ou altérés. Ces grappes et ces grains en mauvais état sont mêlés à d'autres ou à des raisins de cépages de mauvaise qualité pour une cuvée de vin inférieur.

On doit aussi vendanger les raisins blancs séparément. Ils sont destinés à faire du vin blanc, dont la cuvaison se fait comme pour le vin rouge, et qui se traite comme lui.

Ce vin blanc est mis en réserve, soit pour la conservation, soit pour le coupage du vin rouge, ainsi qu'on le verra plus loin.

Une excellente pratique, c'est d'égrapper les raisins blancs, du moins en partie, et de mêler la rafle, les pellicules et les pépins au moût et à la rafle des raisins rouges. Le vin y gagne beaucoup de montant et de saveur.

CHAPITRE V.

Cuvaison.

La cuvaison est l'opération par laquelle on met les raisins dans la cuve convenablement préparée, pour y subir la fermentation alcoolique.

On ne doit mettre dans la cuve que les raisins bien mûrs et sains, après en avoir écrasé les grains et distrait la rafle, au moins en partie. La rafle ou grappe, les pellicules et pépins donnent plus de couleur au vin, mais aussi plus de dureté et

d'acerbité. Cet inconvénient est diminué si on ne fait pas cuver aussi longtemps que pour les cuvées dégrappées.

On fera bien de pratiquer l'égrappage sur le lieu de la vendange, surtout si les vignes sont rapprochées des cuves. On se sert pour cela d'une espèce de crible, posé sur un récipient que l'on change à mesure qu'il se remplit de moût.

Les cuves en bois de chêne doivent être préférées. On les prépare en enlevant régulièrement, avec une raclette en fer, le tartre qui s'est attaché aux parois des douves, et en les lavant ensuite avec de l'eau de chaux (40 kilogrammes d'eau pour 5 kilogrammes de chaux vive, éteinte avec cette eau). Ce lavage s'effectue à l'aide de morceaux de grosse toile avec lesquels on frotte l'intérieur de la cuve.

Lorsque la cuve est prête, essuyée, et que son robinet est en bon état, on la remplit, en s'y prenant de la manière suivante :

On dispose trois comportes pleines de pellicules de grains de raisins, sans moût ni grappes, et on les jette dans une chaudière pour les pousser jusqu'à l'ébulition qui se manifeste par le soulèvement de cette masse pâteuse. En ce moment, on enlève cette masse bouillante au moyen de casseroles, et on va la jeter aussi promptement que possible dans la cuve. On la remplit ensuite avec le reste de la vendange non chauffée, et, autant que possible, toute préparée, en quantité suffisante pour compléter la cuvée. Il est bon d'y ajouter encore, pendant qu'on met la vendange, deux ou trois comportes de pellicules chauffés comme il vient d'être dit. On obtient ainsi des vins plus colorés, recherchés par le commerce.

L'opération du chauffage d'une partie de la vendange a pour effet d'activer la fermentation de la cuvée, par conséquent d'améliorer le vin, et d'obtenir un vin plus riche en couleur.

On demandera peut-être si toutes les espèces de raisins sont également propres à être chauffées. Il serait téméraire de répondre prérenptoirement à une telle question; mais une affirmation est permise en ce qui touche la petite Syrah, l'Auxerrois et le Carbenet. A leur défaut, on n'hésite pas à conclure qu'il vaut mieux soumettre toute espèce de raisin au chauffage, que de ne pas chauffer du tout.

Certains viticulteurs se servent du cylindre ou de tout autre instrument pour fouler le contenu de la cuve. Sans approuver ni improuver ce système, il est acquis qu'en soumettant les marcs au pressoir de M. Capelle, de Montauban, il ne reste plus de grains non écrasés.

Du reste, comme le marc sortant du pressoir est rejeté dans une cuve, avec une certaine quantité d'eau, pour préparer une boisson de ferme, il ne reste plus dans le marc aucun principe utile.

Une fois la cuve pleine, on la recouvre pour empêcher l'introduction de l'air, et on laisse la fermentation s'opérer tranquillement. L'opération est terminée au bout de cinq ou six jours, suivant que l'air extérieur est plus ou moins chaud.

A l'expiration de ce terme, on reconnaît que la fermentation a cessé si, en appliquant l'oreille contre la cuve, on n'entend aucun bruit, aucun bourdonnement Ce bruit peut se faire entendre un peu plus longtemps dans une cuvée très-considérable : ainsi une cuve de cent hectolitres pouvant fermenter pendant 7 ou 8 jours, ne doit être décuvée qu'après ce délai.

CHAPITRE VI.

Décuvaison.

La décuvaison est l'opération par laquelle on soutire le vin de la cuve pour le mettre dans des fûts.

On recueille d'abord tout le vin qui sort librement; puis on retire le marc qui reste dans la cuve et on le met au pressoir. Le vin qui en provient est mis à part et constitue une qualité inférieure.

En retirant le marc du pressoir, on le remet dans une cuve pour en faire une boisson, comme on l'a dit plus haut; après cela, après même qu'il a été mis une deuxième fois au pressoir, on en fait un élément de substance pour le bétail. Pour cela, on l'entasse par couches de 20 à 25 centimètres d'épaisseur dans de vieux tonneaux, en y mêlant 130 grammes de sel par mètre carré, jeté par parties entre les couches. Tous les bestiaux sont avides de cette nourriture.

Dans les années où le fourrage est abondant, le marc est employé comme engrais pour la terre. On le mélange avec de la terre par couches successives et alternantes, en laissant le tout en tas jusqu'à l'année suivante. A cette époque ce compost constitue un excellent terreau.

CHAPITRE VII.

Mise du Vin en fûts.

Les fûts destinés à recevoir le vin sont préparés ordinairement pendant les cuvaisons. On les rince avec de l'eau, en les agitant et les roulant après y avoir introduit une chaîne de fer. On renouvelle l'eau rapidement, jusqu'à ce qu'elle sorte claire.

Dès que ce rinçage est exécuté, on soufre les fûts en introduisant par la bonde, que l'on referme ensuite, une mèche soufrée allumée, dont on laisse brûler environ 4 centimètres. Pour éviter que cette mèche tombe dans le fût, on la retient au dehors à l'aide d'un fil de fer. Cela fait, on laisse égoûter chaque fût pendant environ un quart d'heure

avant d'introduire le vin : le mieux est de le laisser égoûter avant de le soufrer.

Les fûts en bois de chêne sont les meilleurs ; on se contente de les rincer, s'ils sont neufs, avec une décoction de copeaux de chêne. Parmi les futailles vieilles, on doit choisir les plus intactes, celles qui ne peuvent communiquer au vin aucune acidité, aucune saveur étrangère. Il est bon de les faire servir auparavant aux opérations de la vendange ou de la cuvaison.

CHAPITRE VIII.

Manutention du Vin avant la mise en cave.

Le vin dans les fûts doit être laissé libre, c'est-à-dire fûts débouchés, pendant huit jours, ce terme étant nécessaire pour que la fermentation latente dont il est encore travaillé, le purifie des pellicules, des pépins, des corps étrangers qu'il peut avoir entraînés avec lui. Ces substances se présentent continuellement à l'étroite ouverture de la bonde, par où elles sont enlevées facilement chaque fois qu'on ouille les fûts, ce que l'on fait matin et soir pendant huit jours.

Après ce terme, il faut boucher les fûts avec soin, et en surveiller les bondes de manière que le bouchon y soit constamment fixé. Enfin, on transporte les fûts dans la cave.

CHAPITRE IX.

Cave.

La cave doit avoir hiver et été une température uniforme, variant entre 10 à 12 degrés. C'est dans ce but qu'on l'établit au-dessous du niveau du sol, et qu'on y pratique le moins possible d'ouvertures.

L'uniformité de la température de la cave est favorable à la modification lente qu'y subit le vin, en s'assimilant parfaitement les éléments qui le composent et en développant son bouquet.

Le vin en fûts bouchés, mis en cave, doit être ouillé tous les huit jours jusques au premier soutirage; une fois par mois, depuis le premier soutirage jusqu'au second, et, après celui-ci, une ou deux fois avant la fin de l'année qui suit la récolte.

Le premier soutirage se fait un mois après la décuvaison, c'est-à-dire à la fin de novembre, et on ne le colle point encore.

Le second soutirage se fait en février de l'année qui suit, avant qu'aucun mouvement de sève se soit produit. Ce n'est qu'après ce second soutirage que le collage du vin peut être pratiqué.

La seconde année, à dater de l'époque de la récolte, on doit ouiller une fois, et soutirer une fois aussi.

On abandonne ensuite les vins à eux-mêmes, à condition toutefois de visiter souvent la cave, d'y vérifier l'état des fûts, et de les tenir toujours bien pleins.

CHAPITRE X.

Préparation des Vins.

On a conseillé plusieurs opérations pour améliorer les vins. Les principales sont : le chauffage, le collage, le vinage et le coupage.

Le chauffage, indépendamment de celui d'une partie de la vendange, ainsi que cela a été dit plus haut, consiste à sou-

mettre le vin à une chaleur assez élevée pour détruire les germes de décomposition, sans pousser cette chaleur jusqu'à l'ébulition. Cette opération ne semble pas d'une absolue nécessité, nos vins n'ayant besoin que d'être traités naturellement pour être d'excellente qualité. Cependant, il peut y avoir avantage à soumettre un vin en fût ou en bouteille à une température d'été dans un cellier ou un appartement exposé au soleil : un vin de seconde année s'y dépouille en peu de mois et vieillit en réalité, puisqu'il acquiert la couleur et la saveur d'un vin de plusieurs années.

Le collage clarifie le vin; il est utile de le pratiquer pour les vins que l'on va mettre en bouteille.

Le vinage est sans utilité pour les vins récoltés et traités d'après les systèmes exposés ci-dessus ; il peut être utile d'y recourir pour améliorer certains vins inférieurs.

Le coupage présente plusieurs avantages, notamment celui d'améliorer des vins faibles par leur mélange avec des vins meilleurs, afin d'obtenir des vins égaux en qualité pour le commerce. L'association du vin blanc, dans de certaines proportions, avec le vin rouge donne à celui-ci plus de vivacité, plus de générosité, plus de durée, en même temps qu'il le rend plus clair et plus agréable pour la table. Du reste, la propriété conservatrice du vin blanc a été mise hors de doute par l'expérience dans les meilleurs vignobles.

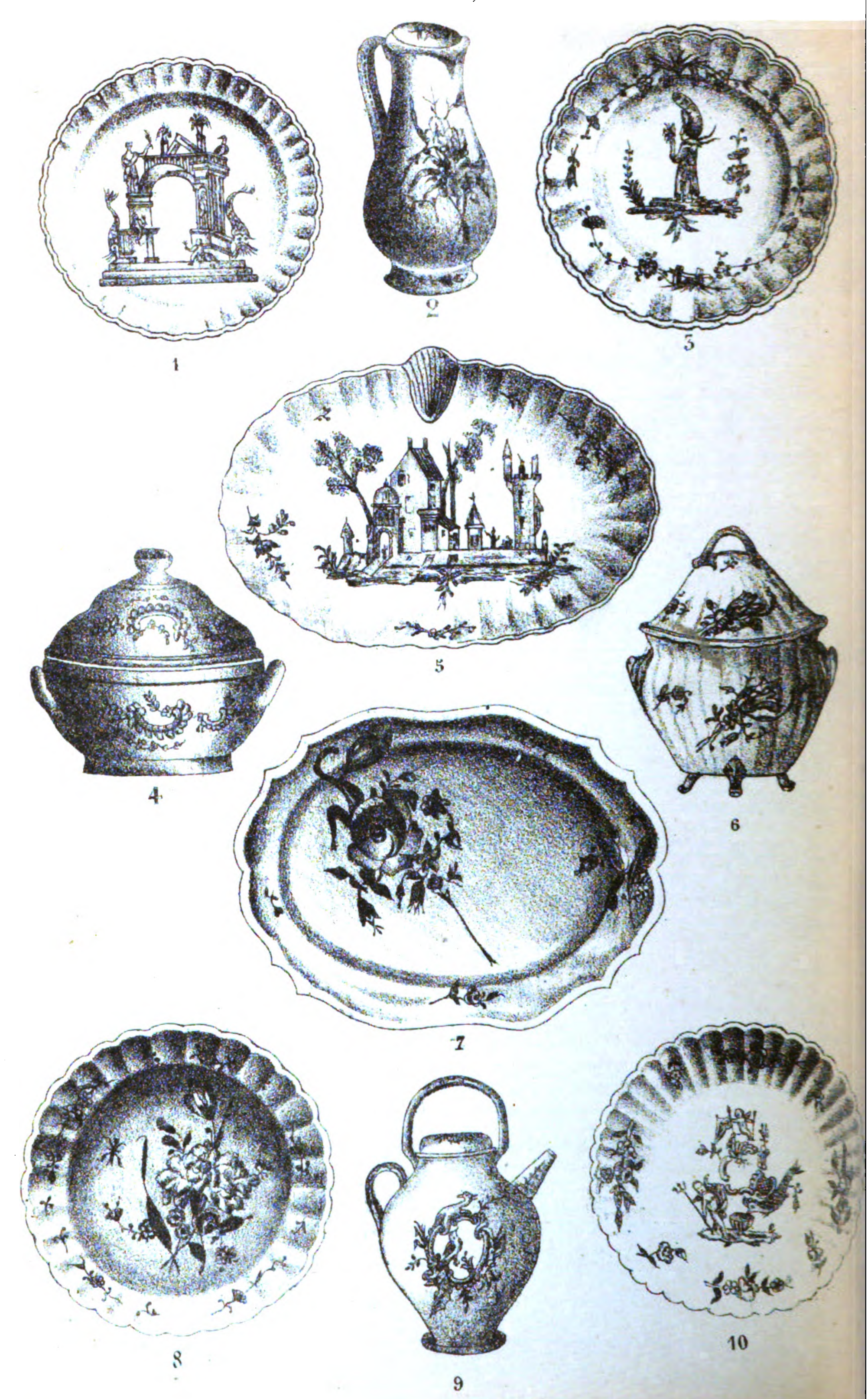
Il est difficile de donner des règles précises pour le coupage. Cette opération dépend des conditions arbitraires de vente et de consommation, et elle exige beaucoup d'expérience dans la manutention des vins.

Tous les coupages doivent être opérés en février, au moment du second soutirage, et la proportion des vins à mêler doit être établie d'après les résultats que l'on veut obtenir pour la coloration, l'alcoolisation et la saveur.

Un vin coupé doit être conservé en fût et en cave, pour que son unification se fasse parfaitement.

Enfin les soutirages et les coupages doivent être faits par un temps sec et plutôt froid que chaud.

Le transport des vins de Tarn-et-Garonne n'a pas une médiocre importance. Les vins faits et traités d'après les formules qui précèdent, peuvent être transportés en toute saison. Toutefois, il est prudent de ne pas les exposer à des expéditions trop lointaines, et de ne les agiter que le moins possible durant les chaleurs de l'été.


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

UNE FAÏENCERIE

MONTALBANAISE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

PAR

M. ÉDOUARD FORESTIÉ,

de Montauban.

EXTRAIT DU MÉMOIRE COURONNÉ AU CONCOURS DE 1873 (1).

Arnaud Lapierre était fils d'un menuisier de Montauban. A l'âge de vingt ans il s'associa avec un des ouvriers de la manufacture royale de faïence d'Ardus, qui appartenait au président Duval de Varaire. Cette association, formée entre Lapierre et Lestrade, dura dix ans, de 1752 à 1762. Ce dernier vint, à cette époque, fonder un établissement céramique dans notre ville.

Lapierre avait une nombreuse famille. Quoique plus riche que Lestrade, il ne pouvait se hasarder aussi facilement

(1) Le Mémoire couronné de M. Edouard Forestié, sur *La Faïence et les Faïenciers du Quercy*, est trop volumineux pour pouvoir être inséré en entier dans le *Recueil*. L'auteur a détaché de son travail — actuellement sous presse, — en l'accompagnant de reproductions lithographiées des produits les plus remarquables, le chapitre relatif à l'un des ateliers de céramique de Montauban.

(*Note de la Commission du Recueil.*)

que ce dernier dans une entreprise délicate comme la fondation d'une manufacture de faïence, car il n'était pas assez sûr de lui-même, malgré les études incessantes qu'il faisait à Ardus depuis son arrivée, études dont la trace évidente se retrouve dans les papiers laissés par lui à ses enfants. A l'affût des nouveaux procédés, des meilleures méthodes, Lapierre notait avec un soin minutieux le résultat de ses essais, jour par jour, heure par heure. Les nombreuses notes, les cahiers de dessins et de compositions de couleurs et de vernis qu'il a laissés, témoignent hautement de cette constante préoccupation. On y trouve la preuve de l'intelligence avec laquelle ce modeste manufacturier cherchait les moyens de perfectionner son art.

C'est seulement à l'expiration de son bail qu'il se décida à quitter l'usine d'Ardus pour venir à Montauban créer une nouvelle manufacture. Néanmoins, le président Duval de Varaire, qui professait la plus grande estime pour sa personne et son caractère, fut le premier à l'encourager dans cette entreprise, et à prêter un concours efficace, soit en procurant les fonds qui lui manquaient, soit en usant de son influence pour lui faire obtenir l'autorisation d'établissement nécessaire en pareil cas.

A ce sujet, je dois constater qu'il m'a été impossible de mettre la main sur cette autorisation, qui dut, selon l'usage, être accordée par un arrêt du Conseil d'État. Cependant, j'en trouve la trace dans une lettre écrite par un ami de la famille en 1785, à l'occasion d'une nouvelle demande faite par les héritiers de Lapierre, « pour faire confirmer, en tant que de besoin, la manufacture de faïence établie par Lapierre. » — « Celui-ci, dit la lettre, s'il n'a « pas eu un arrêt dans le temps pour permettre l'éta- « blissement de la manufacture de faïence, n'a pas été

« bien conduit; mais il y a preuve qu'il a sollicité la « permission. M. de Trimond, intendant à Montauban, « qui a été consulté, a dû trouver la lettre que M. de « Trudaine, intendant des finances, a écrite à M. de « Gourgues, intendant à Montauban, relativement au placet « présenté par Lapierre à l'abbé Terray, contrôleur des « finances. »

D'après les termes de cette lettre, on peut conjecturer que Lapierre avait obtenu cette permission. Quoi qu'il en soit, du reste, il est certain que l'établissement de la manufacture eut lieu dans les derniers mois de l'année 1770.

A cette époque, la ville de Montauban ne s'étendait guère, de ce côté, au-delà des anciennes fortifications; aussi notre industriel put acquérir à un prix assez modique un terrain considérable, situé à l'extrémité de l'un des faubourgs les plus populeux de la ville, sur la route de Cahors, hors la porte de Villenouvelle, au lieu appelé plus tard *Pomponne.*

L'acte d'achat, passé le 9 mars 1770 par-devant M[e] Morin, notaire, nous apprend que le sieur Lapierre, fabricant en faïence, habitant d'Ardus, acheta une pièce de terre d'une contenance de 2 séterées 3 rasées 5 coups (2 hectares 20 ares environ), pour la somme de 3,933 livres, à noble Antoine-Anne de Carrère, écuyer, seigneur de Saint-Béarn (1).

C'est sur la partie voisine de la route que Lapierre fit construire son usine, dont la première pierre fut posée, d'après la tradition, par le cadet de ses fils, Jean-Baptiste,

(1) Ce même terrain a été vendu en 1874 à l'Administration de la guerre, pour la construction d'une caserne, à raison de 2 fr. 50 c. le mètre carré, soit 55,000 fr., et avec la maison 78,000 fr. environ.

alors âgé d'une dixaine d'années. Les travaux furent activement poussés par notre industriel, puisque son « *cahier de composition du vernis* » indique le 25 août 1770 comme date de la dernière opération faite à Ardus, et que la formule de la « première composition faite dans le petit four » à Montauban est datée du 3 mai 1771. A cette dernière date la fabrique était déjà en pleine activité, et il avait fallu un an à peine pour obtenir ce résultat.

L'avenir se présentait donc pour Lapierre séduisant et plein de promesses : son atelier, organisé avec un soin minutieux ; ses fours, établis d'après les systèmes les plus nouveaux; l'adjonction d'un four à réverbère, innovation qui devait assurer aux produits de l'usine une supériorité sur ses rivales; une nombreuse clientèle qui avait suivi à Montauban le faïencier d'Ardus: telles étaient les conditions exceptionnelles qui semblaient promettre à Lapierre une prospérité sans nuages. Malheureusement, il ne devait pas jouir de ce bonheur. Miné sourdement par la fatigue qu'il s'était imposée, il mourut le 13 septembre 1772, à l'âge de 40 ans, laissant sa veuve, Marie Deiché, chargée de quatre enfants, dont l'aînée Marguerite avait à peine 18 ans.

Dans l'inventaire, long et minutieux, dressé à la mort de Lapierre, on trouve la liste complète de tous les objets mobiliers, qui constituaient déjà une valeur considérable pour l'époque; mais ce qui nous intéresse surtout, c'est l'état détaillé des marchandises renfermées dans les magasins, d'après lequel on peut juger du genre de fabrication alors en usage.

Ces faïences sont divisées en *cru,* en *blanc* et en *peint.*

La première catégorie comprenait environ 6,000 pièces moulées en *cru*, telles que : assiettes, terrines, écuelles, boîtes à confiture, solitaires, plats, saladiers, pots à eau,

bénitiers, sucriers, vases d'église ou de jardin, huiliers, carafonds, pots à tabac, tasses à café, souliers, etc., etc.

La faïence *en blanc*, contenue dans le grand four, consistait en objets du même genre, au nombre de 1,682 pièces.

Les pièces peintes *au réverbère* étaient au nombre de 300 environ : écuelles, terrines, pots à eau, assiettes, sauciers, etc.

Quant à la faïence peinte au grand feu ou blanche, contenue dans les magasins, elle se chiffre par 1,700 pièces environ. Dans cette liste se trouvent les mentions suivantes : *peint en vert*, *en bleu*, *en jaune*, indiquant sommairement le genre de décoration appliquée sur la faïence. La seule pièce qui soit portée comme peinte en polychrôme, est une « petite fontaine avec sa cuvette peinte en *jaune* et en *vert.* »

Cet inventaire nous apprend, en outre, que déjà, à cette époque, il y avait dans l'usine Lapierre trois fours, dont un grand, un petit et un à réverbère.

La veuve Lapierre, fille d'un chirurgien de Montauban, avait appris de bonne heure à compter avec le malheur, car elle était restée orpheline à 15 ans. Aussi se mit-elle courageusement à l'œuvre, décidée à ne pas laisser péricliter entre ses mains l'héritage de ses enfants. Les deux garçons Jean-Pierre et Jean-Baptiste, qui commençaient déjà à travailler dans l'usine, lui furent d'un grand secours.

Pendant huit ans, de 1772 à 1780, la veuve Lapierre dirigea la faïencerie avec assez d'intelligence pour maintenir la supériorité de cette usine sur celle de Lestrade. Néanmoins, il manquait une chose essentielle à ces céramistes : aucun d'eux n'était assez instruit pour mettre dans l'administration de la manufacture l'ordre et la régularité néces-

saires. Cette lacune fut comblée en 1780 par le mariage de la fille aînée Marguerite avec Jean Quinquiry.

Ce dernier, fils d'un entrepreneur des ouvrages du Roi, avait étudié la comptabilité et les éléments du commerce chez un négociant de Montauban. Autant ses beaux-frères étaient peu lettrés, autant Quinquiry aimait à écrire, à noter, à enregistrer; il fut en même temps un commis d'ordre et un associé.

Par un acte sous seing-privé, en date du 7 février 1780, une société fut formée entre trois des enfants de Lapierre — Jean-Pierre, Jean-Baptiste, Marguerite — et Jean Quinquiry, sous la raison sociale *Lapierre frères et Quinquiry* : « tant pour la fabrique et commerce de faïence, que pour tout autre commerce qui pourra être entrepris par la société, qui durera six années. »

A cette occasion fut dressé un « Etat ou inventaire des marchandises, effets, outils et ustensiles de la fabrique de faïence, que Dlle Marie Deiché, veuve du sieur Arnaud Lapierre, fabricant en faïence, comme chargée du tout par l'inventaire fait après le décès de son mari, baille et délaisse à ses enfants. »

Cet inventaire se résume ainsi :

Faïence peinte et terminée, en magasin......	1,416 liv.
Marchandise en cru.....................	516
Bois en réserve........................	1,485
Au total...........	3,417

auxquelles il faut joindre la valeur du matériel de la fabrique, le plomb, l'étain, enfin le biscuit d'une fournée à l'autre.

D'après cet inventaire il est facile de se rendre compte du genre de fabrication, qui consistait exclusivement en faïences d'un usage journalier.

De son côté, Jean Quinquiry apportait dans la société une somme de 3,000 livres, tant en marchandises diverses qu'en créances.

La fabrique s'était accrue d'une manière constante et la production était considérable. On peut tirer une nouvelle preuve de cette importance, du nombre des ouvriers qui s'était augmenté notablement, à tel point qu'on en compte en 1785 une quinzaine, — dont deux peintres, — chiffre auquel il faut ajouter les deux frères Lapierre et leur sœur Marguerite, femme Quinquiry.

A ce moment les relations de la faïencerie s'étendaient jusqu'au centre de la France, à Limoges, à Tulle, à Brives, dans le Rouergue, la Guyenne, le Quercy et toute la Gascogne. J'ai constaté que les exportations faites dans ces provinces étaient très-fréquentes et ne cessèrent qu'avec la fabrication. Ces exportations, dont la trace est inscrite à chaque page des livres de compte de nos céramistes, prouvent qu'il ne faut pas attribuer sans réflexion les faïences aux pays dans lesquels on les trouve. Je crois que cette facilité d'attribution a été et sera encore longtemps la source de nombreuses erreurs. D'un autre côté, les marchands génois, dont j'ai parlé à propos de la fabrique d'Ardus, vendaient également les produits de la fabrique Lapierre. Ces colporteurs, allant de ville en ville, de foire en foire, avaient un rayon d'affaires assez étendu. C'étaient des intermédiaires commodes entre les fabricants et les consommateurs, pour la plupart habitants de la campagne; leur nombre et le succès de leurs affaires s'expliquent par ce motif. Ne voit-on pas encore de nos jours leur exemple suivi par les marchands de poterie et de faïence?

Parmi ces colporteurs, quelques-uns se fixèrent à Montauban et dans les environs : de ce nombre les Bayso, les

Boulla, les Laraguino, les Sirombra, enfin les Gambetta. Ces derniers, établis d'abord à Montauban, transportèrent plus tard leur commerce à Cahors, où leurs descendants sont encore aujourd'hui marchands de faïence.

Malgré quelques procès, dont certains durèrent plusieurs années, la fortune des enfants de Lapierre faisait la boule de neige; aussi voit-on figurer souvent leur nom dans divers actes d'achat de maisons et de biens de campagne.

L'un de ces actes indique la provenance exacte de la terre marneuse employée à la fabrication. Le 23 juin 1780, la société Lapierre frères et Quinquiry acheta à M[me] Marie-Esther France-Lagravière : « un *morceau* de terre contenant six sillons, à prendre au terroir de Lasgraves, paroisse de Saint-Etienne de Tescou. » Ce lopin de terre est situé sur le coteau versant nord du Fau, à 5 kilomètres de Montauban, près le pont du Carreyrat, et longe la route d'Albi, qui porte encore à cet endroit le nom de *Côte de la Faïence*.

On prenait l'argile dans la plaine de Sapiac, près de Montauban, comme le prouvent plusieurs quittances ainsi conçues : « Payé au sieur Ruelle-Calvet la somme de 8 livres pour le montant de quatre charretées de terre prise au lieu de Sapiac. »

Nos faïenciers employaient la marne dans une proportion plus considérable que l'argile, ce qui donnait à leurs faïences une sonorité remarquable, dont ils étaient très-fiers, et qu'ils ne manquaient point, dit la tradition, de faire admirer à leurs clients.

« Le sable qu'on employait dans la composition se tirait du lieu de Montpezat, en Quercy, à 8 lieues de Montauban, » d'après une note trouvée au cahier de compositions.

Jusqu'aux premières années de la Révolution, la fabrique Lapierre ne cessa de voir sa prospérité grandir chaque jour.

Un peintre lorrain, Quijou, natif de Champigneule, diocèse de Nancy, avait amélioré dans l'usine les procédés de la peinture au réverbère, et ses patrons tirèrent grand profit de ce mode de décoration, qu'ils employaient avec beaucoup de talent.

Jean Quinquiry était l'âme de cette maison; il avait su mettre le plus grand ordre dans la direction et l'organisation de la fabrique. Ses livres sont tenus avec une régularité et un soin minutieux. Grâce à lui, j'ai pu relever sans aucune interruption la liste de tous les ouvriers employés dans l'usine pendant une période de 12 à 15 ans.

Malheureusement, la Révolution arrivait : Quinquiry professait les idées royalistes et montrait dans leur défense une fougue qui devait le signaler aux révolutionnaires de Montauban. En effet, nous le voyons bientôt jeté en prison « au ci-devant couvent Sainte-Claire, » du 20 mars 1794 jusqu'au 27 août de la même année. Aussi, pour éviter de plus grands désagréments, et conjurer les dangers que couraient ses beaux-frères, un acte de dissolution de société fut passé, le 28 ventôse an II (18 mars 1794), d'après lequel Jean Quinquiry se retirait ostensiblement de la Société Lapierre frères et Quinquiry.

Voici le texte d'une convention secrète du 22 mai 1794, qui annulait l'acte précédent :

« Entre nous soussignés Jean-Pierre, Jean-Baptiste-Marie-François, et Marguerite Lapierre, frères et sœur, et Jean Quinquiry l'aîné, tous fabriquants en fayance, habitans de Montauban, a été convenu de continuer toujours l'exploitation de notre fabrique pour l'intérêt commun de nous tous, conformément à nos accords privés, sauf que d'ores en avant et à commencer de cejourd'hui, ladite société ne sera continuée que sous la raison de *Lapierre*

frères, pour des raisons particulieres à nous tous connues. Fait en quatre doubles, un pour chacun, à Montauban, ce 22 may 1794. »

Les charges de toute nature, les traités de commerce, l'agitation qui suivit dans nos provinces la chute et la mort de l'infortuné Louis XVI, nuisaient considérablement à toutes nos industries. La faïencerie ne fut point épargnée. Les extraits suivants de la correspondance de nos industriels montrent l'état de détresse dans laquelle se trouvaient les faïenciers.

Déjà, en 1792, ils disent que « depuis l'introduction de la faïence anglaise, ils éprouvent des pertes continuelles; s'ils ont soutenu leur fabrique, c'est seulement pour éviter que leurs ouvriers ne soient à la mendicité. »

Le 1er pluviôse an II, Jean-Pierre et Jean-Baptiste Lapierre, habitants du faubourg Saint-Antoine, déclarent que leurs revenus et bénéfices pour 1793 sont de 66 livres 18 sols 6 deniers; que leur fonds de commerce est de 10.000 francs, dont l'intérêt est de 500 livres; ils ajoutent: « Nous n'avons pas fait de bénéfice, ni en 1792, à cause de l'introduction de la faïence anglaise, et bien moins en 1793, à cause de la pénurie des ouvriers et de la rareté de la matière; et le peu que nous faisons par nous-mêmes, ne sert qu'à faire aller le ménage. La loi nous impose 1,000 francs à chacun comme célibataires: nous sommes bien loin du taux pour être compris dans l'emprunt forcé. »

Le 18 octobre 1794 ils adressent la pétition suivante: « aux citoyens membres du comité de surveillance, membres du district et officiers, » réunis à Montauban:

« La veuve Lapierre et ses deux fils, fabriquants de faïence, habitants de Villenouvelle-lès-Montauban, ont l'honneur de vous exposer qu'ils sont compris pour 6,000 livres

dans l'emprunt des subsistances. Cette somme est excessive, eu égard à leurs moyens et facultés. Les pétitionnaires vivaient honnêtement du produit de leur travail. Depuis 6 ans ces manufactures sont tombées ; il est notoire que ce ne sont pas les genres de commerce qui ont été favorisés par la Révolution, et qu'au contraire les faïences anglaises, librement introduites en France, ont ruiné cette branche de commerce dans la République.

« Dans cet état de choses, l'atelier ne rapporte rien, etc., etc.,... »

Le 18 prairial an VI (6 juin 1798), Jean-Baptiste Lapierre dit : « qu'il est seul à faire fabriquer, de sorte que, vu la pénurie des ouvriers et des matières propres à la fabrication de la fayance, c'est le motif qu'il ne fait presque rien et qu'à peine il peut gagner pour pouvoir substanter la citoyenne Deyché, veuve Lapierre, sa mère, et le dit Jean-Pierre Lapierre, son dit frère aîné. »

La mort de Quinquiry, survenue en 1800, vint encore aggraver cette situation, car il laissait une très-nombreuse famille ; d'un autre côté, Jean-Pierre Lapierre se retira à cause de sa santé chancelante. Son frère Jean-Baptiste, resté seul, fut « requis de partir pour se rendre sur les frontières combattre les ennemis de la République, » et n'échappa à la levée en masse qu'en montrant la détresse de sa famille.

Plus tard, sous le Consulat, il essaya de fabriquer de nouveau, mais ce fut en vain ; le 29 août 1803 il se plaint de ne travailler que fort lentement : « Il n'occupe, dit-il, qu'un tourneur et deux mouleurs, qu'il est presque à la veille de renvoyer, ayant beaucoup de marchandises et peu de débit »

Dans le recensement de la population de 1807, Jean-Baptiste Lapierre est porté comme « parti pour les frontières. »

A son retour il se plaint encore, ainsi que nous l'apprend la statistique de 1811. A cette date, sa fabrication annuelle n'est plus que de 3,000 livres. En 1814 il annonce à un de ses amis : « qu'il ne travaille plus depuis 9 mois, à cause des dérangements et des troubles que cause la guerre. » Il a cependant l'espoir de recommencer.

Après avoir ainsi végété jusqu'en 1820, l'usine fut définitivement fermée à la mort de Jean-Baptiste Lapierre, et la famille Quinquiry hérita de toute sa fortune, qui malgré ses doléances, était assez importante.

Les fours furent alors murés et les magasins, encore remplis de faïences, restèrent dans le même état jusqu'à la mort de la dernière nièce de Lapierre, survenue en 1869. Je les ai visités à cette époque : ils contenaient une grande quantité de faïences peintes et blanches, qui furent divisées entre les héritiers, et dont j'ai pu acquérir un lot. Trois ou quatre salles étaient littéralement encombrées de faïences biscuites non émaillées ; on en trouva également dans toute la maison et dans les fours, qui ont été démolis cette année.

On découvrit en même temps la collection de tous les moules qui avaient servi à la confection de la faïence depuis la fondation de l'usine; quelques-uns même avaient été apportés d'Ardus par Lapierre, car j'ai relevé sur l'un de ces derniers la date de 1746. Tous ces moules et de nombreux spécimens de faïence non émaillée ont été donnés gracieusement au Musée archéologique de Montauban par les héritiers de la famille Quinquiry. En visitant cette collection, il est facile de se faire une idée exacte du genre et de la dimension des pièces fabriquées ; et par la variété des moules, on peut voir combien devaient être nombreuses les formes que nos manufacturiers donnaient à leurs faïences.

Il me reste à indiquer le genre de peinture que Lapierre et, après lui, ses enfants employèrent pour décorer leurs produits.

A l'exemple des faïenciers d'Ardus, ils fabriquèrent un grand nombre de services armoriés pour les grandes familles de notre ville et des environs, ainsi que le prouve une certaine quantité de poncifs d'armoiries que j'ai retrouvés parmi leurs dessins. Quelques pièces de ces services ont été conservées, notamment une jatte portant un écusson peint en polychrôme, tandis qu'ordinairement le dessin était exécuté seulement en bleu ou en jaune.

Parmi les pièces monochrômes au grand feu, on peut citer les assiettes et les plats décorés d'une simple bordure, dans le goût de Moustiers, et au centre d'une fleur peinte en bleu. Les vaisseliers de nos paysans en sont encore souvent garnis.

Les spécimens de la peinture polychrôme au grand feu sont aussi fort nombreux. Nos céramistes avaient une aptitude spéciale pour le décor floral, et leurs faïences, ainsi ornées, attestent une grande habileté de main. Ils employaient d'ailleurs ce mode très-fréquemment.

Les couleurs ordinaires sont le violet de manganèse qui domine parfois, un jaune citron, un bleu pâle et un vert olivâtre, formant un ensemble qui n'est pas dépourvu de charme (fig. 8).

Le décor à personnages et à paysages est original, mais moins commun. On y remarque parfois des groupes de deux ou trois figures : des cavaliers rappelant les images populaires de l'époque, une vieileuse, des soldats, des paysans ou paysannes des personnages allant au marché, des femmes jouant de la trompette, aux costumes pittoresques, des navires, etc. Entre autres pièces inté-

ressantes, je citerai l'assiette n° 1 de la planche, représentant un portique d'une architecture fantaisiste, où se jouent des amours, et quelques cariatides assez singulières.

Une jatte à rôti ovale (fig. 5), est ornée d'un paysage très-soigné. C'est une des plus jolies pièces que je connaisse, au point de vue du coloris et du dessin.

Le style rocaille fut aussi employé fréquemment (fig. 4), et souvent avec succès. On trouve parfois des assiettes et des plats ornés de cartouches et de détails qui se rapprochent beaucoup de la décoration dite au drapeau, employée à Varages et à Moustiers (fig. 9).

Quelques rares pièces, celles que les faïenciers désignent par ces mots : « façon de Rouen, » rappellent grossièrement les décorations normandes.

Je possède plusieurs pièces, entre autres un saladier à côtes (fig. 10), dont la décoration est un pastiche des œuvres de la fabrique de Lille, avec cette différence cependant que le rouge qui distingue ces dernières est ici remplacé par un jaune orangé très-vif.

Le genre de décor dit *à la Chine* fut inauguré ou tout au moins perfectionné par le peintre Quijou. Ce sont tantôt des bonshommes grotesques ou des Chinois aux postures les plus variées et les plus originales; des bustes de femmes etc. Une bordure dans le goût des faïences de Varages et Moustiers (fig. 3) couvre le marly, et, comme pour le distinguer de ces dernières, l'artiste y place toujours une petite barrière en forme de dièze. Ces dessins sont tracés au violet de manganèse et peints en vert, d'une teinte plus pâle que celui employé en Savoie, ou bien en bleu-empois très-clair. Quijou dessina un grand nombre de modèles de ce genre, qui furent piqués et employés longtemps après lui par ses successeurs. La plupart de ces poncis existent encore.

Mais, comme l'indique la statistique de 1811, c'est surtout par la peinture au reverbère que la fabrique Lapierre se distinguait de ses rivales. Depuis l'arrivée de Quijou, la richesse des couleurs, la finesse et la beauté du dessin rendaient les faïences de ce genre fabriquées à Montauban, rivales des produits d'Alsace, de Lorraine et de Provence. Je ne crois pas exagérer en disant que certaines pièces de ma collection, achetées comme je l'ai dit dans la maison même, et par suite n'ayant jamais servi, peuvent supporter la comparaison avec les produits similaires des fabriques que je viens de citer.

On aura une idée du dessin par une magnifique soupière de forme Louis XV, conservée par un descendant de Lapierre et qui est en tout point irréprochable (fig. 6). Le plat ovale reproduit à la fig. 7 est également fort beau ; et l'on ne peut pas dire que ce soit là seulement des pièces exceptionnelles, puisque plusieurs amateurs de Montauban possèdent un grand nombre de faïences tout aussi belles et plusieurs douzaines d'assiettes. Je citerai aussi un pot à eau peint par un céramiste du nom de Mouchard (fig. 2), qui est remarquable par le fini des couleurs et la sûreté du dessin,

Comme je l'ai déjà dit, les colporteurs nomades et les clients de la fabrique disséminés dans tout le Rouergue, le Quercy, la Gascogne, le Limousin et le Languedoc achetaient dans cette fabrique une grande partie de leur approvisionnement. Il était difficile dans ces conditions de marquer les faïences d'un signe distinctif, qui eût pu en faire reconnaître l'origine par les acheteurs, auxquels elles étaient vendues comme produits de Marseille, de Strasbourg, de Moustiers, de Rouen même. Par conséquent nous ne devons pas nous étonner de ne trouver sur les faïences incontestablement Montalbanaises que quelques rares signes.

Il y a cependant un moyen de reconnaître les produits Montalbanais peints au réverbère par l'inspection du vert des feuilles. Cette couleur, moins bien réussie que les autres, est empâtée et forme croûte sur l'émail. Le pourpre est très-brillant et les autres couleurs très-franches ; et si l'on voulait pousser la critique à l'extrême, on pourrait dire que l'ensemble de ces peintures manque un peu de cette douceur que l'on remarque dans les faïences des Hanong, à Strasbourg, et qu'elle se rapproche davantage de celles de Haguenau et de quelques pièces de Marseille.

Les seules marques que j'ai relevées sont les suivantes :

1° Celle de Mouchard, peintre de Montricoux, dont il a été question tout à l'heure et qui est une exception ;

Le 2 septembre 1792.

MOUCHARD.

2° Plusieurs pièces, telles que salières, cruchets, etc. portent une M tracé ainsi :

M. M. Mt.

Cette dernière marque est souvent accompagnée de la date ; je pense qu'elle signifie Montauban.

M. Jacquemart, dans les *Merveilles de la Céramique*, tom. 3, pag. 162, cite une assiette à émail très-blanc à fleurs peintes, de style marseillais, et marquée d'un *M*, dont le signalement me paraît se rapporter aux faïences à reverbère des Lapierre ;

3° Une petite écritoire de poche en forme de livre, peinte en vert, bleu, jaune, et où domine le violet de manganèse, porte l'inscription :

MONTAUBAN EN QUERCY, 1779.

4° Un christ, assez bien modelé, est signé :

MARIE-JEANNE QUINQUIRY.

5° Une soucoupe de tasse, polychrôme, d'un ton assez terne porte la marque : $\frac{R}{2}$ qui me paraît être la signature d'un ouvrier ;

6° J'ai vu récemment un petit pot à moutarde, décoré dans le style de Moustiers, en bleu, rehaussé du rouge dit *de Hollande* ou *de Rouen*, et marqué, en bleu au grand feu, de l'initiale du nom de Lapierre : L

7° M. Jacquemart, en reproduisant les signes indéterminés qu'il a rencontrés sur des faïences françaises (1), donne une marque composée des lettres L P Q combinées, et qui a été relevée sur des faïences épaisses et lourdes, décorées tantôt en bleu, tantôt en couleurs pâles et parfondues, de fleurs et de bouquets ; on y remarque, dit-il, une rose bleue et une tulipe variée de rouge sur jaune citrin.

Il est possible que ce soit là la marque de la fabrique *Lapierre et Quinquiry*, car j'ai la preuve qu'ils marquaient ainsi leurs colis.

En terminant cette notice, je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de donner le prix de la faïence au grand feu et au reverbère, d'après des comptes de 1780 à 1790. Non seulement le lecteur y trouvera des renseignements sur le genre de fabrication de la faïencerie Lapierre, mais il pourra juger de la différence de prix entre ces deux genres de faïence :

(1) *Merveilles de la Céramique*, tom. 3. p. 163.

Faïence ordinaire peinte au grand feu.

(*Extrait d'un compte de 1780*).

Assiettes *à la chine*	la douzaine.	3 l. 10 s.
— *à fleurs rondes*	—	2 l. 10 s.
— *en bleu*	—	2 l. 8 s.
Grands plats *à la Chine*	la pièce.	16 s.
Petits — —	—	9 s.
Grands plats à fleurs	—	16 s.
Petits — —	—	9 s.
Saladiers grands *en fin* ou à fleurs	—	16 s.
— petits ou moyens	—	12 s.
Ecuelles	—	12 s.
Jattes *en fin* ou à fleurs	—	18 s.
Plats à barbe grands	—	14 s.
— petits	—	12 s.
Compotiers	—	18 s.
Rafraîchissoirs	—	1 l. 10 s.
Saliers	la douzaine.	1 l. 10 s.
Carafonds	la pièce.	1 l. 5 s.
Terrines en fin	—	3 l. 10 s
Tasses avec soucoupes	—	6 s.
Tasses à la capucine	—	4 s.
Pots à crême	—	4 s.
Moutardiers	—	6 s.
Sucriers	—	9 s.
Cruchets grands	—	1 l. 4 s.
— moyens	—	12 s.
— petits	—	6 s.
Pot à eau grand avec cuvette	—	18 s.
Solitaires	—	7 s.
Bouquetiers à canon	—	2 l. »

Faïence peinte au reverbère.

(*Extrait d'un compte de 1783*).

Assiettes	la douzaine.	13 l. »
Pot à eau avec cuvette	la pièce	8 l. »
— avec jatte —	—	7 l. »
Grande terrine ovale avec plateau	—	9 l. »
Petite — —	—	8 l. »
Grande terrine ronde, dernière mode	—	9 l. »
Ecuelle à dôme avec assiette	—	3 l. »
Sucrier et plateau	—	2 l. 8 s.
Sucrier rond	—	1 l. 12 s.
Sucrier ovale de table avec plateau	—	5 l. »
Seau à verres	—	1 l. 16 s.
Saladier	—	1 l. 10 s.
Tasse à café avec soucoupe festonnée	—	1 l. »
— à la dernière mode	—	1 l. 4 s.
Plats (suivant la grandeur)	—	de 2 à 8 l.

Comme on le voit par les deux citations, l'écart était considérable entre les prix des deux peintures. Il s'explique facilement par les trois cuissons que devait subir la faïence au reverbère, le soin que nécessitait cette opération, les prix qu'exigeaient les peintres pour exécuter leurs ouvrages, enfin par la cherté des matières qui entraient dans la composition des couleurs et les difficultés de leur préparation. On comprend, dès lors, que ce genre de peinture, tout en constituant un progrès, devait être la perte de la faïence; « A quoi bon, en effet, dit un auteur, jeter sur une vaisselle fragile et d'un usage médiocre une peinture longuement étudiée et payée cher? » La porcelaine, avec sa blancheur, sa finesse et sa solidité, devait bientôt avoir raison de ce suprême effort de nos faïenceries expirantes.

LES

FEMMES DE FRANCE

PENDANT LA DERNIÈRE GUERRE,

POÈME

QUI A OBTENU LA MÉDAILLE D'OR DU CONCOURS DE 1873,

PAR

M. AUGUSTE CHASTANET,

DE MUSSIDAN (DORDOGNE).



..... *Haud similis tibi, Cynthia, nec tibi, cujus*
Turbavit nitidos extinctus passer ocellos.

JUVÉNAL, *Sat. VI.*

Sur la patrie en deuil, quand Dieu, femmes de France,
Jetait à pleines mains la honte et la souffrance,
De son souffle puissant il touchait votre front,
Et vous êtes le livre où nos enfants liront.
Comme une source pure, au sein d'une vallée,
Clarifie en passant l'eau qu'un pâtre a troublée,
Votre âme, ardent foyer d'amour et de fierté,
Répand dans tous les cœurs sa flamme et sa clarté,
Feu céleste, soleil levant de l'espérance,
De la rédemption et de la délivrance.

Quand le bruit des clairons s'unissait sur le Rhin
A celui des fourgons et des canons d'airain,
Avant qu'un sang vermeil eût rougi l'eau des fleuves
Et que l'on vit errer le fantôme des veuves,
Mon Dieu, vous seul savez, dans le ciel étoilé,
Que de cœurs ont battu, que de pleurs ont coulé.
Vous dont l'œil pénétrant se fait jour dans les âmes,
Vous avez pu compter les prières des femmes.
Leurs soupirs, qui jamais ne s'échappent en vain,
Ont dû monter vers vous comme un parfum divin,
Révélant les trésors de leur âme meurtrie,
Où se mêlaient aux pleurs leurs vœux pour la patrie.

Bientôt brille l'éclair précurseur des combats.
La gloire, à Reischoffen, jeta sur nos soldats,
Etendus sur le sol, les entrailles ouvertes,
Ses rameaux de laurier et ses couronnes vertes,
Laissant les noirs destins précipiter leur cours.
L'invasion grandit, et toujours et toujours
L'Allemagne vomit ses innombrables hordes
Sur notre France, hélas! trop facile aux discordes.
Contre notre incurie et nos efforts tardifs
Elle a sa discipline et ses canons massifs.
Partout où s'accomplit l'horrible tragédie,
Planent l'assassinat, le vol et l'incendie,
Et, chaque jour, autour de la grande cité,
Se masse et s'épaissit le réseau détesté.
Noirs dangers, temps cruels, jours maudits! quel courage
Monterait au niveau d'un si terrible outrage?
Pauvres femmes, aux traits pâlis par la douleur,
Dont l'espoir est battu par le fouet du malheur,
C'est l'instant de pencher votre front chargé d'ombre
Sur votre sein gonflé par des sanglots sans nombre,

D'arrêter de vos cœurs les rapides élans
Et d'aller supplier le vainqueur à pas lents.
Phalange par le fer des bourreaux dédaignée,
N'opposez au destin qu'une âme résignée.

Ah! les lâches ont seuls la résignation,
Mais les femmes de France ont l'indignation.
Un éclair a séché leurs humides paupières,
Et du sol de la France ont surgi des guerrières.
Promenez vos regards sur les rouges sillons,
Vous verrez une femme au front des bataillons,
Dont les yeux flamboyants semblent lancer la foudre,
Et qui crie : « En avant! » les mains noires de poudre.
Qu'on ne lui dise pas qu'elle marche à la mort!
Elle veut faire aussi son magnanime effort.
Qu'on ne lui dise pas que sa plaie est mortelle
Et qu'elle va mourir! — Avec eux! — dira-t-elle.
Son héroïque cœur lui dicte son mandat :
Hier la vivandière, aujourd'hui le soldat
Qui, n'ayant que sa vie à t'offrir, ô patrie!
Veut du moins te l'offrir avec idolâtrie,
Et du sang le plus pur court d'un pas affermi
Laver l'affreux chemin souillé par l'ennemi.
Votre signe d'honneur, ô femmes dévouées!
C'est le sang qui rougit les poitrines trouées.
C'est le drapeau criblé dans la campagne en feu,
C'est le cri du mourant qui monte jusqu'à Dieu.

Quels orateurs feront votre funèbre éloge?
Qui redira vos noms dans un martyrologe,
Vous toutes dont le sort, pour tant d'autres si beau,
Coucha le corps sanglant dans la nuit du tombeau?

Le Bourget, Montretout, Sedan, Arcueil, Bazeille
Et Paris, vaste camp que le clairon réveille.
Ne vous oublieront pas, Louise [1] de Beaulieu,
Qui portiez le baril, la trousse et l'arme à feu,
Massey [2], Bondu [3], Pinguet [4], Vermelin [5], La Crimée [6],
Renon [7], Philippe [8], et vous, héroïne innommée [9],
Qui, pour servir d'exemple au conscrit chancelant,
Sous les murs de Paris tombâtes en hurlant,
Dans un suprême effort, ce cri : « Vive la France! »

Qui donc croirait que c'est avec indifférence
Ou d'un cœur par l'effroi tristement enchaîné,
Que nos femmes ont vu leur pays profané?
Quand l'électricité sous le regard des femmes,
Messagère sinistre, ouvre ses télégrammes
Où s'étalent, hélas! des exploits de bourreaux:
Massacres de vieillards, d'enfants et de héros,
Toits incendiés, râle inexpié des vierges,
Qui donc croirait que c'est à la clarté des cierges
Que, sous la froide main du sort appesanti,
Elles vont prosterner leur front anéanti?
Non, non; c'est la fierté qui gonfle leurs poitrines;
C'est le feu des combats qui sort de leurs narines.
Les unes, entassant les lits dans leurs châteaux,
S'en vont dire aux blessés: — Voici vos hôpitaux [10] !
Suivent-elles les camps, ces nobles infirmières,
Au poste du danger on les voit, les premières,
Verser l'huile et le baume et les trésors du cœur,
Bouclier des vaincus et cible du vainqueur.
Leurs noms!.. quel livre d'or les tiendrait dans ses pages?
Plus nombreux que les flots qui battent les rivages,
Quelle plume hardie oserait les compter?
Pendant des mois entiers il les faudrait citer.
Ah! ces noms là, l'oubli ne viendra pas les prendre;

La voix de l'avenir saura les faire entendre:
Cathelineau [11], Bénard [12], Levesque [13], Flavigny [14]
De Pages [15], Kerkadec [16], de Ronsart [17], Hocquigny [18]..
. . . .
. . . .
D'autres, de leur offrande honorant la patrie,
Ont livré leurs chevaux [19] et leur argenterie [20].
Heureuses de troquer l'or et les diamants
Contre le fer qui brille au front des régiments [21],
Celles-ci, dont le cœur renaît à l'espérance,
Offrent pour chaque perle un soldat à la France.
Celles-là, dépouillant tout-à-coup leurs maisons,
Donnent linge, souliers, couvertures, toisons.
D'autres, pauvres, hélas! mais non moins dévouées,
Dans les grands ateliers accourent par nuées.
L'une coud des ballons, et de ses doigts légers
L'autre jette le grain aux pigeons messagers.
La cartouche pullule aux mains des *cartouchières*;
La tunique s'achève aux doigts des couturières,
Et les tentes au loin couvrent les bataillons.
La patrie enfonçant aux cœurs ses aiguillons,
Le Paris féminin, fébrile fourmilière,
Devient le grand chantier de la France guerrière.

On vous vit accourir au combat par milliers,
Femmes de Châteaudun et de Rambervillers,
De Thann et de Misy. Connaît-on une place
Où les doigts effilés de Lorraine et d'Alsace
Ne se soient pas noircis à tirer le mousquet?
Les femmes, quand l'horreur partout nous suffoquait,
Du Rhin à l'Océan, de la Somme à la Loire,
Offraient à la patrie une moisson de gloire.
L'honneur du nom français fit battre à l'unisson
Leurs cœurs que remuait un généreux frisson.

L'une [22] (dans quelques jours elle allait être mère,
Quand un obus, brisant son hymen éphémère,
Lui tua son mari, brave et bon citoyen).
Lorsqu'elle apprit sa mort glorieuse : — C'est bien,
Dit-elle ; un jour l'enfant aura sa part de gloire. —

De celle-ci Strasbourg gardera la mémoire [23] :
Faisant profession, un jour d'humanité,
L'épouse du césar germain avait jeté
A cette femme, fière et sublime Alsacienne,
Comme un insigne honneur, la croix de fer prussienne.
Son refus indigné dans nos cœurs vibre encor.
La croix était de fer, la poitrine fut d'or.

Dans cette autre admirons une âme haute et grande [24] :
Femme d'un officier de l'armée allemande,
Le révolver au poing, se fraya-t-elle pas,
A travers la frontière où s'égaraient ses pas,
Un chemin glorieux jusqu'au cœur de l'Alsace,
Pour soigner les blessés et défendre la place ?
Quand le sort des combats nous eut été fatal,
Elle resta fidèle à son pays natal.
Or, un jour, son époux, arrogant flegmatique,
Vint réclamer sa part du foyer domestique ;
Mais elle, l'écrasant d'un terrible coup-d'œil,
Lui dit, en lui montrant ses vêtements de deuil
Et ses cheveux blanchis brusquement par l'épreuve :
— Ne voyez-vous donc pas, monsieur, que je suis veuve ? —
L'alsacienne n'a pas abdiqué son honneur.
Ils lui prennent son champ, son foyer, son bonheur ;
Ils n'altèreront pas, quoi que puissent leurs haines,
Le sang si généreux qui coule dans ses veines.
Les Françaises d'hier sont Françaises encor.
Lisez sur cette épée, en caractères d'or,

Burinés par la mère, et la fille et l'épouse :
« Au colonel Denfert les dames de Mulhouse ! »

Enfants qui grandissez, écoutez ce récit :

Quand l'envahissement, comme un flot qui grossit,
Gagnait déjà les champs d'Alsace et de Lorraine,
Répandant en tous lieux les vagues de sa haine,
Une vierge, l'histoire illustrera son nom,
Sortit de son village à la voix du canon,
Et, d'un noir ceinturon serrant sa frêle taille,
S'élança d'un seul bond où grondait la bataille.
Boutonnant sur son sein la tunique à revers
Qu'allaient battre la pluie et le vent des hivers,
Dominant les soldats de son épée hautaine,
Elle fit retentir sa voix de capitaine
Partout où s'avançait l'éclaireur allemand,
Car Antoinette Lix [25] eut un commandement.
Veut-on savoir quel fut son théâtre? qu'on lise
Ces noms : Langres, Saint-Dié, Raon et Nompatelize !
Couchant dans son manteau sous les cieux tranparents,
Mourant de faim, buvant l'eau froide des torrents,
Guettant dans la broussaille ou dans un creux de roche,
Sombre, n'ayant de rire aux lèvres qu'à l'approche
Des cavaliers prussiens et des soldats saxons,
Dont l'œil prudent scrutait la roche et les buissons,
Parfois errant trois nuits sans rencontrer d'asile,
Parfois pendant trois jours se tenant immobile
Pour éviter la mort afin de la donner,
Cette femme fut grande et doit nous étonner.

Voilà ce qu'une vierge et ce qu'une Alsacienne
A fait pour son pays. Que chacun s'en souvienne !
Que plus d'un à la voir se sente humilié !

Et vous, enfants du peuple, avez-vous oublié,
Quand, couchés mutilés sur votre lit de sangle,
Vous poussiez de ces cris que la syncope étrangle,
Avez-vous oublié cet ange triste et doux
Qui, des pleurs dans les yeux, penchait son front sur vous,
Et qui, pour adoucir votre douleur amère,
Aimait à vous parler souvent de votre mère
Et du pays, qu'hélas! beaucoup n'ont pu revoir?
O sœurs de charité! la pitié, le devoir,
Ce n'était pas assez; votre sainte milice
Offrait en souriant sa vie en sacrifice
Et ne se délectait qu'aux plus rudes travaux.
Pouvaient-elles laisser sous les pieds des chevaux
Leurs frères foudroyés dans l'ardente mêlée,
Ces sœurs? Ah! si jamais la France consolée
Recouvre sa splendeur dans des jours plus heureux,
Si jamais, surgissant du présent ténébreux,
Son génie endormi plane encor sur le monde,
Dans ce triste et navrant passé sa main féconde
Conservera la page où leurs noms sont inscrits.

Les mobiles bretons sont venus à Paris.
L'un de leurs bataillons, celui du Finistère,
Compte une sœur, candide et douce volontaire [26],
Qui soigne les blessés, raccommode les bas
Et relève les morts tombés dans les combats.
Les mobiles croiraient que Dieu les abandonne
S'ils n'avaient auprès d'eux leur bonne sœur bretonne.
Dans le drame où chacun sera bientôt acteur,
Elle est le bon génie et l'ange protecteur.
Un jour, le tambour donne à l'armée investie
Le signal attendu d'une grande sortie.
C'était à Champigny. D'épais retranchements
Abritaient des Saxons, dont les canons fumants

Broyaient ceux d'entre nous qui tentaient le passage.
Pour les Bretons c'était un rude apprentissage
D'affronter à leur tour la barrière de fer
Et de prendre d'assaut ce cratère d'enfer.
— En avant, les Bretons! — s'écrie un capitaine,
Et l'on voit s'ébranler la colonne incertaine.
La Saxe, vomissant sa mitraille à torrents,
Jonche déjà le sol de morts et de mourants,
Et les pauvres Bretons, épouvantés, hésitent.
Sur le théâtre affreux que les balles visitent,
Une femme s'élance au secours des blessés;

C'est la sœur.

— Bonne sœur, qu'est-ce que vous pensez?
Ces entreprises-là sont plus que téméraires.
— Puis-je laisser mourir ainsi mes pauvres frères?
Murmure l'humble vierge aux yeux pleins de douceur.
En poursuivant sa tâche, hélas! la bonne sœur
Se trouva tout-à-coup prise par une bande
Ignoble d'éclaireurs de l'armée allemande.
La voyant prisonnière au pouvoir des Teutons,
— Courons la délivrer! crièrent des Bretons
A ceux qui, derrière eux, cloués par l'épouvante,
Allaient s'enfuir. Ce fut ton exemple, ô servante
Du Christ, qui dissipa leur naissante terreur.
Bientôt, avec des cris de rage et de fureur,
Dans l'horrible ravin les Bretons s'élancèrent,
Semblables aux torrents dont les bords se resserrent.
Le tonnerre et la grêle, et le fer et le feu
Conjurent leurs efforts contre eux; ce fut un jeu
Pour ces braves enfants d'enlever la tranchée.
La sœur!... elle était morte. On la trouva couchée,
Le front calme, les mains jointes, les yeux fermés,
Auprès de ses Bretons qu'elle avait tant aimés.

Son âme, oiseau divin, vers la voûte paisible
Avait ouvert le vol de son aile invisible,
Et sa lèvre glacée, au sourire si doux,
Semblait dire : « Je monte au ciel prier pour vous. »

Les femmes de la France ont pansé nos blessures,
Bravé le feu, bravé le fer et les morsures
D'un hiver plus terrible encor que l'étranger.
Sublimes dans la paix comme dans le danger,
De l'arbre du devoir colombes coutumières,
Elles ont contemplé les cendres des chaumières;
Puis elles ont voulu, ces sœurs du dévoûment,
Dont le pied se posait sur un tison fumant,
Jalouses de guérir la France à demi morte,
Tendre à tous les Français la main de porte en porte.
N'est-ce pas leur épargne et leurs sous mendiés
Qui relèvent partout les toits incendiés?
C'est par elles que Dieu régénère la France;
C'est par elles que Dieu hâte la délivrance.
Le mal qui nous rongea, dans l'âme de l'enfant,
Comme une herbe maudite, elles vont l'étouffant.
Elles ouvrent son cœur et sa pensée intime
A l'exemple, au devoir, au châtiment du crime,
Cette soif de l'honneur que rien ne peut calmer
Et que dans sa jeune âme elles vont allumer.
L'enfant prêtant l'oreille à leur voix attendrie,
Aimera toujours Dieu, sa mère et sa patrie.
Quand on lui parlera du sinistre empereur
Qui ravagea la France, il frémira d'horreur;
Quand on lui montrera la nouvelle frontière,
Cette ligne de sang qui longe un cimetière,
La tristesse dans l'âme et la rougeur au front,
Il songera, courbé sous le poids de l'affront,
Jusqu'à ce que, lassé de sa prétexte blanche,
L'enfant grandi soit mûr pour la grande revanche.

NOTES.

[1] Louise de Beaulieu.

Madame L. de Beaulieu, cantinière volontaire dans le 13e régiment de mobiles mâconnais, était en même temps dame patronnesse des *Ambulances de la Presse*. Elle reçut du Gouvernement, pour sa belle conduite, une médaille d'argent de 1re classe.

[2] Massey.

Madame Aglaé Massey s'engagea comme cantinière des mobiles de la Seine-Inférieure (4e bataillon, 2e compagnie). Blessée à la jambe en combattant sous les murs de Paris, elle n'attendit pas sa guérison pour retourner guerroyer contre les Prussiens.

[3] Bondu.

Cette intrépide cantinière, femme du sergent Bondu, maître d'escrime au 34e de ligne, fit toute la campagne de 1870 à 1871. Elle se couvrit de gloire à Bazeille et à Sedan, où elle fut faite prisonnière, puis conduite à Stenay, d'où elle parvint à s'échapper. Admise dans un régiment de la Loire, elle se distingua encore à Coulmiers et à Patay.

[4] Pinguet.

La mère Pinguet était cantinière en 1870 dans un bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Paris. Elle fut la providence des soldats de son bataillon.

[5] Vermelin.

Madame Vermelin, cantinière au 31e de ligne, se signala par son courage à Sedan, où, transformant sa voiture en ambulance, elle alla recueillir, au milieu des feux entrecroisés, les blessés de l'armée française.

[6] La Crimée.

La mère La Crimée (elle ne nous est connue que sous ce sobriquet),

cantinière au 103e bataillon de la Seine, tua d'un coup de fusil une sentinelle prussienne dans une reconnaissance au-delà d'Arcueil, le 7 décembre 1870. Elle avait reçu une balafre au front et un coup de feu à l'épaule dans la campagne de Crimée, ce qui lui valut son sobriquet.

[7] Renon.

Un décret du 12 février 1871 conféra la médaille militaire à Mme Renon, cantinière au 216e bataillon de la garde nationale.

[8] Philippe.

Lors de l'attaque dirigée contre Montretout, le 19 janvier 1871, les 69e et 72e bataillons de la garde nationale s'avançant en tête des colonnes d'attaque, madame Philippe se trouvait au premier rang, à côté de son beau-père, caporal dans le 72e bataillon. Le voyant tomber à ses côtés raide mort, elle s'empare de son fusil et de sa cartouchière qu'elle épuise plusieurs fois. Visant vite et juste, elle combat depuis le matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. Pendant l'action, elle reçut dans ses bras le commandant Hersant, qui tombait de cheval, blessé à la cuisse. Son régiment, rentré à Neuilly, la croyait morte, lorsque la noble vivandière fit son apparition dans une voiture d'ambulance chargée des blessés qu'elle avait recueillis. Un décret du 29 janvier 1871 lui conféra la médaille militaire.

[9] ... Et vous, héroïne innommée,

« ... Surexcitée par les péripéties d'une lutte acharnée, elle se battit « comme un lion, les cheveux en désordre, les vêtements en lambeaux, « criant et rugissant.

« Belle comme une furie, elle allait chargeant les armes et versant à « boire, lorsqu'une balle la frappa en pleine poitrine.

« Elle tomba en criant : Vive la France... ! »

(*Les femmes de France pendant la guerre*, par MM. de Trailles)

La femme héroïque dont il est ici question était vivandière au 108e bataillon de la garde nationale sous les ordres du commandant Ibos.

[10] S'en vont dire aux blessés : — Voici vos hôpitaux !

Dans l'impossibilité où nous sommes de signaler à l'admiration publique tous les noms de ces généreuses femmes, relevons seulement dans l'ouvrage précité les lignes suivantes :

« Madame la marquise de Vogué n'organisa pas pour sa part moins « de trois ambulances, comprenant un total de cent vingt lits. »

....

« Malgré la conspiration du silence qu'elles essayaient d'appeler autour « de leurs actions généreuses, nous sommes parvenus à recueillir le « nom de quelques-unes de ces héroïques infirmières.

« A Tours, à l'ambulance de la gare établie par la *Société Française « de secours aux blessés*, et où dix-neuf mille deux cents malades « reçurent ses soins du 15 septembre à la fin de janvier, ce furent les « *Dames Blanches* qui acceptèrent la mission difficile de l'organisation « matérielle. »

[11] Cathelineau.

Cette héroïque femme est le type le plus accompli de l'*ambulancière*. Son infatigable dévouement est connu de tout le monde. Elle n'abandonna pas un instant son mari pendant la retraite d'Orléans et partagea tous ses dangers. (*Ibidem.*)

[12] Bénard.

Madame Bénard allait chercher les blessés jusque sur le champ de bataille. Elle se distingua sur le plateau d'Avron.

Attachée aux ambulances des *Filles du Calvaire*, de la rue Saint-Denis, de la rue Montmartre, de la rue Taitbout et enfin de la Société des Sœurs de France, elle eut la douleur de voir mourir son jeune fils, massacré pendant le siége, par un obus prussien, dans la nuit du 8 au 9 janvier.

[13] Levesque.

Cette charmante femme de 28 ans soigna dans le palais de l'Industrie le premier soldat qui fut blessé sous les murs de Paris, y contracta la variole et, aussitôt guérie, vint reprendre son service à l'ambulance du Grand-Hôtel.

[14] Flavigny.

Madame la comtesse de Flavigny, présidente du Comité de secours aux blessés des armées de terre et de mer.

[15] De Pages.

Madame la baronne de Pages, née de Corneillan, accompagna au début de la guerre les ambulances mobiles qui parcouraient les champs de bataille. Elle soigna ensuite les malheureux atteints de la variole et du typhus, et reçut des malades qu'elle avait sauvés une médaille spécialement gravée en souvenir de ses bienfaits. La *Société d'encouragement au bien* lui décerna un prix d'honneur.

[16] Kerkadec.

« A côté de son mari, chef de bataillon des éclaireurs volontaires,
« madame de Kerkadec campa, marcha et se battit pendant toute la
« campagne. »

(*Les Femmes de France pendant la guerre*, p. 186.)

[17] de Ronsart.

Dame infirmière de la *Société de Secours aux blessés*, madame la baronne de Ronsart a reçu du gouvernement une médaille d'honneur pour avoir, pendant les journées des 22, 23 et 24 mai, aidé à transférer les blessés de *l'ambulance du Cours-la-Reine* dans les écuries et les sous-sol du Palais de l'Industrie, au milieu d'une grêle de projectiles.

[18] Hocquigny.

Mademoiselle Clémentine Hocquigny était directrice de la lingerie du *Comité de Secours*. La *Société de Secours* a attaché sur la poitrine de cette jeune femme la croix de bronze des ambulances. La *Société d'encouragement au bien* a joint à cette distinction une médaille d'honneur.

[19] Ont livré leurs chevaux...

« Madame de F... racheta, de ses deniers, les chevaux de labour de
« ses fermiers tenanciers et en fit don au général B... pour servir au
« transport de son artillerie. »

(*Les Femmes de France pendant la guerre*, p. 116.)

[20] .... et leur argenterie.

« Une noble Bretonne, la marquise de K..., vendit à la criée son
« argenterie de famille pour envoyer des peaux de bique et des bas de
« laine aux mobilisés de son département. »

(*Ibid.* p. 116.)

[21] Contre le fer qui brille au front des régiments.

« La baronne de T... équipa à ses frais une compagnie de francs-tireurs. »

Les Femmes de France pendant la guerre, p. 116.)

[22] L'une (dans quelques jours elle allait être mère).

Madame Guillon. Son mari, officier d'armement et d'habillement dans la compagnie des francs-tireurs des Terdes, était dispensé par ses fonctions d'aller au feu, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part à une bataille sous Paris, en disant qu'il voulait avoir *sa part de danger*.

[23] De celle-ci Strasbourg gardera la mémoire.

Madame veuve Kiéné, de Strasbourg. Voici, dans son admirable simplicité, la lettre que cette vénérable dame adressa à M. de Bismark :

« Monsieur le Chancelier,

« Je vous retourne la croix que sa majesté l'impératrice Augusta « a bien voulu me décerner.

« Il m'est impossible d'accepter une distinction d'une souveraine qui a « fait envahir, brûler, saccager ma patrie et ma ville natale.

« Si, en soignant mes compatriotes, j'ai pu faire quelque bien aux « Allemands, c'est que, devant la souffrance, je n'ai pas vu la différence « des nationalités, et il me suffit de l'approbation de ma conscience de « Française, qui n'a jamais compris la cruauté contre les vaincus, les « malades, les femmes et les enfants.

« Veuillez donc remettre cette croix à l'impératrice d'Allemagne ; elle « serait une injure pour une Alsacienne.

« Recevez, Monsieur le chancelier, mes salutations empressées.

« Veuve KIÉNÉ. »

[24] Dans cette autre admirons une âme haute et grande.

Mademoiselle Kœchlin, de Mulhouse, qui avait épousé, quelque temps avant la guerre, le comte L., capitaine aux dragons badois.

[25] Antoinette Lix.

Marie-Antoinette Lix, receveuse des postes à Lamarche (Vosges), née à Colmar, s'engagea dans la compagnie des francs-tireurs de la ville de Lamarche. On a de cette intrépide volontaire un récit épistolaire d'une

partie de la campagne à laquelle elle prit part. Après la guerre, elle est allée reprendre son humble position. Elle a reçu une médaille d'honneur de la *Société d'encouragement au bien*.

[26] Une sœur candide et douce volontaire.

Il est à regretter que les auteurs des *Femmes de France pendant la guerre* n'aient pas fait connaître le nom de cette héroïque religieuse, qui semble avoir appartenu aux *Petites sœurs des pauvres*.

[27] ... et leurs sous mendiés, etc.

L'initiative de l'Œuvre du *Sou des Chaumières* appartient à madame Amica Rebattu. Madame Thiers a pris cette œuvre sous son patronage. Il y a aujourd'hui assez de fonds réalisés pour assurer la reconstruction d'environ six cents chaumières.

ERRATUM.

Une distraction typographique a laissé se glisser dans l'*Epilogue des Poésies* de M. Zénon de Grenier *(Recueil* de 1872-73), une erreur prosodique, inadmissible chez ce poète-musicien doué d'un sentiment si vif du rhythme et de la mesure. Nous devons à la mémoire de notre regretté collégue de restituer ici à cet *Epilogue* sa forme primitive.

III.

ÉPILOGUE.

(*Imité de Henri Heine.*)

Il s'agit de porter en terre
Vieux refrains, souvenirs de deuil,
Rêve accablant, sombre mystère;
Allez chercher un grand cercueil.

J'y veux mettre une lourde charge;
Vous verrez. — Tout cerclé de fer,
Il me faut un cercueil plus large
Que le foudre de Heidelberg.

Apportez une bière immense,
Taillée en madriers de choix,
Plus longs que le pont de Mayence,
Epaisse et solide à la fois.

Amenez douze géants, comme
Le grand Saint-Christophe d'airain
Que porte, sculpté sur son dôme,
Cologne, la cité du Rhin.

Je veux qu'ils transportent la bière
A la mer, par delà l'écueil,
Car il faut un grand cimetière
Pour un aussi vaste cercueil.

Savez-vous pourquoi je réclame
Un cercueil si grand et si lourd?
— C'est que j'y veux mettre mon âme,
Et ma souffrance et mon amour.

SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE TARN-ET-GARONNE.

1875.

—

Membres du Bureau,

Directeurs trimestriels :

MM. Rattier, ✻ (1er trimestre).
Doumerc, Paul. (2e trimestre).
Fabre, (3e trimestre).
Doumerc, Jean. (4e trimestre).

Soleville, Emmanuel, *secrétaire général.*
Alibert, *secrétaire des séances.*
Buscon, *archiviste.*
Debia aîné ✻, *secrétaire perpétuel honoraire.*

Membres-nés.

MM. Le Préfet du Département.
Mgr l'Evêque de Montauban.
Le Maire de Montauban.
L'Inspecteur d'Académie.

Membres honoraires.

MM. Lacroix, docteur en médecine.
Crosilhes (Charles).
L'abbé Marcellin, chanoine honoraire.
Tieys (J. L), ancien professeur.
De Broca ✻, conseiller à la cour d'appel de Toulouse.
Gardelle (Paul), procureur de la République, à Villefranche (Haute-Garonne).
Amade (Stéphane D').
Pouvillon (Auguste).
Dubreuilh (Paul).
Gay (Alfred), substitut, à Toulouse.
Brun (Victor), directeur du Muséum d'histoire naturelle.
Rous (Hippolyte), juge honoraire.
De Capella, Inspecteur général des ponts-et-chaussées.

Membres résidants.

MM. Albrespy (André).
Alibert, docteur en médecine.
Belvèze, ancien officier d'artillerie.
Bois, professeur à la Faculté de théologie protestante.
Bonifas, professeur à la Faculté de théologie protestante.
Buscon (Louis), juge au Tribunal de première instance.
Cambon (Armand), conservateur du Musée de peinture.
Cambon de Lavalette, juge au Tribunal de première instance.
Capdepic, avocat.
Darnis, docteur en médecine.
Debia aîné ✻, ancien député.
Debia (Prosper).
Doumerc (Paul).
Doumerc (Jean).
Fabre, proviseur du Lycée.
Garrisson (Gustave).
Grandpré (De).
Guiraud (Louis), docteur en médecine.
Lacroix-Milliès (Jules).

MM. Lugol (Julien).
Maleville (Léon de) O ✻, député.
Nazon (Henri).
Olivier, architecte.
Pédézert, professeur à la Faculté de théologie protestante.
Peron ✻, sous-intendant militaire.
Pouvillon (Emile).
Rattier ✻, docteur en médecine.
Soleville (Emmanuel).
Schlœsing ✻, ingénieur en chef.
Séméziès, juge au Tribunal de première instance.

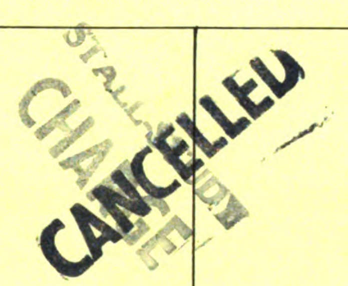
Membres non résidants.

MM. Boë, docteur en médecine, à Castelsarrasin.
Berdolles (De) ✻, à Goudourville.
Besse, à Montpezat.
Daudibertières, docteur en médecine, à Caylus.
Delibes, à Beaumont.
Depeyre (Amédée) ✻, à Montpezat.
Delthil (Camille), à Moissac.
Freycinet (De) ✻, ingénieur des mines.
Grabié (Th.), à Castelsarrasin.
Jouglar, à Bouillac.
Laborde, à Beaumont.
Larramet ✻, docteur en médecine, à Montech.
Lourde-Martignac, à Saint-Antonin.
Martiel (L'abbé), à Lafrançaise.
Monbrison (G. de), à Merles.
Moulenq (François), à Valence.
Nonorgues (L'abbé), à Bruniquel.
Périès-Labarthe, au Mas-Grenier.
Peujade, docteur en médecine, à Caylus.
Preissac (Comte Paul de), C. ✻, à Verdun.
Reyniès (Vicomte Xavier de), à Reyniès.
Ruble (Baron de), à Beaumont.
Sérilhac ✻, docteur en médecine, à Lamothe-Cumont.
Taupiac (Louis), à Castelsarrasin.
Roques, docteur en médecine, à Monclar.

Associés correspondants.

MM Amade (D') ✵, sous-intendant militaire, à Alger.
Cazalès (L'abbé de) ✵.
Castagné, à Cahors.
Daunassans, préfet, à Ajaccio.
François ✵, ingénieur, à Paris.
Frézouls, avocat général, à Agen.
Girardin (De), O ✵, à Paris.
Gaussail, à Toulouse.
Gatteaux, O ✵, membre de l'Institut, à Paris.
Henri, ✵, président du Tribunal de première instance, à Muret.
Hombres-Firmas (D'), à Montpellier.
Hugo (Victor), O ✵, membre de l'Institut.
Jalaguier (Prosper), à Orléans.
Krantz, O ✵, ingénieur en chef des ponts et-chaussées.
Laurans, à Toulouse.
Laurens ✵, à Saverdun (Ariège)
Lespinasse ✵, premier avocat général, à Pau.
Leymerie ✵, professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse.
Mercadier, sous-inspecteur des télégraphes, à Paris.
Marès ✵, à Montpellier.
Martin ✵, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.
Noulet, à Toulouse.
Poncy, à Toulon.
Rolly, à Toulouse.
Sagansan, à Paris.
Saint-Lager, à Lyon.
Timbal-Lagrave, à Toulouse.
Vaïsse-Cibiel, à Toulouse.
Valery-Monbarlet, à Saint-Seurin-de-Prats (Dordogne).

TABLE.


CANCELLED

